



LE TRAVAIL

DANS

LA GRÈCE ANCIENNE

HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA GRÈCE

*Depuis la période homérique jusqu'à la conquête romaine.*

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

# HISTOIRE UNIVERSELLE DU TRAVAIL

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE GEORGES RENARD

Professeur au Collège de France.

12 volumes in-8, de 400 pages chacun, illustrés.

## Ouvrages publiés :

- Le travail dans le monde romain**, par PAUL LOUIS. Avec 41 gravures. 1 vol. in-8° . . . . . 5 fr.
- L'évolution industrielle et agricole depuis cent cinquante ans**, par G. RENARD et A. DULAC. Avec 34 gravures. 1 vol. in-8° . . . . . 5 fr.
- L'évolution du commerce, du crédit et des transports depuis cent cinquante ans**, par B. NOGARO, professeur adjoint d'économie politique à l'Université de Caen, et W. OUALID, ancien chargé de conférences à la Faculté de droit de Paris. Avec 28 gravures. 1 vol. in-8° . . . . . 5 fr.
- Le travail en Amérique avant et après Colomb**, par L. CAPITAN, professeur au Collège de France, et HENRI LORIN, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. Avec 27 gravures et 6 planches en couleurs hors texte. 1 vol. in-8° . . . . . 5 fr.
- Le travail dans la Grèce ancienne. Histoire économique de la Grèce depuis la période homérique jusqu'à la conquête romaine**, par G. GLOTZ, professeur à la Sorbonne. Avec 49 gravures. 1 vol. in-8° . . . . . 12 fr.
- Le travail dans l'Europe moderne (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)**, par G. RENARD, professeur au Collège de France, et G. WEULERSSE, professeur au lycée Carnot. Avec gravures. 1 vol. in-8° . . . . . 12 fr.

## Sous presse ou en préparation :

- Le travail dans la préhistoire**, par A. VAN GENNEP.
- Le travail dans l'Orient ancien**, par A. MORET, conservateur du Musée Guimet.
- Le travail dans l'Europe du moyen âge**, par P. BOISSONNADE, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers.
- Le travail dans les pays musulmans**, par E. AMAR.
- Le travail en Extrême-Orient**, par HENRI CORDIER, de l'Institut.
- La condition des travailleurs depuis cent cinquante ans**, par F. SIMIAND, bibliothécaire au Ministère du Commerce, professeur à l'École pratique des Hautes-Études.

# HISTOIRE UNIVERSELLE DU TRAVAIL

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE GEORGES RENARD  
Professeur au Collège de France.

## LE TRAVAIL

DANS

# LA GRÈCE ANCIENNE

HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA GRÈCE

*Depuis la période homérique jusqu'à la conquête romaine*

PAR

**GUSTAVE GLOTZ**

Professeur d'histoire grecque à la Faculté des Lettres  
de Paris.

---

Avec 49 gravures.

---



PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, VI<sup>e</sup>

1920

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés  
pour tous pays.



1872  
HARVARD  
UNIVERSITY

# LE TRAVAIL

DANS

# LA GRÈCE ANCIENNE

HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA GRÈCE  
DEPUIS LA PÉRIODE HOMÉRIQUE JUSQU'À LA CONQUÊTE ROMAINE

---

## INTRODUCTION

---

L'histoire économique de la Grèce ancienne doit intéresser, à première vue, non seulement ceux qui étudient l'antiquité pour elle-même, mais ceux aussi qui veulent connaître par un exemple caractéristique et complet le développement matériel des sociétés humaines. La Grèce, en effet, présente le spectacle unique d'une race qui passe en quelques siècles des institutions familiales au régime de l'individualisme dans la cité souveraine, et dont l'horizon s'étend rapidement, par delà les petites localités où elle s'enfermait d'abord, à tout le bassin de la Méditerranée. Aux changements politiques correspondent nécessairement les transformations économiques. L'évolution apparaît ici avec une simplicité instructive; les grandes périodes se détachent; on peut espérer que des lois générales se manifestent.

Pourtant il faut se dire d'avance que les faits économiques ne se montrent pas dans la cité antique avec les mêmes caractères que dans l'État moderne, ni surtout avec la même netteté. Maintes questions restent sans réponses; maintes réponses demeurent vagues, obscures et semblent parfois contradictoires. Ces difficultés sont

sérieuses, souvent insurmontables, soit quand on entreprend les recherches nécessaires, soit quand on se risque à exposer des conclusions même partielles.

Et d'abord, que de lacunes dans la documentation ! Sans doute les plus éminents des historiens et des philosophes grecs discernaient l'importance des intérêts matériels dans la vie publique comme dans les relations internationales. Thucydide rattache les migrations et les révolutions des temps passés aux conditions de l'agriculture, du commerce et de la navigation, ainsi qu'aux conflits des classes sociales. Les doctrines politiques du *v<sup>e</sup>* siècle expliquent le triomphe de la démocratie et de l'impérialisme à Athènes par le désir d'assurer le sort du plus grand nombre. Platon se passionne pour les problèmes soulevés par la répartition du sol et de la richesse mobilière ; Aristote recherche les causes économiques des guerres extérieures, des luttes civiles et des changements constitutionnels ; la morale des cyniques et des stoïciens aboutit à un idéal de communisme. Néanmoins, il est bien rare que les auteurs anciens nous donnent des renseignements précis sur les phénomènes qu'ils signalent. Les chiffres, c'est ce qui les préoccupe le moins. La statistique, ce précieux instrument d'investigation et de gouvernement, était totalement inconnue aux gens d'études comme aux cités elles-mêmes. Ce n'est pas une raison, il est vrai, pour renoncer désespérément à ce genre d'informations et ne pas tirer de certaines données, par des déductions plus ou moins directes, des résultats approximatifs. Il n'est pas interdit, par exemple, de supputer le nombre des citoyens d'après les listes de recrutement militaire. Mais la méthode est d'un emploi délicat ; les procédés de calcul, souvent trompeurs ; les conclusions, généralement douteuses. Qu'il s'agisse de la production agricole ou industrielle, des échanges commerciaux, de la population libre ou servile, il faut en prendre son parti : presque jamais on n'a de certitude mathématique. Dans

l'histoire ancienne il n'y a pas — ou si peu ! — de vérité quantitative.

Heureusement, les moyens de suppléer en partie à des silences aussi regrettables ne manquent pas. Ils se multiplient même dans le cours des temps. Au début, les seuls documents dont on dispose sont fournis par l'archéologie et la poésie épique. On est réduit à interroger des ruines, des vases brisés, des bijoux, des épées : témoins muets, qui pourtant révèlent les centres de fabrication, les relations commerciales, les voies de navigation, les sphères d'influence. Et voici que s'élèvent des voix qui chantent les exploits d'Achille et d'Ulysse : aux fictions de l'épopée se mêlent des détails exacts sur les hommes qui travaillent à côté des hommes qui combattent, sur la richesse des nobles en terres et en esclaves, et l'humble fierté des artisans, et la hardiesse des capitaines qui vont chercher fortune en des pays fabuleux. Plus tard, les poètes, au lieu de célébrer la légende, parlent en leur nom, de leur temps : Hésiode donne des conseils aux cultivateurs et aux marins ; Solon et Théognis font de l'élégie une arme de combat et se jettent dans la mêlée des partis. En même temps, les récits qui ont pour sujets les peuples ou les villes sont rédigés en prose et disent uniment ce qui est arrivé : ce sont les premiers bégaiements de l'histoire. Les monnaies circulent, et la numismatique, en nous apprenant d'où elles sortent et comment elles cheminent, nous indique les grands courants de transactions. Le moment vient où, dans Athènes surtout, l'histoire atteint sa pleine maturité. Si elle nous présente de préférence la face politique des événements, elle nous permet cependant d'en dessiner l'envers économique, et maintes fois, par de simples allusions, elle nous révèle les changements survenus au cours des siècles. Alors aussi la philosophie fonde sur des faits plus ou moins fidèlement observés des constructions idéales ou pratiques. Nouveauté capitale : à partir du <sup>v</sup>e siècle, les inscriptions nous fournissent des renseignements de pre-

mier ordre. Les registres de ventes immobilières et de constitutions de dot, les enseignes hypothécaires, les contrats de louage et de prêt, les testaments et les actes de donation font connaître avec précision le régime foncier et la valeur des terres, la composition des patrimoines et le jeu des transactions privées ; les actes d'affranchissement jettent un peu de jour sur la question de l'esclavage ; les contrats d'entreprise et surtout les comptes de travaux publics nous donnent des indications minutieuses, des chiffres cette fois, sur la répartition du travail libre et du travail servile, sur le prix des denrées et du transport, sur le montant des salaires, sur la division et l'intensité du travail dans l'industrie : il arrive même qu'en faisant graver un inventaire, les administrateurs d'un temple établissent la production de l'Attique en céréales. Enfin, quand la civilisation grecque s'est étendue à tout l'Orient, aux sources traditionnelles viennent se joindre les papyrus, qui apportent d'amples informations sur la vie matérielle de l'Égypte hellénisée. Et ainsi, à condition de ne pas considérer les questions économiques dans la Grèce ancienne comme on ferait dans un pays contemporain, il n'est pas trop malaisé d'y porter quelque lumière.

Encore convient-il de laisser parler les documents et de ne pas leur imposer de conceptions *a priori*. Le danger est grand de s'attacher à quelques faits épars, de s'en exagérer la valeur et d'y trouver la confirmation de quelque vaste doctrine. A ce danger n'ont échappé, en général, ni les économistes, quand ils ont cherché dans l'antiquité les origines de leurs théories, ni les historiens de l'antiquité, quand ils se sont placés au point de vue économique. Les uns, habitués à définir et décrire les éléments compliqués d'un régime industriel et bancaire, ne le reconnaissent nulle part dans les siècles antérieurs, et, comme ils ne retrouvent pas dans les cités grecques de classe qui monopolise les moyens de production et les plus-values, ils concluent de différences facilement observables à une

disparité radicale. Les autres, qu'on croirait cantonnés dans un monde disparu, tâchent cependant, pour le mieux faire comprendre, de le mettre continuellement en rapport avec le monde actuel ; en dépit de la prudence professionnelle, ils se laissent souvent entraîner à conclure de ressemblances superficielles à une identité profonde ; ils n'hésitent pas, dès qu'ils se trouvent en présence de riches et de pauvres, à parler de capitalisme et de prolétariat. Sans chercher à soutenir l'une ou l'autre de ces deux thèses ni à les concilier, en oubliant autant que possible en faveur de quel système pourraient être détournés tels faits et telles lois que nous aurons à constater, nous nous efforçons de satisfaire aux exigences de la méthode historique, qui se refuse aux hypothèses aventureuses, et pourtant de ne pas trop décevoir l'économiste, qui veut des réponses fermes à des questions techniques.

Contre les généralisations hâtives et téméraires nous userons d'une précaution essentielle : nous déterminerons dans l'évolution qui fait le sujet de notre étude des époques différentes. C'est faute de cette distinction nécessaire, pour avoir emprunté pêle-mêle des exemples à tous les siècles, que les écoles opposées se sont donné tort en ayant trop facilement raison. La dialectique propre à la philosophie de l'histoire est toujours fautive, si elle ne s'appuie pas sur la chronologie. Voilà pourquoi, sans craindre de revenir sur les mêmes séries de faits à des moments divers, au risque de répétitions apparentes, nous présenterons des tableaux d'ensemble période par période. Par une coïncidence qui n'a rien de fortuit, mais qui tient à la connexion intime des phénomènes sociaux, les progrès de l'économie en Grèce correspondent aux accroissements successifs de la documentation qui permet de les étudier. Nous avons ainsi à parcourir quatre stades :

1<sup>o</sup> Les Hellènes, qui ont apporté sur les rives de la mer Égée un régime patriarcal et pastoral, passent, durant les siècles décrits par les poèmes homériques, à l'économie

domestique et agricole, puis à l'économie urbaine et commerciale, et commencent à visiter les pays lointains.

2° La prédominance de l'économie monétaire dans la Grèce archaïque amène le triomphe de l'individualisme sous les formes les plus diverses : tandis que la poésie devient personnelle, la classe des artisans et des commerçants s'oppose à l'aristocratie foncière, les grands ports se disputent la primauté, la colonisation disperse la race grecque sur tout le pourtour de la Méditerranée.

3° Dans les belles années du v<sup>e</sup> et du iv<sup>e</sup> siècles, où des institutions perfectionnées apparaissent dans les œuvres des grands historiens et dans d'innombrables inscriptions, Athènes se place à la tête de la Grèce. Demandant l'entretien de sa démocratie à un empire maritime, elle fait du Pirée le centre où affluent les produits naturels du monde entier et d'où rayonnent dans tous les sens les objets fabriqués. L'économie est urbaine en un sens, pleinement méditerranéenne dans l'autre.

4° Lorsqu'enfin le cadre de la cité se brise, quand tout l'Orient s'ouvre à l'hellénisme et que l'Égypte consigne sur les papyrus les effets de cette révolution, le régime monétaire pénètre dans des domaines nouveaux, la division du travail fait des progrès incessants, les intérêts se croisent de pays à pays : un marché universel s'ébauche.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

H. WALLON, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, 1<sup>re</sup> éd., 1847; 2<sup>e</sup> éd., 3 vol., Paris, 1879.

W. ROSCHER, *Ueber das Verhältniss der Nationalökonomie zum klassischen Alterthume, in Ansichten der Volkswirtschaft aus dem geschichtlichen Standpunkte*, Berlin-Heidelberg, 1861.

BÜCHSENSCHÜTZ, *Besitz und Erwerb im griechischen Alterthum*, Halle, 1869. — *Die Hauptstätten des Gewerbefleisses im klassischen Alterthume*, Leipzig, 1869.

H. BLÜMNER, *Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Römern*, 4 vol., Leipzig-Berlin, 1874-1885; 2<sup>e</sup> éd., t. I, 1912.

J. BELOCH, *Griechische Geschichte*, Strassburg, 1<sup>re</sup> éd., 3 t. en 4 vol., 1893-1897-1904; 2<sup>e</sup> éd. des t. I et II, 1912-1913-1914.

BÜCHER, *Die Entstehung der Volkswirtschaft*, Tübingen, 1<sup>re</sup> éd., 1893; 2<sup>e</sup> éd., 1898. — *Die Wirtschaft der Naturvölker*, Dresden, 1898.

ROB. VON PÖHLMANN, *Geschichte des antiken Kommunismus und Sozialismus*, 2 vol., München, 1893-1901; 2<sup>e</sup> éd. sous le titre de *Geschichte der sozialen Frage und des Sozialismus in der antiken Welt*, 1912.

ED. MEYER, *Die wirtschaftliche Entwicklung des Altertums*, dans le *Jahrbuch für Nationalökonomie und Statistik*, 3<sup>e</sup> Folge, t. IX (1895), p. 696 et suiv. — *Die Sklaverei im Altertum*, Dresden, 1898. (Ces deux travaux ont été republiés par l'auteur dans ses *Kleine Schriften zur Geschichtstheorie und zur wirtschaftlichen und politischen Geschichte des Altertums*, Halle, 1910).

PAUL GUIRAUD, *La propriété foncière en Grèce jusqu'à la conquête romaine*, Paris, 1893. — *La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce (Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, fasc. XII)*, Paris, 1900. — *Études économiques sur l'antiquité*, Paris, 1905.

G. BILLETTER, *Geschichte des Zinsfusses im griechisch-römischen Altertum*, Leipzig, 1898.

Ettore CICCOTTI, *Il tramonto della schiavitù nel mondo antico*, Torino, 1899. Traduction fr. par G. Platon sous le titre : *Le déclin de l'esclavage antique*, Paris, 1910.

FRANCOTTE, *L'industrie dans la Grèce ancienne* (*Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège*, fasc. VII et VIII), 2 vol., Bruxelles, 1900-1901.

E. SPECK, *Handelsgeschichte des Altertums*; t. II : *Die Griechen*, Leipzig, 1901.

HUVELIN, art. *Mercatura*, dans le *Dictionnaire des Antiquités de SAGLIO et POTTIER*.

SORLIN-DORIGNY, art. *Rustica res*, *Ibid.*

A. CALDERINI, *La manomissione e la condizione dei liberti in Grecia*, Milano, 1908.

O. NEURATH, *Antike Wirtschaftsgeschichte*, Leipzig, 1909.

#### PÉRIODE HOMÉRIQUE

E. BUCHHOLZ, *Homerische Realien*, t. II, 1 : *Das öffentliche Leben der Griechen im heroischen Zeitalter*, Leipzig, 1881.

W. HELBIG, *Das Homerische Epos*, trad. fr. par Trawinski, Paris, 1894.

PERROT et CHIPIEZ, *Histoire de l'art*, t. VI : *La Grèce primitive, l'art mycénien*; t. VII : *La Grèce de l'épopée...*, Paris, 1894-1898.

Victor BÉRARD, *Les Phéniciens et l'Odyssee*, 2 vol., Paris, 1902-1903.

Gilbert MURRAY, *The rise of the greek epic*, Oxford, 1<sup>re</sup> éd., 1907; 2<sup>e</sup> éd. 1911.

HOGARTH, *Ionia and the East*, Oxford, 1909.

Walter LEAF, *Troy, a study in homeric geography*, London, 1912.

#### PÉRIODE ARCHAÏQUE

FUSTEL de COULANGES, *Étude sur la propriété à Sparte*, dans le *Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1880.

RADET, *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades (687-566)*, Paris, 1892.

BABELON, *Traité des monnaies grecques et romaines*. 1<sup>re</sup> partie : *La théorie et la doctrine*; 2<sup>e</sup> partie : *Description historique*, t. I, II et III, Paris, 1901-1907-1910-1914.

Ch. GILLIARD, *Quelques réformes de Solon*, Lausanne, 1907.

H. PRINZ, *Funde aus Naukratis, Beiträge zur Archäologie und Wirtschaftsgeschichte des VII und VI Jahrhunderts* (*Klio*, Beiheft VII), Leipzig, 1908.

PERROT et CHIPIEZ, *Histoire de l'art*, t. IX : *La Grèce archaïque (la glyptique, la numismatique, la peinture, la céramique)*, 1911; t. X : *La Grèce archaïque (la céramique d'Athènes)*, 1914.

## PÉRIODE ATHÉNIENNE

A. BÖCKH, *Die Staatshaushaltung der Athener*, 1<sup>re</sup> éd., 1817; 3<sup>e</sup> éd. révisée par M. Fränkel, 2 vol., Berlin, 1886.

G. PERROT, *Le commerce des céréales en Attique*, dans la *Revue historique*, t. IV (1877), p. 51 et suiv. — *Le commerce de l'argent et le crédit à Athènes*, dans les *Mélanges d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire*, 1875, p. 337 et suiv.

Michel CLERC, *Les métèques athéniens*, Paris, 1893.

Ed. ARDAILLON, *Les mines du Laurion dans l'antiquité*, Paris, 1897.

SOUCHON, *Les théories économiques dans la Grèce antique*, Paris, 1906.

L. GERNET, *L'approvisionnement d'Athènes en blé au v<sup>e</sup> et au iv<sup>e</sup> siècles* (*Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris*, fasc. XXV), Paris, 1909.

A. E. ZIMMERN, *The greek commonwealth; politics and economics in fifth-century Athens*, Oxford, 1<sup>e</sup> éd., 1911; 2<sup>e</sup> éd., 1915.

DEFOURNY, *Aristote, Théorie économique et politique sociale*, Louvain, 1914.

Alb. Aug. TREVER, *A history of greek economic thought*, Chicago, 1916.

## PÉRIODE HELLÉNISTIQUE

G. LUMBROSO, *Recherches sur l'économie politique de l'Égypte sous les Lagides*, Turin, 1870.

ROBIOU, *Mémoire sur l'économie politique, l'administration et la législation de l'Égypte au temps des Lagides*, Paris, 1875.

*Revenue Laws of Ptolemy Philadelphus* edited by B. P. GRENFELL, Oxford, 1896.

U. WILCKEN, *Griechische Ostraka aus Aegypten und Nubien*, 2 vol., Leipzig-Berlin, 1899. — *Grundzüge und Chrestomathie der Papyrskunde*, t. I, Leipzig-Berlin, 1912.

BOUCHÉ-LECLERCQ, *Histoire des Lagides*, 4 vol., Paris, 1903-1907 (voir surtout le t. III, *les Institutions de l'Égypte ptolémaïque*, 1<sup>re</sup> partie). — *Histoire des Séleucides*, 2 vol., Paris, 1913-1914.

Henri MASPERO, *Les finances de l'Égypte sous les Lagides*, Paris, 1905.

Mich. CHWOSTOW, *Recherches sur l'histoire des relations commerciales au temps des monarchies hellénistiques et de l'empire romain*. T. I : *Histoire du commerce avec l'Orient dans l'Égypte gréco-romaine* (en russe), Kasan, 1907.

K. RIEZLER, *Ueber Finanzen und Monopolen im alten Griechenland*, Berlin, 1907.

Fr. POLAND, *Geschichte des griechischen Vereinswesens*, Leipzig, 1909.

Fr. PREISIGKE, *Girowesen im griechischen Aegypten, enthaltend*

*Korngiro, Geldgiro, Girobanknotariat mit Einschluss des Archivwesens*, Strassburg, 1910.

Gust. GLOTZ, *Les prix des denrées à Délos, dans le Journal des savants*, 1913, p. 16 et suiv. — *Les salaires à Délos, Ibid.*, p. 206 et suiv., 251 et suiv.

Pour l'illustration de ce volume, nous avons fait de larges emprunts aux publications de la maison Hachette, surtout au *Dictionnaire des Antiquités* de MM. Saglio et Pottier. Nous remercions les éditeurs de nous y avoir autorisés. Nous devons aussi des remerciements à MM. Crès et Burthe d'Annelet qui ont bien voulu nous prêter de leurs clichés.

---

PREMIÈRE PARTIE  
LA PÉRIODE HOMÉRIQUE

---

CHAPITRE PREMIER

DE L'ÉCONOMIE FAMILIALE A L'ÉCONOMIE URBAINE

Si les Grecs purent en quelques siècles accomplir dans tous les ordres de l'activité humaine des progrès incomparables, c'est qu'ils s'établirent dans des pays qui avaient depuis longtemps subi l'influence d'une civilisation avancée. De la Crète à Mycènes, l'âge du bronze avait brillé d'un vif éclat et répandu les chefs-d'œuvre exécutés par les artistes et les artisans d'un peuple préhellénique.

Dans les quatre cents ans que font défilier sous nos yeux *l'Illiade* et *l'Odyssée*, les souvenirs de la grandeur mycénienne abondent encore, et cependant tout obéit aux guerriers des hordes septentrionales. Si les Achéens du poète manient des épées et des javelots de bronze, ils connaissent le fer et en forgent des outils pointus et même des armes. Ainsi, au début de la période homérique, deux civilisations se juxtaposent : parmi les dernières manifestations d'une culture raffinée se révèlent toutes sortes de coutumes primitives. Mais il arriva ce qui arrive toujours quand une société grossière s'établit par la force au milieu d'une société supérieure : pour la première fois on peut dire, en parlant de la Grèce, que la race vaincue conquiert son farouche vainqueur. Les envahisseurs s'adaptent

tèrent à des conditions de vie nouvelles. Les pâtres, fixés, apprécièrent les bienfaits de l'agriculture. Jusqu'alors groupées en tribus, les familles prirent place dans des cités ; sans renoncer à leur organisation propre, elles durent la modifier. Du XII<sup>e</sup> siècle à la fin du VIII<sup>e</sup>, les poèmes homériques nous font assister à cette transformation. Ils nous montrent les Grecs passant d'une économie essentiellement familiale à l'économie urbaine.

La famille (*génos*), telle que l'ont connue d'abord les Grecs, est un groupe étendu. Tous ceux qui reconnaissent le même héros comme ancêtre restent unis autour du même foyer. Quoique mariés, les cinquante fils et les douze filles de Priam habitent ensemble dans la maison paternelle. Si le groupe familial a des obligations envers la cité, les individus qui le composent dépendent de lui seul. Il garde son autonomie ; il a son chef, son culte, son administration, sa justice.

Cette indépendance politique a pour condition l'indépendance économique. L'économie est d'abord, d'après l'étymologie même du mot, la gestion de la maison. La famille tâche de se suffire, de compléter l'autonomie par l'*autarkie*<sup>1</sup>. Forêts et pâturages sont ouverts à tous ; mais il faut à la famille des terres qui lui soient propres. Ceux qui demeurent sous le même toit et mangent à la même table possèdent un patrimoine collectif. Le bien de tous, étant à chacun, n'est à personne. Par cela même, il est inaliénable, indivisible, et la question de succession ne se pose pas. Quiconque vit sur la propriété commune a l'obligation stricte de contribuer au labour commun ; s'il s'y refuse, il se met au ban de la société. Puisque toute besogne est d'utilité générale, il n'y en a pas qui soit flétrissante. Si la famille s'annexe quelques esclaves, si elle engage parfois des manœuvres ou des artisans, la raison

1. La meilleure traduction du grec *αὐτάρκεια* nous est fournie par l'anglais *self-sufficiency*. C'est ce que les économistes appellent l'*économie domestique fermée*.

en est que ses membres ne sont pas assez nombreux ou que certaines tâches exigent un talent spécial; mais aucune occupation n'est méprisée comme servile ou mercenaire.

L'économie familiale est presque exclusivement pastorale et agricole. Là où la terre est grasse, la famille est riche : elle récolte assez de grain et possède assez de bétail pour se procurer les esclaves dont elle a besoin et attirer les artisans ou les marchands qui lui fabriquent ou lui apportent des objets de prix. Riche ou non, elle a la ressource de joindre aux revenus de son domaine les profits de la guerre, de la piraterie et du brigandage.

Mais le régime d'économie familiale ne peut pas exister dans toute sa pureté; il est toujours contaminé par la nécessité de chercher au dehors, outre un supplément de main-d'œuvre, des matières que le sous-sol n'offre point partout. En Grèce, il était voué d'avance à une rapide transformation par l'existence de la cité. Dès l'époque homérique, le *génos* commence à se désorganiser; il tend à se scinder en petites familles. De toutes parts, les liens se relâchent. Les cadets et les bâtards protestent contre une inégalité vexatoire; les jeunes gens d'esprit aventureux ne se résignent pas au travail monotone; les criminels sont chassés: autant d'individus qui sortent des cadres traditionnels. Là même où la rupture ne s'est pas encore produite, elle se prépare: chacun a moins de cœur à l'ouvrage et réclame une plus grande part de revenu; chacun prend goût au confort, au luxe. Ainsi naît l'individualisme, cependant que s'accroît la puissance de la cité. Il faut bien alors que l'économie se modifie.

Au sein même de la propriété collective se constitue la propriété privée. D'abord elle se borne aux acquêts, c'est-à-dire aux objets mobiliers, bestiaux, esclaves, navires, lingots de métal, vases précieux, armes et vêtements. Mais celui qui va demeurer à part a besoin d'une maison: la propriété bâtie s'individualise. Enfin, l'appropriation s'étend au bien essentiel, au sol. La cité donne l'exemple.

Dans les nouveaux établissements, l'allotissement des terres ne tient pas compte des collectivités familiales. Quand Nausithoos mena les Phéaciens dans l'île de Schérie, « il bâtit les maisons des citoyens et partagea les champs ». Les peuples récompensent les chefs en leur constituant un domaine en plein rapport (un *téménos*). Les pouvoirs publics autorisent ou tolèrent les défrichements des particuliers sur les terres vaines et vagues de la réserve collective (*eschatiè*). La copropriété familiale est atteinte à son tour. Le cas typique où l'on ose pour la première fois découper une part dans la terre indivise, c'est celui où la famille d'un coupable dégage sa responsabilité en apporcionnant le membre dont elle est solidaire. Mais le partage est trop conforme aux idées nouvelles pour garder un caractère aussi exceptionnel. Dans beaucoup de familles on sort avec joie de l'indivision : chacun reçoit son lot ou *klèros* par tirage au sort. Le lot peut encore se morceler à chaque ouverture de succession. Les héritiers soutiennent leur droit avec âpreté : « la mesure en main, ils contestent la place des bornes qui doivent diviser un champ commun et se disputent les moindres parcelles, pour que les lots soient égaux ». Bornes, fossés, haies, palissades, partout se multiplient sur le sol les marques de la mainmise individuelle.

Pourtant l'appropriation n'est encore ni complète ni définitive. Dans l'*eschatiè*, les particuliers n'ont pris possession que des flots les plus fertiles. La plupart des grands *géné* maintiennent obstinément la règle de la substitution. Dans certains pays, la loi publique étend au bien de la petite famille les interdictions que les coutumes imposaient jadis au domaine du *génos* : le *klèros*, quoique transmissible, est indivisible et inaliénable. Ailleurs, le *génos* conserve sur les terres de ses membres un droit éminent : chaque part peut se morceler à l'infini sans jamais sortir du *génos*. Ainsi, le régime de la copropriété familiale subsiste en grande partie, soit qu'il garde la rigueur de ses prin-

cipes dans des cadres réduits, soit qu'il se concilie avec le régime de la propriété individuelle.

De toutes façons, l'appropriation du sol a pour effet l'inégale répartition de la propriété foncière. Certains chefs de famille profitent des circonstances pour se déclarer propriétaires des biens dont leurs ancêtres avaient seulement l'administration. Les rois arrivent même à se considérer comme les maîtres absolus du territoire qu'ils gouvernent. A la tête de l'aristocratie agraire se placent les « rois de tribus ». On voit le « roi d'un champ » assister à la moisson, debout sur un sillon, appuyé sur son sceptre, entouré de ses hérauts. Près de ces grands seigneurs, ce sont de bien petites gens que les possesseurs d'un simple *kéros*. Quand la transmission successorale a entraîné un morcellement excessif, le paysan cultive péniblement une parcelle infime. Et déjà une tourbe de misérables n'a plus de droit sur aucune portion de sol ; elle végète tristement avec les salaires gagnés sur la terre d'autrui ou les aumônes quêtées de porte en porte.

L'importance croissante des biens mobiliers offrait du moins aux déracinés la perspective d'une compensation. Effectivement, des gens de métier, les *dèmiurges*, mettent leurs services à la disposition du public et se font une vie honorable. Mais ces professionnels ne sont pas bien nombreux. D'autre part, quelques aventuriers vont faire de la piraterie et rapportent un riche butin. Mais ils sont rares, ces précurseurs du commerce maritime, et ils se hâtent d'entrer dans l'aristocratie foncière en épousant quelque « fille d'hommes opulents ». Dans une société où prédomine l'économie naturelle, les biens meubles vont d'eux-mêmes aux familles qui possèdent la terre.

La richesse est déjà pour les héros d'Homère une grande force et un sujet de fierté. Certes, avant tout, ils se glorifient en leur cœur d'être fils de dieux ; mais la fortune aussi constitue un titre social. Pour se faire valoir, on étale sa généalogie et l'inventaire de ses biens. Diomède,

après avoir énuméré ses aïeux jusqu'à la quatrième génération, déclare que son père « possédait, autour d'une vaste demeure abondante en trésors, des champs fertiles en froment, des vergers plantés d'arbres et d'immenses troupeaux ».

C'est du bétail surtout qu'on désire. L'homme opulent a beaucoup de bœufs, de chevaux et de moutons ; une terre féconde est mère de nombreuses brebis. Le pasteur Eumée veut donner une idée des immenses ressources dont dispose son maître Ulysse ; il fait le dénombrement de ses troupeaux et de ses étables. Comme dans toutes les sociétés pastorales, la guerre tourne en razzia, et le bétail fournit l'instrument habituel d'échange. Cependant la fortune mobilière se présente déjà sous la forme du trésor. Dans les grandes maisons, une bonne partie du rez-de-chaussée est aménagée en un magasin muré, le *thalamos*. Le palais d'Ulysse en renferme un, haut et vaste. « Là se dressent, rangés en file contre le mur, les jarres de vin vieux et doux », les vases contenant « quantité d'huile parfumée » ; là aussi se trouvent des amas d'or, de bronze et de fer, de riches étoffes serrées dans des coffres, des armes rares, des coupes finement ciselées. Mais ce n'est ni par le commerce ni pour le commerce que se constituent de pareilles réserves. Elles témoignent que le maître a rapporté des pays lointains de bonnes parts de butin et de beaux présents d'hospitalité. On thésaurise sans capitaliser ; car la richesse dort et ne se multiplie pas d'elle-même.

Nous sommes donc en des temps où coexistent pêle-mêle des groupes du type patriarcal, des familles restreintes et des individus isolés, où la propriété collective persiste à côté de la propriété personnelle, où dans le voisinage de vastes domaines s'étendent des champs moyens et de petites parcelles, où la richesse mobilière permet à l'industrie de faire une timide apparition. Quelle peut être alors l'unité sociale et économique ? Puisque les *géné* ne ren-

ferment plus tous les intérêts en présence, il n'y a qu'un cadre qui leur convienne également, la cité. Elle n'était jadis qu'une association politique de tribus et de *géné*; elle doit désormais posséder un centre où tous puissent se rencontrer, pour satisfaire mutuellement leurs besoins. C'est l'économie urbaine qui commence.

Une acropole se dresse, qui assure la défense; elle est située à une petite distance de la côte, de façon à se rapprocher d'un port tout en se dérochant aux écumeurs de mer. Au-dessous s'étend l'*agora*, où se pressent, à certains jours, tous ceux qui ont à faire échange de produits ou de services. Voilà les éléments essentiels de la ville. L'institution prend de bonne heure une grande extension. La Crète est restée l'île « aux cent villes ». Agamemnon réserve à sa fille sept villes, toutes situées dans la banlieue de Pylos. Ménélas possède assez de villes en Argolide pour songer à en offrir une à Ulysse, quitte à transporter ailleurs les habitants évincés. Le seul fait que les villes se multiplient à ce point et se transmettent ou se déplacent avec cette facilité prouve que ce ne sont pas, en général, des agglomérations considérables. Il faut se figurer surtout des bourgades rurales. Cultivateurs et pâtres viennent au marché pour employer les surplus à compenser les manques.

Déjà même, vers la fin de la période homérique, le développement des villes prend sur certains points une tout autre ampleur. Sur l'*agora* d'Ithaque s'agitent de grandes foules. Des classes nouvelles se forment. C'est que l'industrie domestique ne suffit plus guère qu'aux travaux les plus simples; pour arriver à plus de fini, il faut des outils plus perfectionnés, une pratique plus constante: les artisans gagnent leur vie à travailler pour les autres. En même temps, les Grecs voient arriver de plus en plus fréquemment les marchands étrangers, prêts à se transformer en pirates, tandis qu'eux-mêmes vont exploiter les pays lointains par la piraterie en attendant qu'ils le fassent par le commerce. Ainsi progresse une économie urbaine tout

imprégnée encore d'économie familiale, mais où apparaissent déjà les signes précurseurs d'une économie internationale.

Telle est la réalité que le poète orne de couleurs enchanteuses, lorsqu'il dépeint la vie que mènent les Phéaciens à Schérie. La ville s'élève au milieu de champs, de vergers, de prairies et de bosquets que traverse une route carrossable. Le port est entouré de cales. Sur une place voisine s'ouvrent des magasins d'agrès, de mâts et de rames. Le palais a un aspect merveilleux avec ses hauts portiques et ses salles majestueuses : ce ne sont partout que murs plaqués d'airain et décorés de lapis-lazuli, portes incrustées d'or et d'argent, statues de grandeur naturelle, candélabres ciselés et sièges recouverts de pourpre. Attenant au palais, le jardin donne à profusion légumes et fruits. Avec le roi Alkinoos demeurent son épouse Arète, sa fille Nausicaa et ses cinq fils, dont deux sont mariés. Cinquante captives font le service. Mais on travaille aussi dans la famille du roi : Arète passe toute la journée près du foyer, à tourner le fuseau avec ses femmes ; Nausicaa va au lavoir avec les servantes, et ses frères chargent le chariot. Quant au roi, il donne des ordres et vient s'asseoir sur un trône, « pour boire du vin comme un immortel ». Son palais, en effet, sert aux réunions du Conseil et aux réceptions d'étrangers ; chaque séance s'accompagne d'un repas où coule le « vin d'honneur » ; chaque cérémonie est l'occasion d'un brillant banquet qui se termine par des chants, des concours gymniques et des danses. Une aristocratie raffinée recherche les plaisirs délicats et savoure la joie de vivre. Cette élite chérie des dieux a besoin que des esclaves lui assurent des loisirs, que des gens de métier l'entourent de commodités et de somptuosités toujours nouvelles, que de hardis compagnons « sillonnent la vaste mer » en quête de richesses. L'*autarkie* de la ville complétant celle de la famille et complétée par quelques produits du dehors, voilà l'idéal économique des Grecs au VIII<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE II

### LE TRAVAIL EN FAMILLE

#### § 1. — Les membres de la famille.

Grande ou petite, riche ou pauvre, la famille de l'époque homérique cherchait à se suffire, en s'aidant d'une domesticité plus ou moins nombreuse. Chacun devait à tous sa part de travail. Dans ces sociétés de parents et de serviteurs sans cesse rapprochés par la tâche commune, nulle occupation n'avilit. Il n'en est pas de si basse qui fasse déroger les hommes et les femmes les plus nobles, voire même les dieux.

Rois et princes se livrent au travail agricole et pastoral. Ils sont fiers d'y exceller. Voici le défi lancé par Ulysse à un prétendant : « Si nous rivalisons à qui de nous fera le plus d'ouvrage dans les prés, au printemps, par les jours longs, j'aurais ma faucille bien recourbée, toi la tienne, et nous faucherions sans manger, jusqu'à la brune, tant qu'il y aurait de l'herbe. Si nous avons à conduire une bonne paire de bœufs..., pour labourer un champ de quatre arpents..., tu verrais comme je trace droit un sillon. » Les fils de roi sont volontiers bergers ; Apollon l'a bien été ! Mais les hommes seuls s'occupent de culture et d'élevage ; les femmes ne se mêlent même pas de traire les brebis ni de faire le fromage. Il n'y a qu'une occupation rustique où l'on voie les jeunes filles se mêler aux jeunes gens, c'est la vendange.

Les hommes exercent encore toutes sortes de métiers à

la maison. Pas plus qu'à la charrue, les nobles ne répugnent à l'outil de l'artisan. Tous les ouvrages leur conviennent. Ils sont selliers et cordonniers : Ulysse coupe des sangles dans une peau de vache, comme le pâtre Eumée se taille des sandales. Ils sont maçons : Ulysse se bâtit sa maison tout seul, comme Eumée construit une étable à porcs. Ils sont charrons, menuisiers, ébénistes, constructeurs de bateaux, et, pour commencer, ils sont bûcherons. Eumée entoure sa porcherie d'une solide palissade en cœur de chêne. Quant à Ulysse, sa maison achevée, il en façonne les portes ; puis il la meuble : il attaque un gros olivier et y taille le lit, qu'il incruste d'or, d'argent et d'ivoire. A-t-il besoin d'un bateau, il abat, équarrit, ajuste et cloue, jusqu'à ce que le mât et les vergues surgissent avec les agrès et les voiles. Si le roi d'Ithaque se distingue, ce n'est que par l'adresse ; tous travaillent de leurs mains comme lui. Chaque paysan sait la longueur et l'essence des bois qu'il doit choisir pour son mortier et son pilon, pour les roues de son chariot, pour le versoir, la flèche et le soupeau de son araire. Le matériel d'exploitation agricole comprend même un bloc de fer ; le personnel ordinaire suffit à la fabrication des outils et instruments les plus simples.

Les femmes prennent autant de peine que les hommes. Elles cherchent l'eau, quelquefois très loin. Elles préparent les aliments. La boulangerie leur revient, et même la mouture. Chez les petites gens, le grain est pilé. Dans les grandes maisons, pour avoir de la fine fleur de farine, on se sert de moulins. La grosseur des pierres meulières rend ce travail très dur ; aussi est-il abandonné aux servantes, surtout aux esclaves. A une époque où la nourriture est d'une grande simplicité, c'est le vêtement qui prend le plus de temps aux femmes. Fabrication et confection se font exclusivement à la maison. L'épouse distribue aux servantes la laine à carder ou à peigner, range dans des corbeilles les écheveaux préparés, file et tisse

avec tout son monde. Dans le palais d'Alkinoos, l'aurore surprend Arète « assise au foyer avec ses femmes, tournant le fuseau chargé de laine pourprée », et le soir la retrouve à la même place, appuyée à une colonne d'un geste un peu las. Le métier à tisser était fatigant : la chaîne tombait verticalement d'une traverse ; pour faire dévider la trame par la navette, il fallait se tenir debout devant la chaîne, tout près. Pour se distraire, on chantait. Mais c'est à l'art de la broderie que les grandes dames, Hélène aussi bien qu'Andromaque, consacrent leurs journées avec prédilection. Elles ont une patronne céleste : Athèna tisse et broche les *péploi* merveilleux dont s'enorgueillit la coquetterie olympienne. Le blanchissage est également l'affaire des femmes, même dans les palais. Près de Troie « étaient de vastes et beaux lavoirs en pierre où les femmes et les filles des Troyens lavaient leurs riches vêtements ». Nausicaa sait que ses frères veulent du linge frais pour aller à la danse : elle monte en voiture avec ses suivantes, fouette les mules et se rend au lavoir. De si haute lignée qu'elle soit, la femme doit toujours être au travail. L'épouse idéale est celle qui joint à la beauté, à la fortune et à l'intelligence l'habileté des mains. La quenouille est son sceptre. Le lui rappeler n'est point pour lui faire offense. Quand Télémaque renvoie Pénélope à sa toile et à son fuseau, la mère admire tant de sagesse chez son fils.

Ainsi, les palais des rois et les plus humbles masures présentaient le même spectacle : dans toutes les familles, hommes et femmes avaient également des habitudes laborieuses. Le *génos* qui possédait de nombreux troupeaux et des terres étendues pouvait subsister sur son domaine sans avoir presque à faire appel aux ressources du dehors. Lors même que le régime patriarcal eut perdu la rigidité de sa constitution première, ces vieilles mœurs ne disparurent pas. La Grèce connut pendant plusieurs siècles l'autonomie familiale.

## § 2. — Les esclaves.

Un pareil régime avait pour condition l'esclavage. Toutefois cette institution n'avait pas encore pris un grand développement. Le commerce et l'industrie ne demandaient guère de main-d'œuvre servile ; les occupations domestiques, agricoles et pastorales en exigeaient peu. Il est vrai qu'Ulysse possède un assez grand nombre d'esclaves. Son palais renferme cinquante femmes ; la garde de ses troupeaux est assurée par une trentaine de pâtres ; son père Laërte, retiré à la campagne, a auprès de lui une vieille Sicule, qui le soigne, et Dolios, qui s'occupe de culture avec six de ses fils et quelques autres travailleurs. En tout, une centaine d'esclaves, moins d'hommes aux champs que de femmes à la maison. Mais la fortune d'Ulysse est présentée comme exceptionnelle ; elle tient presque du rêve. En règle générale, il fallait être riche pour avoir des esclaves ; il fallait être un prince pour en avoir quelques dizaines.

Les esclaves, à l'époque homérique, sont rarement enfants d'esclaves. Il y a bien dans l'épopée des captives ou des femmes achetées qui partagent la couche de leur maître ; mais le fils de l'homme libre est libre. On ne voit guère qu'un ménage d'esclaves ayant des enfants : Dolios a une fille, que la reine Pénélope a prise avec elle pour le service domestique, et sept fils, dont un est chevrier et les six autres travaillent aux vergers avec leur père.

La source la plus fréquente de l'esclavage, c'est la guerre. On fait des prisonniers sur le champ de bataille et surtout dans les villes prises. Quelques-uns de ces captifs peuvent se faire racheter ; mais il faut une grosse rançon, « des présents infinis ». Les autres sont vendus par leur maître, à moins qu'il ne les garde à son service, ce qui est le sort ordinaire des femmes adroites et belles. Les tentes d'Achille renferment nombre de servantes « conquises par le bras ». Hector sait la destinée qui attend Andromaque,

s'il succombe : « Tu iras en Argos tisser la toile pour un autre et puiser l'eau à la fontaine, l'amertume au cœur, sous le poids d'une dure nécessité. » Et, quand Andromaque apprend la mort de son mari, elle est fixée sur l'avenir de son fils : « Tu me suivras, tu exécuteras là-bas de vils travaux, peinant sous l'œil d'un maître farouche. » L'asservissement par la lance est l'origine normale de l'esclavage.

Mais les lois de la guerre admettaient la piraterie, et, de barbares à Grecs, de Grecs à barbares, les écumeurs de mer travaillaient ferme. Les Phéniciens et les Taphiens étaient particulièrement redoutés. Eumée nous dit comment il est devenu esclave. Son père avait acheté à des pirates taphiens une Sidonienne. Cette fille se sauva sur un bateau phénicien, emmenant le fils de son maître, enfant « bon à vendre chez des peuples lointains et valant déjà cher ». Quelques jours plus tard, le jeune Eumée, débarqué à Ithaque, appartenait à Laërte. En ces temps de violence, nul n'était jamais sûr de ne pas voir « le jour d'esclavage ». L'aventure était presque banale. Un moyen facile pour des marins de se procurer des esclaves, c'était de faire main basse sur leurs passagers: Ulysse raconte qu'il partit d'Égypte sur le bateau d'un Phénicien, qui voulut le vendre en Libye, et qu'aussitôt après les Thesprotes qui devaient le déposer à Ithaque s'apprêtèrent à lui ravir la liberté. Mais les Achéens aussi pratiquaient la piraterie et le rapt. Jamais l'épopée grecque ne fait entendre à l'égard des Phéniciens et des Taphiens de plaintes aussi lugubres que la stèle égyptienne à l'égard de ces Akaïousha qui pénétraient dans tous les bras du fleuve, « nombreux comme des reptiles qu'on ne peut rejeter ». A deux reprises Ulysse est allé aux bords du fleuve Égyptos « piller les champs magnifiques, enlever les femmes et les petits enfants, tous les hommes ». Une autre fois, c'est sur la côte d'Asie qu'il ramasse « femmes et richesses ». Ces entreprises n'avaient rien d'inavouable,

bien au contraire, puisqu'elles étaient fructueuses. Certaines règles de droit coutumier, les mêmes pour la piraterie que pour la guerre, présidaient au partage du butin.

La violence sous toutes ses formes, voilà ce qui recrute l'esclavage. Quand on demande à un esclave comment il a été réduit à cette condition, on ne voit que deux hypothèses possibles : la guerre et la piraterie. Mais, puisque tout est permis contre des étrangers, on ne se borne pas à les surprendre chez eux. Dans les villes commence à s'amasser une tourbe de pauvres dont on ne connaît pas l'origine ; comme ils sont sans droits, la liberté dont ils jouissent est un bien précaire. Qu'un mercenaire demande le salaire promis, on menace de le vendre dans une île lointaine. Quiconque n'est pas capable de se défendre est exposé à être enlevé par la traite.

De quelque façon qu'un homme ou une femme soit réduit en servitude, le plus souvent son premier maître s'en défait au plus tôt. Le guerrier garde quelques servantes et une concubine ; le reste est destiné au commerce. Les transactions se font toujours à de grandes distances. Nul ne s'avise, naturellement, de chercher acquéreur dans le pays même de l'esclave. Mais jamais non plus ceux qui viennent d'asservir une personne ne la vendent dans leur pays à eux. Pourquoi ces transports sur des marchés lointains, quand les pirates, leur coup fait, n'auraient qu'à rentrer au port ? Cette apparente anomalie s'explique par le régime économique de l'époque. Celui qui veut échanger un bien meuble n'en obtiendrait dans sa patrie que des produits qu'il possède en suffisance : le commerce par troc n'est avantageux qu'à l'étranger.

Aussi se promet-on toujours « un bon bénéfice » de l'esclave qu' « on fait passer chez des hommes parlant une autre langue ». Un corps humain est une marchandise estimable. Il peut atteindre une valeur « infinie », quand il s'agit d'un prisonnier qui se glorifie d'appartenir à une grande famille, d'une femme « à la belle taille » ou « habile

aux travaux de son sexe », d'une Lydienne ou d'une Carienne instruite à peindre sur ivoire, d'une Sidonienne experte en l'art de la broderie. Les prix sont donc variables. On se procure une esclave moyenne pour quatre bœufs ; on pousse jusqu'à vingt en présence d'une occasion exceptionnelle.

L'esclave est une propriété cessible, non seulement par achat et vente, mais par toute autre transaction. Une femme peut être offerte en prix dans les jeux. Le père qui donne sa fille en mariage la fait accompagner d'un esclave qui fait partie de la dot. Des captives figurent communément parmi les présents d'hospitalité ou de réconciliation.

Le plus grand nombre d'esclaves est occupé aux travaux domestiques. Le mot qui les désigne d'ordinaire (*dmôs*, *dmôè*) signifie « gens de maison », comme plus tard *oikeus* et *famulus*. Déjà le besoin d'avoir une personne à son service est tel qu'un esclave emploie ses premières économies à l'acquisition d'un autre esclave.

Le service intérieur revient surtout aux femmes. Dans l'humble maison d'où Laërte surveille ses vergers, une vieille servante prépare la nourriture des travailleurs et donne ses soins au maître. Les palais renferment jusqu'à cinquante filles. La plus pénible de leurs besognes est la mouture du grain ; elles s'y mettent la nuit, et il arrive que l'aurore les trouve encore à l'ouvrage, « les genoux rompus de fatigue ». Mais la plus grande partie de leur temps est prise par les innombrables travaux du vêtement. Du matin au soir, elles peignent, filent, tissent, cousent et brodent. La chambre où elles se tiennent est un atelier qui ne chôme jamais. Le service domestique ne comporte donc pas, en général, une véritable division du travail : les cinquante femmes savent toutes travailler la laine ; selon les besoins, on en appelle douze à la meule, et vingt à la fontaine. Quand Hélène paraît devant Télémaque, elle est entourée de trois servantes : l'une avance un siège,

l'autre apporte un coussin, la troisième présente le panier à ouvrage. Mais il ne faut pas voir dans ce cérémonial un gaspillage habituel de main-d'œuvre domestique, une organisation somptueuse de la maison royale ; la réception terminée, les suivantes s'en retourneront avec leur maîtresse reprendre la tâche interrompue. C'est par exception que certaines esclaves, comme les brodeuses sidoniennes offertes à Hécube, sont enfermées dans leur spécialité artistique, ou qu'une ancienne nourrice, traitée avec des égards particuliers, est attachée comme femme de chambre à la fille de ses maîtres. Pourtant, dans les palais, la reine se décharge sur une personne sûre de la surveillance à exercer, et son choix peut porter sur une de ses esclaves. Celle qui est ainsi élevée à la fonction d'intendante ou d'économe apprend le service aux novices et commande le personnel libre ou servile ; elle a les clefs des magasins et en connaît les caches les plus secrètes.

On voit aussi des esclaves mâles pris par le service intérieur. Alkinoos donne ordre à des serviteurs d'atteler le chariot pour Nausicaa. Au palais d'Ithaque, les servantes sont aidées par un garçon de bains. Dans les préparatifs d'un festin, les hommes fendent le bois ; ils servent et découpent les viandes. Mais il ne faut pas s'imaginer qu'il y ait là un personnel nombreux de palefreniers et d'écuyers tranchants. Des esclaves ruraux viennent d'amener des bêtes de boucherie ; on leur demande un coup de main. Un jour, le porcher Eumée distribue les coupes, un bouvier offre le pain, un chevrier fait office d'échanson. Il n'en va pas autrement des esclaves employés comme rameurs : le maître recrute son équipage parmi les gens de ses terres.

La garde du bétail et la culture, voilà les occupations habituelles des esclaves mâles. Il ne semble pas, d'ailleurs, que la famille s'adjoigne pour cela une main-d'œuvre considérable. Voyons le domaine d'Ulysse, type de la grande propriété. Une trentaine d'hommes suffit à soigner le bétail ; une douzaine, une vingtaine tout au plus, s'em-

plioie à la culture des céréales, de la vigne et des arbres fruitiers. S'il ne fallait pas plus d'une cinquantaine d'hommes pour une exploitation pareille, c'est donc que l'esclavage rural n'était pas très développé. On voit pourquoi, à la guerre, le vainqueur épargnait si peu d'hommes en comparaison des femmes.

La situation de l'esclave n'était pas mauvaise. Cette rudesse de mœurs qui choque si souvent dans l'*Iliade* et l'*Odyssée* n'existe guère qu'entre individus de familles différentes. Or, l'esclave fait partie d'une famille. Une fois qu'il est entré dans une maison par une espèce d'adoption inférieure, entre ses maîtres et lui s'établit une réciprocité d'obligations qui, renforcée par le travail en commun, va facilement jusqu'à l'affection réciproque. L'esclave n'est donc pas considéré comme une bête de somme. Il a sa personnalité. Sans doute le maître a droit de vie et de mort sur son esclave, mais non pas autrement que le mari sur sa femme et le père sur ses enfants, comme chef de famille. La condition juridique de l'esclave, telle qu'elle résulte du droit familial, relève singulièrement sa condition morale. Le petit Eumée est traité en fils par sa maîtresse Anticleia : il est élevé avec la fille de la maison. Adulte, il continue de sentir, veillant sur lui de loin, « une affection de mère ». Anticleia meurt ; sa bru Pénélope recueille comme une succession ce devoir de patronage. Elle prend aussi auprès d'elle la fille de l'esclave Dolios, « la soigne et la dorlote comme son enfant, et lui met la joie au cœur par ses gâteries ». Ce qu'Eumée déplore le plus dans les malheurs qu'entraîne pour lui l'usurpation des prétendants, c'est la rupture de relations quasi familiales. « Maintenant, gémit-il, tout cela me manque. Si les dieux ont fait fructifier le travail où je m'applique, si j'ai de quoi boire et manger, même de quoi faire accueil à des hôtes, il ne m'est plus donné d'entendre les douces paroles de ma maîtresse ou de recevoir d'elle des marques d'amitié. Les esclaves ont cependant grand besoin de voir leur maî-

tresse, de lui parler, de lui demander avis sur tout, de boire et de manger chez elle, et puis de rapporter aux champs un de ces cadeaux qui réjouissent toujours le cœur des esclavés. »

A l'autorité bienveillante répond l'obéissance dévouée ; à la bonté, le respect. Reconnaissant de la sécurité dont il jouit, sensible aux prévenances, l'esclave oublie sa naissance peu à peu et tâche de mériter une amélioration de son sort, une vieillesse exempte de soucis. Dans une maison privée du maître, forcément la discipline se relâche ; « car, en plongeant un homme dans la servitude, Zeus lui ôte la moitié de sa vertu ». Toutefois l'absence prolongée d'Ulysse n'a pas affaibli le sentiment du devoir chez les esclaves ruraux. Ses troupeaux et son vignoble sont toujours bien soignés. Quand il revient et qu'il se fait reconnaître du porcher Eumée et du bouvier Philoities, puis de Dolios et de ses six fils, ils se livrent tous à de touchantes effusions et se déclarent prêts à soutenir la bonne cause. Les femmes, il est vrai, se sont laissées plus facilement démoraliser par l'anarchie. Elles ne sont cependant que douze sur cinquante, les têtes folles qui, au bout de longues années, ont failli. Les autres restent inébranlablement attachées à la famille qui est devenue la leur : elles prennent part à ses douleurs et à ses joies. Quand elles revoient leur maître, « elles l'entourent, le saluent, l'embrassent, lui couvrent la tête et les épaules de baisers, lui saisissent les mains. Et lui se sent pris d'un doux désir de pleurer ; car en son cœur il les reconnaît toutes. »

En assignant à l'esclave une place dans la famille, on rendait tolérable sa condition matérielle. La servitude patriarcale n'apparaît pas sous des couleurs trop noires. Sans doute Eumée, le « divin porcher », est un parvenu de l'esclavage : il vit sur un coin reculé du domaine, dans une pleine indépendance. Mais nombre d'esclaves étaient employés ainsi dans les champs et les pâturages éloignés, et les esclaves domestiques n'avaient rien à envier aux

plus favorisés des esclaves ruraux. On se fait si facilement une situation sortable, à une époque où les besoins sont si restreints !

L'esclave donne tout son temps et tout son travail au maître ; le maître doit donc assurer sa subsistance. Dans les bonnes maisons, il est bien nourri. Eumée a la farine d'orge, le pain et le vin à discrétion, et il ne lui est pas interdit de tuer de temps en temps une des bêtes dont il a la garde. Quand les porchers en sous-ordre reviennent du pâturage, ils s'attendent à un repas « plantureux ». Les maîtres n'y regardent pas de trop près : ne faut-il pas maintenir les travailleurs en bon état ?

Pour l'habillement on s'en tire à peu de frais. Avant d'être envoyé aux champs, Eumée reçoit une cape en peau de bique, un beau *chiton* et de bonnes chaussures. Plus tard il possède un grand manteau en peau de chèvre sauvage, pour sortir la nuit, et un autre plus long et plus épais, contre la pluie ; il se taille ses sandales dans une peau de vache ; il a même assez de peaux de chèvre et de brebis pour en garnir un lit supplémentaire, quand il lui arrive un hôte. Mais il n'en coûte guère à un propriétaire de troupeaux d'abandonner ainsi quelques peaux à ses pâtres. En général, le costume des esclaves n'a rien de reluisant. « Nous n'avons, dit Eumée lui-même, ni manteaux en nombre ni tunique de rechange : une seule par personne. » Homère nous décrit, d'ailleurs, les guenilles de l'esclave rural : *chiton* sordide et rapiécé ; guêtres et gants en peau de vache, pour se préserver des écorchures ; casquette en peau de chèvre.

Quant au logement, il varie selon les lieux. Les gens de Laërte s'abritent sous un hangar ; ils couchent tout habillés sur les cendres du foyer. Mais les palais sont pourvus de communs pour le personnel féminin. Les esclaves dispersés dans la campagne peuvent se bâtir une hutte confortable. Eumée s'est construit sur une hauteur une grande maison en pierre avec vestibule et galerie. Le mobi-

lier, même dans la maison d'Eumée, est d'une simplicité primitive : la huche, la table et le lit fait d'une planche recouverte de peaux. Aucun siège ; pour faire asseoir un hôte, on cherche un fagot sur lequel on étale le couvre-lit. Quelques ustensiles : des plats, des corbeilles, des pots, une petite urne en bois de lierre et un gobelet. Quelques instruments : une hache, une massue pour abattre les bêtes. Du bois, tant qu'il en faut ; car la forêt est proche.

Comment l'esclave parvient-il à se constituer un pécule ? La générosité du maître est sa ressource ordinaire ; mais il peut amasser quelque bien par ses propres moyens. Eumée a fait l'acquisition d'un esclave, « seul, sans l'aide de personne », en le payant « sur ses acquêts ».

Mais combien il eût été plus heureux, si Ulysse avait été là ! « Il m'eût octroyé une maison, une terre et une femme attrayante, tous les biens donnés par un maître bienfaisant à l'esclave qui a durement peiné pour lui et dont un dieu a fécondé le travail. » Tous ces vœux, Ulysse les comble à son retour, et il promet de traiter ses pâtres fidèles « comme des compagnons et des frères de Télémaque ». Le droit de créer une famille à soi, avec la jouissance, sinon la propriété, d'un bien-fonds : telle est la suprême récompense où aspire l'esclave émérite. La situation qu'il peut ainsi obtenir reste assez ambiguë. Est-elle un servage très doux ? ou bien un affranchissement gratuit, avec établissement sur une terre qui retient l'affranchi près du patron ? Il semble qu'elle soit à la fois l'un et l'autre ou, mieux, qu'elle ne soit ni l'un ni l'autre, parce qu'elle ne fait pas cesser l'esclavage par un acte formel. C'est devaler les temps que de reconnaître dans l'*Odyssée* ces deux conditions intermédiaires entre la servitude et la liberté : le servage et l'affranchissement ; mais nier qu'elles y existent en germe, c'est se refuser à discerner les institutions avant leur plein épanouissement.

---

## CHAPITRE III

### LE TRAVAIL HORS DE LA FAMILLE

#### § 1. — Les gens de métier (dèmiurges).

Ceux qui travaillent pour le public, et non pas seulement pour leur famille, sont appelés dans la société homérique *dèmiurges*. Le mot s'entend de quiconque met son activité au service du public (*dèmos*) et même, dans certains pays, des magistrats. Il convient donc à tous les gens de métier.

Si nous connaissions toutes les catégories comprises dans un terme aussi général, nous saurions par là même jusqu'où était poussée vers le VIII<sup>e</sup> siècle la division du travail. Il ne suffit pas, en effet, de constater qu'elle n'allait pas bien loin dans les villages. Le paysan béotien tisse encore, au temps d'Hésiode, son *chiton* et sa *chlaina*, fait ses chaussures, fabrique ses ustensiles, son chariot et ses instruments de labour ; mais il peut en être ainsi dans les exploitations rurales des pays où les villes industrielles pratiquent une division du travail déjà savante. Voyons donc de plus près les occupations des dèmiurges.

Certains travaux sont exclus, qui conservent leur caractère purement domestique. Ce sont : la préparation des aliments (y compris la mouture et la boulangerie), la production du vêtement, la coupe du bois. De véritables professions, il s'en trouve quatre énumérées dans un passage de l'*Odyssée* : le devin, le médecin, le chanteur et le charpentier. Mais cette liste, où figurent à la fois les profes-

sions « libérales » et les professions manuelles, est certainement incomplète.

Dans la première catégorie, qui comprend tous les disciples d'Apollon, un autre passage de l'*Odyssée* classe formellement les protégés d'Hermès, les hérauts. On voit ainsi quatre professions libérales en voie de formation ou déjà constituées. C'est d'abord la divination ou *mantique*. Que des hommes se soient dits capables de dévoiler les secrets du passé, du présent et de l'avenir, le fait est général. Ce qui est particulier à la Grèce, c'est qu'elle n'a jamais réservé les rapports avec la divinité à une caste sacerdotale. Le don de prophétie peut se révéler dans la famille ; le plus souvent, l'intuition se fixant en une espèce de science, les devins exercent un métier, parfois héréditaire. — La même distinction s'observe, plus nettement encore, chez les chanteurs. L'*Iliade* nous représente la période où les membres de la famille dans leur maison, les guerriers sous leur tente, se laissent aller à de libres improvisations. Mais dans l'*Odyssée* on voit des aèdes de profession. Les aveugles ont particulièrement cette vocation : renfermés en eux-mêmes, s'ils arrivent quelquefois à la clairvoyance intérieure qui fait les devins, d'ordinaire ils consacrent leurs longues heures d'isolement à la musique, et ces autodidactes (c'est ainsi qu'ils se qualifient) acquièrent une supériorité qui leur assure le moyen de gagner leur vie. Ils vont de ville en ville, accueillis avec joie dans les salles de festin ; parfois ils sont retenus à titre définitif dans les palais. Quelques-uns jouissent d'une grande réputation, comme Phémios d'Ithaque ou Dèmodocos cher aux Phéaciens. — La médecine a déjà fait de remarquables progrès, et l'on tient le médecin en grande estime. Non que l'art de guérir soit le privilège exclusif des professionnels : une femme passe pour connaître les vertus de toutes les plantes ; des guerriers réputés pour leur habileté à panser les blessés n'en sont pas moins des combattants. Mais certains médecins sont des gens de métier. — Les hérauts

occupent dans la société une place importante. Attachés à la personne des chefs, ils sont les représentants sacrosaints de leur autorité, en même temps que les exécuteurs dociles de leurs ordres. Ils jouent ainsi un rôle politique et religieux, tout en faisant office de pages. Fonctionnaires ou serviteurs, ils sont honorés de tous et inviolables. Leur situation matérielle est souvent à la hauteur de leur situation morale.

Après l'énumération des professions libérales, la liste de l'*Odyssée* semble ramener tous les métiers manuels à celui de *tectôn* ou charpentier. En réalité, elle se borne à mentionner le type d'artisan le plus connu et le plus complexe. Mais le terme qu'on traduit, faute de mieux, par le mot de charpentier implique bien des occupations diverses, toutes placées sous le patronage de Pallas Athènè, depuis l'abatage des arbres jusqu'à la construction navale et l'ébénisterie d'art. De plus, l'époque homérique connaît plusieurs autres catégories d'artisans.

Il y a un travail qui ne peut être exécuté que par un homme de métier, c'est le travail de la forge. Il exige une installation relativement compliquée ; celui qui la possède n'en peut faire profiter autrui qu'en échange d'une rémunération. La métallurgie demande, d'ailleurs, une habileté spéciale qui ne s'acquiert que par un certain apprentissage. Aussi le métier de forgeron a-t-il sa place marquée dans la division du travail la plus rudimentaire. Comment donc le travail du métal n'aurait-il pas constitué une profession là où le travail du bois en constituait une ? Effectivement, la Grèce homérique connaît le *chalkeus*. Dans la société patriarcale de l'Olympe, Hèphaistos le forgeron ne besogne pas seulement pour sa famille ; Thétis vient lui commander une armure pour Achille.

Le travail du cuir s'exécutait pour la plus grande partie à la maison. Le propriétaire fait tanner et étirer dans sa cour les peaux de ses bêtes. Le pâtre se fabrique ses sandales. Cependant, pour les objets les plus fins, cnémides,

cordes d'arc, casques en peau de belette, manteaux en peau de loup, il faut déjà un spécialiste, l'artisan en cuir (*skytotomos*). Une bourgade de Béotie possède un véritable artiste, qui fabrique le fameux bouclier d'Ajax ; à Schérie, une maison est réputée pour sa spécialité de ballons rouges.

Outre le charpentier, le forgeron et l'artisan en cuir, les villes de l'épopée ont à leur service le potier (*kérameus*). En tout, la cité homérique connaît quatre catégories d'artisans attachés à une profession qualifiée : ceux qui produisent et transforment le bois, le métal, le cuir et l'argile<sup>1</sup>.

La division du travail reste donc encore indéfinie. Jamais dans l'épopée on ne perd le souvenir du temps où le porcher Eumée bâtissait ses étables et fabriquait ses chaussures, où son maître était à la fois laboureur, maçon, couvreur, bûcheron, menuisier, ébéniste, ivoirier, orfèvre, sellier et constructeur de bateaux. Entre les métiers les limites sont vagues. Le bouclier d'Ajax, avec ses sept peaux de bœuf revêtues d'airain, est l'œuvre de Tychios, « le meilleur des corroyeurs » ; le bouclier de Sarpédon, avec sa forte carapace de cuir, ses lames de bronze et sa bordure d'or, est sorti des mains d'un forgeron. Même en s'enfermant dans un domaine propre, chaque profession

1. Il ne s'agit ici que des métiers (*technai*) qui demandaient une habileté technique et offraient un travail exclusif et permanent. Le métier principal était plus fréquent ; plus encore le métier accessoire. Pour les distinguer les uns des autres, peut-être convient-il d'attacher quelque importance à la terminaison des noms qui désignent dans l'épopée les gens de métier, *eus* ou *os*. La première forme indiquerait les professions exercées de bonne heure à titre permanent ; la seconde (sauf exception pour le *tektôn*), les occupations qui auraient été d'abord accidentelles et temporaires, mais dont quelques-unes étaient devenues des professions régulières. Ainsi, le forgeron (*chalkeus*) et le potier (*kérameus*) auraient exercé un métier véritable, à l'instar du père (*nomeus*) et du pêcheur (*halieus*), et bien avant le corroyeur (*skytotomos*). Au reste, qu'un homme soit appelé bûcheron (*hylotomos*, *drytomos*), charron (*harmatopégos*), batteur d'or (*chrysochos*), tourneur en corne (*kérazoos*), ce n'est pas une raison suffisante pour qu'il faille voir en lui le représentant d'une profession spécialisée : Hector n'est pas cocher de son état parce qu'il apparaît sur son char comme *hèniokhos*.

embrasse une multitude de métiers futurs. Hèphaïstos, le patron des forgerons, est en même temps serrurier, armurier, orfèvre et ciseleur ; le *chrysochoos* ou batteur d'or ne se distingue pas du *chalkeus*. A voir manier la hache par un *drytomos*, on pourrait s'imaginer que le bûcheron fournit la matière première aux industries du bois ; mais le nom d'*hylotomos* est donné au guerrier envoyé à la corvée de bois. En fait, les gens de métier font comme les particuliers qui coupent les branches et les troncs dont ils ont besoin : le charron abat un peuplier et le fait sécher, avant d'y tailler une jante de roue ; le charpentier qui veut construire un bateau va prendre ses matériaux dans la forêt. Bûcheron, charron, constructeur, le *teclôn* fait encore tout ce qui est du bâtiment, maçonnerie, ébénisterie, tournage et ornementation. C'est lui qui montre le mieux combien la division du travail est rudimentaire à l'époque homérique. Le forgeron, le potier et le corroyeur ont du moins chacun sa matière première ; le charpentier, lui, travaille le bois, mais aussi la corne, l'ivoire et même la pierre.

Toutes ces professions sont ouvertes à tous. Mais, comme elles exigent des connaissances et une expérience qui se transmettent plus facilement en famille, le fils exerce volontiers le même métier que le père. Le cas est fréquent pour les professions libérales : les Mèlampides s'emparent de la divination, et les Asclépiades de la médecine, comme les Homérides fournissent les aèdes les plus célèbres ; souvent la charge de héraut devient un monopole de famille, si bien qu'à l'époque historique Éleusis aura encore ses Kérykes et Sparte ses Talthybiades. Mais chez les artisans aussi le talent est héréditaire : Phéréclos, l'habile constructeur de bateaux, est fils du charpentier Harmonidès.

Les dèmiurges sont tous des hommes libres. Il n'y a pas un exemple, dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée*, d'esclave s'adonnant à un métier qualifié. Le travail des dèmiurges n'a donc rien d'humiliant. A une époque où la noblesse et la richesse sont liées à la propriété foncière, les dèmiurges

sont relégués dans la classe inférieure, celle des « gens de peu » ; ils n'en sont pas moins entourés de considération. Dès que la fortune mobilière commence à faire figure, leur situation s'améliore. Ils peuvent s'enrichir et se hausser d'autant dans l'estime publique. Les devins thésaurisent et méritent parfois le titre de « héros ». Les aèdes sont recherchés partout où ils passent : « chez tous les hommes de la terre, ils ont droit à leur part d'honneur et de respect ». Les hérauts joignent à la fortune une sorte d'illustration ; il arrive que la réputation d'un Talthybios, d'un Stentor leur survive. Même dans les professions manuelles, il est possible de se faire un nom : parmi les « charpentiers », on cite dans le camp des Grecs le constructeur de machines Épeios, à Troie le constructeur de bateaux Phéréclos, à Ithaque l'ébéniste Iemalios ; parmi les « forgerons », l'orfèvre Laerkès à Pylos ; parmi les « corroyeurs », le fabricant de boucliers Tychios à Hylè et le fabricant de ballons Polybos à Schérie. La renommée des dèmiurges dépasse les limites de leur cité. On les appelle d'une ville à l'autre pour l'exécution d'une tâche ou pour une installation définitive. Mais les dèmiurges ne travaillent pas seulement pour la gloire. Un devin, un héraut peut gagner une fortune ; et l'artisan ? Quand il accepte une commande, il travaille dans la maison de son patron. On lui fournit la matière première, on l'entretient largement, on lui prodigue égards et honneurs : on le traite en hôte de distinction et, comme à un hôte, on lui remet des cadeaux, chacun en proportion de sa richesse et du service rendu.

Cependant, si l'on essaie de se faire une idée d'ensemble sur les dèmiurges, à l'époque homérique, il ne faut pas se laisser tromper par les détails qui donnent l'impression d'une situation favorable. Les gens de métier ne tiennent pas une place considérable dans la société. Réduite par le travail domestique, la demande n'était pas assez forte pour en employer un grand nombre et les enfermer dans des spécialités étroites. Un forgeron, un potier suffisait à

la tâche dans une grosse bourgade. Les charpentiers et les corroyeurs étaient connus à de grandes distances parce qu'il n'en existait point partout; ils étaient appelés pour des travaux d'importance exceptionnelle, et c'est précisément la rareté des circonstances où l'on recourait à leur talent qui les rehaussait au niveau des devins, des aèdes, des médecins et des hérauts. Pour vivre de leur métier, ils devaient se déplacer, et on les honorait d'autant plus qu'ils avaient moins de concurrents. La valeur personnelle des demiurges ne prouve pas l'importance de leur classe.

### § 2. — Les mercenaires (thètes).

Bien au-dessous des demiurges, se formait peu à peu une humble classe de travailleurs.

D'un bout à l'autre du monde hellénique, roulait, ballottée par la misère ou par le goût du nouveau, une masse de vagabonds. A côté de quelques esclaves en fuite, c'étaient surtout des bannis et des aventuriers, les uns rejetés par leur famille, les autres poursuivis par la vengeance du sang. Tous ces gens-là étaient libres; mais ils avaient fort à faire pour défendre leur existence. Sans foyer, on ne comptait pas comme citoyen, on n'avait aucun droit. L'étranger surtout était dénué de tout recours contre les offenses les plus graves et les traitements les plus cruels, parce qu'il n'avait pas sa valeur d'homme.

Comment vivre alors? « Le maudit estomac donne de vilains soucis, quand on est errant en proie aux privations et à la souffrance. » Pour beaucoup, la ressource ordinaire était la mendicité. Ce qu'on en voit passer dans l'*Odyssée*, de ces chemineaux hâves, maigres, affamés, sordides! Ils parcourent la campagne, courbés sur leur bâton, une besace rapiécée sur l'épaule. Dans la ville, ils vont de maison en maison: usant leur échine contre les montants des portes, ils attendent qu'on leur jette les miettes du repas ou qu'on leur permette de faire le tour de

la table. La nuit venue, ils se retirent dans la galerie publique, la *leschè*, ou, l'hiver, dans la forge toujours chaude. En général, on n'est pas dur pour ces malheureux : ils sont les envoyés et les protégés de Zeus. Mais la pitié d'autrui n'est pas une garantie. Les mendiants, à l'époque homérique, sont exposés aux insultes, aux violences ; il leur arrive d'être jetés sur un bateau à fond de cale et vendus à l'étranger.

Il y en avait à qui une pareille condition ne déplaisait pas. Tout travail leur était tellement odieux, à ceux-là, qu'ils préféraient encore cette vie de privation convoiteuse, avec ses bonnes fortunes de gloutonnerie. La mendicité était pour eux un métier. Ils en possédaient les finesses et les ruses. Ils connaissaient les heures propices ; ils avaient leur répertoire d'histoires pitoyables. Quand l'un d'eux avait trouvé un bon poste, il en revendiquait la jouissance exclusive et faisait le coup de poing pour le garder. Les grandes maisons avaient ainsi leur parasite attitré : au palais d'Ulysse est attaché Iros, le type du professionnel.

Mais la majorité des pauvres gens ne demandaient pas mieux que de gagner leur vie avec leurs bras. On répugnait à passer pour « un être incapable de tout travail et de tout effort, simple fardeau de la terre ». C'est dans cette tourbe de sans-travail que les propriétaires et les chefs de maison cherchaient les travailleurs dont ils avaient besoin en dehors de leur personnel ordinaire et qu'on appelait les *thètes*.

Les thètes sont donc des hommes libres qui se louent à titre de gagistes. La cause de l'engagement peut être un délit. En un temps où la propriété n'était pas encore généralement personnelle, l'offenseur ne pouvait souvent dédommager l'offensé que par une certaine somme de travail. Mais, la plupart du temps, les thètes sont de pauvres hères qui entrent en service faute de posséder une terre ou d'exercer un métier qualifié. Quelle que soit l'origine de l'engagement, les effets qu'il crée sont identiques : l'employeur et le thète se lient par un véritable contrat de location de travail.

C'est l'élevage qui, de beaucoup, demandait le plus grand nombre de mercenaires. Dans les bergeries d'Ithaque, aux esclaves se mêlent des « étrangers » engagés. Lorsque Ulysse se présente sous les dehors d'un mendiant, le pasteur Eumée voudrait bien le garder comme auxiliaire, et le chevrier Mélantheus lui propose de servir « comme gardien d'étables, balayeur de cour ou pour porter la verdure aux chevreaux ». — L'exploitation des grandes propriétés fournissait aussi des occupations multiples aux travailleurs du dehors. Le prétendant Eurymachos fait des offres à Ulysse en ces termes : « Étranger, si tu voulais servir comme thète, je t'engagerais sur la partie reculée de mon domaine pour construire des murs de pierres sèches et planter des arbres. » Dans une scène de moisson, ce sont des mercenaires qui manient la faucille et font le bottelage. Même la petite culture avait besoin d'ouvriers à gages. Il est question dans l'*Odyssée* de l'ouvrier agricole obligé de travailler pour autrui et se mettant au service du paysan pauvre qui défriche un coin de terre. — L'industrie demandait beaucoup moins de bras mercenaires. On voit cependant Poseidon bâtir les murs de Troie au service de Laomédon, et des hommes libres tanner une peau pour un maître. — Enfin, il y avait des thètes attachés aux grandes familles pour tous les services. Quand Télémaque est parti pour Pylôs, on se demande s'il a emmené comme rameurs « des thètes et des esclaves à lui ». A un moment, Ulysse fait mine de vouloir se mettre à la disposition des prétendants : « Je ferai vite et bien tout ce qu'ils voudront, ... allumer le feu, fendre le bois sec, découper la viande, la griller, verser le vin, m'acquitter de tous les services que les petits rendent aux grands. »

Les femmes n'entraient guère au service chez les autres que pour le travail domestique. Si elles vont aux champs, c'est pour préparer le repas des moissonneurs. Les palais renferment autant de servantes libres que d'esclaves. Elles sont quelquefois nourrices ; le plus souvent elles

servent à table, font les lits, préparent les bains, s'occupent du blanchissage et emploient le reste du temps à filer et à tisser. Mais il arrive que le personnel ordinaire de la maison ne suffise pas à la tâche et qu'on fasse venir du dehors une pauvre femme pour filer la laine.

Les conditions de l'engagement variaient au gré des parties. Certains ouvrages étaient exécutés à forfait : Augias fait nettoyer ses étables par Héraclès ; on retient des ouvriers pour faire la moisson ou pour tanner une peau. En général, le louage de travail avait une durée précise : Poseidon et Apollon servent Laomédon un an ; Héraclès reste chez Omphale trois ans ; Cadmos doit s'engager envers Arès pour la période dite « perpétuelle », qui cesse en réalité au bout de huit ans. Mais aucun indice ne fait supposer qu'il y eût un terme fixé pour le service domestique. En tout cas, ce terme était indéfiniment renouvelable. Les grandes maisons avaient ainsi un personnel permanent de thètes et de servantes, aussi bien que d'esclaves. A la façon dont la langue homérique emploie le mot « thète », on dirait que la durée de l'engagement entrave déjà la liberté du thète et le lie à son patron.

La rémunération du travail était toujours stipulée de la façon la plus nette : on avait droit à des gages, à « un salaire fixé d'avance ». Comme tous les paiements à cette époque, celui-ci ne pouvait se faire qu'en nature. Augias promet à Héraclès la dime du bétail. On a ainsi l'habitude, dans toutes les sociétés où l'économie est encore simple, de laisser aux mercenaires une part des fruits ou du croît. On fait probablement de même pour les matières qu'ils travaillent, pour les objets qu'ils fabriquent. Cette part n'est jamais considérable. Une filandière, dans l'*Iliade*, a grand'peine à nourrir ses enfants avec son « chétif salaire ». Si encore le gagiste pouvait compter sur la parole donnée ! Mais la seule rémunération dont il soit sûr, c'est l'entretien. La plupart du temps, c'est même la seule qui soit due. « Veux-tu être thète chez moi ? » dit un proprié-

taire à un mendiant. « Je t'offre des conditions honnêtes. Je te fournirai à manger à discrétion, je t'habillerai et te donnerai les chaussures. » Quand Ulysse feint de vouloir entrer au service des prétendants, il ne demande que « les repas ». Il n'y a, d'ailleurs, pas à trop compter sur une nourriture substantielle et variée. Pour engager un garçon comme chevrier, on lui promet, avec une ironie méchante, qu'il « prendra de l'embonpoint à boire du petit-lait ». Les journaliers eux-mêmes n'ont rien de plus qu'une bonne pension pendant quelques jours. Tandis que les moissonneurs travaillent ferme, on tue pour eux un grand bœuf : ce festin est tout leur salaire. Télémaque, partant pour Pylos, embarque la farine et le pain nécessaires à ses matelots ; de retour, il les réunit en un banquet, et tout est dit.

La situation des gens à gages est donc bien précaire et bien basse à l'époque homérique. Une seule catégorie de mercenaires peut arriver à une condition humble encore, mais tolérable ; ce sont les servantes de grande maison. Sans doute on les confond avec les esclaves. Mais les corvées les plus fatigantes leur sont épargnées. Elles se considèrent comme de la famille. Celles qu'on appelle par leur nom et le nom de leur père sont des personnes de naissance honorable qui méritent des égards. Nausicaa chante et joue avec ses suivantes. Dans les palais, une intendante est placée à la tête des autres servantes, avec une mission de confiance ; mais de pareilles situations sont rares.

Si le service domestique faisait vivre un assez grand nombre de femmes, et quelques-unes convenablement, en général le salariat rudimentaire des temps homériques n'offrait aux pauvres qu'une ressource insuffisante. Les thètes sont nommés avec les esclaves. De fait, ils sont occupés aux mêmes travaux ; leur condition matérielle est la même, avec la sécurité du lendemain en moins et la propriété de leur corps en plus. Ils sortent de la masse des mendiants et, à l'expiration de leur engagement, ils y

rentrent ; ils n'ont fait, dans l'intervalle, que se livrer à une occupation plus pénible et parfois moins lucrative. Toute leur supériorité vient d'une liberté périlleuse. Ce qu'il y a de plus douloureux dans leur existence, c'est qu'ils ne sont sûrs de rien. Le contrat qui les lie ne lie pas l'employeur ; car il n'y a pas de droit contre la force. Que faire, si le maître ne tient pas sa parole ? Quand Apollon et Poséidon ont achevé leur année de service, Laomédon leur refuse tout salaire et les menace, s'ils ne déguerpi-  
sent au plus vite, de leur couper les oreilles ; les deux malheureux repartent l'âme ulcérée et les mains vides. Et quelles précautions prendre ? On voit bien Héraclès se faire avancer par Omphale ses trois années de gages en recourant au subterfuge d'une vente fictive ; mais le cas est exceptionnel. Les thètes n'ont à compter que sur une bonne foi souvent défailante. La liberté même, leur unique fierté, ne leur est pas garantie. Ils risquent, tout comme les mendiants, d'être mis aux fers et vendus comme esclaves dans une île lointaine.

On comprend quelle profonde détresse cachait une pareille existence. Quand Achille aux enfers exprime son désespoir de n'être plus parmi les vivants, il veut opposer à l'ombre la plus illustre la plus misérable des créatures humaines, et voici ce qu'il trouve à dire : « J'aimerais mieux travailler comme mercenaire dans les champs d'autrui, chez un homme sans patrimoine et dénué de ressources. » Pour se résigner à une condition aussi lamentable, il fallait être durement pressé par le besoin. Celui qui l'acceptait avait juste de quoi ne pas mourir de faim tout le temps qu'il travaillait. Si la filandière de l'*Iliade* parvient encore à gagner le pain de ses enfants, le temps est proche où les paysans ne voudront plus que des journaliers et des filles de ferme célibataires. Jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle, les gens qui n'avaient ni terre ni métier qualifié formaient dans la société un rebut dont rien ne pouvait ni diminuer la masse ni améliorer le sort.

## CHAPITRE IV

### LEVAGE ET L'AGRICULTURE

#### § 1. — L'élevage.

Durant la période des migrations, la Grèce fut continuellement traversée par des peuplades qui traînaient avec elles leurs troupeaux et ne pouvaient avoir de goût pour l'agriculture. Thucydide décrit en traits sobres et rapides ces siècles lointains où « chacun exploitait le sol uniquement dans la mesure de ses besoins, sans posséder de surplus, sans même faire de plantations », et où « la meilleure terre était celle qui changeait le plus souvent de maître ». A plus forte raison, les contemporains d'Homère conservent-ils nettement le souvenir d'une époque qui ne connaissait d'autre richesse que le bétail : les Cyclopes sont pour eux le type des hommes qui ne mangent pas de froment. Si, dans les temps épiques, les champs et les plantations commencent à s'étendre, les terrains de pâture continuent d'occuper la plus grande partie du sol. Les herbages n'ont même pas tendance à se réduire, bien au contraire ; car, entamés sur certains points par les emprises de l'agriculture, ils gagnent ailleurs aux dépens de la forêt et de la brousse, que dévastent la hache des bûcherons, la dent des bêtes et d'immenses incendies.

L'économie rurale de l'époque homérique distingue deux sortes de pâturages : ceux de la plaine et ceux de la montagne. Au delà des parties cultivées et plantées qui entourent les agglomérations et les maisons isolées, s'étend

la friche lointaine, la réserve, l'*eschatiè*. Les domaines sont ainsi environnés de terrains vagues, et le territoire d'un village ou d'une cité a toujours sa bordure de forêts ou de vaines pâtures. A Ithaque, le voyageur qui débarque trouve devant lui de vastes espaces où broutent les troupeaux et où s'élèvent quelques huttes contiguës aux étables. Le berger couche souvent à la belle étoile; s'il regagne, le soir, une cabane abritée dans un vallon, il n'a pas de voisins. Plus encore que la plaine, la montagne présente de vastes herbages entourés de forêts. Le pâtre de l'épopée entend mugir les torrents dans la vallée et redoute les brumes « propices aux larcins » dont le vent du Nord enveloppe les hauteurs.

Dans l'*Iliade*, les bergers, rois ou paysans, mènent leurs troupeaux où ils veulent, en toute liberté : les pâturages, surtout ceux de la montagne, sont généralement des propriétés collectives. Quand le poète énumère les biens d'un particulier, jamais il n'y comprend de pacages, bien qu'il ait grand soin de faire le dénombrement du bétail. Pas de prairies non plus dans les enclos octroyés à titre de récompenses publiques. Il existera encore au <sup>ve</sup> siècle des pâturages de montagne qui n'auront pas subi d'appropriation individuelle ; ils étaient nombreux dans le passé lointain de la Grèce.

Cependant on voit dans l'*Odyssée* une bonne partie des pâturages communaux se constituer en propriétés privées. Le roi d'Ithaque a quarante-huit troupeaux sur le continent. Possède-t-il des pacages ou un simple droit de pâture ? De toute façon, voilà des pacages où la jouissance, tout au moins, a cessé d'être commune. Dans l'île même, l'*eschatiè* royale est si vaste, qu'un étranger ne peut la traverser sans guide : sur toute cette surface, métairies et pâtres appartiennent au roi, et tout indique une installation définitive. Déjà même le propriétaire de ces pacages a fait mettre en culture par ses gens les parties les plus fertiles, tant il est vrai que son droit paraît incontestable !

Cette appropriation progressive des pâturages est un fait général. Chaque prétendant a son *eschatiè*, et l'un d'eux s'y est taillé un verger clos. La grande propriété se forme ainsi en vue de l'élevage, aux dépens des biens communaux et au profit de quelques familles.

La plus remarquable de ces exploitations est celle qui appartient à Ulysse. « Nul chef, dit Eumée, ne possède de pareilles richesses, ni sur le continent ni dans Ithaque même, et vingt hommes réunis n'en rassembleraient pas autant. » Nous en avons l'inventaire. « Sur le continent douze troupeaux de bœufs, autant de bergeries, autant d'étables à porcs, autant de larges étables à chèvres, le tout gardé par des étrangers ou des esclaves ; à Ithaque, dans les pâturages de la réserve, onze forts troupeaux de chèvres et douze de porcs » : au total, soixante-douze troupeaux. Quoique décimés par les prétendants, les porcs sont encore au nombre de cinquante femelles pleines et de trente mâles par troupeau ; le troupeau normal est donc de cent têtes, et l'on peut évaluer à sept ou huit mille têtes le cheptel d'Ulysse. Les douze porcheries d'Ithaque couvrent toute une éminence, avec leurs murs en pierre, leurs palissades et leurs haies vives. Dans le voisinage, s'élèvent les cabanes des porchers et la confortable maison de leur chef. Le personnel est fortement organisé. Il comprend six équipes, une par douzaine de troupeaux. Chaque équipe a un effectif de quatre hommes, sous les ordres d'un surveillant. En tout vingt-quatre pâtres et six chefs. Chaque pâtre garde de 240 à 300 bêtes. Cinq bergers suffisent aujourd'hui à mener un troupeau de 1.800 moutons ; on n'était pas trop éloigné de ces chiffres à l'époque homérique. Mais, outre les pâtres, il faut encore pour le service des étables un certain nombre de valets : chaque groupe d'étables a son gardien et son balayeur. L'exploitation d'Ulysse emploie donc une quarantaine d'hommes à l'élevage.

La vie des pâtres est assez dure. Tant que la saison le

permet, le troupeau reste en plein air. En été, le petit bétail sort à l'aube et rentre au crépuscule, tandis que les bœufs passent la nuit dehors et regagnent l'étable au petit jour. Il faut être sans cesse aux aguets, par crainte des voleurs ou des oiseaux de proie. Le soir, pour écarter les rôdeurs et les bêtes féroces, on allume de grands feux. Pendant que les jeunes porchers s'endorment, Eumée s'enveloppe d'un grand manteau, prend ses armes et va faire sa tournée dans les ténèbres. Le pâtre doit, d'ailleurs, comme le garçon d'étable, couper l'herbe et la verdure pour l'hiver ; il choisit et tue les bêtes pour la boucherie ; il fait subir aux peaux les premières préparations.

Pour les bêtes destinées au labour, à la boucherie et à la production laitière, les grands propriétaires, à partir d'une certaine époque, se bornent à un rôle de surveillance. Il n'en est pas de même pour les chevaux. L'élevage du cheval est, non pas seulement une richesse, mais un luxe, un sport et une garantie de supériorité militaire. Les nobles s'occupent avec soin de leur écurie. On donne aux bêtes de l'orge ou du blé ; Andromaque va porter elle-même aux coursiers d'Hector du froment et du vin. Le plus souvent possible on met les chevaux au vert, dans des prés de choix : d'Ithaque, un des prétendants envoie ses juments jusqu'en Élide ; dans les prés inondés que domine le mont Ida, sont lâchés d'innombrables troupeaux de chevaux. Les propriétaires pratiquent le dressage et portent avec fierté des noms qui rappellent cette passion ; ils améliorent les races par d'habiles croisements. Un chiffre montre la valeur économique de cet élevage : Érichthonios de Dardanie, « le plus opulent des mortels », passait pour nourrir trois mille poulinières avec leurs poulains. Un fait en prouve l'importance sociale : dans la plupart des cités, de l'Ionie à la Sicile et de la Thessalie à Cyrène, l'aristocratie foncière sera formée des « Chevaliers » (*Hippeis*) ou « Éleveurs de chevaux » (*Hippobotes*).

En face des exploitations où l'élevage se fait en grand,

l'autre de Polyphème nous présente le spectacle plus modeste de la laiterie modèle. « Nous entrons, et nous admirons tout ce qui frappe nos regards. Les claies s'affaissent sous le poids des fromages. Les paires sont pleines d'agneaux et de chevreaux parqués par séries : ici les plus âgés, là les moyens, plus loin les nouveau-nés. Enfin les terrines regorgent de petit-lait, près des jattes à traire. » Le maître de céans arrive. Aussitôt il se met au travail. « Il s'assied, trait en ordre les brebis et les chèvres bêlantes, et près de chacune d'elles place ses petits. Ensuite il fait cailler la moitié du lait éblouissant de blancheur et le recueille dans des corbeilles tressées. L'autre moitié reste dans les vases. Il la réserve pour la boire à souper. »

Aux ressources de l'élevage les Grecs de l'époque homérique joignent celles de la chasse et de la pêche. La chasse fut longtemps une nécessité dans un pays couvert de forêts et infesté de bêtes sauvages. La légende conserve le souvenir des battues opérées par les héros. Plus tard, on chasse par plaisir, et aussi par intérêt, pour se procurer de la venaison, des cornes de chèvre sauvage, des défenses de sanglier, des peaux de loup. Les chasseurs font le partage du butin comme les guerriers et les pirates : le chef prélève une pièce, et le reste est divisé en parts égales.

Les nobles ne vont pas à la pêche ; c'est bon pour les gens sans ressources. Le poisson est un mets dédaigné. Il faut que les compagnons d'Ulysse ou de Ménélas sentent « la faim leur tenailler les entrailles » pour se décider à prendre oiseaux et poissons, « tout ce qui leur tombe sous la main ». Cependant les eaux poissonneuses de la mer Égée devaient forcément attirer la population de la côte. Parmi toutes les bénédictions répandues sur un peuple par la vertu d'un bon roi, l'*Odyssée* mentionne, après les riches moissons et les arbres pliant sous les fruits et la fécondité des brebis, cette consolation des petits : « la mer qui abonde en poissons ».

La chasse et la pêche tiennent une place restreinte

dans la société homérique ; l'élevage prime, avec l'agriculture, tous les autres facteurs économiques. Ses produits constituent le fond de l'alimentation. Les héros de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* sont grands mangeurs de viande. Agamemnon, dans une cérémonie, tue un bœuf gras de cinq ans, le dépece et le met à la broche. Pour faire honneur à ses hôtes, Achille découpe sur un billot des filets de brebis, de chèvre et de porc, qu'il fait rôtir par Patrocle. Les pâtres d'Ulysse amènent tous les matins les bêtes grasses au palais et se réservent les gorets. Une bonne grillade figure à l'ordinaire sur toutes les tables. Le laitage aussi : on boit le lait de chèvre et de brebis ; on mange du fromage en abondance, frais ou dur. Plus encore qu'à l'alimentation, l'élevage subvient à l'habillement : les *chitons* sont en laine ; les casquettes, les manteaux et les couvertures de lits, en peau de chèvre ou de mouton ; les chaussures, les guêtres et les gants, en peau de vache. Ajoutons les services que bœufs et taureaux, chevaux et mulets rendaient comme bêtes de trait. On comprendra pourquoi la richesse se calculait par têtes de bétail, pourquoi le bœuf était l'unité de valeur ; on concevra que l'éleveur ait été plus que tout autre capable d'entretenir un grand nombre de personnes et se soit placé au premier rang.

## § 2. — L'agriculture.

Si le pâturage garde dans la campagne homérique toute son importance, il ne fait cependant que compenser, par empiètement sur la forêt, les pertes qu'il subit par l'extension du champ cultivé. Dès qu'elle est établie sur le sol de la Grèce, la race hellénique pratique la vie sédentaire et s'adonne à l'agriculture. Aux temps épiques, les Grecs comptent depuis longtemps parmi les hommes « mangeurs d'orge ». Pour eux, l'agriculture est à l'origine de toute civilisation. Ils méprisent comme des sauvages les êtres misérables qui ne travaillent pas la terre. Si les Cyclopes

sont « des hommes superbes et sans lois », c'est que, « se fiant aux dieux, ils ne labourent pas de champs et ne sèment de leurs mains aucune plante ». Les Grecs feront de Dèmèter la Thesmophoros, la protectrice des principes qui régissent la famille et la cité.

Au temps de l'*Illiade*, quoique les terrains de pâture ne soient guère encore objet d'appropriation privée, partout domine la grande propriété. Le type, c'est le *téménos*, l'enclos dont la reconnaissance publique gratifie les héros, « le superbe domaine de cinquante mesures, moitié en vignobles, moitié en terres de labour ». Dans l'esprit du poète, cet enclos est vaste. Mais l'idée de grande propriété varie selon les pays et selon les temps. On peut calculer que le « superbe domaine » de cinquante *gyes* ne mesure pas plus de 19 ou 20 hectares <sup>1</sup>.

Quelle que soit l'étendue d'un bien foncier, on s'en tient à l'exploitation directe. Les rois mêmes demeurent autant que possible dans le voisinage de leurs terres. L'œil du maître exerce une surveillance continuelle. Quand Télémaque part à l'improviste pour Pylos, on le croit « quelque part aux champs »; effectivement, au retour, à peine débarqué, il va examiner l'état des cultures. Au jour solennel de la moisson, le propriétaire préside au travail : au milieu de ses serviteurs, « il regarde en silence et se réjouit en son cœur ». D'ailleurs, si grand qu'il soit, il ne croit pas au-dessous de sa dignité de mettre la main à l'ouvrage. Le vieux Laërte n'a plus qu'une passion, son verger. Ulysse sait, comme pas un, faucher et tracer le sillon.

1. On n'est pas d'accord sur la valeur de la *gye*. Mais on sait qu'elle représente la surface qu'un laboureur travaille en un jour, qu'elle a pour sous-multiple le « sillon » ou *plèthre* et que le *plèthre* mesure plus tard, dans le système éginétique, 9 ares, 9225. Or, on peut tenir pour vraisemblable que l'unité est à son sous-multiple comme 4 est à 1. Il y a donc bien des chances pour que la *gye* mesure près de 40 ares. Précisément nos traités d'agronomie admettent que la charrue à deux chevaux laboure dans une journée 40 ares à une profondeur de 15 centimètres. Dès lors, le *téménos* normal de 50 *gyes* a une contenance d'environ 19 ou 20 hectares.

Cette persistance des mœurs antiques n'entrave pas le développement des entreprises agricoles. La séparation du bâtiment habité par le maître et des locaux réservés à l'exploitation est significative : le propriétaire renonce à demeurer sur son domaine parce qu'il y fait aménager toutes sortes de constructions pour le matériel, le bétail et les gens. Qu'un Laërte, fidèle aux habitudes du bon vieux temps, se fixe dans son cher verger, sa maison, à lui aussi, est entourée de hangars où logent les domestiques. Ainsi, l'extension de la propriété et l'intensification de la culture ont également pour conséquence l'augmentation du personnel agricole. Rien que pour soigner ses arbres fruitiers et sa vigne, Laërte est aidé de l'intendant Dolios, de ses six fils et de quelques autres esclaves. Mais la culture des céréales veut un bien plus grand nombre de travailleurs. Deux armées qui se rencontrent sont comparées dans l'*Iliade* à deux troupes de moissonneurs qui partent des deux bouts d'un champ et, par-delà les gerbes abattues, se rejoignent au milieu. Dans une scène de moisson, les hommes qui coupent les javelles et les enfants qui les ramassent occupent sans relâche trois botteleurs ; le repas offert à tout ce monde exige le sacrifice d'un gros bœuf. Faites la part de l'exagération poétique, il reste cette impression que certains domaines exigeaient une main-d'œuvre abondante.

Cependant la constitution de la grande propriété et le recrutement facile des travailleurs ont produit des effets tout différents, selon qu'il s'agit des terres arables ou des plantations.

La production des céréales n'a fait quelques progrès que par le développement de la culture extensive. On défriche ; mais les méthodes ne changent pas. La jachère biennale est de règle. La charrue reste conforme au type primitif, l'araire. Pourtant on distingue un modèle simple, taillé dans une seule pièce de bois, et un modèle composé, dont le timon, le soupeau, le versoir et le mancheron sont assu-

jettis par de fortes chevilles. A cet instrument on attelle des bœufs ou, de préférence, des mulets. Le laboureur peine dur et boit sec, sans réussir à enfoncer le soc profondément. Mais il ne ménage pas les façons : les terres grasses en reçoivent trois. Les mottes sont ainsi suffisamment réduites : pas besoin de la herse après les semailles. Malgré tous ces efforts, l'orge est, plus que le froment, la « moelle des hommes ». Les moissonneurs se servent de faucilles et rejettent les javelles en longue ligne sur leur gauche ; derrière eux, les enfants apportent les gerbes par brassées aux botteleurs. Les épis sont foulés par les bœufs sur une aire bien plane. Pour le vannage, on a une pelle à forme d'aviron.

Tandis que les champs de céréales gardent un aspect rudimentaire, la production maraîchère et arborescente progresse par l'application des procédés intensifs. Les grands propriétaires, qui confient les bêtes à cornes à leur personnel pour s'adonner à l'élevage du cheval, se bornent aussi à une vague surveillance des terres emblavées pour consacrer leur sollicitude à leur potager, à leur fruitier et à leur vignoble. Le fumier amassé à la porte des fermes est répandu dans les vergers. On pratique l'irrigation, et des spécialistes, les « fontainiers », amènent l'eau des sources par des canaux et des rigoles dans les fosses creusées au pied des arbres. Par une exposition savante des terrasses et des espaliers, on obtient à volonté des fruits précoces ou tardifs, et le même vignoble fournit le raisin de table, le raisin de vendange et le raisin sec. C'est la grande préoccupation, ces cultures de luxe, et la grande fierté. Parmi les merveilles qu'on admire dans le palais d'Alkinoos, rien ne vaut ses jardins. C'est ainsi que, dans les derniers temps de la période homérique, la Grèce se couvre des vignobles et prépare les olivettes qui feront sa parure et sa fortune. Elle n'a ni l'huile comestible ni l'huile à brûler, et elle fait venir d'Orient les onguents parfumés ; mais déjà elle façonne dans le bois d'olivier des manches solides et des meubles de prix. Longtemps elle avait de-

mandé son vin aux pays étrangers : la Thrace fournissait le délicieux Maronée; le Pramnos venait d'Asie. Maintenant elle fait son vin elle-même et sait le conserver dans des outres en peau de chèvre ; Nestor offre à ses hôtes un breuvage vieux de onze ans. Partout se célèbre la fête de la vendange.

Si l'épopée décrit complaisamment la vie de l'aristocratie foncière, elle relègue le petit propriétaire dans la pénombre. Cependant elle nous présente le type du paysan en la personne de Laërte. Il apparaît dans son verger, en train de déchausser un arbre. « Il est revêtu d'un *chiton* sordide et rapiécé ; autour de ses jambes il a lié, pour se préserver des écorchures, des guêtres de cuir ravaudées ; des gants défendent ses mains contre les épines, et sa tête est couverte d'une casquette en peau de chèvre, qui achève de lui donner un aspect lugubre. » Pour compléter ce portrait, il faut s'adresser à Hésiode. Le petit cultivateur désire « une maison d'abord, puis une femme et un bœuf de labour ». Il est dur pour les autres comme pour lui-même. Au foyer, sa femme file, tisse et coud. Avec ses bêtes, il a quelques esclaves, qu'il réveille avant l'aube aux jours de la moisson et laisse reposer après les foin. Il embauche des journaliers, un homme et une femme, mais ne prend que des célibataires, pour n'avoir pas à nourrir de bouches inutiles. Il aide ses voisins, à charge de revanche, mais se défie d'eux. S'il parvient, à force de travail et de calcul, à faire prospérer sa terre, il a peur qu'elle ne se morcelle un jour et ne veuille qu'un fils. Déjà vers la fin des temps homériques, le petit paysan inspire quelque mépris aux grands de la terre, surtout aux gens de la ville. Son horizon est étroit, et courtes ses pensées. On ne se retient pas toujours de l'appeler « rustre imbécile qui n'a en tête que le jour présent ». Quant au pauvre homme qui a pour tout bien le coin de terre qu'il défriche à la sueur de son front, on ne connaît qu'une infortune pire que la sienne, celle de son mercenaire.

## CHAPITRE V

### L'INDUSTRIE

Nous avons constaté déjà qu'une bonne partie de l'industrie, tout ce qui concerne l'alimentation et le vêtement, avait au temps d'Homère la forme domestique. Nous savons aussi que, dans l'industrie professionnelle, les métiers vraiment séparés ne se distinguaient encore que par la matière première et qu'ils étaient seulement au nombre de quatre : on connaissait le *tectôn* (bois et pierre), le *chalkeus* (métal), le *skytotomos* (peau) et le *kérameus* (argile). Il s'agit évidemment d'une industrie peu développée. Essayons de voir de plus près à quel point elle était arrivée.

D'atelier, il n'existait qu'une sorte : la forge. Il fallait bien une installation spéciale pour fabriquer une pièce en métal forte ou délicate. Le poète s'inspire de la réalité quand il décrit Hèphaistos au travail. Le divin forgeron tourne autour de ses soufflets et de ses fourneaux, nu, couvert de sueur. Il dose le feu pour chacun de ses creusets, fixe solidement son enclume et bat le fer, le marteau d'une main, les tenailles de l'autre, infatigablement. Tous les villages ont leur forge : les mendiants viennent y passer la nuit au chaud ; les voisins viennent y bavarder en hiver.

Mais le cas du forgeron est exceptionnel. Les autres artisans se transportent toujours au domicile du client, et le *chalkeus* lui-même, quand sa tâche ne nécessite pas de

grands feux, en fait autant. On « invite » les demiurges chez soi. C'est qu'ils ont tous un outillage sommaire et qu'à tous on fournit les matières nécessaires au travail. Pandaros a besoin d'un arc : il épie une chèvre sauvage, la tue « et, maître de ses cornes longues de seize palmes, il les livre à un tourneur habile qui les polit, les ajuste et les orne d'une pointe d'or ». Le roi de Pylos, voulant offrir un sacrifice, envoie chercher Laerkès, pour faire dorer les cornes de la victime ; « le forgeron arrive, tenant dans les mains les outils de son métier, enclume, marteau et tenailles de bonne forme, avec lesquels il bat l'or ; le vieux Nélée donne l'or, et l'artisan l'étend autour des cornes du bœuf ». Ce système de travailler à façon chez l'employeur ne s'applique pas spécialement aux cas où la matière est précieuse. Le propriétaire prévoyant a dans son trésor, non seulement des lingots d'or, mais des saumons de bronze et des masses de fer. L'usage qu'il en fait est clairement indiqué par ces mots où Achille propose comme prix d'un concours le disque même qui sert à l'épreuve : « Si vastes que soient ses champs fertiles, celui qui l'emportera sera dispensé pendant cinq ans d'envoyer en ville chercher du fer pour ses pâtres et ses laboureurs ». Le chef d'une exploitation agricole ou pastorale a donc besoin de métal brut pour ses instruments et ustensiles. Il fait fabriquer par ses gens les objets simples et usuels ; mais, pour le reste, il est forcé de s'adresser à l'homme du métier, et, soit qu'il lui donne une besogne à exécuter dehors, soit qu'il l'« invite », il ne lui achète que du travail. De pareilles relations s'accordent bien avec un mode de rémunération qui met tout simplement à la charge de l'employeur l'entretien de l'employé.

Pas plus qu'il n'y a d'ateliers, il n'y a de patrons. L'artisan se met directement au service du public. Il est à la fois patron, puisqu'il traite sans intermédiaire avec le client, et ouvrier, puisqu'il vit d'un salaire. Plusieurs travailleurs peuvent se grouper occasionnellement pour

une besogne ; ils ne forment jamais une équipe permanente sous la direction d'un chef qui les paie ; ils ont pour employeur le consommateur de leur commune production. Pas même d'entrepreneur qui se charge de recruter la main-d'œuvre. Pour se bâtir une maison, Pâris réunit les *tectones* qu'il juge les meilleurs. On fait de même quand on a besoin d'un bateau et qu'on ne le construit pas tout seul. Une troupe prépare une peau sur commande : ce sont des manœuvres qui travaillent pour un propriétaire, et non pour un fabricant.

Entre ces artisans isolés la concurrence n'était pas rude. L'*autarkie* familiale n'abandonnait guère assez d'ouvrage aux artisans de la bourgade, pour occuper plus d'un homme par métier. La concurrence ne pouvait donc s'établir que d'une localité à une autre, ou même de pays à pays. Pour se faire fabriquer son fameux bouclier, Ajax le Locrien fait venir Tychios de Hylè en Béotie. L'exemple est caractéristique : le client délaisse volontiers le professionnel le plus proche pour s'adresser au plus réputé. « On appelle un étranger des contrées lointaines s'il est au rang des *dèmiurges*, devin, médecin expérimenté, charpentier habile à façonner le bois, chanteur divin qui nous charme. Voilà ceux des mortels que, par toute la terre, on aime à inviter. » Ainsi, toute idée de protectionnisme est absente, et la concurrence s'exerce à distance, librement. C'est seulement dans les grandes villes, où plusieurs artisans exercent la même profession, que la concurrence peut devenir locale. Pâris choisit les meilleurs maçons de Troie. Il faudra que l'augmentation de la population active le mouvement partout, pour qu'au temps d'Hésiode on tourne en proverbe la rivalité du potier avec le potier, du charpentier avec le charpentier.

Par ses traits essentiels, l'industrie de l'époque homérique donne l'idée d'un développement encore bien médiocre. C'est à peine s'il se manifeste une vie plus intense dans les parties les plus récentes de l'épopée. Qu'on exa-

mine les métiers constitués, l'un après l'autre, on aura toujours la même impression.

Le *tectôn* a pour outils : la hache, la scie, la doloire, le ciseau, la tarière, le tour, le compas et le fil à plomb. Son travail essentiel est celui du bois ; c'est parce que le bois entre pour la plus grande part dans la construction qu'il s'est annexé le travail de la pierre. Ce qu'il sait faire comme maçon, on le juge aujourd'hui encore par la sixième ville de Troie, celle de l'*Iliade*. Il est capable d'édifier une maison assez vaste pour abriter toute la famille de Priam ; mais les gigantesques bâtisses des temps passés l'étonnent et il les attribue aux dieux ou aux Cyclopes. Charpentier-menuisier, il exécute de beaux travaux, des seuils en chêne ou des montants de porte en cyprès. Charron, il fabrique le char de combat, la voiture de voyage et le chariot de transport : les roues ne sont plus pleines, elles ont des moyeux et des rayons protégés par des jantes en tremble ou en peuplier noir ; le siège est suspendu sur des courroies. Ébéniste, il fait le meuble de luxe : Icmalios livre à Pénélope un fauteuil incrusté d'ivoire et de métaux précieux. Tourneur en bois, en corne et en ivoire, il fabrique des manches et des rames, ajuste des arcs, cisèle des poignées de clef, des fourreaux d'épée, des fronteaux de cheval. Sculpteur, il taille des images sacrées. Mais ce qui fait estimer le *tectôn* plus que tout, c'est la construction navale. On la considère comme un art qui exige une science, une *sophiè*, toute spéciale et qui est placé sous la protection d'Athènes. On cite les favoris de la déesse, tels qu'Harmônides et son fils Phéréclos de Troie.

Le métier de *chalkeus* comprend tous les travaux du métal. Mais la production du métal brut en est exclue : il n'y a pas de mines dans la Grèce homérique ; les lingots viennent de l'étranger. Ménélas apporte d'Égypte tout un chargement d'or. « Le pays où naît l'argent », Alybè, est habité par un peuple mystérieux, et le métal blanc débarque en Grèce après de longs voyages. Le cuivre est origi-

naire de Cypre. Quant au fer, à l'étain et au plomb, on en ignore la provenance. L'importation des métaux se fait longtemps par intermédiaires. Les Taphiens, « hardis navigateurs », jouent un rôle important dans ces transactions. Leurs bateaux vont à Cypre porter du fer et chercher du cuivre.

Le forgeron, habitué au bronze, se met lentement au fer, difficile à travailler<sup>1</sup>. La substitution d'un métal à l'autre ne produit, d'ailleurs, aucun bouleversement dans l'outillage et la technique : il suffit d'un soufflet en peau, pour que le bronzier, le *chalkeus*, soit capable de porter le fer au rouge ou au blanc. Le métier reste ce qu'il était. Il convient particulièrement aux boiteux, qui compensent leur infirmité par un développement extraordinaire du tronc et des bras : Hèphaistos est leur digne patron. La masse est fondue dans un fourneau ; la loupe, maintenue sur l'enclume à l'aide des tenailles, est battue au marteau. L'opération la plus délicate est la trempe, sans quoi le tranchant et la pointe ne valent rien. Mais précisément l'armurier est encore incapable de donner à ses produits une trempe à toute épreuve. A voir les défauts que révèlent, dans les batailles homériques, les armes de bronze, on peut juger de ce qu'auraient été les armes de fer. Le javelot de Pâris s'émousse sur le bouclier de Ménélas, et la rapière de celui-ci se brise sur le casque de son adversaire. La pique d'Iphidamas ne peut percer le baudrier d'Agamemnon, « et la pointe d'airain, heurtant une lame d'argent, s'émousse comme du plomb ». L'*Odyssée*, qui décrit admirablement la trempe du fer, nous apprend du même

1. On a fait de la statistique à ce sujet : on a relevé dans les vingt-deux premiers chants de l'*Iliade* 309 emplois du bronze contre 16 emplois du fer, tandis que pour la dernière partie de l'*Iliade* et pour toute l'*Odyssée* les chiffres correspondants sont 109 et 32. Il ne faudrait pas conclure de là, mathématiquement, qu'au début de la période homérique le bronze était 19 fois plus usité que le fer et à la fin de cette période 3 ou 4 fois ; car la tradition poétique est toujours restée favorable au bronze. Pourtant on voit dans quel sens et à quel point les rapports des deux métaux se sont modifiés.

coup qu'elle ne servait encore qu'à la fabrication d'outils faciles à réparer : « lorsqu'un forgeron trempe dans l'eau froide une grande hache ou une doloire, elle fait entendre un grésillement ; c'est ce qui donne au fer sa force. » Quand Achille propose en prix un disque de fer brut, il dit à des guerriers qu'il y aura de quoi en tirer pour longtemps des instruments agricoles, il ne parle pas d'armes.

On serait assez porté à reconnaître à l'orfèvrerie homérique une grande supériorité. Le « fondeur d'or », bien qu'il soit « forgeron » de son métier, fait un travail qui appelle déjà une désignation spéciale (*chrysochoos*). L'épopée décrit avec amour les bijoux et les chefs-d'œuvre de joaillerie. L'or, l'argent, l'électron ou or blanc, le *kyanos* ou lapis-lazuli éclatent sur les armes et les vêtements, aux oreilles et aux bras des femmes, sur les vases, sur les meubles et jusque sur les murs des palais. L'impossibilité d'exhiber tout autre luxe et de placer autrement les excédents des revenus naturels garantit que l'imagination des aèdes exagère peut-être, mais n'invente pas. Reste à savoir si les fondeurs d'or réputés en Grèce étaient les auteurs des œuvres qu'on y prisait le plus. Le poète indique la provenance des pièces célèbres ; elles sont toutes importées d'Orient. Le cratère d'argent qu'Achille offre en prix, « le plus beau de tous ceux qui existent sur terre », a été ciselé par les « ingénieux Sidoniens ». Un autre cratère d'argent incrusté d'or, « le plus précieux des joyaux que renferme le palais de Ménélas », lui a été offert par le roi de Sidon. Hélène montre avec orgueil une corbeille à ouvrage en argent cerclée d'or et une quenouille d'or, cadeaux rapportés d'Égypte. La cuirasse d'Agamemnon, cannelée d'émail, lui a été envoyée par le roi de Cypré. Diomède possède une coupe d'or que son grand-père reçut de Lycie. Il est vrai que la joaillerie d'art pourrait venir du dehors sans que le bijou commercial fût article d'importation. Mais nous voyons des Phéniciens débarquer une infinité de colifichets, y compris un collier d'or à pen-

deloques d'électron. Il ne reste donc pour le fondeur d'or indigène que des travaux de second ordre. Laerkès exécute une besogne enfantine : il bat une feuille d'or pour l'enrouler autour des cornes d'un bœuf. « L'artisan habile, celui à qui Hèphaïstos et Pallas Athènè ont enseigné tout leur art », sait plonger une plaque d'argent dans un bain d'or et tresser des filigranes. Il n'est pas absolument impossible pourtant que de l'orfèvrerie mycénienne aient survécu quelques secrets d'une technique avancée. Le bouclier fabriqué par Hèphaïstos pour Achille est assurément un chef-d'œuvre : formé de cinq lames d'or superposées, il est entièrement couvert de fines ciselures ; d'heureuses incrustations et des colorations obtenues par des alliages minutieux ajoutent à l'illusion et à la beauté. Mais il est peu probable que de pareils effets aient été produits par un modeste émule de Laerkès ; on songe plutôt à une combinaison imaginaire d'œuvres crétoises ou mycéniennes.

Par les exemples d'Eumée et d'Ulysse taillant des sandales et des sangles dans des peaux de vache teintées, nous voyons que, pour le cuir, l'industrie familiale ne laissait pas grand'chose à l'homme du métier. La tannerie se faisait chez le propriétaire ; s'il n'y employait pas son personnel ordinaire, il faisait venir quelques manœuvres. « Les gens à qui un homme a donné à tendre la peau d'un grand bœuf imprégnée de graisse la prennent, se placent en cercle les uns à l'écart des autres et la tendent ; bientôt l'humidité s'écoule, la graisse pénètre à mesure que l'on tire ; le cuir est enfin tendu en tous sens. » On recourt au *skytotomos* pour les ouvrages qui exigent un apprentissage spécial ou un talent d'artiste. Ajax fait venir Tychios parce qu'il veut un bouclier « semblable à une tour, où l'airain recouvre sept peaux de bœuf ». Mais les objets en cuir qui font partie du vêtement et de l'armement ordinaires sont rarement fabriqués par des artisans.

La poterie, au contraire, était à l'époque homérique

une industrie florissante. Dans les pays qui possèdent de bons gisements d'argile céramique, chaque famille produisait sans doute elle-même les ustensiles d'usage commun. Mais, à travailler pour les populations dépourvues de cette argile, on pouvait trouver une ressource qui n'était pas à dédaigner. C'est bien un artisan qui « fait tourner la roue du potier, pour éprouver si elle se prête bien à l'impulsion de ses mains ». Toutefois la grossièreté des vases submycéniens permettait à n'importe qui de pourvoir à des besoins locaux, et les continuelles différences que laissent subsister des ressemblances générales de style ne donnent pas lieu de croire à des fabriques travaillant pour une vente considérable.

La présence d'artisans dans l'épopée pourrait aisément tromper sur le degré de développement atteint par l'industrie. En réalité, la vie sociale fait au travail et à chaque métier en particulier des conditions qui rendent impossible toute production en grand.

---

## CHAPITRE VI

### LA PIRATERIE ET LE COMMERCE

#### § 1. — La piraterie.

Il était impossible, comme nous l'avons vu, que le *génos* se suffît. Pour échanger ce qu'il a de trop contre ce qui lui manque, le chef de famille va au marché de la ville. Là se concentre le trafic intérieur. Des transactions restreintes mettent en présence le producteur et le consommateur. Le pâtre, le cultivateur et l'artisan vendent leur production et se passent d'intermédiaires. Chacun fait des affaires au fur et à mesure de ses besoins. Personne ne gagne sa vie à placer la production d'autrui : la profession de marchand ne figure nulle part dans la classe des *dèmiurges*. L'âge homérique réalise ainsi, un moment, le régime commercial qui consiste à vendre ses produits soi-même et que Platon appellera l'*autopôlikè*.

Mais, de très bonne heure, le marché intérieur ne permit plus à toutes les familles de placer leurs excédents et de combler leurs déficits. L'extension du régime urbain tenait à un ensemble de causes sociales qui accroissait les besoins bien plus que les moyens locaux d'y satisfaire. On voulait une nourriture plus délicate. Laërte, dans sa bicoque rustique, n'avait-il pas une baignoire et des huiles parfumées ? La constitution d'un trésor devenait pour les nobles, non seulement une manière d'amasser les denrées de consommation et les instruments d'échange, mais une condition d'influence politique. Une grande maison ne pou-

vait se passer de beaux coffres, d'étoffes brodées, de tapis de pourpre, de bronze et de fer en lingots, d'or en plaquettes, de bijoux, de vases ciselés et d'armes rares. Or, la Grèce homérique n'avait, ni en matières ni en hommes, le moyen de fabriquer ces objets. Il fallait les faire venir du dehors.

Ce n'était pas facile à l'origine. Tout étranger était un ennemi. On ne connaissait qu'une manière d'obtenir ce qu'il possédait, le lui prendre. La guerre, le brigandage et la piraterie furent longtemps des modes d'acquisition aussi indispensables et aussi légitimes que la chasse et la pêche. Les poèmes homériques abondent en récits de razzias et de représailles qui mettent aux prises des Grecs avec des Grecs. Ainsi s'accroissaient les troupeaux et se recrutaient les esclaves. Mais les métaux et les objets précieux ne se trouvaient que dans les pays lointains, surtout en Orient. Pour les conquérir, il fallait traverser des mers immenses et peuplées de monstres, puis affronter des guerriers innombrables. Rarement un chef au cœur d'airain tentait l'aventure. D'ordinaire, c'étaient les étrangers qui venaient en Grèce. Les pirates y trouvaient une proie tentante ; les marchands, un excellent débouché.

Depuis que la flotte de Minos avait disparu, de toutes parts surgissaient des « peuples de la mer », qui infestaient l'Égée, déballant une pacotille quand ils ne se sentaient pas en force, pillant à la première occasion. Les Taphiens, par exemple, vont à Chypre changer du fer contre du cuivre, vendent des esclaves à Ithaque et dans les îles voisines, font des incursions chez les Thesprotes et en pleine Phénicie.

Ce furent cependant les Phéniciens qui acquirent la prépondérance et exercèrent une sorte de thalassocratie. Ils comprirent qu'ils avaient intérêt à ne pas faire peur ; ils préféraient aguicher les indigènes par des échanges d'ailleurs inégaux, quitte à user de violence quand il n'y avait plus rien à gagner par la douceur. Dans le lointain

Occident, avec les peuplades sauvages dont ils ne comprenaient pas la langue, ils pratiquaient le troc muet, le *silent trade*. En Orient, ils choisissaient, en face du marché à exploiter, un îlot, un promontoire, qui leur servait de guette et de citadelle ; ils y installaient leurs tentes et faisaient passer leur marchandise sur le continent par bachots. Dans les pays où l'autorité publique était forte, ils achetaient le droit de commercer en offrant au roi un riche cadeau, façon antique de payer douane et patente. Sidon devint ainsi l'entrepôt des produits exportés de Cypre, d'Égypte, de Libye et d'Éthiopie. Avec la main-d'œuvre servile, elle fabriqua des étoffes brodées et des tapis, du bronze, de la joaillerie d'art et de la bijouterie d'exportation. Les Phéniciens avaient donc tout ce qu'il fallait, y compris l'esprit d'entreprise, pour faire des tournées fructueuses dans la mer Égée. Les Cyclades étaient riches en denrées alimentaires et propices aux coups de main. Au Nord, Lemnos recevait tous les produits de la Thrace et de la Troade. Les royaumes du Péloponèse offraient d'abondantes ressources. Les Phéniciens acquirent tous ces marchés.

Une scène de l'*Odyssee* nous les montre à l'œuvre, ces « navigateurs habiles, marchands trompeurs ». Ils débarquent à Syriè, île fertile en vin et en céréales, nourricière de bœufs et de brebis. Ils viennent placer de la camelote, « des colifichets en nombre infini », et quelques bijoux de prix. Ils restent une année entière à étaler et colporter leur pacotille. Les plus hâbleurs vont dans les maisons riches faire miroiter les belles pièces aux yeux des femmes. Entre temps, l'un d'eux rencontre et séduit une compatriote, la fille d'un riche Sidonien vendue comme esclave par des pirates. Il lui propose, il lui jure de la ramener au pays. Mais elle entend payer son passage, pour que sa liberté n'en soit pas le prix. Quand le navire a fait son plein chargement de retour, au moment de l'appareillage, elle accourt, cachant dans les plis de sa robe des

vases dérobés et tenant à la main l'enfant de son maître. Ainsi, les Phéniciens viennent en Grèce avec des articles de luxe et en repartent avec des produits naturels ; dans les deux sens, ils ne sont pas fâchés de compléter le fret par des esclaves et, à l'occasion, de transporter des passagers.

Tant que la Grèce se prêta passivement aux entreprises de piraterie et de commerce, deux îles seulement furent en état d'y prendre une part active : c'étaient, aux extrémités de la mer Égée, les deux terres où s'était maintenue la population préhellénique ; les Pélasges de Lemnos et les Étéocrétois continuaient de courir les mers. Les Lemniens opéraient des échanges entre la Thrace et l'Hellespont asiatique. On les voit, pendant le siège de Troie, fournir l'armée achéenne de vin, qu'ils vont chercher dans la région de Maronée sur de « nombreux vaisseaux » ; ils en offrent mille mesures aux rois et troquent le reste contre du bronze, du fer, des bœufs, des peaux et des captives. La guerre, continuelle dans ces parages, faisait de leur île un marché d'esclaves. Quant aux Crétois, ils vivaient d'échanges et de rapines. Renouant les relations établies par leurs ancêtres, ils fréquentaient le littoral attique, le marché de Pylos, les panéguries de Delphes. Ils étaient bien connus à Ithaque : Ulysse, pour cacher son identité, se donne pour un naufragé crétois. Mais les marins de Crète sont surtout attirés par les pays du Sud. Les aventures inventées par Ulysse ont un fond historique. Il part pour l'Égypte avec de hardis compagnons. La bande veut d'abord brusquer la fortune ; l'armée du pharaon y met bon ordre. Le chef amasse alors de grandes richesses par les moyens pacifiques. Sept ans passent, lorsqu'il rencontre un Phénicien ; il va trouver son maître. Le rusé compère l'entreprend : on devrait bien s'associer, aller ensemble en Phénicie ; c'est là qu'on fait des affaires ! L'imprudent se laisse tenter. Au bout d'un an, l'association ne marche plus. Cependant il reste à mener un char-

gement en Libye. En cours de route, notre homme est adjoint comme esclave aux marchandises à vendre. Un naufrage le sauve. Embarqué sur un navire thesprote, il est menacé une seconde fois d'être réduit en servitude, quand il s'échappe à la nage. Un Crétois se tire toujours d'affaire.

A leur tour, les Grecs, les vrais Grecs, s'aperçurent des facilités qu'offre leur pays à la navigation. Partout des ports bien abrités ou des plages sur lesquelles on amène son bateau en cas d'alerte ; une mer parsemée d'îles, où l'on peut franchir de grandes distances sans faire de grandes traversées. Ils se mirent à construire des navires. Ils en eurent de deux sortes. Long, effilé, le navire de guerre et de piraterie devait contenir un peu de marchandise à l'aller, le plus de butin possible au retour, mais surtout courir au but, à voiles et à rames, avec ses matelots prêts à remplacer l'aviron par la lance. Le navire de charge était le navire « creux », plus stable par sa masse, plus large, quille ronde et flancs spacieux, la vitesse sacrifiée à la jauge.

Mais ces terriens ne furent pas du jour au lendemain des loups de mer. La nautique resta longtemps dans l'enfance. Pour régler sa marche, le marin grec n'a d'autres guides que le soleil, la lune et les étoiles. Il se risque rarement la nuit. Qu'Ulysse en parle une fois à ses hommes, « leur cœur se brise », et ils se mutinent. Pour peu qu'un voyage se prolonge, on ne sait plus si l'on est « du côté des ténèbres où le soleil descend sous la terre, ou bien du côté de l'aurore où il se lève ». Dans ces conditions, les distances paraissent énormes. Le voyage de Troie à Lacédémone, avec retour par la Phénicie, fait l'effet d'un exploit merveilleux. On ne quitte la terre des yeux qu'en cas de force majeure. Dès que la mer est mauvaise, on se réfugie dans une calanque. Contre les vents contraires, on n'essaie pas de louvoyer, on attend qu'ils aient cessé : l'autan retient Ulysse en Trinacrie durant un mois. Doubler un promon-

toire est une grosse entreprise. Le cap Malée est redouté des plus intrépides. Bref, on navigue seulement dans la bonne saison, de jour, en vue de la côte, prêt à s'abriter n'importe où au moindre coup de vent.

Dur métier. « C'est la détresse du ventre affamé qui fait équiper les navires et sillonner les flots. » Citoyen, thète ou esclave, le rameur n'a pour salaire que l'entretien, tout au plus quelque menu cadeau en sus. Le type du marin sera longtemps le paysan que sa terre ne nourrit pas et qui va quérir au loin un supplément de ressources.

Pour ces gueux obligés de courir la mer, les gens aisés n'eurent d'abord que mépris et pitié: le mépris du terrien pour le « mangeur de poissons » et du fils de famille pour l'homme de lucre; la pitié du propriétaire tranquillement assis au foyer pour le misérable « qui s'attriste d'être retenu à bord durant un mois, loin de sa femme, par les tempêtes et les flots courroucés ». Hésiode admet bien, à côté de la culture, ce triste mode d'acquisition; mais il ne dissimule pas sa répugnance à l'endroit « des individus qui s'y risquent dans leur folie ». Le fils d'Alkinoos se moque d'Ulysse en disant qu'il ressemble « à un capitaine de navire marchand qui n'a en tête que pacotille et bénéfice », et le héros se sent « mordu au cœur » d'être ravalé à ce niveau.

Cependant l'aristocratie se convertit vite au genre d'entreprises maritimes qui s'offrait à ses qualités guerrières. Le trafic est roturier; la piraterie est noble. On est fier d'opérer une razzia sur terre; comment ne le serait-on pas d'enlever des troupeaux et des bergers en traversant un bras de mer, ou de ramener d'expéditions lointaines des vaisseaux remplis de butin? La lance ne déroge jamais. Quand on reçoit un hôte inconnu, on lui demande avec déférence s'il est pirate. Le même homme qui s'indigne d'être appelé capitaine-marchand raconte qu'il a dirigé neuf fois des bandes de pirates et conclut avec orgueil: « Ainsi tous biens m'échurent en abondance; ma maison

s'accrut rapidement ; je devins puissant en mon pays et digne de respect. »

L'exemple fut donné par les cadets et les bâtards, qui se trouvaient gênés dans les cadres rigides de la famille. Un pirate raconte comment il a choisi ce métier. Né d'un homme opulent et d'une esclave, il reçut, à la mort de son père, une maison et une part de succession. « Mais, dit-il, je n'aimais point les travaux paisibles, ni les soins intérieurs qui forment une belle famille ; bateaux et rames, combats, javelots et flèches étaient ma seule joie. » La voie une fois frayée, les chefs de la noblesse y entrèrent : gloire et gain, quoi de plus désirable ? Les rois ne se contentèrent plus des cadeaux prélevés sur les marchands étrangers ; ils leur firent concurrence. Quand Ménélas montre dans son palais « la splendeur de l'airain, de l'or, de l'électron, de l'argent et de l'ivoire », il indique la source de ces richesses avec la modestie orgueilleuse du négociant enrichi : « Y a-t-il un humain qui pourrait rivaliser avec moi en opulence, où n'y en a-t-il pas ? C'est qu'il m'en a coûté, des souffrances et des courses errantes, pour rapporter ces biens sur les vaisseaux que j'ai ramenés au bout de sept ans. J'ai parcouru Cypre, la Phénicie, l'Égypte ; j'ai visité les Éthiopiens, les Sidoniens, les Érembes, la Libye. » Ulysse est le vrai type du capitaine avide d'aventures lucratives. « Je pouvais, dit-il, rentrer dans ma patrie depuis longtemps ; mais il me semblait préférable d'amasser de nouveaux trésors en parcourant une grande partie de la terre. » Partout où il passe, il trouve moyen d'obtenir des « dons précieux ». Il les cache dans un coffre fermé d'un nœud dont lui seul possède le secret. Pendant qu'on débarque son chargement, il en fait l'inventaire, et se hâte de le mettre en sûreté. Dans l'émotion des premiers embrassements, il rassure chacun des siens sur sa situation financière et déclare qu'il rapporte « de quoi nourrir la famille jusqu'à la dixième génération ». Voilà, certes, des figures de négociants assez représenta-

tives, sauf toutefois qu'ils ne prenaient de fret qu'au retour. Peu d'échanges, des raffles. Le Grec veut des métaux précieux ou industriels, bruts ou ouvrés, et des tissus de luxe; il ne peut offrir que des produits agricoles, du bétail, quelques esclaves. Pour faire l'équilibre, il jette son épée dans la balance.

## § 2. — Le commerce.

Malgré tout, dans cette activité des relations internationales, le commerce, tel que nous l'entendons, se fait sa part.

Une fois qu'on se rend compte des avantages que présentent les échanges pacifiques, peu à peu les marchands sont admis à trafiquer librement de cité en cité. Ce bienfait, l'étranger privé de tous droits le dut à la pratique de plus en plus répandue de l'hospitalité. Pour comprendre l'influence qu'exerça l'hospitalité sur les relations sociales, il faut y voir autre chose encore qu'un devoir religieux imposé par Zeus Xénios, dieu des hôtes. C'est une institution juridique : un contrat solennel crée entre deux individus une parenté factice, par conséquent une obligation imprescriptible et à tout jamais héréditaire de mutuelle protection. On invite l'étranger de passage sans l'interroger; on le rend inviolable en communiant avec lui, calice en main, avant de lui demander son nom et l'objet de son voyage. On lui doit désormais le gîte et l'entretien durant son séjour, les moyens de poursuivre sa route ou de rentrer dans sa patrie, à quoi l'on ajoute, selon ses moyens, toutes sortes de présents. Plus on se montre généreux, plus on acquiert de titres à la générosité de l'obligé. Sans doute, l'épopée ne nous fait guère assister qu'à des réceptions princières. Certains détails sont tout de même significatifs : Télémaque se fait héberger successivement à Pylos, à Phères et à Sparte; Oineus, recevant Bellérophon, échange avec lui un baudrier de pourpre contre un vase d'or.

Qu'on mette à la place des héros un homme quelconque en quête d'objets à rapporter chez soi, un marchand en tournée d'affaires. L'étranger, garanti dans sa personne et dans ses biens, peut indemniser son hôte des cadeaux reçus, ou, s'il n'y a pas moyen de faire la balance immédiatement, le créancier n'a qu'à se présenter dans la maison du débiteur le jour qu'il lui plaira. Ainsi sont favorisées les transactions au comptant ou à terme. Le pacte d'hospitalité, formalité primitive de droit international, est comme un échange de passeport et de sauf-conduit entraînant un échange ou une avance de marchandises. Il permet de pénétrer sans crainte dans les régions lointaines, il amorce des relations qui se transmettent à perpétuité. Par là disparaît le principal obstacle aux échanges entre peuples. Il est vrai qu'en soi l'institution n'accorde ses bienfaits qu'à des individus isolés et à leur famille ; mais elle manifeste de bonne heure une remarquable aptitude à se développer. L'*Iliade* mentionne un homme riche qui habitait une maison sise en bordure de la route et accueillait tous les voyageurs. Témoignage éclatant sur la façon dont l'hostilité à l'égard de l'étranger se transforma en accueil bienveillant, ou, comme disaient les Grecs, l'*axénia* en *euaxénia*.

Aux conditions morales que nécessite le commerce doivent se joindre certaines conditions techniques. Si primitif que soit un régime d'échanges, il a besoin d'un système métrique. La Grèce homérique a pour mesures de longueur la palme, la coudée et le *plèthre*, pour mesures de superficie, le plèthre carré et l'arpent ou *gye*. La mesure de capacité la plus ordinaire est la *chénice*, qui contient le grain nécessaire à un homme par jour. Comme la balance n'est employée que pour les matières précieuses, le mot de « talent » désigne à la fois le plateau de la balance et l'unité de poids en or.

Mais comment fixer et comparer les valeurs ? On prit pour unité la denrée la plus aisément appréciable, le bœuf ;

Une fille belle, adroite ou noble vaut beaucoup de bœufs ; une esclave en vaut de quatre à vingt ; un trépied en vaut douze ; une armure, neuf ou cent. Non que le bœuf serve à opérer un échange réel ; c'est un étalon par rapport auquel sont indiqués les prix. Il y a comme une échelle des valeurs, un prototype de système monétaire, dans cette façon de comparer tous les objets à un seul.

Une fois que les relations commerciales s'étendirent, on éprouva les inconvénients d'un pareil système. On re-



Fig. 1. — Disque d'or provenant de Mycènes  
(Perrot, *Hist. de l'art*, t. VI, fig. 540).

connut les avantages du paiement en métal : les facilités de transport et de conservation s'imposent. Les Lemniens prennent du cuivre et du fer pour leur vin ; les Taphiens échangent du fer contre du cuivre ; le guerrier terrassé offre comme rançon du bronze, du fer et de l'or. Mais on ne profite pas de la divisibilité du métal pour donner à une quantité déterminée une valeur fixe. Il eût fallu que presque toutes les familles eussent une réserve métallique, que l'usage de la balance fût répandu, qu'il existât un système de poids généralement adopté. La Grèce n'en

était pas là. Elle avait seulement conservé l'étalon d'or usité à l'époque mycénienne, le talent. Le poids n'en est pas considérable, ni, par conséquent, la valeur : un chaudron de bronze vaut plus de deux talents. Mais, comme l'or est rare dans la société homérique, le talent n'y sert pas de monnaie courante, ni même d'étalon théorique. De l'argent il ne saurait être question : il y en a trop peu. Le bronze et le fer sont, au contraire, très répandus. Faute de balance assez grande, on ne les pèse pas, on les mesure. On leur donne la forme d'ustensiles, d'après des types constants, en graduant les dimensions ou la capacité. On a ainsi des ustensiles-monnaies. Le disque de fer qu'Achille propose en prix est le maximum des poids réglementaires ; les haches et les doubles haches en fer sont des unités et des multiples analogues aux haches normales en cuivre qui venaient de Cypre depuis les temps les plus reculés. D'autres objets se prêtaient mieux aux échanges, parce qu'on s'en servait dans toutes les maisons : c'étaient les chaudrons et les trépieds. On les acquérait en vue de l'usage domestique, mais aussi par manière de placement. Ils différaient de mesure, de poids et de valeur : par exemple, un chaudron de quatre mesures vaut plus que deux talents d'or. Mais ces ustensiles étaient, comme les talents, des instruments d'échange, non des unités de valeur. On n'estime jamais, dans les poèmes homériques, un objet à tant de trépieds ou de chaudrons, tandis qu'on parle d'un trépiéd qui vaut douze bœufs, d'un chaudron qui en vaut un.

Né sur mer, le commerce ne pouvait trouver de facilités sur la terre de Grèce. De hautes montagnes, des vallées marécageuses, des torrents desséchés ou furieux présentaient de continuel obstacles aux communications. Le transport se faisait le plus souvent à dos d'homme ou de mulet. On se servait aussi de chariots à deux ou à quatre roues ; mais ces véhicules étaient fragiles, et, en cas d'accident, on ne trouvait pas de charron dans le voisinage :

« que l'essieu se brise, dira Hésiode, et le chargement est perdu ». Les routes étaient celles qu'avaient tracées les Mycéniens, avec des ornières taillées dans le roc et doublées par intervalles pour le croisement. S'il y en avait quelques nouvelles, elles étaient également étroites et coupées de raidillons. On les améliorait pourtant et on les élargissait aux abords des grandes villes, des forteresses et des ports. Vaille que vaille, ces voies permettent de communiquer à grande distance. De Pylos à Sparte, une voiture met deux jours, en s'arrêtant quelques heures de nuit.

C'est par la navigation que s'activent les relations extérieures. On assiste à de remarquables progrès dans la division du travail maritime. Le transport des passagers et des marchandises s'organise. Jadis, c'était une grave affaire de s'embarquer sur un bateau dont on n'était pas propriétaire. La tentation était forte pour les matelots de vendre l'homme et de faire main basse sur les bagages ; il fallait se racheter d'avance. La Sidonienne qui se fait rapatrier par des marins de son pays leur remet pour le nolis (*épi-bathron*) trois vases d'or et un petit esclave. Un Crétois qui veut gagner Pylos va supplier des Phéniciens et leur abandonne « une juste part de ses trésors ». Maintenant, les marchands ne sont plus obligés d'avoir un bateau à eux ou d'en louer un. Le transport est assuré, souvent par des services publics. Entre Ithaque et le continent, des passeurs font traverser le détroit aux hommes et aux bêtes. Chez les Thesprotes, les bateaux du roi portent les voyageurs à Doulichios et à Ithaque. Les Phéaciens sont « des navigateurs insignes qui ont coutume de ramener les étrangers ». L'habitude est si bien prise, qu'un mot spécial, *emporos*, désigne dans l'*Odyssée* « le passager qui paie un salaire, n'ayant ni navire ni rameurs », « le passager apporté par un navire qui continue sa route après l'avoir descendu » ; et le passager est si communément un négociant, que ce mot ne tardera pas à s'appliquer au marchand importateur en gros.

Vers la fin de la période homérique commence ainsi à s'élaborer la langue des affaires. L'association commerciale groupe les capitaux et les intelligences : un Crétois fonde avec un Phénicien une maison pour faire l'exportation en Libye. Les usages de la guerre se communiquent aux transactions pacifiques par l'intermédiaire de la piraterie et tendent à créer un embryon de droit commercial. Le bénéfice se répartit suivant les mêmes règles que le butin : prélèvement sur la masse en faveur du capitaine, pour l'amortissement du bateau et la direction ; partage égal du reste entre tous les associés, capitaine compris. Déjà même, dans une cité maritime, les chefs ont autre chose à faire que de s'embarquer ; ils forment un véritable Conseil de l'amirauté, ou, selon l'expression athénienne, ils sont les « prytanes des naucrares ». Ils laissent le commandement du bord à des subordonnés. Les propriétaires des bateaux ne sont plus capitaines et s'enrichissent de la navigation sans naviguer.

La Schérie des Phéaciens présente le dernier terme du progrès dans une ville de commerce à l'époque homérique. Toute la vie y est concentrée autour du port, de ses cales et de ses magasins. Des besoins nouveaux déterminent dans la marine la séparation de fonctions naguère confondues. Une cité apparaît où les intérêts agricoles ne prédominent plus. A l'aristocratie terrienne et militaire succède donc en certains lieux une aristocratie d'armateurs opulents. L'épopée, née en pays éolien sur les acropoles de bourgades rurales, se transporte dans les palais de l'Ionie bâtis au bord de la mer : elle renonce aux grands coups d'épée, pour célébrer la vaillantise subtile des héros qui rapportent de loin des « richesses infinies ». La poésie, devançant l'histoire, annonce la grandeur de Milet.

La Grèce homérique ne pouvait donc contenir son activité dans les limites de la mer Égée. Son horizon s'élargit. Tous ces marins ardents « à visiter de nombreuses cités et à connaître les mœurs des peuples divers » amas-

sent un trésor de renseignements géographiques et multiplient les relations durables.

De la Thrace venaient les vins, de fines épées et des vases précieux. La Lydie et la Carie étaient réputées pour leurs ivoires sculptés et peints. Cypre exportait le cuivre ; pour entretenir de bons rapports avec le Péloponèse, son roi envoyait à Agamemnon une magnifique cuirasse. Mais le commerce visait surtout la Phénicie et l'Égypte, sans négliger les pays voisins jusqu'à l'Éthiopie et l'obscur peuplade des Érembes. Les Phéniciens allaient eux-mêmes en Grèce échanger des vases d'argent, des bijoux, des tapis et de la verroterie contre du blé, du bétail, du vin et des esclaves ; mais les plus entreprenants des Grecs venaient leur faire concurrence chez eux. La riche et inoffensive Égypte attirait les aventuriers de toute origine. Jadis elle paraissait si éloignée, qu'on devait, disait-on, renoncer à l'espoir d'en revenir jamais. On en revint, et la fable s'évanouit. « Le souffle favorable de Borée, dit Ulysse, nous éloigne de la longue Crète aussi rapidement que le courant d'un fleuve : en cinq jours nous parvenons à la bouche du bel Égyptos. » Le voyageur grec sait maintenant qu'on trouve derrière l'île de Pharos une rade sûre et qu'en remontant le fleuve longtemps on arrive à la ville aux cent portes, à Thèbes où abonde l'or. De là on peut rapporter les métaux précieux sous forme de lingots ou d'œuvres d'art, des tissus de lin, de l'ivoire, des fibres de papyrus pour cordages, des onguents, des parfums et des médicaments. Bon nombre de Grecs vont faire fortune en Égypte. A Ithaque il y avait un vieillard très riche qu'on appelait « l'Égyptien » et dont le dernier né imitait l'exemple en courant les aventures. Enfin les Péloponésiens et surtout les Crétois visitaient les parages de la Libye. Un marchand phénicien désireux d'y opérer prend pour guide un Crétois, comme feront plus tard les gens de Thèra : il y a là, dans l'histoire du commerce et de la colonisation en Afrique, un jalon précieux entre les apparitions

des Minoens, suivis des Akaiousha, et la fondation de Cyrène.

Du côté des mers occidentales, les Grecs de l'époque homérique dépassaient rarement la frange d'îles qui bordait leur pays. A Pylos aboutissait la grande voie qui menait par mer de Lesbos et de Chios à l'Eubée et qui évitait les tempêtes du cap Malée en passant par la Béotie, l'isthme de Corinthe, Mycènes et Sparte. Pylos devint ainsi un marché considérable et un centre d'informations unique. L'île de Céphallénie marquait la limite du monde accessible. Au delà, dans la direction du Nord, c'était la mer infinie, le vent toujours hostile, l'épouvante des pays fabuleux. Cependant quelques marins intrépides poussaient jusqu'à Coreyre et jusqu'à l'extrémité de l'Italie. On échangeait des esclaves en Sicile. Pénétrer plus loin était une entreprise surhumaine. Il fallait, pour échapper aux tourbillons de Charybde, raser l'énorme roche d'où s'élançait Scylla ; on avait à lutter contre d'effroyables ouragans et des sortilèges plus meurtriers encore. C'est par là pourtant que les Grecs se procuraient l'argent. Le précieux métal venait d'Alybè, pays qu'habitaient les « hommes entourés par la mer » et qui ne peut être que la péninsule ibérique. Ulysse y reçut bon accueil dans le palais d'Aphidas l'Opulent : le Samien qui découvrit Tartessos à la fin, du VII<sup>e</sup> siècle avait eu des précurseurs.

Malgré la terreur qu'inspiraient aux Grecs les brumes du Nord, de vaillants explorateurs osèrent s'y aventurer. De l'Hellespont, ils tenterent des excursions dans le Pont-Euxin. Ils traversèrent dans la mauvaise saison une mer où « les ombres obscurcissent tous les chemins » ; ils arrivèrent chez « des peuples toujours enveloppés de nuées et de brouillards ». Ils observèrent le terrible hiver où « toujours est étendue sur les mortels infortunés une lamentable nuit ». Ils abordèrent ainsi aux pays des Lestrygons et des Cimmériens. Mais jusqu'où se sont avancés ces héroï-

ques pionniers ? Assez loin, en tout cas, pour rapporter des notions précises sur les longues journées et les nuits claires de l'été septentrional. Les relations de ces voyages ne furent point perdues pour les navigateurs.

Ce premier coup d'œil sur les relations commerciales des Grecs fait, dans l'épopée, entrevoir l'avenir. Le régime domestique domine encore. Mais déjà l'économie urbaine a fait de tels progrès, que des hommes entreprenants sortent de leur ville pour chercher à de grandes distances les denrées exotiques et commencent à créer une sorte d'économie méditerranéenne. Le moment va venir où les Grecs seront capables de se défendre contre l'invasion des marchands étrangers et de leur faire concurrence sur les marchés lointains. Eux qui jadis parlaient avec admiration des produits sidoniens, ils n'ont plus que mépris et haine pour les Phéniciens trompeurs. Mais quelque chose leur manque encore pour triompher complètement de ces rivaux tenaces : leur industrie est toujours dans l'enfance. Qu'ils arrivent à augmenter leurs chargements de produits naturels, à les compléter par des objets fabriqués, et ils conquerront le monde.

---

## DEUXIÈME PARTIE

### LA PÉRIODE ARCHAÏQUE

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE : LA TERRE ET LA MONNAIE

Les phénomènes sociaux qui avaient amené avant la fin du VIII<sup>e</sup> siècle de remarquables changements dans le régime économique de la Grèce vont agir avec une intensité croissante pendant les deux siècles et demi que dure la période suivante, la période archaïque. De plus en plus le *génos* se dissout et dans la famille étroite la puissance paternelle s'affaiblit : l'individu devient toujours plus libre dans l'État toujours plus fort. Les survivances de la propriété collective disparaissent au profit de la propriété personnelle. Les initiatives s'éveillent, les énergies se tendent.

Il faut à tout prix qu'on trouve d'autres ressources que celles de la terre. La somme des besoins s'accroît dans des proportions que ne peut atteindre la somme des produits agricoles. La population augmente si vite qu'on en vient à considérer comme un bienfait de Zeus la guerre qui « allège la terre nourricière d'hommes ». Le problème de l'existence matérielle devient angoissant sous cette forme tangible, la diminution progressive des patrimoines par les partages successoraux. Une nécessité vitale contraint

peuples et particuliers à chercher au dehors, non plus seulement le superflu, mais la nourriture de chaque jour, non plus seulement les matières premières que le pays ne produit pas, mais les denrées alimentaires qu'il ne produit plus en assez grande quantité. La Grèce doit subvenir aux insuffisances de la culture par le commerce et l'industrie.

Pendant le changement ne fut ni général ni complet. L'industrie familiale continua partout de jouer son rôle dans l'économie. Les terres cuites de l'époque représentent volontiers la femme dans l'exercice de ses fonctions, la laveuse, la pétrisseuse de pain. A la campagne surtout,



Fig. 2. — Femmes pétrissant du pain au son de la flûte. Terre cuite de Béotie, au Louvre (*Bull. de corr. hell.*, t. XXIV, pl. ix).

le travail domestique gardait une bonne part de son importance. En Béotie, le paysan se faisait encore sa charrue et son chariot.

En persistant dans les cités agricoles, l'organisation familiale leur donnait un caractère conservateur et souvent aristocratique. Téos avait pour divisions territoriales les domaines constitués par les familles nobles autour d'un château fort ou *pyrgos*. A Sparte, en Crète, en Thessalie, se maintenait l'ancien régime de la propriété, avec interdiction de vendre ou de partager certains lots, et les maîtres du sol faisaient un large emploi du servage.

L'Élide était régie par des rois, comme la Schérie d'Homère, et ne comprenait que des villages. Elle attendit la fin du VII<sup>e</sup> siècle pour restreindre la responsabilité collective des *géné* ; elle eut pour la première fois une ville en 472. Même alors, les campagnards s'attachaient obstinément à la « vie sacrée » des ancêtres, et l'on voyait des familles où, de deux ou trois générations, personne n'était jamais allé en ville. Les régions montagneuses et pauvres restaient fidèles au régime pastoral et aux vieilles mœurs. En Phocide et en Locride, l'esclavage était à peu près inconnu. L'Acarnanie et l'Étolie présentaient encore à Thucydide l'image de la société homérique avec le brigandage et la piraterie.

Ailleurs, le régime familial se brisa au profit de l'individualisme. Certaines cités arrivèrent ainsi à se donner des institutions démocratiques et à trouver le principal de leur puissance dans le commerce et l'industrie. Mais celles-là mêmes réservèrent longtemps aux agriculteurs une place considérable dans l'économie comme dans la politique. En Attique, la plupart des *dèmes* avaient pour noyau un *génos*, et les coutumes qui les régissaient étaient faites pour des paysans. Athènes était déjà la capitale économique du monde grec, que la grande majorité de ses citoyens continuait de travailler la terre et d'habiter la campagne.

Là où domine la vie agricole, persistent les anciens modes d'évaluation et les paiements s'effectuent d'ordinaire en nature. Sous la domination romaine, certains contrats de fermage stipuleront encore des rentes en grain, en huile et en bois ; à l'époque archaïque, les clauses de ce genre sont la règle commune. A Sparte, vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, l'État donne des bœufs en échange d'une maison. Quoi de plus naturel dans un pays où l'hilote paie sa redevance en orge, en vin et en huile, où le citoyen doit pour les repas publics de la farine d'orge, du vin, du fromage, des figues, et dix oboles seulement en espèces ?

L'Attique est soumise à un régime analogue jusqu'au temps de sa grande prospérité. Dracon estime certaines amendes en bœufs ; Solon est le premier qui monnaie les primes allouées par le trésor. Les citoyens sont classés d'après leur production en sec et en liquide. Pisistrate demande aux paysans la dîme de leur récolte. Aussi, quand Athènes commence à battre monnaie, le numéraire y a-t-il une puissance d'achat énorme : un mouton ou un médimne d'orge (51 l., 84) vaut une drachme (0 fr. 97). En Sicile, bien après que les villes riches ont fait frapper d'admirables médailles, les campagnards pèsent le cuivre pour payer leurs menus achats et acquittent l'impôt en céréales.

Cette vitalité de l'économie naturelle tient aux progrès mêmes de l'agriculture. Le défrichement, qui avait commencé au temps de l'épopée, se poursuit avec acharnement. *L'eschatie* disparaît. On déboise avec fureur. Zacynthé, couverte de forêts dans l'*Odyssée*, est pelée à l'époque historique ; Cypré voit diminuer la parure de ses montagnes ; l'Attique ne renferme bientôt plus que du taillis. Mais la culture s'en prend surtout aux pacages. Elle annexe les meilleurs, puis les moins bons. L'élevage perd du terrain et diminue d'importance. Faute d'herbages, les bœufs se font rares. Un changement significatif s'accomplit dans l'alimentation publique. Les héros d'Homère mangeaient de la viande à force ; leurs descendants en consomment peu, et les gens du peuple n'en ont plus que dans les festins sacrés. Aussi le poisson, longtemps honni, est-il recherché : les riches le mangent frais ; les pauvres, en conserve. Le déficit de la nourriture carnée est surtout compensé par les céréales. Un repas complet se compose désormais du *sitos*, qui consiste en pain ou en bouillie, et de l'*opsonion*, simple complément qui consiste en poisson, fruits ou légumes.

Les conséquences du défrichement se traduisent aussitôt sous la forme sociale et politique. Les chefs des familles

influentes avaient donné l'exemple des cultures nouvelles et fait leur choix parmi les terres exploitables. Aux paysans pauvres restèrent les parcelles maigres. Quand le père d'Hésiode vint s'établir « près de l'Hélicon, dans le misérable village d'Ascra, mauvais l'hiver, désagréable l'été, jamais bon », il dut mettre une friche en culture pour obtenir un peu de blé, un peu de vin et quelques bettes. En Attique, les nobles possédaient toute la plaine et envoyaient leurs troupeaux dans la montagne ; à la longue, les petits cultivateurs remplacèrent les pâtres sur les pentes pierreuses : aux Eupatrides s'opposa le parti des Diacriens.

Malgré l'extension du territoire agricole, la production de céréales augmenta peu. Les méthodes et les instruments de culture ne changent pas : assolement biennal ; triple labour par an à l'aide de l'araire ; ameublissement des mottes par la houe ; pour la moisson, la faucille à manche court ; foulage des épis par les bêtes. Il est vrai que le défrichement impose certains progrès : pour conquérir les pentes, on aménage des terrasses étagées ; pour dessécher les fonds marécageux, on exécute d'importants travaux de drainage ; les besoins de l'irrigation multiplient les fontaines, et l'usage des eaux est minutieusement réglé. Mais ce n'est pas à l'emblavage que profitent ces progrès. L'insuffisance des céréales indigènes oblige l'État de veiller au ravitaillement. Avant même d'être arrivée à la puissance industrielle et commerciale, Athènes interdit la sortie des denrées agricoles pour défendre son pain.

Presque toujours secs et caillouteux, les terrains nouvellement conquis convenaient surtout aux cultures arborescentes. Le Laërte d'Homère était un précurseur. La vigne gagne des espaces considérables. Elle donne leur nom (Oinoè) à une foule de localités. Dionysos s'hellénise, et sa fête devient une solennité nationale. Quant à l'olivier, gloire de l'ancienne Crète, maintenant il pousse partout ; l'huile sert à l'alimentation et à l'éclairage. En Atti-

que, où le noble arbuste est protégé par la déesse, il prend une telle extension, que Solon autorise l'exportation de l'huile. L'île de Thèra fournit un remarquable exemple de prospérité due aux cultures nouvelles. Ce bloc de lave et de pierre ponce apparaît tout à coup paré de vigne et d'olivier, déversant au dehors le trop-plein de sa population.

L'agriculture a désormais en Grèce les caractères qu'elle y conservera toujours : insuffisance de grains, excédent de vin et d'huile. Elle détermine ainsi un double mouvement d'échanges, assure à la flotte marchande des frets d'aller et retour et contribue à la division internationale du travail. Le régime mercantile s'inaugure. Il va être favorisé de toutes façons. A l'exemple des Phéniciens, les Grecs renoncent aux moyens violents pour commercer régulièrement avec les peuples barbares. Peu à peu ils s'établissent sur toutes les côtes de la Méditerranée. Par la colonisation, ils continuent au delà des mers l'occupation progressive des terres arables, donnent à leur pays une extension immense et, dans ces Grèces nouvelles, accaparent le profit du trafic. Le développement simultané de l'agriculture et de la colonisation imprime une impulsion féconde à l'industrie. Pour loger de grandes quantités et des qualités fines de produits liquides, la poterie travaille constamment et se livre à des recherches artistiques. Les demandes des colons, habitués aux produits métallurgiques et textiles de la métropole, poussent à une fabrication plus intense. A son tour, l'industrie stimule le commerce. Par suite de toutes ces causes à la fois, le temps n'est plus où les échanges se faisaient directement entre le producteur et le consommateur ; de pays à pays, dans la même cité, ils ont pour intermédiaire le marchand. L'échange direct, l'*autopôlikè*, le cède à l'échange indirect, la *métablètikè*.

En même temps que le régime mercantile, l'économie urbaine prend des proportions inconnues. Depuis longtemps la cité comprenait, avec un certain nombre de villages qui la faisaient vivre, un centre pourvu d'un marché

et souvent d'un port. Déjà dans l'épopée, quelques-uns de ces centres avaient grandi. A partir du VIII<sup>e</sup> siècle, le phénomène devient général. Les progrès de l'agriculture multiplient les échanges, le marché local prend assez d'importance pour transformer un village en ville. Quand cette ville est située au bord de la mer, elle peut même étendre ses rapports et attirer les denrées de l'intérieur sans changer essentiellement : Cumès en Éolide, malgré toute sa richesse, conserve les mœurs du vieux temps et se fait tourner en ridicule d'être restée plus de trois cents ans sans lever de droit de port ; à Locres, la loi contraint le paysan à vendre ses produits directement au consommateur. Mais les villes qui se placent au premier rang sont celles qui joignent aux avantages d'un terroir fertile et d'un bon port les ressources provenant de l'industrie ou d'une situation exceptionnellement belle. La prépondérance appartient d'abord aux centres situés sur la côte d'Asie Mineure. Les vallées voisines, qui leur envoient des vivres et des métaux précieux, leur demandent des récipients à vin et à huile ; le plateau intérieur pourvoit de laine leurs fabriques de tissus ; les grandes voies du commerce continental leur apportent les modèles longtemps nécessaires ; les grandes voies du commerce maritime en partent dans tous les sens et visent particulièrement le Pont-Euxin. C'est tout cela qui fait la grandeur de Milet. En Europe, Chalcis se procure par ses mines de cuivre et ses forges une spécialité qu'elle exploite largement grâce à une colonisation bien comprise. Quand la Grèce s'étendra sur tout le pourtour de la Méditerranée, les affaires se concentreront près de l'isthme où l'Orient et l'Occident helléniques se touchent, à Corinthe, à Égine, à Athènes.

La division internationale du travail, que suffisaient à déterminer l'offre et la demande de denrées agricoles, fut poussée fort avant par l'activité colonisatrice, mercantile et industrielle. En Grèce, les progrès de l'économie urbaine et ceux de l'économie internationale peuvent à peine se

distinguer, tant il est vrai que le développement des villes y fut constamment lié au commerce extérieur et que les marchés y furent rapidement mis en rapport par la navigation !

A une circulation aussi active ne pouvait convenir l'incertitude des poids et mesures, ni surtout celle des moyens d'échange. Sur ce point, l'âge homérique laissait fort à faire. Comment les progrès décisifs furent-ils réalisés ?

Le morcellement politique de la Grèce ancienne a toujours eu pour conséquence une grande diversité dans les systèmes métriques. L'uniformité eût semblé une atteinte à l'autonomie. Mais, si variés que fussent les étalons, ils étaient toujours empruntés à l'un des grands systèmes qui dominaient en Orient de temps immémorial ; ils se fondaient sur des principes identiques. D'ailleurs, un grand nombre de villes tard venues dans la vie commerciale adoptèrent, par la force des choses, les poids et mesures du port qui avait conquis la prépondérance économique. Deux systèmes arrivèrent ainsi à prévaloir : l'*éginétique* et l'*euboïque*.

Ces systèmes avaient déjà pris une grande extension, qu'on continuait encore d'employer comme instruments d'échange les lingots, les barres et les ustensiles de métal. Depuis que s'était répandu l'usage de la balance, ce mode de paiement n'avait plus autant d'inconvénients que jadis, au moins pour les petites sommes payées en métaux communs. Les chaudrons et les trépieds restaient en circulation dans les villes de Crète ; le fer aida aux échanges des Spartiates jusqu'au III<sup>e</sup> siècle ; en Sicile et en Italie persista longtemps l'habitude de compter par livres de cuivre. Pour plus de commodité, les Grecs avaient imaginé de débiter le fer par tringles minces et courtes, appelées *oboles*, et de réunir 6 oboles en une « poignée » ou *drachme*. Mais on avait beau faire, les objets en métal vil ne pouvaient suffire que pour les transactions locales et secondaires. Les

métaux précieux, fondus en lingots ou découpés en disques, donnaient lieu à toutes sortes de complications et de fraudes ; il fallait, à chaque paiement, peser le métal et en déterminer le titre. Quand les opérations commerciales eurent pris de l'ampleur et que la puissance publique se fut fortifiée, l'État garantit le poids et le fin de chaque pièce en y apposant son nom et son emblème.

C'est aux confins du monde grec et du monde oriental que ce besoin se fit sentir d'abord ; c'est là qu'au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle fut inventée la monnaie. La Lydie, le pays du Pactole, était traversée par la grande route de l'Asie à la mer Égée. La capitale, Sardes, était le caravansérail d'où les marchandises de toutes les provenances s'acheminaient dans toutes les directions. Ses dynastes, les Mermnades, s'occupaient passionnément de favoriser les relations avec les Grecs du littoral. Ils assurèrent la loyauté des transactions en donnant une valeur authentique au métal précieux qui les soldait. Les premières monnaies furent destinées à faciliter les rapports de la Lydie et des ports grecs.

Longtemps on s'en tint à la frappe des métaux précieux. Les plus anciennes pièces sont en électron, or blanc que les laveries lydiennes produisaient en abondance et qui contenait en moyenne 30 p. 100 d'argent. De ces pièces, celles qui eurent le plus de vogue furent les statères de Lydie et de Phocée. Les rois de

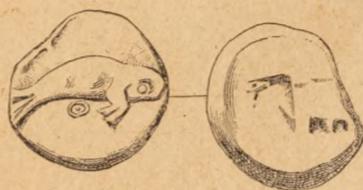


Fig. 3. — Statère d'électron de Phocée  
(*Dict. des antiq.*, fig. 6984).

Sardes furent aussi les premiers à frapper l'or pur et l'argent. Le statère d'or pesa la moitié du statère d'électron ; le statère d'argent, les deux tiers du statère d'or. En adoptant ces rapports de poids, les Perses fixèrent la valeur de l'étalon d'argent au vingtième de l'étalon d'or. Ils

établirent ainsi entre les deux métaux un rapport de  $1 : 13 \frac{1}{3}$ . Le bon aloi de la monnaie perse et sa conformité à l'étalon phocéén lancèrent sur le marché grec le darique d'or. A son tour, la Grèce admit le rapport de  $1 : 13 \frac{1}{3}$ . Le système monétaire de la Perse eut ainsi des effets considérables sur le régime monétaire de toute l'antiquité : ce fut une expérience féconde de bimétallisme.

D'Asie, l'usage de la frappe monétaire se communiqua rapidement à l'Europe. En moins d'un siècle, il gagna la plus grande partie du monde grec. Mais les pays situés à l'ouest de la mer Égée ne produisaient pas d'or, excepté la petite île de Siphnos, et le peu qu'ils en possédaient s'immobilisait dans les temples. Par exception on y

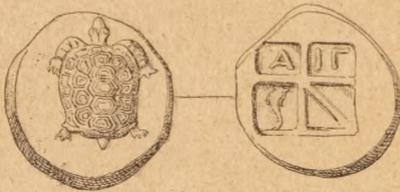


Fig. 4. — Statère d'argent d'Égine  
(*Dict. des antiq.*, fig. 6367).

frappa l'électron; l'or, point. Le régime qui domina fut le monométallisme argent. Les deux systèmes de poids et mesures qui prévalaient se complétèrent chacun d'un système monétaire. L'étalon égi-

nétique s'imposa longtemps à la Grèce propre, et maintes villes se bornèrent même à donner libre cours aux « tortues » d'Égine. L'étalon enboïque eut d'abord une destinée modeste, à Chalcis et à Érétrie; mais il prit par la suite une singulière extension : par rivalité contre Égine, il fut adopté à Corinthe et à Athènes; la colonisation chalcidienne et le commerce corinthien lui ouvrirent la Chalcidique de Thrace, la Cyrénaïque, presque toute la Grande-Grèce et la Sicile.

Si rapide qu'ait été le développement de l'économie monétaire, il n'a pas tué l'économie naturelle. Au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, il n'y avait guère encore que les villes importantes de l'Asie Mineure et du golfe Saronique qui eussent leur Hôtel des monnaies. Les deux économies coexistaient, et le progrès de l'une ou la persistance de l'autre est un

indice certain pour apprécier la situation économique d'une cité. Grande est la différence entre les pays ruraux ou fermés et les pays enrichis par un port, voire même entre la campagne et la ville des États commerçants. Mais, en dépit de ces distinctions, dans l'ensemble de la Grèce prédomine, depuis le VII<sup>e</sup> siècle, un régime d'économie mercantile, urbaine et, par conséquent, monétaire. Les effets de cette transformation allaient être immenses à tous les points de vue.

Les conditions mêmes de la vie commerciale devaient se modifier rapidement. En pareille matière, tout est action et réaction : le développement du trafic a rendu nécessaire un instrument d'échange pratique et sûr, l'invention de la monnaie contribue puissamment à l'expansion du trafic. Sans cesse des besoins nouveaux font surgir de nouveaux moyens d'y subvenir. Marchands, armateurs, particuliers imaginent des opérations et des contrats d'une variété infinie. Le crédit donne aux transactions une ampleur inconnue. Les affaires au comptant se prolongent par les affaires à terme. On fait travailler l'argent des autres par un large usage du prêt à intérêt, surtout du prêt maritime à la grosse aventure. D'emblée, le génie mercantile des Grecs s'élève à la conception de la spéculation et de l'accaparement. Tous les moyens sont bons pour conquérir la fortune mobilière, et le capital amassé n'est qu'une mise de fonds en vue d'en amasser un plus grand. Ainsi se forme un régime déjà capitaliste qui s'oppose à l'« économie » primitive et qui s'appelle la *chrématistique*. De l'une et de l'autre Aristote a fait une analyse aussi pénétrante que tendancieuse. L'« économie » avait pour but la satisfaction des besoins naturels par l'acquisition des biens naturels strictement nécessaires à la vie en commun et légitimait l'emploi des moyens naturels, agriculture, élevage, pêche, chasse, guerre et piraterie. La « chrématistique » se propose de complaire à des besoins factices, d'accumuler la richesse sous la forme de la monnaie, qui n'a point d'utilité par

elle-même, par le moyen du commerce, qui ne crée aucune valeur et a pour unique objet le lucre. Sous cette réserve qu'Aristote est le premier des physiocrates, tel est bien l'aspect du régime qui s'ouvre en Grèce au VII<sup>e</sup> siècle.

Il eut pour conséquence un changement complet dans les idées morales. Ce qu'elles devinrent dans ces sociétés fortement individualistes et mercantiles, on le devine aisément au spectacle des énergies qui se déploient en tous sens, des cités qui arrivent subitement à la puissance et à la prospérité, d'une civilisation qui annonce toutes les gloires des siècles futurs. Mais il est naturel que les poètes contemporains aient rapproché avec amertume les conceptions nouvelles de l'ancien idéal et préparé des arguments aux philosophes partisans de l'aristocratie agraire et conservatrice. Tandis qu'Homère décrivait sous des couleurs brillantes la vie de héros à la conscience bien équilibrée, Hésiode ne trouve autour de lui que peine et misère, et tristement il se réfugie dans les âges passés. La ruine de la famille, voilà ce qu'il voit de pire dans l'âge de fer, le sien. La rupture des liens sacrés a mis en déroute les notions de justice et de travail. L'égoïsme cherche à triompher par la mauvaise foi et la violence ; il se détourne du labeur fécond. C'est ici qu'Hésiode, malgré lui, va se montrer de son temps. Jadis, les idées sur le travail découlaient de l'*autarkie* familiale<sup>1</sup> : chacun faisait sa besogne et trouvait cela tout naturel. Maintenant, la paresse est un défaut plus fréquent, et, par suite, on comprend mieux la nécessité du travail. « L'homme oisif est un frelon avide qui s'engraisse, sans rien faire, du labeur des abeilles... Celui qui travaille voit croître ses troupeaux et grandir sa fortune... Si ton cœur est possédé du désir de la richesse, tu n'as qu'à travailler et encore travailler. » Cette obligation n'a rien d'humiliant : c'est la loi de Zeus. Le travail est ainsi sanctifié ; il rachète l'homme et l'ennoblit. « Par le

1. Voir p. 12.

travail, tu deviendras plus cher aux dieux et aux hommes. Travailler n'est jamais une honte ; il n'y a de honte que pour la paresse. » L'émulation est donc une excitation mutuelle à remplir le devoir commun. « Elle pousse au travail l'homme le plus indolent... S'il en voit un autre s'enrichir, il sort de son oisiveté et s'empresse à son tour de labourer, de planter, de régler sa maison. Le voisin stimule le voisin par son ardeur à gagner. » De l'agriculture, la concurrence s'étend à l'industrie : « le charpentier porte envie au charpentier, le potier au potier ». Et la société entière trouve des avantages dans la lutte pour le mieux : « cette rivalité est bonne pour les mortels. »

Des modifications aussi profondes dans la vie matérielle et morale entraînent forcément une évolution sociale et politique. La possibilité d'accroître indéfiniment la richesse et le luxe, cette avidité insatiable que flétrissait Solon, tout ce déchaînement d'individualisme, aboutissait fatalement à l'inégalité. L'aristocratie agraire, qui prit l'initiative dans les grandes entreprises de colonisation et de négoce, en eut quelque temps le bénéfice exclusif ; mais, en général, c'est la possession de la terre qui fait sa force. La fortune mobilière, l'argent, appartient à une classe nouvelle ou du moins amorphe jusque-là, aux demiurges de l'épopée, devenus les maîtres de l'industrie et du commerce. Détenteurs du sol ou de la monnaie, les riches ont de plus en plus besoin d'une main-d'œuvre abondante. Ils la trouvent en partie chez les thètes, qu'ils réduisent au servage dans les pays de grande propriété, à la misère dans les pays de régime mercantile. Ils se la procurent, quant au reste, par l'extension de l'esclavage. Ainsi, les individus jadis réunis dans le même groupe et voués à une tâche commune sont séparés les uns des autres par une divergence croissante d'intérêts et se sentent solidaires, au contraire, d'individus appartenant jadis à d'autres groupes et qui s'en sont détachés pour les mêmes raisons. Tout est prêt pour une lutte de classes. La noblesse ter-

rienne défend ses privilèges et ses revenus, soit contre les marchands enrichis qui exigent une meilleure distribution de la justice et une répartition plus équitable des droits politiques, soit contre les tenanciers écrasés de redevances et qui veulent en secouer le fardeau. Partout des dissensions, des troubles, des révolutions. Enfin, les conflits d'intérêts, qui mettent aux prises les citoyens d'une ville, déchaînent de grandes guerres entre des villes concurrentes, et l'on voit, au VI<sup>e</sup> siècle, tous les États commerçants de la Grèce se heurter dans une furieuse mêlée, en attendant que la Grèce entière, de la mer Égée à la mer Tyrrhénienne, ait à faire front aux barbares.

---

## CHAPITRE II

### TRANSFORMATION SOCIALE : LES CLASSES

Nous venons d'entrevoir que le développement de la colonisation, du commerce et de l'industrie, l'active circulation de la monnaie et l'accroissement de la richesse mobilière déterminèrent, vers le VII<sup>e</sup> siècle, une transformation profonde dans l'organisation sociale et politique. Mais il est nécessaire, pour comprendre l'histoire économique de la Grèce jusqu'aux guerres médiques, d'insister sur les rapports nouveaux qui s'établirent entre les différentes classes, de considérer de plus près l'élément humain.

#### § 1. — Les classes supérieures.

Dès la fin de l'époque homérique et longtemps après, partout domine l'aristocratie. Les chefs des grandes familles se font appeler rois. Ils sont tous « fils de Zeus » ; ils ont tous droit au sceptre ; ils se réunissent en conseil, pour arrêter les résolutions qu'ils annoncent au peuple ; ils forment le tribunal d'arbitres qui siège à l'agora, dans le « cercle sacré ». Ils sont les maîtres du gouvernement.

Leur puissance se fonde sur la possession du sol et du bétail. Qu'ils se glorifient du nom d'Eupatrides, de Géomores ou d'Hippobotes, ils accaparent les champs et les pâturages. Une tradition pieuse et intéressée maintient sur leurs domaines les coutumes patriarcales. Quand la propriété n'appartient plus à tout le *génos* collectivement, elle reste soumise au retrait lignager. Chaque exploitation

doit faire vivre le maître, sa famille et un nombreux personnel. Mais la production n'est plus limitée, comme jadis, par la consommation familiale. On défriche, on plante de la vigne et de l'olivier tant qu'on peut. C'est que le surplus, si fort qu'il soit, se place avantagement. On en prête une partie au paysan besogneux. Pour un médinne de grains, il en rendra un et demi, à la récolte prochaine ; on a pour gage, non seulement sa terre, mais sa personne et celle de sa femme et de ses enfants. De toute façon, l'opération est bonne : elle augmente le revenu, le capital foncier, la clientèle et, par-dessus le marché, l'influence politique. Ce qui n'est pas employé en prêts peut se monnayer. L'argent procure tous les objets précieux qu'on thésaurise, et il est lui-même le plus précieux de tous ; mais mieux vaut encore l'utiliser à faire des obligés, à étendre la propriété, à la peupler d'esclaves. Le temps est passé où le grand propriétaire travaillait de ses propres mains, aidé de ses fils et de quelques serviteurs. Dans les pays qui appartiennent à une race conquérante, les maîtres du sol, absorbés par les exercices militaires et les affaires publiques, assujettissent la race vaincue au servage de la glèbe. Dans les pays où les propriétaires ont le loisir de diriger leur exploitation, ils essaient de réduire les débiteurs insolubles à une condition voisine du servage, mais font surtout appel aux esclaves et aux mercenaires. Le travail manuel n'excite plus que le dédain de ceux qui en ont le profit.

Le métier qui convient aux nobles, c'est celui des armes. Les pères consacraient à la razzia tout le temps que leur laissait le travail des champs. Les fils ont hérité de l'instinct belliqueux et de l'esprit dominateur ; mais ils n'ont rien de commun avec ceux qui cultivent leurs terres. C'est que le noble seul a l'armure complète qui fait ressembler le guerrier à un homme de bronze, le char, les valets et surtout le cheval, qui assure la supériorité sur le champ de bataille. « C'est dans les contrées propres à l'élevage des

chevaux, dit Aristote, que l'établissement du régime oligarchique est le plus naturel. » Cette noblesse de cavaliers a pour privilège le droit de porter l'épée, la « sidérophorie ». Elle en était fière, et, quand on étendait dans sa tombe le superbe Eupatride, on enfermait ses armes avec lui. Elle en abusait, pour entreprendre de terribles vendettas. Aussi, chaque fois qu'un législateur ou un tyran veut tenir tête à l'aristocratie, son premier soin est-il d'interdire la sidérophorie. La disparition des armes dans les sépultures d'Athènes marque le triomphe de la démocratie.

Malgré sa prédilection pour la vie rurale et militaire, la noblesse recherchait passionnément le luxe que donnent les biens mobiliers. La transformation de la rapine en commerce pacifique ne l'avait pas prise de court. Si médiocres que fussent les capitaux, encore fallait-il, pour mettre une entreprise en marche, une certaine mise de fonds. Les avances ne pouvaient venir que de ceux qui avaient assez de terre pour pousser leur production au delà de leurs besoins ; les beaux navires « aux flancs creux » qui rapportaient tant de richesses ne pouvaient être construits que pour le compte de gens déjà riches. Les grands négociants et les grands armateurs appartenaient donc souvent à l'aristocratie terrienne. A Milet, c'est la même classe qui tire de gros revenus de l'élevage et siège dans le conseil des *acinautai*. A Chalcis, les Hippobotes qui regardaient leurs poulains galoper dans la plaine surveillaient l'exploitation dans leurs mines de cuivre et envoyaient leurs transports dans les colonies. A Corinthe, la famille des Bacchiades constitua le génie des affaires en tradition et adjoignit à sa firme le gouvernement de la cité. Même dans les pays de grande culture, des fils de famille faisaient l'exportation : le Lesbien Charaxos, frère de Sappho, allait en Égypte avec des chargements de vin. Ainsi, dans nombre de villes considérables, aucune distinction n'apparaît entre l'aristocratie foncière et l'aristocratie marchande.

Mais, là où la noblesse ne sut pas à temps rajeunir ses conceptions économiques, ce furent les plus actifs et les plus intelligents d'entre les dèmiurges qui se placèrent à la tête du négoce et de l'industrie. Il y eut ainsi des cités où la richesse mobilière forma quelque temps une classe à part. Ce n'est pas à dire que, dans ces cités, il ne se détachât pas encore de la noblesse quelques individus pour tenter la fortune des affaires ; mais ils devaient braver les préjugés de leur caste, ils dérogeaient. Tel fut, dans Athènes, le cas de Solon, Eupatride rejeté parmi les marchands. Tel fut, à Mégare, le cas de quelques nobles dépouillés par les démocrates et que Théognis excusait de chercher des ressources dans le commerce. Mais ces exemples mêmes prouvent à quel point les hommes dont la fortune n'avait pas de racines dans le sol étaient tenus à l'écart par les gens de naissance qui avaient du bien au soleil. Ils n'en arrivaient pas moins à exercer une grande influence. A Égine, îlot stérile où les propriétaires menaient une vie chétive, les marchands qui réussirent à établir des relations avec le Péloponèse furent du coup les maîtres. La puissance dont disposaient les négociants de l'Ionie peut se comparer à celle des banquiers lombards ou florentins au moyen âge<sup>1</sup>.

Entre nobles et roturiers enrichis les relations ont varié. Au début, il y eut des heurts violents. A Athènes, les droits politiques n'appartenaient qu'au revenu foncier, même après la réforme de Solon. Cette exclusion donnait des chefs redoutables à la masse des mécontents. Les dèmiurges

1. Les chefs d'État s'adressaient à ces banquiers pour les emprunts. Voici une anecdote caractéristique. Crésus devait réunir une armée au nom de son père. Il n'avait pas d'argent. Il va trouver le plus riche négociant de Lydie. Celui-ci fait répondre qu'il est au bain et laisse le royal quémandeur se morfondre à la porte. Enfin il consent à le recevoir, mais lui répond par un refus brutal : « S'il me fallait prêter à tous les fils d'Alyatte, dit-il, je n'y pourrais suffire. » Rebuté, Crésus se rend à Éphèse. Là Pamphaès, qu'il ne dédaigne pas d'appeler « cher ami », lui fait obtenir de son père un prêt de 1000 statères d'or. De tout temps, les « milliardaires » ont eu des princes pour courtisans.

s'unirent aux paysans contre les Eupatrides et obtinrent l'équivalence du revenu agricole et du revenu mobilier. La constitution ne fit plus de différence entre les riches.

Pourtant les mœurs en faisaient toujours. Alors, les potentats du négoce et de l'industrie recherchèrent la propriété foncière ; les parvenus convoitèrent ardemment ces biens dont la possession était une marque de noblesse. Tous les moyens leur furent bons. Les révolutions entraînaient des confiscations de domaines ; il y avait là d'excellentes acquisitions à faire à vil prix. Mais le roturier souhaitait par-dessus tout de trouver un noble qui, pour fumer ses terres, se résignât à une mésalliance. « Les gens bien nés, s'écrie Théognis, ne dédaignent pas d'épouser une femme de rien, une fille de vilain, pourvu qu'elle leur apporte beaucoup d'argent. L'argent, voilà ce qu'ils apprécient. » Le poète a beau s'indigner ; il n'est plus de son temps.

Ainsi, tandis que le noble gagne de l'argent dans le négoce, l'homme d'argent envahit la propriété foncière. Ils se rencontrent à mi-chemin et traitent de pair à égal. « L'argent mêle les classes », gronde encore Théognis, « et ce n'est pas sans raison que les hommes t'honorent le plus, ô Ploutos ; car, par toi, le vilain devient noble. » En effet, la fusion de deux aristocraties instaure une sorte de ploutocratie. Même dans les pays destinés à un avenir démocratique, les citoyens sont classés d'après leurs revenus, les droits et les honneurs proportionnés à la fortune. Déjà le pirate de l'*Odyssée*, « à mesure que s'accroissait sa maison, devenait puissant en son pays et digne de respect. » Un peu plus tard, Hésiode disait : « La vertu et la gloire suivent la richesse. » Voilà maintenant Alcée qui prononce cette parole profonde : « L'argent fait l'homme. » L'histoire en fournit le commentaire dans l'interminable récit de luttes furieuses entre les « bons » et les « mauvais », les riches et les pauvres.

Constituée en classe, la fortune demande à l'industrie et au commerce de lui procurer des jouissances nouvelles.

de lui chercher en tous pays des denrées précieuses. Pas plus qu'à l'acquisition de la richesse, il n'y a de limites à l'étalage de la richesse acquise. Dans les demeures principales, les tapis et les tentures d'Orient mettent en valeur les lits en marqueterie, les tables finement sculptées, les sièges plaqués de bronze, d'argent ou d'or. Les esclaves s'empressent à servir dans la vaisselle plate et les coupes ciselées les mets rares, les fruits exotiques et les vieux



Fig. 5. — Tête virile, dite tête Rampin, au Louvre (*Dict. des antiq.*, fig. 1803).

crus de vin doux ou sec. Au temple ou à l'agora, les riches exhibent les plus brillants atours. Sur le chiton de neige, qui balaie le sol, tranche le manteau de pourpre; au-dessus des frisures tuyautées étincellent les cigales d'or; les perruques à nattes ou à boucles sont entremêlées de filigranes; le poignet est serré dans un bracelet d'un travail exquis. Ils passent, et derrière eux flotte une traînée de parfum. Quant aux femmes, la sculpture les représente parées pour

quelque fête, et à la surcharge des chitons brodés on reconnaît ces filles de haute lignée que Solon voulait faire doter en bonne terre et à qui leur père aimait mieux remettre un trousseau valant une fortune. Aucune cérémonie ne donnait lieu à une ostentation plus dispendieuse que l'enterrement. Toute une famille était en parade, et au premier rang le mort. On l'ensevelissait avec une profusion de linceuls magnifiques, avec des flacons d'odeurs, des bijoux et, pour qu'il fût encore servi dans sa tombe, des statuettes de coiffeuses, de boulangères, de cuisiniers et de pâtisseries. On lui sacrifiait des hécatombes entières et, sur le tertre sépulcral, on lui versait de son vin préféré par un vase sans fond. Dans ces prodigalités, tout n'était pas vanité pure. Quand l'individu est coté d'après son

avoir, le luxe devient une institution politique. Comme l'a observé Aristote, il est uni à l'oligarchie comme l'effet à la cause. Il manifeste la distance qui sépare le riche du pauvre et le plus riche du moins riche ; il complète, par une infinité de degrés, l'échelle grossièrement dressée par les constitutions.

## § 2. — Les classes inférieures.

Au-dessous des riches, la classe moyenne se composait des citoyens qui gagnaient de quoi vivre. Elle comprit d'abord les ruraux. C'étaient les possesseurs de *klèroi*, dans les pays où la loi déclarait ces patrimoines indivisibles ; là où la règle exigeait le partage égal, c'étaient les propriétaires à qui une prolifération modérée avait fait transmettre une terre d'une contenance suffisante. En Attique, on les appelait les *zeugites*, parce qu'ils possédaient la paire de bœufs nécessaire pour produire deux cents mesures de grains. Cette classe s'annexa, dans les villes, la plupart des gens de métier. Le nombre des demiurges avait bien augmenté depuis l'époque homérique. Une demande croissante et le progrès de l'outillage avaient introduit dans l'industrie et le commerce une division du travail jusqu'alors inconnue : les professions s'étaient multipliées et avaient pris de l'ampleur. De la multitude se détachèrent quelques personnages à qui leur opulence permit de s'agréger à l'aristocratie ; d'autres, qui ne parvinrent



Fig. 6. — Jeune fille d'Anténor, au Musée de l'Acropole à Athènes (*Dict. des antiq.*, fig. 6396).

jamais à dépasser l'humble condition des mercenaires et des petits revendeurs, restèrent relégués dans le prolétariat des thètes. Mais ceux dont la fortune mobilière équivalait à une propriété moyenne luttèrent pour obtenir que la constitution reconnût cette équivalence. Complétée, entraînée par les dèmiurges, la classe moyenne combattit longtemps les privilèges politiques de la noblesse. La plupart du temps, elle prit pour chef un tyran et s'unit à tous les partis qui avaient à faire valoir des revendications économiques.

La classe inférieure comprenait la foule lamentable des thètes. Ce nom avait désigné d'abord les mercenaires ; mais, la loi consacrant le fait, il désigne maintenant tous ceux qui, faute du cens légal, sont inaptes à exercer pleinement le droit de citoyen. A la tourbe des petits artisans et des ouvriers, des matelots et des détaillants, l'industrie et le commerce faisaient peut-être une existence tolérable. Mais quelle différence alors avec les paysans et les travailleurs agricoles ! Rarement un prolétariat rural présenta un spectacle aussi lugubre.

Déjà dans l'*Odyssée* on a grand pitié du cultivateur qui peine sur un lopin de terre défrichée, et c'est le dernier degré de l'abjection d'être au service d'un pareil gueux. Mais les temps nouveaux vont être terribles pour ces malheureux. La terre se morcelle, et le père prévoyant ne veut qu'un fils. L'usage de la monnaie produit dans les campagnes des effets désastreux. Tout s'évaluant en argent, l'échelle des prix s'établit au détriment des ruraux, à cause de leur ignorance en pareille matière et de l'extension du marché à des pays nouveaux. Les produits naturels sont estimés très bas : pour une drachme (0 fr. 97) on a un médinne de céréales (52 litres) ou un mouton ; pour cinq, un bœuf. Le paysan a donc besoin d'argent, et ne peut s'en procurer. Songe-t-il à augmenter ses rendements en améliorant sa terre ? Alors c'est une forte somme

qu'il lui faut. Comment l'emprunter ? L'intérêt est énorme, parce qu'il est calculé sur les profits du commerce maritime. Pour la même raison, les prêts sont à brève échéance. Impossible de compenser par la culture intensive la diminution constante de la propriété et le bas prix des denrées agricoles. Irrémédiablement, le paysan est condamné à végéter sur une terre trop petite et de rapport médiocre.

Que devenaient les fils de celui qui avait juste de quoi se suffire ? Que devenait dans les mauvaises années celui qui subsistait à peine dans les bonnes ? Le cultivateur en détresse ne pouvait s'adresser qu'au seigneur du voisinage. Jadis le grand mettait sa gloire à être pour les petits « une acropole et une tour » : au temps où l'on ne connaissait que la richesse de consommation, le riche employait volontiers son superflu à étendre sa clientèle. Maintenant que tout se vend et s'achète, le grand propriétaire transforme le surplus de sa récolte en monnaie. A mesure qu'augmente le luxe, il lui faut toujours plus de revenus, toujours plus de terres. Il donnait; il prête, on sait à quel intérêt. Une fois happé par l'usure, le paysan est perdu. Le mieux qui puisse lui advenir, c'est qu'on se contente, comme garantie, de sa terre. Il la vend à réméré. L'échéance arrive, il n'a pas la somme due ; la borne plantée sur son champ à titre hypothécaire devient la marque d'une aliénation définitive. Mais, d'ordinaire, le débiteur est contraint d'engager, en même temps que son bien, son corps et celui de sa femme et de ses enfants. S'il est insolvable, il n'est pas seulement évincé de sa propriété ; il tombe, avec sa famille, au pouvoir d'un maître qui peut faire d'eux ce qu'il veut. Bien des malheureux sont vendus hors des frontières. Le plus souvent, le nouveau propriétaire laisse l'ancien sur la terre qui fut sienne : ce sera un tenancier de plus. C'est ainsi qu'à la petite propriété se substitue peu à peu le colonat partiaire.

En Attique, au début du VI<sup>e</sup> siècle, la condition du tenancier apparaît sous les couleurs les plus sombres. On l'appelle

*hectèmore* ou « sixenier ». Cette sixième part du revenu, d'où lui vient son nom, n'est pas celle qu'il doit au propriétaire, mais celle qu'il garde ; il ne s'agit pas d'un simple métayage à des conditions assez douces, mais d'une exploitation à outrance, qui souleva des haines terribles. Oui, l'Attique connut cette chose atroce : du grain produit à la sueur de son front, le cultivateur n'avait droit qu'au sixième. Deux classes sont là en présence : les grands propriétaires possèdent à peu près tout le sol et la plus grande partie de ses revenus ; les tenanciers, attachés à la glèbe, travaillent en mourant de faim.

Longtemps cet excès de misère parut sans remède. Les grands détenaient la richesse, la force militaire, tous les pouvoirs, y compris la justice. Pas de recours contre les pires cruautés : les Eupatrides se transmettaient les coutumes et les interprétaient à leur guise. Dans les vers d'Hésiode se lamentent des générations désespérées. La loi du plus fort règne dans la nature entière. Une suite de déchéances a ravalé les hommes au rang des bêtes sauvages ; l'âge de fer a instauré la lutte de tous contre tous. Malheur aux faibles ! La seule attitude qui leur convienne est celle du rossignol aux serres de l'épervier, la résignation. Cependant il reste un espoir : d'une réforme morale et religieuse peut venir la renaissance sociale. Les uns doivent se soumettre allègrement à la divine obligation du travail ; que les autres se souviennent que Zeus envoie trente mille messagères surveiller les mortels et que sa fille, l'infaillible Dikè, lui dénonce toutes les iniquités.

Aux mystiques succédèrent les politiques ; aux résignés, les violents. Des sentiments individuels naît à la longue une conscience collective. Tous ceux qui souffrent d'un orgueil arrogant et d'une impitoyable rapacité arrachent à la noblesse une première concession. Le principal vœu d'Hésiode est exaucé, Dikè reçoit une satisfaction précieuse : les lois sont promulguées. Mais l'aristocratie garde et renforce ses autres positions. Partout éclate alors la lutte

de classe. Dans la plupart des villes, elle dure éternellement, par une alternative de révolutions et de réactions féroces. A quel point s'exaspèrent les haines, on le sait par l'aristocrate Théognis. Il brûle « de boire le sang noir de ses adversaires ». Il regrette amèrement le temps où la canaille « stupide » était à sa vraie place, où les vilains, « les flancs ceints d'une peau de chèvre, pâturaient hors des murs comme des cerfs », où ces brutes « ne connaissaient ni loi ni droit ». Pour lui, il n'y a qu'une règle qui tienne : « Il convient que tous les gens de bien possèdent la richesse et que le vilain peine dans la misère. »

Une ville toutefois sut donner à la question agraire une solution équitable : ce fut celle où le contraste entre le grand propriétaire et les colons était peut-être le plus criant, Athènes. Quand Solon reçut mission de mettre un terme à la crise, le mal semblait désespéré. Il sut y remédier. Supprimant toutes les servitudes qui pesaient sur la terre du *génos*, il favorisa la mobilisation et la circulation du sol. D'autre part, il déclara inviolable la personne du plus humble citoyen en défendant de « prêter sur corps ». Il lui suffit de donner à l'*habeas corpus* une valeur rétrospective pour rendre à la liberté des milliers d'hectèmores : ce fut la *seisachtheia*, l'« acte de secouer le fardeau ». Pourtant Solon laissait subsister la division en classes basée sur le revenu foncier et refusa le partage des terres. Une nouvelle réforme accorda aux dèmiurges l'équivalence du cens foncier et du cens mobilier. Puis les paysans de la montagne, les fils des hectèmores, se firent reconnaître par le tyran Pisistrate la propriété des terres qu'ils occupaient. Athènes était mûre pour la démocratie.

### § 3. — Le servage et l'esclavage.

Le servage, qui ne réussit pas à s'implanter en Attique, avait cependant pris en Grèce une assez grande extension.

Comme tous les phénomènes sociaux, il a une genèse

confuse. On le voit poindre à la fin de l'époque homérique, de deux côtés à la fois. Les esclaves occupés à la campagne, loin de leur maître, ressemblent déjà singulièrement à des serfs. Eumée, qui possède un pécule et achète un esclave, entrevoit dans l'avenir la récompense des bons serviteurs, une maison, une femme et un champ : il rêve d'une situation intermédiaire entre l'affranchissement et le servage. Un autre exemple, celui de l'esclave Dolios exploitant un verger avec ses fils, nous apprend que les progrès de la culture fruitière, spécialement de la viticulture, contribuent, comme dans notre moyen âge, au développement de la tenure servile. Mais, tandis qu'une catégorie d'esclaves s'élève à la liberté restreinte du servage, une catégorie d'hommes libres s'y laisse choir. Bon nombre de thètes contractent des engagements à durée fixe, et la période « perpétuelle », d'abord susceptible de résiliation, devient une réalité. Les deux parties ont avantage à rendre permanent et héréditaire le lien qui les unit : le noble s'assure un revenu certain ; le thète obtient la sécurité du lendemain, une espèce inférieure de propriété — puisque nul ne peut l'arracher de la terre qu'il féconde de sa sueur — et l'espérance d'améliorer son sort par l'augmentation des rendements. C'est ainsi qu'une sorte d'emphytéose personnelle transforma des hommes libres en serfs. Le droit, qui reléguait les thètes en général dans une classe intermédiaire entre les citoyens de plein exercice et les non-citoyens, rejeta une fraction des thètes dans une classe intermédiaire entre les hommes libres et les esclaves.

Cette évolution ne pouvait pas arriver à son terme dans toutes les parties de la Grèce. Les anciens ont été frappés de ce fait, que partout où il existait des serfs une race victorieuse avait assujéti une population vaineue : les Spartiates avaient leurs hilotes ; les Crétois, leurs mmoïtes et leurs clarotes ; les Thessaliens, leurs pénestes. Mais le servage ne se fonde pas uniquement sur le droit de la lance. S'il se développa surtout dans les pays où le régime foncier

était créé par la conquête, c'est que dans ces pays, par suite même de la conquête, le régime aristocratique fut particulièrement vivace et put produire tous ses effets. De fait, le servage est forcément d'un temps où une classe dominante maintient un droit exclusif de propriété foncière et refuse de s'assujettir à l'exploitation directe. En Grèce, comme ailleurs, la noblesse était amenée par ce double principe à établir sur ses terres des travailleurs qu'elle obligeait à les exploiter moyennant redevance et à qui elle interdisait de les quitter. Ainsi, chacun était sûr que ses champs, garnis de la main-d'œuvre nécessaire, lui rapporteraient le revenu dont il avait besoin. Et le lien matériel qui attachait l'homme à la glèbe était en même temps un lien personnel qui le subordonnait à un maître et l'empêchait d'aspirer jamais à la dignité de citoyen. Le Dorien de Crète pouvait chanter, en montrant sa grande lance et son beau bouclier : « Avec cela je moissonne, avec cela je récolte le doux vin de la treille, et je me fais appeler maître par mes serfs. »

Là où, au contraire, la terre aliénable et divisible se morcelait continuellement, le propriétaire avait peu d'ouvriers, et, comme il exploitait lui-même, il n'était guère tenté de les changer en serfs, ce qui eût diminué son revenu. Si, de plus, les ressources du commerce et de l'industrie se joignaient à celles de l'agriculture, les thètes trouvaient assez de travail libre pour ne pas se précipiter tous ensemble dans la tenure servile. Tel fut le cas en Attique. Mais la crise qui précède la réforme de Solon n'est si dramatique que parce qu'elle pose la question de savoir si la noblesse réussira ou non à donner la consécration juridique à la domination économique qu'elle exerce sur ses hectèmores, en un mot, si les thètes seront serfs ou citoyens. Sans la *seisachtheia*, Athènes devenait une petite Sparte.

Si le servage reste localisé, le développement de l'esclavage est un des phénomènes les plus généraux qu'ait pro-

duits la désorganisation du régime patriarcal. La famille réduite ne fournissait plus ni la somme de travail ni la variété d'aptitudes qu'exigeait la satisfaction de besoins qui croissaient avec l'habitude du bien-être. Pour compenser le déficit, il était nécessaire de recourir à la main-d'œuvre servile.

Il fallait plus d'esclaves que jadis pour le service domestique. Xénophane répondait à Hiéron, qui lui demandait combien il en possédait : « Deux seulement, et j'ai peine à les nourrir. » Pour qu'un ménestrel philosophe, ennemi du luxe et pour cause, parle ainsi au commencement du ve siècle, il est à croire que depuis longtemps un Grec ne pouvait plus décentement se passer de domestiques. Cependant l'agriculture, suprême refuge de l'économie patriarcale, employait très peu d'esclaves. Les pays qui en auraient eu le plus besoin y suppléaient par le servage. Ailleurs, le petit paysan prenait un garçon et une fille de ferme parmi les gens pauvres du voisinage, et le grand propriétaire préférait par intérêt les hommes libres aux esclaves. Aux champs, comme dans les maisons particulières, l'esclavage tendait, en somme, à maintenir le régime domestique en le transformant.

Mais il contribuait à le ruiner en apportant une grande force à l'organisation nouvelle de l'industrie. Les esclaves qui travaillaient pour l'entretien de la famille pouvaient produire un surplus pour la vente. Ainsi commença la fabrication en grand des textiles. Dans toutes les maisons, les servantes filent, tissent et cousent. S'il y a un excédent, on l'apporte au marché. Le gynécée est donc tout prêt à se convertir en atelier. L'esclavage industriel ne se distingua d'abord de l'esclavage domestique que par une plus grande production. A Milet, par exemple, l'industrie lainière se pourvoyait d'esclaves en Phrygie et travaillait pour l'exportation. La voie une fois frayée, toutes les industries s'y précipitèrent <sup>1</sup>.

1. L'esclavage industriel fit de tels progrès, qu'il suggéra de bonne heure des procédés d'exploitation fort ingénieux. Voici un conte où se

C'est d'abord en Asie Mineure que l'esclavage prit de l'extension, de pair avec l'industrie. Chios était alors le grand marché d'esclaves. Les trafiquants de chair humaine n'avaient pas plus de scrupules à exporter des esclaves grecs qu'à importer des esclaves barbares. Ils achetaient aux créanciers des familles de débiteurs insolvables ; ils recherchaient les enfants pour en faire des eunuques, destinés aux harems de Sardes ou de Suse. Les prophètes d'Israël appellent la colère divine sur les Grecs qui amènent des esclaves à Tyr et sur les Phéniciens qui livrent aux Ioniens des enfants de Juda.

La science impartiale est bien obligée de constater la nécessité historique et les effets utiles d'une institution qui seule pouvait permettre à la Grèce, sortie à peine du régime familial, de prendre aussitôt un magnifique essor. Mais la morale a sa revanche. Tout de suite apparaissent ces plaies de l'esclavage d'où la gangrène s'étend à toute la société. Le spectacle des esclaves besognant modifia d'une façon navrante les idées sur le travail. Déjà l'aristocratie des riches n'avait que dédain pour l'artisan et l'ouvrier agricole. Tous les hommes libres eurent le mépris des tâches serviles. Faire des journées d'ouvrier, se résigner au métier de *banausos* ! Bien mieux valait gagner sa vie à la façon des nobles : on se lançait dans les aventures et, la piraterie n'étant plus possible, la colonisation ne l'étant pas indéfiniment, on s'engageait comme soldat mercenaire. En fait, la funeste influence du travail servile sur la situation du travailleur libre justifiait de plus en

cache une bonne part de vérité. A Cumes, vivait l'esclave d'un charron. Un jour, arriva une ambassade qui lui offrit d'être roi en Lydie. Il obtint sa liberté en désintéressant son maître. Mais un citoyen de la ville, qui lui avait commandé un char, fit opposition à son départ, disant qu'il tenait absolument à posséder un char fabriqué par un roi. Cet esclave était donc établi pour son compte : c'est lui qui recevait et exécutait les commandes. Son maître lui laissait l'administration de la maison. La commandite d'esclave est un usage répandu à l'époque classique ; il est curieux de le voir pratiqué si tôt dans une ville qui était pourtant bien en retard sur ses voisins d'Ionie.

plus le préjugé. Périandre savait ce qu'il faisait quand, pour combattre les privilégiés à Corinthe, il limita le nombre des esclaves. L'esclavage pesait sur la condition des artisans et des ouvriers. Il tendait à mettre toujours plus d'inégalité dans la répartition des biens, à rendre la situation de la classe moyenne plus précaire, à changer la richesse en opulence et la pauvreté en misère.

---

## CHAPITRE III

### LE RÉGIME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE SPARTE

Nulle part en Grèce le régime économique des temps nouveaux ne rencontra une résistance aussi opiniâtre qu'à Sparte. C'est là qu'il faut se placer pour voir ce que peut devenir le système de la propriété familiale dans un État fermement décidé à le maintenir au milieu de sociétés de plus en plus différentes.

Mais, en se singularisant comme elle l'a fait, Sparte se posait dans l'histoire comme une énigme. Les autres Grecs arrivaient difficilement à comprendre une constitution par où le passé prétendait à l'éternité. Comment discerner aujourd'hui la réalité sous une couche d'anecdotes tendancieuses ? L'historien qui parle des institutions spartiates doit d'avance s'excuser d'erreurs possibles et de discordances presque inévitables.

Jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle, Sparte paraît avoir suivi à peu près la même évolution que les autres cités, celles-là du moins qui devaient leur naissance à la conquête doriennne. Le peuple vainqueur s'établit sur les bords de l'Eurotas et s'empara de la Laconie entière. La terre fut partagée comme un butin : les rois une fois pourvus, des lots égaux, les *kléroï*, furent tirés au sort par les guerriers. Comme partout ailleurs, ces domaines appartenaient collectivement aux familles. Mais, comme partout, la dégradation du régime patriarcal et la recherche de richesses nouvelles amenèrent des inégalités douloureuses qui devaient

pousser aux entreprises extérieures. Au temps du poète Tyrtée, « les uns étaient très riches et les autres très pauvres ». Dans les pays tournés vers la mer, les déshérités avaient pour ressource la piraterie, la colonisation. Des terriens, habitués à vivre en groupe compact et à combattre en rangs serrés, ne pouvaient pas se changer en marins et s'égailler au loin. Les mécontents demandaient un nouveau partage. Par-delà les maigres pâturages du Taygète, on leur montra, s'étendant à perte de vue, les grasses plaines de Messénie. A la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, les Messéniens étaient asservis, « pareils à des ânes accablés de lourds fardeaux, contraints d'apporter à leurs maîtres la moitié de tous les fruits ». Les vainqueurs procédèrent à une nouvelle distribution de lots. Cette fois, tout le monde à Sparte se déclara satisfait.

On voulut qu'il en fût ainsi jusqu'à la fin des temps. Par la constitution qu'ils se donnèrent, les Spartiates comptaient perpétuer l'état de possession. Les lois attribuées à Lycurgue étaient forgées par la logique de l'esprit conservateur. Il s'agissait, avant tout, de garder intacte une organisation guerrière qui avait fait ses preuves et qui devait prévenir ou réprimer les révoltes. Pour cela, il fallait assurer à un nombre déterminé de soldats une existence large. Il fallait donc à toute force maintenir un nombre fixe de domaines suffisamment étendus, les soumettre pour toujours au régime de la propriété familiale, y attacher d'un lien indissoluble toutes les générations à venir. On garantissait la sûreté de l'État en pourvoyant ses défenseurs d'un revenu foncier. Ainsi le système économique de Sparte ne pouvait pas jouer librement ; il n'avait pas sa fin en lui-même, mais dans une conception politique et militaire, et c'est ce qui lui donne ces formes si raides, cet aspect contre nature, qu'il présente pendant des siècles.

Le sol fut désormais divisé en deux parties où la propriété était régie par des dispositions absolument diffé-

rentes : au centre, la *terre civique* ; à la périphérie, la *péριοικis*.

Le *klèros* assigné à la famille sur la *terre civique*, ou, comme on disait encore, la « part ancestrale », était un patrimoine inaliénable, un majorat. Le père pouvait léguer aux cadets ses autres biens, s'il en possédait ; celui-là devait appartenir à l'aîné nécessairement. Cette interdiction de vendre ou de diviser une terre n'est pas spéciale à Sparte : on la retrouve en Locride, en Élide, à Corinthe, à Thèbes. Mais, ailleurs, le législateur poursuit un but économique et social ; ici prédomine l'idée de la défense commune. Ailleurs, la conservation du statut foncier consacre l'inégalité ; ici règne l'égalité absolue, au moins sur la terre civique, et, si les propriétaires qui la détiennent ne voient dans les autres citoyens que des « Inférieurs », la classe supérieure qu'ils forment est celle des « Égaux ». Toutes les précautions sont prises pour que cette égalité ne subisse jamais la moindre atteinte. Les lots sont égaux, et c'est sur les travailleurs attachés aux lots que sont reportées les inégalités de rendement : la redevance est la même tous les ans pour tous les lots.

Dans la *péριοικis*, au contraire, la propriété subit la même transformation que dans l'ensemble de la Grèce. Individuelle, elle devient aliénable et divisible. Si les Périèques en occupaient la plus grande partie, les Spartiates y acquièrent bon nombre de domaines. C'est là-dessus que les fils exclus du majorat familial pouvaient recueillir une part de succession.

Sûrs de toucher régulièrement leur revenu, les Spartiates ne devaient point se mêler à la vie économique du pays. Pour toutes les occupations qui n'étaient pas celles des camps ils avaient un profond mépris. Hérodote remarque que cette attitude est commune à toutes les cités aristocratiques, sauf Corinthe. Mais à Sparte, c'est une interdiction formelle, et non pas seulement une répugnance instinctive, qui détourne le citoyen du travail.

La loi ne veut pas qu'il exerce un métier. Elle assure sa subsistance « pour qu'il ne mette la main à aucune besogne ». L'agriculture même, la profession noble par excellence, est prohibée. Propriétaire, il n'a pas le droit de cultiver sa terre. Il n'y a pas d'exemple de Spartiate qui vive à la campagne.

Si le Spartiate avait « abondance de loisir », ce n'était pas pour se livrer à la paresse. Sa vie, très dure, était un entraînement perpétuel à la guerre. Cela commençait dès l'enfance et ne finissait qu'avec la vieillesse. A sept ans, on était de la « classe », on entraît dans un « troupeau », on se livrait aux exercices gymniques et musicaux. Plus tard, on apprenait le maniement des armes et des mouvements de plus en plus compliqués; on faisait partie d'une escouade (*énomotie*), d'un bataillon (*loche*), d'une division (*moira*). Jusqu'à trente ans, on couchait à la chambrée; jusqu'à soixante ans, on prenait le principal repas à la cantine. Tout le temps était pris par les marches, les manœuvres et le service de garde, quand il ne l'était pas par la guerre. Le peuple spartiate était une armée toujours mobilisée et concentrée d'avance. Sparte ressemblait à un camp.

Ce qu'il y a de plus caractéristique dans cette vie, ce sont les *phidities* ou repas communs. Il existait ailleurs des *syssities* ou « sociétés de commensaux »; mais, à Sparte, l'institution a un cachet plus aristocratique et plus militaire. En Crète, c'est l'État qui en fait les frais, et les « compagnons » ou *hétaires* n'ont pas à payer d'écot. A Sparte, toute la dépense incombe aux membres de l'association. La loi, qui assigne au Spartiate une rente permanente en nature, fixe aussi la quote-part de provisions qu'il doit fournir par mois pour assister aux repas de corps : un médimne éginétique de farine d'orge (72 l., 74), 8 congés de vin (36 l., 37), 5 mines de fromage (3 kg., 062), 2 1/2 de figes sèches (1 kg. 531), enfin, pour la viande, 10 oboles (2 fr. 17). La charge était relativement lourde. Quiconque

cessait d'y subvenir était exclu des *phidities* et perdait le titre de citoyen. Encore la fortune ne suffisait-elle pas ; pour être admis à une table, on devait se soumettre à un vote par cooptation. Les vrais Spartiates forment donc des groupes qui, selon Plutarque, « ont toute l'ordonnance de sociétés secrètes et de conciliabules aristocratiques ». Mais ce club politique est plus encore un mess. Partout le Spartiate reste soldat. « Les *syssities* et les exercices, a dit Platon, ont également été imaginés par le législateur en vue de la guerre. »

Voués pour la vie au dieu Arès, les Spartiates ne pouvaient donc se livrer à aucun travail professionnel et productif. Les hérauts, les joueurs de flûte et les cuisiniers étaient pris par voie d'hérédité dans les mêmes familles ; mais ce curieux exemple de demiurges constitués en castes ne prouve pas qu'un Spartiate pût gagner sa vie en dehors de l'armée. Il établit, au contraire, que les Spartiates se réservaient les fonctions militaires de parlementaires, de musiciens et de cantiniers. Les autres métiers ne sont pas faits pour eux.

Quelles sont alors les classes de travailleurs qui permettent aux Spartiates de vivre sans produire, d'être propriétaires sans rien connaître à la terre, d'être soldats sans préoccupation d'ordre matériel ? Pour la culture, ils se reposent sur les hilotes ; pour le commerce et l'industrie, ils ont les Périèques. Il faut se représenter un pays de 400.000 habitants, où 25.000 personnes de l'aristocratie sont entretenues par une population serve dix fois plus nombreuse et où l'exercice des métiers fait subsister près de 100.000 personnes libres.

Les hilotes sont des « esclaves de l'État » concédés à des particuliers et dont la loi fixe la condition pour toujours. Chacun d'eux a son maître qui ne peut ni le renvoyer, ni le vendre, ni modifier son statut personnel, ni augmenter ou diminuer la redevance annuelle. L'État seul a qualité pour changer les clauses d'un contrat dicté par lui seul.

Le droit du maître est limité, et à son égard l'hilote est un serf ; mais le droit de l'État est sans bornes, et à ses yeux l'hilote est un esclave.

Puisque tout est combiné pour que le *klèros* rapporte au Spartiate son juste revenu, il faut que l'hilote possède un champ, ou, plutôt, qu'un champ le possède : il cultive à sa guise une part de terre, mais ne peut s'en détacher. A son sort sont rivés ses descendants à perpétuité. La redevance à payer est la même pour tous les hilotes. Elle n'est pas en rapport avec la récolte ; elle est fixe. L'État sait quelle est la part de produits dont le citoyen a besoin et la lui garantit à tout jamais. Chaque année, l'hilote doit apporter à son maître 70 médimnes d'orge pour lui et 12 pour sa femme (en tout, près de 60 hectolitres), avec une quantité proportionnelle de vin et d'huile (probablement 30 hectolitres de vin).

Comme les revenus n'avaient à Sparte qu'une valeur de consommation, la redevance suffisait largement à faire vivre une famille. La ration journalière du Spartiate était de 2 chénices de farine d'orge, ce qui fait 15 médimnes par an. Avec ses 12 médimnes, la femme était bien pourvue. Il restait donc 55 médimnes (36 hl., 37) pour les enfants et les serviteurs. On voit que la redevance constituait un fond de provisions pour une famille nombreuse.

L'hilote devait produire, en outre, ses semailles et la nourriture de sa famille. Évidemment, on ne prévoyait pas pour ces gens-là une ration forte. Cependant l'hilote en campagne obtenait une demi-ration de Spartiate, et l'on ne pouvait pas assigner moins à un travailleur de la terre. D'autre part, si l'on ne tenait pas à laisser pulluler les hilotes au delà des besoins, les besoins étaient énormes ; car les hilotes ne devaient pas seulement cultiver les champs, mais suivre l'armée comme valets, à raison de sept par Spartiate et d'un par Périèque. Dans ces conditions, la part prévue pour tous les hilotes du *klèros* devait

être au moins égale à la part due au propriétaire. Après la première guerre de Messénie, les vaincus furent forcés de livrer annuellement la moitié des fruits à leur maître ; c'est ce tribut qui fut probablement consolidé par la loi après la seconde guerre. Bref, à une époque de culture extensive, quand on ne faisait guère plus de 10 hectolitres de grains à l'hectare et que la surface emblavée se doublait de la jachère, le *klèros* qui nourrissait le propriétaire et les exploitants devait être d'une assez belle contenance.

Il faut se représenter l'hilote comme un grand métayer. Sa maison est le centre d'une exploitation importante. Sa terre ne peut faire vivre la famille du maître que si elle nourrit par surcroît une main-d'œuvre nombreuse. La famille de l'hilote y pourvoit ; c'est donc une famille dont le chef a sous ses ordres beaucoup d'enfants ou plusieurs ménages. Le *klèros* inaliénable et indivisible maintient le régime familial, non seulement chez les propriétaires absents, mais chez les tenanciers.

Sous ce régime, l'immuable fixité de la rente et l'étendue du domaine font que l'hilote arrive assez souvent à une véritable aisance. La redevance avait été déterminée à une époque de rendements bas. Toutes les améliorations apportées à la terre étaient donc au bénéfice du cultivateur ou de ses enfants. S'il prenait part à une expédition, il pouvait se livrer au pillage et vendre son butin. A la longue, les progrès de l'agriculture et du régime monétaire amenèrent en Laconie ce double résultat, que les maîtres, avec une rente invariable en produits naturels, étaient pauvres, et que les tenanciers grossissaient leur pécule. Au III<sup>e</sup> siècle, quand le roi Cléomènes vendit la liberté aux hilotes pour cinq mines d'argent par tête, il recueillit 500 talents : 6.000 hilotes étaient en état de payer une somme relativement considérable.

Même au point de vue moral, Sparte, malgré elle, relevait la situation des tenanciers. Elle était forcée de les

employer à l'armée, comme valets, quelquefois comme combattants. A Platées, les hilotes étaient sept par Spartiate ; pendant la guerre du Péloponèse, ils prirent fréquemment part aux opérations militaires. Par leurs actes de bravoure, ils obligèrent plusieurs fois l'État à user du droit qu'il s'était réservé de les affranchir.

Mais, plus on avait besoin d'eux, plus on sentait la nécessité de les tenir ferme. La réputation sinistre dont la postérité entoure l'institution des hilotes n'est nullement méritée par leur condition économique ; elle l'est pleinement par leur situation juridique. Nulle part, a-t-on dit, l'homme libre n'est plus libre qu'à Sparte, ni l'esclave plus esclave. De fait, la loi ne protège presque jamais l'hilote que dans les cas où elle garantit les droits de l'État : elle défend au maître d'augmenter la redevance, mais aussi d'accorder la liberté.

Le nombre des hilotes, leur aptitude au travail, leur aisance, leur courage militaire constituaient un avantage immense et un immense danger. Perdus au milieu de cette multitude qu'ils courbaient sur la glèbe, les Spartiates la maintenaient dans l'obéissance par la terreur. Ils se sentaient entourés d'ennemis, et il leur était aussi impossible de se passer d'eux que de les gagner. On essayait de les avilir par des traitements ignominieux. S'ils devenaient trop nombreux, on organisait une chasse à l'homme, on opérait une saignée au moyen de la *cryptie*. On les surveillait sans répit. Qu'on surprît des regards plus haineux, qu'on reçût de mauvaises nouvelles de la guerre, aussitôt on ordonnait des exécutions brutales ou clandestines. Mais Sparte avait beau faire, la pensée de ses hilotes la faisait toujours trembler.

Entre les Spartiates et leurs hilotes se trouvaient placés les Périèques. Ils occupaient un territoire fort étendu ; mais, clairsemés dans la campagne, ils ne formaient de groupes compactés que dans quelques grosses bourgades. Ils n'en étaient pas moins quatre fois aussi nombreux que

les Spartiates pur sang. C'étaient des hommes libres. S'ils n'avaient pas le droit de cité à Sparte, ils comptaient comme Lacédémoniens ; leurs communes, quoique sujettes, avaient rang de cités, et là du moins ils étaient citoyens. Ils devaient le service militaire et fournissaient le personnel de la flotte, mais ne pouvaient pas arriver aux grades supérieurs.

Subordonnés aux Spartiates en droit public, les Périèques étaient leurs égaux en droit civil. Ils avaient même un avantage qui, à vrai dire, était une tare : ni leurs personnes ni leurs biens n'étaient soumis aux servitudes qui pesaient sur la noblesse. Ils avaient le droit d'aliéner le sol et d'exercer tel métier qui leur convenait. Aussi les Périèques sont-ils seuls en Laconie à faire preuve d'activité, d'initiative et d'indépendance pour tout ce qui concerne la vie économique. La différence de fortune les classe en « gens de bien » et en « vilains ». Toutes les professions leur sont ouvertes. Néanmoins la terre ne les attire pas. Les lots « civiques » comprennent les parties les mieux arrosées ; même dans la *péριοικίς* les meilleurs fonds sont réservés aux dieux ou à l'État. Les Périèques qui s'adonnent à la culture sont donc pour la plupart des paysans pauvres. D'autres se livrent à l'élevage, qui est plus rémunérateur. Mais le grand nombre vit des professions interdites aux Spartiates et inaccessibles aux hilotes, de l'industrie, du commerce, de la pêche et de la navigation.

Or, il ne faut pas se figurer que Sparte ait toujours été hostile au travail industriel et même artistique. Elle compta longtemps parmi les plus grandes villes de Grèce et les plus ornées de monuments. C'est sur le tard que le militarisme arrête une évolution jusque-là normale et donne à Sparte l'aspect rustique et mesquin dont le souvenir restera. Le passé fut tout différent.

A l'intérieur d'une enceinte immense s'élèvent les temples d'Artémis Orthia et d'Athèna Chalkioikos. Près de là, les potiers façonnent la *lakaina*. Ils la décorent

d'abord de traits et de points, puis d'animaux et de figures variées, enfin de grenades. Quand ils ont achevé leur éducation, ils produisent des vases qui valent ceux de Cyrène par la richesse des formes et la beauté du dessin. Après, c'est la décadence : successivement disparaissent la belle couverte blanche, les motifs d'ornementation et la couleur pourpre. — Avec ses mines de fer, la Laconie fut un centre métallurgique dès les temps reculés. Sparte a son quartier des forgerons, où se fabriquent des armes, des ustensiles, des clefs réputées, la monnaie nationale de fer. On a trouvé dans les ruines d'un seul sanctuaire 35.000 figurines de plomb qui permettent de suivre le développement de la métallurgie industrielle et artistique depuis la période du style géométrique jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle. Les bronziers de Laconie acquirent de bonne heure une renommée que l'archéologie justifie pleinement. Gitiadas exécuta des trépieds surmontés de statues et orna le temple d'Athèna des bas-reliefs qui le firent dénommer la « maison de bronze ». Théodoros de Samos fut appelé à Sparte pour décorer la Skias ; il y enseigna la fonte en creux, et le plus ancien spécimen peut-être que nous possédions de ce procédé vient de Sparte. Pour honorer Crésus, les Lacédémoniens lui envoyèrent un magnifique cratère de chez eux. — Pour le travail du bois, comme pour la céramique et la métallurgie, une période artistique précède une période platement industrielle. De tout temps, les Spartiates eurent des meubles, lits, sièges et tables, d'un excellent travail. Mais les litières sculptées qui figureront encore à l'époque classique dans les processions ne seront plus que le dernier vestige d'un art jadis florissant. Il n'en est rien resté, naturellement, que des souvenirs et des noms : on sait que les vieux sculpteurs de Laconie, Hégyllos, Théoclès, Doutas, Dorycleidas, tous disciples des Dédalides, taillaient l'ébène, le cèdre et l'olivier. On se fait pourtant une idée de leur talent par les ivoires sculptés du VII<sup>e</sup> siècle

et même par les marbres ; car les imagiers appliquèrent à la pierre le tour de main que leur avait donné le bois. — Enfin, les troupeaux de la *péριοικis* fournissaient en abondance la matière première pour la fabrication des lainages et la cordonnerie. On avait la pourpre de Cythère ; on teignait en rouge les uniformes des hoplites spartiates. De vieilles industries exportaient, au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, les manteaux laconiens et les chaussures d'Amyclées.

Tout ce travail était, par la volonté des Spartiates, réservé aux Périèques. Il avait une certaine ampleur. La simplicité spartiate n'était pas telle que se la figurera une romanesque morale en action. A Sparte aussi, la richesse pouvait se procurer du luxe, et les artisans n'y étaient point réduits à l'exécution des objets indispensables.

Il est bien vrai pourtant que Sparte ne fit jamais rien pour favoriser le commerce extérieur, parce qu'elle avait l'intention de se suffire en demandant le moins possible aux autres cités. Elle s'attarda longtemps dans le régime des échanges naturels. Le marché intérieur n'eut jamais besoin, comme monnaies, que de gâteaux de fer, si bien que la balance resta nécessaire pour les paiements. A l'époque où la Grèce commençait à frapper des pièces en métal précieux pour les transactions internationales, Sparte décida de se fermer aux gens du dehors. Les éphores avaient le droit de chasser par mesure administrative les étrangers de passage ou domiciliés ; ils firent de ce droit un usage habituel et rigoureux. L'inhospitalité parut la condition de l'*autarkie*. Tout étranger qui ne pouvait justifier sa présence dans le pays était expulsé : le système fut désigné d'un terme spécial, *xénèlasia*. Dans un pareil milieu, le commerce extérieur ne pouvait pas prendre un grand développement. Plutarque exagère quand il dit que les Spartiates n'achetaient aucune denrée exotique et qu'il n'abordait pas de vaisseaux marchands dans leurs ports. Mais la restriction constante et voulue

des rapports avec l'étranger empêchait les Périèques d'exploiter utilement le monopole qu'on leur assurait en droit.

L'État lacédémorien reposait donc sur l'existence de classes dont l'une vivait aux dépens et nuisait à l'activité des deux autres. En s'entourant ainsi d'ennemis, les maîtres se condamnaient à une surveillance perpétuelle. Longtemps ils n'eurent à redouter que la haine des serfs ; par une férocité sournoise ils surent la dompter. Mais des guerres sanglantes, l'abus de la dégradation civique et le malthusianisme ne tardèrent pas à diminuer le nombre des privilégiés. D'une génération à l'autre, la disproportion entre les exploiters de l'ordre social et leurs victimes devenait plus frappante, et la domination d'une caste plus restreinte se justifiait moins sur les champs de bataille. A Platées (479), les Spartiates sont encore 5.000, comme les Périèques ; parmi les prisonniers de Sphaétérie (425), ils ne sont plus que deux sur cinq ; à Leuctres (371), ils ne sont plus que 2.000 hoplites, un sur trois. Les Périèques se résignèrent pourtant à leur condition jusqu'au milieu du v<sup>e</sup> siècle. Mais, à mesure que l'aristocratie se réduit, elle se fait plus soupçonneuse et plus dure ; la situation politique et matérielle des Périèques empire, tandis qu'ils comblent les vides croissants de l'armée. En même temps, l'expansion des idées démocratiques dans le monde grec rendait le mal plus cuisant par contraste. Les Spartiates eurent alors à craindre les Périèques presque autant que les hilotes. A eux aussi ils voulurent « des âmes d'esclaves » ; ils ne firent que les pousser à bout. Enfin, le mécontentement gagna le groupe même des Spartiates ; car, une fois érigée en règle, l'inégalité envahit tout. L'inaliénabilité des *klèroi* devait perpétuer l'égalité entre Spartiates ; en réalité, au bout de quelques siècles, que voit-on ? « La propriété, dit Aristote, est absolument inégale chez les Spartiates : les uns possèdent des domaines d'une étendue démesurée, les autres n'ont presque rien ; toutes les terres sont aux mains

d'un petit nombre. » C'est que les citoyens qui ne possédaient que leur lot ne pouvaient se suffire avec un revenu qui demeurait immuable de par la loi. Obligés d'emprunter, ils engageaient leur revenu; lorsqu'enfin ils obtinrent d'aliéner leur terre, ce fut pour l'abandonner aux créanciers. La classe même au profit de laquelle avait été créée l'inégalité n'y trouvait plus son compte. Quelques familles écrasaient de leur opulence les descendants de ceux que la constitution appelait ironiquement les « Égaux ». Tout se retournait contre les vues d'une législation oppressive. Sparte s'était engagée dans une entreprise irréalisable, à vouloir s'opposer aux mœurs changeantes, à combattre la nature humaine, à maintenir un régime périmé par la violence systématique et l'iniquité.

---

## CHAPITRE IV

### LA COLONISATION

De tous les faits économiques qui, du VIII<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle, donnent au monde grec un aspect nouveau, aucun n'est aussi caractéristique par ses origines, aussi important par ses effets, que la colonisation.

Quand les anciens racontent la fondation d'une colonie, ils montrent la plupart du temps les habitants d'une ville contraints d'émigrer en masse à la suite d'une guerre malheureuse ou d'une épidémie, ou bien encore un parti vaincu qui abandonne la cité natale pour se donner sur un sol libre la constitution de son choix. Mais un mouvement aussi général, qui a déplacé une bonne partie de la race hellénique, qui a soutiré une population considérable à presque tous les pays grecs pour la transporter dans presque tous les pays barbares de la Méditerranée, ne peut avoir que des causes lointaines, profondes et universelles. Si le phénomène était dû surtout à des troubles politiques, il n'aurait pas cessé de se produire au V<sup>e</sup> siècle. C'est bien plutôt à l'ensemble d'une situation économique qu'il faut le rattacher. Déjà dans l'antiquité quelques esprits réfléchis en distinguaient les véritables causes dans la surpopulation et le manque de terres. Platon, par exemple, insiste sur « l'étroitesse du sol », sur « les territoires qui ne suffisent plus à nourrir les habitants ». Il ne faudrait pas, d'ailleurs, concevoir les choses à la mesure de notre temps. L'excès de population était relatif, parce que le manque de terres était en grande partie factice. Si les cités grecques

renfermaient tant d'hommes privés de propriété immobilière, la faute en était au régime foncier. Tant que les terres avaient appartenu collectivement aux *génè*, quiconque n'en faisait point partie ou en sortait n'avait pour ressource que l'occupation des terrains vagues, ou bien le brigandage et la piraterie. Après la rupture de l'organisation patriarcale, les grandes propriétés se partagèrent ; mais la possession du sol n'en fut pas moins interdite à ceux qui n'appartenaient pas aux grandes familles ou dont les ancêtres n'avaient pas pris part au défrichement, et le morcellement des successions créa une catégorie de propriétaires incapable de se suffire. Bien plus encore qu'aux temps homériques, la Grèce se remplit d'aventuriers et de vagabonds accourant à toute perspective d'une vie plus facile. Que l'occasion se présente d'aller, au delà des mers, prendre possession d'une terre fertile ou chercher fortune n'importe comment, ils sont prêts.

L'histoire de la colonisation grecque nous présente ainsi des types variés d'émigrants. La légende place la famille royale des Néléides à la tête des Grecs qui s'établirent en Ionie et attribue la fondation de Locres aux cent premières familles de Locride. Un Héraclide d'Argos, Tlèpolémos, passait pour avoir amené les Doriens à Rhodes ; un Héraclide de Corinthe créa Syracuse. D'autre part, le père d'Hésiode nous offre le modèle de la médiocrité prompte à se déplacer : il descendait d'un Loerien qui s'était établi à Cumes en Éolide ; n'ayant pas assez de terre pour en vivre là-bas, il revenait sur un petit bateau dans la mère-patrie faire un peu de trafic, jusqu'au jour où il s'installa dans le voisinage, au village d'Asera, pour peiner encore sur un sol infécond. Parmi les Pariens qui occupèrent Thasos se trouvait un bâtard, Archiloque, fils du noble Télésiclès et de l'esclave Énipo, qui, au cours d'une existence accidentée, avait connu la misère et se soulageait de ses rancunes par des iambes passionnés ; mais le poète avait pour compagnons quantité de ces pauvres pêcheurs qu'il

exhortait à « laisser là Paros, ses figues et ses crustacés ».

Ce que le Grec recherchait avant tout dans les pays d'outre-mer, c'était une terre à cultiver. Depuis les temps où Homère décrivait l'arrivée des Phéaciens à Schérie, jusqu'à ceux où Athènes multipliait sous le nom de *clérouquies* les établissements de colons et les allotissements pour augmenter le nombre des citoyens propriétaires, la première opération qu'exécutent des émigrés, c'est le partage des champs. Archiloque rêve de se fixer dans la plaine grasse du Siris. Les Mégariens ne sont attirés sur les côtes du Bosphore ni par la facilité des relations entre le Pont-Euxin et la mer Égée, ni par les baies poissonneuses de la rive européenne ; ils occupent la rive asiatique, qui seule leur paraît désirable avec ses larges étendues d'un terroir plantureux. L'amour de la terre fut pour les Grecs le principal stimulant de l'activité coloniale.

Mais, si prononcé que soit le caractère agraire de la colonisation hellénique, elle n'a pas eu seulement pour but des acquisitions de champs et pour agents des cultivateurs. En général, elle avait bien pour objet primordial la conquête de la terre ; la prospérité industrielle et commerciale, le développement urbain venaient par surcroît, quand l'extension de la culture était arrêtée à l'intérieur par la résistance des indigènes et que les circonstances se prêtaient aux entreprises maritimes. Mais il est impossible que les Grecs n'aient pas été amenés sur un certain nombre de points à la poursuite de la richesse mobilière.

Il ne faut pas oublier que de très bonne heure, pour subvenir aux insuffisances du régime agraire, on recourait à la piraterie, moyen commode de se procurer des métaux, des objets précieux et des esclaves. Mais ce mode d'acquisition dut s'adapter aux conditions nouvelles que lui faisaient l'économie monétaire et le renforcement de la puissance publique. Il prit les formes les plus diverses. En temps de guerre, la piraterie restait à peu près iden-

tique à elle-même ; mais en temps de paix elle subit des changements profonds.

Dans les monarchies d'Orient, il ne fallait plus songer à faire du butin : on courait trop de risques. Déjà dans l'*Odyssée*, l'armée du pharaon inflige une rude leçon à des bandits crétois. Ceux qui, malgré tout, ne cherchaient que plaies et bosses s'enrôlèrent dans les troupes mêmes qui les tenaient en respect. Le pirate se fit mercenaire, le brigand se fit gendarme. Avec leur casque qui enveloppait la tête, leur cuirasse qui remontait au-dessus de la nuque, leur jupon en lanières doublées de métal, leurs jambières,

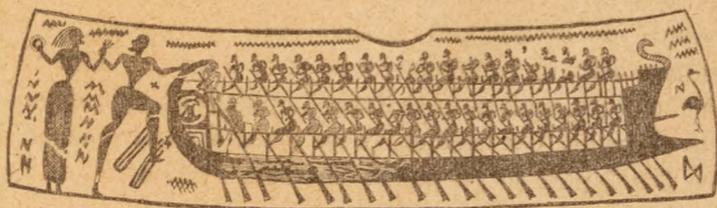


Fig. 7. — Un navire de pirates. Vase du Dipylon, au British Museum (*Journ. of hellenic studies*, t. XIX, pl. VIII).

leur bouclier et leur lance, les « hommes de bronze » exercèrent un métier lucratif. Ils quittaient les régions pauvres ou surpeuplées, pour les grands pays où les rois étaient riches. C'étaient des Crétois, comme toujours, des Pariens, des Rhodiens, des Ioniens, surtout des Cariens. Le plus grand nombre d'entre eux alla en Égypte. Vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle, le roi Psammétique prit à son service des pirates naufragés et fit venir une multitude de leurs compatriotes ; ils reçurent tous une solde, des gratifications, des terres. Apriès fut si content de ces auxiliaires, qu'il en réunit jusqu'à trente mille. Le succès des mercenaires grecs ne fut pas moins vif auprès des souverains asiatiques. Un frère du poète Alcée entra au service du roi de Babylone. En Lydie, Gygès dut le trône aux Cariens, et Alyatte, pour conquérir la Carie, fit recruter une armée en Ionie.

On voit quels précieux débouchés ouvrait aux descendants des pirates le métier de mercenaire.

Une évolution autrement féconde substitue à la piraterie le commerce et va contribuer à la fondation des colonies. Les plus paisibles des audacieux qui s'aventuraient en Orient se contentaient de trafiquer. Déjà le bandit crétois de l'*Odyssée* se résignait à faire le mercanti. Même dans les contrées barbares, le commerce plus ou moins mêlé de rapine présida souvent à la naissance des colonies. N'allait-on pas, dès les temps homériques, acheter et vendre des esclaves aux Sicules ? Quand des Grecs occupent des récifs en vue d'une mer fréquentée, un port sur un détroit entouré de montagnes, un îlot dans le voisinage d'une grande terre, un promontoire isolé, ce n'est pas pour faire de la culture, mais pour se livrer au pillage ou pour déballer une pacotille. Les Cnidiens et les Rhodiens qui s'emparent des îles Lipari se partagent en deux groupes, dont l'un travaille la terre et l'autre court sus aux navires étrusques. Les fondateurs de Zancè, la future Messine, sont des pirates. Syracuse prend naissance dans la petite île d'Ortygie, comme Cyrène dans celle de Platéa, à la façon des factoreries phéniciennes. La plupart des établissements créés par les Milésiens le long du Pont-Euxin ne sont à l'origine que des comptoirs, et quelques-uns ne seront jamais autre chose. Quand le territoire d'une colonie grecque comprend une plaine fertile entre deux promontoires, rien ne dit si la vie agricole y a devancé ou suivi la vie commerciale. Il est bien certain que les Grecs n'ont eu que par exception des colonies d'exploitation ; mais leurs colonies de peuplement ne furent pas toutes exclusivement agricoles, même au début. Ces émigrants qui partaient sans esprit de retour ne recherchaient pas toujours des terres, ils songeaient aussi à trafiquer.

Il suffit d'un coup d'œil jeté sur la carte des colonies grecques pour voir quels genres de services devait rendre cet empire maritime. De ci de là, apparaissent des ex-

croissances qui, de la côte, débordent vers l'intérieur ; ce sont les colonies agricoles, pourvues d'un territoire relativement spacieux. La Chalcidique fournit des terres à la masse que les privilèges des Hippobotes chassent de l'Eubée. La Cyrénaïque offre ses oasis et ses terrains de pâture aux Doriens de toute provenance. En Sicile, les Géomores de Syracuse sont les maîtres de 120.000 hectares, qu'ils font labourer par leurs serfs. En Italie, Locres, Crotone et Sybaris parviennent à occuper tout le pays œnotrien jusqu'à la mer Tyrrhénienne et s'enrichissent autant par l'agriculture que par le portage à travers l'isthme. Mais, dans l'ensemble, les colonies grecques forment une bordure presque continue. Avant Alexandre le Grand, il n'y eut guère que les Cypsélides de Corinthe et le roi Battos de Cyrène pour rêver d'un empire continental. Les Grecs ne se sentent à l'aise qu'en vue de la mer : ils sont sauvés dès qu'ils peuvent jeter le cri de « *Thalassa!* » Ils se tiennent autour de la Méditerranée, comme « des grenouilles au bord d'une mare ».

Les premiers temps, la colonisation se fit au hasard, sans idée préconçue, par le simple groupement de particuliers mécontents de leur sort. A la fin de la période mycénienne, l'Asie Mineure avait vu accourir en désordre des bandes venues de tous les pays conquis ; de même, à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, la Sicile et l'Italie virent affluer, souvent sur le même point, des hommes de cités et de races différentes. Sybaris fut fondée par les Achéens et par les Doriens de Trézène. Cyrène fut occupée d'abord par des Péloponésiens et des Thessaliens, puis par des Doriens de Thèra. Les premières générations de colons formaient un ramassis hétérogène, mû par la commune espérance d'une condition meilleure. La colonisation eubéenne et locrienne en Italie eut tout spécialement ce caractère individualiste et presque anarchique. Cependant, déjà dans l'*Odyssée*, quand les Phéaciens quittent l'Hypérie pour chercher une seconde patrie, ils sont conduits à Schérie par le divin

Nausithoos, qui fait bâtir les remparts, les temples et les maisons, et qui procède au partage des champs. C'est le premier exemple d'une émigration dirigée par l'autorité publique. Il arrive un moment où l'on ne fait plus guère autrement. La cité, plus forte, organise la colonisation et la nationalise. Elle ne veut plus que ses fils soient perdus pour elle. L'occupation d'un pays devient une entreprise d'État. Tout est réglé. Les colons partent sous les ordres d'un chef, l'*oïkiste*, qui s'entoure de prêtres et de devins, de géomètres aussi. Le plan de la nouvelle ville est tracé d'avance ; les lots de terre sont tirés au sort. Dès lors, la colonisation est érigée en système. Les colonies se pressent les unes à côté des autres ; les plus importantes essaient. La concurrence s'établit entre les cités, surtout quand les territoires inoccupés se font plus rares et sont plus lointains. On souhaite alors qu'une autorité supérieure consacre les décisions prises et les coordonne pour éviter les conflits, qu'une agence de renseignements tienne à jour le tableau des zones réservées et des terres vacantes. Ce rôle, l'oracle de Delphes le revendique à partir du VI<sup>e</sup> siècle et le joue quelquefois.

Différentes par leur origine, les colonies grecques le sont plus encore par leur politique à l'égard des indigènes. Il s'agit là de rapports qui varient forcément selon le nombre et la puissance des colons, mais aussi selon la force numérique, les ressources et les besoins, les capacités militaires, la civilisation et la psychologie des populations dont ils deviennent les maîtres ou les voisins. En présence de tribus aux mœurs primitives, le Grec, toujours souple, sait se faire bien venir : il apporte le cadeau qui plaît, il trouve le mot ou le geste qui séduit, il persuade les hommes et se fait aimer des femmes ; il obtient à l'amiable la convention qu'il désire : il aura le droit d'ouvrir un marché, d'occuper une bande de terrain ; le pays est à lui. Les Phocéens débarquent sur le territoire d'une tribu ligurie ; la fille du roi, Gyptis, choisit leur chef pour époux : c'est

Marseille qui se fonde. Les Théréens occupent l'îlot de Platéa, nouent des relations avec les Libyens, se font autoriser à passer sur le continent, et voilà créé le royaume de Cyrène. Au nord du Pont, Cimmériens, Scythes et Sarmates font bon accueil aux marchands d'Ionie. Une fois établis dans un pays, les colons cherchent à s'y étendre. Souvent ils emploient la force, en s'aidant de la trahison. Syracuse, Léontion, Ambracie, bien d'autres villes s'élèvent sur des territoires conquis par les armes. Les Locriens, débarqués en Italie, concluent un traité d'amitié avec les indigènes, puis usent de perfidie et les chassent. Mais ce n'est qu'en cas de nécessité qu'on massacre ou qu'on expulse ; mieux vaut procéder avec douceur, faire cultiver les champs par leurs anciens maîtres, réduits au servage. Les propriétaires de Syracuse attachent à la glèbe des troupes de killikyriens ; les Byzantins font travailler les Bithyniens du voisinage ; les Héracléotes forcent les Mariandyniens à labourer la terre et à ramer sur la flotte. Pourtant certaines tentatives se heurtaient à une résistance invincible. Le cordon des colonies grecques présente des solutions de continuité. En dehors des monarchies orientales et des zones réservées aux Carthaginois et aux Étrusques, bien des peuplades furent capables de repousser les étrangers. Sur les rives du Pont-Euxin, les Grecs évitaient avec soin les parages où les belliqueux Bithyniens remplaçaient les terribles Bébryces de la légende. Les Messapiens et les Salentins empêchèrent toujours Tarente de pénétrer à l'intérieur. Les Sicules ne purent jamais être délogés des montagnes. Parfois même, en contact avec des pays de civilisation avancée, les colonies en subissaient l'influence : l'action de la Lydie sur les Ioniens fut très forte ; les marchands de Naucratis s'égyptisèrent ; en Italie, un grand nombre de Grecs adoptèrent les modes étrusques.

Les avantages que s'assurait chaque colonie se communiquaient à toute la Grèce, mais d'abord à la cité-mère. Les

rapports des colons avec les concitoyens qu'ils quittaient dépendaient, naturellement, des circonstances qui avaient déterminé l'émigration. Ce sont quelquefois des mécontents, des bannis, qui vont se créer au loin une patrie meilleure, comme les Lacédémoniens qui fondent Tarente et les Locriens qui s'établissent dans la nouvelle Locres. Dans ce cas, la rupture est complète. Mais, en général, les dispositions réciproques sont tout autres. Au moment du départ, une formalité religieuse consacre à jamais la parenté de ceux qui restent et de ceux qui partent : on allume sur l'autel du prytanée le feu sacré qui sera placé sur le foyer de la cité future ; les dieux de la patrie suivent leurs enfants, pour les protéger et leur rappeler leurs devoirs. La colonie est tenue envers la métropole à certaines marques de respect et de déférence. Quand la colonie colonise à son tour, elle demande un *oikiste* à sa mère pour sa fille. Au reste, les colons ont une tendance naturelle à conserver les usages dont ils ont hérité, à se rappeler de chers souvenirs. Dans la vie intellectuelle, les échanges sont incessants : la légende, la poésie, la philosophie, les sciences et les arts unissent les esprits ; les courants d'idées traversent les mers. L'utilité commune veut que la colonie approvisionne la métropole de bétail ou de grains et lui demande en échange les produits industriels. Mais ces liens, si forts qu'ils soient, n'affaiblissent en rien les deux sentiments innés au cœur du Grec, le goût de la liberté et la passion de l'intérêt propre. Des cités autonomes s'ajoutent à des cités déjà si nombreuses ; des pays neufs offrent à la vieille Grèce, par leurs lois et par leurs mœurs, d'admirables écoles d'individualisme pratique.

Il n'est peut-être pas une de ces colonies dont l'histoire n'ajouterait quelque trait au tableau de l'activité qui fermente dans la race grecque pendant plus de deux siècles. Mais il suffira de les grouper par masses, pour relever ce qu'elles ont de plus caractéristique.

La Thrace devait attirer les riverains de la mer Égée par ses champs de céréales et ses vignobles, ses montagnes couvertes de forêts, ses mines d'or et d'argent. En face de l'Eubée s'allongeait une presque île féconde et merveilleusement articulée. De ses trois pointes elle semblait faire signe à l'île voisine. Chalcis répondit à l'invitation : elle avait besoin de terres pour ses paysans, de bois pour ses armateurs, de débouchés pour ses métallurgistes. Dès la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, la Chalcidique comptait trente-deux villes. L'une d'elles, Potidée, qui occupait un isthme, était naturellement une création des Corinthiens. Presque aussitôt, les Pariens coururent à Thasos riche en or, et, de Thasos, sur le continent tout proche. Les cités d'Ionie et d'Éolide voulurent leur part : les Chiotés s'établirent à Maronée, les Clazoméniens à Abdère, les Mytiléniens à Énos.

Déjà les Grecs d'Asie surveillaient la grande route du Pont. C'était un domaine qu'ils se réservaient. Lesbos l'éolienne prend position sur les deux rives de l'entrée. Elle est suivie par Milet, qui, de port en port, va toujours plus loin et entraîne par son exemple Phocée, Téos, Colophon et Samos : la Propontide devient un lac ionien. Alors apparaît Mégare : elle fonde Chalcédoine, puis Byzance ; à elle le Bosphore. Maintenant les Grecs voyaient s'ouvrir devant eux une mer immense dont les tempêtes, les brouillards, les frimas les épouvantaient. Au delà, d'après de vagues rumeurs, vivaient des populations hideuses et cruelles. Longtemps ils restèrent là, devant la mer « inhospitalière », sans oser l'affronter. Mais peu à peu on parla de pays où gisaient des monceaux de richesses, où se cachait la toison d'or. Les Milésiens se risquèrent. Leur audace rendit la mer « hospitalière » et conquit les trésors du Pont-Euxin. Sur la côte méridionale, de Sinope à Trapézonte et à Phasis, ils trouvèrent du bois, des fruits, du fer et les routes de l'Asie. Sur la rive septentrionale, qui leur offrait une inépuisable réserve de céréales et de poissons,

ils s'établirent à Olbia, à Panticapée, sur tous les points favorables au commerce et à la pêche.

Sans occuper aucun territoire dans les grands pays de l'Orient, les Grecs ne s'abstinrent pas de les exploiter. Ils durent abandonner aux Phéniciens les relations avec l'Assyrie, la Médie, la Perse ; à Cypre même, l'hellénisation fut longue à faire des progrès. Mais, aux extrémités de la monarchie continentale dont la Phénicie était la façade maritime, deux pays philhellènes leur tinrent lieu de colonies. En Lydie, les Mermnades les reçurent avec bienveillance durant un siècle et demi (687-546). En Égypte, les marchands furent aussi bien reçus que les mercenaires et purent créer des factoreries durables. Là encore les Milésiens donnèrent l'exemple et se firent la plus belle part. Vers 650, ils entrèrent dans la bouche bolbitine avec trente navires ; ils bâtirent un comptoir fortifié, le « mur des Milésiens ». Un peu plus tard, ils fondèrent Naucratis sur la bouche canopique et Daphnae près de l'isthme. Ils obtinrent le droit de pénétrer à l'intérieur : ils eurent des quartiers à eux, ou du moins des bazars, à Memphis et à Abydos. A la suite des Milésiens, partout affluèrent les trafiquants. Lorsque Amasis monta sur le trône (569), les Grecs purent tout espérer. Le souverain s'ingéniait à leur plaire. Il permit aux Samiens de commercer dans la grande Oasis. Puis il prit une mesure capitale : il concentra les Grecs d'Égypte à Naucratis. Il y eut ainsi dans le Delta une cité administrée à la grecque, avec ses « nations » groupées autour d'un sanctuaire et d'un *emporion*. Des temples et des quais spéciaux étaient réservés aux Milésiens, qui jouissaient d'une primauté incontestée, aux Samiens et aux Éginètes. Neuf autres cités se partageaient l'Hellénion. Naucratis ne tarda pas à devenir le premier marché de l'Égypte, un des premiers du monde grec. Prototype de la future Alexandrie, elle accomplit jusqu'à la conquête perse une œuvre remarquable d'hellénisation.

En Cyrénaïque, se retrouvaient des conditions favorables à la colonisation. De tout temps les Grecs connaissaient cette côte de Libye : le vent du Nord y poussait leurs navires, quand ils voulaient aller en Égypte. Fondée par les Péloponésiens et les Thessaliens, Cyrène ne prit toute son importance qu'après avoir reçu un nouvel afflux d'immigrés. Elle devint alors la capitale florissante d'une Grèce africaine.

Si les cités d'Asie Mineure et des îles eurent presque le monopole de la colonisation dans la Méditerranée Orientale, la Grèce propre prit une place prépondérante dans les colonies d'Occident. Tout attirait les Grecs en Italie et en Sicile : un sol presque vierge, des forêts près de la mer, les facilités d'un voyage où, après 40 milles de traversée, on n'a plus qu'à longer la côte. Dès l'époque mycénienne, les Messapiens et les Sicules troquèrent des peaux et des esclaves contre des vases et des armes d'Orient. A l'époque homérique, les étrangers se présentèrent plus souvent en pirates qu'en marchands, et les indigènes durent se réfugier sur les premières lignes de montagnes pour recevoir les poteries à dessin géométrique. Bientôt les pillards trouvèrent le pays à leur goût. Les Eubéens de Chalcis furent les premiers à fonder des colonies en Occident, comme en Thrace. Ils s'établirent d'abord en Sicile, depuis Catane jusqu'au détroit, dont ils maîtrisèrent les deux rives par Zancè et Rhégion. Aussitôt ils lancèrent leurs vaisseaux dans la mer Tyrrhénienne et fondèrent Cumes.

Des peuples mieux placés et avides de terres suivirent leurs traces. Les Achéens, puis leurs voisins les Locriens occidentaux et les Laconiens, déversèrent le trop-plein d'une population agricole sur les côtes de Basilicate et de Calabre. Les ancrages y sont rares, mais les terres fécondes. Des villes surgirent, qui se firent rapidement une destinée brillante. Tarente avait l'avantage de posséder le seul bon port du golfe. Crotona, Sybaris et Locres

s'étendirent aux dépens de tribus prêtes à s'helléniser ou résignées au servage. De la mer Ionienne à la mer Tyrrhénienne, elles organisèrent le transit des marchandises ioniennes et étrusques. Elles furent ainsi à la tête de petits empires. La richesse et la puissance de ces cités produisirent une impression profonde. On disait que Sybaris, avec ses 300.000 habitants, commandait à vingt-cinq cités et à quatre peuples indigènes. La masse énorme des objets entassés sous les ruines de Locres donne bien l'idée d'une ville considérable.

Placées entre les Chalcidiens et les peuples de la mer Ionienne, les cités commerçantes de l'isthme, Corinthe et Mégare, ne pouvaient pas se désintéresser de l'Occident, et, une fois que les Doriens du continent se furent mis de la partie, ceux des îles, les Rhodiens et les Crétois, ne voulurent pas rester en arrière. Corinthe prit une forte position dans l'île d'où l'on cinglait vers les pays de l'Adriatique ou vers l'Italie, à Corcyre. Tout le long de l'Étolie, de l'Acarnanie, de l'Épire et de l'Illyrie, les marins de la métropole et ceux de la colonie occupèrent les plaines d'alluvions et les marchés indigènes. Mais déjà les Corinthiens avaient été reconnaître le port le plus sûr et le plus vaste de Sicile : ils fondèrent Syracuse, qui fut bientôt maîtresse d'un territoire étendu, de serfs nombreux, de richesses immenses. Les Mégariens se logèrent dans la Mégare nouvelle ; les Rhodiens unis aux Crétois fondèrent Géla. C'est alors qu'en Sicile même commence et se précipite l'essaimage. Les Mégariens, à l'étroit, se portent sur Sélinonte ; les Géliens, sur Agrigente ; les gens de Zanclé, sur Himère. A l'Est, au Sud, au Nord, tout le littoral de Sicile est aux Grecs.

Avec leurs cités pressées les unes contre les autres, l'Italie et la Sicile furent un prolongement de la Grèce propre. Mais tout s'y faisait d'après des proportions plus amples, avec une plus grande liberté de mouvements, un moindre souci de la tradition, un esprit plus pratique,

plus de goût aussi pour le *bluff*. La Grèce trouvait en Occident ses Amériques. Les vallées bien arrosées produisaient des céréales en masse ; les hauteurs nourrissaient d'innombrables troupeaux. L'exportation de blé, de bétail, de peaux et de laines compensait l'importation d'objets manufacturés et d'objets d'art. Un transit actif échangeait entre les mers grecques et la mer étrusque les tissus, les vases et les métaux. Sybaris et Syracuse étaient plus vastes qu'aucune ville de la métropole : les



Fig. 8. — Monnaies de Syracuse, signées Kimon et Euainétos  
(*Dict. des antiq.*, fig. 5120-1).

avenues et les rues à angle droit s'y allongeaient à même la plaine ; ces cités populeuses et opulentes demandaient aux architectes des monuments qui fussent *the greatest in the world*. L'art qui, en Sicile, eut le plus d'originalité et de perfection est celui qui caractérise le mieux une société mercantile, la gravure sur monnaie. Transplantée en Occident, la philosophie elle-même y prit un goût de terroir : elle devint pragmatique, sous forme de doctrine politique, de rhétorique ou de science appliquée, avec un penchant prononcé pour la réclame et l'ostentation.

Au delà de la mer Tyrrhénienne, s'étendaient les terres fabuleuses de la Ligurie et de l'Hespérie, le *Far West*. De là venaient les métaux précieux. Mais, depuis Cumès et Cyrène jusqu'aux colonnes d'Héraclès, tout le littoral était domaine réservé : les navigateurs étrusques et phéniciens

n'en admettaient pas d'autres à visiter les tribus ligures, l'empire ibérique et le royaume de Tartessos. Enfin les circonstances se montrèrent favorables à l'entrée en scène de nouveaux concurrents : Tyr était ruinée ; Carthage n'était pas encore à l'apogée de sa grandeur. Les Grecs saisirent l'occasion. Vers 630, un marchand de Samos, Colaïos, fut entraîné par la tempête jusqu'en Tartessos ; il revint avec un chargement dont la vente rapporta 60 talents. On savait désormais où chercher le pays de l'argent et qu'il avait une population hospitalière, un roi généreux. Les marins d'Ionie et de Rhodes franchirent la mer de Sardaigne. Les plus heureux furent les Phocéens. Vivant de pêche, de commerce et de piraterie, ils voguaient sur des navires à cinquante rameurs, des *pentècontores* fines, rapides et armées en guerre. Aussi habiles qu'audacieux, ils plurent tellement au roi de Tartessos, qu'ils reçurent de lui tout l'or que devait coûter à leur ville une enceinte de remparts. Après avoir voltigé sur les côtes d'Ibérie et de Ligurie, vers l'an 600, ils fixèrent leur choix sur une rade située près du Rhône, admirablement sûre et terminée par un excellent port où débouchait un vallon fertile : ils y bâtirent Massalie (Marseille). Les Massaliotes, aidés des Phocéens, essaimèrent à leur tour. A l'Ouest, ils fondèrent Théliné la féconde « mamelle » (Arles), Agathè la « bonne Fortune » (Agde), Pyrène (Port-Vendres), la nouvelle Rhodes (Rosas), le marché d'Emporion (Ampurias), Hémérosopion ou la « guette du jour », Mainakè (Malaga) voisine des « sources de l'argent ». A l'Est, ils occupèrent Olbia, Antipolis (Antibes), Nikaïa (Nice) et Monoicos (Monaco). Les monnaies grecques circulaient au loin ; de loin affluaient dans les ports grecs les produits des mines. Une thalassocratie phocéenne menaçait en Occident les peuples qui jusqu'alors y avaient dominé. Vers 560, elle envahit Kynos (la Corse) : d'Alalia, elle surveillait la côte italienne. Vingt ans après, quand le roi de Perse eut soumis l'Ionie, la population pho-

céenne émigra en masse et fit d'Alalia une grande ville.

Après deux siècles de progrès continuels, la colonisation grecque devait provoquer une réaction générale. En Orient, la monarchie continentale des Perses enleva aux Grecs les marchés de Lydie et d'Égypte, opposa une barrière à leurs entreprises en pays scythe et s'empara de l'Ionie elle-même : c'était la revanche des Phéniciens. En Occident, les Étrusques, unis aux Carthaginois, contraignirent les Phocéens à évacuer la Corse et à reconnaître le cap Artémision (cap de la Nao) comme limite de leur zone en Ibérie. Les guerres médiques se propageaient à toute la Méditerranée. Mais, attaqué de toutes parts, l'hellénisme révéla sa force : Salamine et Platées eurent pour pendants Himère et Cumes. La plus grande Grèce fut sauvée.

Du Caucase aux Pyrénées, les Grecs maintinrent sur des territoires relativement étendus, dans des villes à population dense et composite, ces innombrables types de cités autonomes et originales où tout favorisait les expériences sociales et les progrès politiques. Des stations où ils s'étaient postés, ils continuèrent de faire rayonner leur civilisation sur tous les pays d'alentour. Ils n'avaient plus à craindre d'étouffer faute d'espace et de mourir de faim : ils possédaient toutes les terres dont ils avaient besoin ; ils pouvaient s'approvisionner de blé dans les pays les plus productifs, en Scythie, en Égypte et en Sicile ; enfin ils détenaient les marchés où se concentraient les richesses du monde entier.

---

## CHAPITRE V

### LE COMMERCE

Quand la race grecque fut dispersée tout le long de la Méditerranée, elle forma un tout merveilleusement organisé pour développer ses qualités commerciales. La conscience de l'unité nationale s'affermissait par les fêtes panhelléniques, par une éducation commune, par l'opposition constante de la barbarie et de l'hellénisme. L'unité morale entraînait l'unité économique ; les marchandises s'échangeaient avec les idées. Mais, loin d'empêcher la variété, l'unité la favorisait. La création d'un marché méditerranéen poussait à une division internationale du travail : ici on visait à la production en grand du vin ou de l'huile ; là on se procurait les denrées alimentaires avec des objets fabriqués. Tout en multipliant leurs relations mutuelles, les Grecs atteignaient les marchés de l'Orient et des régions barbares, depuis la Lydie et l'Égypte jusque chez les Ligures et les Ibères.

Le particularisme invétéré des Grecs fut cependant long à faire au commerce les conditions morales et juridiques qui lui conviennent. Nuls progrès ne sont aussi lents en Grèce que ceux de la justice internationale. Entre hommes de villes différentes il n'existait toujours pas de loi commune. Sur mer, il fallait souvent opposer la force à la force. Les vases du Dipylon et les ivoires de Sparte représentent le rapt des femmes comme une scène familière (voir fig. 7). La piraterie ne fut supprimée que lorsqu'un grand nombre de cités eurent une marine de guerre. Alors même, chacune

prenait parti pour ses nationaux sans souci d'équité; on se croyait fondé des deux parts à exercer des représailles sur tous biens et toutes personnes qu'on pouvait saisir. Pas de contrat qui tienne. Qu'un Spartiate enlève les troupeaux et les bergers d'un Messénien et lui tue son fils, l'offensé n'a qu'une ressource, se jeter sur tous les Lacédémoniens qui passent à sa portée. Comment donc Hermès, le voleur de bœufs, va-t-il devenir le héraut au caducée tutélaire, garant des paix et des trêves, inventeur des mesures et des balances, patron du commerce ?

L'agora, marché urbain, était à l'origine un lieu neutre et sacré où se rencontraient pour les transactions pacifiques, échanges et arbitrages, les personnes de *géné* différents. Quand la souveraineté de la cité s'étendit sur un territoire plus grand, il y eut des « agoras de frontières » défendues contre les actes de violence par les lois religieuses. Ces marchés rendirent les mêmes services que les *magi* celtiques ou les *fora* de l'Italie et de la Gaule Cisalpine. Le « conduit des foires », si important pendant notre moyen âge, ne l'a pas été moins dans l'antiquité. Partout les fêtes offraient au commerce la sauvegarde des dieux. Les règlements des temples, confirmés par les lois, protégeaient tous les assistants, quelle que fût leur patrie. Défense de leur faire tort, sous peine d'excommunication et de mort. Une fois proclamée la trêve de Dieu (*ekécheiria*), les pèlerins avaient, pour une durée d'un mois quelquefois, l'assurance de n'être ni troublés ni inquiétés. Aux panégyries ioniennes de Délos, aux solennités panhelléniques d'Olympie, de Delphes, de l'Isthme et de Némée, les Grecs accouraient de loin, confiants dans la sûreté des mers et des routes. Les tentes se dressaient à perte de vue. A cette foule il fallait des vivres, des victimes, des objets de piété; chacun voulait rapporter des souvenirs, des cadeaux, des denrées utiles. Les boutiquiers faisaient des affaires d'or. Olympie, un sanctuaire qui s'animait tous les quatre ans, dut battre monnaie,

pour établir un rapport entre tant de numéraires différents. Longtemps après, dans d'obscures bourgades, à Thitoréa en Phocide, à Andania en Messénie, les fêtes avaient encore une importance économique. Que devaient donc être les grandes assemblées où affluaient les Grecs de tous pays ? Un hymne du VII<sup>e</sup> siècle laisse entrevoir le luxe que favorisait la panégyrie de Délos, en décrivant « les hommes et les femmes à la belle ceinture, les vaisseaux rapides et les richesses qu'ils étalent ».

La protection que les étrangers trouvaient sur les marchés et près des sanctuaires leur était souvent assurée dans les ports, situés généralement en bordure d'une agora et dans le voisinage d'un temple. Dans l'*Odyssée*, les cales de Schérie et de Pylos sont longées d'une place que domine un temple. A Naukratidis, sur chaque emporion veille une divinité. A Éphèse, dans le « port sacré », près des docks et du marché, se dresse le temple de la déesse poliade Artémis. Cette consécration des ports et de leurs dépendances en fait de véritables lieux d'asile. L'exercice du droit de prise, autorisé en pleine mer, peut être interdit dans les ports.

Par voie de terre, le transport n'avait pas fait grand progrès. On se servait toujours des vieux chemins aux ornières séculaires. Toutefois l'importance prise par les grands sanctuaires multiplia les voies sacrées. Elles menaient de Cyllène par Élis à Olympie, d'Élis à l'isthme, à Éleusis et, par Athènes et Thèbes, à Delphes. Argos et Athènes perfectionnèrent la voirie pour sortir de l'isolement péninsulaire ; Sparte, pour faciliter l'administration et la défense militaire. Par sollicitude pour les intérêts matériels, les tyrans portaient leur attention sur les voies de communication ; les Pisistratides jalonnèrent le réseau attique d'hermès qui indiquaient les distances. Sur toutes ces routes les marchandises étaient transportées à dos de mulet ou dans des voitures fragiles ; l'homme allait à pied. Malgré tant de difficultés, le roulage et le

colportage avaient une certaine activité. Le paysan de Béotie allait au marché avec son chariot, en veillant à ne pas le surcharger, crainte d'accident. Les Éginiètes parcouraient tout le Péloponèse avec leurs ballots.

Mais la grande route des Grecs, c'est la mer. Quoique lents,

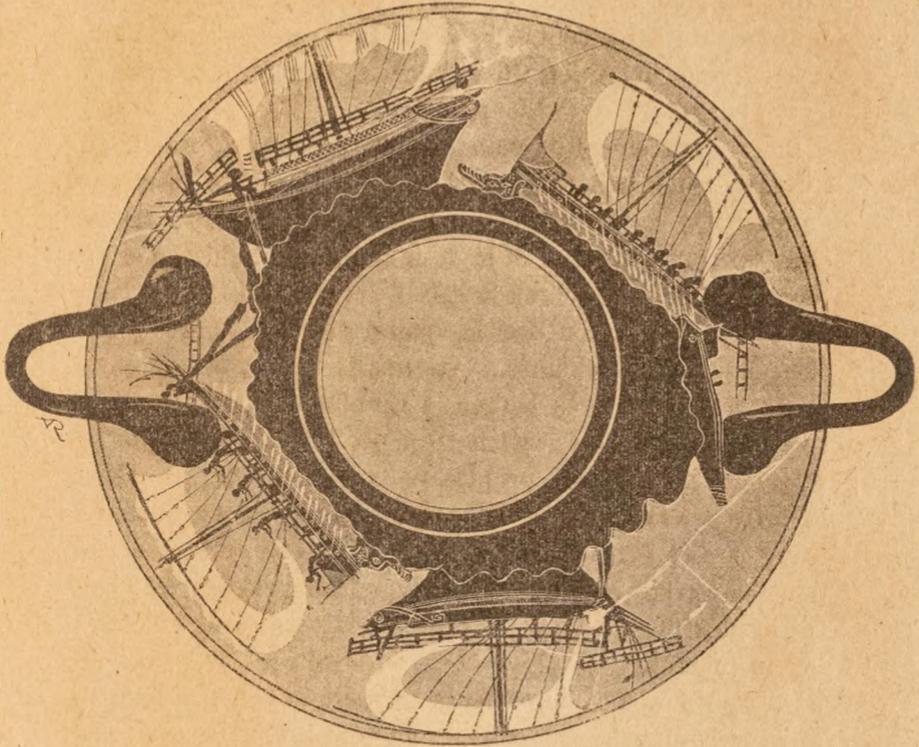


Fig. 9. — Navires marchands et navires de guerre. Coupe à fig. noires de Vulci, au British Museum (*Dict. des antiq.*, fig. 5284).

les progrès de la navigation sont constants. La construction navale reste fidèle aux deux types traditionnels, mais leur donne plus de puissance. Le navire de charge, représenté d'abord sous la forme d'une grosse barque propre au cabotage, devient un fort bâtiment à voile énorme, bon pour les gros transports et les voyages au long cours. Pour le navire de combat, dont se servent

même les marchands qui craignent les mauvaises rencontres, la transformation est plus complète. La *pentècontore* fait son apparition à la fin de la période homérique, elle est armée maintenant d'un éperon. Bientôt, vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, les Corinthiens inventent la *trière*, le beau bateau à trois rangs de rameurs, capable de recevoir un équipage de deux cents hommes. Les vaisseaux peuvent grossir ; une invention du VII<sup>e</sup> siècle, l'ancre, contribue à leur sécurité.

Pour apprécier les changements accomplis, qu'on se rappelle les instructions nautiques où Hésiode résumait l'expérience du cultivateur marin. Règle absolue : rester chez soi tout l'hiver. « Si le désir périlleux de naviguer te tente, n'y cède pas dans la saison où les Pléiades se sont jetées sur la mer ténébreuse, quand de toutes parts soufflent les vents déchainés... Attends la saison favorable ». Cette saison est très courte. « Cinquante jours après le solstice, quand l'été, saison trop pénible, approche de sa fin, vient le moment propice pour s'embarquer... Alors la brise est franche, et la mer sans danger. Tu peux en toute sûreté confier aux vents ton bateau rapide et le pousser au large. Place bien toute la cargaison, et hâte-toi le plus que tu peux de rentrer chez toi, sans attendre le vin nouveau, les pluies d'automne et les surprises de la tempête ». Les impatients partent dès le printemps ; mais c'est une imprudence. « Cette navigation du printemps, je ne l'approuve pas et ne la vois pas de bon œil : on y évite difficilement les coups brusques du malheur. » C'est ce dernier conseil qui donne la mesure du progrès réalisé : au VIII<sup>e</sup> siècle, les gens sensés ne naviguaient que pendant un mois, après la Canicule ; au VI<sup>e</sup>, tout le monde part aux premiers beaux jours.

Déjà même les Grecs s'efforcent de faire disparaître les obstacles que la nature oppose à la navigation. Les ports sont protégés par des digues : celle de Samos, construite au VI<sup>e</sup> siècle, a 400 mètres de long et 35 mètres de

haut. En dépit des dieux, l'homme rectifie la configuration des terres et des mers. Le détroit de Leucade s'ensablait, les navires qui gagnaient Coreyre devaient faire un détour et passer au large ; les Corinthiens approfondirent le chenal. Périandre songea, dit-on, à couper l'isthme de Corinthe, pour éviter les tempêtes du cap Malée et raccourcir le trajet de la mer Égée à la mer Ionienne. Mais une pareille entreprise dépassait alors l'art de l'ingénieur. Du moins on établit à travers l'isthme un chemin de bois, le *diolcos*, sur lequel les navires étaient tirés à l'aide de rouleaux. Le percement des isthmes ne cessait, d'ailleurs, de préoccuper les Grecs, bien avant que Xerxès fit le canal du mont Athos, long de deux kilomètres.

En exécutant des travaux publics, en veillant à la sûreté des marchands, l'État rendait au commerce de grands services. Il se les faisait payer. Les présents que les étrangers offraient jadis aux rois étaient devenus des péages, des douanes, des droits de port. En Lydie, les routes, les ponts, les caravansérails enrichissaient le fisc ; c'est pour les commodités de ses percepteurs que le pharaon concentra le commerce grec à Naucratis. En Ionie, dans toute la Grèce, on leva des droits d'entrée et de sortie. Le *naulon* était d'un bon rapport à Éphèse ; malgré le règlement amphictionique, Crisa rançonnait les pèlerins qui débarquaient.

Si la monnaie modifia toute l'économie de la Grèce, elle transforma surtout le régime commercial. Une autre invention, qui devait révolutionner la vie intellectuelle des Hellènes, a des origines presque identiques. L'écriture, dont la civilisation mercantile des Minoens avait répandu l'usage, était presque ignorée en Grèce aux temps du régime patriarcal. Mais, lorsque les marchands grecs s'aperçurent des services qu'une comptabilité bien tenue rendait aux Phéniciens, ils s'empressèrent de les imiter. Dès le IX<sup>e</sup> siècle, la Grèce eut un bon nombre

d'alphabets locaux : là encore s'affirmait l'autonomie des cités. Au VIII<sup>e</sup> siècle, les villes et les temples se mirent à conserver les documents officiels. Même alors l'histoire de l'écriture reste intimement liée à celle du commerce. Vers 650, la prépondérance économique de Milet donne une grande extension à son alphabet, et celui de Chalcis conquiert l'Italie par Cumes.

L'intensité du commerce grec avant les guerres médiques ne peut s'apprécier que par comparaison avec la période suivante. D'après Aristote, l'*emporion* ou haut négoce se partage en trois branches qui sont : 1<sup>o</sup> la *nauccleria*, l'armement ; 2<sup>o</sup> la *phortègia*, le chargement et l'expédition ; 3<sup>o</sup> la *parastasis*, la « commande » et surtout le prêt à la grosse. Cette division du travail n'apparaît pas encore au temps d'Hésiode. Si le poète des paysans parle marine, c'est que la navigation est une occupation annexe pour le cultivateur « désireux d'éviter les dettes et la funeste famine ». Ce marin-là prend la mer après les travaux qui suivent la moisson, et rentre avant les vendanges pour les labours d'automne ; c'est un campagnard qui va par mer vendre une partie de sa récolte : avec la profession d'agriculteur il cumule celle de batelier marchand. Le type, qui dut être fréquent au VIII<sup>e</sup> siècle, ne disparut pas de sitôt. Mais la classe des commerçants prit une telle ampleur, qu'on y distingue au VII<sup>e</sup> et au VI<sup>e</sup> siècle les éléments qu'y reconnaîtra le regard perspicace du philosophe. L'expansion de certaines céramiques, l'exportation par bateaux entiers de ces récipients à huile, à vin et à parfums (voir fig. 10), cela n'allait pas sans intermédiaires entre les producteurs d'un pays et les consommateurs d'un autre. A Naucratis arrivaient des vases corinthiens et attiques : les uns étaient apportés par les Éginètes, seuls marchands de la Grèce propre admis dans le comptoir égyptien ; les autres, couverts d'inscriptions ioniques, étaient fabriqués pour des clients ioniens servis par des marchands ioniens ou éginètes. De Naucratis

partaient des vases et des scarabées à destination du Pont-Euxin : c'étaient les Milésiens qui se faisaient les courtiers entre leur emporion du Nil et leurs colonies septentrionales.

Avant d'en arriver là, la Grèce dut reconquérir son propre marché, en expulsant les Phéniciens de la mer Egée. Les fêtes déliennes consacèrent l'indépendance



Fig. 10. — Bateau corinthien chargé de poterie.  
Plaques de terre cuite (Dury, *Hist. des Grecs*, t. II, p. 431).

commerciale de la race ionienne. Cypré, fortement sémitisée, subit une influence nouvelle. Les Grecs en vinrent même à renverser les rôles : ils parurent dans les ports de Phénicie. Au temps d'Ézéchiél, les villes ioniennes du Pont fournissaient Tyr de métaux et d'esclaves.

Le commerce grec resta longtemps placé dans la dépendance de la Lydie. Les souverains de ce pays y avaient organisé un marché puissant, intermédiaire entre l'Assyrie et le monde occidental. Des routes menaient de Sardes à l'Euphrate et de Sinope à Tarse. Sur ces routes étaient installés des *stathmes*, caravansérails qui tenaient à la fois du château

fort, de l'hôtellerie et du bazar. La Lydie était déjà riche par elle-même, avec ses laveries et ses mines ; le transit en fit la contrée la plus opulente du monde. Sardes devint le grand entrepôt de l'Orient. Le négoce et la banque y créèrent des fortunes fabuleuses. A l'exemple du roi Crésus, de simples particuliers accumulaient de prodigieuses quantités de métaux précieux : à une époque où la Lydie était en décadence, un nommé Pythios pouvait donner à Xerxès plus de cent millions d'or. Cet Eldorado asiatique chercha un débouché maritime en pays grec. Cumes fut la première à jouer ce rôle profitable ; mais les Éoliens aimaient trop la vie rurale : ils laissèrent aux Ioniens le bénéfice des relations avec l'intérieur. Éphèse offrit la protection d'Artémis et les avantages de son port ; elle l'emporta. Puis ce fut Milet. Avec l'appui des dynastes lydiens, les Ioniens purent recevoir librement les marchandises de Sardes, fréquenter eux-mêmes les stathmes, prendre le chemin de la Babylonie. Toutes ces richesses qui affluaient en Lydie et qu'un Milésien faisait miroiter aux yeux des Spartiates en leur montrant la carte, « l'or, l'argent, le cuivre, les étoffes brodées, les bêtes de somme et les esclaves », l'Ionie en eut sa part. Elle connut ainsi toutes sortes de procédés techniques et de motifs d'art.

Quand ses tisserands et ses brodeurs, ses métallurgistes et ses orfèvres eurent achevé leur éducation, ils surent combiner les qualités de leurs modèles à celles du génie grec : à leur tour ils reçurent des commandes de Lydie et y expédièrent leurs œuvres de choix. Par leur supériorité industrielle et artistique, autant que par leur expérience de la navigation et leur activité colonisatrice, les Ioniens furent les maîtres du commerce hellénique.

La prospérité de Naucratis fut particulièrement l'œuvre des Milésiens. Ce que fut cette ville, on peut se le figurer en pensant aux *fondouks* des Italiens d'Alexandrie. Située sur un bras navigable du Nil, communiquant par canaux avec la capitale Saïs, bien administrée par des prostates

grecs, Naucratis avec ses quatre docks dominés par des temples, ses ruelles serpentant autour du port, ses manufactures de poterie, de faïencerie et de terre cuite, ses faubourgs réservés aux indigènes, apparaît, comme une de ces cités à population bariolée, pleines de vie et de



Fig. 11. — Coupe d'Arkésilas, au Cabinet des Médailles  
(*Dict. des antiq.*, fig. 4925).

mouvement, que le commerce de tout temps a fait surgir sur les bords de la Méditerranée. De 650 à 550, les Grecs en firent un de leurs principaux entrepôts. Ils y importaient de la poterie avec du vin et de l'huile d'olive. Ils en exportaient peut-être des céréales, en tout cas des vases de fabrication locale, des tissus de lin, de l'albâtre, du natron, de l'alun, des onguents et parfums en flacons de faïence, enfin les produits de l'Afrique et de l'Arabie,

l'or, l'ivoire et l'encens. Quand ces relations s'étendirent à toute la Méditerranée, depuis Olbia jusqu'à l'Étrurie, Naucratis fut une des villes les plus florissantes du monde grec. Marchands et matelots vantaient son luxe, et racontaient au loin les aventures de ses riches courtisanes. On disait monts et merveilles du pays lui-même, de ses monuments, de ses cultes, de sa vieille civilisation. Les philosophes et les savants venaient y chercher des leçons ; les artisans y apprenaient des procédés techniques, et le métallurgiste samien Rhoicos y fut sans doute initié au secret de la fonte en creux.

Par la Cyrénaïque, les Grecs purent entrer en relations directes avec l'Afrique. Ils s'adonnèrent à l'élevage et à la culture du silphion, épice recherchée dans la Grèce entière. Cyrène fabriqua des céramiques qui comptèrent parmi les plus belles. A son port aboutissaient deux lignes de caravanes : l'une venait de l'Égypte et de l'oasis d'Ammon ; l'autre, du Soudan. Un vase fabriqué à Cyrène et retrouvé en Étrurie (voir fig. 11) donne de la colonie une idée complète : on y voit Arkésilas, roi et marchand, assistant à la pesée du silphion près d'un bateau, tandis que des esclaves empilent les sacs à fond de cale et qu'un singe gambade dans les vergues.

Nulle part le succès commercial des Milésiens ne fut aussi complet qu'au Pont-Euxin, chez les Scythes. Dans ce rude climat, devant cette plaine infinie d'où surgissaient des hordes d'archers redoutables, jamais les Grecs, surtout des Grecs habitués au beau ciel d'Ionie, ne seraient venus s'exiler sans l'espérance de faire rapidement fortune. Mais il y avait là tant de richesses à prendre, comme à la main ! D'abord du poisson à saler ou à sécher, puis du blé tendre, des pelleteries, des fourrures, des esclaves, de l'or, de l'ambre ; tous les produits qu'envoyaient à foison les champs du Tchernoziom, les mines du Samland et de l'Oural, les forêts de Sibérie ; tous les trésors que gardaient les griffons et dont l'explorateur Aristée avait

suivi à la trace le mystérieux cheminement. Pour les recueillir, sur chaque *liman* de la côte se posta parmi les pêcheries un groupe de trafiquants. Des quatre-vingt-dix colonies dont Milet encercla le Pont-Euxin, le plus grand nombre se pressait en Crimée ou aux environs. Le moindre de ces établissements avait sa valeur. De grandes villes comme Olbia étendaient leurs relations, par batellerie fluviale et par caravanes, aux pays hyperboréens et à l'Asie centrale ; elles envoyaient des vases remplis de vin et de la bijouterie dans ce qui est aujourd'hui la région de Kiew, la Silésie et le Brandebourg. Sur ces côtes, les nécessités de la vie matérielle et la préoccupation des affaires alourdissaient l'Hellène. Cependant à Bérézan, un flot de pêcheurs ravitaillé par les Milésiens, presque tout le monde savait lire et écrire, et chez les marchands enrichis, couverts de bijoux fastueux, il était de bon ton de faire des commandes aux artistes ioniens.

Dans la Grèce occidentale, le commerce n'eut pas dès l'abord une importance aussi générale. Les intérêts qui prédominèrent longtemps en Sicile et en Italie sont ceux de l'agriculture et de l'élevage : à Syracuse, à Locres, à Métaponte, presque partout les propriétaires du sol sont les maîtres de l'État. Mais, par l'étendue et la fertilité de leur territoire, ces cités rurales arrivaient vite à une grande aisance ; elles constituaient une excellente clientèle. En échange de céréales et de peaux, elles demandaient des produits manufacturés. Corinthe s'attribua la plus belle part dans le commerce sicilien. Sur le continent, sans pouvoir écarter la concurrence de Milet, elle fit accepter sa monnaie, dont l'étalon concordait à la fois avec le système euboïque et le système éginétique ; les pièces du tyran Périandre circulèrent même, avec surfrappe, dans les cités achéennes. Cependant les colonies se tournèrent à leur tour vers les affaires. Quelques-unes expédièrent au loin le trop-plein de leur production : Agrigente envoya de l'huile et du vin à Carthage. La plupart four-

nirent aux peuples de l'intérieur des objets fabriqués : d'abord elles les reçurent par mer pour les revendre à gros bénéfice ; ensuite, elles se mirent à les fabriquer elles-mêmes. Ce furent particulièrement les villes d'Italie qui s'organisèrent ainsi pour le commerce.

Tarente, qui vivait largement de la culture, de l'élevage et de la pêche, écoula ses vins, ses huiles et ses laines dans les cités grecques et les pays barbares ; puis elle envoya jusqu'au fond de l'Italie les vases de Sparte et de Cyrène ; enfin elle travailla ses laines et eut des tissages avec des teintureries. Un dépôt de monnaies découvert



Fig. 12. — Statère d'argent de Corinthe (*Dict. des antiq.*, fig. 6576).

à Tarente donne une haute idée de ses relations commerciales : il renfermait 600 pièces qui proviennent, non seulement de toutes les villes d'Italie et de Sicile, mais de Coreyre et de Corinthe, de Cyrène et des Cyclades, d'Égine et d'Athènes, de Thrace et de Macédoine, de Chios et de Phocée.

La réputation de Sybaris tient de la légende. Elle avait une population immense et possédait un véritable empire. Ses ressources étaient inépuisables : dans la plaine, d'admirables terres à froment, un vignoble étendu, des prés où paissaient ces grands bœufs dont elle fit un emblème pour ses monnaies ; dans la Sila, le bois, la résine et la cire. Sybaris exportait surtout du vin, que les vignerons déversaient à la côte par une canalisation souterraine. Elle importait des poteries, généralement pleines d'huile, des objets de luxe, des tissus de Milet, par exemple le fameux *himation* brodé dont s'enorgueillissait Héra Laci-

nienne. Bien qu'elle n'eût qu'une rade foraine, Sybaris sut imposer ses bons offices au transit international. Amie des Milésiens et des Étrusques, elle leur servit d'intermédiaire. Pour passer de la mer Ionienne à la mer Tyrrhénienne, les navires faisaient un détour long et périlleux ; d'ailleurs, Rhégion et Zancle ne laissaient passer que les Chalcidiens. Juste à la hauteur de Sybaris, la péninsule s'amincit en isthme. D'une rive à l'autre, de Sybaris à Laos, un portage fut organisé. Ce va-et-vient fut la principale cause d'une prospérité inouïe. Sybaris devint célèbre par sa richesse. Quand le tyran de Sicione, pour se choisir un gendre, organisa une lutte de faste, ce fut un Sybarite qui l'emporta. Les gens austères s'élevaient contre la mollesse d'une cité gâtée par la fortune ; mais Zeus à Olympie et Apollon à Delphes voyaient d'un œil favorable les marques de son opulente piété. Pourtant de terribles jalousies se déchaînèrent. Une confédération rivale essaya d'opposer à la voie Sybaris-Laos la voie Siris-Pyxus ; Siris fut détruite. Mais les haines ne désarmèrent pas : en 511 Sybaris disparut à son tour. Sa perte montre quelle férocité pouvait atteindre, dans la Grèce du VI<sup>e</sup> siècle, la concurrence commerciale.

Aux avant-postes de l'hellénisme, en face des Étrusques hostiles et des Italiens ombrageux, les Chalcidiens de Cumes eurent une attitude de marchands héroïques. Tandis qu'ils importaient en Étrurie des vases d'argile et de bronze, des armes et des trépieds, tandis qu'ils procuraient aux tribus du Latium et de la Campanie du blé et quelques produits de l'Orient, ils jouaient à leur insu un rôle historique de premier ordre. Les Étrusques imitèrent les belles pièces apportées de Cumes ; avec les produits de leur fabrication et les marchandises étrangères, ils se firent les pourvoyeurs de peuples plus lointains. Ils reçurent l'alphabet chalcidien et le transmirent aux Ombriens et aux Osques, avec quelques modifications. Pendant ce temps, sous l'influence du commerce cuméen,

s'éveillaient à la civilisation les petites tribus de Rome.

Par les deux côtés de l'Italie septentrionale, par la Vénétie et la Ligurie, le commerce grec alla chercher les voies qui conduisaient en pleine barbarie. Milet accaparait la route qui menait des Hyperboréens au Pont-Euxin. Mais il y en avait une autre plus à l'Ouest : par là des colis emballés dans de la paille arrivaient à Dodone, et des chevaux vénètes étaient amenés à Sparte. Ce chemin de terre était doublé par l'Adriatique. Les Phocéens s'y lancèrent. Aux bouches de l'Éridan, ils fondèrent la ville d'Adria et plantèrent peut-être de la vigne. Ils y recueillaient les larmes d'ambre versées par les Héliades et y apportaient des bijoux, des situles de bronze et des poteries. Comme les Picentins et les Vénètes du voisinage communiquaient avec les Sigynnes de l'Ister, la céramique de Chalcis et de Corinthe pénétra jusque dans les régions de la Haute-Allemagne. Il fallut la destruction de Phocée, la décadence de Corinthe, et surtout la fin de la vogue qu'avait toujours eue l'ambre, pour faire abandonner aux Grecs l'Adriatique.

Les relations commerciales de Massalie prirent une autre ampleur et devaient durer. L'Orient grec trouvait là un débouché précieux, ainsi qu'en témoignent en maints endroits les couches successives de poteries rhodiennes, ioniennes, corinthiennes et attiques. Mais les Massaliotes ne pouvaient se résigner à un rôle passif. De leurs colonies ils firent des succursales. Par mer, toutefois, ils durent s'arrêter devant les Étrusques et les Carthaginois : le chemin des Hespérides était interdit par les colonnes qui marquaient, au nom de Melkart, les bornes du monde accessible. Pour gagner l'Atlantique, il fallait s'ouvrir le passage par terre. En faisant briller aux yeux des indigènes leurs belles piécettes d'argent, les marchands grecs amenèrent dans leurs ports, par voie de caravanes, l'étain et l'ambre que les marins carthaginois cherchaient directement en Cornouailles et à l'embouchure de l'Elbe. La trouée de Nau-

rouze était infestée par une peuplade guerrière ; un courant commercial fut dérivé par l'Èbre sur Emporion, un autre par le Rhône sur Massalie. La future Bourgogne, où convergeaient les routes de la Manche et de la mer du Nord, prit dans la seconde période halstattienne (VII<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles) une importance qu'expliquent en partie des bronzes d'origine grecque.

Des mines d'or asiatiques aux îles de l'étain, depuis la côte de l'encens jusqu'à la côte de l'ambre, le commerce grec s'assurait un merveilleux champ d'expansion. Ce commerce reposait sur une base solide : les exportations équilibraient les importations, et il devait en être ainsi tant que l'augmentation de la population serait balancée par les progrès de l'industrie. Avant tout, les cités grecques avaient besoin de céréales : elles s'approvisionnaient en Sicile et en Italie, peut-être à Naucratis, surtout à Olbia. Un géographe ionien voyait dans le Pont-Euxin le ventre de la Grèce asiatique, vers le même temps où Athènes, pour surveiller la voie maritime du blé, s'établissait à Sigée et à Chersonèse. Comme aliment, il fallait encore le poisson conservé du Pont et du Bosphore; comme condiment, l'épice de Libye. Pour la construction on demandait les bois de Thrace; pour la métallurgie, le cuivre de Cypre, l'étain d'Occident, le fer des Chalybes; pour les industries d'art, les métaux précieux de Lydie, du Pont, de Thrace, d'Égypte et d'Ibérie, l'ambre des Hyperboréens et l'ivoire d'Afrique. Les esclaves venaient surtout de Scythie, de Lydie et de Syrie. Les produits de luxe les plus recherchés étaient les tapis, tissus et broderies d'Orient, le lin et les parfums d'Égypte. En échange des denrées alimentaires dont elle se pourvoyait chez les barbares, la Grèce leur fournissait ses vins et ses huiles. L'importation des matières premières avait pour contre-partie l'exportation des objets fabriqués : Milet envoyait ses lainages jusqu'en Italie; Chalcis, puis Corinthe expédiaient sur tous les marchés les armes, les ornements et les vases

de bronze ; le bijou grec pénétrait jusque dans les pays de la fable ; la céramique d'Ionie, de Naucratis et de Cyrène, puis celle de Corinthe, enfin celle d'Athènes s'ouvraient par mer et par terre tous les chemins du monde.

Au VI<sup>e</sup> siècle, la prospérité commerciale a bien modifié l'aspect général de la Grèce et contribue pour beaucoup à sa puissance. Le régime mercantile domine dans la plupart des ports de l'Asie Mineure, dans plusieurs îles du voisinage, dans les villes de l'isthme, dans un grand nombre de colonies. Il exerce une forte influence sur la répartition de la population et la constitution même de la société. Le spectacle de fortunes rapidement acquises, l'exemple d'un Colaios revenu avec des monceaux d'argent, enflamme les esprits. L'amour du champ natal avait longtemps retenu au village le paysan : il y revenait, même quand il s'embarquait pour trafiquer un peu. De plus en plus, les campagnards pauvres et résolus se portent vers la ville prochaine. De l'acropole, l'agglomération se répand le long des routes ou descend au port. Une classe de marchands s'élève, active, ardente, éclairée. Elle forme des guildes, comme celle des *aeinautai* à Milet, qui défendent vigoureusement leurs intérêts. Elle exige des lois écrites et fait pénétrer la démocratie dans les constitutions ; quand les résistances sont trop fortes, elle suscite un tyran. Elle marque même de son empreinte la vie intellectuelle de la nouvelle Grèce. Forte des données positives rapportées par les navigateurs, la philosophie substitue aux vieilles cosmogonies des systèmes scientifiques. Pour démontrer l'intérêt pratique des spéculations les plus élevées, un Thalès, confiant dans les prévisions de sa météorologie, constitue, une année où il comptait sur une forte récolte d'huile, le trust des pressoirs à Milet et à Chios. Si le foyer de cette civilisation se trouve en Ionie, si toutes les grandes initiatives qui donnent à la Grèce sa physionomie définitive viennent de là, c'est que là les ressources prodiguées par la nature s'augmentent des richesses créées par l'in-

dustrie pour aller s'échanger, par les routes des vallées et par d'innombrables ports, contre les denrées de l'Orient, du Pont, de l'Égypte et des terres occidentales. Enfin les commerçants, et non pas seulement ceux de l'Asie Mineure et des îles, mais aussi ceux de Chalcis, d'Égine, de Corinthe et bientôt d'Athènes, non pas seulement ceux des métropoles, mais aussi ceux des colonies, font rayonner l'hellénisme au delà des frontières ethniques. Ils transportent avec leurs chargements la poésie, la légende et l'art de la Grèce. Par eux, les peuples barbares se rattachent à la civilisation et les peuples civilisés subissent une influence qui les pénètre de toutes parts : la Lydie, l'Égypte et l'Étrurie s'hellénisent ; en Phénicie, l'araméen, langue officielle, recule devant le grec ; Carthage, qui reçoit l'huile et le vin de la Sicile, imite le type de ses monnaies.

---

## CHAPITRE VI

### L'INDUSTRIE

Si l'exportation de produits fabriqués progressa dans la période archaïque, ce n'est pas le fabricant qui poussa l'armateur à lui chercher des débouchés. Longtemps les besoins furent satisfaits par le travail des petits artisans ajouté au travail familial ; au luxe subvenaient les beaux articles d'Orient. L'industrie resta ainsi en retard sur le commerce jusqu'au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle. Mais alors les métropoles durent fournir aux colonies, toujours plus nombreuses et plus riches, des armes et des ustensiles, des tissus, des vases de toute espèce. Bientôt, les colonies servant de dépôts ou fabriquant à leur tour, la Grèce eut à pourvoir aux demandes croissantes des peuples barbares. C'est la colonisation et le commerce qui donnèrent le branle à l'industrie.

Les matières premières ne manquaient pas. L'extension de la culture avait laissé les pâturages maigres à l'élevage du mouton : la laine se trouvait partout ; elle était abondante et d'excellente qualité sur les plateaux de l'Asie Mineure. Le coquillage à pourpre se pêchait de tout temps en Crète, et les bancs exploités jadis par les Phéniciens à Cythère étaient à la disposition de la teinturerie péloponésienne. Si la Grèce propre se déboisait, l'Asie Mineure avait les futaies de l'Ida ; les peuples de la mer Ionienne s'approvisionnaient dans les halliers de Zacynthe et d'Italie ; les forêts de Thrace étaient inépuisables. L'argile plastique se présentait à fleur de terre dans maintes val-

lées. Les carrières de marbre, à Paros et à Naxos, en Attique et en Béotie, s'ouvraient à une exploitation de plus en plus intense. Tandis que les Grecs de l'épopée ignoraient le travail des mines, leurs descendants extraient le cuivre en Eubée, où grandit la ville du bronze Chalcis, et produisent le fer dans la même île, en Laconie, en Béotie, dans les Cyclades.

Pour tirer parti de ces ressources, l'artisan de Grèce avait besoin d'un sérieux apprentissage. La civilisation des temps mycéniens n'avait pas péri tout entière. La Crète avait conservé le secret de la pourpre et n'avait pas désappris la métallurgie ; les poteries de Mélos ne s'étaient pas fermées ; les immigrants avaient apporté en Asie Mineure des notions techniques qui pouvaient fructifier. Il n'est pas jusqu'à la Béotie qui n'eût gardé quelque chose de l'éducation reçue jadis. Mais on n'avait plus le tour de main ni l'ingéniosité. C'est alors que les Phéniciens apportèrent dans les îles les étoffes brodées de Sidon et les boucliers de Tyr ou de Cypré. C'est alors que se fit connaître la Lydie habile à couler le bronze, à tremper le fer, à fondre et à battre l'or et l'électron en bijoux et en monnaies, à teindre les laines pour en tisser des tapis et des étoffes bariolées : elle mit à la mode dans les riches cités d'Ionie les longs vêtements de pourpre, les chaussures élégantes, les bijoux et les parfums. Crétois et Ioniens imitèrent les produits de l'étranger. Quand ils surent en fabriquer de pareils, ils se firent les fournisseurs des autres Grecs, qui, à leur tour, copièrent leurs modèles. Les anciens se souvenaient que des artistes crétois avaient travaillé pour Tégée, pour Delphes, que d'autres avaient quitté leur île pour Argos. L'archéologie suit, effectivement, certain type de sculpture depuis la Crète jusqu'à Tégée et Delphes et le retrouve même en Ionie et en Attique. L'île qui avait reçu du dehors les boucliers historiés de Zeus Idéen façonne bientôt des appliques et des armures ; elle en expédie sur le continent et contribue ainsi à former de

bons ouvriers dans les forges du Péloponèse. Pendant ce temps, la métallurgie progresse à Milet, à Éphèse, à Samos, à Chalcis et en Béotie. Ces courants réunis gagnent Corinthe et Siccyone, Égine et Athènes. Des métropoles le mouvement se propage aux colonies, des colonies aux pays barbares : les bronziers de Cumès ont pour maîtres ceux de Chalcis, pour élèves ceux de Capoue et des villes étrusques ; les orfèvres de Milet instruisent ceux d'Olbia, qui créent un art gréco-scythique.

Ce qui favorisait l'éducation technique, c'est que l'expérience se transmettait en famille. Le fils aide son père et lui succède. Le bronzier de Samos Théodoros exécute une statue avec son père Télélès. A Chios, le sculpteur Mikkiadès signe une de ses œuvres avec son fils Archermos, et la tradition est continuée par les deux fils d'Archermos, Boupalos et Athénis. A Athènes, le peintre Eumarès se survit dans le sculpteur Anténor ; Ergotimos lègue sa poterie à son fils Eucheiros, de même que Néarchos à ses deux fils Ergotélès et Thésôn, et le céramiste Amasis I<sup>er</sup> a pour fils le peintre de vases Amasis II. Ainsi se fondèrent des écoles d'art et des ateliers où les progrès acquis étaient définitifs.

Une pareille organisation aurait pu déchoir par la routine ; elle suscita les initiatives et les inventions. A Corinthe, les potiers eurent l'idée de mêler à la pâte d'argile un oxyde de fer, pour obtenir la belle couleur qui fit tant rechercher leurs produits. Dans cette même ville, les ingénieurs maritimes établirent le plan de la trière. Après s'être fait construire une escadre de trières par un Corinthien, les Samiens, réalisant un nouveau progrès, lancèrent le plus grand vaisseau qu'on eût jamais vu. Vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle, la métallurgie fut transformée par la soudure du fer et la fonte en creux. La découverte d'un procédé fit la fortune d'un particulier, et contribue à la puissance d'une cité.

Les progrès de la technique introduisaient dans l'indus-

trie une spécialisation de plus en plus rigoureuse. Le nombre des métiers augmente. Au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, Athènes n'était pas encore une grande ville, et cependant une liste de métiers dressée par Solon montre le chemin parcouru depuis les temps de l'*Odyssée*. L'agriculture, qui était jadis une occupation générale, s'est érigée en profession, et la culture des arbres, c'est-à-dire de la vigne et de l'olivier, est mentionnée à part. Le commerce maritime a sa place reconnue. Les travaux d'Athènes ne sont plus réservés à la famille : l'industrie textile est un métier séparé. Si la division du travail en est là dans une cité d'importance moyenne, elle doit être bien plus poussée dans les grands centres urbains. Maints édifices de l'époque montrent, par exemple, combien de métiers concourent à l'industrie du bâtiment.

On voit cependant par les industries d'art la difficulté qu'éprouvent encore les professions les plus relevées à se constituer à part. Le carrier qui extrait le marbre est un tailleur de pierre qui le débite, voire même un praticien qui le façonne sur place. Si ce n'est pas le même qui fait toute la besogne, il travaille et fait travailler à même la brèche, qu'il soit un imagier aidé par un carrier ou un carrier employant un imagier. On trouve aujourd'hui encore, gisant dans les carrières de Naxos, de Paros et du Pentélique, des *kouroi* mal dégrossis, des dieux inachevés et quelquefois, à côté, une maquette. Les plus grands artistes ne s'enferment pas encore dans une étroite spécialité. Voyez les bronziers de Samos : Théodoros, auteur de plusieurs statues, cisela des cratères d'or et d'argent, une vigne d'or à grappes en gemmes et le fameux anneau de Polycrate, qui consistait en une émeraude sertie d'or ; Rhoicos, qui coula aussi des statues, n'en est pas moins qualifié d'« architecte », comme constructeur de vaisseaux. En général, on ne séparait pas la sculpture de la peinture : ainsi feront, au V<sup>e</sup> siècle, Pythagoras de Rhégion et Micon, Phidias et Polyclète, et, avant eux, le peintre Eumarès fut le maître

de son fils connu comme sculpteur. Une industrie cependant semble en avance sur les autres. Dans la céramique, industrie d'art très active, chaque espèce de travail se perfectionne assez pour exiger un apprentissage particulier. Dès le VI<sup>e</sup> siècle, le potier façonne le vase, le peintre le décore, et tous les deux y apposent leur signature.

L'importance croissante de l'industrie se reconnaît à la place que prend l'atelier. A l'époque homérique, les demiurges allaient de ville en ville. Maintenant encore les poètes et les citharistes, les sculpteurs, les peintres et les architectes répondent à l'appel des particuliers, des tyrans ou des cités. Mais, dans l'industrie, un changement considérable s'est produit. Pour fabriquer un bouclier à Ajax, le corroyeur Tychios passait de Béotie en Loeride ; aujourd'hui les fameux boucliers de Béotie sont expédiés par le fabricant. Le fait est général. Les épées viennent de Chalcis ; les lainages, de Milet ; les terres cuites, de Cypré ; les vases, de telle ou telle ville d'Ionie, de Corinthe ou d'Athènes. A une demande internationale correspond une division du travail internationale. L'artisan ne se déplace plus : il a besoin d'un outillage concentré dans l'atelier, dans la fabrique, et c'est le produit achevé qui voyage.

Il y a cependant des exceptions, qui précisent le degré de développement atteint par l'industrie. Au début de la période archaïque, les petits métiers pouvaient encore se contenter d'établis volants. On a trouvé dans l'Altis d'Olympie, parmi les statuette en bronze offertes en ex-voto, des pièces manquées ou inachevées : c'était le rebut des fondeurs forains qui venaient travailler pendant les fêtes à la porte des temples. Les plus anciens des vases « cyrénaïques » ont peut-être été façonnés par les mêmes mains en différents endroits ; car on a pu soutenir que les céramistes allaient de Sparte à Cyrène avec un léger attirail, à la façon des potiers siphniens qui, de nos jours, font leur tour des îles. Dans la plupart des industries, il est vrai, la production ne tarda pas à exiger un matériel ins-

tallé à demeure dans d'assez grands locaux. Mais alors même Polycrate appelle encore à Samos le Corinthien Ameinoclès, pour lui bâtir une escadrille de trières. La construction navale, qui n'aurait pu se fixer et se moderniser qu'avec de vastes chantiers, un personnel nombreux, un fort outillage, un gros stock de matières premières, en un mot, avec une mise de fonds considérable, restait fidèle au régime de l'entreprise exécutée chez le client. La moyenne industrie travaille activement pour l'exportation; la grande n'est pas née. Des ateliers et des fabriques, oui; des usines, pas encore.

Parmi les plus remarquables conquêtes de l'économie nouvelle compte l'industrie textile. Mais, en se détachant des occupations domestiques, elle les laisse subsister; elle



Fig. 13. — Broderie d'un manteau, d'après le vase François (Perrot, *Hist. de l'art*, t. X, fig. 94).

ne produit guère encore que l'article de luxe : elle ne prouve pas encore l'intensité du travail industriel. Sans doute les vêtements longs et amples que réclame la mode ionienne exigent un fort métrage, et les colonies constituent une clientèle toujours prête à offrir de bons prix

pour les belles pièces ; mais, comme les étoffes communes continuent d'être tissées à la maison, les fabriques, même celles de Milet, ne visent pas à la quantité. Elles fournissent à l'aristocratie les fins tissus à décor artistique et à broderies multicolores qu'on importait naguère de Sidon et de Lydie. L'importance donnée à la beauté de l'étoffe fait de la teinturerie une industrie essentielle. Quand Sybaris voudra fabriquer elle-même ses tissus, elle commencera par exempter d'impôts les pêcheurs et les importateurs de pourpre. Le foulage est un métier prospère, pratiqué jusque dans les petites villes.

L'industrie du marbre, qui comprend l'extraction, la taille et même la sculpture, prend une extension subite. Elle fournit par grandes quantités des blocs, colonnes, dalles et tuiles pour la construction, des bassins, des stèles, des statues et des piédestaux. Si les carrières du Pentélique et de Béotie ne subviennent guère encore qu'aux besoins locaux, les industriels et les artistes de Naxos et de Paros fournissent les autres îles et les grands sanctuaires. Dès la fin du VII<sup>e</sup> siècle, le statuaire tient à se distinguer du tailleur de pierre, et la plus ancienne signature d'artiste qui nous soit connue est celle du sculpteur naxien Euthycartidès.

Pour juger de la métallurgie grecque à l'époque archaïque, on est fort embarrassé. La rouille a rongé le fer. Du bronze, il reste surtout des œuvres d'art. Mais ces vieux métallurgistes de Crète, d'Ionie, de Béotie et de Chalcis donnent une haute idée de leur métier. Longtemps ils ne connurent que les procédés de l'époque homérique : ils battaient la feuille de métal au marteau sur des formes de bois et gravaient les détails à la pointe, ou bien ils coulaient la fonte en plein dans des matrices. On ne pouvait obtenir ainsi que de petites pièces ; pour composer un objet de grande taille, il fallait les assembler à l'aide de crampons et de rivets. A la fin du VII<sup>e</sup> siècle, Glaucos de Chios découvrit ou importa la soudure du fer. Peu après,

les Samiens Rhoicos et Théodoros employèrent un procédé usité depuis le <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle en Assyrie et que l'un d'eux apprit peut-être en Égypte, la fonte en creux. Les bronziers de Samos, d'Égine et de Corinthe furent dès lors en état d'exécuter de grandes pièces à parois minces et, par conséquent, d'établir à meilleur marché des pièces d'une exécution plus fine. Bien avant déjà, sortaient des forges ioniennes toutes sortes d'objets décorés à l'orientale, appliques pour meubles et pour chars, bassins et trépièdes que se



Fig. 14. — Guerrier coiffé du casque corinthien.  
Bronze de Dodone (*Dict. des antiq.*, fig. 3452).

disputaient les Grecs et les barbares, de l'Arménie aux bords de la Saône. On prisait fort le bouclier béotien, l'épée chalcidienne et des spécialités de l'armurerie crétoise, la *mithra* et le couvre-ventre, quand Corinthe appliqua une véritable science de l'anatomie au façonnage des armes défen-

sives, des cuirasses, des cnémides, des casques moulant toute la tête. Les métallurgistes de Corinthe fabriquaient aussi des lits et probablement une bonne partie des miroirs vendus en Occident. C'est dans ce milieu industriel qu'il faut placer la production des grands bronziers, les bas-reliefs du Spartiate Gitiadas, le merveilleux cratère dédié à Samos par Colaïos, les offrandes énumérées par la Chronique lindienne, les statues commandées pour Olympie aux artistes égéniètes Glaukias et Onatas.

Mais l'industrie sur laquelle il convient d'insister, c'est la poterie. Elle devait satisfaire à une demande extrêmement forte. Les grandes quantités étaient constituées par la vaisselle domestique et les récipients à vin, à huile et à onguents. De plus, il fallait aux temples un matériel dont l'importance apparaît dans les dépôts d'objets brisés. Les familles riches voulaient des vases de prix à exhiber dans les festins et les *symposia*. On plaçait d'énormes *pithoi* sur les tombes, ou bien on y enfermait un mobilier d'argile souvent considérable : dans l'île de Rhodes, un seul mort avait auprès de lui soixante-dix-neuf *aryballes* corinthiens, sans compter le reste. La céramique avait donc à fournir une production intense. Comment se répartissait ce travail ?

La poterie commune se fabriquait à peu près partout, d'autant qu'on se bornait parfois à la cuire au soleil. Cependant certains centres s'occupaient à combler les insuffisances. Égine, par exemple, était appelée la « marchande de marmites ».

Même la poterie fine resta longtemps l'objet d'une production diffuse. Au temps où des mains gourdes et inexpertes ornaient les vases de lignes géométriques, les relations étaient rares : chaque région avait ses céramistes. Quelques demiurges attiques façonnaient et décoraient pour les Eupatrides les vases du Dipylon ; les potiers de Laconie et d'Argolide, de Thessalie, de Phocide et de Béotie avaient une clientèle restreinte. D'autres petits ateliers

travaillaient dans les îles, en Eubée, à Délos, à Myconos, à Théra, à Mélos, en Crète, à Rhodes, à Chypre. Il y en avait aussi en Asie Mineure, à Stratonicee, à Milet, à Éphèse, à Larissa d'Éolie. Rares étaient alors les villes qui expédiaient leurs produits au delà des mers, comme faisait Milet pour ses colonies du Pont.

Tout changea quand de l'Orient souffla une brise bien-faisante. Au cours du VIII<sup>e</sup> siècle, les potiers grecs se mirent à imiter les dessins tracés sur les tapis, les tentures, les bronzes et les bijoux exotiques. Au style géométrique succéda le style orientalisant. On ne voulait plus sur les vases que des frises d'animaux, puis des scènes épiques ou légendaires avec des figures humaines. Cette révolution profita surtout aux villes d'où elle était partie : les types se diversifient, la production se concentre. C'est de Milet sans doute que provient la céramique à terre rougeâtre, à engobe jaune clair, qui s'est tant vendue du Pont-Euxin à l'Italie. Samos, exclue des marchés milésiens, place partout ailleurs ses alabastres à forme de statuettes féminines ; Clazomène trouve des débouchés pour sa poterie grise, et le type à engobe noir, le *bucchero nero* de Lesbos, va fournir des modèles aux Étrusques. A Naucratis, les fabricants ioniens ajoutent à l'ornementation habituelle des motifs égyptiens et envoient leurs vases d'argile ou de faïence et leurs balsamiques de verre opaque ou translucide dans tous les pays fréquentés par les Grecs. Enfin, les fioles artistiques qui ont reçu le nom de « protocorinthiennes », mais qui dénotent une origine orientale par la joliesse de leurs formes et le goût sûr de leur décoration, s'ouvrent un marché plus vaste que toute autre céramique du temps. Pendant que l'Asie augmente ainsi sa production, les ateliers des îles se ferment, sauf ceux de Mélos, qui se sauvent par la perfection de leur travail et gardent la clientèle des Cyclades. Dans la Grèce européenne, la fabrication n'est plus aussi dispersée ; mais la diminution de la concurrence intérieure profite moins

aux potiers de Béotie et d'Eubée, et même à ceux de Corinthe et d'Athènes, qu'à leurs rivaux ioniens; et il



Fig. 15. — Extraction de l'argile. Plaque de terre cuite corinthienne (Perrot, *Hist. de l'art*, t. IX, fig. 280).

faut que la belle poterie à engobe blanc de Laconie soit imitée à Cyrène pour se répandre sur le marché.



Fig. 16. — Potier au four. Plaque de terre cuite corinthienne (Perrot, *Hist. de l'art*, t. IX, fig. 283).

C'est seulement au milieu du VII<sup>e</sup> siècle que la céramique de Corinthe se pousse au premier rang. Tout alors indique une industrie fortement organisée. De l'argilière à l'atelier, la poterie fait vivre une bonne partie de la ville. Le carrier qui attaque une paroi à coups de pic, pendant

que son aide ramasse les mottes dans une corbeille; le potier qui fait marcher le tour du pied en façonnant la pâte avec l'ébauchoir, qui attise le feu avec le ringard, qui monte sur

une échelle armé d'un crochet pour démolir le four tout flambant, qui contemple la fournée en train de refroidir :



Fig. 17. — Potier au four. Plaque de terre cuite corinthienne (Perrot, *Hist. de l'art*, t. IX, fig. 281).

toutes ces scènes étaient populaires, et les gens du métier aimaient à les représenter sur des plaques qu'ils suspen-



Fig. 18. — Démolition du four. Plaque de terre cuite corinthienne. (Perrot, *Hist. de l'art*, t. IX, fig. 282).

daient dans les chapelles de leur quartier. Le grand public, y compris les poètes, connaissait les génies redoutés de la corporation : Syntrips le briseur, Smaragos le éraqueleur,

Asbétos le noir de suie. Pour atteindre ce développement, l'industrie de Corinthe avait dû se spécialiser. Dans les premiers temps, elle employait la banale argile à teinte jaune que lui fournissait la nature et façonnait tous les types. Lorsqu'elle sut rougir la pâte par le mélange de substances oxydées et dessiner des scènes à personnages nombreux, elle donna la préférence aux formes pansues, à l'hydrie et à l'amphore. Mais elle ne se souciait pas d'offrir des satisfactions délicates au sentiment du beau.



Fig. 49. — Four rempli de poteries. Plaqué de terre cuite corinthienne  
(*Dict. des antiq.*, fig. 3038).

La finesse d'exécution, le soin du détail, n'est pas son fait : elle produit à la douzaine pour une clientèle peu exigeante. Le dessin peut être lâche, et les traits incisés, c'est si facile ! Tant pis si les couleurs s'étalent et perdent leur éclat ! Il suffit qu'elles soient variées et fassent de l'effet. Pour expliquer le sujet à l'acheteur grossier, on bâcle quelques mots de légende. Si les potiers de Corinthe sont les premiers à signer leurs œuvres, ils sont mus par une préoccupation de marchands plutôt que par une fierté d'artistes. Il s'agit d'ouvrir toujours de nouveaux marchés aux bateaux qui partent chargés de vases du pont à la cale. Les résultats sont magnifiques. Aucun produit hellénique n'a jamais eu autant de vogue ni trouvé plus de débouchés que la poterie de Corinthe. De 650 à 550, elle est exportée

par quantités dans toute la Grèce d'Europe, dans les îles, dans les cités d'Asie Mineure excepté à Milet, tout le long du Pont-Euxin, en Syrie, à Cyrène, à Carthage, mais surtout dans les colonies d'Occident, chez les Étrusques, clients incomparables, et jusque dans les pays barbares au Nord et à l'Ouest des Alpes.

Gâtée par le succès, la poterie corinthienne ne fit point



Fig. 20. — Le suicide d'Ajax, sur un cratère corinthien, au Louvre (Perrot, *Hist. de l'art*, t. IX, fig. 335).

effort pour se renouveler. Après avoir joui pendant un siècle de la prépondérance qu'elle avait enlevée à l'Ionie, elle dut abandonner le marché à une rivale qui préparait cette victoire depuis plus de deux cents ans. L'Attique renfermait d'excellentes argiles, prenant bien le minium. Déjà les artisans du Céramique qui avaient façonné les *pithoi* destinés au cimetière voisin avaient prouvé leur habileté technique et leur esprit d'invention par les dimensions énormes et la décoration variée de ces vases. Lorsque leurs successeurs eurent acquis par l'imitation de la flore et de la faune orientalisantes une entière sûreté de main,

ils employèrent admirablement le beau lustre dont ils disposaient, en l'opposant à la teinte de la terre cuite : ils créèrent le vase rouge à figures noires et, plus tard, le vase noir à figures rouges. Avec une conscience, une allégresse au travail et un don d'observation qui réintégraient l'art dans l'industrie, ils déployèrent dans la représentation

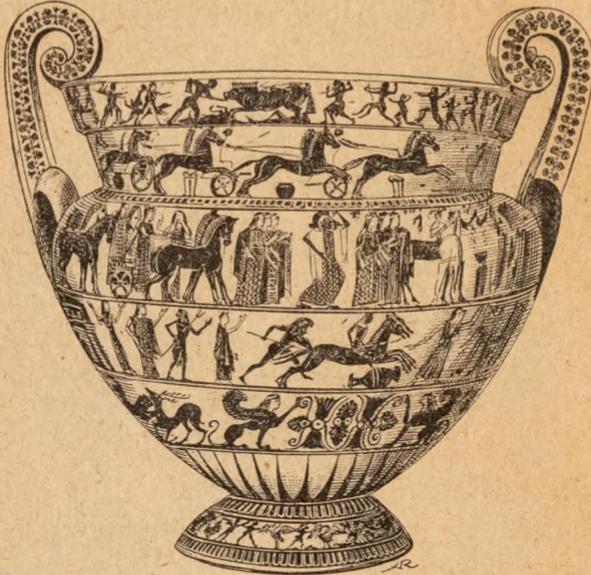


Fig. 21. — Vase François, cratère à figures noires, signé Ergotimos et Clitias (Perrot, *Hist. de l'art*, t. X, fig. 123).

des scènes mythiques ou populaires une puissante originalité. Ce fut une révélation. Partout où le goût s'était épuré, on demanda de ces vases, et l'on n'en voulut plus d'autres. La poterie attique se répandit peut-être un peu moins que la poterie corinthienne, d'autant qu'elle revenait plus cher ; mais l'ensemble de la demande n'était pas moindre, ni surtout les bénéfices. Les plus anciens de ces vases s'exportaient encore par l'intermédiaire des courtiers égéniètes et ioniens. A partir de 560 ou 550, les Athéniens se chargent de placer eux-mêmes les marques d'Ergotimos et Clitias, de Nicosthénès, d'Exékias, d'Andokidès et d'un très

grand nombre d'autres. Ils conquièrent tout le marché du Pont-Euxin, de Cypre, de l'Égypte, de l'Étrurie, de la Ligurie et du pays ibérique. Les fabriques d'Ionie et des îles disparaissent ; les peintres de Corinthe ne trouvent plus de travail. Tous les hommes du métier qui, en d'autres temps auraient créé une maison dans leur patrie, un Amasis, un Phintias, un Cachrylion, s'établissent à Athènes comme métèques et contribuent à une prospérité qui accapare tout.

C'est donc la poterie attique qui nous fournit le meilleur exemple d'une industrie puissante avant les guerres médiques. Le Céramique, quartier qu'Athènes réservait au dieu du feu Hèphaïstos, débordait continuellement sur la campagne. Là, dans la flamme des fours, s'agite tout un peuple de travailleurs. Ce sont, en général, des gens de basse naissance, même les plus connus : ils manquent d'orthographe d'une façon déplorable et portent souvent des noms d'esclaves ou d'affranchis. L'augmentation de la main-d'œuvre servile est un indice certain : les maîtres potiers ont besoin d'un personnel assez nombreux. Il faut des manœuvres pour la confection de la pâte ; il faut des spécialistes pour le façonnage du corps et des anses, et les grands vases demandent deux hommes par tour ; il faut, à côté du peintre, des aides pour préparer les couleurs et vernis, étaler le lustre noir et parfaire le travail en le recouvrant d'une glaçure ; il faut des ouvriers vigoureux et consciencieux pour la double cuisson. Cependant une équipe d'une dizaine d'hommes, d'une quinzaine au plus, suffisait à exécuter toute cette besogne. Une hydrie (fig. 22) représente un atelier ouvert sur une cour : le patron ou le contremaître, appuyé sur un bâton, y surveille sept ou huit ouvriers ; le peintre et ses aides sont absents, probablement parce qu'ils se tiennent dans une chambre close, loin du bruit, de la poussière et de la suie. Rien ne prouve donc que le travail demandé par le monde entier au Céramique fût concentré dans de grandes manufactures ; tout fait supposer, au contraire,

qu'il se répartissait sur une foule d'ateliers petits ou moyens. Bien que les vases signés soient en minorité, nous connaissons une centaine de marques dans l'espace d'un siècle, dont plusieurs dizaines étaient contemporaines. Les plus anciens potiers, les Exékias et les Amasis par exemple, s'occupent à la fois de la façon et du décor ; ils n'ont pas de peintre à leur service. Il n'y avait sans doute pas de quoi occuper deux maîtres dans la poterie de Néarchos, puisque ses fils, au lieu de s'associer, eurent chacun sa raison sociale. Dans la dernière partie du VI<sup>e</sup> siècle, les maisons les plus



Fig. 22. — Atelier de potier. Hydrie à figures noires, au Musée de Munich (*Dict. des antiq.*, fig. 3034).

considérables, celles de Nicosthénès et de Pamphaïos, ont bien un caractère industriel : l'une reproduit sans cesse le même type d'amphore, l'autre fournit toutes les formes à tous les prix ; toutes les deux suivent les variations du goût public et délaissent la figure noire pour la figure rouge. Néanmoins Nicosthénès suffit, de son pinceau original, à orner presque toute sa production, et Pamphaïos soigne ses dessins quand il a le temps. S'il arrive que plusieurs peintres travaillent pour la même maison, ils n'y sont pas attachés. Le céramiste Hischylos édite les œuvres de trois peintres ; mais avec deux au moins il n'a que des rapports momentanés : Siconidès décore pour lui des vases à figures noires, comme il fait pour Tlepolémos ; Épictètos, le peintre des vases à figures rouges, va chez lui comme il

va chez Pamphaïos, chez Nicosthénès, chez Python et chez Pistoxénos. Le célèbre Euphronios, après avoir décoré les coupes de Cachrylion, s'établit pour son compte <sup>son</sup> et fait personnellement tout le travail; ce n'est qu'à la fin de sa carrière, au milieu du v<sup>e</sup> siècle, qu'il s'associe le peintre Onésimos. L'intensité de la production céramique à Athènes est, en somme, une extension sur place. Pas plus dans cette industrie que dans aucune autre, le chef d'entreprise n'avait à réunir le plus possible de capital et de main-d'œuvre, parce qu'il n'était pas talonné par la nécessité d'exiger le plus fort rendement possible de machines coûteuses, pour diminuer ses frais généraux et obtenir une augmentation de bénéfices progressive.

Telle quelle, l'industrie, soutenue par un commerce actif, semble avoir rapporté gros. Les artisans consacrent aux dieux de riches offrandes. Or, ces libéralités pieuses sont tarifées par la tradition; on paie la dîme. De même que Rhodopis la courtisane envoie à Delphes la dîme de sa fortune, les Telchines de Rhodes dédient à Athèna Polias et à Zeus Polieus un chaudron comme « dîme de leurs travaux », et les potiers de Corinthe ou d'Athènes ne sont pas moins larges. Pour distribuer aux dieux de pareils dividendes, il fallait faire de brillantes affaires. Et l'on n'est pas trop étonné de voir un peintre de vases se représenter lui-même prenant part à une orgie dans une salle fastueuse en galante compagnie.

Déjà, dans les industries florissantes, la concurrence se fait vive et âpre. Le sculpteur met fièrement son nom sur



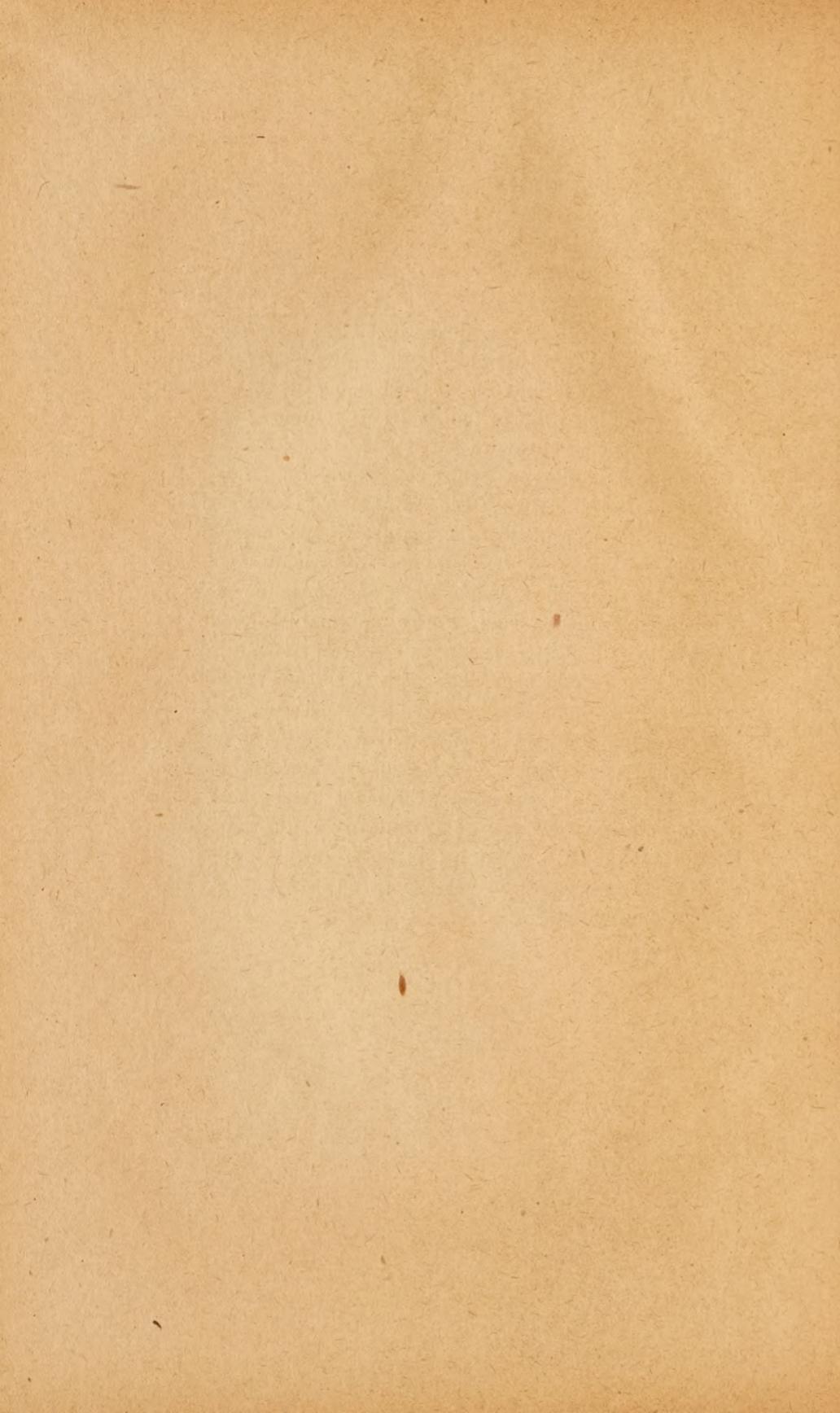
Fig. 23. — Amphore de Nicosthénès (*Dict. des antiq.*, fig. 7296).

son œuvre ; en prenant conscience de son talent, il entend se distinguer de ses rivaux. Le potier et le peintre de vases en font autant : la signature n'est-elle pas un certificat d'origine qui doit répandre la marque ? D'abord, le fabricant signe tout seul, parce que la clientèle ne s'intéresse qu'à la raison sociale ; puis, il associe à son nom le nom de plus en plus estimé du peintre ; enfin, c'est le plus souvent l'artiste seul qui se recommande au public. Amour-propre et réclame. Pour conquérir la vogue, on sollicite la protection d'un patron illustre, et on lui dédie un vase de choix, en y inscrivant un bravo à son adresse. Les sympathies et les intérêts se syndiquent : Phintias, sur une hydrie, fait une politesse à deux confrères. Mais la lutte n'est pas toujours très loyale : un Pamphaïos copie sans scrupule la manière d'Hischylos ou de Nicosthènes. Un peu de battage ne messied pas, et tant mieux si l'on peut discréditer l'atelier d'en face. Sur une amphore médiocre, Euthymidès écrit à côté de sa signature : « Euphranios ne fera jamais aussi bien. »

Des particuliers, la concurrence s'étend aux cités. Elle devient internationale, en même temps que la division du travail. La réputation obtenue par les produits d'une ville profite à tous ceux qui les fabriquent. Quand un modeleur de figurines signe Sicôn de Cypre, quand d'obs-curs potiers ajoutent à leur nom l'ethnique Athénien, ils donnent leur adresse et recommandent leur marchandise. Aussi une ardente rivalité met-elle aux prises les ports capables de se disputer le marché universel. Tant que les Milésiens sont les maîtres, ils interdisent à la poterie samienne l'accès de l'Asie Mineure et n'en laissent arriver dans le Pont que de rares chargements ; ils excluent la poterie corinthienne, à tel point qu'on n'en a pas trouvé le moindre tessou dans les ruines de leur ville ; ils parviennent longtemps à l'écartier de Naucratis. Lorsque Corinthe triomphé, les concurrents qu'elle évince ont beau copier ses formes et industrialiser leurs procédés à son exemple ;

elle conserve sa supériorité commerciale et, dans certaines régions, par exemple à Delphes, ne tolère plus guère d'autres produits que les siens. A ce moment, la lutte économique est tellement acharnée, qu'elle entraîne aux actes de violence, aux luttes sanglantes. Quand les Spartistes, pour montrer à Crésus ce que savent faire leurs bronziers, lui envoient un vase de prix, les Samiens, par jalousie, enlèvent le bateau qui le porte. Un conflit insignifiant entre Érétrie et Chalcis suffit à provoquer, de proche en proche, dans toutes les parties de la Grèce, une guerre interminable : Samos se déclare contre Érétrie, Milet contre Samos, Corinthe contre Milet, Égine et Mégare contre Corinthe ; bientôt, dans la Propontide, aux colonies samiennes se heurtent les colonies mégariennes et milésiennes, tandis qu'en Italie Crotone, soutenue par les Samiens, commence une guerre inexpiable contre Sybaris, alliée de Milet. Pendant ce temps, Athènes, qui ne peut être favorable ni à Égine ni à Corinthe, travaille et prospère. Par leur dessin probe et artistique, ses céramistes font apparaître la poterie corinthienne comme de la camelote. Vainement les fabriques menacées essaient de se maintenir ; vainement Égine et Argos défendent leur marché par des mesures prohibitives que sanctionne le droit religieux. Athènes est prête, dès le milieu du VI<sup>e</sup> siècle, à se mettre en possession d'un monopole industriel et commercial.

---



## TROISIÈME PARTIE

### LA PÉRIODE ATHÉNIENNE

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### LA DÉMOCRATIE ET LA PROPRIÉTÉ

Depuis des siècles, la Grèce allait d'un régime patriarcal, qui ne connaissait que la propriété collective et l'économie domestique, vers un régime qui procédait au morcellement du sol, ajoutait aux fruits de la terre les ressources du commerce et de l'industrie et trouvait une garantie suprême de la liberté personnelle dans la toute-puissance de la cité. L'œuvre était en voie d'achèvement, lorsqu'elle faillit périr sous les coups redoublés des Mèdes. La Grèce fut victorieuse. Elle devait désormais agir pleinement dans le sens de son évolution naturelle et tendre toutes ses forces politiques et sociales vers un idéal de cité démocratique.

Mais, pour que la Grèce puisse remplir sa destinée, il faut qu'une ville marche en avant des autres, capable d'initiative, éclairée par son passé sur la voie à suivre. Cette mission glorieuse et profitable, ce fut Athènes qui l'assuma.

Elle s'y préparait de tout temps. Le peuple athénien était voué à l'égalité. Il en réunissait, dès l'origine, les conditions matérielles et morales. L'*autochtonie* dont il se targuait lui assurait les avantages dus à l'unité de race ; le *synécisme* qui groupait toutes les bourgades en une cité

fondait l'unité territoriale. Au sein des *génè*, une coutume immuable, qui n'admettait pas le droit d'aînesse et qui exigeait l'unanimité pour les décisions importantes, réservait les droits de chacun. En dehors des *génè*, les roturiers formèrent de bonne heure une classe de paysans et une autre d'artisans, où les individus étaient rémunérés selon leur travail et s'habituèrent à traiter les affaires communes. Cependant la noblesse agraire maintenait le régime familial sur ses grands domaines ; elle pensa même y englober comme serfs les colons partiaires. En 622, Dracon scinda le *génos* en groupes de parentèles distinctes ; en 594, Solon abattit les barrières que la loi de la famille interposait encore entre les individus et l'État. Le sol fut affranchi et mobilisé. La personne fut libérée : l'*habeas corpus*, l'interdiction d'engager son corps en garantie d'une dette, devint l'inébranlable fondement de la dignité civique. Ces principes trouvaient leur expression politique dans un système flexible de classes, où les citoyens étaient rangés, non plus par familles d'après la naissance, mais chacun d'après son revenu. Disparue en droit, l'organisation familiale persistait en fait, surtout dans les grandes familles. Le tyran Pisistrate eut beau combattre l'aristocratie, distribuer aux paysans des terres en friche, enrichir les artisans par les travaux publics et faire prendre à la marine marchande le chemin de l'Hellespont ; les *génè* gardaient leur place, et quelques-uns leur influence, dans les *phratries* et les *tribus*. Enfin Clisthène supprime tout ce qui subsistait des institutions *gentilices* : il détruit les groupes traditionnels, il crée de nouvelles circonscriptions où il force la topographie à se régler sur le système décimal. Une combinaison habilement violente d'arithmétique et de géométrie politiques rend visible à tous les yeux ce fait : la cité se compose de citoyens égaux.

La démocratie naissait. A peine née, elle fut fortifiée par l'épreuve des guerres médiques et par la victoire. L'union patriotique et l'émigration générale devant l'enne-

mi mêlèrent les rangs. Athènes et la Grèce furent sauvées à Marathon par les hoplites, à Salamine par les matelots : la classe moyenne et la classe inférieure avaient acquis des titres magnifiques à l'appui de leurs revendications. Aussitôt, la découverte de nouveaux gisements au Laurion, la construction d'un grand port au Pirée, la fondation d'un empire maritime, l'entretien d'une flotte puissante, le développement grandiose du commerce et de l'industrie opposèrent à la propriété foncière une autre puissance et déplacèrent le centre de gravité de la république. La démocratie était en pleine vigueur.

#### § 1. — Étatisme et individualisme.

Le peuple souverain a tous les droits et possède tous les pouvoirs. Maître absolu des lois et de la justice, il l'est aussi de la propriété ; car il ne fait pas de distinction entre la politique et l'économie, ni, par conséquent, entre les biens publics et les biens privés. En théorie, l'assemblée dispose à son gré des fortunes particulières. Mais, dans la pratique, la souveraineté populaire et l'individualisme ne s'opposent pas ; bien au contraire, ils se soutiennent. Loin de sacrifier les hommes à la toute-puissance de l'État, la démocratie a pour règle de faire servir la toute-puissance de l'État à la protection du plus grand nombre, en lésant le moins de droits possible.

Telle est la base sur laquelle se fonde le gouvernement du peuple par le peuple. Il faut que tous les citoyens puissent se rendre à l'assemblée, que tous à tour de rôle fassent partie du Conseil, que tous aient accès aux magistratures et place dans les jurys. Comme ils ne sont que quarante mille, il y a là une tâche presque permanente : le citoyen est voué aux affaires publiques. Comment remplir gratuitement une fonction aussi laborieuse ? Et, si les gens sans fortune s'abstiennent, de ce fait c'est l'oligarchie qui règne. Donc, pour maintenir la démocratie, il est de

toute nécessité que l'État dédommage les citoyens qui lui consacrent leur temps : la rétribution des services publics la *misthophorie*, est la condition même du régime.

Sur six mille *héliastes* inscrits, trois mille en moyenne siègent par jour ; chacun reçoit, selon l'époque, une, deux ou trois oboles. A l'assemblée, toute indemnité fut longtemps inutile : artisans et boutiquiers, pêcheurs et campagnards quittaient volontiers leur travail, pour assister aux quarante séances de l'année. Mais, quand l'abstention se généralise, on distribue aux membres de l'*ecclesia* des jetons de présence qui valent d'abord une obole, et à la fin, selon les séances, une drachme ou une drachme et demie. Les cinq cents conseillers (*bouleutes*), qui siègent toute l'année, touchent, au IV<sup>e</sup> siècle, cinq oboles par jour ; les prytanes, une en sus. Pour les plus hauts magistrats, les archontes, l'État est moins généreux : ils n'ont que quatre oboles. Les fonctions subalternes, celles qu'exercent les scribes, les hérauts, les gardiens des arsenaux, les gardiens de l'Acropole, font vivre une foule de petites gens. Aux rameurs de la flotte est allouée une solde quotidienne de deux et, plus tard, de trois oboles. Les hoplites, qui servaient gratuitement, au temps des guerres médiques et devaient apporter trois jours de vivres, sont défrayés et ont droit à la drachme dans les expéditions lointaines. Quand la cavalerie cesse d'être prise exclusivement dans les classes riches, l'entretien du cheval est assuré par une indemnité permanente. La *misthophorie* est, dans la démocratie, une obligation d'État.

Il n'en eût pas fallu davantage, si l'organisation de la souveraineté populaire avait été une question de pure politique. Mais, depuis que les classes supérieures représentaient la fortune plus encore que la noblesse, les classes inférieures aspiraient à l'égalité sociale et entendaient mettre l'omnipotence de l'État au service de leurs intérêts matériels. La cité n'a pas pour unique devoir d'assurer le bon ordre et la paisible jouissance des biens acquis ; elle

doit subvenir aux besoins les plus généraux. Il est juste que chacun participe aux avantages de l'association. Le principe de liberté et d'égalité serait une duperie, si l'opposition entre possédants et non-possédants était par trop forte. Il ne faut pas, dit Aristote, que l'extrême indigence « dégrade » le citoyen ; elle l'empêche d'arriver aux magistratures et ne lui laisse pas le loisir de penser à la chose publique. Partout ceux qui disposent du pouvoir en ont le profit ; pourquoi pas la multitude à Athènes, comme ailleurs quelques grands ?

Les ennemis de la démocratie disaient que la canaille ne voulait pas seulement améliorer son sort, mais réduire les fortunes. Platon flétrissait dans l'*ochlocratie* « un réveil de la nature titanique » et se détournait de la foule comme d'une « bête monstrueuse ». Et il est certain que les Athéniens eussent été un peuple de demi-dieux, s'ils n'avaient jamais connu le sentiment de l'envie. Plus d'un parmi ces petits potentats se redressait à l'entrée du tribunal, en murmurant comme le Philocléon de la comédie : « Maintenant je puis à cœur joie faire voir aux gens distingués et cossus ce que je suis. » Cependant, en général, le peuple n'usa de sa puissance que pour faire prévaloir l'utilité commune. C'est Périclès, aristocrate de naissance et grand propriétaire, qui posa les fondements de leur politique sociale. Il se proposait de venir en aide aux uns en préservant les biens des autres. Et il réussit. Tandis que d'innombrables cités étaient ensanglantées par les luttes qui avaient pour enjeu toutes les terres et toutes les créances, Athènes considéra toujours le droit de propriété comme sacré. Si le peuple athénien prononçait des confiscations par jugement ou par décret, pas une seule fois dans tout le cours de son histoire il n'opéra de confiscation générale. Pour satisfaire les convoitises qui lui semblaient légitimes, il restait dans le droit commun. L'étatisme d'Athènes fut, si l'on peut ainsi parler, un radicalisme socialisant à tendances conservatrices.

L'idée de pourvoir à l'existence des citoyens pauvres se manifesta sous les formes les plus diverses. Elle donne à la *misthophorie* une signification économique. Les traitements font vivre les petits employés ; les indemnités fournissent aux citoyens peu aisés un appoint appréciable. Quand le brave héliaste s'en retourne chez lui avec ses deux ou trois oboles, il se réjouit d'avance de l'accueil que lui feront sa femme et sa fille. D'ailleurs, tant que les jetons de présence ne sont distribués que dans les tribunaux, ils vont seulement aux hommes âgés, aux vieux soldats : c'est leur pension de retraite. Mais plus tard, lorsque le trésor verse son « lait » à tous les membres de l'assemblée sans distinction d'âge, le *misthos* devient une indemnité de chômage, c'est-à-dire un encouragement au chômage. On a bien exagéré les méfaits financiers de la *misthophorie*, en l'appelant la glu de la cité, en la représentant comme un tonneau sans fond. Ce qui est vrai, c'est qu'elle fut néfaste par ses effets économiques et sociaux. En créant un paupérisme à demi satisfait, elle paralysa les initiatives dans la classe des citoyens et fit abandonner la plus grande partie du travail et des affaires aux métèques et aux esclaves.

Cependant l'État n'a nullement l'intention de pousser les citoyens à l'oisiveté. Il intervient, au contraire, pour leur fournir les moyens de gagner leur vie utilement. Afin de procurer des terres aux cultivateurs, il les envoie par milliers dans les *clérouquies*. Ces colonies avaient eu d'abord un rôle militaire et politique ; Athènes leur assigne une mission sociale. Elle en partage le sol à ses *thètes* et à ses *zeugites* ; elle en fait des exutoires où se décharge le trop-plein des paysans pauvres. « On congédie, dit Platon, ceux qui, n'ayant rien, convoitent les biens de ceux qui ont quelque chose ; on s'en débarrasse, comme d'un mal engendré par la cité, et l'on couvre ce renvoi du prétexte honnête de fonder une colonie. » Malheureusement, ces émigrants ont trop souvent perdu le goût de l'effort, gâtés

par la politique. Ils afferment ou vendent leur lot et reviennent dans la grande ville manger leur rente ou leur capital. L'habitude en est si bien prise, que l'abus est consacré par un décret : en 427, il est décidé que les propriétaires de Mitylène cultiveront désormais leurs terres à titre de fermiers et paieront une redevance à des *clèrouques* demeurant à Athènes.

Il fallait aussi faire quelque chose pour les artisans et les commerçants. Longtemps ils avaient mis à profit les grands travaux d'utilité publique, sans que la cité eût l'idée préconçue de les favoriser. Quand le port, les arsenaux et les Longs-Murs furent achevés, l'État entrepreneur élabore de vastes plans d'embellissement, cette fois en vue d'assurer de l'ouvrage aux travailleurs. Voici, d'après Plutarque, comment Périclès expliquait sa pensée : « La classe ouvrière, qui ne va point à l'armée, je n'ai pas voulu qu'elle fût privée des mêmes avantages, ni toutefois qu'elle les dût à la paresse. J'ai donc réalisé, dans l'intérêt du peuple, ces grands projets de construction, ces travaux destinés à occuper longtemps diverses industries. De cette façon, la population sédentaire n'aura pas moins de droit à toucher sa part des deniers publics... Chaque métier, tel un général commandant son armée, occupe une foule ordonnée de salariés et de manœuvres, corps organisé du travail. Ainsi le service public répand et distribue le bien-être parmi tous les âges et toutes les conditions. »

Si l'État assume de pareilles obligations, à plus forte raison assure-t-il l'assistance publique aux invalides du travail et aux enfants des citoyens morts pour la patrie. Par application du même principe, le trésor a charge, dans les circonstances graves, de soulager la misère générale : les années de disette, il prend les mesures nécessaires pour que le blé soit vendu bon marché ou même distribué gratis ; les années de guerre et de détresse, il alloue aux indigents, la *diobélie*, les deux oboles par jour dont on a besoin pour vivre.

Ce qui est plus remarquable, c'est l'ardeur que mit le peuple à réclamer, après la satisfaction des besoins matériels, sa part des jouissances intellectuelles et morales que prodigue dans une grande ville une civilisation raffinée. *Panem et circenses*. Les jours de fête, les citoyens se pressaient aux cérémonies religieuses, aux processions et aux sacrifices. Ils voulaient aussi leur place au théâtre. Les riches faisaient les frais des représentations ; mais l'entrepreneur chargé de l'installation percevait un droit d'entrée. Il était inadmissible que les spectacles fussent fermés aux indigents. L'État leur alloua les deux oboles exigées à la porte. Par la suite, cette subvention, appelée le *théorique*, fut distribuée tous les jours de grandes fêtes, pour permettre aux pauvres d'améliorer leur menu et de prendre du bon temps. La caisse du *théorique* reçut les excédents du budget : il fallait au peuple sa cassette des menus plaisirs.

En somme, au prix de quelques gaspillages qui faisaient gronder non sans raison les doctrinaires, la démocratie athénienne du ve<sup>e</sup> siècle était arrivée à concilier l'intérêt général et les appétits individuels. La puissance de la cité et la liberté personnelle se tiennent dans un équilibre stable. L'État reconnaît comme limite à son omnipotence l'obligation d'assurer le bien-être des citoyens ; les citoyens, riches ou pauvres, admettent que leurs droits soient bornés par l'utilité commune. La prospérité publique et privée résulte de la concorde politique, qui a pour fondement le devoir social.

Voilà, au fond, le principe qui règle la propriété. Elle appartient à l'individu, sous le contrôle de la cité. Ni communisme, ni anarchie. Le maintien de chacun dans l'usage et la jouissance de ce qui lui appartient, aux conditions déterminées par la loi, on n'imagine pas de système plus favorable à la société. Tous les biens sont soumis à l'État sans lui être asservis, et ses exigences ne coûtent rien à la fierté ni à l'activité du citoyen.

Le domaine public ne diffère pas essentiellement de ce qu'il est dans les pays modernes. Les droits régaliens s'étendent au sous-sol. De tout temps, les cités grecques se réservaient les richesses des mines : Siphnos put, avec sa production d'or et d'argent, édifier des monuments en marbre, consacrer à Delphes un « trésor » magnifique et, néanmoins, répartir chaque année entre tous les citoyens un beau reliquat ; les Thasiens se faisaient 150 et jusqu'à 250 talents d'or par an, de quoi se construire des remparts et des vaisseaux tout en s'exemptant d'impôts. C'est alors qu'Athènes se trouve tout à coup mise en devoir de régler le régime minier. En 483, apparaissent au Laurion des filons d'une richesse inouïe. Que faire ? Sur le droit de la communauté, pas de doute. Mais le peuple va-t-il se partager l'aubaine ou l'employer à une œuvre d'intérêt public ? Thémistocle fait résoudre la question en faveur de l'État et bâtir une flotte. Et comment est organisée l'exploitation pour les temps à venir ? Le prospecteur qui découvre un gisement doit en faire la déclaration et a droit à  $1/24$  de la production. Les concessions sont mises en adjudication : celles où il y a des puits à forer, pour dix ans ; celles qui sont en plein rapport, pour trois. Le droit du concessionnaire est très étendu : on dit de lui qu'il « achète » la mine ; il organise l'exploitation à son gré ; le minerai est à lui ; il peut céder sa concession à un tiers, galeries et ateliers. Le droit de l'État est affirmé par le contrat où il intervient comme bailleur, par les mesures qu'il prescrit pour empêcher les abus d'exploitation, par la redevance qu'il perçoit annuellement ; des registres publics portent le nom et les bornes de chaque concession, le nom de l'adjudicataire et le montant du loyer. Quant aux carrières, elles sont soumises à deux régimes différents : les carrières de pierre dure sont mises en régie ; la pierre tendre appartient au propriétaire du terrain, d'après le principe « qui a le dessus a le dessous ».

De restrictions à la propriété foncière, la Grèce en con-

naît peu. Sparte interdit de vendre le lot patrimonial ; mais Sparte fait toujours exception. La principale limite à la liberté d'aliénation immobilière — et celle-là est générale, parce qu'elle est inhérente à la conception même de la cité — est la défense faite aux étrangers d'acquérir des biens-fonds. Athènes n'a jamais levé l'interdit traditionnel. Pour empêcher la terre occupée par des citoyens de passer à des mains étrangères, autant que pour les empêcher de désertir leur poste et de grossir la foule des citadins désœuvrés, elle astreint les *clérouques*, tant qu'elle peut, à la résidence et à l'exploitation directe. Ces restrictions, d'un caractère exceptionnel, s'expliquent par une nécessité politique, et non par un droit éminent de l'État sur le sol.

Rien ne vaut, pour faire ressortir les principes en vigueur, la procédure de l'expropriation pour cause d'utilité publique. En pareille matière, la Grèce va vers une reconnaissance de plus en plus explicite du droit des propriétaires. Dans cette voie, Athènes semble avoir devancé les autres cités. Vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, à Érétrie, l'État fixe encore la valeur des terrains dont il a besoin, sans entente amiable ni arbitrage. Au contraire, en 403, quand d'impérieuses raisons de haute politique exigent que certains immeubles soient cédés à de nouveaux propriétaires, c'est une commission d'experts nommée par les deux parties qui prononce en cas de désaccord sur le prix. Déjà l'État se conforme à la règle que Dion Chrysostome formulera en ces termes : « La loi veut que celui à qui l'on prend quelque bien reçoive de ceux qui le lui prennent l'argent dont il l'a payé. »

Il est bien vrai pourtant que, dans bon nombre de cités, les révolutions sociales portèrent de rudes atteintes à la propriété. Depuis le temps où le poète Théognis s'indignait à Mégare contre les vilains installés dans les maisons des nobles, jusqu'à l'époque où Agis et Cléoménès soutiendront en pleine Sparte les revendications extrêmes du prolétariat agraire, à chaque instant, d'un bout à l'autre

de la Grèce, un parti se lève pour demander le partage des terres et l'abolition des dettes. Quand elles ne sont pas imposées par la violence, ces mesures sont appliquées par des moyens détournés : on ne supprime pas les créances, on accorde seulement la priorité à des créances nouvelles. Mais Athènes, elle, n'a jamais dépossédé ni les propriétaires ni les créanciers, ni par force ouverte ni par dissimulation. Après avoir abattu les Trente, la démocratie triomphante fait ajouter ces mots au serment des héliastes : « Je ne donnerai les mains ni à une abolition des dettes privées ni à un partage des terres et des maisons appartenant aux Athéniens. » Tous les ans, l'archonte, aussitôt installé, fait proclamer par la voix du héraut : « Ce que chacun possède, il en restera possesseur et maître absolu. »

Il n'est pas jusqu'à la politique financière d'Athènes qui ne témoigne du souci de ménager les intérêts et les sentiments des contribuables. On a dit bien du mal — et il y en a beaucoup à dire — du système fiscal que se donnèrent les Athéniens du v<sup>e</sup> et du iv<sup>e</sup> siècles. Mais, pour être juste, il faut en voir les origines et en comprendre l'esprit. Athènes exerçait déjà l'hégémonie en Grèce, qu'elle n'avait encore ni contributions régulières ni trésor. Forcée de s'assurer des recettes permanentes, tout ce qu'elle trouve, ce sont les douanes, des droits sur la vente, le produit des amendes et des confiscations. La dignité du citoyen ne peut souffrir les impôts personnels ; elle n'admet que les *liturgies*, parce que ces prestations demandées aux grosses fortunes sont légères au patriotisme ou à la vanité. Mais c'est dans les jours de détresse, quand il lui faut des ressources extraordinaires, qu'Athènes montre avec éclat combien elle a d'égards pour les biens acquis. Que d'autres cités volent sans vergogne les trésors des temples ; celle-ci fait des emprunts « à la déesse et aux autres dieux » en temps de guerre et les rembourse avec le premier argent que lui procure la paix. Ailleurs, le fisc arrache aux particuliers des prêts forcés ; il fait main basse sur les terres,

les esclaves, les récoltes, les bijoux, les titres de créance ; il accomplit des coups d'État avec une désinvolture fantastique. Un économiste ancien a dressé une interminable liste de ces violences légales ; pas une fois on n'y voit le nom d'Athènes. Cette démocratie si souvent taxée de convoitise se distingue par sa probité. Elle sait que la fidélité aux engagements est le fondement du crédit. A peine débarrassée des Trente, elle met son orgueil à s'acquitter des sommes qu'ils ont empruntées à Sparte : empressement méritoire à une époque où, sur treize cités ayant obtenu des prêts de l'Amphictionie délienne, huit ne versent aux échéances que des acomptes et trois ne paient rien du tout. Cette honnêteté n'est pas seulement un intérêt bien entendu ; la source en est plus profonde : le peuple athénien respecte la propriété parce qu'il respecte la liberté personnelle.

## § 2. — Socialisme.

Ainsi, l'histoire nous enseigne qu'Athènes se garda toujours d'attenter à la propriété privée et que, dans les moins scrupuleuses des cités grecques, ni les spoliations ordonnées par mesure obsidionale ni les déplacements de fortunes opérés par les partis ne visaient à une socialisation définitive. Mais l'ardent esprit des Grecs ne pouvait pas se borner à expliquer et à justifier l'état de choses économique et social ; il devait s'élever au-dessus de la réalité sur les ailes de la dialectique. Toutes les grandes théories ont pris leur premier essor en Grèce. Anticipant sur les siècles, la pensée grecque créa des systèmes socialistes et imagina le communisme.

Il ne faut pas, néanmoins, se laisser tromper par des ressemblances d'autant plus frappantes qu'elles sont inattendues. La philosophie grecque se détache de son milieu beaucoup moins qu'elle n'en a l'air. Ses utopies même ne sont indépendantes ni du temps ni de l'espace. Le tremplin

d'où elle s'élançait dans l'empyrée repose sur un fond de conceptions historiques. Quand elle fait la distinction de ce qui est et de ce qui devrait être, quand elle s'efforce de donner à la cité une organisation éternelle, les idées absolues qu'elle exprime ne se précisent qu'à la lumière des doctrines, des institutions, des passions et des luttes contemporaines. Il suffit d'y regarder avec prudence pour voir, entre le socialisme de l'antiquité grecque et celui des temps modernes, des différences radicales. Tandis que les théoriciens d'aujourd'hui, même quand ils demandent la nationalisation de la terre, s'en prennent surtout à la richesse mobilière et industrielle, les anciens n'envisageaient guère que la possession du sol ; tandis que les uns se proposent de réduire la part du capital au profit du travail, les autres voulaient améliorer la situation, non pas de tous les pauvres, mais de ceux-là seulement qui jouissaient des droits civiques, et, leur but étant d'augmenter le nombre des privilégiés, ils rejetaient une charge d'autant plus lourde sur la classe des travailleurs nés, des esclaves. Le socialisme grec est, par essence, agraire et aristocratique.

Que l'objet visé soit la refonte des biens-fonds, cela s'explique aisément à une époque où l'immense majorité de la population vit de la terre et où il n'existe pas encore de grande industrie. Mais que les plans de remaniement total aient presque toujours pour auteurs des amis du régime oligarchique, voilà qui peut paraître plus surprenant. Qu'on réfléchisse toutefois que les grands projets de réforme sociale sont toujours et nécessairement conçus par les partis d'opposition. Les hommes à qui répugnaient l'« ochlocratie » et ses conséquences se détournaient d'un présent abhorré vers un passé radieux ; ils se délectaient à jouer des airs de flûte champêtre sur des paroles d'un archaïsme suave. Pleins de mépris pour les marchands, les artisans et les esclaves, ils prétendaient ramener la société, par une contrainte salutaire, à l'économie domestique et naturelle, leur suprême idéal.

Ainsi s'explique qu'il n'y ait eu longtemps, pour demander une nouvelle et complète répartition de la propriété, que des philosophes hostiles à la démocratie. Dans l'exubérance des idées produites par la Grèce du VI<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle, les systèmes qui recherchent l'équilibre social aboutissent à une égalité qui se fait plus rigoureuse à mesure qu'elle se confine dans un cercle plus restreint, et, lorsqu'ils vont jusqu'au communisme, ils l'imposent comme règle à une élite.

Les plus vieux de ces systèmes sont peut-être les plus caractéristiques. Pythagore, pour faire régner la justice parmi ses disciples, leur impose l'égalité parfaite et la communauté des biens ; mais son institut n'est qu'une congrégation mi-religieuse mi-politique, et, quand il veut étendre sa règle à la cité entière, les démocrates de Crotona se révoltent et le chassent. Hippodamos de Milet distingue trois classes dans la société, les bons, les forts et les laborieux, et divise le sol en trois parts, la sacrée, la publique et la privée ; mais, seuls, les guerriers vivent de la propriété collective ; les laboureurs, les artisans et les marchands ont tous droit à la propriété personnelle. Phaléas de Chalcédoine légifère pour une société purement agricole : il ne connaît que la propriété foncière, qu'il veut égale pour tous, mais individuelle ; des artisans il fait des esclaves publics.

A partir de Socrate prévalent des conceptions plus générales. La cité est un groupement organique d'êtres moraux ; la politique a pour objet la recherche du bien-être commun ; l'art de gouverner résume toutes les vertus, partant, toutes les connaissances. Ces principes éthiques, qui dominent désormais la pensée grecque, n'apportent cependant pas de changement essentiel aux plans de réorganisation économique.

Platon a beau varier ses conclusions dans la *République* et les *Lois* ; son communisme idéaliste et son socialisme pratique sont également un étatisme d'aristocrate. La

cit   a pour mission de r  aliser la justice. Contre elle se dresse l'  go  isme des individus, qui entra  ne la corruption de la richesse et la d  gradation de la mis  re. Pour rem  dier au mal, pour emp  cher les divisions et cr  er l'union parfaite, il n'est que de sacrifier les personnes    l'  tat : l'  tat doit r  unir en un tout coh  rent ces atomes que sont les individus. Il faut donc d'abord que la cit   assigne    chacun son rang suivant ses aptitudes et, par cons  quent, que le fils soit riv      la place du p  re par l'  ducation. Il existera trois classes, trois castes : celle des philosophes qui r  gissent la cit  , celle des guerriers qui la d  fendent, celle des producteurs qui la nourrissent. Il faut ensuite que la cit   fasse la r  partition des biens de mani  re    fonder sur l'  galit   un ordre immuable. Le seul r  gime qui soit absolument juste, c'est le communisme, le communisme int  gral qui s'applique aux femmes et aux enfants comme aux objets mat  riels. Mais ce r  gime ne convient qu'aux classes sup  rieures ; les travailleurs ne sont l   que pour subvenir aux besoins des vrais citoyens. Le communisme platonicien a pour point de d  part, non pas l'observation des faits   conomiques, mais un principe *a priori* de morale ; il a pour r  sultat d'  lever un groupe de consommateurs   gaux entre eux au-dessus des vils producteurs ; il a pour conditions le privil  ge et la servitude. Toutefois Platon consent    jeter les yeux sur la r  alit  ,    consid  rer l'homme tel qu'il est, tel que l'ont fait les m  urs factices de la d  mocratie et de l'  conomie mon  taire. Faisant leur part aux pr  jug  s, il imagine un r  gime de transition qui doit rendre l'humanit   meilleure et pr  parer les voies au r  gime id  al. Le communisme est ramen   aux limites d'un syst  me patriarcal model   sur les institutions de Sparte. Puisqu'il faut une propri  t   priv  e, que du moins elle soit familiale, et non pas personnelle. Autant de lots que de citoyens : 5.040. Les lots sont inali  nables et indivisibles ; pour qu'il n'y ait pas de citoyens en surnombre, des lois rigoureuses restreignent la natalit  . Les fruits de la terre sont divis  s

en trois parts : deux sont réservées aux citoyens et aux esclaves ; la troisième, celle des artisans et des étrangers, va seule au commerce. Nulle concession au mercantilisme : ni or ni argent monnayé, pas de prêt à intérêt, interdiction de posséder plus de quatre mines en valeurs mobilières, tarification officielle des denrées et des salaires. Il suffit de comparer cette législation à celle de Lycurgue pour en reconnaître les tendances : elles sont nettement opposées à la démocratie.

Inévitablement, les conceptions des intellectuels devaient descendre dans les masses populaires. Un démagogue syracusain disait à la foule : « L'égalité de fortune est le commencement de la liberté, comme la pauvreté le commencement de la servitude. » On voit chez Aristophane, à travers la déformation théâtrale, à quels rêves se laissait aller l'imagination des petites gens, quand ils se figuraient la suppression de la misère et la communauté des biens. Dans l'*Assemblée des femmes*, Praxagora expose son système : « Tous les biens doivent être mis en commun, pour que chacun en ait sa part et en vive. Il ne faut pas que l'un soit riche et l'autre misérable, que l'un possède un vaste domaine et que l'autre n'ait pas de quoi se faire enterrer, que l'un se fasse servir par une foule d'esclaves et que l'autre n'ait pas un serviteur. Non, je veux une seule vie commune à tous et uniforme. » La terre, l'argent et les biens mobiliers formeront une masse qui sera la propriété de tous. Dès lors, personne ne sera plus forcé de travailler ; on aura pour unique souci de se parfumer pour aller faire bombance. Les femmes seront à tous les hommes, et les enfants regarderont comme leurs pères tous les hommes plus âgés qu'eux. Cette exaltée de Praxagora a réponse à tout. Les malins ne voudront pas apporter leur part à la communauté ? Ils n'y gagneront rien. Qu'est-ce qui cultivera la terre ? Les esclaves. Tous les hommes voudront les mêmes femmes ? Les règlements l'arrangeront cela. Mais le poète conservateur se moque de ces chimères à sa façon. Il repré-

sente deux citoyens invités à porter leur avoir à la masse : le naïf se hâte d'obéir ; le sceptique attend, décidé « à ne point sacrifier le fruit de ses sueurs et de ses épargnes avant de bien savoir ce qu'il en est ». Quant à la réglementation de l'amour, on devine les bouffonneries énormes qu'elle suggère. Dans le *Ploutos*, la critique d'Aristophane est plus générale et plus profonde. Cette fois, il met en scène les résultats qu'obtiendrait une société qui rendrait la vue à l'aveugle dieu de la richesse et chasserait la Pauvreté. Rendre la vue à Ploutos, quelle folie ! « Car, si Ploutos se partage à tous également, il n'y aura plus personne pour exercer un métier ou faire l'apprentissage d'un art. » Chasser la Pauvreté ! Mais elle est si féconde en bienfaits ! « Je suis, dit-elle, l'unique auteur de tous les biens dont vous jouissez, et vous me devez votre subsistance... Je force l'artisan, par l'indigence et le besoin, à travailler pour gagner sa vie. » Bien que le comique n'ait pas la prétention de faire des pièces à thèse, il oppose nettement, en homme de théâtre, les représentants des deux systèmes économiques. Sur un point, toutefois, les adversaires s'accordent : ils ne conçoivent, ni les uns ni les autres, de cité sans esclavage. Le peuple a de vagues désirs d'égalité dans le bien-être : il demande le boire, le manger et le reste, avec le droit à l'oisiveté. Les hommes libres aspirent à un socialisme de jouissance qui aurait pour fondement le travail servile. Socialiste ou non, la démocratie grecque ne sait pas se passer d'esclaves et n'est jamais qu'une aristocratie plus large.

Nées dans les cercles étroits d'une philosophie hautaine, les théories communistes gardèrent donc leur exclusivisme originel, lorsqu'elles se répandirent dans une démocratie plus convoiteuse que logique. Elles ne devaient prendre un caractère universel que dans les écoles qui renonçaient à la conception de la cité pour s'élever à la notion d'humanité ; mais les cyniques et les stoïciens laissaient la foule indifférente, quand ils ne la choquaient pas. Voilà pour-

quoi, dans l'ensemble de la Grèce, le socialisme pratique ne va jamais au delà d'un individualisme révolutionnaire. Il ne réclame pas la suppression de la propriété, mais un transfert qui fasse sa part à chacun des vainqueurs, en attendant que l'inégalité renaissante dresse contre eux une nouvelle génération de « partageux ». Athènes échappe à ces vicissitudes en maintenant ferme les droits de la propriété privée, mais en lui soutirant au nom de l'intérêt public de quoi procurer quelque soulagement à l'indigence. Au vin pur de la démocratie, qu'elle verse à pleins bords, elle mêle une petite dose de socialisme, juste assez pour servir de remontant aux pauvres sans anémier les riches.

---

## CHAPITRE II

### LES IDÉES SUR LE TRAVAIL

Le divorce constaté en Grèce entre les cités de régime agricole et les cités commerçantes s'accuse nettement quand on leur demande, aux unes et aux autres, ce qu'elles pensent du travail, particulièrement du travail manuel.

Hérodote avait déjà remarqué que la différence des opinions qui prévalent à ce sujet n'est pas une question de race, mais de gouvernement et d'économie : il disait que le mépris des peuples barbares pour les arts mécaniques est partagé par les aristocraties guerrières de la Grèce et que Corinthe, commerçante et industrielle, se distingue des autres oligarchies par ses idées sur les artisans. Les villes où domine la noblesse n'ont, en effet, que dédain pour les classes laborieuses. Souvent le titre de citoyen leur semble incompatible avec l'exercice d'un métier quelconque. A Thèbes, les boutiquiers sont exclus des magistratures et n'y ont accès que dix ans après s'être retirés des affaires. A Thespies, toute profession est une tare, fût-ce celle de cultivateur. A Épidaure, l'infamie attachée aux besognes manuelles oblige l'État à les constituer en un service administratif confié à des esclaves publics. Par application du même principe, la loi interdit au Spartiate de s'asservir à aucune occupation. Toutefois, en général, le préjugé aristocratique ne va pas aussi loin. Il admet que le citoyen peut se faire une existence indépendante et digne par l'agriculture, voire même par le

haut négoce et la banque ; mais il considère le commerce de détail et le travail manuel comme déshonorants. L'art même n'est pas excepté. L'orgueil héréditaire de la noblesse béotienne trouvera un jour un fidèle interprète en Plutarque : un lettré aussi averti osera déclarer que nul homme d'esprit élevé ne voudrait être ni Phidias ni Polyclète, parce que c'étaient après tout de simples artisans, et qu'il en est d'eux comme des parfumeurs et des teinturiers, dont les produits font plaisir, mais qui n'en sont pas moins des gens vils et méprisables.

Même dans les cités acquises aux idées démocratiques, la minorité s'obstine dans les conceptions chères à l'oligarchie. Elle vit sur ses terres, à l'écart des commerçants et des industriels qu'elle regarde de haut. Les artisans sont indispensables, mais pourquoi tant d'égards pour eux ? Qu'on pense ce qu'on voudra de l'œuvre, l'ouvrier est un être dégradé. Jamais il n'aura une pleine valeur d'homme. La vie sédentaire, loin du grand air et de la palestres, déforme le corps courbé sur l'établi ou le comptoir. La passion du lucre empêche l'esprit de se cultiver ; l'habitude d'exécuter de petits ouvrages le rapetisse. L'âme tout entière, absorbée dans la poursuite d'un gain sordide, se ferme aux pensées hautes et belles ; par la soumission à la volonté d'autrui, elle s'abaisse et s'aplatit. Un citoyen, cela ? Pas même un homme libre. L'artiste ou le savant ne garde sa dignité que s'il ne se fait pas payer. Qu'il aspire aux honneurs, mais se détourne des richesses. Le génie mérite l'estime à condition de ne pas monnayer la gloire. Un Polygnote, qui couvre un portique de peintures et n'accepte pas d'argent, est digne d'obtenir le droit de cité ; un Gorgias, qui perçoit un tribut sur l'enthousiasme de ses auditeurs, n'est qu'un vil marchand d'éloquence.

Ces préjugés trouvèrent leurs théoriciens. La plupart des philosophes y étaient amenés par leur « spartomanie » et leur tendresse pour les mœurs et la constitution des

ancêtres. Ils avaient une raison personnelle pour s'y attacher davantage, la répugnance du travail intellectuel pour le travail manuel, aussi vive que celle de la fortune foncière pour le commerce et l'industrie. La croyance à l'éminente dignité de la science creusait un fossé entre l'élite et la masse, entre ceux qui avaient du loisir pour la méditation et ceux qui n'en avaient pas.

Socrate faisait exception. Il aimait à entrer dans les boutiques et les ateliers, à s'entretenir avec les gens de métier. Il poussait au travail les rentiers tombés dans la misère : il décidait non sans peine Aristarchos à organiser un ouvroir dans sa maison pour les femmes de sa famille et à vendre les tissus fabriqués par elles ; il exhortait Euthéros à s'engager comme intendant, sans réussir à ployer une fierté rétive à la servitude. Ses adversaires lui reprochaient d'enseigner que tout travail est bon. De vrai, il recommandait seulement les occupations qui n'ôtent pas à l'homme le loisir, source de la liberté. Mais cela même suffisait à le distinguer des autres philosophes et de ses disciples immédiats.

Platon met hors de pair les inventeurs, poètes et artistes, dont l'âme émane du divin Éros. Parmi ces privilégiés peuvent se ranger, en principe, les artisans capables de garder dans la production la liberté des dieux et dans l'acquisition des biens la mesure des sages. Mais comment le travail saura-t-il se diriger dans la bonne voie, c'est-à-dire créer du beau sans autre but que le bien commun ? Dans la cité idéale, oui, une existence laborieuse peut rester honorable. Dans la réalité, il est presque impossible que l'artisan maîtrise tout ce qu'il renferme en lui de bêtes sauvages. Le corps et l'âme du *banausos* portent l'empreinte de sa vie grossière. Entre l'exercice d'une profession mécanique et le devoir du citoyen il y a incompatibilité radicale. Et, puisque l'homme de métier ne peut être un homme de bien, il faut que l'homme de bien mène l'homme de métier.

En rabattant le rêve platonicien sur terre, Aristote n'admet même pas à titre d'hypothèse métaphysique que l'artisan ou le marchand puisse être vertueux. Il condamne sans rémission toute occupation qui ne dérive pas directement de la nature et tient de près ou de loin à la *chrématistique*. En Macédonien qu'il est, Aristote veut bien faire rentrer dans la catégorie des besognes naturelles l'exploitation des forêts et des mines ; mais il réprouve toutes les autres industries, à cause du salariat, qui fait dépendre des clients ou du patron aussi bien l'artisan que le manœuvre. Pas une des professions manuelles qui n'encoure le blâme : les plus mécaniques sont celles qui déforment le plus le corps ; les plus serviles, celles qui prennent le plus de temps ; les plus dégradantes, celles qui exigent le moins de vertu, c'est-à-dire d'intelligence et de moralité ; mais les plus relevées ne laissent pas d'être dégradantes et serviles. Quoi qu'il fasse, le *banausos* a en soi « un certain élément d'esclavage ». Si l'exercice d'une profession lucrative est une honte même pour le musicien, le pédagogue et le sophiste, à plus forte raison en est-il ainsi des métiers qui rendent difformes le corps et l'âme. Quiconque s'y adonne est indigne de compter parmi les citoyens, et la pire démocratie est celle des artisans et des ouvriers.

Ces systèmes faisaient la joie de petits cercles où ils consolait les vanités morfondues et les ambitions rancieuses. Mais ils ne se répandaient pas bien loin. L'ensemble de la société athénienne restait fortement attachée à l'idée d'égalité. L'opinion publique était favorable au travail. De vieilles traditions soutenaient et fortifiaient la logique même du régime démocratique. Les Athéniens avaient une loi contre l'oisiveté ; elle était appliquée aux citoyens qui n'avaient pas de moyens réguliers d'existence. Une autre loi dispensait le fils de fournir les aliments à son père, si celui-ci ne lui avait pas fait apprendre un métier. Enfin les lois sur la diffamation punissaient quiconque

injuriait un citoyen en lui reprochant son métier. Les idées des Athéniens sur le travail sont exprimées dans Thucydide, par la voix de Périclès : « Chez nous, ce n'est pas une honte d'avouer sa pauvreté ; ce qui en est une, c'est de ne rien faire pour en sortir. Ici les mêmes hommes s'occupent à la fois de leurs intérêts privés et des intérêts publics ; pour avoir appris une profession, on ne s'y entend pas moins en politique. » Il y a comme un pacte entre les gens de métier et la cité : ils lui consacrent une partie de leur temps, elle met à leur disposition une partie de ses ressources. Si le programme social de Périclès fournit du travail à toutes les corporations d'artisans, c'est que l'assemblée du peuple se compose, comme dit Socrate, de foulons, de cordonniers, de charpentiers, de forgerons, de cultivateurs, de revendeurs, de colporteurs, et de brocanteurs. Le voilà bien, le régime détesté des philosophes, « la pire démocratie », celle des travailleurs. Commerçants et industriels se poussaient aux premiers postes de l'État, et, pour rendre les fonctions accessibles aux humbles, on les rétribuait. Les mètèques mêmes, malgré leur origine étrangère, n'étaient nullement méprisés, quand leur métier n'était pas absolument méprisable ; ils pouvaient obtenir le droit de cité après fortune faite. Il y en avait qui étaient entourés de respect, comme l'armurier Képhalos, avec qui Périclès entretenait des relations personnelles et que Platon lui-même place honorablement dans sa *République*.

L'obligation du travail, cette loi de Zeus qu'Hésiode prêchait aux paysans, s'impose maintenant à tous les hommes et recommande tous les métiers. Écoutez Socrate, lorsqu'il exhorte Aristarchos à faire tisser chez lui pour la clientèle : « Parce que ces dames sont des personnes libres et des parentes à toi, penses-tu qu'elles ne doivent rien faire que manger et dormir ? Voyons, le bonheur pour les hommes libres consiste-t-il à vivre dans l'oisiveté plutôt qu'à se livrer à une occupation utile pour laquelle

on est qualifié ?... Quels sont les plus sages, les paresseux ou ceux qui s'occupent utilement ? Quels sont les plus justes, de ceux qui travaillent ou de ceux qui rêvent, les bras croisés, aux moyens de subsister ? » Ce sont ces idées-là qui ont cours dans Athènes. La nouvelle comédie, interprète du sentiment populaire, en fera des lieux communs. « Gagne ta vie n'importe comment, pourvu que tu ne commettes pas de vilaine action. » « La paresse ne nourrit pas le pauvre. » « Non plus qu'un naufragé ne se sauverait, s'il ne prenait terre, un homme tombé dans la pauvreté ne peut assurer son existence, s'il n'a pas de métier. — Mais j'ai de la fortune, des terres, des maisons. — Tu n'ignores pas les vicissitudes du sort, qui du jour au lendemain font d'un homme à l'aise un mendiant. Il faut s'abriter dans le port des métiers pour jeter l'ancre en toute sécurité. » L'Athénien se soumet à cette nécessité sans maugréer. Il ne se sent pas humilié d'avoir une profession ; il en parle sans embarras. Quand Euphronios consacre un ex-voto, il ne manque pas de se dire potier. Sur les tombes, les bas-reliefs représentent le mort héroïsé avec des outils de forgeron ou de cordonnier, et les inscriptions déclarent sans fausse honte que le défunt fut orfèvre, précepteur, acteur, timonier, berger, garçon de bain, que la défunte fut marchande de sel, marchande d'habits, nourrice, « bonne danseuse ». Lorsqu'en 401 le peuple conféra des honneurs aux métèques qui avaient combattu pour la démocratie, il ne crut point avilir son décret en désignant la profession de chacun, ni même en plaçant un journalier avant un statuaire. La confusion des arts et des métiers, qui amène les aristocrates à mépriser l'artiste à l'égal de l'artisan, amène ces démocrates à estimer l'artisan à l'égal de l'artiste. Le *banausos* même est un homme de l'art, un *technitès* ; il exerce un « art manuel », une *cheiro-technè*.

Toutefois, dans un pays où les classes étaient mêlées par la vie de chaque jour, les théories en vogue parmi les

philosophes passaient des sphères qui les accueillait par intérêt à celles qui les recueillaient par snobisme ; le régime agraire marquait d'une empreinte héréditaire toute la population et continuait de pétrir les esprits dans les demeures ruraux ; les commerçants et les industriels faisaient une différence entre les professions d'après les chances de fortune, le degré d'indépendance et les facilités de travail. Tout en supprimant les distinctions politiques et juridiques, la démocratie n'empêchait pas les distinctions sociales. Il s'établissait ainsi une vague hiérarchie des métiers. D'une profession à l'autre, ou l'on ressentait quelque envie ou l'on prenait des airs de supériorité. La suffisance des gens « distingués », la vanité des parvenus et l'orgueil des intellectuels sont les mêmes en tout temps.

Le petit propriétaire avait pour le travailleur de la ville des sentiments assez pareils à ceux du grand propriétaire pour le riche négociant. A l'antipathie instinctive du paysan pour les citadins se mêlaient la sourde irritation du cultivateur contre ceux qui lui vendaient si cher les objets fabriqués et la pitié méprisante de l'homme vraiment libre pour les malheureux forcés de peiner dans une prison. Aristophane, qui parle volontiers le langage de la campagne, plaisante les femmes qui cumulent les petits métiers, ou bien, d'un rire agressif, reproche à Cléon de sentir le cuir.

En ville, l'opinion publique ne mettait pas sur le même rang les notables négociants et les petits boutiquiers. A plus forte raison, les revendeurs assis à l'agora ou courant dans les rues étaient-ils mal vus. C'étaient pour la plupart des étrangers, et Aristophane portait à Euripide un coup dangereux quand il l'appelait fils de fruitière. Il faut voir comme un Athénien est gêné pour défendre son honneur et son titre de citoyen quand un adversaire lui objecte le métier de sa mère. Un client de Démosthène voudrait se réclamer de la loi qui interdit l'allusion blessante à

une profession ; il n'ose. Il cherche des excuses et les trouve en rougissant dans l'indigence : « C'est vrai, nous vendons des rubans, nous vivons autrement que nous ne voudrions... On dit encore de ma mère qu'elle a été nourrice. Oui, lors des malheurs du pays, au milieu de la ruine générale ; le fait est vrai, nous ne le nions pas... Mais que nul d'entre vous ne prenne la chose en mauvaise part. On voit souvent des personnes libres réduites par la pauvreté à des occupations serviles et basses. Il faut les plaindre ; cela est plus juste que de les accabler. Beaucoup d'Athéniennes ont été forcées par le malheur des temps à servir comme nourrices, comme tisseuses ou à se louer pour les vendanges... Mais gardez-vous de flétrir les pauvres — c'est assez malheureux déjà d'être pauvre —, encore moins ceux qui ont un métier et gagnent leur vie honnêtement. » A chaque mot de cet aveu on sent combien les mœurs, même dans la démocratique Athènes, opposaient de résistance aux lois d'égalité et faisaient de différence entre les professions.

Dans l'industrie, les distinctions établies furent longtemps d'ordre moral. Solon avait interdit aux honnêtes gens la fabrication des parfums ; quand la prohibition disparut, elle laissa subsister un préjugé. Mais, dès le ve siècle, les chefs de grandes fabriques, un Cléon ou un Képhalos, étaient placés sur un autre rang que les simples artisans, et le travail d'atelier passait pour plus relevé que le travail des mines. Cependant la différence ne devait pas encore être sensible entre le maître et ses compagnons, non plus qu'entre les ouvriers qualifiés et les manœuvres : le salaire était uniformément d'une drachme par jour, pour le porteur d'échafaudage comme pour l'architecte et le sculpteur, pour l'esclave aussi bien que pour le citoyen. Puis, au iv<sup>e</sup> siècle, quand le manœuvre conserve l'ancien salaire et que l'ouvrier qualifié ou l'artisan reçoit une drachme et demie, deux drachmes ou même deux drachmes et demie par jour, ces différences de rému-

nération sont en rapport manifeste avec la considération dont jouissent les divers corps de métiers et, dans chacun, les catégories de travailleurs.

De limites précises, il n'y en a pas. Dans les bas-fonds, on discerne une tourbe vouée aux besognes fatigantes, répugnantes et infamantes ; là croupissent, en compagnie d'esclaves, les déchets de la société. Au-dessus sont toutes les professions qui conviennent aux hommes libres, métèques ou citoyens. Mais il ne tarde pas à s'opérer dans cette catégorie un classement nouveau. Les citoyens perdent au bout de quelques générations le goût du travail agricole, commercial et industriel. Ceux qui le peuvent renoncent à s'occuper de leurs affaires personnellement. Périclès a un intendant pour régir ses propriétés ; des chefs d'industrie et des artisans donnent à louage les esclaves qu'ils ont formés, quelquefois même la mine et l'atelier avec le personnel. Les Athéniens tendent ainsi à devenir des rentiers. Ce qui les attire, c'est la politique. Les chefs de parti, qui étaient d'abord des propriétaires, puis des commerçants ou des industriels, sont enfin des orateurs qui n'ont pas d'autre métier ; les simples citoyens délaissent des années entières leur champ ou leur échoppe pour le Conseil et les magistratures : un moment arrive où il n'est plus vrai qu'à Athènes chacun soit également capable de vaquer aux affaires de l'État et à ses affaires propres. D'autre part, les fils d'artisan et de négociant se destinent aux professions qui donnent moins à faire à la main qu'au cerveau : le père de Sophocle était un forgeron ; celui de Socrate, un tailleur de pierre ; Lysias et Démosthène sont fils d'armuriers ; Apollodore délaisse la banque paternelle pour le barreau. Plus on va, plus se détachent des professions dites « libérales » quelques arts qui le sont d'une façon éminente, et plus aussi les citoyens d'Athènes sont enclins à s'y cantonner. Ils ne méprisent pas la carrière du commerce et de l'industrie ; mais ils l'abandonnent insensiblement pour les arts et les lettres, l'administration

et la politique. Athénogénès vend la parfumerie de son père à un cultivateur, pour vivre de l'art oratoire. Un bûcheron nommé Timomachos a pour fils un ouvrier en bois et pour petit-fils un stratège. Nous voyons là clairement la série des étapes parcourues par nombre de familles en Attique : les campagnards, séduits par la ville, entrent dans le commerce et l'industrie ; les fils de marchands et d'artisans enrichis se portent vers les carrières libérales.

---

## CHAPITRE III

### LES CITOYENS

Il ne faut pas croire que la démocratie grecque ait établi l'égalité entre tous les hommes libres. Athènes refusait le droit de cité aux étrangers domiciliés sur son territoire. D'abord, elle n'y regarda pas de trop près : l'Athénien faisait souche d'Athéniens, quelle que fût la patrie de sa femme. Mais, lorsque le développement du commerce attira en Attique des masses d'étrangers, les mariages mixtes se multiplièrent. En même temps, la démocratie triomphante augmentait les avantages matériels et moraux attachés au droit de cité. Autant ceux qui en étaient privés mirent d'ardeur à les rechercher, autant ceux qui en jouissaient se montrèrent résolus à défendre leur privilège. En 451, une loi proposée par Périclès lui-même décida que, pour être citoyen, il fallait être issu de père citoyen et de mère citoyenne. L'Athénien qui présentait un fils à sa phratrie devait jurer que sa femme était athénienne ; sinon, l'enfant était un impur, un bâtard, un *nothos*. Six ans après, l'utilité de cette restriction apparaissait au grand jour : pour avoir demandé leur part dans une distribution de blé, des milliers d'hommes nés en Attique furent vendus comme esclaves. Une des premières mesures que prit le peuple après les troubles civils, ce fut de remettre en vigueur la loi d'exclusion. Dès qu'on soupçonnait des inscriptions illégitimes sur les registres civiques, un décret ordonnait de soumettre les registres à une revision générale. Athènes ne consentait à

conférer le droit de cité à un étranger que comme récompense nationale pour des services éminents. La démocratie veillait sur son livre d'or avec un soin jaloux.

Les distinctions établies par Solon entre les citoyens eux-mêmes ne furent jamais abrogées par un texte formel. Officiellement, les classes censitaires existaient toujours. Pour les *pentacosiomédimnes*, le cens était fixé à cinq cents mesures ou, dans la pratique, à cinq cents drachmes ; pour les *chevaliers*, à trois cents drachmes ; pour les *zeugites*, à deux cents drachmes ; enfin, les *thètes* étaient ceux des citoyens qui ne possédaient pas ce minimum de revenu. Entre les quatre classes les honneurs et les charges étaient répartis dans une exacte proportion. Les trois classes supérieures détenaient les fonctions publiques, et la première seule avait accès à la magistrature suprême, l'archontat ; la dernière n'était admise qu'à l'assemblée et aux tribunaux d'héliastes. Mais aussi les *pentacosiomédimnes* et les chevaliers faisaient les frais des *liturgies* et servaient dans la cavalerie avec un cheval à eux ; les *zeugites* payaient les contributions ordinaires et entraient dans l'infanterie lourde des hoplites avec leur armure ; les *thètes*, exempts d'impôts, formaient les bataillons d'infanterie légère, dans les levées en masse, et les équipages de la marine.

Peu à peu, presque sans lois nouvelles, par l'action combinée des forces économiques et politiques, le régime des classes se transforma. En cinquante ans, le rapport numérique des *thètes* aux classes supérieures se modifia profondément. En 480, sur 30.000 citoyens, il y avait environ 12.000 hoplites et cavaliers, par conséquent une vingtaine de mille *thètes* : les possédants représentaient un tiers de la cité ; les prolétaires, deux tiers. En 431, le total des citoyens s'élève à plus de 40.000. Mais le nombre des *thètes* n'a pas changé, tandis que celui des hoplites et des cavaliers a doublé. Ces deux phénomènes, l'état stationnaire du prolétariat et l'énorme progression des

classes aisées, s'expliquent facilement. Un prodigieux accroissement de richesse hausse une multitude d'Athéniens dans la hiérarchie des classes : on sait, par exemple, qu'un certain Anthémion consacra une statue sur l'Acropole pour avoir, de thète qu'il était, passé au rang de chevalier. L'augmentation de la circulation monétaire, qui a pour effet la diminution du pouvoir de l'argent, abaisse dans la réalité le taux immuable des cens. Insensiblement, la classe des thètes se vide dans celle des zeugites, et celle-ci dans les deux premières classes. L'État active encore le mouvement : il distribue aux clèrouques des lots de terre qui leur assurent un revenu de deux cents drachmes ; il change des thètes en zeugites. Ainsi se produit une incessante montée dans l'ordre social.

Pendant ce temps, les conquêtes de la démocratie rompaient le savant équilibre de droits et d'obligations que la constitution prétendait maintenir entre les classes. Les privilèges politiques disparaissent. L'archontat est concédé aux chevaliers en 487, aux zeugites en 457 ; il devient impossible de le refuser aux thètes. Les classes n'existent plus alors que sur les registres du recrutement et des contributions ; mais là chacun choisit sa place selon ses ressources et sa vanité. Bientôt la guerre mêle encore les rangs. Quand il le faut, les zeugites et les chevaliers s'embarquent sur la flotte. Comme le service des hoplites devient trop lourd, on leur accorde une solde, si bien qu'on y peut appeler les thètes et que, pour les y pousser, on abaisse le minimum du cens à cent cinquante drachmes. Désormais le régime censitaire est à peu près aboli. Tous les citoyens sont presque égaux.

Égaux en droit, mais non pas en fait. Il existe toujours des différences sociales. Rien, sans doute, qui ressemble à des castes : le citoyen exerce son activité comme il veut et change de condition comme il peut ; une étape normale mène le fils du cultivateur et de l'artisan à une profession

libérale. Mais l'opinion et la fortune maintiennent des distinctions de classes.

L'aristocratie, qui ne sera plus au IV<sup>e</sup> siècle que la bourgeoisie riche, conserve encore au V<sup>e</sup> quelques traits de l'antique noblesse. Il est de bon ton, dans la classe bien née, de parer son nom du patronymique, comme d'un titre nobiliaire. Les chefs des grandes familles se font un devoir de préserver l'intégrité du domaine patrimonial et d'obliger les filles héritières à épouser leur plus proche parent. Ils ne vivent plus sur leurs terres et s'y font remplacer par un intendant ; cependant ils considèrent longtemps leur hôtel d'Athènes comme un pied-à-terre qu'il est inutile de décorer luxueusement. Leurs fils, la jeunesse dorée, convient les joueuses de flûte à d'élégantes beuveries, demandent aux peintres céramistes d'inscrire des bravos à leur nom sur des vases de choix, lisent passionnément les traités d'équitation et s'entraînent dans la plaine de Colone à parader sur des pur-sang dans la procession des Panathénées. Ils fournissent des officiers à l'armée, des triérarques à la flotte. La magnificence, dit Aristote, est une vertu, la vertu des nobles. Chacun d'eux met son orgueil à offrir aux dieux les grasses victimes dont se réglera le peuple, à faire triompher sa tribu dans les concours de gymnastique, à présenter aux concours de tragédie et de comédie les chœurs les plus somptueux dans les pièces les plus belles, à commander le meilleur équipage sur la trière la mieux grée. Longtemps ces grands propriétaires restent les maîtres de la république et guident la démocratie : après Aristide, Thémistocle et Cimon, c'est l'Alcméonide Périclès.

Quant aux citoyens des classes laborieuses, ils sont pour la plupart cultivateurs. Lorsqu'il fallut, par crainte de l'invasion spartiate, concentrer la population rurale dans l'enceinte fortifiée, ce lui fut un crève-cœur ; « car, dit Thucydide, le plus grand nombre avaient l'habitude invétérée de vivre à la campagne... et, au moment de

quitter leurs maisons et les cultes locaux transmis de père en fils..., il semblait à chacun qu'il dit adieu à sa ville natale ». Cette forte race de paysans avait acquis, par le travail et la fréquentation des assemblées communales, le goût du réel, la pratique des affaires, l'esprit de liberté. Ses convictions démocratiques se tempéraient d'un respect inné pour la tradition, d'une invincible défiance pour les discours à fracas, les querelles passionnées, les chimères. Aristophane trouvait parmi ces ruraux quelques-uns de ses types préférés : Trygée d'Athmonon, « bon vigneron, rien d'un sycophante, nullement amateur de politique » ; Strepsiade, « qui mène aux champs une vie si heureuse, sans gêne et sans souci, envahie par la mousse, où foisonnent les abeilles, les brebis et le marc d'olive » ; Dikaiopolis, un de ces Acharniens qui sortent de leur gros village pour abattre les chênes verts dans la montagne ou conduire en ville leurs ânes chargés de charbon et qui, à l'appel du stratège, laissent la hache pour la lance et fournissent à la république mille hoplites, tous « faits d'érable ou d'yeuse, noueux et durs, vrais soldats de Marathon ». Moyens ou petits propriétaires, la majorité des paysans gagnaient de quoi vivre tant bien que mal et se classaient parmi les zeugites. Il y en avait pourtant qui ne possédaient point de terre ou pas assez pour se suffire. Ceux-là se louaient comme ouvriers agricoles ou comme bergers, et envoyaient leurs filles en journée, pour la moisson ou la cueillette des olives.

La démocratie urbaine avait pour appui les boutiquiers, les artisans et les ouvriers. Les plus ardents étaient les gens du Pirée, constructeurs de navires et armateurs, marins et travailleurs du port. Mêlés aux étrangers et habitués aux entreprises lointaines, ils étaient hardis de pensée en politique comme en affaires, ambitieux chacun pour son compte et tous pour la chose publique, qui était la leur. Bruyants, turbulents, on les voyait toujours prêts à courir à la Pnyx. Ils firent la fortune du radicalisme

socialisant et impérialiste. Quarante ans ils acceptèrent, non sans rechigner, la direction hautaine de « l'Olympien ». Lui mort, ils voulurent pour chefs des hommes à eux : Eucratès le marchand d'étope, Lysiclès le marchand de moutons, Cléon le tanneur, Hyperbolos le fabricant de lampes, Cléophon le luthier. C'est ainsi qu'ils purent tirer du régime des profits matériels et des avantages moraux. A eux les jetons de présence, les soldes et les traitements ; à eux les parts de blé dans les distributions gratuites et les lots de terre dans les *clérouquies* ; à eux les plaisirs payés par les *liturges* et la caisse du *théorique*.

Quand la politique devient pour un peuple une occupation ordinaire et un moyen de se faciliter l'existence, il n'est pas possible que le système n'influe à la longue sur le régime du travail. Il eut pour résultat, à Athènes, de restreindre fortement l'activité des citoyens dans tous les métiers.

C'est un fait qu'on constate vite dans les comptes de travaux publics. La participation des citoyens à la construction de l'Érechtheion en 409-408 n'est pas du tout ce qu'on attendrait.<sup>1</sup> A côté des métèques et des esclaves, ils occupent une place bien médiocre. Sur 71 entrepreneurs et ouvriers dont la condition est connue, ils sont 20 : c'est une proportion de 28 p. 100. Leur infériorité s'avère dans presque toutes les professions. Il n'y a d'exception que pour l'architecte, un fonctionnaire, et pour un céramiste qui se trouve par hasard l'unique représentant de la corporation. Les citoyens se maintiennent encore dans les industries du bois : sur 14 charpentiers et menuisiers, ils sont 5, peut-être 7 ; c'est que ces métiers prolongent celui des bûcherons d'Acharnes. Mais, sur 40 travailleurs de la pierre, ils ne sont que 10 ou 11. Ils abandonnent complètement les besognes grossières : sur 14 manœuvres et 2 scieurs, pas un citoyen. Même dans l'indus-

1. Voir *Corpus inscriptionum atticarum*, t. I, n° 324 a, b, c.

trie d'art, leur part est secondaire ou nulle : sur 8 praticiens-sculpteurs, ils sont 3 ; sur 10 ornemanistes, il y en a peut-être 1 ; ni l'orfèvre ni le peintre ne sont des leurs.

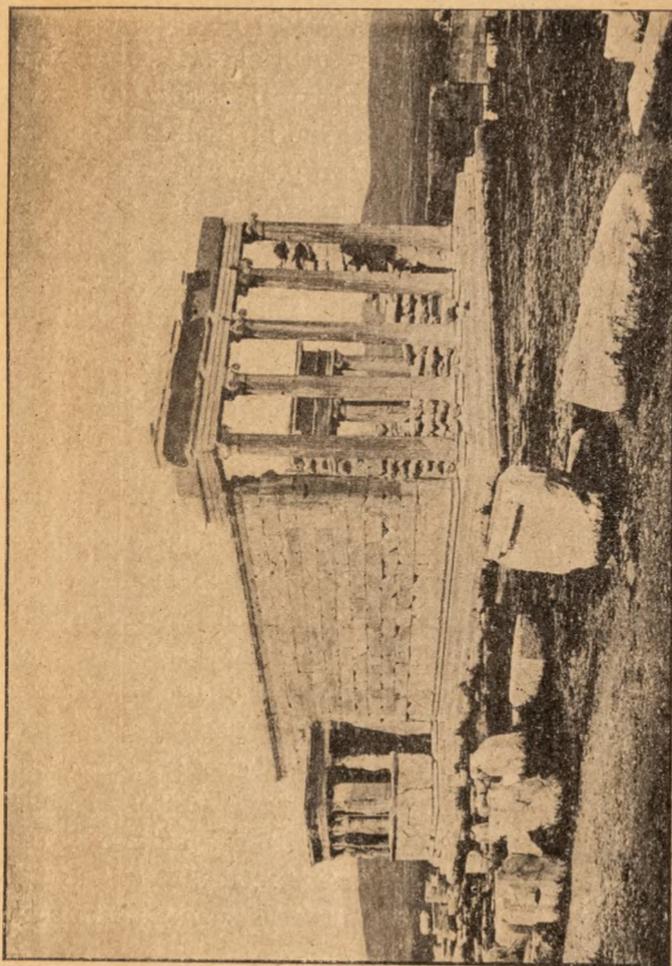


Photo de M. Burthe d'Ancelet.  
Fig. 24. — L'Érechtheion ; face Est, à colonnes cannelées. 5 colonnes restent debout sur 6.

Faut-il croire que les citoyens rachetaient leur infériorité numérique dans l'industrie par l'importance de leurs ateliers ? On le dirait de quelques-uns. Phalaeros de Paiania, marbrier, est adjudicataire pour la pose de pierres et le ravalement, et il fait la cannelure d'une colonne avec

trois de ses esclaves. Mais plusieurs métèques exécutent au moins autant d'entreprises pour des chiffres au moins aussi élevés. Si Antiphanès du Céramique, Phromachos de Kèphisia et Iasos de Collytos livrent des statuettes pour 240, 180 et 90 drachmes, trois de leurs confrères métèques touchent des sommes identiques. Rien n'indique même que les citoyens fassent travailler plus d'esclaves que les métèques, ni individuellement ni, à plus forte raison, au total. Au reste, il ne manque pas de citoyens inscrits pour des sommes infimes, petits artisans ou simples ouvriers.

Si les citoyens admettent ainsi la concurrence des métèques, c'est qu'ils n'en souffrent pas. Autrement, ils auraient vite fait de demander protection à la cité. Or, ils luttent à armes égales : la journée de l'ouvrier est d'une drachme, et le salaire à la tâche ou à la pièce est fixé d'avance, sans distinction aucune. Le *fair play* suffit aux citoyens, parce qu'ils ne tiennent pas à faire plus qu'ils ne font. La cannelure de six colonnes est exécutée, à raison de 300 drachmes la colonne, par six équipes comprenant en tout 34 hommes : les citoyens sont au nombre de 7, dont trois chefs d'équipe ; sur les 1.800 drachmes distribuées, ils en gagnent 390 de leurs mains, et on ne peut leur attribuer d'une façon certaine que cinq esclaves, qui en gagnent encore 300. Pour une pose de pierres, sur 157 drachmes, il en revient 40 à deux citoyens. Un certain nombre de figurines sculptées sont payées 1.207 drachmes ; trois citoyens prennent là-dessus 510 drachmes et laissent le reste à cinq métèques. Il arrive même, et cela dans les industries du bois où ils sont relativement nombreux, que les citoyens fournissent moins de travail et obtiennent une rémunération moindre que leurs concurrents. Trois d'entre eux sont employés, avec deux métèques, à retailer des madriers au pied courant ; ils font en flânant une besogne de 9, de 47 et de 68 pieds et se partagent 31 drachmes à eux trois, tandis que les deux métèques abattent l'un 84, l'autre 180 pieds et se font 66 drachmes.

Loin d'aller en croissant, l'activité des citoyens s'est plutôt ralentie au iv<sup>e</sup> siècle. Tel est du moins l'aspect qu'elle présente dans les comptes d'Éleusis, en 329-328.<sup>1</sup> Sur 94 professionnels, 20 seulement sont citoyens : de 28 p. 100, la proportion descend à 21 p. 100. Éliminons les esclaves : en 408, sur 55 hommes libres, il y avait 36 p. 100 de citoyens ; en 328, sur 74 hommes libres, il n'y en a plus que 27 p. 100. Naturellement, les citoyens continuent de dédaigner le travail de manœuvre, que les métèques délaissent à leur tour. Quant aux occupations qu'ils acceptent, elles ne leur conviennent pas également. Sur 27 entrepreneurs et petits patrons, on compte 9 citoyens (33 p. 100) ; sur 41 marchands, 11 (27 p. 100) ; sur 15 adjudicataires de travaux, 2 (13 p. 100) : ils sont avantagés par le système de la commande directe et lâchent pied dès qu'il s'agit de soumissionner. Les seuls métiers où ils l'emportent sont l'élevage du porc, le transport par mulets ou par bœufs, l'extraction de la chaux, la fabrication de la brique : supériorité bien restreinte et qui tient au droit exclusif des citoyens sur la terre. Dans toutes les autres branches de l'industrie et du commerce, ils sont en état d'infériorité manifeste. Ils ne tiennent guère aux entreprises de maçonnerie ni à la taille de pierre. La métallurgie, ils y renoncent complètement. C'est à peine s'ils se font encore une place dans le commerce de bois, qui s'approvisionne maintenant en Macédoine par le Pirée ; ils abandonnent les travaux de charpenterie et de menuiserie. On dirait que le citoyen ne consent à prendre un métier qu'à son corps défendant.

Ce n'est pas à dire qu'il s'y décide seulement sous la contrainte de la misère. Quelques-uns de ces adjudicataires et de ces marchands sont des personnages considérables. Voici Arrhineidès, fils de Chariclès, de Paiania, qui vend trois charretées de chaux pour 12 drachmes 1/2 :

1. Voir *Corpus inscriptionum atticarum*, t. II et IV, n° 834 b.

c'est un entrepreneur qui joue un rôle dans la vie publique, grâce à sa richesse ; on le voit exercer la triérarchie, se porter caution pour des navires prêtés à Chalcis, faciliter l'approvisionnement du peuple par ses libéralités. Ergasos, fils de Phanomachos, d'Icaria, vend des fagots de roseaux pour huit ou pour deux drachmes ; il n'en fait pas moins les frais de la *chorégie*. Néocleidès de Kèphisia, qui se charge d'extraire, tailler et poser des pierres et qui en importe, est fils d'un entrepreneur, Antimachos, qui prenait déjà une part importante aux adjudications d'Éléusis vingt-cinq ans auparavant. Un industriel comme Lycourgos de Mélitè, à qui l'on commande 26.000 briques dont le transport seul coûte 390 drachmes, doit avoir sous ses ordres un assez fort personnel.

Mais il y a bien des gagne-petit au nombre des citoyens qui vivent d'un métier. Parmi les boutiques du Thèseion, celle où Ameinias de Kydathènaion vend ses couffins à une drachme a piètre apparence à côté de celle où le métèque Philon, marchand de fer, reçoit commande sur commande. Dieitréphès de Potamos, entrepreneur de démolitions, qui accepte un travail de 45 drachmes avec fourniture des échafaudages à sa charge, fait triste figure auprès du métèque Philoclès, qui demande 300 drachmes pour enlever des déblais. Artémon de Thria a pour camarade l'affranchi Tibeios ; ils gagnent leur vie ensemble comme ils peuvent, hachant de la paille et criblant du sable pour les gâcheurs, apportant de l'enduit et des couleurs pour les peintres. Bion de Païania s'associe à un métèque de Mégare pour un travail de 14 drachmes ; Lykès des Périthoidai touche 4 drachmes pour aller ouvrir les troncs du sanctuaire : humbles comparses pour qui une journée de paye est une bonne aubaine. Dans l'ensemble, le petit nombre des citoyens qui font du commerce ou de l'industrie n'est pas compensé par leur chiffre d'affaires. Quand ils sont patrons ou négociants, leurs maisons ne paraissent pas plus notables que celles des métèques, et bien souvent ils sont, eux aussi, de petits, de tout petits travailleurs.

A vrai dire, la situation des citoyens paraît moins brillante encore dans le commerce que dans l'industrie. Qu'on parcoure les plaidoyers de Démosthène ; aucun des armateurs ou des banquiers qui ont demandé le concours du grand avocat n'est citoyen de naissance ; à peine en est-il un qui l'est devenu parce qu'il faisait de grosses affaires comme métèque. Pas une des grandes firmes qui nous sont connues n'appartient à un citoyen. A plus forte raison les Athéniens ne se décident-ils qu'à contre-cœur à s'occuper d'un petit trafic. Il faut que la détresse les y pousse. Ils s'y trouvent tout égarés, les femmes surtout ; mêlé aux métèques et aux affranchis, on s'expose à être confondu avec eux. Les ennemis d'Euripide lui reprochent d'avoir eu pour mère une marchande de légumes ; ils espèrent bien lui faire dénier le droit de cité. Un plaideur dont la mère avait dû vendre des rubans supplie ses juges « de ne pas regarder comme étrangers tous ceux qui travaillent ». Si la loi punit l'insulte à un Athénien ou à une Athénienne à raison d'un métier exercé sur l'agora, c'est moins pour défendre leur honneur de marchand contre un préjugé que leur titre de citoyen contre un doute injurieux.

Deux privilèges déterminent le rôle des citoyens dans l'économie athénienne : ils sont seuls à jouir des droits politiques, ils sont seuls à posséder la terre. Ils consacrent une partie, souvent une grande partie de leur temps aux affaires publiques et obtiennent, en compensation, des indemnités qui ajoutent un appoint à leurs moyens d'existence. Mais leur principale ressource, leur orgueil aussi, c'est leur champ. L'industrie les attire peu, excepté l'exploitation des carrières et des mines, qui entre plus ou moins directement dans leur monopole foncier. Le commerce leur déplaît ; ils se bornent à faire des placements dans le haut négoce et la banque, à vivre d'un petit métier en cas de nécessité. C'est à d'autres qu'aux citoyens qu'est dévolue la plus forte part du travail industriel et commercial : aux métèques et aux esclaves.

## CHAPITRE IV

### LES MÉTÈQUES

La condition de l'étranger, si dure à l'origine, s'est bien améliorée au v<sup>e</sup> siècle. Si l'hostilité primitive persiste dans les cités aristocratiques qui méprisent le travail, elle a disparu des villes qui s'enrichissent par le commerce et l'industrie. Les Athéniens s'enorgueillissent du bon accueil que l'étranger trouve chez eux, et particulièrement l'étranger domicilié ou métèque. Obéissant à l'intérêt autant qu'au sentiment démocratique, ils lui assurent, par un adoucissement progressif du droit, une situation excellente en fait.

Une fois inscrit sur le registre du dème où il élit domicile, le métèque a son statut personnel. Il est exclu de la propriété foncière et ne peut, même par un mariage mixte, faire souche de citoyens. En matière de justice, il est moins protégé que le citoyen dans sa personne, mais non pas dans ses biens. Il paie les impôts ordinaires, ainsi que les liturgies, et n'est soumis qu'à un droit spécial de quelques drachmes, la taxe de résidence. Selon sa fortune, il sert dans l'armée comme hoplite ou dans la marine comme rameur ou matelot. Il loge où il veut, célèbre le culte qui lui plaît et parle aux Athéniens sur le pied d'égalité. L'opinion générale est exprimée par Aristophane en une image saisissante : comme le bon pain est fait de farine et de son, la république prospère unit aux purs citoyens les solides métèques.

En échange de sa bienveillance, Athènes attend de ses métèques des services précieux.

Toute cette masse d'artisans et d'ouvriers qu'on voyait errer aux temps homériques de bourgade en bourgade et qui, plus récemment se fixait à Milet, à Chalcis, à Corinthe, à Égine, se concentre maintenant dans la cité qui aspire à la suprématie économique. Il en vient de partout. Au début, c'étaient surtout des Grecs d'Europe et d'Asie. Les barbares se présentent à leur tour : une colonie de mineurs thraces s'établit au Laurion ; sur la frontière de Béotie s'installe une bourgade phrygienne ; aux Paphlagoniens, aux Galates, aux Lydiens, aux Syriens s'ajoutent des Égyptiens et jusqu'à des Arabes. Quand on sait d'où ils viennent, ces milliers d'étrangers, on devine vers quels points ils se portent : vers les quartiers ouvriers, le port, le marché. Ils demeurent en foule dans les demeures urbaines et dans la banlieue. Sur une liste de 246 métèques, 159 sont domiciliés en ville et au Pirée (65 p.100). Cosmopolite par ses origines, la classe des métèques est essentiellement industrielle et commerçante.



Fig. 25. — Tête de Sémite sur un vase de Phalère (P. Girard, *La peinture antique*, p. 247).

En ville, ceux des métèques qui n'ont ni ressources personnelles ni profession roulent dans les bas-fonds. Mais le gros des métèques, pauvres ou riches, vit d'un travail régulier. Ils peuplent toutes les industries. Ouvriers libres, artisans, manufacturiers sont en majorité de leur classe.

Reprenons ces comptes de travaux publics que nous avons déjà consultés à propos des citoyens. Dans les comptes de l'Érechtheion, sur les 71 hommes de métier dont la condition est connue, on relève 35 métèques (49 p. 100), contre 20 citoyens (28 p. 100) et 16 esclaves

(23 p. 100). Toutes les besognes leur vont, à ces métèques : ils cumulent les métiers ; quand l'habileté professionnelle ne trouve pas d'emploi, ils offrent la vigueur de leurs bras. Les uns cisèlent les fines cannelures d'une colonne, mais n'ont pas peur de faire une journée de manœuvre et de donner un coup de main pour l'enlèvement d'un échafaudage ; cet autre, qui trime comme manœuvre et travaille de son métier à poser des voliges et à coller de délicates moulures, accepte une commande de rosaces qu'il fait sculpter par des salariés. Quels rudes travailleurs que ces gens-là ! Voici trois métèques qui retaillent des madriers avec deux citoyens : les citoyens gagnent 2 drachmes  $1/4$ , 11 drachmes  $3/4$  et 17 drachmes ; les métèques s'en vont avec leurs 21 et 45 drachmes. Aussi, dans presque toutes les professions, les métèques sont-ils plus nombreux que les citoyens et les esclaves. Ils l'emportent sur les esclaves comme manœuvres ; ils ont l'avantage sur les citoyens comme praticiens-sculpteurs ; ils monopolisent les professions de scieur, de modelleur-ornemaniste, d'orfèvre et de peintre. Ils remplissent les corps de métier, non seulement comme ouvriers ou petits artisans, mais comme chefs, entrepreneurs ou patrons. Le charpentier Manis, l'orfèvre Sisypchos et le peintre Dionysodôros touchent le prix des travaux exécutés par leurs hommes. Ameiniadès et Simias dirigent chacun une équipe de marbriers : le premier travaille avec son esclave et trois autres ouvriers, si bien qu'il se réserve deux parts sur cinq ; le second travaille avec ses quatre esclaves et les deux esclaves d'Axiopéithès, autre métèque, si bien qu'il touche  $5/7$  du prix payé, et Axiopéithès  $2/7$ .

L'ardeur des métèques n'est pas éteinte au IV<sup>e</sup> siècle, bien au contraire. En 328, les comptes d'Éléusis leur assignent un rôle encore plus important. Sur 94 professionnels, les métèques sont au nombre de 45 et, si on leur adjoint les étrangers, de 54. Tandis que la proportion des citoyens fléchit de 28 à 21 p. 100, et celle des esclaves

de 23 à 21 p. 100, celle des métèques et autres étrangers s'élève de 49 à 58 p. 100. Si l'on ne tient compte que des hommes libres, les citoyens passent de 36 à 27 p. 100, et les métèques de 64 à 61, mais, avec les étrangers, à 73 p. 100. L'activité déployée par ces métèques est intense. Aux citoyens il faut bien qu'ils laissent l'exploitation du sous-sol, l'extraction de la chaux et le moulage des briques ; aux esclaves publics, ils abandonnent les besognes grossières qui ne rebutaient pas leur fierté d'hommes libres au temps où la journée du manoeuvre était payée comme celle de l'ouvrier qualifié. Pour tout le reste, on est étonné de leur ardeur et de leur souplesse. Ils font de tout. Un entrepreneur soumissionnaire pour une affaire d'extraction, transport et pose de pierres qu'il fait payer plus de 800 drachmes ; il n'en vend pas moins un pot de colle à 4 drachmes et cinq couffins à 5 oboles la pièce. De pareils efforts méritent le succès. Aux métèques l'enlèvement des déblais, la maçonnerie et le crépissage ; à eux le commerce de bois, les travaux de charpente et la grosse menuiserie ; à eux la métallurgie avec tout ce qui en dépend ; à eux les industries du vêtement, la vente des couleurs et vernis, enfin tous les petits métiers.

Que les Athéniens en aient ressenti quelque jalousie et que l'administration ait essayé d'avantager les citoyens, cela est bien naturel. Aussi remarque-t-on à Éleusis une certaine différence dans le traitement fait aux métèques et autres étrangers, selon qu'il s'agit de commandes, de marchés passés de gré à gré ou d'entreprises par soumission. Sur la liste des entrepreneurs et patrons choisis sans autre formalité par les commissaires ou *épistates* et l'architecte, la proportion des citoyens est d'un tiers. Le système de l'achat direct prête déjà moins à la faveur : sur la liste des fournisseurs, les citoyens sont un peu moins nombreux. Aux enchères, où la lutte s'engage à armes égales, les métèques et les étrangers l'emportent facile-

ment : sur 15 adjudicataires, ils sont au nombre de 13, et, sur la valeur totale des travaux adjugés, leur part est de 79 p. 100.

Les chantiers d'Éleusis présentent donc en 328, et d'une façon encore plus accentuée, le même spectacle que ceux de l'Érechtheion en 408. Les citoyens se détournent des professions industrielles et commerciales, pour y laisser la place libre aux métèques.

Si nous sommes mieux renseignés sur les industries qui touchent de près ou de loin au bâtiment, nous en savons assez sur les autres pour pouvoir donner à cette conclusion une portée générale. La petite industrie convenait aux métèques sans fortune, comme la grande à ceux qui disposaient de capitaux. Nous connaissons par leurs épitaphes le meunier Gérys, le baigneur Callios, le teinturier Onèsimos, le peintre Leptinès, le doreur Gourgos. D'autres métèques sont coiffeurs ou muletiers. Cléanthès le philosophe sert comme mitron chez une boulangère. La comédie a un masque spécial pour le type du cuisinier étranger, Tettix. — L'industrie textile offre aux métèques les emplois les plus variés : ils s'y portent en foule. Les femmes sont attirées par le tissage et la couture ; elles vendent souvent elles-mêmes le produit de leur travail, comme cette Thettalè à qui l'on prend des bonnets pour les esclaves publics d'Éleusis. Les hommes se font volontiers foulons : une dédicace consacrée par la corporation ne porte que des noms d'affranchis. — Les cuirs, peaux et fourrures fournissent aux affranchis une de leurs occupations favorites. Rien que d'après les comptes d'Éleusis, nous connaissons la maison Attos, où l'on achète des peaux de bique pour les esclaves, et la boutique du savetier Charias, où l'on fait ressemeler leurs chaussures. — La céramique est de bonne heure accaparée par les étrangers. Nombre de maîtres potiers et de peintres portent, au <sup>v</sup>e siècle comme au <sup>vi</sup>e, des noms exotiques ou serviles (Amasis, Sikélos, Douris, Brygos, Syriscos, Mys, le Lydien,

etc.). Les inscriptions peintes sur les vases dénotent toujours une prononciation défectueuse de l'attique ou même un manque total d'instruction grecque. La poterie commune devient le monopole des non-citoyens : pour l'orateur Andocide, fabriquer des lampes, c'est faire un travail « d'étranger et de barbare ». Quand les épistates d'Éleusis, pour encourager la production nationale, aiment mieux payer plus cher des tuiles « genre Corinthe » que d'en faire venir de Corinthe même, ils envoient leur commande au métèque Dèmètrios. — Dans la métallurgie, les métèques sont également les maîtres : ce n'est pas pour rien qu'on leur fait une belle place aux fêtes d'Hèphaistos. Ils sont fondeurs, forgerons, cloutiers, serruriers, fabricants d'instruments et d'outils, couteliers, armuriers. Pour le travail ou le commerce de l'or, du plomb, du fer, il n'y a pas un homme dans les comptes des travaux publics dont on connaisse la condition et qui ne soit pas métèque. En 408, ils sont trois, tous établis dans le faubourg de Mélitè : Adonis qui vend des feuilles d'or, Sisyphos qui fait la dorure du plafond, Sostratos qui vend du plomb. En 329, ils sont six : Apollodôros qui fait la clouterie, Ménon qui fait la serrurerie, Hèdylos qui fait la ferrure de porte, Sôphilos qui fait la coutellerie, Hèphaistos qui fait les outils, et Philon qui fait de tout. Les deux plus grandes fabriques d'Athènes qu'on connaisse sont les manufactures de boucliers que fondèrent Képhalos de Syracuse et l'affranchi Pasion.

Il n'y a qu'une industrie qui fasse exception, celle des mines. Là il n'y a presque rien à faire pour les métèques : l'incapacité de posséder la terre entraîne celle de fouiller le sous-sol. Pour obtenir une concession, il faut que le métèque ait reçu l'*isotèlie*, l'assimilation aux citoyens en matière fiscale. Aussi Xénophon conseille-t-il aux Athéniens de distribuer largement cet honneur utile, afin de rendre au Laurion sa prospérité. En général, les ouvriers mineurs sont des esclaves, et les concession-

naires, des citoyens ; les métèques, exclus des bénéfiques, dédaignent une besogne pénible et humiliante. Mais de loin en loin l'un d'entre eux est gratifié du titre qui lui permet d'entrer en concurrence avec les citoyens. Il apporte alors dans ces affaires de mines la hardiesse de conception et l'esprit d'initiative qui sont le propre de sa classe. La seule entreprise minière que nous voyions aux mains d'un métèque est la plus importante qui soit parvenue à notre connaissance : Sôsius le Thrace employa mille esclaves au Laurion.

Dans le commerce les métèques ont la même primauté que dans l'industrie. La liberté commerciale est à peu près absolue en Grèce. Athènes exige des étrangers un léger droit de marché, dont sont exempts les citoyens ; mais il n'y a pas là de quoi gêner les transactions. Nulle idée de protectionnisme. Les denrées paient autant à l'entrée qu'à la sortie, un cinquantième. Quand on exécute de grands travaux, on laisse venir les marchands des autres villes, à moins qu'on ne les sollicite. D'après les comptes d'Éleusis, les épistates achètent à Corinthe des tuiles et des planches pour de grosses sommes ; ils admettent aux travaux et aux fournitures deux métèques de Mégare, trois Béotiens, un marchand de Samos et un autre de Cnide : les uns apportent des produits de leur pays, des billes de cyprès, des vêtements de forme spéciale ; les autres fournissent des objets qu'on trouve en Attique, des pièces de charpente, de la chaux, une corbeille ; il en est qui se chargent des transports, et un Béotien enlève les deux plus grosses affaires de ce genre.

Si le libre échange profite aux étrangers de passage, on pense si la liberté du trafic intérieur est exploitée par les étrangers domiciliés. Sur le port, dans la rue, au marché, dans de sordides échoppes ou dans de beaux bazars, les métèques détiennent le commerce de détail. Ils sont des milliers qui colportent et brocantent. Souvent ils écoulent

les produits de leur travail : les marchands de fer ont leur boutique doublée d'un atelier. Plus souvent encore ils sont des intermédiaires : les marchands de légumes ou de graines ne vendent pas leur production, puisqu'ils ne sont pas propriétaires. Entre le producteur et le consommateur ils s'insinuent, toujours prêts à deviner les intérêts et à prévenir les demandes. Les comptes de l'Érechtheion en donnent un exemple significatif. On a besoin de deux talents de plomb pour un scellement. Les mines du Laurion appartiennent à l'État, les citoyens athéniens les exploitent, et à qui s'adresse-t-on ? A Sostratos, métèque domicilié à Mélitè. Les filles et les femmes de métèques ont elles-mêmes l'instinct du trafic. On en voit circuler à Éleusis parmi les fournisseurs : à côté de Thettalè, qui vend ses bonnets, l'Égyptienne Sôtèris place des couleurs, et Artémis vient du Pirée apporter des roseaux. Il faut savoir profiter de toutes les occasions.

Avec leur génie des affaires et leurs relations avec l'étranger, les métèques sont tout désignés pour accaparer le grand négoce, notamment le commerce d'importation. L'article d'Orient est tenu par des gens d'origine syrienne, et le marchand qui vend des feuilles d'or pour la décoration de l'Érechtheion porte le nom phénicien d'Adonis. La Macédoine et la Thrace envoient en Attique du bois, du chanvre et des cordages : encore des marchés qui se concentrent au Pirée entre les mains des métèques. Le poisson salé vient du Pont-Euxin ; la plus grande maison en ce genre d'importation est la maison Chairéphilos et fils, dont les quatre chefs sont élevés au rang de citoyens pour services rendus à l'État. Mais les négociants dont les opérations intéressent le plus la prospérité et l'existence même du peuple athénien, ce sont ceux qui étendent leurs affaires de la Sicile, de l'Égypte et du Pont-Euxin au Pirée et du Pirée à tous les ports de la Grèce : les négociants en grains. Importateurs ou intermédiaires, ils sont presque toujours des métèques. Leur commerce ne jouit ni d'une

liberté complète ni d'une excellente réputation ; mais ni le contrôle de l'État ni la haine populaire ne choisit entre les citoyens et les étrangers. Certains métèques ont même su, quoique rois du blé, désarmer les préventions par leur générosité. Chryssippos et son frère, qui dirigent une importante maison de grains avec succursale au Bosphore, sont bien connus pour leur patriotique bienfaisance : une fois entre autres, le prix du blé ayant monté à 16 drachmes, ils en distribuent au prix coûtant, à 5 drachmes, plus de dix mille médimnes. Héracléidès de Salamine en Cypre, un autre *évergète* du blé, mérite une série de cinq décrets honorifiques et obtient l'envoi d'un ambassadeur spécial auprès d'un tyran qui l'avait molesté.

Par l'importation, les métèques tiennent la navigation. D'ailleurs, depuis que la loi exige que tout navire chargé de grains vienne au Pirée, il n'y a plus guère à distinguer entre l'importateur et l'armateur. Ce n'est pas que le métèque soit toujours le propriétaire des bateaux qu'il frète : il aurait trop de risques. Il aime bien mieux participer aux bénéfices par un prêt à la grosse aventure garanti sur la coque et la cargaison. Quatre des plaidoyers placés sous le nom de Démosthène portent sur des prêts de cette espèce ; tous les quatre nous montrent à l'œuvre des métèques<sup>1</sup>. Les métèques sont ainsi les maîtres de la flotte qui fait d'Athènes la maîtresse du commerce universel.

Mais les prêteurs à la grosse sont le plus souvent des banquiers. Le commerce de l'argent appartient presque uniquement à la classe qui capte la richesse mobilière à

1. Le métèque Prôtos frète au Pirée un navire commandé par deux Massaliotes, pour transporter des marchandises à Syracuse et revenir avec du blé. Trois métèques, Chryssippos, son frère et Théodôros le Phénicien, consentent un prêt à la grosse au métèque Phormion pour un voyage au Bosphore et retour. Le métèque Antipatros de Kition en Cypre et le citoyen Androclès prêtent de l'argent à deux métèques, Artémon et Apollodôros de Phasélis, pour un voyage au Pont-Euxin et retour, avec affectation sur un chargement de vin. Enfin, deux métèques d'origine égyptienne, Pamphilos et Darios, prêtent de l'argent sur corps et quille de navire à Dionysodôros et Parméniscos, capitaines armateurs et courtiers en blé de même origine.

presque toutes ses sources. La plupart des *trapézites* établis au Pirée sont donc des métèques. Au courant de toutes les transactions, ils alimentent par le prêt les entreprises commerciales et industrielles dont ils bénéficient. Les grandes banques ont fréquemment pour directeurs d'anciens esclaves devenus métèques. On connaît assez, au iv<sup>e</sup> siècle, Pasion et Phormion. Démosthène loue, non sans une nuance d'ironie, les banquiers qui « doivent à la bonne fortune d'avoir réussi dans les affaires » et « veillent de toute nécessité à la conservation de leurs richesses ». Ces grands manieurs d'argent voient les choses de haut : ils savent que la confiance est une valeur qui se cote à la Bourse ; ils ont assez de patriotisme ou, tout au moins, de finesse et de vanité, pour mettre fortune et crédit au service de la république et se pousser honorablement au rang de citoyens.

Ainsi, dans toutes les branches de l'industrie et du commerce, les maisons les plus importantes dont le souvenir se soit conservé ont pour chefs des métèques. Le seul concessionnaire de mines qui ait employé au moins mille esclaves, — nous venons de le voir — c'est Sôsius le Thrace. La plus grande manufacture dont parlent les documents attiques, c'est l'armurerie de Képhalos le Syracusain. La firme la plus réputée sur le marché aux salaisons est celle de Chairéphilos et fils. La banque la plus célèbre est celle de Pasion et de son successeur. Ces faits groupés ont leur éloquence. Au-dessus de la tourbe d'ouvriers et de gagne-petit qui, venue des quatre coins du monde, grouille dans les quartiers populeux, s'organise une aristocratie cosmopolite de manufacturiers et de négociants qui ont pour ambition suprême de s'agréger au peuple athénien.

Leur force, c'est leur richesse. Ils sont les détenteurs du capital. Les citoyens disposent de la terre, des maisons, des fonctions publiques. Pour les métèques la propriété mobilière est tout, et ils la possèdent en grande partie. Nous pouvons faire l'inventaire de quelques grosses for-

tunes. Quand Pasion réalisa ses affaires, il avait à son actif un capital de 60 talents (environ 350.000 francs), dont 20 en immeubles et 40 en créances ; il pouvait compter, à raison de 8 p. 100 pour les immeubles et de 12 p. 100 pour les créances, sur environ 40.000 drachmes de revenus. Pour que Sôsius pût louer mille esclaves moyennant une obole par jour et par tête, pour qu'il engageât ainsi sur le seul chapitre de la main-d'œuvre une dépense annuelle de 10 talents, qui devait être triplée par les frais de nourriture et d'entretien, il fallait qu'il eût à mettre dans l'exploitation de ses mines des sommes colossales pour l'époque. Ce sont là des exceptions sans doute, mais pas si rares. Le groupe des métèques riches se transforme sans cesse selon les jeux de la fortune ; il est toujours assez nombreux. Ces parvenus jouissent largement de la vie, semant l'or à pleines mains. Leurs fils brillent au premier rang de la jeunesse joyeuse. Parmi les compagnons d'Alcibiade (c'est tout dire) se trouve un métèque du Pirée, Kèphisodôros. La comédie raille le luxe insolent de ces étrangers qui se font servir dans de la vaisselle plate. Mais, en général, les métèques ressemblent aux vrais Athéniens qui, au dire de Thucydide, « apprécient dans la richesse plutôt un instrument d'action qu'un prétexte à vain étalage ». Leur goût de l'ostentation se satisfait par des gestes plus intelligents et plus utiles. Ils acceptent de bon cœur les coûteuses liturgies ; quand la cité a besoin de dons volontaires, ils sont toujours là. Chrysippos renonce à un bénéfice de cent mille drachmes, pour faciliter le ravitaillement, sans que cette générosité lui vaille le droit de cité ; à quels chiffres se haussent donc les largesses de ceux qui obtiennent l'honneur suprême !

Il était impossible qu'une classe qui importait du monde entier les idées avec les marchandises, qui était capable de déployer dans tous les sens l'effort de son intelligence et de diriger sur toutes les voies sa vocation du succès, ne

connût jamais pour moyen d'action que l'argent et bornât toute son ambition au lucre. Les carrières libérales attirèrent aussi les métèques. Des postes les plus humbles aux plus éminents, ils s'y firent une place encore fort honorable.

Dans l'art ils entraient de plain-pied par l'industrie. Les maîtres potiers et les peintres de vases ne sont pas de vulgaires artisans, les imagiers qui exécutent des figurines de marbre à 60 drâchmes la pièce pour la frise de l'Érechtheion ne sont pas de simples praticiens ; ils appartiennent pour la plupart à la classe des métèques. Parmi les grands sculpteurs, on peut citer Nésiotès, Styppax le Cypriote, Agoracritos de Paros, Crésilas de Kydonia et le bronzier Mys, qui exécuta les reliefs sur le bouclier d'Athèna Promachos. Dans la peinture décorative et la peinture de chevalet, les noms les plus illustres sont ceux d'étrangers : Polygnote de Thasos, grand seigneur qui refuse de l'argent pour se faire octroyer le droit de cité, Zeuxis d'Héraclée, Parrhasios d'Éphèse, l'Oriental qui aime à se montrer en vêtement de pourpre et couronne d'or. Enfin, l'architecte du Pirée, le créateur de la ville cosmopolite au plan rectangulaire, c'est ce puissant esprit qui veut tirer au cordeau les peuples comme les rues, Hippodamos de Milet.

Les professions intellectuelles offrent à de nombreux métèques d'acquérir une grande réputation, à quelques-uns de laisser un nom glorieux.

Parmi les médecins figurent : Hippocrate de Cos, qui obtient un immense succès à Athènes ; l'Acarnanien Événor, qui mérite par ses services la proxénie et le droit de cité ; Phidias de Rhodes, qui ouvre une clinique gratuite et reçoit une couronne en récompense. Au nombre des savants se place l'astronome Phaeinos, le maître de Méton.

La plupart des philosophes qui enseignèrent dans Athènes avant Socrate et après Platon venaient de l'étranger. Ils exercèrent une action puissante sur l'évolution morale et sociale du peuple athénien. Déjà un Anaxagore

de Clazomène avait mis en branle l'esprit d'un Périclès, quand des multitudes hétérogènes sortit une doctrine nouvelle. Les sophistes surgissaient de partout : Protagoras venait d'Abdère ; Gorgias, de Léontion ; Prodicos, de Céos ; Hippias, d'Élis ; Polos, d'Agrigente. Ils apportaient avec eux toutes les idées élaborées dans le monde hellénique, mais surtout celles qui convenaient le mieux à des gens dégagés des préjugés locaux, ardents aux nouveautés pratiques. Professeurs, conférenciers, vivant de leur métier et désireux d'en vivre largement, ils se présentaient franchement en importateurs et négociants de denrée intellectuelle. Et ainsi les métèques, à mesure qu'ils envahissent le domaine économique d'Athènes, font pénétrer leurs conceptions dans la vie publique et privée. Ils occupent systématiquement toutes les avenues de la pensée qui partent du carrefour de la sophistique.

Leur féconde initiative crée les grands systèmes du IV<sup>e</sup> siècle. L'Académie fait exception : c'est pour les Athéniens de vieille roche que l'Athénien Platon pose les principes d'un idéalisme aristocratique et imbu de religiosité. Mais le réaliste au regard perçant qui a su et repensé tout ce qu'avaient jamais su et pensé les Grecs de tous les temps et de tous les pays, c'est le Stagirite Aristote. Il a pour successeur le fils d'un foulon, Théophraste d'Érésos. La doctrine qui réclama le plus fortement l'abolition de l'esclavage, celle des cyniques, naquit dans le Cynosarge, le gymnase réservé aux demi-Athéniens : fondée par Antisthènes, fils d'un Athénien et d'une esclave thrace, popularisée par Diogène, banquier failli de Sinope, la secte eut pour *scolarque* Cratès de Thèbes. Enfin, c'est un marchand de Kition, Zénon, qui appuya la dignité humaine et la liberté personnelle sur le stoïcisme, et il groupa dans le Portique un auditoire étonnamment cosmopolite. Les écoles d'Athènes, gloire suprême de la cité déchue, durent aux métèques du IV<sup>e</sup> siècle le caractère international qui leur permit de durer.

Les sophistes firent également souche de rhéteurs. Certains métèques, qui sont de purs Attiques, ne se contentent pas de tenir école d'éloquence ; ils interviennent dans les débats de l'assemblée et des tribunaux, malgré leur condition ; ils font métier de composer des discours sur commande : ce sont des *logographes*. C'est ainsi que, sur les huit orateurs du IV<sup>e</sup> siècle qu'on classa dans le canon, il y a trois métèques. Lysias, fils de Képhalos, après avoir aidé au rétablissement de la démocratie en 403 et manqué d'y gagner le droit de cité, passa le reste de sa vie à écrire des plaidoyers pour tous les grands procès politiques, et ce fils de Syracusain est demeuré le modèle accompli de l'atticisme. Isée, originaire de Chalcis, fut en son temps le premier avocat d'affaires, et nul ne connaissait plus à fond le droit civil d'Athènes. Dinarque de Corinthe réussit à se faufiler dans les partis et à se faire passer pour le dernier des grands orateurs attiques.

Admis à faire les frais de la chorégie, les métèques pouvaient aussi présenter leurs œuvres aux concours musicaux et poétiques. Ils n'y manquèrent pas. D'emblée ils se portent vers le genre où les paroles ont le moins d'importance et où domine la musique, le dithyrambe. A la musique même ils ôtent son caractère grec, ils l'orientalisent : le ton dorien est remplacé par le ton lydien, plaintif ou voluptueux. Les Athéniens fidèles à la tradition crient au scandale ; ils trouvent tout cela bon pour « manœuvres, tâcherons et gens de même espèce ». Ce public composite a pour fournisseur, en 398, Philoxènes de Cythère, Timothée de Milet, Téléstès de Sélinonte et Polyidos. Trois étrangers sur quatre, et nés aux points les plus opposés du monde grec.

Le théâtre ne semblait pas se prêter d'abord aux entreprises des métèques. La tragédie, religieuse ou patriotique, était une sorte de sacerdoce national ; la comédie, avec ses sujets pris dans la politique, était réservée aux citoyens. Si Athènes eut des poètes tragiques qui n'étaient

point athéniens, aucun d'eux ne parvint au premier rang. Quant à la comédie ancienne, elle demeura inaccessible aux métèques. Mais, après les guerres civiles, l'esprit et le goût publics ont bien changé. Un besoin d'apaisement, une amnistie morale, interdit de mettre en scène les hommes d'État ; l'adoucissement des mœurs fait préférer aux fantaisies énormes et aux farces ordurières l'analyse psychologique et la fine observation des réalités quotidiennes ; mais surtout une différence sociale dans la masse des spectateurs, le départ des paysans rendus à la campagne, la proportion et l'influence croissantes des métèques forcent les auteurs à représenter d'autres sujets et d'autres personnages, à remplacer les citoyens préoccupés des récoltes, des assemblées et des tribunaux par les types populaires des gens de métier et des marchands. Il n'y a pas un nom de métèque parmi les poètes comiques du v<sup>e</sup> siècle ; tous ceux du iv<sup>e</sup> qui ont eu quelque valeur, sauf Aristophane dans sa dernière période, sont des métèques. Antiphanès, le rénovateur du genre, n'était pas Athénien ; Anaxandridès, Alexis, Philémon ne l'étaient pas davantage. Pour montrer dans quel milieu ces auteurs ont vécu et quelles mœurs ils veulent dépeindre, rien ne vaut la simple liste des pièces composées par Antiphanès. Elle est dominée par ce titre : le *Métèque*. On y trouve : l'*Épidaurien*, la *Corinthienne*, les *Lemniennes*, les *Cariens*, la *Carienne*, etc., etc. Ne dirait-on pas voir la foule qui crie et gesticule aux quais du Pirée ? Puis viennent : le *Paysan*, le *Berger*, le *Jardinier*, le *Mineur*, le *Foulon*, le *Peintre*, la *Ravaudeuse*, la *Coiffeuse*, la *Masseuse*, la *Joueuse de flûte*, etc., etc. Cette fois nous sommes à Mélitè, nous assistons aux allées et venues du monde qui travaille, nous entendons la plainte lugubre des malheureux « qui meurent de faim toute l'année en espérant toujours ».

Dans les arts, les sciences et les lettres, les métèques ont donc apporté les mêmes qualités d'esprit pratique que dans l'industrie, le commerce et la banque. Ils fondent

les principales écoles de rhétorique ; ils créent les systèmes de philosophie à tendances réalistes ; ils ont les meilleurs cabinets d'avocats ; ils font prévaloir la musique moderne ; ils arrivent à la grande vogue comme auteurs comiques. Ils envahissent, transforment et s'approprient tous les genres où ils peuvent, en se faisant de l'argent et un nom, exprimer leurs sentiments et répandre leurs idées.

L'alliance durable du peuple athénien et des métèques fut donc extrêmement féconde. L'organisation d'une flotte puissante, la création d'un empire maritime, les travaux d'utilité publique et d'embellissement, l'extension énorme donnée aux entreprises industrielles et commerciales, toutes ces grandes œuvres exigeaient le concours actif des métèques. Nul ne s'y trompait. Le succès de la démocratie eut à la fois pour cause et pour effet la prospérité des artisans, des marchands et des marins d'origine étrangère. Pour briser la dernière résistance de l'oligarchie, le Pirée conquit Athènes, et les métèques aussitôt reprirent la suprématie économique. Mais, en s'enrichissant, ils ne travaillaient pas seulement pour un parti ; ils contribuaient largement à la puissance et à la gloire de la cité. Ils faisaient du Pirée le centre du commerce grec ; ils mettaient à la disposition du trésor d'immenses ressources. Athènes leur dut, en grande partie, d'apparaître comme la capitale de la Grèce et du monde. Et, en participant avec leurs qualités propres au développement prestigieux des arts et des lettres, ils préparaient dans les écoles le cadre de cette Université qui devait être pour Athènes la chère consolation de ses vieux jours.

C'est Athènes qui, avant l'époque hellénistique, renferma le plus de métèques et leur assura la situation la plus favorable. Mais l'institution a existé en Grèce partout où le commerce et l'industrie ont pris une extension suffisante. La classe exclue de la propriété foncière était toujours à la recherche des biens mobiliers. Dès qu'une cité voulait

sa part des richesses drainées par le trafic international, elle faisait appel aux gens de métier ; les déracinés se transplantèrent et s'acclimataient facilement là où ils trouvaient un travail lucratif. Pour reconnaître les bienfaits que leur assurait leur patrie d'adoption, les métèques n'avaient qu'à s'enrichir. Il y en avait toujours qui réalisaient de grosses fortunes dans le négoce, dans l'armement, dans la banque. Ceux-là détenaient dans leurs coffres la plus grosse part des réserves métalliques et des valeurs fiduciaires. Ils faisaient la concentration des capitaux. A côté de la classe investie des droits politiques et fixée au sol, il existe donc une classe qui représente la richesse mobilière et qui a, par le caractère de ses opérations, par son esprit réaliste, une extrême mobilité. De presque toutes les villes, les commerçants et les industriels affluent dans presque toutes les villes. S'ils s'attachent au pays où ils ont reçu bon accueil et où ils gagnent leur vie, les métèques n'en restent pas moins à l'écart des citoyens et composent dans leur patrie un groupe hétérogène. Il n'eût tenu qu'à la cité d'absorber ces éléments pleins de sève et de vigueur ; ils étaient, autant dire, assimilés d'avance. Mais le citoyen ne pouvait s'accommoder d'un partage qui lui eût paru un amoindrissement de ses avantages et une profanation de son droit. Ainsi se formait en Grèce, au v<sup>e</sup> et au iv<sup>e</sup> siècle, une espèce de nation internationale qui préparait, dans les intérêts économiques surtout, mais aussi dans le domaine des idées et jusque dans les cadres de la société, le cosmopolitisme de la période hellénistique.

---

## CHAPITRE V

### LES ESCLAVES

Aux yeux des Grecs, aucune société saine et durable ne peut se passer d'esclaves. Pour consacrer ses forces et son intelligence à la cité, le citoyen doit être déchargé des occupations domestiques et des travaux manuels. L'esclavage est une institution nécessaire. Pour qu'elle soit une institution légitime, il faut qu'il y ait des êtres voués à la servitude par une infériorité naturelle. Ces esclaves nés existent : ce sont les barbares. Ainsi, la vie de la cité nécessite et justifie l'esclavage. Nul ne voulait voir, pas plus les philosophes que le vulgaire, que les droits invoqués n'étaient que des besoins.

#### § 1. — Le recrutement et la condition des esclaves.

L'esclavage dérivait de trois sources : la naissance, la guerre et un jugement de condamnation.

Les esclaves « nés à la maison » n'étaient pas les plus nombreux. Dans les actes d'affranchissement trouvés à Delphes, sur 841 affranchis, il y en a 217 de cette catégorie; encore faut-il observer que le maître affranchissait plus volontiers les serviteurs qu'il connaissait depuis leur enfance. C'est que l'élevage du bétail humain ne passait pas pour une bonne spéculation. Le plus grand nombre des nouveau-nés étaient tués ou exposés ; ceux qui avaient le plus de chances de ne pas périr, c'étaient ceux qui devaient leur naissance à un caprice du maître.

L'immense majorité des esclaves provenait de la guerre. Après une bataille rangée, les prisonniers qui ne peuvent pas se racheter sont vendus ; après un assaut, les hommes de la ville prise sont passés au fil de l'épée, les femmes et les enfants sont tirés au sort entre les vainqueurs. Aux barbares on applique ces lois sans rémission : après la campagne de l'Eurymédon, Cimon jette sur le marché plus de 20.000 prisonniers. Pour les Grecs on a des scrupules, et l'opinion publique des neutres oblige à la clémence. D'ailleurs, en pays barbare la chasse à l'esclave est toujours permise, et l'on braconne quelquefois en pays grec. Partout où l'autorité de l'État ne se fait pas sentir vigoureusement, en Thessalie, en Étolie, les brigands et les pirates se font les pourvoyeurs des marchands d'hommes.

Enfin, le droit privé contribue lui-même au recrutement de l'esclavage. Athènes fait respecter presque en toute occasion la liberté individuelle ; mais ailleurs la subordination se change facilement en servitude. Même dans la philanthropique Athènes, le père de famille a la faculté d'exposer ses enfants, et l'on ne recueille guère de nouveau-nés sur les routes et les places que pour en faire des esclaves. En général, le père peut se défaire des enfants même qu'il a élevés (monstrueuse tentation dans les jours de détresse !) ; Athènes, qui interdit cette odieuse exploitation, autorise cependant la vente de la fille coupable. Le débiteur insolvable tombe au pouvoir de son créancier, avec femme et enfants ; Athènes est presque seule à défendre le prêt sur corps. Partout, l'État, s'arrogeant le droit qu'il reconnaît aux particuliers, maintient dans le code la servitude pénale ; si Athènes la réserve au mèteque qui usurpe le titre de citoyen, la plupart des villes en usent largement, et quelques-unes font de la dégradation civique ou *atimie* une préparation savante à l'esclavage.

En somme, la plupart des esclaves entrent dans la maison de leur maître par voie d'achat. Ils sont de provenance très diverse. Peu de Grecs : ce sont souvent de mau-

vais sujets, des criminels vendus à l'étranger. En 415, les seize esclaves d'une troupe se répartissent ainsi : 5 Thraces,

Cariens, 2 Syriens, 2 Illyriens, 1 Scythe, 1 Colchidien, 1 Lydien, 1 Maltais. Pour satisfaire à la demande croissante, les recruteurs étendent peu à peu le champ de leurs opérations et se procurent des Bastarnes et des Sarmates, des Perses et des Arabes, des Égyptiens et des Libyens. Les esclaves se partagent à peu près également, quant à leur origine, entre les rudes pays du Nord et l'Orient plus policé. Autrement dit, les Grecs ont à peu près autant besoin de bras vigoureux pour les mines et l'industrie que de caractères souples et d'esprits déliés pour le service domestique et les affaires.

Le commerce des esclaves est donc très actif en Grèce. Les marchands se précipitent à la suite des armées ou se mettent en relations avec les pirates. Ils opèrent surtout dans le voisinage des pays barbares. Chios, Éphèse, Byzance, la Thessalie, voilà les grands marchés d'approvisionnement. Les recruteurs forment quelquefois un syndicat régional. Les importateurs dirigent presque toute la marchandise sur l'Attique. A l'agora d'Athènes se tient une foire mensuelle. Une partie des chargements est expédiée à Sounion pour les mines. L'excédent des importations est réembarqué pour la Sicile. Athènes est donc le centre de ces affaires. Les marchands d'esclaves y sont très riches : ils commandent leur buste au sculpteur à la mode et seront assez puissants un jour pour commander une révolution.

Le prix des esclaves varie selon l'époque et, à la même époque, selon le sexe, l'âge, la provenance, les aptitudes. Il suit les fluctuations de l'offre et de la demande : par exemple, après une guerre, il subit une forte baisse. On sait pourtant que, depuis la fin du VI<sup>e</sup> siècle, la rançon d'un prisonnier de guerre était communément de 2 mines (194 francs), qu'au début du IV<sup>e</sup> elle s'élevait en Sicile à 3 mines et que plus tard elle oscillait entre 2 et 5 mines,

pour se fixer à ce dernier chiffre (485 francs) après l'époque d'Alexandre. La rançon moyenne des prisonniers doit équivaloir au prix fort des esclaves mâles. En tout cas, l'accroissement constant de la rançon est certainement en rapport avec une hausse générale sur les esclaves. En 415, une vente par autorité de justice produit en moyenne 167 drachmes par tête d'adulte mâle. Les Thraces sont à peu près à ce taux. On estime moins le Colchidien, le Scythe, l'Illyrien, le Carien, le Messénien, gens apparemment grossiers, pour lesquels le prix peut descendre à 105 drachmes. On donne un peu plus pour un Lydien et un Céphallénien ; deux Syriens, sans doute fins et instruits, sont poussés jusqu'à 240 et 301 drachmes. Pour les femmes le prix varie de 135 à 220 drachmes, avec une moyenne légèrement supérieure à celle qu'atteignent les hommes. — Au IV<sup>e</sup> siècle, les travailleurs des mines, qui comptent comme manœuvres, coûtent 184 ou peut-être 154 drachmes. On trouve même des prix moyens de 150 et 125 drachmes, mais pour les travailleurs des champs. Les ouvriers qualifiés valent, au contraire, fort cher. 20 ébénistes gagent une créance de 40 mines ; ils ont donc une valeur supérieure à 2 mines par tête. D'après un plaidoyer, 2 mines pour un armurier, c'est donné ; on aurait dû en retirer de 3 à 6 mines. Un ouvrier du bâtiment vaut entre 5 et 6 mines. Le chef d'atelier rapporte et, par conséquent, coûte moitié plus que ses subordonnés. Les prix sont donc plus variables au IV<sup>e</sup> qu'au V<sup>e</sup> siècle, et, si le minimum reste à peu près fixe, la moyenne a bien augmenté<sup>1</sup>.

1. Dans la période hellénistique, les prix des esclaves sont plus élevés encore. Dans un mimiambe d'Hérodas, il est question d'un esclave payé 3 mines. Au siège de Rhodes, en 304, une convention fixe la rançon d'esclave à 500 dr. Les listes de Delphes confirment ces chiffres. Les rançons d'hommes, au nombre de 223, sont comprises, pour les trois quarts environ, entre 3 et 5 mines ; il y en a seulement 10 p. 100 au-dessous de 3 mines, et 19 p. 100 au-dessus, le maximum étant de 20 mines. Les rançons de 378 femmes donnent à peu près la même proportion de prix moyens, mais 17 p. 100 de prix inférieurs, et 10 p. 100 seulement de prix supérieurs, avec un maximum de 13 mines.

Les conceptions des Grecs sur la nécessité et la légitimité de l'esclavage en déterminent la condition juridique. L'esclave est un instrument animé. Il appartient à un autre homme ; il est sa chose. Mais cette chose vit et a une âme. Selon que le droit du maître conserve une rigueur absolue ou qu'il a égard au caractère exceptionnel de cette propriété, il en résulte de notables différences dans la loi et, plus encore, dans la pratique ; car à peine peut-on dire que l'esclavage a une condition juridique dans la cité ; il est assujéti au droit domestique que le maître interprète comme il l'entend.

En principe, l'esclave n'a point de personnalité. Il n'a pas de nom qui soit vraiment à lui. Il n'a pas de famille. Si deux esclaves cohabitent, cette union tolérée n'est pas un mariage. Leur progéniture n'est qu'un croît qui appartient au maître de la femme. N'étant pas une personne, l'esclave ne dispose pas de son corps. Il peut être aliéné ou saisi ; il peut devenir immeuble par destination. Étant une propriété lui-même, il est incapable d'exercer le droit de propriété. On lui permet de se constituer un pécule ; quelquefois il exerce sa profession au dehors et dispose en partie de son salaire ; il peut même faire fortune, étaler sa richesse. Jamais il ne jouit de ses biens qu'en vertu d'une autorisation révocable. En justice, l'autorité du maître s'interpose entre l'incapacité de l'esclave et les tiers, particuliers ou représentants de l'État. L'esclave ne peut se porter demandeur sans le maître. Mais aussi sa responsabilité est très limitée. Il est couvert par les ordres qu'il a reçus. Comme il ne possède rien en droit, il ne tombe pas sous le coup des peines pécuniaires ; elles sont remplacées pour lui par le fouet. S'il y a lieu toutefois à des dommages-intérêts, la sentence rejaillit sur le maître : il répond des dettes délictuelles, comme des autres, quitte à se libérer par abandon noxal.

L'intérêt du maître est la seule garantie de l'esclave. Pour Aristote, l'esclave est un outil, et « de l'outil il faut

prendre soin dans la mesure qui convient à l'ouvrage ». Quand on a un bon serviteur, il est sage de le nourrir et de l'habiller mieux, de lui laisser du repos, de l'autoriser à se créer une famille, de lui faire entrevoir la récompense suprême, la liberté. Platon est bien dur pour cette « brute » qui se révolte contre une inégalité naturelle ; mais une propriété aussi embarrassante, il faut la bien traiter, « pour notre avantage plus que pour le sien ».

On pourrait croire que, dans des sociétés où le droit accablait les esclaves avec une logique implacable et où la philosophie ne cherchait d'adoucissement à leur sort que dans une meilleure exploitation de leur travail, rien n'était capable d'alléger le poids de leurs fers. Et cependant le peuple athénien a eu le mérite d'introduire dans son droit des contradictions bienfaisantes et d'améliorer la condition des esclaves. Il obéissait à des nécessités économiques et politiques. Dans un pays où les esclaves étaient nombreux, le salut public exigeait qu'ils ne fussent pas dans un état permanent d'exaspération. Mais surtout l'idée démocratique avait sa vertu propre, cette tendresse réfléchie pour les humbles que désigne le mot essentiellement athénien de « philanthropie ». Des citoyens, cette idée s'épanchait en bienfaits sur ceux qui n'avaient pas le droit de cité ni même aucun droit. Aristote remarqué d'un ton méprisant que « la démocratie s'accommode de l'anarchie des esclaves » ; mais, riposte un Athénien, « ce n'est pas pour les esclaves que le législateur a eu tant de sollicitude, ... il a jugé que celui qui dans une démocratie outrage qui que ce soit n'est pas apte à prendre part à la vie civique ». Les esclaves avaient donc une vie plus douce à Athènes qu'en toute autre ville, et l'on disait qu'ils y jouissaient d'une liberté qu'auraient pu leur envier les citoyens pauvres de maint État oligarchique.

Par une série de belles inconséquences, la loi d'Athènes en arrivait à considérer l'esclave comme un être humain. Le maître exerce un droit de correction très étendu ; il

n'a plus le droit de vie et de mort. L'esclave est armé contre les sévices arbitraires et prolongés : il peut se réfugier dans certains asiles et, sous l'égide de la divinité, faire sommation à son maître de le vendre. Ailleurs, l'esclave est exposé aux violences de tous les hommes libres. Platon trouve cela très bien. Rien de pareil à Athènes. L'aristocrate y enrage de ne pouvoir rosser les maraudeurs dans la rue et les forcer de lui céder le pas. — Le code criminel garantit la vie de l'esclave. C'est une des fiertés de l'Athénien. « Chez vous, dit aux Grecs l'Hécube d'Euripide, l'homme libre et l'esclave sont pareillement protégés par les lois sur l'homicide. » C'est à la loi d'Athènes que songe le poète. Il en exagère, d'ailleurs, la portée. Le meurtrier d'un esclave n'est jamais justiciable de l'Aréopage, ni passible de la peine capitale. Condamné à l'exil temporaire, il peut en être relevé par le champion légal de la victime ; il est à la merci du maître, et il n'a qu'à lui payer la permission nécessaire à régler le prix du sang. Mais l'éloge décerné aux Athéniens proclame du moins l'idéal où tend une réalité encore imparfaite. — Athènes protège même l'esclave dans son honneur. Tout acte grave rentrant dans la définition de l'« outrage » menace l'ordre public, et la peine devient terrible s'il apparaît que la cause d'un faible est celle de la cité entière. — Mais l'idée la plus neuve et la plus grosse d'avenir est celle de donner à l'esclave des garanties même contre les fonctionnaires qui incarnent l'État. Dans toute la Grèce, les règlements de police ont pour sanction l'amende pour les hommes libres, le fouet pour les esclaves. En général, la durée de la flagellation est à la discrétion du magistrat ou du bourreau. A Athènes, l'esclave reçoit cinquante coups, comme le citoyen paie cinquante drachmes : l'une et l'autre peines sont limitées. La loi reconnaît un droit à l'esclave, même sous le fouet de la cité. Il y a là un commencement de révolution juridique, et les Grecs le sentaient si bien que le peuple qui osa s'engager dans cette voie n'y fut jamais suivi.

En droit, la condition de l'esclave est donc relativement bonne à Athènes. Elle ne l'est pas assez pour le mettre à l'abri d'une vie exécrable. Tout dépend du maître. Il y a partout des despotes dont chaque parole s'accompagne d'un coup de lanterne. Mais, dans l'ensemble, les mœurs sont douces en Grèce, à Athènes particulièrement. La « philanthropie » ne serait pas dans l'esprit du droit, si elle ne pénétrait l'âme tout entière dans les relations privées. En entrant dans la maison, l'esclave est initié au culte domestique. On lui répand sur la tête force figues, noix et autres fruits, présage des satisfactions que lui vaudra son travail. Désormais il fait partie de la famille. Rien dans son costume ne le distingue de l'ouvrier libre. Il a son franc parler avec tout le monde. Il en abuse parfois, et, dans la comédie, Daos est d'une effronterie exorbitante. Vaille que vaille, on aime mieux la liberté de langage, qui ne fait tort ni à l'activité ni au dévouement, que l'hostilité taciturne et hypocrite. Une affection sincère peut unir l'« enfant » né dans la maison et son maître qui l'a eu pour compagnon de jeux ; la nourrice peut être entourée d'une tendresse dévouée. Bien des ménages d'esclaves se constituent sans opposition, et les parents gardent leurs enfants. Le travailleur économe amasse son pécule sans craindre de remplir une tirelire pour son maître. Un propriétaire ou un industriel intelligent sait qu'il a tout avantage à faire une situation convenable à ceux qui exploitent ses terres ou dirigent sa fabrique. Dans certains cas, l'affranchissement n'est plus qu'une satisfaction morale.

De tous ces traits réunis se dégage un tableau sans doute trop idyllique. Au-dessous des quelques esclaves qui ont avec leur maître des relations familières et familiales, végètent, dans les mines surtout, des milliers d'êtres sordides qu'on nourrit juste assez pour ne pas compromettre leurs forces et dont le labeur n'est interrompu que par le bâton. On ne peut pas oublier que les esclaves

des Athéniens se sauvaient à Mégare, que l'apparition des Spartiates fut pour les ouvriers du Laurion le signal d'une désertion en masse, qu'en Attique aussi, bien des malheureux portaient au front le stigmate des fugitifs. Mais c'est beaucoup que, sur un théâtre réaliste, on entende des esclaves faire de leur maître un éloge reconnaissant.

## § 2. — Le travail servile.

Il serait d'un grand intérêt d'être fixé sur le nombre des esclaves dans les différentes cités de la Grèce. On nous parle de 470.000 esclaves à Égine, de 460.000 à Corinthe, de 400.000 à Athènes. L'exagération éclate aux yeux. Du moins est-il constant que, dans les villes commerçantes et industrielles, la population servile dépasse la population libre. Au contraire, les cantons qui continuent de vivre d'agriculture et d'élevage ont peu d'esclaves. Lorsqu'au milieu du iv<sup>e</sup> siècle un propriétaire de Phocide en compte mille, on crie au scandale. L'esclavage apparaît donc en Grèce comme fonction du commerce et de l'industrie. Sur les mêmes points, jadis en Ionie, maintenant sur le golfe Saronique, se concentrent la vie économique et la main-d'œuvre servile.

Faute de savoir le nombre des esclaves, on voudrait connaître au moins la proportion des sexes dans cette classe. On aurait ainsi des indications exactes sur l'importance relative des occupations serviles ; on pourrait comparer la somme de la main-d'œuvre domestique à celle de la main-d'œuvre industrielle et commerciale. Malheureusement, les renseignements que nous possédons sur la question s'appliquent surtout aux affranchis. Or, les esclaves qui obtiennent le plus facilement la liberté sont ceux qui ont le plus l'occasion de se faire bien venir ; les femmes ont par là un grand avantage, elles qui vaquent aux soins du ménage et ont d'autres moyens encore de

gagner les bonnes grâces du maître. Sur 1.675 affranchissements connus par les inscriptions, il y en a 927 de femmes (55 p. 100) et 748 d'hommes (45 p. 100). Il ne s'ensuit pas que l'élément féminin l'emporte parmi les esclaves. D'ailleurs, même dans les actes d'affranchissement, la prépondérance des femmes n'est pas constante. A Chéronée, elle est énorme : sur 104 affranchis, on compte 65 femmes (62,5 p. 100) et 39 hommes (37,5 p. 100). Elle est presque aussi forte à Delphes : une statistique embrassant 841 cas donne 510 femmes (60,6 p. 100) contre 331 hommes (39,4 p. 100). Mais à Athènes, d'après les vases consacrés à la déesse par les anciens esclaves (les *phiales* d'affranchissement), la proportion est inverse : pour 233 de ces ex-voto, les donatrices sont au nombre de 105 (45 p. 100), contre 128 donateurs (55 p. 100). Et précisément, sur des listes d'esclaves confisqués par les Athéniens en 415, les femmes sont assez rares : une troupe de 16 esclaves en comprend 4 ou 5 du sexe féminin (25 ou 31 p. 100). Ainsi, dans l'ensemble de la Grèce, le service domestique et l'industrie familiale demandent, semble-t-il, un peu plus de femmes que les champs, les ateliers et les maisons de commerce n'exigent d'esclaves mâles. Mais, si l'élément féminin de la classe servile a une majorité considérable dans les sociétés qui tirent leurs ressources du sol et restent attachées à l'économie du vieux temps, l'élément masculin domine dans la même proportion là où l'industrie et le commerce ont pris un grand développement.

La Grèce entière avait besoin d'esclaves pour le service domestique. Presque tout le travail de l'alimentation est exécuté par les femmes. Pour broyer ou moudre le grain, elles manient de forts pilons ou de fragiles moulins à bras. A la campagne, il y a de grosses meules à tourner : rude travail qu'on impose aux poignes solides et aux mauvaises têtes, hommes ou femmes. Les servantes font le

pain et s'occupent de la cuisine. Pour les grands dîners, on commande les plats fins à des cuisiniers de métier, ou bien on engage un de ces artistes à la journée ; pourtant quelques grands personnages ont un chef à eux. On cite celui d'Alcibiade ; on raconte que celui de Dèmétrios de Phalère se fit en deux ans de quoi acheter trois maisons de rapport. Autour du maître-queux évolue un nombreux personnel d'esclaves, marmitons, boulangers, pâtisseries. — A la maison se fait aussi le vêtement de la famille. Sous l'œil de leur maîtresse, les esclaves filent, tissent et brodent. Elles ont pour occupation principale la fabrication des étoffes et la couture, et c'est pourquoi, une fois libres, elles vivent généralement de l'industrie textile.

Les familles aisées avaient à leur service plusieurs esclaves, et les plus modestes en avaient toujours un. Les discours des orateurs nous offrent quelques exemples typiques. Ciron, propriétaire dont la fortune s'élève à plus de vingt mille drachmes, possède trois domestiques. Un brave cultivateur, dont la femme nourrit un enfant unique, a cuisinière, femme de chambre et bonne d'enfant. Lé bourgeois ordinaire occupe un serviteur et des servantes de deux catégories : celles du rez-de-chaussée, qui vaquent aux soins du ménage, et celles du premier étage, qui confectionnent les vêtements. Diogène Laërce nous fait pénétrer dans l'intérieur des philosophes. Platon affranchit une femme par testament et laisse à ses héritiers quatre esclaves. Aristote, qui trouve que le travail de serviteurs trop nombreux s'organise malaisément, a pourtant neuf esclaves, non compris les enfants. Théophraste en a également neuf. Le testament de Straton en mentionne sept ; celui de Lycôn, douze. En somme, le possesseur d'une fortune moyenne emploie dans sa maison de trois à douze esclaves des deux sexes. Mais trois, c'est peu. Il y a des familles très gênées qui ne peuvent pas se contenter de moins. Stéphanos, qui vit d'expédients avec sa concubine et trois enfants, met au service de cette mai-

sonnée un esclave mâle et deux servantes. Dans le *Ploutos* d'Aristophane, quand ce pauvre hère de Chrémyleos gémit sur son triste sort, c'est à son serviteur qu'il confie sa misère. On montrait au doigt, comme des originaux, un Diogène, qui n'avait besoin de personne pour aménager son tonneau, un Hippias, qui faisait tout seul ses habits et ses souliers, un Chrysispe, qui prenait Ulysse pour modèle dans l'art de se servir soi-même.

Quant aux gens riches, les progrès du luxe les obligèrent à un grand train de maison, avec femmes de chambres, nourrices, bonnes d'enfants, gouvernantes et suivantes, valets de chambre, valets de pied, cochers, palefreniers et pédagogues. « Use des esclaves comme des membres du corps, un pour chaque chose. » Le précepte est d'un philosophe. La division du travail qu'il préconise produisait dans les familles opulentes une extrême diversité des fonctions serviles. Pour avoir des domestiques bien dressés, on les envoyait prendre des leçons à l'école ménagère ou chez un maître patenté en l'art culinaire.

Dans les maisons à domesticité nombreuse, on sentit le besoin de la faire commander par une personne de confiance. Périclès avait un intendant qui gérait ses propriétés et en dirigeait le personnel. Les grands propriétaires adjoignaient même à l'intendant une gouvernante. Un pareil poste convenait bien à des esclaves : il était si facile de leur reprendre ce qu'ils auraient pris indûment ! Par cela même, il répugnait aux citoyens : Euthéros, à qui Socrate propose ce gagne-pain, le remercie de la belle façon. Décision importante et délicate, de choisir parmi ses esclaves celui ou celle qui sera placé à leur tête. Xénophon donne à ce sujet des conseils minutieux. Comme gouvernante, il faut désigner « celle qui paraîtra la moins portée à la gourmandise, à la boisson, au sommeil, à la fréquentation des hommes, qui aura de plus une excellente mémoire, et qui sera capable soit de prévoir les punitions que lui vaudrait sa négligence, soit de songer aux moyens de plaire

à ses maîtres et de mériter leur faveur ». Mais aussi les maîtres devront la traiter avec sympathie, l'intéresser à sa tâche et à leur fortune « en la tenant au courant de leur position et en partageant leur bonheur avec elle ». Comme intendant, il faut également repousser le paresseux, l'ivrogne, le débauché, pour rechercher l'intelligence, l'activité, le dévouement, la probité, l'expérience et l'autorité, sans trop craindre l'amour du gain, qui est un stimulant.

Du reste, les Grecs n'en vinrent jamais à l'effroyable gaspillage de main-d'œuvre dont se feront gloire les maisons et les villas romaines. On vit bien, au VI<sup>e</sup> siècle, un Sybarite se présenter à la cour de Siccyone avec une escorte de mille esclaves ; mais ces Grecs des colonies voulaient éblouir le vieux monde. On vit encore, deux siècles plus tard, un Phocidien se constituer une troupe d'esclaves qu'on évaluait également à mille têtes ; mais il les destinait au travail des champs : la preuve, c'est qu'on l'accusa d'ôter le pain de la bouche à autant d'hommes libres, et, dans le même pays, la femme de Philomèlos se fit remarquer la première fois qu'elle sortit accompagnée de deux servantes. Ce n'est donc pas par milliers, ni même par centaines, qu'il faut compter les esclaves dans les maisons qui en étaient le plus largement pourvues. On pensait même, avec Aristote, qu'avec un trop grand nombre de valets, on est moins bien servi. Platon compare à des « tyrans » — nous dirions : à des princes — les particuliers qui possèdent cinquante esclaves ou davantage. Effectivement, un riche métèque, en 415, n'avait pas plus de seize esclaves. Au siècle suivant, le vaniteux Midias en avait peut-être davantage : il se faisait suivre de trois ou quatre valets et entretenait nombre de servantes ; mais, s'il avait possédé un personnel « tyrannique », son adversaire Démosthène en aurait tiré parti, et il n'en dit rien. Les Athéniens, qui aimaient l'argent pour le faire travailler, se gardaient bien d'immobiliser de gros capitaux dans un train de maison excessif.

L'agriculture faisait un emploi assez restreint de la main-d'œuvre servile. Dans les pays de grande propriété, en Laconie, en Messénie, en Thessalie, les maîtres de la terre la faisaient exploiter par des serfs assujettis à un revenu fixe. Quant aux pays de petite propriété, c'est un fait reconnu qu'ils s'accommodent mal de l'esclavage. La culture des céréales fournit un travail intermittent. Nourrir des esclaves toute l'année pour les employer utilement une cinquantaine de jours, c'est une mauvaise affaire. Pour qu'une pareille exagération des frais généraux n'absorbe pas d'avance le revenu, il faut un terroir extraordinairement fertile sur une étendue considérable. En Grèce, où le sol était maigre et où l'assolement biennal réduisait les emblavures de moitié, la production des céréales par la main-d'œuvre servile ne pouvait pas être rémunératrice. La culture de l'olivier et de la vigne demande des soins délicats et savants. Elle convenait au petit propriétaire exploitant lui-même. Un ou deux esclaves, employés à la maison quand il n'y avait pas d'ouvrage aux champs, il n'en fallait pas plus. Et même, dit Aristote, « chez les pauvres, le bœuf tient lieu d'esclave ». En somme, pour avoir plus de deux esclaves, le paysan devait être à l'aise.

Aussi la population servile était-elle insignifiante dans les régions agricoles. Au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, la Grèce Centrale ne renfermait presque pas d'esclaves. Platées, en 431, n'arrivait pas à parfaire une troupe de cent dix femmes esclaves. Au <sup>iv</sup><sup>e</sup> siècle, l'élément servile atteignait à peine le tiers de la population totale en Béotie. Même à Thèbes, en 335, le nombre des esclaves était loin d'égaliser celui des hommes libres. En Locride et en Phocide, l'esclavage était à peu près inconnu avant que le pillage de Delphes fit affluer l'or dans ces régions rurales. Dans les pays de culture, l'esclavage fut donc une institution tardive. Les progrès en furent parfois brusqués par le développement subit de la richesse ; mais, partout où l'évolution se fit naturel-

lement, elle fut très lente. Ça et là le cultivateur isolé demandait à l'esclavage une aide indispensable et, parfois, la famille qui lui manquait. Si, aux environs de Delphes, le paysan est prompt à l'affranchissement, et si l'affranchi porte une fois sur dix le nom de son maître, c'est parce que le travail en commun et le concubinage rapprochaient le maître et les esclaves.

Même dans les pays d'industrie et de commerce, l'abondance de la main-d'œuvre servile ne profitait pas à l'agriculture. L'Attique avait peu d'esclaves ruraux. Si l'exploitation modèle de Xénophon n'emploie guère que du travail servile, elle évite de le gaspiller. On ne recherche pas le nombre, mais la qualité ; car on évalue à neuf dixièmes la différence de productivité entre le bon et le mauvais travailleur. Déjà l'agronomie fixe le rendement exigible par attelage et par ouvrier : chacun sait exactement ce qu'il lui faut de bêtes et d'hommes. Parmi les condamnés dont les biens sont mis en vente en 415, un seul possède seize esclaves, et c'est justement un métèque du Pirée, incapable d'être propriétaire ; tous les autres, ceux à qui l'on a confisqué des terres, des récoltes sur pied ou en grange, n'ont pas d'esclave du tout ou en ont un, deux ou trois, quatre au plus. Sur une liste de 131 affranchis dont les métiers sont connus, il y a 62 femmes, dont aucune ne travaille la terre, et 69 hommes, dont 9 cultivateurs (presque tous maraîchers) et 2 vigneron. Un propriétaire avisé n'entretenait pas en permanence tout le personnel nécessaire aux moments de presse ; il engageait des mercenaires à la tâche ou à la journée. Ce n'étaient pas toujours des hommes libres, il est vrai ; c'étaient souvent des esclaves, mais des esclaves de louage. En passant d'une terre à l'autre, en se livrant à des travaux échelonnés sur toutes les saisons, les esclaves rapportaient à leur maître une redevance assez régulière pour être rémunératrice. Un certain Aréthousios avait deux hommes qui se louaient pour tous les travaux de culture ; son rôle, à

lui, se bornait à conclure les contrats et à toucher sa part des salaires. L'organisation du travail par la location d'esclaves, qui rendit de grands services dans l'industrie, reçut aussi des applications, mais plus restreintes, dans l'agriculture.

C'est l'industrie, en effet, qui de beaucoup demandait le plus d'esclaves. Le système industriel était tel qu'il ne pouvait fonctionner que mû par la main-d'œuvre servile. La division du travail technique exigeait une variété de plus en plus grande de manipulations. Mais, faute de machines ou, comme dit Aristote, d'« instruments travaillant par eux-mêmes », tout le travail est fait par la force humaine. L'esclave est un outil animé ; une équipe d'esclaves est une machine qui a pour pièces des hommes. Plus un travail est pénible ou délicat, plus il exige, à défaut de machines puissantes ou ingénieuses, des esclaves nombreux ou habiles. Un Athénien ne conçoit pas qu'une industrie quelconque puisse marcher autrement.

Le moindre artisan a quelques esclaves comme ouvriers ou, pour le moins, un esclave pour compagnon. Que la besogne s'exécute à l'atelier, sur le chantier ou chez le client, que le maître travaille, avec ses hommes ou non, c'est à lui que revient le fruit de leur travail. Un Athénien qui envoie des matelassiers dans les maisons particulières vit de leurs salaires. Dans une comédie, une mère et sa fille n'ont pour subsister que l'argent gagné par leur esclave. Il faut qu'un artisan soit bien misérable pour dire, comme l'invalides de Lysias : « J'ai un métier qui me fournit de modestes ressources, et je l'exerce moi-même, dans l'impossibilité de me procurer un esclave à qui je le confierais. »

Les industries du bâtiment emploient les esclaves de la façon la plus variée. Dans les comptes de l'Érechtheion, on en voit de toutes sortes. L'un est un manœuvre à une drachme la journée. D'autres sont des ouvriers qualifiés,

mais qu'on affecte en cas de besoin à la pose ou à l'enlèvement d'échafaudages. Le plus grand nombre travaillent uniquement de leur métier. Sur trente-quatre marbriers, les esclaves sont une vingtaine ; la moitié travaillent avec leur maître, l'un est chef d'équipe. Ils sont tous payés au même taux que les hommes libres et que leur maître lui-même ; mais, si leur paye est inscrite à leur nom, il ne s'en suit pas qu'elle leur reste acquise.

Largement employée par les petits patrons, la main-d'œuvre servile tient une place presque exclusive dans les



Fig. 26. — Esclaves dans une poterie. Cotyle d'Albe en Locride, au Musée d'Athènes (Walters, *Hist. of ancient pottery*, t. I, p. 218, fig. 70).

industries organisées en ateliers, fabriques ou manufactures. Au temps de Socrate, le meunier Nausikydès, le boulanger Kyrèbos, le fabricant de chitons Dèméas, le fabricant de manteaux Ménon font fortune sans occuper un homme libre. Timarque possède une cordonnerie avec ouvriers et contremaître de condition servile. Les orateurs nous parlent d'esclaves exerçant le métier de métallurgistes, de passementiers, de droguistes, de parfumeurs. Le père de Sophocle en a dans sa forge ; le père d'Isocrate, dans sa lutherie. Sur une peinture de vase, le potier est entouré d'esclaves qu'il menace ou châtie. Le patrimoine de Démosthène comprend une fabrique de lits et une armurerie dont la valeur tient surtout au personnel qui les garnit. Des manufactures de boucliers comme celles

de Képhalos et de Pasion doivent leur importance moins aux locaux et aux stocks qu'à la machinerie humaine. Si les exemples de ce genre abondent à Athènes, ils ne manquent pas ailleurs. A Mégare, la confection ne connaît que la main-d'œuvre barbare.

Mais, si nombreux que soient au total les esclaves industriels, ils ne sont jamais groupés par masses. Rien de comparable à la grande usine d'aujourd'hui. L'absence de machines, la nécessité de proportionner le personnel permanent à la demande constante et sûre, la difficulté d'exercer une surveillance efficace sur des ouvriers qui n'ont pas le stimulant du salaire, tout empêche la concentration de l'industrie et l'agglomération de la main-d'œuvre. Les cordonniers de Timarque sont au nombre de neuf ou dix ; les fabriques de Démosthène renferment vingt ébénistes et trente-deux ou trente-trois armuriers ; la grande manufacture de Képhalos emploie cent vingt hommes.

Les seules industries qui pouvaient admettre des multitudes de travailleurs étaient celles qui n'avaient besoin ni d'immenses bâtiments ni de main-d'œuvre qualifiée : les entreprises de transport et les mines. L'expédition des gros matériaux demandait un train énorme de chariots et de bœufs ; pour charger les voitures et conduire les bêtes, il fallait au moins un homme par attelage. Au Laurion, tant à l'extraction qu'à la fonte, la main-d'œuvre était exclusivement servile. On louait une concession ou un atelier, personnel compris. La concession normale comprenait une équipe de trente mineurs ; mais on pouvait obtenir un grand nombre de concessions et employer toute une armée d'esclaves. Nicias en loua mille à Sôsius ; Hipponicos en louait six cents ; Philoménidès, trois cents. Lorsque les Spartiates occupèrent Décélie, ils y virent accourir vingt mille esclaves fugitifs. Xénophon proposait à l'État d'acheter et de mettre en location jusqu'à dix mille mineurs : si le projet est chimérique, le chiffre est significatif.

En résumé, l'esclavage industriel s'enferme fatalement dans des limites assez étroites. Il ne prend quelque importance qu'à partir du moment où la division du travail n'est plus rudimentaire, et ne progresse pas au delà d'un certain point. Pour les tâches qui ne demandent que de la vigueur physique, on peut toujours augmenter le nombre des esclaves jusqu'à suffisance. Mais, s'il s'agit de fabriquer par masses des objets compliqués, il est indispensable de spécialiser chaque homme dans une manipulation, dans un geste. Cela n'est possible qu'avec le machinisme ; car, pour faire un automate de l'outil humain, il faudrait un apprentissage qui reviendrait trop cher pour un rendement trop restreint. Or, tant qu'une société asservit la force humaine, faute de connaître l'usage de la force mécanique, elle a de telles facilités à s'assurer une main-d'œuvre abondante et docile, qu'elle ne sent pas la nécessité d'y suppléer artificiellement. Cause de l'esclavage industriel, l'absence de machines en devient aussi dans une certaine mesure l'effet, si bien que l'esclavage empêche l'industrie et s'interdit à lui-même de prendre une extension indéfinie.

### § 3. — Formes adoucies de l'esclavage.

La location d'esclaves, usage dont nous avons rencontré maints exemples, mérite de retenir notre attention. Elle va nous montrer avec quelle souplesse l'institution de l'esclavage a su s'adapter aux besoins les plus divers.

L'esclave est un instrument d'un entretien coûteux, une machine qu'il faut alimenter même quand elle ne fonctionne pas. Cultivateurs et artisans avaient le plus grand intérêt à n'acheter que le nombre de bras strictement nécessaire pour la besogne courante. Mais les travaux supplémentaires, en vue desquels nul ne pouvait adopter une organisation permanente, se répartissaient assez régulièrement sur l'ensemble des exploitations agricoles et industrielles. Il y avait donc une large place, dans le régime

économique de la Grèce, pour des esclaves passant par intervalles entre les mains de plusieurs employeurs. L'usage de ces passe-volants convenait même au recrutement du personnel constamment indispensable. C'était une grosse dépense, d'élever un esclave pour lui faire apprendre un métier ; une plus grosse encore, d'acheter un ouvrier qualifié. Il fallait prévoir les maladies, les infirmités, la vieillesse, la mort, en un mot, constituer sur le rendement du capital humain une forte réserve pour l'amortissement. Aucune industrie, au surplus, n'était à l'abri du chômage : les calculs les plus prudents sur la main-d'œuvre nécessaire pouvaient brusquement se trouver déjoués. Ainsi, un chef d'entreprise avait souvent tout avantage, pour se procurer des esclaves, à payer un loyer au jour le jour, plutôt qu'à immobiliser un gros capital.

Il y avait donc un grand nombre de patrons prêts à prendre leur main-d'œuvre en location. A qui s'adresser ? Quelques cultivateurs ou industriels placent leurs hommes en temps de morte saison. Mais, dès le v<sup>e</sup> siècle, et surtout au iv<sup>e</sup>, la location d'esclaves constitue un métier à part ou du moins un mode de placement : la scission se fait entre le propriétaire et l'employeur de la main-d'œuvre. Les chefs d'exploitation, surtout quand c'étaient des fils de famille, se fatiguaient vite des soucis que causent la direction d'une grande maison et la surveillance d'un nombreux personnel. « Tous ceux qui peuvent se dispenser de cette peine, dit Aristote, en donnent la charge à un intendant, pour se lancer dans la politique ou étudier la philosophie. » Encore fallait-il avoir sous la main un esclave de confiance. Mieux valait, le plus souvent, se débarrasser de toute préoccupation et tirer tout simplement de son capital humain l'intérêt raisonnable que tant de gens étaient disposés à servir. Le loueur d'esclaves fournissait la main-d'œuvre à peu près comme le banquier baillait les fonds.

Certains maîtres mettaient à la disposition du public des esclaves de luxe. Dans une ville comme Athènes, riche et

remplie d'étrangers, on trouvait des esclaves à louer, comme des voitures. Cuisiniers, valets de pied, suivantes, joueuses de flûte allaient chez le particulier. L'avare de Théophraste se fait servir par les esclaves de ses amis et loue les siens. Quand des esclaves ont un métier, dès que leur maître n'a pas de travail à leur donner, il les envoie se faire embaucher à l'agora ; ils lui rapporteront leur salaire, à moins qu'il n'aille l'encaisser lui-même. Mais la location d'esclaves prend une tout autre ampleur quand un contrat à long terme en fait un placement durable. On laisse à l'employeur la charge de la nourriture ainsi que la responsabilité des accidents, et l'on touche une redevance fixe. L'engagement ne porte plus sur des individus isolés, mais sur des équipes, parfois sur des bataillons de travailleurs. On peut même les céder à bail avec l'immeuble dont ils font partie, et alors la redevance se distingue à peine du loyer. Phormion loue sa manufacture de boucliers un talent, tout compris, fonds, local et personnel. Panténète loue une concession minière garnie de trente esclaves, moyennant une rente de 12 p. 100. En général, l'esclave pour mines rapporte une obole par jour. Nicias se fait ainsi mille oboles (environ 60.000 francs par an) ; Hipponicos, 100 drachmes (environ 36.000 francs par an) ; Philoménides, la moitié. Retirer de son argent un bon intérêt et se faire garantir la restitution des hommes en bon état, c'était une opération de premier ordre, présentant une entière sécurité. Quoi de plus tentant, même pour les fortunes modestes ? Le patrimoine d'Euctémon, évalué à trois talents, se compose d'une terre, d'un bois, d'un cheptel, d'une maison de ville et « d'esclaves ouvriers ». Celui de Ciron comprend une terre, deux immeubles, trois servantes et « des esclaves rapportant des salaires ». Même pour la main-d'œuvre minière il y a de petits loueurs, comme ce Diocleidès qui va au Laurion toucher sa redevance pour un esclave unique. Rien ne convient mieux aux femmes, après les placements fonciers, que

l'achat d'esclaves à louer. Socrate demande à la courtisane Théodotè avec une feinte naïveté : « Avez-vous des terres ? — Non. — Vous avez donc une maison de rapport ? — Je n'ai pas de maison. — Alors vous avez des ouvriers. »

C'est cette précieuse ressource que Xénophon voulait assurer à l'État. Son plan était d'une simplicité grandiose. Le trésor acquerra d'abord 1.200 esclaves, qu'il louera aux concessionnaires de mines. En remployant constamment les redevances encaissées, il quintuplera son capital humain en cinq ou six ans. Il poussera même la capitalisation jusqu'à concurrence de 10.000 têtes, ce qui lui fera un revenu annuel de 100 talents. L'auteur de ce projet magnifique ne doute pas qu'en socialisant la location d'esclaves on ne puisse placer à des conditions invariables une quantité de main-d'œuvre toujours croissante. Il ne connaît pas les rapports de l'offre et de la demande; il ne voit qu'une chose, c'est que l'argent placé en esclaves rapporte jusqu'à 33 p. 100 et que cela est bon à prendre pour l'État.

La location des esclaves les détachait plus ou moins de leur maître; l'habitude de les laisser travailler à leur guise amenait dans leur existence et leur condition une modification bien plus profonde. Ceux qui allaient chercher de l'occupation au dehors jouissaient forcément d'une assez grande liberté, surtout quand leur maître n'était pas du métier ou qu'ils appartenaient à une femme. D'autres, établis dans une boutique, chargés de commander un bateau, préposés à la direction d'une grande affaire, échappaient naturellement à la sujétion d'un contrôle pointilleux. Il se forma ainsi, dans l'industrie et plus encore dans le commerce, une classe d'esclaves dont la situation s'améliora singulièrement.

La faveur essentielle dont jouissent ces privilégiés, c'est la permission de loger où ils veulent : d'où leur nom de *khôris oikountes*. Par là ils sont déjà partiellement affranchis, et c'est pourquoi on confond souvent l'esclave

« à domicile particulier » et l'affranchi, qui est admis parmi les « étrangers domiciliés ». Seuls l'esclave et son maître savent sûrement le lien qui subsiste entre eux ; pour les tiers, la distinction n'est pas toujours facile entre l'esclave qui a cette liberté et l'ancien esclave, qui peut précisément ne l'avoir pas. Voici, par exemple, dans les comptes de l'Érechtheion, un ouvrier qui s'appelle tantôt « Croisos esclave de Philoclès », tantôt « Croisos domicilié aux Scambonides » : c'est un esclave autorisé à se prendre un domicile. Ce droit de demeurer à part devait être vivement apprécié des esclaves. Avec l'indépendance complète dans la vie quotidienne, il leur assurait la liberté de se constituer une famille.

Leur situation matérielle était très variable. Il y en avait à qui leur maître laissait le soin de se chercher de l'ouvrage et qui lui devaient à perpétuité la redevance qu'il eût demandée à des locataires. Timarque permet à ses cordonniers de former une société coopérative de production, à charge de lui verser une taxe quotidienne de deux oboles par ouvrier et de trois pour le contremaître. Ce système forfaitaire convenait même au petit commerce. L'avare de Théophraste installe son esclave dans une échoppe et lui demande un agio quand il paie en cuivre la redevance stipulée en argent. Libres de leurs mouvements, certains esclaves se font une position enviable. Les uns deviennent maîtres potiers. D'autres servent de seconds aux rois du négoce athénien. Un esclave de la maison Chrysippos et frère fait marcher la succursale du Bosphore ; il a la procuration et dispose des fonds. Phormion, le fondé de pouvoir de la banque Pasion, resta longtemps esclave avant d'être affranchi. De la classe servile émergent ainsi des personnages riches, fastueux et fiers, heureux de se prouver à eux-mêmes et de montrer à tous leur puissance.

Au fond, la condition faite aux esclaves les plus indépendants a un point faible. Une liberté tolérée n'est jamais que précaire. L'esclavage assujetti à redevance est en pra-

tique un servage par abonnement, un affranchissement grevé d'un tribut perpétuel; mais, que la redevance ne soit pas acquittée régulièrement, que le maître change d'idée par pur caprice, il redevient simplement, rigoureusement, l'esclavage. Quand un commerçant abandonne sa maison à un esclave, il est responsable même des obligations qu'il ignore<sup>1</sup>; il ne peut donc faire autrement que d'exercer un contrôle. Même quand il lâche la bride à l'esclave, le maître la garde en main.

S'il est déjà fort remarquable que l'industrie et le commerce aient fait surgir au-dessus de la masse quelques esclaves de personnalité vigoureuse, on est peut-être plus frappé encore de voir toute une catégorie de ces hommes sans droits arriver dans la vie publique à une position très sortable.

L'État avait ses esclaves. Il en avait même de deux sortes : des ouvriers et des employés.

Dans une grande ville comme Athènes, bon nombre d'administrations qui ont besoin de travailleurs les achètent. L'Hôtel des Monnaies occupe un personnel assez nombreux; les magistrats chargés de la voirie ont sous leurs ordres des équipes de balayeurs et de cantonniers : ces services recourent à la main-d'œuvre servile. Les commissaires de travaux publics ne s'adressent pas uniquement à l'industrie privée; ils ont aussi à leur disposition des escouades d'esclaves. C'est ainsi qu'en 329-328 on emploie sur les chantiers d'Éleusis dix-sept esclaves publics, avec un contre-maître également esclave.

1. On mesure la liberté conciliable avec l'esclavage quand on sait l'histoire de Midas, esclave d'Athénogènes. Cet Athénogènes, fils et petit-fils de parfumeur, décida de laisser là filtres et fioles pour faire de la politique. Il confia ses trois magasins à Midas. Le gérant dirigea l'affaire avec pleins pouvoirs. Libre de contracter des dettes, il ne s'en fit pas faute. Mais, comme l'esclave n'a pas la personnalité civile, c'est le maître qui, dans ce cas, se trouve être le débiteur. Pour sortir d'embarras, Athénogènes vendit Midas, dans l'espoir de transmettre sa responsabilité à l'acheteur naïf.

Certains théoriciens et même des hommes politiques songeaient à donner une bien autre extension à l'institution des ouvriers d'État. Platon veut que sa république fasse exercer par des esclaves tous les métiers. Un certain Diophantos essaie de réaliser en partie ce projet ; puis, Xénophon propose que le trésor acquière dix mille mineurs et les loue aux concessionnaires du Laurion. Athènes ne se laissa pas prendre aux séductions de ces systèmes ; elle sentait combien ils étaient dangereux pour les finances, pour les travailleurs libres et pour les esclaves mêmes. On eut plus d'audace dans quelques villes lointaines et obscures où dominait le mépris aristocratique du travail manuel et où le voisinage des barbares facilitait le recrutement d'esclaves à vil prix. A Épidaune, près de l'Illyrie, les travaux publics étaient tous exercés par des esclaves groupés en corps de métiers. A Chalcédoine, près de la Mysie et de la Lydie, le tyran Phaléas décida que tout professionnel serait esclave public. On voit ce que cachaient les suggestions d'un Platon et pourquoi elles furent rejetées par la démocratie.

L'État athénien n'éprouvait pas les mêmes scrupules dans la distribution des petits emplois. Bien des esclaves occupaient des postes où ils n'avaient rien de commun avec les ouvriers. C'étaient les archers scythes, agents de police à qui leur fonction conférait une certaine autorité sur les citoyens eux-mêmes. C'étaient les suppôts de la justice, le bourreau et ses aides. C'étaient encore les gardiens des magasins publics et les vérificateurs des poids et mesures. C'étaient surtout la multitude des hérauts ou appariteurs, des greffiers, scribes et comptables attachés à chaque magistrature.

Nous connaissons par une inscription d'Éleusis la condition matérielle de l'esclave employé aux travaux publics. Il reçoit pour sa nourriture (*trophè*) trois oboles par jour, ou 180 drachmes par an, assez pour s'offrir une alimentation substantielle sans tout dépenser. Il est habillé : l'État

lui octroie pour l'année un vêtement de travail ou *exomis*, un vêtement de dessus ou *himation*, un manteau en peau de chèvre, un bonnet de feutre, une forte paire de chaussures avec droit à deux ressemelages ; le tout représente 45 drachmes. La valeur de ce salaire s'élève donc à 225 drachmes par an (218 francs). Le contremaitre touche la même indemnité de nourriture ; mais, au lieu d'être habillé, il est appointé à raison de 100 drachmes, ce qui lui fait un traitement annuel de 280 drachmes (272 francs). En sus de l'ordinaire, tous ces esclaves obtiennent des gratifications en nature. Dans certains sacrifices, il y a pour chacun une bonne tranche de mouton ou de porc. A la fête des « Brées », l'équipe de dix-huit hommes touche une victime de 23 drachmes et deux mètres de vin (77 l. 75). Aux plus méritants on accorde une satisfaction d'un ordre plus relevé : on les emploie à l'intérieur du temple et on leur alloue 15 drachmes pour se faire admettre aux mystères.

Pour ses petits fonctionnaires l'État fait plus que pour ses ouvriers : il leur assure une situation morale. Sauf les archers, logés sous la tente, et le bourreau, repoussé par les préjugés hors des murs, ils logent où ils veulent. Leur maison peut être à eux ; leur mobilier leur appartient ; leurs économies leur restent acquises. Ils sont libres de prendre femme et d'élever leurs enfants. Ils assistent aux cérémonies sacrées et figurent dans les processions. Mis au rang des étrangers, ils n'ont pas le droit d'ester en justice ; mais ils peuvent soutenir leurs intérêts en se faisant assister d'un patron. Nous connaissons un de ces esclaves, un nommé Pittalacos, qui fut un petit personnage, vivant d'une vie large et allant au tribunal comme un Athénien.

A quoi tient, au fond, le privilège des esclaves publics ? La seule loi qui le consacre, c'est celle qui protège les esclaves, quels qu'ils soient, contre les excès de toute autre personne que leur maître. Les esclaves publics ont pour maître l'État, un être de raison. Ils sont aux ordres d'un

magistrat ; mais celui-ci ne peut exercer son autorité que pour faire respecter les règlements : ils ne sont guère soumis qu'à la discipline administrative.

Et comment leur chef les traiterait-il avec sévérité ? Il a besoin d'eux. Ils sont seuls au courant de sa comptabilité, si bien qu'on songea un jour à les rendre responsables des fonds militaires. Ce n'est pas lui qui sait ce que contiennent ses magasins, et, quand fut dressé l'inventaire des bronzes conservés sur l'Acropole, c'est à l'un d'eux qu'on en fit honneur publiquement. Il est nommé pour un an ; eux sont là toujours, qui gardent les archives, maintiennent les traditions et les formes, fournissent les solutions. A la Pnyx, d'où ils sont exclus en droit, ils siègent derrière le président, prêts à lui passer le texte applicable à chaque circonstance : leur nom figure parfois sur la liste officielle des membres du bureau. Lorsqu'on voulut, après une révolution, mettre de l'ordre dans la législation, abroger les dispositions caduques ou contradictoires, on confia ce travail de codification à un nommé Nicomaque qui était devenu, dans son métier servile de greffier, le juriconsulte le plus savant d'Athènes. Ces secrétaires-archivistes excitaient bien un peu la jalousie de l'Athénien pauvre, qui ne savait trop s'il devait dédaigner ou convoiter des offices intermédiaires entre l'esclavage et la bourgeoisie ; ils furent souvent accusés de mettre leur compétence aux enchères. Mais, dans l'ensemble, leur classe était entourée d'une véritable considération qu'elle méritait bien. C'est ce groupe de serviteurs modestes et sûrs qui faisait jouer les ressorts cachés de l'État et qui, dans une république mouvante, assurait la continuité du gouvernement.

#### § 4. — Les affranchis.

Il y a donc bien des degrés dans l'esclavage, depuis la misère du mineur qui peine dans les ténèbres jusqu'à la somptuosité du banquier qui se pavane en compagnie des

plus nobles citoyens, ou la dignité du fonctionnaire consistent des services qu'il rend à la cité. Mais, juridiquement, la situation des esclaves est toujours la même. La seule amélioration de leur sort qui ne soit pas révoicable, c'est la liberté reconnue par un acte formel, c'est l'affranchissement.

Les modes d'affranchissement sont variés. En général, l'esclave est libéré par rachat. Mais le maître n'est pas tenu d'accepter la rançon offerte ; il faut avoir conquis sa bienveillance ou le tenter par une offre alléchante. Le rachat peut être opéré directement par l'intéressé ; il l'est plus souvent par personne interposée : l'esclave fournit la rançon à un tiers, qui l'achète et le libère. A l'origine, les dieux, c'est-à-dire les prêtres, achetaient réellement les esclaves : l'affranchissement se faisait par consécration à une divinité ; l'affranchi, libre à l'égard des hommes, devenait un esclave sacré, un hiérodoule. Plus tard, le dieu intervient comme témoin, et non plus comme partie : il donne sa garantie à un contrat qui met en présence le maître, l'affranchi et un acheteur. L'affranchissement gratuit est un cas exceptionnel, geste spontané ou dernière volonté d'un maître reconnaissant, faveur octroyée par décret pour services rendus à la république.

Dans la plupart des cités, l'affranchissement est confirmé par des formalités solennelles. Il se fait à l'intérieur ou en face d'un temple. Il a des garants moralement responsables, le dieu, le prêtre et d'autres personnages de caractère sacerdotal ; ce qui est plus sûr, il a des garants responsables matériellement, qui s'engagent, au cas où il serait attenté à la liberté vendue, à en payer le prix une fois et demie ou deux fois et demie. Des témoins instrumentaires sont là, qui pourront tout certifier. Le procès-verbal de l'acte est généralement gravé sur un mur du sanctuaire. Mais les Athéniens répugnaient à tout excès de formalisme. Chez eux, pour rendre valable l'acte d'affranchissement, il suffit d'une déclaration orale ou écrite. Le nom de l'esclave

libéré est proclamé au tribunal ou au théâtre. De préférence, une pièce authentique est rédigée devant témoins ; c'est le plus souvent un testament. La religion n'intervient plus qu'à titre subsidiaire, pour solenniser le moment où l'affranchi naît à une vie nouvelle : il reçoit un baptême dans « l'eau de la délivrance ».

Athènes ne rejetait pas les affranchis dans une classe à part, comme d'autres villes de Grèce et Rome. Elle les rangeait tout simplement parmi les métèques. L'affranchi prend aussitôt un nom nouveau, un nom qui est à lui définitivement. Comme le métèque, il a la personnalité civile sans droits politiques. Comme le métèque, il doit avoir un représentant légal auprès de la cité, un patron, qui est naturellement son ancien maître. Comme le métèque, il paie, outre les impôts ordinaires, le tribut, marque de sa condition. A l'armée, devant la justice, dans les cérémonies du culte, partout les affranchis sont placés avec les métèques, à côté, mais au-dessous des citoyens.

Leur seule infériorité par rapport aux autres métèques vient des obligations privées dont ils restent tenus. Leur ancien maître a droit à leur succession, s'ils meurent sans enfants. De plus, le contrat même qui crée leur liberté peut la restreindre. Quand l'affranchissement est gratuit, il paraît naturel que le bienfaiteur ait quelques exigences : à Cos, un esclave est libéré à charge, pour lui et ses descendants, de cultiver un jardin sacré et de contribuer à certaines cérémonies du culte. Il semble plus étrange, au premier abord, que le rachat ne soit pas absolument libératoire. Mais il arrive que le pécule de l'esclave ne s'élève pas à la somme voulue, que le maître se contente d'une créance, qu'un tiers avance la rançon et acquière un droit sur son débiteur. Bien des esclaves n'obtiennent ainsi la liberté qu'en vertu d'un engagement onéreux : ils achèveront de la payer, soit en prestations, soit en espèces, soit des deux façons. Tandis qu'il y a des esclaves qui logent où ils veulent, il y a des affranchis qui sont tenus de rési-

der auprès de leur ancien maître et lui doivent leurs services pour un temps déterminé ou pour le reste de leur vie. Une femme affranchie peut se voir enlever tout droit sur ses enfants à venir : on lui refuse la faculté de les étouffer à leur naissance, on lui en retient un ou deux pour la remplacer dans la maison qu'elle quitte. Quand l'affranchi a un métier, on exige quelquefois qu'il travaille gratis chez son maître ou lui remette une part de son salaire. Sôsas apprendra le métier de foulon, pour exécuter tout l'ouvrage que son maître lui confiera ; un tel exercera la médecine comme aide de son maître et n'aura droit qu'à la nourriture, au vêtement et au couchage. On se réserve même la faculté de louer l'affranchi à des tiers, comme s'il était encore esclave. Et la sanction de ces clauses restrictives est sévère. Il existe en droit attique une action privée contre l'affranchi ingrat ou félon. Si l'accusé est absous, il est dégagé de toute obligation envers son maître et n'a plus qu'à remercier Athènes en lui offrant une phiale d'argent pesant cent drachmes. Mais, s'il succombe, il retombe en esclavage, il redevient la chose d'un maître irrité.

Le grand souci des affranchis est de se faire une condition supportable dans la société où ils entrent. Ceux d'Athènes s'établissent presque tous dans les faubourgs ou dans la banlieue : sur une liste de 177 affranchis, 158 demeurent dans les dèmes urbains ou suburbains, et une dizaine au bord de la mer. L'agriculture ne les attire pas ; ils ne peuvent que mener une vie chétive sur la terre d'autrui. Quelques-uns pourtant se placent comme journaliers agricoles chez les maraîchers. D'autres restent attachés à leurs bureaux. Mais c'est dans le commerce et l'industrie que les affranchis trouvent leur principale ressource. Du cuisinier au banquier, ils continuent d'exercer leur métier, souvent avec leur patron. La plupart sont colporteurs ou boutiquiers, manœuvres, ouvriers ou artisans, portefaix ou agents de transports. Sur une liste de 69 affranchis, 11 vivent de l'agriculture (9 cultivateurs, 2 vigneron); 15, du

commerce (2 négociants, 1 marchand de fer, 1 marchand d'étope, 1 marchand de salaisons, 1 marchand de légumes, 1 marchand de sésame, 1 marchand d'encens, 1 marchand indéterminé, 6 revendeurs); 7, des petits métiers (2 serviteurs, 1 valet de pied, 1 boulanger, 1 cuisinier, 1 barbier); 24, de l'industrie (1 tanneur, 1 corroyeur, 7 selliers-cordonniers, 2 cordonniers, 1 fabricant de lits, 1 fondeur de plomb et d'argent, 2 forgerons, 2 doreurs, 2 graveurs de pierres fines, 1 copiste de livres, 3 fabricants indéterminés, 1 manœuvre); 10, des transports (1 loueur de bœufs, 2 âniers, 2 muletiers, 2 portefaix, 1 porteur d'amphores, 1 porteur d'outres, 1 porteur indéterminé); enfin 2, d'emplois administratifs (1 greffier, 1 sous-greffier).

Au-dessus de la masse, certains affranchis arrivaient à une belle situation. Mylias est directeur de l'armurerie léguée à Démosthène; Lampis, capitaine-armateur, gère les affaires de la maison Dion et C<sup>ie</sup>. Bon nombre de maîtres potiers portent des noms qui sentent leur origine servile. La banque est accaparée par les affranchis, Pasion et son successeur Phormion, Socratès et son successeur Satyros, Timodemos successeur de Sôclès, Kittos, Eumathès, etc. Il y a même des affranchis qui se distinguent dans la littérature et la philosophie. De loin en loin, un de ces anciens esclaves parvient par des qualités hors ligne et des services éminents à réaliser le rêve suprême, à se faire décerner le droit de cité. Nicomaque, qui fut chargé de codifier le droit attique et en tint les destinées entre ses mains toutes-puissantes, devint « d'esclave citoyen, de mendiant riche, de sous-greffier législateur ». Les banquiers Pasion et Phormion obtinrent de la reconnaissance publique leurs lettres de grande naturalisation.

Les femmes ont bien plus de peine à tirer parti de la liberté reconquise. Nombre d'entre elles, pauvres servantes, n'en usent même pas. Quelques-unes n'ont pas le choix : l'acte d'affranchissement leur impose l'obligation de continuer leur service. Mais d'autres reprennent la besogne

coutumière de leur plein gré, prisonnières de leurs habitudes et contentes de se mettre à l'abri du besoin. Lorsqu'elles essaient de gagner leur vie au dehors, le travail qui s'offre à elles tout d'abord, c'est celui qu'elles ont appris au gynécée, la fabrication du vêtement. Sur une liste de 46 affranchies exerçant un métier, 35 sont tisseuses, 1 cordonnère et 1 savetière. Comme autre ressource, elles n'ont que les petits métiers des rues : la même liste présente 3 revendeuses et 4 marchandes d'encens, de sésame et d'étope. La femme mariée aide souvent le mari dans sa profession. Quant aux affranchies isolées dans l'existence, elles ne reculent devant aucun métier : elles sont cabaretières, joueuses de cithare ou de flûte, acrobates, courtisanes, entremetteuses.

Comparés aux esclaves, les affranchis n'étaient pas nombreux. A Delphes, on compte, selon les années, de 9 à 20 affranchissements. A Athènes, vers la fin du iv<sup>e</sup> siècle, les affranchis qui consacrent une phiale à la déesse sont au nombre d'une soixantaine par an ; mais ces catalogues d'exvoto ne peuvent passer pour des listes complètes d'affranchissements. Il n'en est pas moins certain que, dans la cité la plus généreuse de la Grèce, les maîtres ne rendaient pas facilement la liberté à leurs esclaves et que là, comme ailleurs, les propriétaires de bétail humain savaient compter.

Cette rareté des affranchissements tient, avant tout, à des motifs économiques. On n'a pas avantage à libérer un esclave au prix marchand. Il faut remplacer un travailleur par un autre. Or, on sait ce qu'on perd : celui qui part était capable de gagner de l'argent et de l'économiser. On ignore, au contraire, la valeur productive de celui qui vient. Sauf exception, on ne se décide à l'affranchissement que par sentiment ou devant la forte somme. L'État ne voit à cela aucun inconvénient. Athènes a besoin de métèques ; mais elle les recrute parmi les étrangers de condition libre. Inutile de diminuer la main-d'œuvre servile. L'intérêt public est d'accord sur ce point avec les intérêts privés.

Aux motifs économiques se joint une raison morale. Les affranchis sont tenus en médiocre estime. On leur reproche de garder les mœurs et la mentalité de l'esclavage. Ces malheureux qui ont passé des années en butte aux mauvais traitements et au mépris, refoulant leur haine au fond du cœur, rampant pour ne pas bondir, qui n'ont jamais eu d'autre plaisir dans l'existence que des passades de lubricité, des fringales satisfaites par la maraude et l'âpre joie de grossir le pécule libérateur, en qui, enfin, les vices inoculés par la société sont exaspérés par l'hérédité de la servitude, on s'étonne de ne pas les voir, du jour au lendemain, se faire une âme nouvelle. Ils sont gourmands et grossiers ; ils ne pensent qu'aux besoins matériels ; tous les métiers leur sont bons, et tous les moyens d'y réussir ; ils s'enrichissent par la fraude et se poussent par l'adulation ; ils épousent la fille de leur maître ; ils éblouissent la ville d'un faste ridicule ; il n'y a pires tyrans pour les esclaves que ces parvenus de l'esclavage.

En somme, les mêmes croyances qui servent aux Grecs à légitimer l'institution servile les amènent logiquement à ne pas prodiguer la faveur de l'affranchissement. Convaincus qu'ils obéissent à une nécessité inéluctable en recrutant des esclaves, ils ne peuvent licencier l'armée du travail à mesure qu'elle se constitue. Persuadés que tout barbare est condamné à servir par une infériorité naturelle, ils se disent que rien ne peut le relever de sa dégradation.

Ainsi, les Athéniens avaient beau améliorer la condition de l'esclave ; ils n'allaient pas jusqu'à lui faciliter l'accès de la liberté. Par une remarquable dérogation aux principes, la loi le protégeait contre les tiers, y compris les magistrats, et contre son propre maître. Dans la pratique, les esclaves des particuliers étaient traités avec bienveillance, souvent libres de leurs actes, quelquefois riches ; les esclaves de l'État avaient la sécurité du lendemain. Nombreux étaient donc ceux qui avançaient par étapes

sur le chemin de la liberté. Et pourtant à bien peu il était donné de toucher au but. Athènes rendait l'esclavage supportable, sans chercher à l'abolir. Ce n'est pas que, dans le concert des déclamations traditionnelles sur la nécessité de l'esclavage, il ne se soit élevé quelques voix discordantes pour en demander la suppression. A une époque où la fréquence des relations internationales étend l'horizon intellectuel et moral, sophistes et cyniques proclament hardiment la supériorité du droit naturel sur le droit positif. Alkidamas prononce une maxime saisissante : « Dieu nous a tous créés libres ; la nature ne fait pas d'esclaves. » La comédie, écho de la conscience populaire, fait retentir sur la scène la parole pathétique de Philémon : « Pour être esclave, on n'est pas moins homme que toi, mon maître ; on est fait de la même chair. Personne n'est esclave de nature, c'est le destin qui asservit les corps. » Mais, pour traduire une pareille idée en fait et abolir l'esclavage, il eût fallu bouleverser toutes les institutions, détruire la cité. Les temps n'étaient pas venus ; Athènes ne pouvait songer au suicide. Du moins, entraînée par la tradition démocratique et par la « philanthropie », elle ne cessa de faire en faveur des esclaves des réformes partielles d'où la logique des principes aurait pu un jour tirer une réforme décisive. Mais le Macédonien veillait. La libération des esclaves est une des mesures que le vainqueur d'Athènes se hâta d'interdire.

---

## CHAPITRE VI

### LA DIVISION DU TRAVAIL

Dans la Grèce ancienne, les phénomènes sociaux sont plus apparents sous la forme politique que sous la forme économique. Cette règle s'applique même à la division du travail. Ainsi, Athènes, au v<sup>e</sup> et au iv<sup>e</sup> siècle, nous fait assister à une spécialisation progressive des fonctions publiques. Le démembrement des pouvoirs y augmente le nombre des fonctions. « Dans les grandes cités, dit Aristote, chaque magistrature a des attributions spéciales. La multitude des citoyens permet de multiplier les fonctionnaires. On ne peut nier que les emplois ne soient bien mieux remplis quand l'attention des magistrats est ainsi limitée. Dans les petites cités, au contraire, il faut concentrer bien des attributions diverses dans quelques mains. On peut alors comparer les emplois publics à certains instruments à plusieurs fins. »

Maïs l'évolution qui fait correspondre la multiplicité des fonctions à la complexité des besoins n'agit pas avec moins de force sur la division du travail économique. Les professions qui s'étaient détachées des occupations familiales se ramifièrent avec intensité dans les grandes places de commerce, surtout dans le centre formé par Athènes et le Pirée. Les campagnes et les bourgades restaient plus ou moins fidèles au cumul des petits métiers ; mais en ville, un Hippias, qui voulait ne rien devoir qu'à lui-même,

soulevait la risée générale. Le génie d'un Platon allait pour la première fois donner aux sciences économiques une théorie de la division du travail.

Déjà le *Sophiste* et le *Politique* esquissent la classification des techniques et des métiers. L'un de ces dialogues distingue les arts de création et les arts d'acquisition ; l'autre, les arts principaux, qui fabriquent les objets de consommation, et les arts auxiliaires, qui fournissent les instruments nécessaires à cette fabrication. L'acquisition des matières premières comprend l'extraction des minerais, l'abatage des arbres, le décorticage du liège et du papyrus, la coupe de l'osier, l'écorchement des bêtes et le tannage des peaux. Les arts principaux fournissent à l'homme la maison, le vêtement et les armes, pourvoient à l'entretien de son corps (agriculture, chasse, cuisine, gymnastique, médecine), satisfont son besoin de jeu (peinture, musique), etc. Les instruments sont de plusieurs sortes : outils, ustensiles variés, moyens de transport, c'est-à-dire voitures et navires. Mais c'est dans la *République* qu'on trouve un exposé qui a aujourd'hui encore toute sa valeur de doctrine et qui constitue un document de premier ordre sur l'état économique d'Athènes au premier tiers du IV<sup>e</sup> siècle. Les nécessités primordiales sont la nourriture, le logement et le vêtement : la société la plus rudimentaire a besoin de laboureurs, de maçons, de tisserands et de cordonniers. « Mais faut-il que chacun fasse pour tous les autres le métier qui lui est propre, que le laboureur, par exemple, pourvoie à l'alimentation de quatre personnes, ou bien que, sans songer aux autres, il consacre la quatrième partie de son temps à chercher de quoi vivre, et le reste à bâtir sa maison, à fabriquer ses habits et ses souliers ? — Il me semble que la première méthode serait plus avantageuse pour lui. — Je suis de ton avis. — Tout irait-il mieux, si chacun cumulait plusieurs métiers ou s'il se bornait au sien ? — S'il se bornait au sien. » Tous les avantages de la spécialisation se résument en ces mots : « On fait plus

de choses, on les fait mieux et plus aisément, lorsqu'un seul homme fait une chose selon ses aptitudes et dans le moment convenable. » Le principe posé, les conséquences en sont tirées dans les *Lois* : « Qu'aucun ouvrier du fer ne travaille le bois ; qu'aucun ouvrier du bois n'ait sous ses ordres des ouvriers du fer ; que chacun pratique un seul métier d'où il tirera sa subsistance. » Avec une perspicacité merveilleuse, Platon va plus loin encore. Ce qui est vrai pour une cité l'est pour l'ensemble des cités. Aucune ne produit tout ce qui lui est nécessaire ; chacune a besoin de chercher au dehors ce qui lui manque et, par compensation, de produire au delà de sa consommation propre : outre les marchands qui servent d'intermédiaires à l'intérieur, il faut des agents pour l'exportation et l'importation. La loi de la division du travail a une action universelle.

Sans la pénétration philosophique de Platon, mais avec un don d'observation qui donne à sa parole une singulière précision, Xénophon ne nous fait pas connaître seulement la spécialisation des métiers, mais nous montre dans le même métier la vraie division du travail. En même temps il nous avertit de la grande différence qui existait à cet égard entre les localités. « On ne doit pas s'étonner, dit-il, de voir les ouvrages, de quelque genre qu'ils soient, mieux travaillés dans les grandes villes que dans les petites. Dans les petites villes, le même ouvrier fabrique un lit, une porte, une charrue, une table, et souvent il bâtit encore une maison, heureux quand il est assez occupé à tous ces métiers pour gagner sa vie. Or, il est impossible que l'ouvrier qui s'occupe à tant de choses réussisse en toutes également. Au contraire, dans les grandes villes, où une population nombreuse a les mêmes besoins, un seul métier nourrit un homme. Quelquefois même, on n'en exerce qu'une spécialité. Un tel fait la chaussure d'homme ; tel autre, celle de femme ; l'un vit exclusivement de la couture des souliers ; l'autre, de la coupe du cuir. Dans la confection des chi-

tons, celui-ci est coupeur ; celui-là ne fait qu'ajuster les pièces. Un individu dont le travail se borne à un ouvrage si restreint y doit nécessairement exceller. »

Plusieurs documents confirment les dires de Platon et de Xénophon sur la spécialisation des métiers. Dans un discours attribué à Périclès, on nous parle des travaux exécutés sur l'Acropole : « Toutes sortes de matières premières, marbre, airain, ivoire, or, ébène, cyprès, ont été mises en œuvre par des artisans de toutes catégories, charpentiers, mouleurs, bronziers, marbriers, orfèvres, tourneurs, peintres, émailleurs, ciseleurs. Pour le transport et le charroi, il a fallu sur mer des marchands, des matelots et des pilotes, sur terre des charrons, des loueurs de bœufs, des charretiers, des cordiers, des tisseurs de lin, des corroyeurs, des cantonniers, des mineurs. Et chaque métier... occupe une foule ordonnée d'ouvriers et de manœuvres, corps organisé du travail. » Dans la comédie de la *Paix*, Aristophane nous indique à quel point se scindait la métallurgie, quand il met en scène des artisans qui ne fabriquaient chacun qu'un article, la faucille ou le hoyau, le javelot, le casque, l'aigrette, la cuirasse, le bouclier ou la trompette.

Pour mieux caractériser la division du travail, jetons un coup d'œil sur les diverses catégories d'industrie.

Le travail de l'alimentation tenait toujours une grande place dans la vie de famille, surtout à la campagne. Beaucoup de ménages faisaient avec leurs grains leur farine et leur pain. Les esclaves maniaient le pilon traditionnel ou tournaient la meule. Une exploitation modèle possédait une boulangerie. Presque partout la maîtresse de maison faisait la cuisine avec les servantes. Cependant, à la ville, ces occupations deviennent de plus en plus professionnelles. L'importateur jette sur le marché des blés étrangers ; le marchand les vend au meunier, qui approvisionne le boulanger. On connaît des meuniers et des boulangers grands et petits, citoyens s'acquittant de fréquentes

liturgies, affranchis établis dans des coins de banlieue. La charcuterie et la salaison enrichissent de gros négociants ou font vivre des revendeurs. Des fruitiers et des verdureuses, des marchands et des marchandes de sésame passent dans les rues ou s'installent au marché; un acte officiel nomme un marchand de noix. La cuisine, à son tour, constitue un métier. Dans les grandes maisons, on se pique de dresser chaque esclave pour un service spécial. Aussi Xénophon, dans ses réflexions sur la division du travail, mentionne-t-il l'art de la cuisine. « Celui, dit-il, qui n'a qu'un seul homme pour faire son lit, disposer sa table, pétrir le pain, préparer son repas, doit tout prendre comme on le lui présente; mais là où chacun a sa tâche particulière, l'un de faire bouillir la viande, l'autre de la rôtir, celui-ci de cuire le poisson au court-bouillon, celui-là de le griller, un autre de faire le pain, non de différentes sortes, mais de la seule qui convient à son maître, il me semble que chaque chose doit être à son point de perfection. » Des mètèques vendent au public des mets exotiques. Les citoyens mêmes exercent ce métier considéré comme fort honorable. Pour les dîners d'apparat on fait venir des *extras*, acheteur, marmitons, serveur, etc., jusqu'à douze cuisiniers quelquefois. Une place est réservée sur l'agora aux chefs qui attendent la clientèle, avec leurs aides et leurs ustensiles. Certains de ces artistes sont des maîtres qui portent au loin leur enseignement ou écrivent des manuels de recettes. Il y a des spécialistes pour la pâtisserie. Il y en a d'autres qui jouissent d'une réputation panhellénique pour le boudin, le ragoût, la purée de lentilles, le poisson ou spécialement le congre. Des cuisiniers ambulants ou des gargotiers à domicile vendent au peuple de modestes portions de viande.

Pour le vêtement, on n'a pas renoncé aux vieilles habitudes. Les femmes confectionnent et entretiennent les habits de la famille. Le cardage et le filage se font encore à la maison : sur une peinture de vase, une femme est assise,

en train d'apprêter la laine au-dessus d'un panier. Dans les gynécées, dames et jeunes filles passent leur journée devant le métier à broder. Au contraire, le lavage de la laine, la teinture et le foulage constituent autant d'industries séparées. Les étoffes communes sont tissées partie en famille, partie à l'aide de femmes en journée, partie en fabrique.



Fig. 27. — Femme apprêtant la laine. Coupe de Vulci  
(*Jahreshefte des archæol. Institut*, t. XIII, pl. 1).

Les tissus fins sortent d'ateliers spéciaux, ou bien, quand un particulier a une esclave experte en ce genre de travail, il fait porter au marché tout ce qu'il ne consomme pas et pratique ainsi un métier subsidiaire. La confection du costume s'exécute facilement à la maison, à cause de son extrême simplicité ; mais, par cela même, il n'est pas difficile d'organiser dans un gynécée le travail pour la vente.

On emploie quelquefois la main-d'œuvre servile à façonner une seule sorte de vêtement. Dèméas fait la chlamyde, la casaque militaire sans manches ; Ménon, la chlanide, le manteau léger de laine fine. La fabrication du chiton exige même des ouvriers spéciaux pour la coupe et l'assemblage. Chaque genre de coiffure a ses spécialistes : un nommé Conon tient la coiffe de femme.

Les cuirs et peaux sont préparés dans de grandes tanneries, comme celle que Cléon le démagogue a héritée de son père et celle que dirige un autre chef de parti, Anytos. La corroierie est constituée en industrie à part : on la voit



Fig. 28. — Le travail au gynécée. Pyxis attique, au Musée de New-York (*American journal of archæology*, t. XI, p. 419, fig. 3).

pratiquée par le père du stratège Iphicrate. Quant au travail du cuir, il se ramifie de façon assez inégale. Il y a des bourrelliers-selliers-cordonniers, et des cordonniers qui font le neuf et le raccommodage. Mais chacun de ces métiers peut aussi avoir une existence séparée. Certains selliers ne produisent même qu'une catégorie d'objets, par exemple la bride. La chaussure d'homme et la chaussure de dame, qui se font dans des maisons distinctes, demandent des mains différentes pour la coupe et pour le montage.

Le travail des mines est déjà fortement organisé. Pour l'extraction, le maître mineur commande trois équipes : les hommes les plus vigoureux manient la pointerolle et le pic ; les jeunes servent de porteurs ; les femmes et les vieillards sont occupés au triage. Dans les ateliers à ciel ouvert, sous la surveillance du maître fondeur, travaillent les

broyeurs, les plus forts au mortier, les plus faibles à la meule, puis les laveurs et les fondeurs. Dans les forges, la division du travail ne nous est pas bien connue. Mais nous savons par Aristophane à quel point se spécialisent la fabrication des instruments aratoires et l'armurerie. Le père de Démosthène exploite une fabrique de glaives et se procure dans d'autres maisons des poignées toutes faites. Le bronze d'art demande le concours du praticien, chargé de la partie industrielle, et de l'artiste, qui donne le fini et exécute la ciselure. On est loin du *chalkous* homérique.

Dans les poteries, on séparait, dès le VI<sup>e</sup> siècle, le façonnage, la cuisson et la décoration. Si un Nicosthénès vendait encore des vases de toutes les formes, bientôt on distingue les fabricants de marmites, de jarres, de *lécythes*, de *cothons*, de gobelets, etc. Parmi les peintres de vases, la différence s'accroît de plus en plus entre l'ouvrier chargé du pur ornement et le maître, tel que Douris ou Meidias, qui traite un sujet et exécute les figures.

Il est assez malaisé d'être fixé sur la division du travail dans l'industrie du bâtiment; car il arrive que de gros entrepreneurs se fassent adjudger des travaux très différents et s'en remettent pour l'exécution à des contremaîtres, des ouvriers libres ou des esclaves de professions spécialisées. Mais au moins ne risque-t-on pas, en consultant les comptes des travaux publics, d'exagérer les progrès réalisés. Déjà vers la fin du V<sup>e</sup> siècle, dans les comptes de l'Érechtheion, ce ne sont pas les mêmes qui travaillent la pierre et le bois, et du charpentier en gros œuvre se distinguent le scieur et l'ouvrier en bois décorateur. Cela n'empêche pas que le mot de *tectôn* continue de désigner aussi bien le tailleur de pierres et le maçon que le poseur de madriers, le scieur et l'ornemaniste qui exécute les caissons d'un plafond. Un nommé Mikiôn qui pose des chevrons et des voliges s'occupe aussi de maçonnerie; Manis, qui assujettit des pannes et colle des moulures, sculpte des rosaces en marbre. A plus forte raison, y en a-t-il qui font à la fois la pose des pierres, le

ravalement des murs et le camelage des colonnes. En 329, à Éleusis, on constate de nouveaux progrès. Le *tectôn* cumule encore les travaux de repiquage et de couverture, Agathon fait l'extraction, le transport et la pose des pierres, Euthymidès pose des fondations et moule des briques, Parménon est maçon et crépisseur ; mais, même chez ces patrons qui emploient une main-d'œuvre assez abondante, le travail de la pierre exclut celui du bois, et les petits artisans s'occupent spécialement de maçonnerie, de briqueage ou de crépissage. On assiste à une transformation toute pareille à Épidaure. Dans le premier quart du IV<sup>e</sup> siècle, les entrepreneurs, grands ou petits, exécutent des travaux différents : les Corinthiens Euterpidas et Lykios taillent les pierres, et l'un coupe des traverses, l'autre fournit du sapin ; Aristaios fait la maçonnerie, la couverture, le vernissage et grave une inscription. Dans la seconde moitié du siècle, Saunion de Paros se fait adjudger toutes sortes de travaux, extraction et pose de pierres, sculpture, gravure ; mais ses entreprises ont toujours pour objet le marbre.

Tandis qu'il rompt avec le travail de la pierre et de la brique, le travail du bois constitue des métiers de plus en plus nombreux. Le bûcheron d'Acharnes fait du charbon qu'il porte au marché. Platon nous apprend l'importance prise par le décorticage du chêne-liège et la coupe de l'osier, et Aristophane mentionne le vannier Diitréphès. Les comptes de l'Érechtheion rangent l'ouvrier en bois parmi les *tectones*, mais le désignent d'un terme spécial. A Éleusis, un artisan se charge de façonner des portes, un coffre à habits et un treuil ; d'autres font seulement des portes, et un marchand vend à part des jambages de porte. Les ébénistes forment même plusieurs corps de métiers : les fabricants de lits sont distingués d'avec les fabricants de sièges, et une rue d'Athènes doit son nom aux fabricants de coffres. La charronnerie est une spécialité depuis longtemps. La construction navale, si importante au Pirée,

emploie bien des professions diverses. La fabrication des rames est une industrie indépendante, ainsi que la corderie, séparée du commerce des étoupes.

Dans la fabrication des instruments de musique on distinguait le fabricant de lyres et le fabricant de flûtes. Mais il est difficile de dire si la distinction était rigoureuse et si Cléophon, le *lyropoios*, ne vendait réellement que la lyre ou faisait comme nos luthiers, qui seraient bien marris d'être réduits à la vente du luth.

Entre le grand art et l'art industriel la différence se précise à partir du v<sup>e</sup> siècle. Au iv<sup>e</sup>, Isocrate dira : « Qui oserait comparer Phidias à un modelleur de terres cuites, Zeuxis et Parrhasios à des peintres d'ex-voto ? » Les arts industriels se scindent de plus en plus : du peintre à la détrempe se distingue le peintre à l'encaustique ; de l'orfèvre, le doreur. Sur une liste d'affranchis, on trouve deux graveurs sur pierres fines et un copiste de livres.

Dans l'industrie des transports, la multiplicité des petites entreprises n'est pas signe de progrès. Pour les travaux de Delphes et d'Épidaure, le transport maritime est séparé du transport sur route ; les prix payés n'en donnent pas moins une piètre idée de l'un et de l'autre. Mais, au Pirée, l'organisation des transports paraît excellente : les marchandises et les passagers ont leurs quais et leurs navires spéciaux. Les grandes villes ont pour le transport une foule d'agents variés : loueurs de bœufs, âniers, muletiers, portefaix. Parmi ces derniers, des spécialistes se présentent comme porteurs d'amphores ou porteurs d'outres.

La Grèce du v<sup>e</sup> et du iv<sup>e</sup> siècle offre donc, dans l'ensemble, une spécialisation remarquable des métiers. Mais il ne faudrait pas donner à ce phénomène le sens que l'économie politique y attache d'ordinaire. Dans les temps modernes, la forte division du travail va de pair avec le développement du capitalisme et de la grande industrie. Dans la Grèce ancienne, ce sont précisément les entrepreneurs les plus riches qui dirigent à la fois des industries dissemblables ou

réunissent dans la même fabrique plusieurs productions. Le grand meunier Nausikydès emploie les sons et issues de son moulin à faire l'élevage du porc. A sa tannerie Anytos annexe une fabrique de chaussures. Le père de Démosthène est armurier en même temps qu'ébéniste. Un nommé Conon laisse dans sa succession des esclaves droguistes et d'autres qui font la mode pour dames. A Épidaure, un entrepreneur de Paros s'associe à un Athénien pour l'extraction du marbre, à un autre Athénien pour la sculpture et, de plus, se fait adjuger la gravure des inscriptions. A Delphes, un carrier d'Argos se charge d'élever une colonnade, de mettre en place des triglyphes et des linteaux, de fournir des maquettes, de tailler des stèles, d'exécuter des crampons de fer, de faire scier des madriers et d'installer une grue sur une jetée. La variété de ces entreprises ne prouve rien contre la spécialisation professionnelle des artisans et des ouvriers. Mais cette spécialisation est le fait de travailleurs modestes qui besognent isolément ou par petits groupes. Les esclaves les plus habiles sont occupés dans un atelier domestique et vont vendre au marché les produits sortis de leurs mains. Ces armuriers et ces fabricants d'instruments aratoires qu'Aristophane nous présente l'un après l'autre nous montrent bien que le travail métallurgique était très divisé ; mais ce sont des artisans qui viennent offrir sur la voie publique chaque pièce à mesure qu'ils l'ont achevée. La division du travail n'autorise pas les mêmes conclusions dans l'antiquité que dans les sociétés contemporaines, parce qu'elle n'y est pas fonction du machinisme. Elle ne caractérise pas un régime de grandes usines, mais une industrie petite ou moyenne qui s'adresse directement à une clientèle difficile.

Il est vrai que la concurrence n'est pas exclusivement locale ; le monde grec connaît la division du travail internationale. Beaucoup de villes envoient leurs produits au loin : Corinthe, ses tentures et tapis ; Mégare, ses vête-

ments communs ; Pellène, ses manteaux pelucheux ; Milet ses chlamydes ; Argos, ses chaudrons ; Chalcis, ses épées ; Athènes, les vases du Céramique et l'argent du Laurion. Mais le travail prend une grande intensité dans les cités exportatrices sans se concentrer dans des établissements munis d'engins monstrueux ; les classes laborieuses pullulent dans les ports et les faubourgs sans dépendre de quelques firmes toutes-puissantes.

---

## CHAPITRE VII

### L'ACTIVITÉ MONÉTAIRE

#### § 1. — Le régime monétaire.

Aux plus beaux siècles de la Grèce, l'économie naturelle conserve une forte vitalité. Elle régit plus ou moins l'existence dans les cantons reculés. Le Spartiate vit toujours de la récolte apportée par les hilotes. Thasos, au IV<sup>e</sup> siècle, affecte la jouissance d'un terrain à la rémunération d'un service public. Quand Delphes ouvre une souscription en 360, les Apolloniates envoient 3.000 médimnes d'orge. Les Thessaliens paient encore leurs impôts sur leur moisson, et Syracuse exige la dîme de ses sujets sicules. Dans les grandes cités, il est vrai, toutes les institutions reposent sur l'économie monétaire. Lorsqu'en 478 Aristide taxe les villes de la confédération délienne, il leur demande uniquement de l'argent. Cependant, même en Attique, le régime naturel est loin d'avoir totalement disparu. Avant la guerre du Péloponèse, la plupart des propriétaires vivent de leur terre. On remarque comme une nouveauté la méthode d'économie domestique appliquée par Périclès, qui fait vendre sa récolte en masse, et s'approvisionne au marché de la ville. Vers 412, un Athénien place en Chersonèse un capital dont l'intérêt lui est servi en blé. Dans les baux de l'époque, le loyer se paie en orge : sur ce point les contrats sont les mêmes à Éleusis qu'à Olympie ou à Héraclée. Même en ville, les salaires sont longtemps payés en aliments ; vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle, on en est encore

à spécifier qu'un artisan ou un ouvrier devra se nourrir « à la maison ». Dans toute la Grèce, les prêtres ont pour rétribution une part de la dîme et comme casuel une part des victimes immolées. L'importance du trousseau dans l'apport d'une femme rappelle toujours le temps où la dot n'était pas constituée en numéraire.

Toutes ces exceptions n'empêchent pas l'économie de la Grèce classique d'être monétaire ; mais elles précisent le sens qu'il faut attribuer à la règle générale. Nous ne sommes pas dans une période où le régime monétaire, en plein développement, puisse donner naissance à un crédit indéfini, à un capitalisme forcené.

Au commencement du ve siècle, la rareté des métaux précieux gêne le monnayage. Les mines de Thasos, de la côte thrace et de Siphnos sont les seules d'où les Grecs tirent l'or et l'argent avant les guerres médiques. Il est vrai que les Thasiens extraient dans leur île et à Scap-tèshylè pour 150 talents d'or par an. Quant aux Siphniens, ils s'enrichissent assez pour élever, avec la dîme de leur revenu minier, un des plus beaux « trésors » dont s'enorgueillisse Delphes, et des flibustiers samiens viennent leur extorquer, vers 524, une contribution de 100 talents. Mais, dans l'ensemble des pays grecs, la production reste trop faible pour fournir de grandes quantités à la frappe. Tout à coup, une révolution se produit. En 483, les prospecteurs qui opèrent au Laurion font des découvertes merveilleuses ; les riches gisements de Maronée sont mis en exploitation ; en un an, l'État touche 100 talents pour sa part. Peu après, les mines du Strymon rapportent au roi de Macédoine un talent d'argent par jour, et l'or du mont Pangée attire les Athéniens. Les métaux précieux s'épandent sur la Grèce.

Mais, à mesure qu'ils entrent dans la circulation, ils en sont retirés, l'or surtout, par la thésaurisation. Ce mode primitif de capitalisation persiste sous plusieurs formes. Vers 480, en Phrygie, Pythios conserve dans ses caves 2.000 talents d'argent et 3.993.000 statères d'or, plus de

cent millions. A la même époque, Architèlès de Corinthe possède assez d'or pour qu'on vienne de loin lui en acheter. Les temples surtout drainent le métal précieux. De toutes parts arrivent aux divinités, comme ex-voto, dîmes, amendes et parts de butin, les lingots et les pièces d'orfèvrerie. Delphes ne cesse de recevoir les dons du monde entier : vers 360, sa réserve est évaluée à 6.000 talents d'argent et 4 000 d'or ; elle suffit à entretenir une armée de mercenaires pendant dix ans. Sur l'Acropole d'Athènes, la déesse entasse jusqu'à 9.700 talents d'argent monnayé, à quoi s'ajoutent les offrandes, les vases sacrés et les dépouilles des Mèdes, encore 500 talents, plus le manteau de la statue chrysléphantine, pesant 44 talents d'or fin et valant 616 talents d'argent. A quel point la mainmorte réduisait

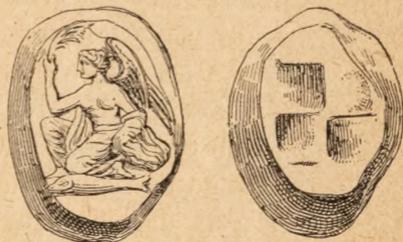


Fig. 29. — Cyzicène d'électron  
(Dict. des antiq., fig. 2270).

la circulation de l'or, certains faits en témoignent. Quand les Lacédémoniens résolurent de dorer la statue d'Apollon Amycléen, ils ne purent trouver en Grèce le métal nécessaire et durent le demander à Crésus. Hiéron I<sup>er</sup> de Syracuse eut grand-peine à se procurer de l'or pour un trépied et une Victoire destinés à Delphes ; seul, Architèlès le Corinthien le tira d'affaire. Pendant que les sanctuaires détenaient ainsi l'or en Grèce, en Perse le grand roi cachait dans ses palais des monceaux de lingots. Aussi, dans le courant du ve siècle, la valeur de l'or s'accroît-elle régulièrement. Darios I<sup>er</sup> avait fixé le rapport du métal jaune au métal blanc à 1 : 13 1/3. Vers 438, ce rapport s'était haussé à 1 : 14. Le roi enfouit l'or en barres plus jalousement que jamais et suspendit la frappe des dariques. La disparition de l'or monnayé laissait la place libre aux statères d'électron : l'extraordinaire vogue des *cyzicènes* fut quelque

temps le seul tempérament au monométallisme argent.

Vers la fin du v<sup>e</sup> siècle commence un mouvement inverse. La Perse, intervenant dans les luttes des cités grecques, verse des sommes énormes aux Spartiates, aux Athéniens, aux Béotiens ; les mercenaires s'enrôlent par myriades au service du roi et des satrapes : l'or de Suse commence à circuler. Les désastres de la guerre du Péloponèse contraignent les Athéniens à vider les caisses de l'Acropole, à mettre à la fonte les Victoires et le manteau de la déesse. Les Arcadiens mobilisent le trésor d'Olympie ; les Phocidiens font main basse sur celui de Delphes. Le commerce fait affluer les dariques. Philippe de Macédoine développe l'exploitation du Pangée et en tire 1.000 talents par an. Enfin, Alexandre ouvre les caches de Persépolis. Aussi la monnaie d'or se répand-elle très vite. En 409, dans une maison athénienne, une somme de 3.000 drachmes comprend 30 p. 100 d'or ; six ans après, sur une encaisse de 32.000 dr., il y en a 44 p. 100. Le monnayage de l'or prend une telle extension, que le rapport des deux métaux change avec une rapidité inouïe. Dès le début du iv<sup>e</sup> siècle, il est ramené à 1 : 12. Pour consolider le bimétallisme, Philippe asseoit le système macédonien sur le rapport de 1 : 12  $\frac{2}{3}$ . Mais la loi de l'offre et de la demande renverse l'obstacle qu'on prétend lui opposer. « L'or, devenu commun, baisse en faisant hausser le prix de l'argent » : ces mots, écrits en 355, valent pour une longue période. Dès 336, ayant la conquête de l'Asie, les naopes préposés à la construction du temple delphien prennent un statère d'or pour 10 statères d'argent. Ce rapport de 1 : 10 est définitif. Comparé au rapport primitif 1 : 13  $\frac{1}{3}$ , il permet de mesurer la masse d'or retenue jusque là dans les temples grecs et les palais perses.

C'est, en somme, l'argent qui fournit à la Grèce sa monnaie nationale. Mais chaque cité tient à son droit de frappe. L'autonomie politique a pour résultat l'anarchie monétaire. Il en résulte de graves difficultés dans l'usage commercial. Tout échange international a pour corollaire une

opération de change. Or, la plupart des villes tirent de leurs émissions des bénéfices scandaleux. La frappe de l'électron favorise la fraude. Cet or blanc a une teneur d'argent qui varie, à l'état naturel, de 20 à 48 p. 100 : entre deux statères d'électron d'apparence identiques la valeur réelle pouvait différer dans la même proportion qu'entre une drachme euboïque et une drachme éginétique. Quant à la monnaie d'argent, elle était altérée presque partout par des alliages cyniques. « Un grand nombre de villes, dit Démosthène, emploient l'argent manifestement mélangé de cuivre et de plomb. » Effectivement, la monnaie des colonies italiennes et siciliennes n'a parfois que 910 millièmes de fin. Souvent on ne se donne pas tant de peine : on se contente de ne pas mettre le poids. En cas de besoin,



Fig. 30. — Statère d'or de Lampsaque  
(*Dict. des antiq.*, fig. 6581).

on procède à des coups d'État monétaires : Hippias d'Athènes retire de la circulation toute la monnaie émise, pour en émettre une nouvelle de moitié plus légère ; Denys de Syracuse donne l'ordre à ses créanciers de se présenter avec tout leur numéraire, en fait doubler la valeur par une surfrappe et éteint la dette en gardant un beau reliquat.

Tous ces moyens, altération, rognage, valorisation fictive, ne peuvent réussir que par le cours forcé, dans les limites du territoire où s'exerce la puissance d'une loi. Sur le marché international, la monnaie n'est plus qu'une marchandise soumise à la loi de l'offre et de la demande et dont le prix est fixé par ses qualités intrinsèques. Tandis que les monnaies suspectes étaient refoulées sur le lieu d'émission, certaines cités assurèrent par leur probité un succès universel à leur monnaie. Les cyzicènes, les statères de Lampsaque, les *hectès* de Phocée, les « philippes » jouirent de la même réputation que les dariques. Jusqu'au premier quart

du v<sup>e</sup> siècle, partout où l'on avait besoin d'argent monnayé, on recevait les « tortues » d'Égine et les « poulains » de Corinthe, qui avaient 961 millièmes de fin.

A ce moment, Athènes se place à la tête de la Grèce pour le monnayage comme pour le reste. Elle trouvait dans les nouvelles mines du Laurion de singuliers avantages. Cependant l'abondance même du métal blanc présentait un grave danger, la dépréciation. L'argent ne tarda pas à baisser de 5 p. 100 par rapport à l'or, et, après avoir longtemps valu de 200 à 300 fois son poids de cuivre, il ne le valait plus au iv<sup>e</sup> siècle que 120 fois. Athènes sauvegarda son monnayage par une honnêteté indéfectible. Elle avait en pareille matière les mêmes idées que les États avancés des temps modernes : pas de gain momentané qui puisse compenser la moindre atteinte portée au crédit public ; pas de meilleure politique que la probité. Aucune précaution n'était négligée. Les saumons d'argent apportés à l'Hôtel des Monnaies y subissent une nouvelle coupellation, un dernier affinage, avant d'être coulés dans les moules ; comme le flan doit être rogné pour être d'un beau fini, on commence par lui donner un poids supérieur à celui de l'étalon. Ainsi toute pièce n'est émise que ne déclare bonne la pierre de touche et le trébuchet. Le titre est d'une finesse extraordinaire : il atteint 985 millièmes. S'il est souvent moins élevé, jamais il ne descend au-dessous de 966 millièmes, et, dans ce cas, l'alliage n'est pas artificiel, puisqu'il contient parfois 2 millièmes d'or et assure à la pièce une valeur supérieure à celle du titre. Rien ne put déprendre Athènes d'une tradition qui faisait partie de son honneur. Dans les plus terribles années de son histoire, quand le trésor est vide, quand l'invasion fait abandonner les galeries du Laurion, quand sont jetés à la fonte l'un après l'autre les vases sacrés et les pieuses offrandes, il faut bien alors qu'elle frappe des monnaies obsidionales en or et en bronze ; mais ce qu'elle n'a jamais consenti à faire, même en luttant pour la vie, c'est d'avilir sa monnaie d'argent.

Tant de droiture eut sa récompense. La « chouette lauriotique » fut reconnue comme « la meilleure de toutes les monnaies ». Elle eut cours sur tous les marchés. Ni la passion de l'autonomie ni la haine politique ne purent lui faire obstacle en pays grec ; elle reçut bon accueil chez

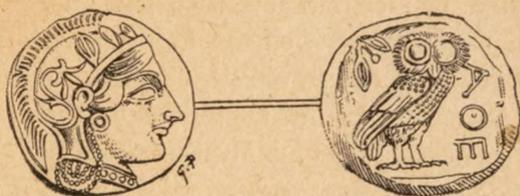


Fig. 31. — Tétradrachme attique (style archaïque).

tous les peuples barbares. Aussi les Athéniens ne touchaient-ils au type de leurs monnaies qu'avec une extrême prudence. L'art était depuis longtemps rénové par le génie de Phidias, que le marteau du monnayeur reproduisait toujours l'empreinte archaïque de l'Athèna au sourire figé et de son oiseau aux gros yeux ronds. Il ne fallait pas trou-

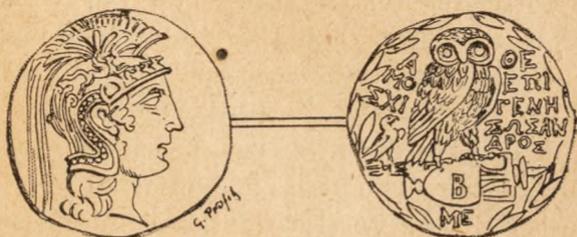


Fig. 32. — Tétradrachme attique (style récent).

bler les habitudes prises. Universel instrument d'échange, le tétradrachme attique devint même un objet d'exportation. Si le monnayage lauriotique favorisait le commerce extérieur, inversement la demande de l'étranger donnait une impulsion féconde à l'exploitation minière et à la frappe.

Par l'hégémonie monétaire, Athènes semble acheminer la Grèce du <sup>v</sup>e siècle vers l'unité monétaire. La confédéra-

tion de Délos ouvre un vaste champ à l'expansion des chouettes. Comment admettre que la taxe fédérale soit fixée et versée en espèces différentes, que la solde des matelots n'ait pas cours partout ? Il faut que la capitale donne à sa monnaie un caractère officiel. La prépondérance commerciale vient en aide à la puissance politique. Sans mesure coercitive, par la force des choses, la frappe autonome cesse dans les Cyclades ; elle se réduit, dans les villes de l'Asie Mineure, à fournir la menue monnaie pour les besoins locaux. Plus tard, au temps où les Athéniens centralisent leur empire par les armes et par les lois, il est prescrit aux villes confédérées d'adopter les monnaies, poids et mesures attiques. Mais Athènes n'a plus les moyens d'imposer sa volonté. Il était dit que jamais en rien la Grèce n'arriverait à l'unité.

Après la chute d'Athènes, un grand nombre de cités se remirent avec empressement à battre monnaie : c'était, pour chacune, se prouver sa liberté. Mais l'anarchie monétaire avait trop d'inconvénients pour qu'on ne cherchât pas à y porter remède. On imagina des accords spéciaux, des unions restreintes. Olbia, par une mesure unilatérale, donne cours légal et traitement privilégié aux ezyziènes, en fixant le taux du change. Mytilène et Phocée s'entendent pour émettre des monnaies identiques. Les fédérations qui donnent une si grande originalité à l'histoire constitutionnelle du IV<sup>e</sup> siècle ont toujours une monnaie commune ; certaines de ces expériences politiques ne sont même connues que par leurs émissions, remarquables effets de l'autonomie élargie. Malgré tout, il fallait un instrument d'échange au marché international. Athènes restait maîtresse du commerce et continuait de veiller sur le bon aloi de sa monnaie. Un Athénien pouvait écrire vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle : « Dans la plupart des villes étrangères, les capitaines marchands sont obligés, faute d'espèces ayant cours, de prendre une autre cargaison pour remplacer celle qu'ils déchargent. Chez nous, si l'on ne

veut pas de fret de retour, on donne son chargement pour de l'argent : on emporte une excellente marchandise, et, quelque part qu'on en trafique, on en retire plus que le capital. » Ainsi l'argent attique faisait prime sur toutes les places. L'administration delphienne était forcée de s'en procurer pour ses paiements moyennant un change de 6,66 p. 100. Théoriquement, le rapport de la drachme attique à la drachme éginétique était de 7 : 10 ; dans la pratique commerciale, il était de 3 : 4. Aucun désastre, pas même la conquête macédonienne, ne put empêcher l'universelle diffusion d'une monnaie qui devait son bon renom à sa valeur intrinsèque.

En règle générale, l'activité de la circulation monétaire détermine une diminution dans le pouvoir d'achat du métal précieux, c'est-à-dire une hausse générale des prix. En était-il ainsi en Grèce ? Sans doute il est difficile de raisonner sur le prix des denrées dans l'antiquité. Les différences étaient énormes entre les pays producteurs et les pays importateurs ; elles étaient considérables entre le gros et le détail ; enfin, le cours de certains produits, particulièrement des céréales, était sujet à des variations extraordinaires, la même année, quelquefois le même jour. Cependant on a des points de repère qui permettent de constater une hausse continue. A la fin du IV<sup>e</sup> siècle, Dèmétrios de Phalère estimait que, depuis Solon, les prix avaient quintuplé. Ils ont même sextuplé, si l'on s'arrête un peu avant, à la conquête d'Alexandre. Après avoir augmenté d'environ 50 p. 100 durant le VI<sup>e</sup> siècle, ils doublèrent de 480 à 404, et doublèrent encore une fois jusque vers 330 : ce qui valait 1 vers 590 vaut successivement, aux dates indiquées, 1 1/2, 3 et 6<sup>1</sup>.

1. Le blé valait 2 dr. le médimne (3 fr. 75 l'hectol.) vers la fin du V<sup>e</sup> siècle ; vers le début du IV<sup>e</sup>, il vaut au détail 3 dr. ; cinquante ans après, le prix normal est de 5 à 6 dr. (9 fr. 35-11 fr. 20 l'hectol.). Mais la disette double souvent ce prix ; une crise le porte à 16 et même à 32 dr. (21 fr. 50 et 43 fr. l'hectol.). L'orge vaut 2 dr. au détail à la fin du V<sup>e</sup> siècle, et autant en gros en 360 ; en 328, le prix oscille entre 3 dr.

## § 2. — Les placements et l'intérêt.

Jusqu'à la fin des guerres médiques, la société grecque en est restée au régime de la thésaurisation. L'argent s'amasse et ne travaille pas. Les temples ont leurs réserves ; les particuliers remplissent leurs coffres de leur superflu. Un Milésien riche vient à Sparte déposer toute sa fortune dans un temple : il ne voit rien de mieux à en faire que de la mettre à l'abri. Le Phrygien Pythios, qui compte par milliers les talents d'argent et par millions les statères d'or, n'en a pas l'emploi et offre le tout au roi Xerxès. Dans la maison du Corinthien Architélès les barres d'or gisent inertes. Hérodote retrouve la sagesse des vieux âges quand il fait dire par Solon que l'opulence a pour tout avantage qu'elle permet de satisfaire certains caprices et qu'elle est une assurance contre les revers.

Mais, depuis le milieu du v<sup>e</sup> siècle, surtout au iv<sup>e</sup>, les valeurs circulent, et l'argent disponible se change en capitaux fructueux. Vers 410, un nommé Diodotos laisse

et 3 dr. 5 ob. (5 fr. 60 et 7 fr. 15 l'hectol.). L'huile vaut en Attique, vers 380, 12 dr. le métète (30 francs l'hectol.), prix de détail ; plus tard on paie le triple à Lampsaque. Le bœuf, estimé 5 dr. au temps de Solon, est encore dans ces prix en Sicile à la fin des guerres médiques, et en 368 Alexandre de Phères promet aux Athéniens de la viande à une demi-obole la mine (0 fr. 13 le kilog.). Mais depuis longtemps l'Attique connaît de tout autres prix. En 410, le bœuf de sacrifice se paie 54 dr. par tête en moyenne ; vers 375, 77 dr. 1/4. L'augmentation est de 50 p. 100 en trente-cinq ans. Le prix du cuivre double au moins en cent ans : on a vu que l'argent, qui valait au v<sup>e</sup> siècle de 200 à 300 fois son poids de cuivre, ne le vaut plus au iv<sup>e</sup> siècle que 120 fois ; le cours du cuivre, qui variait entre 26 et 41 dr. le talent (35 à Athènes vers 420), arrive ainsi à 69 dr. (de 70-110 francs les 100 kilogs, il passe à 183 francs). D'après les prix du fer ouvré, on peut calculer que le cours du fer brut variait jusque vers 336 entre 5 dr. et 5 dr. 3/4 le talent (entre 13 fr. 25 et 15 fr. 25 les 100 kilogs) ; la hausse était très lente dans ces limites, lorsqu'un boom quadrupla le cours vers 330. L'himation ou vêtement de dessus vaut 16 dr., qualité ordinaire, en 392 ; le prix de 18 dr. 1/2, payé en 329 dans le gros pour la qualité la plus commune, semble indiquer une hausse assez sérieuse. Une peau de bœuf brute valait 3 dr. vers 380 ; elle vaut le double à Trézène dans la seconde moitié du siècle. Aussi la cordonnerie devient-elle chère. En 388, un jeune beau se chausse luxueusement pour 8 dr. ; en 329, la chaussure d'esclave vaut 6 dr. en gros.

80.000 drachmes : 48.000 sont placées, dont 46.000 à court terme, et 2.000 seulement (on est en temps de guerre, il est vrai) d'une façon durable. Dans le deuxième quart du IV<sup>e</sup> siècle, le relevé d'une fortune trois fois moindre, mais gérée avec un soin rigoureux, ne porte que 900 drachmes d'argent comptant ; le gros de l'avoir comprend un mobilier, un cheptel, des récoltes en grange pour plus de 5.000 drachmes, un bâtiment estimé 15.000 drachmes, deux maisons de rapport valant ensemble 3.500 drachmes, 4.000 drachmes de créances portant intérêt et plus de 1.000 drachmes d'autres créances. Si Lysias, en 404, a en caisse 3 talents d'argent, 400 cyzicènes et 100 dariques (environ 32.000 fr.), si le père de Démosthène laisse en mourant 80 mines d'argent comptant, c'est qu'ils sont l'un et l'autre à la tête d'une industrie qui exige un grand roulement de fonds. Le temps est passé, où les propriétaires laissaient dormir le bien acquis : on garde une somme médiocre pour les besoins journaliers ; le reste, on le place.

Si cette transformation s'était faite brusquement, le capital sous toutes ses formes se serait avili. Mais elle ne s'accomplit pas avec cette rapidité. Quels que soient les placements, les revenus sont d'un taux élevé. Il n'est pas rare, au IV<sup>e</sup> siècle, que des fortunes de mineurs, bien administrées, doublent ou triplent en quelques années.

Avant tout, le capitaliste désire acquérir de la terre. Mais il ne le peut que s'il est citoyen. Ces deux faits, la considération attachée à la possession du sol et l'incapacité des métèques, se neutralisent au point de vue économique : le second empêcha le premier d'enfler le prix de la terre et, par conséquent, d'en réduire la rente. Rien ne contrarie donc le libre jeu de la loi qui veut que le placement le plus sûr soit le moins rémunérateur, et qu'il reste cependant en proportion avec les autres placements. C'est à 8 p. 100 qu'on évalua avant le milieu du IV<sup>e</sup> siècle le rapport entre le loyer de fermage et la valeur vénale du fonds. Mais la baisse du numéraire a pour effet de relever le taux de capi-

talisation jusqu'à 12 p. 100 : en l'an 300, un fermier qui prend à bail une propriété à raison de 600 drachmes par an se réserve de l'acheter au prix de 5.000 drachmes. Dans les baux emphytéotiques, portant sur des terres peu productives, se présente une anomalie apparente : le prix indiqué tient compte des améliorations futures, mais non pas la rente, qui reste ainsi fort au-dessous des taux ordinaires, quelquefois entre 2 et 4 p. 100.

Dans les grandes villes comme Athènes, les maisons de rapport sont nombreuses. En temps normal, le revenu de la propriété bâtie égale à peu près celui de la terre. Un nommé Stratoclès qui possède un immeuble de 3.000 drachmes et un autre de 500 en tire 300 drachmes de loyer, environ 8 1/2 p. 100.

Après la location de maisons, le placement le plus recherché, c'est la location d'esclaves. Au premier abord, elle paraît une affaire superbe. Pour un esclave moyen, dont le prix varie entre 150 et 200 drachmes, l'employeur paie au maître une redevance d'une obole par jour et prend la nourriture à sa charge. Si l'esclave travaille toute l'année, il représente un revenu brut de 60 drachmes (entre 30 et 40 p. 100). Seulement, il faut déduire l'amortissement et le déficit pour cause de chômage. Dans les mines, il est vrai, l'esclave est loué à l'année et doit être rendu indemne; mais, en fait, il est vite usé, et alors il ne trouve plus preneur : le déchet est au moins aussi fort pour ce mode de location que pour les autres. L'esclave à louer, c'est donc un capital qui rapporte gros parce qu'il ne trouve pas de placement durable ou que, fondant très vite, il doit être très vite reconstitué sur les intérêts; c'est une action qui ne donne pas de dividendes réguliers ou n'est remboursée que partiellement. Comme toujours, le taux du revenu s'élève en raison inverse de la sûreté.

Les terres, les maisons de rapport, les esclaves habiles au travail, tels sont les placements habituels du rentier athénien, ceux que Socrate fait semblant d'attribuer à la

courtisane Théodotè. Il y a cependant un autre emploi de la richesse acquise, qui prend une importance croissante : c'est le prêt à intérêt.

Il n'était pas universellement admis. Les philosophes ont là-dessus des idées arriérées : ils s'accordent à déclarer l'usure détestable, parce qu'elle fait sortir la monnaie de la monnaie et constitue le moins naturel des modes d'acquisition. Les mœurs familiales ont encore assez de puissance pour que le prêt gratuit ou *éranos* soit d'un usage constant, même en dehors de la famille. Les *éranistes* ne demandent que la restitution du capital. Prêt d'amitié, dette d'honneur, et la gratitude comme intérêt. Mais, si l'on accorde quelque mérite au prêt gratuit, c'est qu'on sent bien qu'un prêteur se dessaisit d'une somme qui peut lui devenir utile et ne lui être rendue jamais. Pour décider le détenteur d'un bien à s'en priver, pour permettre à un indifférent d'en tirer bénéfice, il faut l'attrait d'une compensation. Rien de plus légitime qu'une plus-value du capital risqué, une participation au surcroît de productivité qu'il détermine. Sans doute l'usurier de profession est mal vu. Mais on le distingue de l'honnête homme qui prête de l'argent « pour rendre service et ne pas voir son capital fondre insensiblement dans ses mains ». On proclame l'utilité publique du prêt à intérêt, aliment nécessaire du commerce ; on demande aux tribunaux populaires d'appliquer toute la sévérité des lois aux fraudes des débiteurs.

En fait, l'offre est pour le moins contrebalancée par la demande. D'une part, l'accroissement de la richesse et du numéraire pousse aux placements : les particuliers font emploi de leurs économies, et les sanctuaires de leurs réserves. D'autre part, l'activité croissante du marché pousse aux emprunts. Les affaires d'argent deviennent assez nombreuses, vers la fin du v<sup>e</sup> siècle, pour nécessiter des intermédiaires, les banquiers. Au milieu du iv<sup>e</sup> siècle, les inventaires de succession et les procès nous font connaître des fortunes placées entièrement en créances. Le com-

merçant constitue sa mise de fonds sur des obligations. Nicoboulos, resté longtemps dans les affaires, recourait souvent au crédit ; depuis qu'il a du bien, il l'emploie dans les affaires des autres. Eschine le Socratique fait marcher sa fabrique de parfums à coups d'emprunts. Panténète et Mantithée exploitent des mines soutenus par des bailleurs de fonds.

Quelles pouvaient être ici les exigences du capital ? La hausse générale des prix prouve que la masse de métal précieux augmentait dans des proportions plus fortes que les objets de consommation : il semble donc qu'elle dût correspondre à une baisse de l'intérêt. Mais trop de phénomènes agissaient en sens contraire. Les trésors les plus considérables furent lents à se mobiliser. Les besoins de l'industrie et du commerce devenaient toujours plus pressants. Les entreprises qui sollicitaient spécialement le crédit, c'étaient celles où les risques étaient le plus grands et le contrôle le plus difficile, les entreprises d'importation et d'exportation par mer. Dans ce genre d'affaires, l'intérêt de l'argent devait se grossir d'une forte participation aux bénéfices et d'une forte prime d'assurance. Le taux fixé pour des prêts incertains et fréquents ne pouvait pas rester sans influence sur le taux normal : il tendait à le surélever. Il est vrai que la garantie du prêteur se multipliait et se renforçait de toutes manières : hypothèques doubles de la créance, prise en gage d'ateliers avec esclaves et marchandises, clause pénale donnant le droit de saisie sans jugement préalable, achat immédiat du fonds affecté par un contrat pignoratif qui transforme l'intérêt en ferme, le tout sans préjudice d'un cautionnement rigoureux. Mais ce luxe de sûretés n'était pas toujours efficace. D'abord la loi d'humanité qui interdisait de gager un emprunt sur corps détruisait la plus sérieuse garantie qu'auraient pu offrir les petites gens. Un autre obstacle à la liberté des contrats en aggravait les conditions. Les métèques, qui disposaient de la fortune mobilière, ne pou-

vaient pas prêter sur hypothèque, puisqu'ils étaient incapables d'entrer en possession de leur gage. La plupart des emprunts devaient donc être garantis par des biens meubles ou des esclaves. La meilleure sûreté, c'était encore la parole de l'emprunteur et des cautions solidaires. Aussi les Athéniens comprenaient-ils parfaitement la puissance du crédit personnel. « De tous les capitaux, dit Démosthène, le plus productif dans les affaires, c'est la confiance, et, si tu ne sais pas cela, tu ne sais rien. » Ce n'était pas assez pour empêcher le taux de l'intérêt d'être très élevé.

L'État, qui travaillait inconsciemment par ses lois à le hausser, ne crut jamais devoir intervenir pour le limiter. Solon impose des règles restrictives en matière de garanties; en matière d'intérêt, il n'en reconnaît point. Pour une fois qu'à notre connaissance la loi athénienne fixe des intérêts moratoires, elle les porte à 18 p. 100, taux qui comporte peut-être un élément pénal, mais qui, en tout cas, n'est pas inférieur au taux normal. Il semble bien, d'ailleurs, que le principe de liberté illimitée soit commun à toute la Grèce. On éprouve une vive surprise à Delphes, devant un décret qui défend d'exiger pour tout emprunt public ou privé un intérêt supérieur à 6 p. 100 : la fixation d'un maximum, et à un taux tellement bas, ne peut être qu'une mesure révolutionnaire prise par un parti politique. La règle générale, c'est le laisser-faire.

Un système d'échéances fréquentes convient à un marché où la loi est dictée par de petits capitalistes : le prêteur ne peut pas attendre pour toucher les intérêts échus ou veut des intérêts composés. Ce régime est celui de la Grèce. Dans les affaires à court terme, comme le prêt maritime, l'intérêt est acquitté avec le principal. D'ordinaire, on calcule l'intérêt à tant par mine et par mois, ce qui fait douze ou treize échéances par année. Tout débiteur redoute « la fin de lune ».

L'intérêt normal est d'une drachme par mine (12 p. 100). Le taux de 5 oboles (10 p. 100) est un taux de faveur. On

voit des prêts sur hypothèques à 8 et 9 oboles (16 et 18 p. 100). Xénophon propose aux Athéniens de créer une caisse publique qui prêtera aux particuliers à 10 oboles (20 p. 100). A l'industrie on impose les taux les plus élevés. Un parfumeur emprunte à 9 oboles chez des amis pour rembourser des banquiers qui lui prenaient le double.

Pour le commerce le taux ordinaire est de 8 ou 9 oboles ; mais le prêt maritime à la grosse aventure est autrement fructueux. Le prêteur affecte son argent sur quille et chargement : en cas de naufrage, l'emprunteur ne doit rien, ni intérêt ni principal ; en cas d'arrivée à destination, soit à l'aller soit au retour, suivant les conventions, il rembourse le capital avec les intérêts stipulés. Il s'agit donc d'un véritable contrat de société en commandite, produisant en partie les effets d'un contrat d'assurance. Mais le créancier court plus de risques que le débiteur : outre le péril de mer, il doit craindre toutes les fraudes en usage dans un monde interlope, baraterie, détournement d'affectation, non-acquisition d'un fret de retour. Excellente affaire si tout va bien, le prêt à la grosse est une opération extrêmement aléatoire. Aussi le profit maritime monte-t-il très haut. Il varie suivant la personne de l'emprunteur, le lieu de destination, la durée de la navigation, la situation politique. Pour un simple voyage du Bosphore au Pirée en temps de guerre, on prête au denier huit (12 1/2 p. 100) : jolie prime à gagner en quelques jours. Pour le même trajet, aller et retour, on demande 30 p. 100. A d'autres moments, les conditions sont un peu plus douces : pour la traversée d'Athènes en Thrace et au Bosphore, avec faculté de pousser jusqu'au Borysthène, et pour le retour sans arrêt prolongé, on se contente de 22 1/2 p. 100 ; pour toute la saison de navigation, environ sept mois, on exige 30 p. 100. Un capitaliste bien inspiré peut employer son argent deux fois dans la même saison et se faire du 40, voire du 66 2/3 p. 100. Il arrive même qu'on demande hardiment du 100 p. 100 pour des entreprises au Pont ou dans l'Adriatique.

Inutile d'insister sur les excès des usuriers. Le 36 p. 100 demandé par des banquiers à un client suspect, le 25 p. 100 par jour que l'avare de Théophraste va percevoir lui-même de boutique en boutique, n'ont guère d'importance que dans l'histoire des mœurs. Ce qu'il faut retenir, au contraire, comme l'indice d'un état économique et social, c'est le taux élevé de l'intérêt normal et surtout du profit maritime.

---

## CHAPITRE VIII

### LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET L'AGRICULTURE

L'*Économique* de Xénophon met dans la bouche de Socrate un magnifique éloge de l'agriculture. Le travail des champs n'est pas seulement une source de plaisirs ; il donne la vigueur au corps, à l'âme l'endurance ; il enseigne même à l'homme libre la justice et la solidarité. « C'est la profession la plus honorée, parce qu'elle donne à la société les meilleurs citoyens. » Le plus beau des arts est aussi le plus utile. L'agriculture procure l'aisance, pour peu qu'on s'y applique d'une volonté ferme. « Elle tend les bras à qui vient à elle et lui offre tout ce qu'il désire, sachant recevoir ses hôtes avec magnificence... Elle est la mère et la nourrice des autres arts : dès que l'agriculture va bien, tous les autres fleurissent avec elle ; partout où la terre est laissée en friche, presque tous les autres arts périssent sur terre et sur mer. » Xénophon ne parle pas sans arrière-pensée. Il oppose la richesse tirée de la terre, qui seule à ses yeux est une réalité, à la richesse en numéraire dont se parent le commerce et l'industrie. C'est le préjugé physiocratique qu'il exprime, comme font Platon et Aristote. Mais la majorité des Grecs, peut-être même des Athéniens, pensaient là-dessus comme les philosophes. La propriété foncière conservait une grande partie de l'importance presque exclusive qu'elle avait eue pendant tant de siècles ; par cela même que l'étranger en était exclu, elle gardait tout son prestige. Sans doute l'agriculture voit sa place se réduire dans une économie qu'envahit le mercantilisme ;

elle souffre de plus en plus, sous un régime de concurrence internationale, de n'avoir à exploiter qu'un sol exigü et pauvre. La terre n'en reste pas moins l'unique moyen d'existence dans un grand nombre de pays et la principale ressource des citoyens même dans un pays aussi résolument adonné au commerce maritime que l'Attique.

### § 1. — Répartition du sol.

La répartition du sol était très différente selon les cités. En beaucoup d'endroits, l'appropriation individuelle ne s'était faite qu'incomplètement, ou bien elle n'avait pas rendu la terre facilement mobile et divisible, ou bien même elle avait permis aux riches d'arrondir leurs domaines par achat et réalisation d'hypothèque. Constamment apparaît dans Pindare le grand propriétaire amateur de chevaux, de chars et d'exercices physiques, le seigneur au geste fier, à la main large, qui sait inviter les poètes à chanter la noblesse de sa race, les merveilles de son château et ses belles prouesses. En Thessalie, les Scopades étalent une opulence royale, et un cavalier de Pharsale offre, au moment d'entrer en campagne, une contribution de douze talents (70.000 fr.) avec deux cents serfs levés sur ses terres. Gellias d'Agri-gente possédait dans ses chaix 300 citernes où il pouvait loger 30.000 amphores de vin (12.000 hectolitres). En Laconie, la loi prétendait vainement maintenir à tout jamais le *klèros* d'étendue moyenne muni de son cheptel humain. Quand la victoire eut entassé à Sparte l'or et l'argent, on dut autoriser les aliénations par donation et par testament; les créanciers eurent le moyen de légitimer les évictions, et les femmes, à qui ne s'appliquait pas l'interdiction de faire valoir le capital mobilier, préparèrent par des créances léonines des expropriations infaillibles. Les vallées de l'Eurotas et du Pamisos offrirent au capitalisme agraire un magnifique champ d'opérations. La concentration de la propriété s'y accomploit avec une rapidité inouïe : au temps

d'Aristote, comme on l'a vu, « les uns possédaient des biens immenses, les autres n'avaient presque rien ».

Tandis que la Laconie devenait le type du pays de grande propriété, l'Attique présentait un exemple particulièrement remarquable du régime opposé. Elle avait bien changé depuis le temps où, elle aussi, appartenait à un petit nombre d'Eupatrides.

Nous savons par les cens des classes quelle idée on se faisait de la petite, de la moyenne et de la grande propriété au temps de Solon. Le petit propriétaire ou thète, c'était celui qui ne récoltait pas sur une terre à lui 200 mesures de solide ou de liquide, c'est-à-dire 104 hectolitres de grains ou 78 de vin et d'huile. Pour être classé propriétaire moyen ou zeugite, il suffisait donc de posséder 3 ou 4 hectares de vigne; le cultivateur qui ne faisait que du blé devait, avec l'assolement biennal, exploiter de 12 à 20 hectares; le propriétaire qui produisait son vin et son pain n'avait pas plus de 10 hectares. La limite inférieure de la moyenne propriété était ainsi en Attique celle qu'admettent les documents officiels en France; c'est qu'elle dépend des besoins physiologiques, plus que des phénomènes économiques. Mais il en va tout autrement de la limite supérieure. Elle est fixée chez nous à 40 hectares. On passait dans la classe des chevaliers, des grands propriétaires tenus de fournir un cheval à l'État, dès qu'on obtenait 300 mesures, soit 156 hectolitres de grains ou 117 de vin et d'huile. Un vigneron était un grand propriétaire avec 5 ou 6 hectares; un producteur de blé, avec 18-30 hectares; celui qui récoltait une égale quantité de céréales et de vin, avec 12-18 hectares. Au-dessus venait encore la toute grande propriété, celle des pentacosiomédimnes, qui devait rapporter 500 mesures, 259 hectolitres de solide ou 194 de liquide. En vignoble, elle pouvait fort bien n'avoir que 8 ou 10 hectares; en terres arables, de 30 à 50; en cultures variées, de 20 à 30. Ainsi, à l'époque où le peuple athénien gémissait encore de l'accaparement agraire, il considérait comme une très grande propriété

un domaine qui, dans nos pays, serait rangé dans la moyenne de la moyenne propriété.

Plus tard, la règle du partage successoral et le progrès de la viticulture ne cessèrent de morceler le sol. Au IV<sup>e</sup> siècle, les plaidoyers des orateurs nous donnent la valeur de huit terres : elles sont estimées ou vendues entre 2.000 et 15.000 drachmes ; la moyenne n'atteint pas 7.200 drachmes ; les deux seules qui soient cotées deux talents et deux talents et demi, avec un revenu de 800 et 1.200 drachmes, sont sises dans la plaine exceptionnellement fertile d'Éleusis et de Thria. Les *pôlètes*, chargés de prélever l'impôt sur les ventes de terrains, enregistrent des fonds de valeur souvent médiocre, quelquefois infime : il y a des parcelles de 50 drachmes, et, si le maximum monte à 15.000 drachmes (juste comme chez les orateurs), la moyenne pour 16 lots n'arrive pas à 2.100 drachmes. Les inscriptions des bornes hypothécaires portent le même témoignage. Dans une série de 24 prêts, un seul est consenti pour une somme de 8.000 drachmes sur un champ et une maison ; sur la propriété non bâtie, la moyenne est d'environ 1.830 drachmes.

Il faut voir ce qu'on appelait un grand domaine à cette époque. Le fils d'Aristide reçut à titre de donation nationale 100 plèthres de terre arable et autant de terrain planté, en tout 18 hectares : il fallait, dit Démosthène, qu'en ce temps-là l'État fût riche en terres pour se permettre une pareille générosité. Sauf un cas exceptionnel, la plus grande propriété que l'Attique pût opposer aux immenses domaines de la Laconie mesurait 300 plèthres, 26 hectares.

Ce régime était commun aux cités démocratiques. Il semble avoir dominé en Asie Mineure et dans les îles. Au V<sup>e</sup> siècle, Chios divise des terres confisquées en six lots pour trouver preneur à des prix compris entre 1.700 et 5.340 stateres ou doubles drachmes. A Halicarnasse, sur quinze terres, quatre sont payées de 50 à 342 drachmes phéniciennes, six de 500 à 1.000, trois de 1.000 à 2.000 ; deux seulement atteignent un prix supérieur, la plus chère arri-

vant à 3.600 drachmes : le prix moyen est de 990 drachmes phéniciennes (810 francs). Au IV<sup>e</sup> siècle, à Iasos, des biens confisqués sont vendus à des prix variant entre un minimum de 98 drachmes et un maximum d'au moins 6.720 drachmes ; mais on s'associe à trois pour emporter le gros morceau, et on se met à plusieurs pour emporter un lot de 1.120 drachmes. Le morcellement est regardé par Aristote comme un phénomène général. Aux utopies de Platon il oppose la réalité : « En fait, dit-il, personne n'est dans la misère, parce que les propriétés se partagent indéfiniment. »

Et cependant, par l'excès même d'un morcellement poussé peu à peu jusqu'à la pulvérisation, des facilités nouvelles commençaient à s'offrir à une reconstitution obscure et lente de la grande propriété. Tandis que les biens d'étendue moyenne se divisaient et se subdivisaient, la masse rurale éprouvait un embarras croissant à vivre de son travail. Son malaise devint manifeste en Attique quand les Péloponésiens lui eurent détruit ses vignes et ses oliviers, et surtout quand la détresse qui suivit la défaite lui eut retiré l'appoint que les fonctions publiques, le commerce et l'industrie ajoutaient au maigre produit de terres infimes. Avec le temps, le mal s'aggrava. Si le propriétaire capable de produire pour la vente profita de la hausse des denrées agricoles, le paysan obligé de consommer sa production pâtit du renchérissement général de la vie. Pour éviter de nouveaux fractionnements, bien des familles firent reflleurir le régime de l'indivision sous des formes modernes : un seul héritier gardait l'exploitation et servait une rente aux autres ; le père donnait en dot à sa fille un titre hypothécaire portant intérêt. Dans les mauvaises années, le petit cultivateur allait emprunter chez le voisin riche ou chez le banquier. La terre recommençait à se grever de dettes. Ce n'est pas par hasard que les plus anciennes des stèles où sont inscrites les constitutions d'hypothèque et les ventes à réméré datent du IV<sup>e</sup> siècle. Souvent l'hypothèque menait à l'éviction, et la vente à réméré devenait défi-

native. D'autres fois, le paysan désespéré aliénait son lopin de terre et quittait le pays. Les spéculateurs qui achetaient pour revendre et les propriétaires désireux d'arrondir leur domaine avaient beau jeu.

Il arrivait assez fréquemment qu'un Athénien possédât plusieurs terres disséminées en Attique. Qu'on parcoure la liste des biens confisqués en 415. Au nom de Phéréclès figurent une petite terre à Batè, deux entre Athènes et Éleusis, une à Kykala et deux dont la situation est inconnue. D'Euphilètos proviennent une maison dans le dème des Sémachides, un champ à Gargettos et deux autres champs. Un troisième condamné possède pour 35 drachmes de récoltes sur pied à Thria et à Athmonon. Les exemples analogues abondent. Platon avait des terres à Iphistiadaï et à Eirésidai. Un client d'Isée, Théopompe, est propriétaire à Oinoè et à Prospalta. Timarque, qui a hérité d'une maison sise à Athènes, d'un champ à Alôpèkè et d'un pâtis à Sphettos, achète d'autres terres à Kèphisia et à Amphitropè. Sur les registres officiels des ventes, le même acquéreur est inscrit pour plusieurs lots. — Cette réunion de petites propriétés entre les mêmes mains ne peut être considérée, tout d'abord, comme un équivalent de la grande propriété. Au v<sup>e</sup> siècle, elle se produit peut-être au moins autant par les voies normales, apport de dot ou héritage, que par des achats systématiques. Même au iv<sup>e</sup> siècle, elle est continuellement contrariée, dans le premier cas, par l'égalité de partage, dans le second, par la fréquence des aliénations immobilières, qui transforme l'acheteur de la veille en vendeur du lendemain. Mais, en dépit de ces obstacles, la propriété foncière tend à une espèce de concentration. Le mercantilisme dominant s'en prend à la terre. Les opérations de ce genre augmentent en nombre et en importance; la spéculation tourne en accaparement. En 415, les quatre propriétés d'Euphilètos valaient ensemble 425 drachmes; cinquante ans après, les deux terres de Théopompe sont évaluées, l'une à 5.000 drachmes,

l'autre à 3.000. Malgré le morcellement ou, plutôt, grâce au morcellement, il était facile à un homme riche de devenir un grand propriétaire, sinon de constituer une grande propriété.

L'Attique n'a donc guère connu le système agraire qui consiste à former un vaste domaine d'un tenant pour réduire les frais généraux et organiser la culture en grand. Qu'un plaideur représente son adversaire comme un parvenu possédant plus de terre à lui seul que tous les jurés du tribunal ensemble, c'est une méchanceté dont l'exagération et le vague s'expliquent peut-être par l'impossibilité de connaître la teneur exacte de biens éparpillés. Une seule fois en Attique, il est clairement question de ce que nous appelons, nous, une grande propriété. Un contemporain de Démosthène, Phainippos, possédait une terre qui mesurait 40 stades (plus de 7 kilomètres) de tour ou 3.600 plèthres (315 hectares) de superficie ; il y faisait, dans une mauvaise année, 1.000 médimnes (518 hectolitres) d'orge et 800 métrètes (310 hectolitres) de vin et en tirait du bois pour 3.600 drachmes (3.490 francs). Mais ce cas est unique, à notre connaissance. Si l'Athénien se trouve grand propriétaire à un moment donné, c'est par le hasard des placements. Il l'est à la façon du banquier Phormion, qui prête des sommes considérables sur des biens-fonds et en reste le maître en cas d'insolvabilité ; il l'est comme le père d'Ischomachos, qui achète les champs négligés, les améliore et les revend à bénéfice. Qu'il se morcèle ou se concentre, le sol se mercantilise.

## § 2. — La population rurale.

La grande majorité des citoyens athéniens vivaient sur leur terre ou de leur terre. Au VII<sup>e</sup> siècle, ils demeuraient presque tous à la campagne et allaient rarement en ville. Au commencement de la guerre du Péloponèse, quand les villageois furent concentrés dans l'enceinte, « ce change-

ment, dit Thucydide, leur fut très dur ». Un siècle plus tard, lorsqu'à l'approche de Philippe on renouvela cette mesure de salut public, il fallut lui donner pour sanction la peine de mort.

Entre ces ruraux, il y a des distinctions à faire. En 431, sur environ 42.000 citoyens, un millier comptaient comme grands propriétaires ; 22.000 zeugites étaient à leur aise, presque tous sur une terre d'étendue moyenne ; enfin venait une vingtaine de mille travailleurs sans fortune, dont beaucoup avaient un bout de champ.

Le grand propriétaire, comme le petit cultivateur, pratiquait le faire-valoir direct. C'est à lui que Xénophon, dans le manuel de l'*Économique*, propose pour modèle Ischomachos. Il doit posséder « l'art royal », l'art du commandement. Pour convaincre son personnel de sa supériorité, il faut qu'il donne l'exemple de l'activité. Ischomachos et sa femme, aidés d'un intendant qu'ils ont formé eux-mêmes, ont l'œil à tout et ne perdent pas un instant. Il ne suffit pas de trouver pour chaque terre la culture la plus appropriée, pour chaque culture la méthode la plus rémunératrice ; le bon agriculteur doit être doublé d'un bon commerçant. Écouler ses produits, c'est bien ; acheter du blé là où il abonde pour le revendre là où il est rare, c'est mieux ; mais rien ne vaut le système d'acheter à vil prix les terres mal soignées, de les mettre en valeur et de les vendre, pour recommencer. Culture intensive et spéculation, voilà l'idéal. Démosthène nous présente un bon type d'agriculteur homme d'affaires : tandis que les petits cultivateurs sont contraints de vendre leur champ dans les années de grande abondance à cause de la mévente, l'habile Phainippos profite de la disette pour tirer de son vin et de son orge jusqu'à quatre fois le prix normal. Ces gens-là, disait Socrate, aiment leur terre comme les marchands de grains leur blé, pour le bénéfice.

Le grand propriétaire mena longtemps la vie de gentilhomme campagnard. Au ve siècle, les maisons les plus

somptueuses ne se trouvaient pas dans Athènes, mais dans le plat pays. Encore au temps de Démosthène le fils de Populent Pasion, Apollodore, vivait sur ses terres, tout en faisant rentrer l'argent placé par son père et en s'occupant de politique ; un Athénien qui avait son banquier en ville dirigeait ses esclaves aux champs et faisait l'élevage du mouton à poil fin. Mais les riches étaient de plus en plus attirés par le centre des affaires et des plaisirs mondains. Le propriétaire sans ambition se laissait arracher à son domaine par les criaileries d'une femme qui se sentait trop grande dame pour un dème obscur et par le souci de l'avenir réservé à ses enfants. Strepsiade a beau aimer sa charmante vie de paysan et voir en rêve son fils « rentrer les chèvres en dégringolant les rochers, comme faisait le grand-père en peau de bique ». Il a épousé une demoiselle de haute lignée, une nièce à Mégacès fils de Mégacès, qui, dès le jour de la noce, lui reprochait de « sentir les cuves, les claies à fromage et la laine », qui n'a en tête que « parfums, robes de safran, gaspillage et gourmandise », qui veut que son fils porte un nom où il y ait « de l'hippique » et que bientôt « il mène son char en ville, comme Mégacès, habillé de pourpre ». Comment résister ? De ces familles gagnées par la ville, les plus raisonnables continuaient de s'occuper de leurs terres. Ischomachos part tous les matins à la première heure, à cheval, et rentre le soir harassé. Mais les riches répugnaient à une vie si fatigante ; ils avaient mieux à faire. Ils prirent l'habitude de ne plus visiter leur domaine qu'à intervalles éloignés, aux semailles, à la moisson. Ainsi naquit ce qu'Aristote appelle « l'économie athénienne ». Le véritable chef d'exploitation, c'est le régisseur. On choisit pour cet emploi un esclave dévoué, honnête et laborieux, à qui l'on demande d'avoir la science et l'expérience de la culture, le don du commandement et l'œil du maître. Grâce au régisseur, le propriétaire devient rentier. L'absentéisme va être la caractéristique du régime nouveau. Certains, comme Criton, se font envoyer leur récolte en nature. Mais déjà Périclès,

qui a formé l'intendant modèle, Euangélos, applique un système plus commode. Il fait vendre toute sa production et acheter au jour le jour les provisions nécessaires à une grande maison ; il tient la balance exacte entre la recette et la dépense sans s'absorber dans les détails d'une gestion compliquée.

Au contraire, la masse des cultivateurs travaille de ses propres mains. Le paysan tel que le décrivait Hésiode, avec ses deux charrues et sa paire de bœufs, avec sa femme, son garçon de ferme et sa servante, reparait dans l'*Électre* d'Euripide. Il part à l'aube avec ses bêtes et revient à la brune. Sa femme confectionne les vêtements et prépare les repas. Son grenier lui fournit le nécessaire. L'argent n'a de prix à ses yeux que parce qu'il sert à offrir aux voyageurs une hospitalité plus large — sa seule fierté — et assure le travailleur contre la maladie — le seul danger à craindre. Exilé dans Athènes, cet homme-là soupirera, comme Dikaïopolis : « Ah ! que je regrette mon village ! Jamais il ne me disait : « Achète du charbon, ou du vinaigre, ou de l'huile » ; il ne connaissait pas le mot « achète » ; il produisait tout lui-même. »

Au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, le petit exploitant ne trouve donc pas qu'il ait lieu de se plaindre. Les plaines de la Mésogée, du Céphise, d'Éleusis donnent de bons rendements en céréales et légumes ; la Diacrie est couverte de belles vignes ; le long du Parnès, le pacage et le taillis abondent ; sur les hauteurs, les abeilles emplissent les ruches ; partout les olivettes produisent une huile qui s'enlève à prix d'or. Quand Aristophane vante la vie rustique, sa poésie est faite de vérité saisie sur le vif et qui sent bon. Dans toute l'Attique, le laboureur, les semailles faites, laisse « le bon Dieu faire son ouvrage » et va boire un coup en mangeant force fèves et figues. Ils sont des milliers à se reconnaître en Trygée, qui aime sa vigne et hait la politique. Quand les Acharniens vont dans la forêt la hache à la main, ils sont fiers de lire sur la tombe d'un des leurs : « Jamais,

par Zeus ! on ne vit meilleur bûcheron. Mort à l'ennemi ». Il n'est pas jusqu'à cette lettre, écrite par quelque pâtre de la montagne, qui ne nous donne l'idée d'un homme satisfait de son sort : « Mnèsiergos envoie le bonjour à la maisonnée et souhaite que la présente vous trouve en aussi bonne santé qu'il est lui-même. Envoyez, s'il vous plaît, une couverture, peau de mouton ou peau de bique, le meilleur marché possible, sans poil, et des chaussures. Je paierai à la première occasion. » Cultivateurs ou vigneron, bûcherons ou éleveurs, qu'ils arrivent à l'aisance ou gagnent seulement de quoi vivre, ils ont le sentiment profond de leur dignité : ils sont propriétaires et citoyens.

Mais, après la grande guerre, quand le paysan put regagner son village, il trouva sa maison abattue, sa terre en friche, son olivette et son vignoble détruits. Il suffisait de quelques avances pour refaire du blé ; mais boire son vin, il n'y fallait pas songer de sitôt. Quant à vendre de l'huile, c'était fini : avec les rejets des oliviers coupés, la reproduction la plus hâtive ne pouvait donner de fruits clairsemés avant dix ans, ni de sujets en plein rapport avant un demi-siècle. Beaucoup renoncèrent à la lutte ; d'autres s'endettèrent. Et la propriété se divisait toujours. Les campagnards d'Aristophane ont bien changé de ton : dans le *Ploutos*, Chrémyle et ses amis peinent dur et se nourrissent d'oignons. Ce sera bien pis dans la nouvelle comédie. Le cultivateur ne parlera plus de son sort qu'avec amertume. Chez Ménandre, il dit avec une ironie douloureuse : « La terre a vraiment le sens de la justice ; elle rend juste autant d'orge qu'on lui en a donné. » Chez Philémon, il se plaint plus violemment encore de son champ : « Pour vingt médimnes, il n'en rend que treize ; c'est un voleur. » Le pauvre paysan « ne vit plus que d'espérance ».

Hors d'état de subsister sur leur coin de terre ou dénués de tout bien, un grand nombre de cultivateurs se résignent à la condition de fermiers. Mais, si le fermage tient une place assez considérable en Grèce, ce système ne s'applique

guère qu'aux propriétés publiques ou sacrées. En Attique, l'État, les tribus, les dèmes, les phratries, les temples afferment sans cesse leur domaine ; il est rare, au contraire, qu'un contrat mentionne comme bailleur un particulier. Le grand propriétaire aime mieux s'en remettre à un esclave qu'à un homme libre ; en tout cas, le citoyen ne veut pas plus dépendre d'un maître comme fermier que comme régisseur. Le petit propriétaire qui abandonne son champ préfère le vendre et toucher un capital, plutôt que de le louer pour en tirer un maigre revenu ; de toute façon, son sort n'est pas séduisant. Lysias nous a conservé l'histoire instructive d'un champ à la fin du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle. Le propriétaire le vend au bout de six ans ; l'acquéreur le met en location, mais ne tarde pas à le revendre ; le nouvel acquéreur y établit coup sur coup quatre fermiers, dont l'un reste deux ans, et les autres un an seulement. Trois propriétaires et cinq fermiers en cinq ou six ans, voilà qui ne donne pas l'idée d'une exploitation bien avantageuse.

Les baux publics ou sacrés n'inspirent pas au paysan la même répugnance. A traiter avec une personne morale, il ne se sent pas le subordonné d'un individu, lui homme libre, lui citoyen. Les formalités mêmes dont l'administration entoure l'acte de location sont propres à le relever aux yeux du public et à susciter la concurrence. A Éleusis, les déesses louent leurs beaux champs de céréales et demandent 8 ou 10 p. 100 de la récolte. Mais, le plus souvent, on afferme des terres vagues et vaines, à charge de les clôturer, d'y élever les constructions nécessaires, de les défricher pour y faire des céréales et y planter de la vigne ou de l'olivier. Dans ce cas, les baux sont de dix, vingt, quarante ans. Ils sont même quelquefois de durée illimitée : la clause de plantation mène à l'« emphytéose ». Les mêmes raisons qui font allonger la durée des baux font réduire les prix de fermage. Il faut bien laisser le fermier rentrer dans ses débours ; le bailleur se rattrape sur la plus-value du fonds. A l'époque classique, c'est le fermage à longue durée qui

permet à l'agriculture de continuer l'œuvre des siècles précédents, la conquête des terrains improductifs.

Au service des propriétaires et des fermiers vit tout un prolétariat rural. Nous ne parlons pas ici des esclaves, mais des ouvriers libres. Ce sont, pour la plupart, des métèques et des affranchis, surtout dans la banlieue d'Athènes, où domine la culture maraîchère. Cette catégorie de travailleurs accepte volontiers le contrat à l'année. Les citoyens répugnent à tout engagement durable, qui ferait d'eux les camarades des étrangers et des esclaves. S'ils refusent la fonction de régisseur, même dans la misère, ce n'est pas pour tomber plus bas. Ils préfèrent se louer au jour le jour. La moisson, la cueillette des olives et la vendange offrent aux pauvres gens, hommes et femmes, l'occasion de gagner quelques drachmes. Mais on ne va pas loin avec ces bonnes aubaines. On se tire d'affaire l'été, et c'est tout.

### § 3. — L'économie rurale.

Les changements qui apparaissent dans la répartition de la propriété et dans la condition de la population rurale ne peuvent manquer de s'étendre au régime des cultures.

Avec ses aspérités et son sol maigre, la Grèce donne trop souvent au cultivateur « la pauvreté pour sœur de lait ». Cependant les anciens exploitaient fructueusement le terroir des vallées bien arrosées et des plaines alluvionnaires; ils avaient asséché de grandes étendues de marécages et gagné sur la montagne de nombreuses terrasses. A partir du <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, au <sup>iv</sup><sup>e</sup> surtout, l'esprit scientifique des Grecs s'attache aux choses de la terre et cherche, comme dit Platon, à « coopérer avec la nature ». Les traités d'agronomie se multiplient; le Romain Varron en consultera plus de cinquante écrits en grec. L'Ischomachos de Xénophon, qui se donne pour un empirique, plaisante un peu ces agriculteurs de cabinet; mais il profite de leur enseignement et leur communique son expérience. On perfectionne

la charrue : elle est munie d'un soc en métal. Le cultivateur examine la nature du sol ; il en fait la « dokimasia », d'après la végétation naturelle et la couleur des mottes. Si, pour donner du repos à son champ, il le divise encore en deux soles, sur celle qu'il laissait jadis en jachère il fait venir des légumineuses. Il commence même à user de l'assolement triennal, avec semailles d'hiver, semailles de printemps et jachère. La question des amendements précède les esprits. Un nommé Chartodras classe les engrais par ordre de valeur. On met au premier rang, comme dans le système *flamand*, les gadoues, réservées à la cul-



Fig. 33. — Labourage et semailles. Coupe à figures noires, au Louvre (*Dict. des antiq.*, fig. 5968).

ture potagère ; dans les champs, on emploie le fumier, qu'on dose selon le terrain et le genre de production ; on brûle soigneusement les mauvaises herbes, les herbes sèches, les brindilles et le bois mort. Outre les trois labours annuels, les gens sages recommandent d'en faire de supplémentaires, et la méthode nouvelle de l'assolement triennal avec semailles à époques variables pose des questions compliquées sur le nombre et le moment des façons. Pour les semailles de printemps, on choisit des espèces hâtives trouvées en Sicile et acclimatées en Eubée. On proportionne la quantité de graine à la qualité du sol, en semant dru dans les bonnes terres et clair dans les terres légères. De toutes façons, les méthodes de culture se perfectionnent et font obtenir de meilleurs rendements.

En Attique, l'agriculture intensive et savante devait subvenir à la consommation d'une grande ville. Mais la surface faisait défaut. Sur 255.000 hectares, plus d'un tiers est en bois et en pacage impropre à la culture. En

pleine région de terres arables, à chaque pas affleure le sable ou une rocaille calcaire qui défie la charrue. L'eau manque souvent. Jadis une vaste couronne de forêts assurait une certaine régularité dans la distribution des pluies et des eaux courantes. Mais un déboisement féroce, dû aux besoins du bâtiment, de la métallurgie et des chantiers navals, a dénudé le haut pays. Platon connaît des montagnes d'où descendaient naguère de beaux bois et qui ne nourrissent plus que des abeilles ; il ne voit plus en Attique de troncs comparables aux madriers des vieilles maisons. Ces conditions générales, aggravées par la concurrence de pays mieux pourvus, s'opposent à l'exploitation en grand des champs et des prés ; mais elles ne sont pas pour entraver le développement de la production maraîchère et arborescente.

La culture des céréales n'a jamais occupé en Attique que 16, tout au plus 20 p. 100 de la superficie totale. La pratique de l'assolement réduisait l'emblavure annuelle à 20 ou 25.000 hectares. Mais on ne faisait de froment que dans les meilleures terres de la Mésogée ou de la plaine Rharienne ; ailleurs, on se contentait d'orge. En 328, l'Attique produisit 387.325 médimnes d'orge (200.800 hectolitres) et 39.500 médimnes de froment (20.500 hectolitres), soit une production en céréales de 426.825 médimnes (221.300 hectolitres), dont 90 p. 100 d'orge. On peut évaluer la production à l'hectare à 8 ou 10 hectolitres, le rendement à quatre ou cinq pour un. Cette année-là, il est vrai, la Grèce souffrit d'une disette générale ; mais la production moyenne de l'Attique ne dépassait guère 12 hectolitres à l'hectare et ne s'élevait pas à plus de 500-600.000 médimnes. On comprend l'extase de gens habitués à une si faible production, devant les belles récoltes de l'Égypte, de la Babylonie et de la Sicile.

Tant que la population ne fut pas dense, l'Attique se suffit à peu près pour les céréales. Mais, à mesure qu'y grossit une agglomération de consommateurs qui n'étaient

pas producteurs, l'alimentation publique inspira de l'inquiétude. Déjà Solon prohiba l'exportation des denrées agricoles, et les Pisistratides favorisèrent le développement extensif de la culture en même temps que les relations avec les pays à blé du Pont-Euxin. C'est plus tard toutefois, quand Athènes et le Pirée furent de grandes villes, que le problème du ravitaillement prit toute sa gravité. Les propriétaires continuaient de vivre sur leur récolte. Ils vendaient même leur excédent ; car la culture ne cessait pas d'être rémunératrice, le prix énorme du transport agissant à la façon d'un droit protecteur. Mais les petites quantités qu'ils apportaient au marché étaient loin de subvenir aux besoins.

On peut calculer approximativement le montant de la consommation. Il faut compter une moyenne de 6 médimnes de grains par tête et par an. Pour une population qui devait s'élever dans les temps de prospérité à 350.000 âmes, le total annuel atteignait 2.100.000 médimnes. En 328, on dut faire venir du dehors environ 1.600.000 médimnes, quatre fois la production. En général, c'est à un million et demi de médimnes que doit être évaluée l'importation. L'Attique produisait tout au plus le quart de ses besoins. Elle comblait en partie le déficit à l'aide de ses colonies. En 328, les trois îles qu'elle possédait encore produisirent 413.875 médimnes (214.552 hectolitres) de céréales, dont 26 p. 100 de froment. Mais, là-dessus, la moitié seulement pouvait aller au commerce. En somme, dans une année moyenne, Athènes devait demander à l'étranger de 12 à 1.300.000 médimnes de grains. La moitié était envoyée du Pont-Euxin ; le reste provenait d'Égypte, de Sicile et d'Italie.

À l'élevage non plus l'Attique n'offrait de conditions bien favorables. Pas de vallées humides, pas de plateaux herbeux ; très peu de prairies naturelles. Les plantes fourragères ne commencent à se répandre qu'au <sup>v</sup>e siècle ; la luzerne a été apportée de Médie par l'invasion perse. On

n'avait rien de trop pour les chevaux de selle et de course, joie des éphèbes, luxe des propriétaires riches, objet de spéculation pour les gens avisés. Le mulet et l'âne étaient donc d'un grand secours. Les bœufs étaient rares : on les utilisait comme bêtes de trait ; engraisés par les meuniers avec les issues, ils fournissaient à la boucherie sacrée les victimes de choix. De vastes étendues de pacages et de taillis convenaient du moins aux races ovine et caprine. On deman-

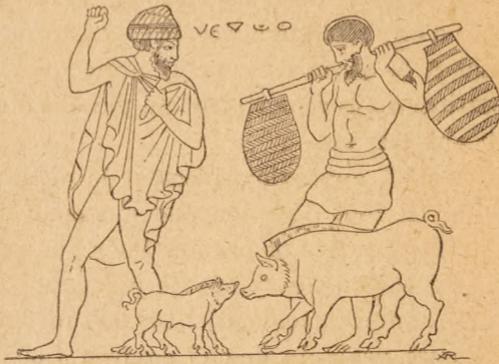


Fig. 34. — Paysans menant des porcs au marché. Vase attique  
(*Dict. des antiq.*, fig. 5977).

dait avant tout au petit bétail du lait et de la laine. Les éleveurs de l'Attique étaient arrivés à produire un mouton de poil fin très estimé. Le goût des Athéniens pour la viande de porc s'explique donc aisément par le manque de gras pâturages et la rareté des autres viandes. Chaque maison, autant que possible, avait son cochon. Le porcher est aussi indispensable, d'après Platon, que le boulanger. Malgré tout, l'Attique n'avait pas assez de bétail pour l'alimentation. Elle y suppléait par la pêche. Elle faisait aussi appel aux pays de grand élevage. A la Béotie elle empruntait les bœufs de trait ; d'Olbia, elle importait force salaisons, jambons et poissons séchés.

Depuis le <sup>v</sup>e siècle, comme on l'a vu, les Athéniens ne trouvaient plus assez de bois chez eux. Le Parnès fournis-

sait toujours l'yeuse et l'éraable aux bûcherons et charbonniers d'Acharnes. On connaît même un propriétaire qui envoie chaque jour en ville six ânes chargés de bois. Mais, si l'Attique se suffisait pour le chauffage, elle devait s'adresser pour la construction et la menuiserie à l'Asie Mineure, à Cypre, à l'Italie et surtout à la Macédoine. Les grands marchands de bois demeuraient au Pirée et à Corinthe.

Pour observer les progrès de la culture intensive, il faut regarder les terrains plantés, les potagers et les jardins. C'est une loi connue, que les grandes villes attirent la produc-



Fig. 35. — Satyres faisant la vendange (Duryy, *Hist. des Grecs*, t. II, p. 238).

tion fruitière et maraîchère. Athènes n'y a pas fait exception. Les agronomes grecs sont surtout des arboriculteurs, et Ischomachos a une sollicitude spéciale pour ses plantations. Dans les contrats de fermage, le bailleur renonce volontiers à un revenu immédiat pour enrichir son domaine de pieds de vigne ou d'olivier. S'il est question, au IV<sup>e</sup> siècle, de biens-fonds dont la valeur double ou triple en quelques années, c'est qu'on y applique habilement les méthodes nouvelles. Petits et grands propriétaires y trouvent également leur compte. Voyez les paysans d'Aristophane : Strep-siade ne rêve que brebis et abeilles, pressoirs à huile et cuves à vin ; Dikaiopolis, qui se fournit lui-même de charbon, d'huile, de vin et de vinaigre, achète des pores et demande le cours du blé ; un vigneron qui vient de vendre du raisin

court, la bouche pleine de petites pièces, faire emplette de farine.

Un sol rocailleux et sec favorisait les cultures arborescentes. Il suffisait de bien régler la distribution et l'usage des eaux ; le législateur y pourvut de bonne heure. Le figuier poussa partout, à la joie du peuple « gobe-figues ». Athènes put se passer à peu près des vins thraces et ioniens. La cueillette des olives devint aussi populaire que la vendange.



Fig. 36. — Cueillette des olives. Vase attique, au British Museum (Dury, *Hist. des Grecs*, t. 1, p. 716).

De vieux troncs, protégés par la déesse, défendus contre la cognée par une loi terrible, faisaient la richesse et la gloire d'Athènes. Dès l'époque de Solon, elle fabriquait plus d'huile qu'il ne lui en fallait. En ne pressant que les fruits d'une maturité parfaite, on obtenait un produit d'une pureté incomparable et d'un goût exquis. Les amphores qui contenaient l'huile attique furent recherchées en tous pays et méritèrent d'être proposées en prix aux concours des Panathénées.

L'antiquité demandait son sucre aux abeilles. Sur les collines fleuries et parfumées par le soleil, les ruches se pressaient à tel point, qu'il fallut fixer par un règlement la distance à observer. Les apiculteurs de l'Attique récoltaient

un miel de première qualité, qui faisait l'objet d'un commerce étendu.

Venaient enfin les cultures de luxe. Au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, Athènes attirait à elle les légumes et les fruits des pays voisins et des îles. Elle voyait venir à l'agora les paysans de Mégaride et même ceux de Thèbes, ville tout entourée de potagers. Les bateaux apportaient au Pirée les poires et les pommes d'Eubée, les raisins secs et les figues de Rhodes. Mais, grâce à l'irrigation et aux amendements, les maraîchers ne tar-

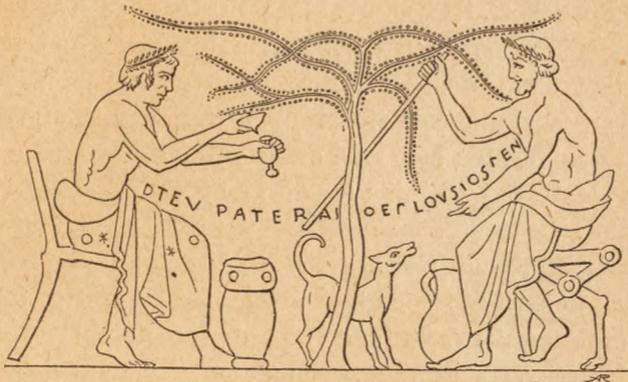


Fig. 37. — Vente d'huile, avec la légende : « O Zeus! puissé-je m'enrichir! » Amphore attique de Céré, au Musée du Vatican (*Dict. des antiq.*, fig. 5394).

dent pas à organiser en Attique une culture presque industrielle. Les jours de marché, ils apportent des choux, des lentilles et des pois, des oignons et des aulx. A force de soins ils acclimatent les cucurbitacées d'Égypte. L'extension des plantations donne naissance à la profession spéciale de pépiniériste. Il y a même des horticulteurs fleuristes. Au <sup>iv</sup><sup>e</sup> siècle, les gens riches auront la fantaisie de posséder des jardins d'agrément, des « paradis » à la mode asiatique. Mais, bien avant, la fleur est produite en grand aux environs d'Athènes. De nombreuses roseraies approvisionnent les fleuristes de la ville. La demande est forte en des temps où aucune cérémonie religieuse, aucune fête privée ne va sans un attirail de couronnes.

Toutes ces cultures, qui incitent l'homme à ruser avec le sol et l'eau, convenaient admirablement à l'ingéniosité grecque. Elles donnaient de beaux bénéfices et augmentaient dans des proportions extraordinaires la valeur des biens-fonds. Mais elles comportaient des risques. Le grand propriétaire pouvait moderniser son exploitation sans crainte ; il était sûr d'y trouver un avantage immense. Un domaine de 300 plèthres pouvait atteindre un prix de plus de 250 mines : 26 hectares à 25.000 fr., cela suppose un revenu net d'au moins 80 fr. à l'hectare. Mais le petit paysan qui voulait améliorer son bien traversait une période difficile. Il lui fallait une mise de fonds assez forte ; s'il l'empruntait, il entraînait dans une voie bien dangereuse. Et puis, une révolution dans les méthodes de culture ne va pas sans crises. La mévente s'en mêlait : au dire de Xénophon, les cultivateurs renoncent à un travail « infructueux » pour faire du commerce, non pas à la suite d'une mauvaise récolte, mais, au contraire, « quand l'abondance du vin et du blé met ces produits à vil prix ». La culture intensive aidait bien le petit vigneron, le petit maraîcher à se maintenir sur sa terre, s'il triomphait de ces obstacles ; mais elle n'arrivait pas à prévenir les funestes résultats du morcellement excessif, et elle pouvait les aggraver. La transformation du régime agricole contribuait ainsi à modifier la répartition de la propriété et la condition des classes rurales. Elle donnait plus de bien-être aux petits capables de résister ; elle faisait succomber les autres plus vite. La mobilité de la culture donnait plus de mobilité à la terre. Elle aussi tendait à convertir les biens-fonds en des sortes de capitaux circulants et facilitait la constitution de grands domaines.

---

## CHAPITRE IX

### L'INDUSTRIE

#### § 1. — Le régime industriel.

Au v<sup>e</sup> et au iv<sup>e</sup> siècle, l'industrie prenait en Grèce une importance économique et sociale qui n'était pas sans frapper l'attention. Quand Socrate veut indiquer la composition de l'assemblée athénienne, avant de mentionner les laboureurs et les petits commerçants, il énumère les foulons, les cordonniers, les maçons et les ouvriers sur métaux. Les gens de métier peuvent former la majorité; leurs chefs deviennent les maîtres de la république. Dèmos se livre aux marchands de lampes, aux tourneurs, aux corroyeurs, aux savetiers, et c'est un charcutier qu'Aristophane charge de le constater. Encore les citoyens renoncent-ils aux besognes les plus basses, et les comptes de travaux publics les font apparaître comme une aristocratie du travail, perdue dans la multitude des métèques et des esclaves. Athènes, d'ailleurs, ne faisait pas exception. Les petites villes du Péloponèse regorgaient d'artisans : leurs contingents militaires ne comprenaient guère que des gens de profession. Les occupations industrielles attiraient même les femmes. Beaucoup d'affranchies, des filles de citoyens tombés dans la misère se livrent aux travaux d'Athèna Erganè. Elles tissent pour la clientèle ; elles vendent les fils, les rubans, les habits et les bonnets fabriqués par leurs mains ; elles tressent des couronnes.

Mais, si l'industrie nourrissait une bonne partie de la

population, il ne s'ensuit point que ce fût la grande industrie. Tout d'abord, il ne faut pas se laisser tromper par le groupement de nombreux ateliers dans la même ville ou dans le même quartier. On songe involontairement aux grandes cités manufacturières des temps modernes, quand on voit le Céramique d'Athènes occupé tout entier par les potiers, les tanneries réunies hors ville, le Pirée rempli



Fig. 38. — Fileuse égalisant son fil. Coupe d'Orviété  
(*Dict. des antiq.*, fig. 3382).

d'ateliers qui transforment les matières importées et travaillent pour l'exportation, le Laurion habité par tout un peuple de mineurs et de métallurgistes. Mais il suffit, pour ne pas donner à cette concentration un sens erroné, de rappeler des faits analogues : il y a aussi à Athènes une rue des marchands de coffres, une rue des marchands d'hermès, et les artisans se pressent aux abords de l'agora. Les ateliers foisonnent ; quelques-uns sont assez importants pour qu'on puisse les appeler fabriques ; rien qui mérite le nom d'usine. Les concurrents vivent porte à porte ; ils sont jaloux les uns des autres ; mais la lutte n'est pas âpre, parce qu'il y

a du travail pour tout le monde et que les faibles ne sont pas écrasés par les forts. La petite industrie domine ; la moyenne joue son rôle ; c'est à peine si la grande fait une vague apparition.

La première raison qui empêche toute une série d'industries de progresser indéfiniment, c'est la persistance du travail familial. A l'époque où le meunier Nausikydès et le boulanger Kyrèbos amassent chacun une belle fortune, les ménagères s'occupent encore, comme leurs aïeules, à broyer le grain et à pétrir la pâte. Elles se réservent la confection des vêtements, depuis le moment où on leur apporte la



Fig. 39. — Le métier à tisser. Vase béotien du V<sup>e</sup> siècle (*Dict. des antiq.*, fig. 6845).



Fig. 40. — La toile de Pénélope. Vase de Chiusi (*Dict. des antiq.*, fig. 6844).

tonte jusqu'à celui où elles remettent aux hommes le chiton fini. Les plus grandes dames de Grèce apprennent à leurs filles tout ce que comporte la confection des habits. Pareille

à la sage Arète, reine des Phéaciens, la mère du tyran Jason file et tisse dans son palais. Partout la maîtresse du gynécée détient, selon le mot de Platon, « le gouvernement des navettes et des quenouilles ». C'est même dans ces ateliers de famille que naît une industrie travaillant pour le public. Il suffit pour cela, que la production y dépasse les besoins de la maison et que le surplus soit mis en vente, ce qui peut arriver sans intention arrêtée, mais ce qui se fait aussi avec la volonté d'exercer une profession. Athènes fabrique ainsi le vêtement d'homme ; Mégare se spécialise dans la confection des *exomides* pour travailleurs ; Corinthe lance sur le marché ses couvertures, ses *calasireis* en fine laine et ses toiles de lin ; Pellène confectionne des manteaux estimés ; Patras se remplit de femmes grâce à ses tissages de byssos ; Cos est célèbre par ses soieries en bombyx ; Chios, Milet et Cypré répandent au loin leurs tentures, leurs vêtements brodés et leurs tapis ; Tarente s'enrichit par ses étoffes de lin ; Syracuse transforme la laine de Sicile en tissus multicolores. Mais l'industrie textile, même lorsqu'elle est devenue un métier, produit par petites quantités : pour les sortes communes, les familles ne lui demandent qu'un appoint et préfèrent s'adjoindre des femmes en journée ; pour les qualités chères, la fabrication est diffuse, et la demande restreinte.

Même les industries qui sont entièrement au service du public ont gardé quelques traces du régime familial. Le fils succède assez souvent au père. Dans les carrières libérales, le cas est très fréquent : les écoles de médecine et de musique sont des groupes familiaux ; l'histoire de la sculpture et de la peinture est celle de quelques dynasties ; Delphes a eu successivement pour architectes deux Agathons, puis le fils du second, Agasieratès, enfin le fils ou le frère de ce dernier, Agathoclès. De même, l'art industriel des céramistes s'apprend en famille. « Combien de temps, dit Platon, le fils du potier aide son père et le regarde travailler avant de toucher lui-même

à la roue ! » Dans les autres industries, si l'on trouve des exemples semblables, ils sont beaucoup moins nombreux. Cléon hérite d'une tannerie, Anytos en lègue une à son fils, Lysias et son frère Polémarchos commencent par fabriquer des boucliers comme leur père Képhalos ; Athénogénès fait de la parfumerie après son père et son grand-père ; parmi les entrepreneurs d'Éleusis, on voit se succéder Antimachos fils de Néocleidès et Néocleidès fils d'Antimachos. Mais chacun choisit librement sa profession, et l'on voit les fils d'industriels empressés à s'évader de la fabrique paternelle pour se lancer dans la politique. L'exode des campagnards contribue au recrutement de la classe industrielle ; les fils d'artisans se font artistes, médecins, orateurs. Les individus passent d'une profession à l'autre avec une extrême mobilité. L'hérédité des professions n'est pas la règle.

Il n'existe, en tout cas, rien de pareil à l'usine munie d'un personnel innombrable. Le plus grand établissement que nous connaissions en Attique, c'est la fabrique de boucliers que le Syracusain Képhalos fonda au Pirée en 435 et qu'il transmet à ses fils : en 404, elle comptait 120 esclaves. Après, viennent les deux maisons exploitées par le père de Démosthène. Pour les gens de l'époque, « ce n'étaient ni l'une ni l'autre de petites industries ». Or, la fabrique d'armes avait 32 ou 33 esclaves ; la fabrique de lits, 20. Une fabrique de boucliers léguée à Apollodore rapportait, il est vrai, le double de l'armurerie léguée à Démosthène ; elle pouvait donc renfermer un personnel double. N'importe, il n'est jamais question que d'une manufacture qui ait employé plus de cent travailleurs, et celles qui en occupent plus de 20 paraissent considérables. Le célèbre potier Douris ne groupait sans doute autour de lui qu'une douzaine d'hommes. L'équipe de cordonniers dont avait hérité Timarque était de 9 ou 10 esclaves, et, dans un mimiambe d'Héronidas, le cordonnier à la mode en a 13. Les mines présentent, il est vrai, une tout autre apparence : on y loue les esclaves

par centaines. Mais quand un exploitant a besoin d'une main-d'œuvre aussi forte, c'est qu'il a obtenu aux enchères un grand nombre de petites concessions. L'État ne met en adjudication que des lots peu considérables. Le type de l'exploitation minière, c'est celle qui emploie une trentaine d'hommes au fond, à peu près autant à la laverie, bien moins à la fonderie. Nous connaissons un concessionnaire qui met la main à la pioche et a pour tout capital une somme de 4.500 drachmes; il ne peut, avec cette mise de fonds, avoir plus de 15 ou 20 travailleurs sous ses ordres.

L'industrie athénienne ne comporte donc jamais une forte agglomération d'ouvriers dans la même entreprise. Ce qui caractérise cette industrie, ce n'est pas la fabrique où Képhalos réunit plus de cent ouvriers; c'est plutôt la cahute où le Mikylos du poète Cratès cardé la laine avec sa femme « pour échapper à la faim »; c'est l'atelier où, d'après une inscription, travaillent ensemble le fabricant de casques Dionysios et sa femme, la doreuse Atrémis. Et il ne s'agit pas là d'un fait passager et contingent. L'artisan athénien n'a pas intérêt à augmenter le nombre de ses ouvriers, dit Xénophon. Il se trouve dans la même situation que le cultivateur, qui sait exactement combien il lui faut de journaliers et pour qui tout excédent est une perte sèche.

Familiaux ou patronaux, ces ateliers à personnel réduit n'exigent pas de grosses mises de fonds. En général, les grandes fortunes, même dans une ville comme Athènes, sont rares; exposées aux risques inséparables des placements à intérêts élevés, elles sont éphémères. Mais l'industrie ne les attire pas spécialement et s'en passe. Un petit atelier de fonderie vaut 1.700 drachmes, esclaves compris. Les mines elles-mêmes peuvent marcher sans une forte concentration de capitaux: une concession du type normal à trente esclaves sert de gage à une créance de 10.500 drachmes, une autre à une hypothèque d'un talent; avec

4.500 drachmes on prend part aux enchères. On pourrait croire qu'au moins la construction navale exige des chantiers immenses et la formation de grandes sociétés. Il s'agit de fournir une marine marchande qui a pour domaine toute la Méditerranée, une marine de guerre qui compte 300 navires au v<sup>e</sup> siècle et plus de 400 au iv<sup>e</sup>. Mais que voit-on dans la réalité ? 183 bâtiments dont on connaît les constructeurs sont sortis en 52 ans de 59 chantiers différents. Et l'entrepreneur de travaux publics ? Avec le système des adjudications par petits lots et du paiement anticipé par fractions, il n'a pas besoin non plus de réunir beaucoup d'argent. Si les artisans s'associent pour les fortes parts, c'est la main-d'œuvre de leurs petites maisons qu'ils groupent. Même les fabriques qui marchent bien ne semblent point susceptibles d'agrandissement par augmentation de capital. Le banquier Pasion n'eût pas été embarrassé sous le rapport financier pour donner de l'extension à la fabrique qui lui rapportait déjà un talent par an; il n'en fait rien pourtant. Le père de Démosthène ne tire de son armurerie qu'un revenu de 30 mines ; il n'immobilise dans sa fabrique de lits qu'un capital de 40 et un fonds de roulement de 150 mines ; il ne voit apparemment pas jour à développer ces deux affaires, puisqu'elles ne l'empêchent pas d'acquérir une maison pour 30 mines et de toucher sur prêts et dépôts 177 mines d'intérêts par an. Timarque n'augmente pas son équipe de 9 ou 10 cordonniers ; il préfère se procurer une tisseuse et un brodeur, et fait des placements fonciers. Conon a un tissage de coiffes et une droguerie, sans qu'un de ses ateliers fasse tort à l'autre. On voit au Pirée un atelier avec corps de logis qui se loue 54 drachmes ; d'usine qui représente une fortune, on n'en voit nulle part.

C'est que l'usine a pour âme la machine, et que sans le machinisme le grand industriel ne prend pas la place de l'artisan. Les esclaves suffisaient largement à la production : pas besoin de s'ingénieur pour parer au manque ou à

la cherté de la main-d'œuvre. Les mécaniciens grecs distinguent les machines simples et les machines composées. Les premières sont au nombre de cinq ; le levier, le coin, la vis, le treuil, la poulie ou la moufle ; les secondes n'en sont que des combinaisons, et la seule qu'on connaisse au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle est la grue. Archytas inaugure l'application de la géométrie à la mécanique ; il fait faire des progrès sensibles à la théorie et à la pratique du levier et résoud plusieurs problèmes relatifs à la traction pour le plus grand bien de

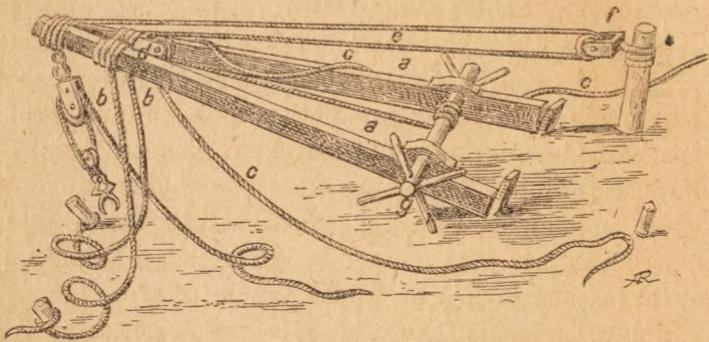


Fig. 41. — Machine élévatoire avant dressage (*Dict. des antiq.*, fig. 4745).

*a*, montants en bois ; *b*, câbles de rétention fixés à l'avant ; *c*, câbles de rétention fixés à l'arrière ; *d*, moufle supérieure ; *e*, câble de transmission ; *f*, moufle inférieure, fixée à un pieu ; *g*, treuil.

la construction et de la marine. Mais on en reste aux appareils inventés par les architectes Chersiphron et Métagénès pour le roulage des matériaux lourds. Les fardeaux sont soulevés à l'aide de machines à deux pieds ou bigues. On en installe sur les chantiers et sur les môles des ports. Dans l'exploitation des mines, la courte durée des baux et le bon marché de la main-d'œuvre retardent le progrès technique. Comme on vise au rendement immédiat et qu'on ne se soucie pas de faciliter l'extraction aux concessionnaires futurs, on n'ouvre pas de galeries à grandes sections ; on n'établit pas de treuil à l'orifice des puits ; on ignore le broyage mécanique : tout le travail s'exécute à la force des bras. Les fours de fusion et de coupellation, quoique peu

dispendieux, sont assez perfectionnés, mais ne permettent pas de retirer l'or de l'argent. Si les bronziers obtiennent d'admirables effets de coloration, cette polychromie du métal résulte des moyens les plus simples, incrustation ou juxtaposition d'alliages différents, dorure ou argenture, patine patiente et savante. Par le procédé de Callias on extrait du plomb argentifère certaines matières colorantes, notamment le cinabre ou minium, mais toujours sans matériel coûteux. Il devait en être de même du procédé inventé par une femme de Cos pour dévider les cocons de bombyx. Les peintures de vases représentent souvent des ateliers avec quelques instruments de travail accrochés aux murs (voir fig. 44-46). C'est l'industrie grecque, qui nous apparaît ainsi, avec un outillage d'une simplicité primitive et d'une faible productivité.

Elle n'a même pas de grandes exigences en ce qui concerne l'acquisition des matières premières. L'artisan est souvent fourni par le client. La famille qui ne suffit pas à la confection de ses tissus donne de la laine à une ouvrière travaillant au dehors ou à domicile. Dans une pièce d'Aristophane, un orfèvre et un bourrelier vont dans une maison réparer un fermoir et une courroie. Pour faire bâtir, Timothée se procure du bois de Macédoine. Quand l'État fait exécuter des travaux, il les décompose en lots et choisit pour chacun entre deux systèmes, régie ou entreprise. Celui-ci a l'avantage de rejeter toutes les responsabilités sur un ou plusieurs adjudicataires. Celui-là s'impose dans le cas d'un travail difficile, soit qu'on exige la perfection artistique, soit qu'il faille réunir pour une besogne indivisible un personnel, un matériel et un capital relativement considérables. Pour les travaux mis en régie, l'État fournit tout. Il achète l'or et l'ivoire d'où Phidias doit tirer la statue de la déesse. Pour d'autres statues il se procure du cuivre et de l'étain, le combustible nécessaire à la fonte, les madriers et les planches du plan incliné et du plateau. S'il faut amener à pied d'œuvre des tambours de colonne, il fait aménager

une route, construire des chariots, et ne demande aux agents de transport que des bêtes à tant par jour. Il installe à ses frais un treuil et en met en adjudication le ferrage ; il procure aux ouvriers des outils et les fait aciérer quand ils sont usés. C'est pour se décharger de ces soins que l'État recourt de plus en plus à l'adjudication. Et pourtant il fournit encore aux entrepreneurs les échafaudages, la pierre et le bois, le plomb, le fer et le bronze. Quand une administration décide d'orner un temple d'une porte monumentale, elle commence par faire l'acquisition de cèdre ou de cyprès, d'ivoire, de colle et de chevilles. Si l'entrepreneur doit apporter lui-même les matériaux ou les engins nécessaires, si le maçon doit se fournir de pierre commune pour les fondations, si le charpentier doit se munir de son échafaudage, il faut que cette condition soit expressément stipulée. La règle ordinaire, c'est que l'homme de métier vend son travail et rien d'autre.

Toutes ces facilités n'attirent pas déjà un si grand nombre d'adjudicataires, surtout qui disposent de moyens puissants. L'État s'ingénie pour fractionner les lots et organiser la concurrence: la soumission est rendue abordable aux moindres tâcherons, seuls ou associés ; les gens de métier sont convoqués d'une ville à l'autre, et de loin quelquefois. A Delphes, une extraction de pierres qui revient à 1.100 drachmes environ occupe cinq carriers, un d'Argos, deux de Béotie et deux de Corinthe ; pour d'autres travaux on fait appel aux entrepreneurs jusqu'en Arcadie, en leur allouant des frais de séjour pendant la période de soumission. A Épidaure, les lots sont moins morcelés que partout ailleurs ; l'un d'eux atteint même le chiffre de 14.000 drachmes attiques. Mais la Grèce entière fait en cette circonstance un effort suprême : un peintre vient de Stymphale ; le bois de cyprès est fourni par un Crétois ; les hérauts vont racoler les soumissionnaires depuis Tégée jusqu'à Thèbes. On connaît même deux entrepreneurs d'Argos qui ont pris part successivement aux

enchères d'Épidaure et de Delphes. Argos à son tour, pour construire ses Longs Murs, se fait envoyer d'Athènes des ouvriers qualifiés. Athènes elle-même met toujours de petits lots à la portée de petits entrepreneurs. Les travaux de l'Érechtheion donnent lieu à une infinité de dépenses restreintes. La plus forte somme que mentionnent en 328 les comptes d'Éleusis, une somme de 7.087 drachmes, est payée pour le ferrage du treuil, c'est-à-dire pour une opération indivisible ; puis vient une entreprise d'extraction, transport et pose de pierres, qui se chiffre par 2.660 drachmes ; après quoi, il n'y a plus qu'un ou deux articles montant à plus de 500 drachmes. Et les étrangers suivent les adjudications en Attique avec la même activité qu'ailleurs : sur vingt travaux mis aux enchères à Éleusis, douze métèques en obtiennent treize, contre deux citoyens qui s'en font adjuger sept. Pour qu'on accepte, pour qu'on désire, pour qu'on provoque partout une pareille concurrence, il faut que chaque ville de Grèce se sente incapable de réaliser par ses propres moyens tout projet de travaux publics sortant de l'ordinaire.

Si chétive que fût l'industrie, elle ne pouvait pas toujours se borner à exécuter les commandes. Elle produisait quelquefois à l'avance. Les revendeurs et les exportateurs permettaient aux artisans de travailler régulièrement sans trop se préoccuper de la demande. Le cordonnier faisait sur mesure et vendait du tout fait. L'armurerie devait prévoir des besoins subits et considérables. Quand les Trente confisquent la fabrique de Lysias et de Polémarchos, ils trouvent en magasin de grandes quantités d'or, d'argent, d'ivoire et sept cents boucliers finis. A Thèbes, une bande d'insurgés envahit les boutiques d'armuriers et s'y munit de lances et d'épées. Mais l'artisan n'avait pas intérêt à produire sans arrêt et à immobiliser du capital sous forme de stock. La demande était trop restreinte. L'armurier même redoutait le contre-coup des événements politiques. Démosthène demande à son tuteur pourquoi son armurerie

n'a rien rapporté pendant sa minorité : ce n'est pas, dit-il, faute de travail, à preuve les comptes de fabrication ; est-ce donc qu'on n'a pas réussi à placer les armes fabriquées ? Voilà bien la surproduction. Et voici ses effets : dans Aristophane, les marchands pleurent sur les cuirasses, trompettes, aigrettes, casques et javelots dont ils ne trouvent pas acquéreurs. En général, on s'arrangeait pour que la production ne devançât pas les besoins d'une manière dangereuse ; on donnait à louage les esclaves qu'on ne pouvait plus occuper. L'industriel du IV<sup>e</sup> siècle avait pour préoccupation constante de limiter la main-d'œuvre au strict nécessaire. D'après Xénophon, pour peu que le forgeron ou le bronzier néglige de régler le travail sur la vente, « voilà ses marchandises réduites à vil prix et son commerce ruiné ». Si l'industrie du Laurion est la seule qui absorbe indéfiniment la main-d'œuvre, c'est que seul le marché du métal argent absorbe indéfiniment la production.

Les revenus industriels atteignaient un taux élevé. En comparaison du produit naturel, le produit fabriqué était cher. Il fallait bien en faire concorder le prix avec l'intérêt normal de l'argent et la rémunération de la main-d'œuvre. La redevance payée pour la location d'esclaves donne à cet égard des indications précieuses. Xénophon suppose qu'en achetant 1.200 mineurs et en employant le loyer de leur travail à en acheter d'autres, l'État peut porter leur nombre à 6.000 en cinq ou six ans. Il suffit donc de capitaliser pendant environ cinq ans et demi l'obole rapportée chaque jour par chacun des mineurs pour quintupler leur nombre, ce qui représente un bénéfice annuel de 33 p. 100 sur des esclaves valant en moyenne 180 drachmes. Pour le travailleur habile la redevance est plus forte, mais plus fort aussi le prix d'achat. Voyons ce que le père de Démosthène tire de ses deux fabriques. 20 ébénistes lui donnent un produit annuel de 12 mines, également une obole par homme et par jour ; mais ils valent ensemble au moins 40 mines et rapportent ainsi au plus 30 p. 100. 32 ou 33 armuriers laissent

par an un bénéfice net de 30 mines ; au dire de l'orateur intéressé à exagérer, ils valent « jusqu'à 5 et 6 mines par tête, jamais moins de 3 », soit une moyenne de 3 à 4 mines ; c'est donc un revenu compris entre 23 et 31 p. 100. Enfin, comme loyer quotidien de ses cordonniers, Timarque touche 2 oboles par homme et une obole en sus pour le contremaître : à 4 mines l'homme et à 6 mines le contremaître, c'est encore du 30 p. 100. En somme, au-dessous de 25 p. 100, le revenu industriel est plutôt faible ; au-dessus de 30 p. 100, il est plutôt fort. Quand Eschine le Socratique voulut ouvrir une parfumerie, il emprunta de l'argent en banque à 36 p. 100 ; c'était pure folie. Mais pour rembourser cette créance, il trouva des fonds à 18 p. 100. Il aurait pu marcher cette fois, s'il avait eu les qualités de l'industriel.

A 30 p. 100, le revenu industriel équivaut à deux fois et demie l'intérêt normal. Mais il comporte un risque assez gros, la mort des esclaves. Il convient de déduire un pourcentage d'amortissement. Si l'esclave des mines rapporte un peu plus en apparence que ceux du meuble, de la métallurgie et de la cordonnerie, c'est précisément parce que son travail est plus malsain et sa vie plus exposée. La différence de rendement ne tient donc pas au chiffre du personnel employé, à l'importance de l'entreprise. L'outillage n'est ni assez compliqué ni assez dispendieux pour que la concentration dans une exploitation considérable diminue les frais généraux. La petite industrie est au moins aussi rémunératrice qu'aurait pu l'être la grande. Il se fait dans les mines des fortunes énormes pour l'époque : Callias trouve dans d'heureuses fouilles les 200 talents qui lui valent le surnom de Lakkoploutos (*Grubenbaron*, comme disent les Allemands) ; son fils Hipponicos passe pour l'homme le plus riche de toute la Grèce ; Nieias possède 100 talents ; la firme d'Épicratès réalise ce chiffre en un an ; quand Diphilos est condamné à la confiscation des biens pour abus d'exploitation, on trouve 160 talents dans ses coffres. Mais l'Athénien qui engage de gros capitaux dans

les affaires minières n'a d'autre avantage sur celui qui risque seulement quelques milliers de drachmes que d'acquiescer plusieurs concessions à la fois ; il n'augmente son bénéfice qu'en proportion arithmétique ; il ajoute même aux frais qu'auraient plusieurs petits concessionnaires la dépense d'un directeur qui lui revient fort cher. Cette question du rendement résume toutes les autres, en ce sens qu'il n'y a pas de grande industrie là où la fusion des petits établissements ne produit pas *ipso facto* une sérieuse économie.

Mais on aurait une idée bien incomplète de l'industrie grecque, si l'on en négligeait le côté moral. Chez un peuple d'imagination vive et d'esprit délié, l'artisanat prend aisément un caractère esthétique. Ici pas de machine qui commande le serveur et lui fait répéter indéfiniment le même geste, comme s'il était lui-même une manivelle motrice. La tâche n'est pas forcément monotone ; elle peut même développer des aptitudes naturelles. Pas de production en masse, hâtive, enfiévrée, s'accumulant dans l'ombre par un labeur anonyme. L'homme de métier fait son ouvrage dans un petit atelier, sous le regard du passant ; il ne s'acharne pas à la besogne du matin au soir ; il prend le temps de finir tout ce qui passe par ses doigts. Même pour l'exportation on lui demande des objets de valeur. L'œil et la main s'exercent à loisir ; l'amour-propre s'excite ; les progrès techniques s'accomplissent dans l'allégresse. Cette joie au travail, cette collaboration de la pensée créatrice et de l'outil obéissant, ce goût du libre jeu qui ennoblit l'effort quotidien, tout cela met sur l'objet le plus vulgaire comme un rayon et fait de l'ouvrier un artiste. Est-ce un sculpteur ou est-ce un ornemaniste, ce Thrasymédès de Paros qui à Épidaure cisèle la statue chrysléphantine d'Asclépios, puis exécute des portes en cyprès plaquées d'ivoire et un plafond cloisonné ? Quel nom donner à ces marbriers qui gagnent un modeste salaire à entailler de fines cannelures les colonnes de l'Érechtheion ? Quand le potier du Céra-

mique fabrique et décore d'humbles récipients à huile et à vin, c'est un Grec qui travaille pour des Grecs. L'air qui circule dans les faubourgs d'Athènes a passé sur le Parthénon, et le moindre ouvrier y respire le sentiment d'une harmonie parfaite. L'effort personnel multiplie les formes inédites et les motifs nouveaux ; les ateliers les plus achalandés ne reproduisent pas deux fois leurs modèles. Les contem-



Fig. 42. — Le peintre de vases. Coupe attique  
(*Dict. des antiq.*, fig. 7340).

porains de Platon pouvaient dire de l'industrie, comme de l'art : « Tout ce que nous empruntons, nous autres Grecs, nous le transformons en beauté. »

## § 2. — Les ouvriers et les salaires.

Visitons les ouvriers à l'atelier et au logis ; voyons de près la vie des petites gens qui travaillent de leurs mains.

Les ouvriers qualifiés sont désignés par le nom de leur métier. Les manœuvres, « ceux, comme dit Platon, qui vendent le service de leurs bras », sont appelés « salariés » (*misthótoi*). Au-dessous, viennent les aides, valets et

apprentis. Ils sont les uns et les autres ou bien des hommes libres, citoyens ou étrangers, ou bien des esclaves ; mais plus bas on descend sur l'échelle de la main-d'œuvre, plus augmente le nombre des métèques et des esclaves. Faire des journées de manœuvre, ce n'est souvent pour le citoyen qu'un gagne-pain passager, une de ces extrémités où l'on est réduit par une subite infortune.

En général, le louage de service ne donne pas lieu à un contrat formel. Un homme de métier s'entend avec un autre pour l'exécution de travaux déterminés, quelquefois d'un travail unique, et il est souvent difficile de dire si l'un de ces collaborateurs est le subordonné ou l'associé de l'autre. Entre l'employeur, patron ou client, et l'employé, ouvrier ou artisan, les relations sont juridiquement lâches et les conventions sont libres. Platon, prêt à tout réglementer, aurait voulu des fonctionnaires pour surveiller les ouvriers et fixer les salaires. Mais l'État athénien s'abstint d'entrer dans cette voie. Jamais les pouvoirs publics ne songèrent à limiter la journée de travail. Les questions de paiement, en cas de litige, relevaient simplement des tribunaux : une action permettait de revendiquer toute rémunération due, et les différends entre armateurs et gens de mer ou ouvriers du port ressortissaient aux *nautodikai* du Pirée. Dans un seul cas on voit l'autorité imposer un salaire : les astynomes empêchent les joueuses de flûte, de harpe et de cithare de prendre plus de deux drachmes, et, au cas où plusieurs clients se disputent la même femme, ils l'adjugent par tirage au sort ; mais c'est là une mesure de police. L'hygiène et la sécurité de l'atelier n'intéressent pas non plus la cité. S'il est interdit sous peine de mort d'employer un enfant libre à tourner la meule, la gravité même de la peine prouve qu'il ne s'agit pas de protéger le jeune âge contre un travail excessif, mais de préserver de la servitude un fils de citoyen. Si la législation minière considère comme un crime d'abattre les piliers de soutènement ou d'enfumer les galeries, elle a pour but de défendre contre la

rapacité des concessionnaires, non pas la vie des mineurs, mais la propriété publique. En principe, l'industrie jouit donc d'une entière liberté.

Le progrès de la technique rend l'apprentissage nécessaire dans presque toutes les professions. C'est l'avantage de l'agriculture, aux yeux de Xénophon, qu'il suffise, pour y réussir, de regarder autour de soi et d'interroger ; les autres arts exigent une longue expérience, avant qu'on en puisse vivre honorablement. « Si l'on veut faire d'un



Fig. 43. — Concours d'apprentis décorateurs de vases. Hydrie de Ruvo (*Dict. des antiq.*, fig. 3044).

homme un cordonnier, un maçon, un forgeron..., on l'envoie auprès d'un maître capable de l'instruire. » Il n'est pas jusqu'au cuisinier qui ne prenne des leçons auprès d'un maître-queux. Un contrat formel, souvent mis par écrit, règle la rémunération due par la famille de l'apprenti; la durée de l'engagement, les obligations réciproques. Comme les sculpteurs et les peintres prennent très cher, les pauvres ne peuvent pénétrer dans leurs ateliers que comme praticiens : c'est ainsi que débutent Lysippe et Protogène. Soumis à une discipline sévère, l'élève n'est pas toujours sûr d'apprendre son métier à fond ; car la crainte de la concurrence rend défiant et empêche de communiquer les secrets les plus précieux. L'importance attachée à l'éducation professionnelle est attestée par les concours d'apprentis. Les

peintres de vases représentent leurs élèves s'appliquant à des motifs d'ornementation, tandis qu'Athèna et la Victoire les viennent couronner. Sur le socle d'un monument consacré par un potier se lisent ces vers : « Parmi ceux qui réunissent dans leur art la terre, l'eau et le feu, Bacchios se classait le premier par ses dons avant tout concurrent, au jugement de la Grèce entière, et dans tous les concours organisés par cette ville il remporta la couronne. »

Les ouvriers sans travail allaient se faire embaucher sur



Fig. 44. — Atelier de bronzier : la fonte et l'assemblage. Coupe attique à figures noires, au Musée de Berlin (Perrot, *Hist. de l'art*, t. X, p. 361).

l'agora, où une place spéciale leur était réservée, le Colônos. Les « colônistes » étaient donc ceux qui allaient « faire grève ». Les engagements à l'année partaient généralement du 16 Anthestérion (mars). Cette date se justifiait à la campagne, où elle marquait la reprise des travaux après l'hiver ; les ouvriers agricoles la transmettent à toutes les catégories de travailleurs. On célébrait joyeusement le début de la période nouvelle.

La journée de l'ouvrier commençait très tôt. Il se levait avant le jour. Aristophane s'amuse à décrire la scène : « Dès que le coq lance son chant matinal, ils sautent du lit, tous, forgerons, potiers, corroyeurs, cordonniers, baigneurs,

marchands de farine, tourneurs de lyres et de boucliers ; le temps de passer leurs chaussures, et ils courent à l'ouvrage dans l'obscurité. » Le travail durait sans doute jusqu'au coucher du soleil. Dans les mines, où il n'était jamais interrompu, les postes se succédaient de dix en dix heures. Pour le travail de nuit, la meunerie, la boulangerie et la pâtisserie payaient les salaires du travail qualifié.

Dans les intérieurs d'ateliers peints sur les vases on voit souvent des habits accrochés sur les murs. L'ouvrier à la



Fig. 45. — Atelier de bronzier ; le finissage. Même coupe (*Ibid.*, fig. 360).

besogne voulait être à l'aise. Pour les occupations assises, il se découvrait le torse et les jambes, ou se mettait tout nu, simplement coiffé d'un bonnet. Dans les forges et les poteries, plus il pend de vêtements aux murs, plus y sont accrochés de vases : il fallait bien boire quand on approchait du feu.

Faute de machines, une division du travail modérée fournissait à l'artisan et à l'ouvrier des occupations relativement variées. Pour les besognes en commun, surtout les besognes pénibles ou monotones, on marquait la mesure aux sons de la musique. La flûte, le fifre et le sifflet réglaient les mouvements et donnaient les ordres dans les chantiers de constructions maritimes. Il y avait de vieilles chansons pour tous les métiers, pour chaque occupation. Les airs

dont Calypso et Circé s'accompagnaient en filant et en tissant étaient connus de toutes les femmes. On en chantait d'autres pour broyer ou pour moudre le grain. Moissonneurs, meuniers, pêcheurs, rameurs, baigneurs, tous avaient leur refrain. Avec la culture de la vigne, les Grecs transportèrent en Égypte la chanson du pressoir. Comme la danse

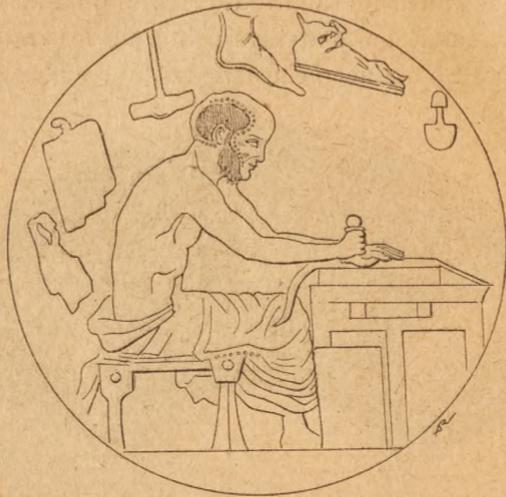


Fig. 46. — Cordonnier à l'ouvrage. Coupe attique, au British Museum (*Dict. des antiq.*, fig. 6688).

et la gymnastique, le travail manuel se rythmait et s'égayait.

La boutique et l'atelier s'ouvraient librement aux visiteurs et aux oisifs. Comme au temps d'Hésiode, on s'arrêtait volontiers dans la forge, à regarder tranquillement les ouvriers maniant la pince, le marteau ou le polissoir. On allait chez le barbier, comme aujourd'hui au café. Les jeunes gens se donnaient rendez-vous chez le parfumeur, pour bavarder. Socrate était toujours sûr de trouver un auditoire chez le statuaire, chez l'armurier ; quand il voulait rencontrer Euthydèmos, il entrait avec une bande d'amis dans une sellerie ; et c'est le corroyeur Simon qui notait ses paroles dans un journal.

L'employeur ne mettait pas trop de distance entre lui et ses employés. Aux jours de fête, on se retrouvait ensemble au sacrifice et au repas sacré dont il faisait les frais. Les épistates de l'Érechtheion offrent une victime « en commun avec les travailleurs ». A Éleusis, les esclaves publics reçoivent chacun un bon quartier de viande et plus de quatre litres de bon ordinaire. C'est une gratification sérieuse.

Si le travail ne semble pas trop dur dans les petits ateliers, il se présente sous un tout autre aspect dans les mines. Au Laurion, chaque équipe devait dix heures de labeur après dix heures de repos. Cinq piocheurs, suivis de vingt ou vingt-cinq ramasseurs, allaient l'un après l'autre au front de taille. Dans des galeries mesurant de 60 à 90 centimètres de large et de 60 centimètres à 1 mètre de haut, il fallait souvent ramper, toujours manier le pic à genoux, à plat ventre ou sur le dos. On devine ce que pouvait être la ventilation dans ces boyaux étroits. La chaleur était atroce. Les corps entassés et les lampes fumeuses rendaient l'air irrespirable. Aucune précaution d'hygiène. Et cependant il ne faudrait pas appliquer au Laurion les descriptions lugubres qui conviennent aux mines d'Égypte et d'Espagne. Quoique esclaves, les mineurs de l'Attique n'étaient pas traités en forçats. Puisque les petits concessionnaires se mêlaient aux piocheurs, c'est que cette existence était tolérable. L'intérêt bien entendu empêchait le propriétaire de compromettre inutilement la santé des travailleurs ; ils fournissaient une production régulière et forte, qu'on n'aurait pu obtenir de corps épuisés. Les mineurs du Laurion n'étaient pas séquestrés pour toute la vie, comme les carriers plongés dans les latomies de Syracuse, qui s'y mariaient et dont les enfants fuyaient en criant à la vue d'un cheval ou d'un bœuf. Au centre de la région, à Thoricos, un théâtre pouvait contenir cinq mille spectateurs : toutes distractions n'étaient donc pas refusées à la masse laborieuse. Que des esclaves se soient

enfois à Décélie, quand Sparte les appelait à la liberté, cela est trop naturel ; mais jamais le Laurion n'a vu de révolte en masse comme la Messénie ou la Sicile.

Quand les travailleurs étaient en nombre et que le patron ne voulait pas s'occuper lui-même de son entreprise, il plaçait à leur tête un régisseur ou un contremaître. Nicias faisait diriger les travaux de ses mines par un homme qu'il avait payé un talent. Le père de Démosthène avait dans son armurerie un surveillant qui, après la mort du patron, devint un véritable fondé de pouvoir. Midas gérait la parfumerie d'Athénogénès avec tous les droits que confère aujourd'hui la signature. Les neuf ou dix cordonniers de Timarque étaient dirigés par un « chef d'atelier ». A' Éleusis, dix-sept esclaves publics employés aux travaux du temple ont un contremaître, et vingt-huit ouvriers libres amenés de Mégare en ont deux. Les contremaîtres étaient la plupart du temps des esclaves, quelquefois des affranchis ou des étrangers. Ils gagnaient peut-être sur la nourriture de l'équipe, puisque c'étaient eux qui faisaient le marché. Ils passaient pour très durs. « Esclave, dit un comique, crains de servir un ancien esclave : le taureau au repos oublie le joug. » Ils avaient la main leste et le fouet facile. Une peinture de vase représente, dans une poterie, un esclave pendu par les pieds et les bras et impitoyablement cinglé (voir fig. 26). Les anneaux de fer trouvés çà et là dans les galeries du Laurion en disent long sur la discipline qui régnait dans les mines. Mais de pareils traitements étaient réservés aux esclaves. La loi athénienne protégeait le corps de l'homme libre contre tout châtiment et toute contrainte.

Le rendement du travail différait selon le métier et selon l'époque. On peut calculer le temps mis par les marbriers pour canneler les colonnes de l'Érechtheion : aux cinq hommes de l'équipe qui a le moins chômé il a fallu une soixantaine de jours pour exécuter vingt-quatre cannelures à arêtes plates, longues de 5 m. 95 ; c'est un travail

de 0 m. 50 par homme et par jour. C'est peu. Au contraire, à Éleusis en 329/8, l'équipe de trois briqueteurs travaille ferme pour poser à la journée 413 carreaux de 0 m. 45 sur 0 m. 10 d'épaisseur, c'est-à-dire pour produire plus de 8 mètres cubes. Dans les galeries antiques du Laurion, là où la roche stérile est du calcaire le plus dur, le front de taille, haut et large de 60 centimètres au moins, est régulièrement encoché de mortaises tous les 10 ou 12 centimètres ; ces entailles indiquent le produit normal de cinq piocheurs travaillant l'un après l'autre, chacun pendant la durée d'éclairage de sa lampe, c'est-à-dire pendant deux heures. Chaque homme abattait donc par heure une moyenne de 4 décimètres cubes : ce résultat, obtenu à la pointe-rolle et au pic, est supérieur à celui qu'on demande aujourd'hui sur les mêmes emplacements à la poudre et à la dynamite.

Reste à examiner la question des salaires.

Certains manœuvres, même au iv<sup>e</sup> siècle, avaient pour toute rémunération la nourriture de la journée ; autrement, on n'aurait pas spécifié dans les comptes que les ouvriers salariés devaient se nourrir « à la maison ». Mais ce mode de paiement n'était plus guère employé en Attique qu'à la campagne. On a vu plus haut que même les esclaves publics recevaient une pension de 180 drachmes par an en espèces et ne touchaient en nature que le vêtement, et que leur contremaître, non habillé, joignait à la pension un salaire de 100 drachmes.

Tandis que l'esclave public était payé par prytanies, en dix termes par an, l'ouvrier était payé à la journée ou à la tâche. Dans le dernier tiers du v<sup>e</sup> siècle, le taux athénien du travail à la journée est d'une drachme. On ne fait de différence ni d'après la condition sociale ni d'après le métier, et la journée du manœuvre est payée comme celle de l'artisan. Mais les simples aides ne touchent que 3 ob. Pour les ouvriers agricoles, on évalue la nourriture à 2 ob., et on

leur donne 4 ob. en espèces. Au IV<sup>e</sup> siècle, les salaires à la journée ont une tendance générale à hausser et à se diversifier. Dès les années 395-391, l'équipe de briqueteurs, composée d'un maître-maçon et de deux garçons, est payée de 4 dr. à 4 dr. 4 ob., à raison de 2 dr. pour le maître et de 1 dr. ou 1 dr. 2 ob. pour les garçons. A Delphes, vers le milieu du siècle, les ravaleurs touchent 30 dr. éginétiques par mois ou 1 dr. 2 ob. 1/2 en monnaie attique par jour. A Éleusis, en 329-328, l'ancien salaire de 1 dr. est réservé aux aides ; les manœuvres ont 1 dr. 1/2 ; les ouvriers qualifiés ont 2 dr. (scieurs) ou 2 dr. 1/2 (briqueteurs, ravaleurs, charpentiers).

Mais on ne travaillait pas toute l'année. Le chômage était fréquent. Le calendrier athénien portait environ 60 jours fériés, à peu près autant que le nôtre, dimanches compris. Les jours ouvrables, le citoyen allait au tribunal ou à l'assemblée, ce qui lui valait l'indemnité de 2 ou de 3 ob. D'ailleurs, il n'y avait pas assez de travail pour employer constamment toute la main-d'œuvre, et l'ouvrier libre n'était pas d'humeur à consacrer tout son temps à son métier. On voit une équipe de 33 hommes travailler à effectif complet deux jours sur sept et compter les autres jours 2, 4, 12, 14, et même 23 absents. Quand les marbriers exécutent la camelure des colonnes à l'Érechtheion, les trois équipes qui comptent des citoyens ne fournissent jamais pour plus de 22 ou 23 dr. de travail par homme en 36 ou 37 jours, tandis que les trois équipes d'esclaves, dirigées par un esclave ou un métèque, en fournissent pour 27, 35 et même 38 dr. Le traitement annuel de l'architecte était calculé sur la base de 2 dr. par jour au temps où les maçons se faisaient des journées de 2 dr. 1/2, preuve certaine que ces derniers chômaient au moins un cinquième de l'année et sans doute bien davantage<sup>1</sup>.

1. La supériorité de l'architecte et des fonctionnaires sur les artisans et les ouvriers vient précisément de ce qu'ils échappent au chômage. Leurs émoluments ne sont pas d'un taux plus élevé ; mais ils sont

Dès le <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, le travail se fait aussi à la pièce. Dans les comptes de l'Érechtheion, les scieurs sont payés tantôt à la journée, tantôt au trait de scie ; les charpentiers ont tant par madrier qu'ils retaillent, tant par volige posée ; les menuisiers-ornemanistes qui exécutent les caissons du plafond ajustent les châssis à 6 dr. chacun et collent les cymaises à 3 dr. pièce ; les maçons murent les entre-colonnements à 10 dr. l'un. La cannelure des colonnes est payée 300 dr., quels que soient l'effectif de l'équipe qui s'en charge et le temps qu'elle y met. Les rosaces de soffite sont commandées au prix fixe de 14 dr. Les statuettes en marbre de la frise se paient à tant le motif : 60 dr. par figure de pleine taille, 30 dr. par figure demi-grandeur, 20 dr. par enfant. Le travail à la mesure, variété du travail à la pièce, est également usité. Les tailleurs de pierre ont un tarif qui tient compte à la fois de la matière et des dimensions. Le ravalement et la peinture se font au pied courant ou au pied carré.

Le paiement à la pièce et à la mesure semble avoir suivi les progrès de la division du travail, au préjudice du paiement à la journée. Au <sup>iv</sup><sup>e</sup> siècle, la taille, le transport et la pose des pierres se font à la pièce. A Éleusis, le moulage des briques carrées d'un pied et demi coûte 36 dr. le millé argile fournie, 40 dr. sans l'argile ; le transport des mêmes briques coûte, selon la distance, 15, 17 ou 25 dr. le mille ; la pose, qui coûtait, de 395 à 391, entre 12 et 15 dr. le mille, peut arriver en 329-328 à 17 dr. Le mesureur et le porteur de grains ont droit, l'un à 7 ob. 1/2, l'autre à 4 ob. les 100 médimnes (2 fr., 35 et 1 fr., 25 l'hectol.). Les ins-

fixés à l'année et payés par moitiés, dixièmes ou douzièmes. Au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, l'architecte athénien a 360 dr., une par jour. Dans la première moitié du siècle suivant, la drachme éginétique assure à l'architecte d'Épidaure 37 de plus. Dans la seconde moitié, celui d'Éleusis touche, à raison de 2 dr. par jour, 720 dr. A Delphes, l'architecte touche pendant au moins huit ans 360 dr. éginétiques ; puis il reçoit le double en 345, le quadruple en 342 (à peu près trois fois autant que son collègue d'Éleusis). De plus en plus, le traitement dépend du talent et de la réputation.

criptions sur pierre se paient à des taux variés. A Athènes, la gravure des décrets est mise à prix d'après un tarif à tranches décimales : 20 dr. pour 1.000 caractères, 30 pour 1.500, 40 pour 2.000, et ainsi de suite. A Épidaure, le calcul des lettres se fait à raison d'une drachme le cent, tantôt largement, par tranches de 10, 20 et 30 dr. éginétiques, tantôt strictement, en tenant compte des fractions. Les lapicides de Delphes touchent en 338 une drachme éginétique par cent de lettres.

Entre le travail à la journée et le travail à la tâche, il se fait peu à peu un partage à l'amiable : les besognes grossières sont abandonnées aux simples journaliers ; les ouvrages qui demandent des mains habiles sont réservés aux travailleurs capables d'y incorporer leur personnalité en y mettant le temps. En 408, ceux qui prennent part aux travaux de l'Érechtheion font des journées à la drachme comme manœuvres ou comme artisans, aussi bien qu'ils travaillent à la tâche. Vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle, le même genre d'ouvrage est rémunéré de façon différente, selon le fini qu'il exige. Un exemple, pris à Delphes, montre bien que le recul du travail à la journée est en rapport avec le perfectionnement de la technique : les mêmes entrepreneurs font le ravalement des pierres unies à la journée et celui des pierres ouvragées à 4 dr. la face. On ne voit pas que le travail aux pièces ait été une économie pour le client. Voici même un cas où, combiné avec le système de l'entreprise, il coûte plus cher. Trois travaux de briquetage sont exécutés à Éleusis : deux fois, le travail à la journée fait revenir le millier de briques posées à 13 dr. 2 ob. ; la troisième fois, un entrepreneur prend 17 dr. du mille. Il touche ainsi une prime de 21-22 p. 100, à charge de recruter et de surveiller la main-d'œuvre et de répondre de la malfaçon. Peu à peu, le travail à la tâche tend à évincer le travail à la journée même pour les besognes ordinaires : il convient mieux à une époque où le contrat d'entreprise interpose entre les travailleurs et le client un homme du métier et où s'accroît la

distinction de l'ouvrier habile d'avec le simple manœuvre.

Mais quand on parle de salaires, il est nécessaire d'en déterminer la valeur réelle. A quel niveau de vie pouvaient arriver l'artisan et l'ouvrier ? Qu'il y ait eu des souffrances au IV<sup>e</sup> siècle, c'est certain. On n'a qu'à écouter la plainte du foulon dans une comédie : « Nous avons dans notre métier des arrhes d'existence, et nous mourons de faim toute l'année en espérant toujours. » Peut-être pourtant le chômage était-il plus fréquent dans une profession où la concurrence était forte que dans les autres. Voyons la question d'ensemble. Il faut d'abord tenir compte de la sobriété méridionale. Au temps jadis, dit Aristophane, pour passer la journée dehors, « on emportait à boire dans une gourde, avec du pain sec, deux oignons et trois olives ». Quant à l'habillement, peu compliqué, il se faisait en grande partie à la maison. Comme logement on avait quelques chambres étroites dans une maison en briques crues. Essayons, dans ces conditions, d'évaluer le coût de la vie.

La nourriture se composait de deux éléments : 1<sup>o</sup> les *sitos*, c'est-à-dire les céréales sous forme de pain, de galette ou de bouillie ; 2<sup>o</sup> l'*opsonion*, c'est-à-dire les légumes frais ou secs, la viande, qui consistait presque toujours en charcuterie, le poisson frais ou salé, enfin les fruits, surtout les olives et les figes. La boisson ordinaire était le vin fortement trempé ou l'eau de la fontaine. On calcule aisément le coût du *sitos*. La ration de l'adulte est évaluée à une chénice de froment (1 l.,108) ou deux chénices de farine d'orge par jour. C'est la ration forte, celle que demande le soldat spartiate en campagne, et qu'il considère comme large, puisqu'il estime que la moitié suffit pour son serviteur.

A la fin du V<sup>e</sup> siècle, quand le froment vaut 3 dr. le médinne, le *sitos* du travailleur lui revient donc par an à 22 dr. 1/2 pour 7 médimnes 1/2. Avec 60 dr. par an, 1 ob. par jour, il est complètement nourri. Avec 60 dr. en sus, il subvient à ses autres dépenses. Un célibataire vit à son aise au temps de Périclès avec 120 dr. Il lui suffit de tra-

vailler un jour sur trois. Supposons maintenant le cas typique de l'homme ayant à sa charge une femme et deux enfants. Mettons pour les quatre personnes trois rations fortes ; la nourriture coûtera 180 dr. L'habillement peut être évalué à 50 dr. ; le logement à 36 dr. ; les frais divers à 14 dr.. En tout 280 dr. Ces chiffres sont bien en rapport avec le traitement de l'architecte, à qui ses 360 dr. doivent bien permettre d'entretenir convenablement une famille. L'ouvrier qui gagne 1 dr. par jour, peut nourrir la sienne, si elle n'est pas trop nombreuse, sans même s'astreindre à travailler tous les jours ouvrables.

Au IV<sup>e</sup> siècle, quand la hausse générale porte le cours des céréales à 5 dr. le médimne, la nourriture du célibataire revient à 100 dr., et celle de la famille de quatre personnes à 300 dr. Mais le reste des dépenses n'a pas augmenté dans les mêmes proportions, puisque l'esclave public vit bien avec 180 dr. par an et l'habillement en sus. Un travailleur doit pouvoir entretenir une femme et deux enfants avec 450 dr. Il est vrai que l'architecte touche maintenant 720 dr. et qu'un bourgeois se plaint d'avoir tout juste de quoi vivre avec 540 dr. ; mais dans les classes supérieures se font sentir, à cette époque, des besoins coûteux, que n'ont pas au même degré les classes laborieuses. Par conséquent, un simple aide à une dr. par jour peut, en travaillant 300 jours par an, assurer une bonne moyenne d'existence à sa femme ; mais il est obligé de se restreindre et de se mettre à la ration faible, s'il a des enfants. Le manoeuvre à 1 dr. 1/2 peut nourrir deux enfants, à condition de ne chômer que les jours fériés. L'ouvrier qualifié à 2 dr. ou 2 dr. 1/2 peut mettre de côté 150 ou 300 dr. à travail égal, ou bien il peut chômer trois jours sur huit ou même un sur deux. Tandis que l'ouvrier inhabile et chargé de famille ne se tire d'affaire qu'à force de labeur et de privations, l'ouvrier expert ou le petit artisan parvient à élever plusieurs enfants et à leur assurer, selon son travail, une existence d'un niveau moyen ou élevé.

## CHAPITRE X

### LE COMMERCE

L'insuffisance des denrées agricoles et des matières premières donna forcément au commerce grec une importance toujours plus grande. Il était de toute nécessité de ramasser les produits sur les marchés lointains où ils abondaient, pour les répartir entre les cités à population croissante où ils faisaient défaut. Platon lui-même, cet ennemi déclaré du commerce, définissait bien l'utilité sociale du commerçant, quand il faisait de lui l'agent qui assure la distribution régulière et mesurée des richesses produites par la nature sans mesure et sans régularité. Aristote reconnaissait également qu'il est impossible à un pays de rester isolé, sans connaître ni vente ni achat, ni importation ni exportation. Il est vrai que les théoriciens comprenaient à leur façon la légitimité des échanges. Volontiers ils auraient fait revivre les temps où chacun vendait directement le surplus de sa production, où les transactions se bornaient aux produits naturels. Mais le peuple, surtout dans les cités démocratiques, ignorait des doctrines qu'il eût traitées de billevesées. La vie se moquait des systèmes. Le commerce prit un magnifique développement dans Athènes et au Pirée.

#### § 1. — Conditions techniques du commerce.

On distinguait à cette époque, la *kapèlia*, le commerce de détail ou, plus généralement, le commerce terrestre, et

l'*emporion*, le commerce en gros confondu avec le commerce maritime. Pour l'un et l'autre, le marché athénien fut fortement organisé.

Le producteur agricole pouvait toujours s'adresser au consommateur sans intermédiaire. Le maraîcher venait en

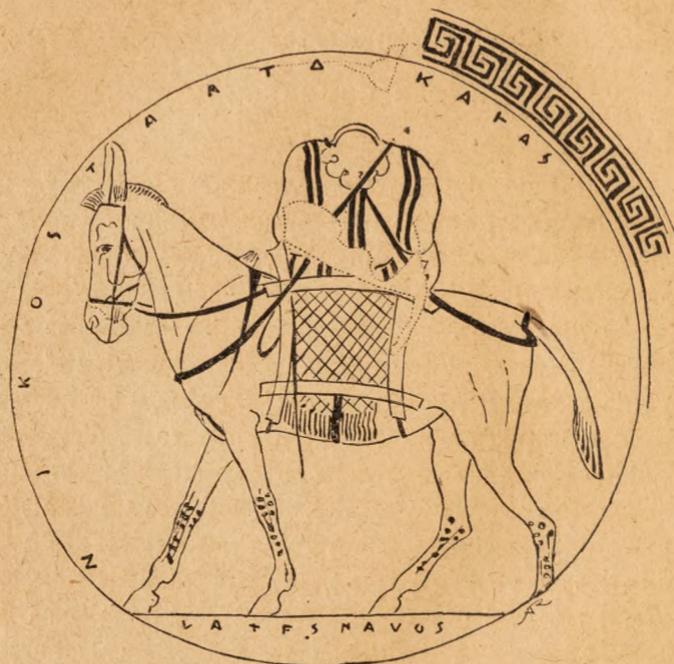


Fig. 47. — Âne chargé d'un paquet. Coupe attique  
(Perrot, *Hist. de l'art*, t. X, fig. 364).

ville avec ses fruits et ses légumes ; le propriétaire y envoyait ses ânes chargés de bois ; l'Acharnien y apportait ses paniers de charbon. Mais, tandis qu'à Loeres la loi défendait toute opération par intermédiaire et même tout contrat écrit, tandis qu'à Érythrées un décret écartait les revendeurs du marché aux laines, en Attique c'est le jeu naturel des relations économiques qui faisait subsister la vente directe.

Les petits marchands, hommes et femmes, s'annonçaient

par des cris dans les rues et les carrefours. Les colporteurs faisaient la route à pied, près de leur bête aux flancs encombrés de paquets, ou bien, portés par leur âne, portaient sur leurs épaules un énorme ballot. Les boutiques d'Athènes, misérables échoppes, étaient groupées aux environs de l'agora ou dans des enceintes sacrées, comme celle du Thèseion. Dans tous les quartiers, les cabarets débitaient le boire et le manger aux gens du peuple : le type de marchand de grains-purées-légumes ou d'ail-vin-pain met Aristophane en joie.

Mais le centre du commerce intérieur, c'est l'agora. Là, toute la journée palpite la vie politique, sociale et économique de la grande cité. Aux extrémités de la place s'élèvent les bureaux des magistrats, avec les affiches officielles qui attirent les curieux. La foule s'abrite sous les portiques à fines colonnades. Elle passe devant les fresques de l'illustre Polygnote et afflue « aux hermès », où les gens d'affaires débattent les cours, où les amateurs de politique discutent sur l'ordre du jour de la prochaine assemblée, où les badauds écoutent les crieurs publics, où les oisifs bavardent en agitant leurs bâtons noueux, où les beaux jeunes gens font flotter avec grâce les plis des longs manteaux blancs. Tous ceux qui ont quelque chose à vendre, esclaves munis d'étoffes qu'ils viennent de fabriquer, artisans du Céramique, de Mélitè ou des Scambonides, paysans partis de leur village avant l'aube, Mégariens poussant devant eux des pores, pêcheurs du lac Copaïs, se croisent en tous sens. Par les allées plantées d'arbres ils gagnent les quartiers assignés aux diverses marchandises et séparés par des clôtures mobiles. Successivement, aux heures fixées par le règlement, s'ouvrent les marchés aux légumes, aux fruits, au fromage, au poisson, à la boucherie et à la charcuterie, à la volaille et au gibier, au vin, au bois, à la poterie, à la friperie, à la quincaillerie. Il y a même un coin pour les livres. Chaque marchand a sa place, que lui assure le paiement d'un droit ; à l'ombre d'un velum ou d'un para-

sol, il fait son étalage sur des tréteaux, près de sa voiture et de ses bêtes au repos. Les chalands circulent ; on les interpelle ; commissionnaires et portefaix font leurs offres de service. Cris, jurons et disputes ; les agoranomes ne savent à qui entendre. Quand les marchés en plein vent sont fermés, la clientèle se porte à la halle couverte, bazar à l'orientale dont le fond est occupé par les comptoirs.

Tous ces détaillants ont mauvaise réputation. On débâtière contre leur violence et leur grossièreté. Les femmes qui gagnent leur vie dans la rue ou sur l'agora et les tenancières de cabaret sont suspectes d'inconduite ; la loi n'admet pas de poursuites en adultère pour ce genre de personnes. Mais on reproche surtout aux petits commerçants leurs habitudes de rapacité, de déloyauté, de mensonge. Ils surfont les prix, falsifient les denrées, trompent sur le poids, volent sur le change.

Les mercantis de la Grèce entière accouraient aux foires qui se tenaient à l'occasion des grandes fêtes. Ils se précipitaient à la suite des armées, les uns pour vendre des objets d'équipement ou des chevaux, les autres pour acheter à vil prix le butin et les prisonniers, la plupart comme vivandiers. La flotte athénienne qui partit pour la Sicile était accompagnée de navires marchands en grand nombre. Xénophon trace un tableau animé de l'impulsion donnée au commerce d'une ville par le passage des troupes. Les généraux étaient obligés de prendre des précautions contre cette affluence d'exploiteurs, en accordant un nombre limité d'autorisations.

Le principal empêchement à la transformation du commerce terrestre en grand négoce tenait à la difficulté des communications. Sans doute quelques progrès furent réalisés. Athènes faisait réparer les routes par des esclaves placés sous les ordres de cinq agents-voyers. Du milliaire dressé par les Pisistratides partaient des voies assez nombreuses. Les plus importantes desservaient les ports. Il en venait deux du Pirée : l'une, bordée d'oliviers, bifurquait

aux portes d'Athènes ; l'autre, carrossable, passait entre les Longs Murs. La route de Décélie était prolongée par la voie eubéenne, sur laquelle les Athéniens organisèrent un service de transport entre Chalcis et Oréos. Le chemin qui menait de Béotie et de Phocide en Thessalie, en Macédoine, en Chalcidique et en Thrace fut de plus en plus fréquenté. Malgré tout, le système des routes était défectueux. En Attique, les chefs de la voirie obtenaient des résultats médiocres, faute de crédits suffisants, peut-être aussi parce que ces fonctionnaires, désignés par le sort, manquaient de compétence. On se dépêchait de consolider les chemins aux environs des temples, quand approchaient les fêtes, mais sans se soucier de faciliter le charroi. La voie sacrée d'Éleusis reçut une chaussée d'une largeur variant entre 2 m. 50 et 4 m. 80. Les voitures ne pouvaient pas s'y croiser partout. D'ailleurs, pour des motifs religieux, on ne donna au pont qui assurait le trajet direct qu'une largeur de 1 m. 48 ; les chars devaient donc faire un détour par l'intérieur. Fait significatif : avant de construire un édifice de quelque importance, on exécutait d'urgence les travaux nécessaires au transport des matériaux. Les *naopes* qui formaient à Delphes la commission des constructions étaient obligés d'établir dans le port de Kirrha un quai de déchargement avec machine ; les épistates du temple d'Éleusis inscrivaient dans leurs comptes la mise en état d'un chemin desservant les carrières du Pentélique. Partout la voirie était insuffisante.

Le matériel roulant s'était amélioré : on fabriquait des voitures de charge à quatre roues. Mais l'Attique n'avait guère de bœufs pour les attelages. Les grands entrepreneurs de roulage, les « nourrisseurs de bœufs », étaient des Béotiens : en 329, Eudèmos de Platées envoyait des attelages à Athènes pour des travaux en cours. Au contraire, la petite industrie de transport était prospère en Attique. Sur une liste de 69 affranchis dont la profession est connue, elle en occupe 10. Le métier de muletier et d'ânier est men-

tionné fréquemment. Les porteurs avaient leur spécialité, les amphores ou les outres.

La défectuosité des routes et la rareté des bêtes de somme faisaient atteindre au transport par terre des prix incroyables<sup>1</sup>. L'énormité des frais imposés par le charroi devait longtemps empêcher le commerce terrestre de prendre une grande extension. Si le transport par terre était mal organisé pour les marchandises, pour les voyageurs il ne l'était pas du tout. Chacun se tirait d'affaire par ses propres moyens<sup>2</sup>.

1. Pour le roulage à la montée depuis le port d'Épidaure jusqu'au temple, des blocs de marbre coûtent 42 p. 100 du prix d'achat. Et les entrepreneurs ne font pas fortune. Les amendes pleuvent sur eux : on en connaît un qui gagne 1.775 dr. dans une affaire et paie une autre fois 1.080 dr. pour retard ; au total, il y met du sien. En Attique, pour amener des tambours de colonnes du Pentélique à Eleusis, on dut, après la réfection de la route et la fabrication des chariots, louer des attelages de bœufs à raison de 4 dr. -4 dr. 3 1/2 ob. par couple et par jour. Il s'agissait de voiturer sur une quarantaine de kilomètres des blocs de 2 mètres cubes pesant environ 5 tonnes. Il fallut, pour chaque tambour, de 20 à 33 paires de bœufs pendant trois jours. Le seul chariot qui put faire le trajet en deux jours et demi était attelé de plus de 40 paires. On paya en moyenne 342 dr. par bloc, ce qui fait à peu près 1 fr. 50 par tonne kilométrique. Pour les marchandises fragiles, le transport était relativement aussi cher que pour les matériaux lourds. De Lakiadai à Eleusis (une vingtaine de kilomètres), le cent de tuiles paie 40 dr., 40 p. 100 du prix d'achat. Pour des briques valant 40 dr. le mille, le camionnage sur place revient à 25 dr., le transport d'Eleusis à Athènes à 35. Tout cela n'est rien encore, en comparaison des prix payés par l'administration de Delphes pour le transport de matériaux achetés à Sicyone ou à Corinthe. Du port il fallait monter d'environ 600 mètres. Quatre blocs de tuf, dont la taille a coûté 244 dr. éginétiques et le transport à quai 896 dr., coûtent ensuite, « de la mer au temple », 1.680 dr. Des pierres qui valent à Corinthe 61 dr. pièce reviennent, rendues à Delphes, à 705 dr. C'est fantastique ! Les prix de transport ne s'abaissent jamais que pour les matières légères ou divisibles et qui ne risquent rien. De Pléée à Eleusis, le médinne de chaux paie une obole de port (0 fr. 30 l'hect.) ; du Pirée à Eleusis, une expédition de marchandises groupées, bois, vernis et couleurs, le tout pesant environ 500 kilos, revient à 7 dr. 3 ob. (environ 1 fr. 40 les 100 kilos). A Épidaure, du port au temple, on paie 1 1/2 ob. éginétique par talent de plomb (0 fr. 95 les 100 kilos). Mais à Delphes, même pour les métaux, le transport reste très cher : pour y monter 4 talents 5 mines d'étain, on prend 8 dr. éginétiques (7 fr. 45 les 100 kilos).

2. Du moins la question du logement commençait à trouver diverses solutions. Il fallut d'abord s'ingénier pour caser les foules attirées par les panégyries et les foires. L'hospitalité privée ne suffisait plus. Les

De poste, il n'en existait point, même pour les gouvernements. Quand le salut public exigeait l'expédition d'un message urgent, on recourait aux professionnels de la course ; ils étaient capables de faire en deux jours le trajet d'Athènes à Argos et retour (260 kilomètres), en un jour l'aller et retour Platées-Delphes-Platées (140 kilomètres). Les signaux de feux servaient dans les cas exceptionnels. Du moins, l'État athénien avait constamment à sa disposition deux avisos, la *Paralos* et la *Salaminienne*. Quant aux particuliers, ils devaient attendre une occasion pour correspondre. Pourtant dans les grands ports s'organisait peu à peu, spontanément, grâce aux nouvelles recueillies par les navires en cours de route, un véritable service d'information commerciale. Les firmes qui avaient des correspondants sur un certain nombre de places pouvaient se créer une agence privée de renseignements.

En tout le commerce maritime était supérieur au commerce terrestre. La navigation fait de grands progrès à partir du <sup>v</sup>e siècle. La trière, le croiseur rapide, porte deux cents hommes ; les transports de guerre en contiennent davantage, et quelques-uns sont aménagés pour recevoir

viles louèrent des maisons dans les lieux saints pour offrir le gîte à leurs nationaux : il y avait à Delphes une maison de Larissa, et même une maison appartenant à une aussi petite bourgade qu'Échinus de Malide. D'autres fois, l'État ouvrait des hôtelleries près des temples, pour héberger étrangers et citoyens : quand les Thébains détruisirent Platées, ils conservèrent l'Héraion et le flanquèrent d'une hôtellerie longue et large de deux cents pieds, avec deux étages de chambres ; c'est dans une hôtellerie de Phères, devant le temple des Dioscures, que les envoyés d'Athènes et de Philippe jurèrent la paix de 346. Les sanctuaires construisirent eux-mêmes à leur profit des hôpitaux et des caravansérails munis de dortoirs et de réfectoires ; ces établissements, d'abord destinés aux malades dans les Asclépieia, servirent ensuite à tous les pèlerins. Les particuliers suivirent l'exemple. Dans les quartiers populeux et sur les routes fréquentées se multiplièrent les auberges et les hôtelleries payantes. Mais c'étaient des bouges infects, des nids à punaises, où les clients étaient rançonnés à merci. Dans une grande ville comme Athènes, les honnêtes gens trouvaient à louer des chambres ou des appartements meublés, des esclaves et des voitures ; mais cela coûtait bon.

des chevaux. Les bateaux marchands jaugent jusqu'à 10.000 talents (360 tonnes) ; ils transportent fréquemment 5.000 médimnes de grains (2.600 hectolitres). Mais les barques de cabotage ne dépassent pas ordinairement la jauge de 500 talents (18 tonnes). Les navigateurs continuent volontiers de rester en vue de la côte et, pour passer en Sicile, prennent toujours par Corcyre et Tarente ; mais ils ne craignent plus tant la pleine mer. Pour les voyages au long cours on attend encore la bonne saison, et les marins du Pirée partent après les Dionysiés et reviennent avant l'équinoxe d'automne ; cependant les spéculateurs n'admettent pas que toute navigation soit suspendue pendant l'hiver et ne s'embarrassent pas de météorologie. On fait souvent de la marche forcée, sans arrêt de nuit. Le fréquent usage des cartes géographiques rend vraisemblable l'emploi de cartes marines. Si les phares sont encore inconnus, on multiplie les amers et les signaux de tout genre : on dresse des monuments de marbre ou de pierre blanche sur les points culminants ; les marins d'Athènes cherchent des yeux le cimier étincelant de l'Athèna Promachos ; à Thasos, une épitaphe gravée sur une tour sépulcrale dit qu'elle sera « le salut des navires et des matelots ».

Avec les moyens dont on dispose, la vitesse n'est pas grande encore. Elle a cependant bien augmenté. Aux temps homériques, on mettait au moins trois jours pour aller de Lesbos en Argolide (240 milles marins), cinq jours de Crète en Égypte (300 milles), sept jours des Cyclades à Ithaque (280 milles) : avec bon vent, on filait de 2 à 3 nœuds. Au commencement du iv<sup>e</sup> siècle, Xénophon donne comme exemples de rapidité des traversées effectuées de Cotyore à Sinope (170 milles) en un jour et une nuit, de Sinope à Héraclée (190 milles) en deux jours, d'Héraclée à Byzance (125 milles) en un long jour de 16 à 18 heures. La grande vitesse variait donc de 6 à 7 nœuds ; depuis l'*Odyssée*, elle avait triplé. Sur la bonne moyenne de vitesse commerciale,

qui importe surtout, Xénophon nous donne encore une indication précieuse : un navire milésien se rend de Lampsaque à la côte de Laconie (290 milles) en trois jours et trois nuits. Cette vitesse de 4 ou 5 nœuds est celle du voyage au long cours, sans arrêt et par brise légère. Mais, comme en général on ne rame pas la nuit, il faut admettre dans la belle saison environ 16 heures de marche effective par jour. La distance parcourue dans une journée ordinaire de traversée est ainsi comprise entre 65 et 80 milles marins. Voici, par conséquent, la durée des voyages les plus usuels :

	Milles.	Jours.
Du Pirée à Éphèse ou Mitylène . . .	190	2 1/2- 3
— Abdère . . . . .	240	3 - 4
— Potidée ou Olynthe . . .	215	3
— Lampsaque . . . . .	240	3 - 4
— Byzance . . . . .	350	4 1/2- 5 1/2
— Héraclée . . . . .	475	6 - 7
— Sinope . . . . .	665	8 1/2-10
— Phasis ou Dioscourias . .	950	12 -14
— Panticapée . . . . .	800	10 -12
— en Crète . . . . .	170	2 - 2 1/2
— à Rhodes . . . . .	250	3 1/2- 4
De Rhodes en Égypte . . . . .	320	4 - 5
— à Sidon . . . . .	380	5 - 6
Du Pirée à Cythère . . . . .	110	1 1/2- 2
De Cythère à Cyrène . . . . .	200	2 1/2- 3
De Cyrène en Égypte . . . . .	470	6 - 7
Du Pirée à Corcyre . . . . .	375	5 - 6
De Corinthe à Corcyre . . . . .	190	2 1/2- 3
De Corcyre à Tarente ou Crotone . .	160-165	2 - 2 1/2
— à Syracuse . . . . .	320	4 - 5

Les perfectionnements que reçut l'organisation du commerce maritime sont bien mis en relief par Aristote, quand il comprend dans l'*emporion* ou grand négoce trois éléments : la *nauclicia*, la *phortégia* et la *parastasis*. Les deux premiers sont l'armement et le transport. Quant au troisième, c'est la « commande » du moyen âge, institution hybride dont les principales variétés sont le prêt à la grosse, la commandite, la commission et la consignation. Aristote

distingue encore parmi les gens de mer ceux qui s'occupent du *chrématistikon*, qui font des affaires, et ceux qui sont attachés au *porthmeuticon*, qui transportent les voyageurs et les marchandises. Nous voyons, en effet, des marins qui parcourent la Méditerranée avec leurs chargements et d'autres qui assurent un service régulier entre deux ports.

Aussi quelle différence entre les prix du transport maritime et ceux du transport terrestre ! Elle est presque invraisemblable. La concurrence amène la baisse du fret, encore qu'il reste rémunérateur grâce à l'abondance de l'offre et aux facilités croissantes de la navigation. Ce n'est pas le passager qui rapporte : la traversée d'Égine au Pirée coûte 2 ob. ; pour 2 dr. on va en Égypte ou au Pont-Euxin avec femmes, enfants et bagages. C'est sur la marchandise qu'il faut compter. Elle assure aux entreprises maritimes un courant régulier d'expéditions. Si le fret est relativement bon marché<sup>1</sup>, il n'en donne pas moins de beaux bénéfices, parce que les exigences de l'armateur se mettent en rapport avec les bénéfices du négociant, qui sont considérables, et avec l'intérêt du prêt maritime, qui est énorme.

1. Les denrées légères et peu encombrantes paient extraordinairement peu. Un décret taxe le transport du vermillon entre Céos et le Pirée à 1 ob. le talent (0 fr. 44 les 100 kilos), ce qui n'est rien pour une denrée qui vaut de 30 à 35 dr. A Éleusis, le transport des tuiles, qui revient par charroi à 40 dr. le cent sur une vingtaine de kilomètres, revient par le bateau de Corinthe à 20 ob. pour un trajet triple (5 p. 100 du prix d'achat). Le passeur du Pirée apporte 67 talents de bois à brûler à Éleusis pour 7 dr. 3 ob. (7 p. 100 du prix d'achat) : c'est un taux d'environ 0 fr. 40 par tonne et par mille marin. Quand le passeur de Corinthe transporte des bois de menuiserie sur une distance quadruple, les frais d'expédition s'élèvent à 17 p. 100 du prix d'achat ; mais des bois de charpente font un trajet égal, de Sicyone à Kirrha, sans que le fret grève le prix d'achat de plus de 6 ou 7 p. 100. Naturellement, la pierre paie bien plus cher, surtout par rapport à sa valeur. A Delphes, les entrepreneurs qui ont la spécialité du « transport de pierre par voie de mer » prennent des prix qui nous paraissent très élevés, pour amener des blocs de tuf taillés de Corinthe à Kirrha (une quarantaine de mille marins). 300 p. 100 du prix de la taille, le taux est énorme ; mais, quand on voit payer 36 p. 100 pour le camionnage au quai d'embarquement et près de 700 p. 100 pour la montée du port au temple, on est plutôt tenté de le trouver modéré.

## § 2. — Conditions juridiques du régime commercial.

Après avoir étudié les conditions techniques du commerce, nous allons considérer ses conditions juridiques, ses rapports avec l'État et le droit spécial auquel il donna naissance.

On aurait une piètre idée de la liberté commerciale dans la cité grecque, si l'on en jugeait d'après Platon. Lors même que, composant avec la réalité, il admet le commerce comme un mal nécessaire, il le soumet à une réglementation qui traite les marchands comme des voleurs promis au géôliers. Interdiction aux citoyens d'exercer aucun métier et aux étrangers d'en pratiquer deux à la fois ; limitation du bénéfice à l'exacte rémunération de la peine prise et du service rendu ; l'autorité publique chargée de déterminer par catégories et quantités les denrées dont l'importation est permise : voilà les lignes générales du système. Dans l'application, tandis qu'un corps d'astynomes surveillera l'industrie, des agoranomes s'occuperont spécialement du commerce, fixant les prix, ne tolérant ni réclame ni marchandage ni vente à crédit.

Ces dispositions rappellent les rigueurs de la législation spartiate. Athènes a de tout autres principes. Sa tradition, à elle, remonte à Solon, qui n'admettait de limite légale ni au taux de l'intérêt ni au droit d'association. Pour Athènes le droit commun, c'est la liberté. Mais la liberté humaine n'est jamais absolue ; la définir, c'est en indiquer les bornes. Quelles sont donc les restrictions apportées à la liberté commerciale par l'État athénien ?

La cité intervient, au nom de l'intérêt général, pour assurer la loyauté des opérations. « La première administration qu'exigent les besoins matériels, dit Aristote, est celle qui s'occupe du marché, où il faut une magistrature qui surveille les transactions et assure le bon ordre. » Cette magistrature, c'est celle des agoranomes. Pas de ville, tant

soit peu importante, où elle n'existe. Mais ses attributions ne sont pas les mêmes partout. Les règlements des marchés sont très variables. On en connaît qui se rapprochent sur plusieurs points des idées chères à Platon. Dans un décret d'Érythrées sur la vente des laines et déchets, défense est faite à l'exportateur de vendre au détail sur place, et à l'intermédiaire de vendre tout lot qui ne provient pas directement de la tonte ; l'emploi de la balance publique est obligatoire. Délos édictera des règles analogues pour le commerce des bois et charbonset y ajoutera l'obligation de vendre à prix fixe, sans marchandage. Dans des cas exceptionnels, le prix d'une denrée peut être fixé par décret : à Lampsaque, pour remplir le trésor, on décrète une hausse de 50 p. 100 sur le blé et un impôt égal sur la vente. On voit même la cité intervenir dans la question du change : un règlement d'Olbia décide que les monnaies étrangères seront publiquement échangées contre la monnaie nationale en bronze et en argent, fixe le cours de l'or à onze fois et demie celui de l'argent, et, pour pousser à la répression des fraudes, afferme le produit des amendes.

Athènes, en général, se borne à remplir le devoir qu'Aristote assigne à l'État. Deux collèges de dix agoranomes et de dix métronomes se partagent également entre la ville et le Pirée. Les uns veillent à ce que les denrées mises en vente soient pures et de bon aloi ; les autres, à ce que les poids et mesures dont se servent les marchands soient conformes aux étalons publics.

Mais pour le commerce de grains, Athènes ne veut plus entendre parler de liberté. Le problème des subsistances se posait d'une manière trop urgente. Il dominait toute la politique. A la première séance de chaque prytanie, dix fois par an, on soumettait à l'assemblée un rapport sur les approvisionnements. Au <sup>v</sup>e siècle, la question de l'impérialisme était en grande partie celle du ravitaillement. « Sans rien tirer de la terre, je me procure tout par mer », écrivait alors un Athénien. Il fallait, avant tout, se réserver

les pays de grande production. Ce n'est pas par hasard que les deux entreprises les plus téméraires qu'ait jamais osées l'énergie athénienne ont été des expéditions en Égypte et en Sicile. Aussitôt après l'échec de la première, le peuple évincé songeait à la seconde et, dans l'intervalle, il jeta son dévolu sur le Pont-Euxin. Au IV<sup>e</sup> siècle, la faveur des rois indigènes valut d'abord aux Athéniens la priorité d'achat et de chargement et, par conséquent, de vente, puis une exemption de droits qui équivalait à un rabais d'un trentième. Il fallait aussi veiller sur la voie suivie par les transports. Dès le début de la guerre du Péloponèse, les « gardiens de l'Hellespont » dirigèrent sur l'Attique tout le blé qui passait. Pendant la guerre avec Philippe, la flotte eut pour seul objectif la *sitopompeia*, le convoiement des grains : en septembre 340, elle escorta 230 navires marchands, dont 180 d'Athènes et de ses alliés. Ainsi le ravitaillement fut assuré au dehors. — Mais il fallait encore, par la législation intérieure, pousser à l'importation du blé, empêcher les dissimulations de disponibilités, les tentatives d'accaparement, les hausses factices. Des lois extrêmement sévères fixèrent les obligations des *emporoi* ou négociants en gros, des *sitopôlai* ou marchands en demi-gros, des meuniers, des boulangers. Défense de consentir un prêt à la grosse qui ne soit pas affecté sur les denrées de première nécessité, notamment le blé ; défense de transporter du blé ailleurs qu'au Pirée ; défense de réexporter plus d'un tiers de tout chargement entré dans le port aux grains ; défense d'acheter plus de cinquante « charges » de blé à la fois. L'exécution de ces lois était confiée aux dix inspecteurs de l'emporion, qui avaient la surveillance des docks, et aux *sitophylakes*, qui, au nombre de dix, puis de trente-cinq, veillaient à ce que la vente des grains, de la farine et du pain se fit au prix courant et à bon poids. Ainsi fut assuré le ravitaillement sur place. — La flotte de guerre et la diplomatie, la législation et la puissance administrative combinaient leurs efforts pour procurer aux Athéniens leur provision de chaque jour.

Il s'agissait bien, dans tout cela, de liberté commerciale ! Pourtant on ne crut jamais devoir fixer un maximum sous prétexte de « juste prix ». Sans porter cette suprême atteinte à ses traditions, Athènes obtint le pain à bon marché, tout en réservant à son commerce un travail lucratif, élément essentiel de prépondérance.

Après les restrictions annonnaires, les restrictions fiscales. L'État, qui intervient en faveur du consommateur, songe aussi aux intérêts du trésor. Les droits de douane ont, en effet, pour objet de procurer au peuple des ressources financières, et non de contrarier le jeu naturel des échanges. Plusieurs cités avaient pris jadis des mesures de circonstance pour encourager une industrie, gêner une concurrence, empêcher la sortie de certaines denrées ; mais ces dispositions exceptionnelles furent sans lendemain. De même, au <sup>v</sup><sup>e</sup> siècle, l'interdiction du territoire athénien aux produits de Mégare est une arme de guerre, comme la défense d'exporter des armes et des matériaux de construction navale. Peut-être l'idée de protection n'a-t-elle pas toujours été inconnue des Athéniens ; mais elle n'a jamais pris que la forme très simple d'une préférence donnée aux nationaux dans les commandes de l'État : c'est ainsi que des commissaires de travaux publics achètent à Lakiadai des tuiles « façon Corinthe » au prix de 140 drachmes le cent, avant de faire venir de vraies tuiles de Corinthe qu'ils ne paient cependant que 86 drachmes 4 oboles. En tout cas, il n'y a pas trace de protection dans les droits *ad valorem* qui sont perçus dans les ports sur toutes les marchandises importées ou exportées. La taxe est trop faible ; elle ne tente même pas la contrebande. Au Pirée, elle fut d'abord d'un centième ; puis elle s'éleva au taux adopté dans la plupart des villes grecques, à un cinquantième. Si Athènes, faisant flèche de tout bois après 413, impose aux villes sujettes un droit d'un vingtième, elle les décharge par contre du tribut. Très modéré, le droit usuel de 2 p. 100 est rigoureusement levé sur toutes les marchandises, même sur le

blé à l'entrée, même à la sortie sur les trépièdes et les bœufs envoyés par les Amphictions aux fêtes de Délos. C'est que le cinquantième est perçu par une société fermière, que frustrerait toute exemption. Avant le débarquement ou l'embarquement de la cargaison, les douaniers ou *pentè-costologues* en demandent le connaissement et font le contrôle sur quai. En cas de fraude, la marchandise est saisie, ou la taxe décuplée. Aussi les déclarations sont-elles généralement sincères, et les registres de douane font foi pour l'estimation d'un chargement. En somme, les douanes ne sont jamais une gêne pour le commerce étranger et ne grèvent pas lourdement le commerce national.

Il arrivait pourtant à certaines villes de subvenir à des besoins extraordinaires par des atteintes exceptionnelles à la liberté. Jadis la grande ressource, dans les cas extrêmes, c'était le domaine public et sacré. Puis l'État s'était mis à trafiquer de ses droits et à les étendre pour en tirer davantage : Byzance vend à ses riches métèques le droit de posséder la terre et le droit de cité. Enfin l'État abuse de sa souveraineté pour s'arroger des monopoles temporaires de vente. L'*Économique* faussement attribuée à Aristote donne une interminable liste de ces expédients. Byzance (encore Byzance !) prend à crédit tout le blé sur place et gagne gros à la hausse ; Clazomènes emprunte toute l'huile de la récolte, la fait servir de gage pour ses achats de grains. Au lieu d'exercer lui-même les droits qu'il se confère, l'État les cède au plus offrant : Byzance (toujours elle !) en use ainsi avec la pêche maritime et le change des monnaies. On voit combien étaient répandues les pratiques d'une fiscalité sans scrupules. Mais Athènes, jamais, dans ses plus mauvais jours, ne s'abaisse à ce niveau général d'improbité. Des monopoles, elle en obtient pour ses marchands dans les autres cités, par exemple celui du vermillon à Céos ; elle n'en veut pas chez elle. Souvent on lui soumet des projets de ce genre : l'un propose de faire acheter par le trésor tout le plomb du Laurion à 2 dr. le talent et de le garder

en attendant le cours de 6 dr.; d'autres veulent que l'État se fasse loueur de navires, de magasins et d'hôtelleries. Athènes trouvait trop d'avantages à la liberté commerciale pour la soumettre à de pareilles restrictions.

Par la force des coutumes, puis par l'intervention du législateur, s'était fixé dès le v<sup>e</sup> siècle un droit commercial. Il avait déjà toute la complexité qui, en pareille matière, est signe de progrès. Platon parlait avec répugnance de tous ces règlements « sur les questions d'armement, de commerce en gros et en détail, de commission, de douanes, de mines, de prêts, d'intérêts, et sur mille et mille autres questions de cette espèce ».

Toute convention tant soit peu importante est mise par écrit. Pour la rédaction, l'enregistrement, la transcription et la conservation des contrats, comptes et quittances, on recourt à toutes les précautions : apposition des sceaux, échange de serments, assistance de témoins, copie en plusieurs exemplaires, dépôt en tiers lieu, etc. Les combinaisons d'intérêts prennent les formes les plus variées : association, commandite, mandat, commission, gestion d'affaires. Surtout dans les banques, les livres sont tenus suivant des règles strictes de comptabilité. Si l'on ignore les billets à ordre et au porteur, déjà le contrat de prêt à la grosse, cessible à un tiers et réalisable sur connaissance au port d'arrivée, constitue une sorte de lettre de change. Tout est prévu par le droit des obligations en cas de non paiement ou d'insolvabilité : il y a des règles admises pour le prêt, la faillite et la banqueroute.

Malgré le fréquent emploi de la clause pénale dans les contrats, les procès commerciaux sont nombreux. Au v<sup>e</sup> siècle, le tribunal des *nautodikai* ou juges maritimes instruit et juge les contestations entre gens de mer et négociants, les affaires de transport et d'armement, les différends qui intéressent les travailleurs du port. Au iv<sup>e</sup> siècle, l'instruction et le jugement sont séparés : l'une appartient

aux *eisagôgeis* ou « introducteurs », l'autre aux *thesmothètes*. Vers 350 est conféré aux litiges commerciaux le privilège d'une procédure rapide : la solution doit être acquise dans le mois de la demande ; l'exécution est immédiate, avec application de la contrainte par corps.

### § 3. — Les sociétés commerciales et la banque.

On comprendra l'intensité du commerce athénien, quand on saura où en étaient le groupement des individus dans les sociétés ou compagnies et le groupement des capitaux dans les banques.

Athènes admettait la liberté complète d'association, sous la seule condition qu'il ne fût pas dérogé aux lois d'ordre public. Ce principe avait été posé par Solon à une époque où la différence n'était pas encore marquée entre les confréries permanentes de caractère religieux, telles que les *thiases*, et les associations temporaires de deux ou plusieurs personnes en vue d'une affaire ou d'une expédition de corsaires. Il fut largement mis en pratique quand le commerce exigea une somme toujours plus grande de travail, de capital et de crédit. Il y eut des villes qui restreignirent le droit d'association, pour empêcher les entrepreneurs de se coaliser dans les adjudications de travaux. Athènes, fidèle à un droit fondé sur la liberté de contrat et la responsabilité individuelle, laissait les associations se constituer et agir à leur gré, mais ne leur permettait pas d'opposer leur personnalité civile aux revendications exercées contre chacun des associés.

Les premières associations qu'ait connues la Grèce sont celles que forment naturellement les hommes réunis à bord d'un bateau pour une entreprise commune : d'où les sociétés de commerce maritime. La tradition se perpétue d'autant plus facilement que l'énormité des risques pousse à les partager. L'association la plus fréquente est celle que crée le prêt à la grosse : c'est une société en participation

entre un bailleur de fonds et un armateur. Pour diminuer encore son risque, chacune des deux parties se cherche encore des associés ; on se met à trois, par exemple, pour constituer un fonds de 7500 dr. Aux associés en nom peuvent se joindre des croupiers qui ne figurent pas dans l'acte de société. On trouve donc là une association mixte de travail et de capital, qui se subordonne deux associations, l'une de travail, l'autre de capital. Cette association a pour but une opération déterminée : c'est une *societas unius rei*. Elle dure le temps d'une traversée ou d'un aller et retour.

Cette précarité des associations apparaît, et souvent sous les formes les plus humbles, dans les branches de l'industrie et du commerce qui se rapportent au bâtiment. A Delphes, le tailleur de pierres Nicodamos d'Argos se charge tout seul d'entreprises qui lui rapportent depuis 3 statères (8 fr. 30) jusqu'à 6 mines (582 fr.) ; un de ses concurrents, Pasion, est seul aussi à construire un mur payé 20 mines 10 statères (1.968 fr.) ; mais pour un travail de 34 mines 26 statères (3.334 fr.) ils se mettent à deux, et, quand Pasion se retire, il est remplacé par Sion et Theuphantos. A plus forte raison Nicodamos prend-il un associé pour exécuter une colonnade au prix de 1 talent 5 mines 20 statères (6.359 fr.). Dès qu'il s'agit d'une somme supérieure à un millier, en tout cas, à deux milliers de francs, ces petits entrepreneurs s'associent. Mais, en Attique, l'association a un autre caractère. Un compte d'Éléusis ne mentionne qu'un nom pour les gros travaux ; c'est pour des travaux d'importance médiocre, quelquefois infime, que se groupent des petits marchands ou des tâcherons, la plupart du temps métèques ou affranchis. Ils se mettent à deux pour vendre des sacs de paille hachée au prix de 180 dr., ou pour faire un travail payé 20 et quelques dr. ; pour des transports, quatre hommes touchent 456 dr., cinq hommes 225 dr., deux hommes 14 dr. A peine ose-t-on donner le nom d'associations à de pareilles entreprises, qui peuvent prendre fin au bout d'un jour.

On connaît cependant des sociétés industrielles et commerciales d'apparence moins modeste et de plus longue durée. Les entrepreneurs Nicostratos et Chrêmôn d'Argos sont occupés à Épidaure et à Delphes durant des années. « Chairophanès et consorts » concluent avec la ville d'Érétrie un contrat d'entreprise valable durant quatre ans ; mais à l'entrepreneur principal sont peut-être adjoints ici de simples bailleurs de fonds. Deux artisans louent un atelier à Delphes pour un certain temps. Quatre impresarios s'associent pour prendre à bail le théâtre du Pirée.

Mais où le régime de l'association triomphe sous une forme vraiment moderne, c'est dans l'industrie minière et métallurgique, dans la banque et dans les fermes d'impôts. Les sociétés prennent une part prépondérante à l'exploitation du Laurion. Elles semblent singulièrement puissantes déjà, ces sociétés minières. On ne sait rien sur les bilans de la société Philippos et Nausièlès, ni de la société Hypéridès, Aischylidès et les fils de Dicaioerats ; mais la société Épicerats et C<sup>ie</sup>, qui compte parmi ses actionnaires les gens les plus riches d'Athènes, accuse un bénéfice annuel de 100 talents (582.000 francs). Le régime des laveries et fonderies est le même : la firme la plus connue est celle des Hauts Fourneaux Dèmophilos et C<sup>ie</sup>. Dans la banque, l'association nécessaire des capitaux produisait des sociétés à participation qui avaient fréquemment plusieurs chefs. Les grands banquiers Antisthénès et Archestratos ont pour successeur Pasion, qui finit par s'associer son affranchi Phormion ; après la mort de Pasion, une partie des affaires est continuée par Phormion, l'autre revient au fils du défunt, qui en laisse la direction à quatre associés. D'ailleurs, dans la banque, les commanditaires et les garants font figure d'associés, tout prêts à jouer un rôle actif : quand le banquier Héraclidès se sauve, ses répondants prennent l'affaire en mains. L'adjudication des impôts poussait à la formation de compagnies fermières. C'était une grosse affaire, que la douane du Pirée. Comme il fallait dresser un nom-

breux personnel, une société une fois organisée se trouvait en état d'offrir au fisc des conditions plus favorables et l'emportait facilement. Au reste, on ne se faisait pas faute d'écarter la concurrence par des ententes collusoires. Dans certains pays, les compagnies fermières arrivaient ainsi à se constituer un véritable monopole aux dépens du trésor ; à Athènes il n'est jamais question d'abus aussi criants.

Comme on l'a déjà entrevu, la banque était devenue l'agent indispensable du commerce, l'organe essentiel de la vie économique. Elle avait cependant des origines bien récentes, et rien ne montre mieux que son histoire la rapidité avec laquelle les affaires se développèrent dans la Grèce du v<sup>e</sup> siècle.

La banque a son berceau dans les temples. Les dieux thésaurisaient. Ils avaient leur fortune ; ils offraient un asile inviolable aux dépôts des particuliers et de l'État. Athènes étendait sa main tutélaire sur le trésor de la confédération athénienne, et Lysandre confiait deux talents au dieu de Delphes. Les grands sanctuaires disposaient donc d'immenses richesses ; les moindres avaient quelques ressources. Des administrateurs prévoyants ne pouvaient laisser dormir tous ces capitaux ; des cités besogneuses ne pouvaient négliger d'y faire appel. Les dieux prêtèrent à intérêt. Vers 375 les Amphictions de Délos portaient dans leurs comptes 47 talents (282.000 francs) au débit de treize villes. Certains dèmes de l'Attique mettaient annuellement des emprunts aux enchères. Les intendances sacrées fixèrent les règles d'une bonne comptabilité, les conditions d'un placement sûr ; les caisses des opisthodes rendirent les services demandés plus tard aux banques d'État. C'est dans une ombre sainte que naquit la finance.

Les particuliers aussi apprenaient peu à peu à faire travailler leur argent. « Nous nous servons de nos richesses, disaient les Athéniens, non pour briller, mais pour agir. » Au iv<sup>e</sup> siècle, une succession sérieuse comprenait toujours un bon nombre de créances. Mais tout le monde n'était pas

en état de conclure à point nommé un contrat avantageux et d'en surveiller l'exécution. Tout le monde n'avait pas non plus, comme Socrate, un ami à qui confier le placement de sa petite fortune. Les trésoriers des temples ne pouvaient pas entrer en relations directes avec le grand public. Il fallait, pour les affaires d'argent et de crédit, une profession spéciale. On voyait depuis longtemps, assis devant une table, au port, au marché, des gens qui avaient pour métier de faire le change. Ils prélevaient une prime assez forte : pour avoir 100 drachmes attiques, les naopes de Delphes devaient donner 75 drachmes éginétiques au lieu de 70. Avec le temps, les affaires des changeurs s'étendirent : ils plaçaient des fonds hors du pays ; on fit appel à leur caisse pour toutes sortes d'entreprises. Ils eurent besoin de gros capitaux et servirent d'intermédiaires entre les vendeurs et les acheteurs d'argent. Au change les « trapézites » joignirent le dépôt et le prêt. Ils étaient banquiers.

En moins d'un siècle, la banque donna une extension remarquable à toutes ses opérations. Elle consent des prêts sur garantie personnelle, sur gage, sur hypothèque, sur affectation de chargement. Elle correspond avec les places étrangères et s'occupe du paiement à distance, émettant des lettres de crédit à courte échéance, des mandats et des chèques, sans toutefois arriver encore à la conception de la véritable lettre de change et du virement. Pour toutes ces opérations, il faut un soin scrupuleux dans la tenue des livres : les registres des banquiers affectent à chaque client une page divisée en deux colonnes pour le crédit et le débit. Même en justice, ces écritures fournissent une présomption qu'une réputation de probité peut convertir en preuve. La banque ainsi constituée est en relations constantes avec l'industrie et le commerce maritime ; certains banquiers montent des fabriques et s'occupent d'armement en nom. On sait par les plaidoyers du temps combien l'Athénien faisait usage de la banque dans la vie de chaque jour. Apollodore et Timothée ont

tout leur argent chez le banquier ; dans un moment d'embaras, ils lui remettent en gage des coupes, une couronne d'or, des tapis. L'exécution d'un jugement se fait à la banque du condamné. Pour obtenir une concession minière, Mantithée et son père empruntent 2.000 drachmes chez Blépaios. Pour soustraire son argent aux risques d'un voyage, un étranger, fils de ministre, va chez Pasion prendre une lettre de crédit. Même les administrations de l'État profitent des avantages qui leur sont offerts : une commission de travaux publics dépose chez le trapézite les fonds disponibles. Les services rendus par la banque faisaient éclater à tous les yeux l'efficacité du crédit : on admirait qu'un chiffon de papier pût représenter une fortune, et les gens d'expérience disaient : « Dans le monde de la banque et des affaires, la réputation d'homme laborieux, jointe à celle d'honnête homme, a une puissance merveilleuse. »

A voir la soudaineté de ces progrès, on s'explique comment Athènes eut si vite des banques de premier ordre. La plus ancienne, celle que fondèrent vers la fin du v<sup>e</sup> siècle Antisthénès et Archestratos, devait être la plus célèbre de toutes sous leur successeur Pasion, le Rothschild du iv<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Dès 394, Pasion traitait les plus grosses affaires avec toutes les places, notamment avec Byzance et le Pont. Il possédait nombre d'immeubles et dirigeait une grande fabrique d'armes. Par ses libéralités patriotiques il se fit octroyer le droit de cité. Lorsqu'en 371 il fut contraint par la maladie à se retirer des affaires, la maison était au capital de 50 talents (291.000 francs), dont 39 talents à lui en propre. Si l'on veut avoir une idée de ce que représentait ce capital, il faut, en nous plaçant vers le commencement de notre siècle, multiplier 291.000 au moins par 4 pour avoir la valeur relative de cet argent, et multiplier encore par 4 la somme ainsi obtenue pour en connaître la valeur productive à une époque où le taux de l'intérêt était le quadruple d'aujourd'hui. Ce qui montre bien l'importance qu'ont les maisons de banque, c'est le

soin avec lequel leurs chefs se choisissent un successeur : sans tenir compte de la naissance, ils prennent le plus digne ; pour l'attacher définitivement à la maison, ils le désignent par testament comme gendre ou comme second mari de leur veuve. D'affranchi en affranchi, de métèque en métèque, il se crée ainsi dans la banque de véritables dynasties. L'exemple le plus illustre est celui de l'ancien esclave Pasion transmettant ses affaires et sa femme à son ancien esclave Phormion. Démosthène cite nombre de cas semblables, et il explique cette coutume par la grandeur des intérêts en jeu, intérêts qui ne doivent pas dépendre d'une vie humaine.

Les trapézites inspiraient aux Athéniens les mêmes sentiments que d'autres peuples témoignèrent plus tard aux lombards et aux juifs. « Le métier de manieur d'argent, selon Aristote, est justement haï. » Un personnage de comédie déclare qu'il n'est pas de plus exécrable fléau. « C'est une chose merveilleuse et rare, dit Démosthène, chez les gens qui s'adonnent au commerce de l'argent, que de paraître à la fois actif et honnête. » Mais l'orateur lui-même ne parle ainsi que pour faire ressortir les mérites d'un banquier, et à celui-là, comme à bien d'autres, le peuple athénien accorda la plus haute preuve d'estime qu'il pût imaginer, les lettres de grande naturalisation.

L'union de la banque et du commerce au iv<sup>e</sup> siècle donna une impulsion subite à la spéculation. De véritables coups de bourse venaient troubler le libre jeu de l'offre et de la demande. Le philosophe Thalès, avec sa belle opération sur l'huile, fit école. Les capitalistes ne pouvaient pas s'imaginer qu'on n'eût pas de tout temps spéculé sur les terrains et ne voyaient pas d'autre motif à la réforme agraire de Solon. Les grains et les métaux surtout se prêtaient aux manœuvres lucratives. On se procurait des renseignements sur l'état des récoltes dans les pays producteurs ; on profitait des crises politiques qui gênaient l'exportation ou la libre pratique des mers ; une tempête, un naufrage,

l'arrivée subite d'un bateau, tout était prétexte à jouer à la hausse ou à la baisse, et, faute de nouvelles vraies, on en forgeait de fausses. Comme il n'y avait pas de marché à terme pour amortir les variations en les répartissant sur le temps, le moindre incident produisait tout son effet instantanément. La loi empêchait du moins l'accaparement des céréales. Sur le marché de la métallurgie, au contraire, on voit un coup réussir brillamment : un banquier de Sicile ramasse la production du fer dans toutes les usines et réalise un bénéfice de 200 p. 100. C'est une affaire semblable sur le plomb que Pythoclès proposa à l'État athénien. Mais les temps ne sont pas venus pour les opérations les plus grandioses : il faut attendre que s'ouvre une période nouvelle pour voir un Grec, maître du grenier égyptien, faire la loi au marché universel.

#### § 4. — L'hégémonie commerciale d'Athènes.

C'est Athènes qui donna au commerce de la Grèce tout son essor. Mais elle ne réussit à triompher de ses rivales que vers le milieu du ve siècle. Les relations traditionnelles ne se rompent pas vite. Les cités d'Ionie servirent d'intermédiaires au marché athénien jusqu'en 480. Avec son *diolcos* et ses deux ports, Corinthe ne cessait de faire passer d'une mer à l'autre les produits de l'Orient et de l'Occident. Égine resta prospère jusqu'à la défaite de 457. Les efforts faits par Thémistocle pour remplacer la rade foraine de Phalère par un port plus vaste et plus sûr, l'afflux de population ouvrière provoqué par la construction d'une flotte puissante, la politique habile qui plaçait Athènes à la tête d'une confédération toujours plus étendue produisirent leur plein effet lorsqu'enfin, sous l'énergique impulsion de Périclès, les Grecs réconciliés entre eux furent en paix avec le grand roi. C'est alors que les navires du monde entier prirent le chemin du Pirée.

Une rade immense. Le côté occidental est réservé à la

flotte de guerre ; cales et arsenaux partout. Le côté oriental appartient à la marine marchande : c'est l'emporion. Des digues le partagent ; des bornes indiquent la destination de chaque bassin et fixent son mouillage à chaque catégorie de navires. Au « stationnement des passeurs » accostent les bateaux qui font le service d'Éleusis, de Corinthe, d'Égine et celui qui vient des îles bondé de voyageurs. Plus loin sont rangés les gros transports. En face des quais, s'allongent les cinq portiques, les docks ; ils reçoivent toutes les marchandises, sauf les grains. La Halle aux blés, l'*Alphitopôlis*, s'élève à l'extrémité du port de guerre ; car les trières en partance s'y approvisionnent, comme les marchands de la ville. Parmi les marins et les débardeurs, circulent les agents de la douane. Le *Deigma* ou Bourse du commerce sert de rendez-vous aux négociants qui traitent sur échantillon ; à l'agora, les denrées sont offertes par masses. Les « tables » des banques alternent avec les bureaux où se tiennent les inspecteurs du port, les agronomes, les métronomes, les contrôleurs du commerce des grains, les fermiers du cinquantième, les juges des affaires maritimes. Quand on a dépassé les bornes de l'emporion, on est dans la ville. Bâtie sur les plans d'Hippodamos de Milet, amant de la symétrie, c'est une ville à l'américaine. De l'agora partent des avenues larges et rectilignes que coupent à angle droit les rues secondaires : les grandes avenues sont bordées de maisons riches, où habitent les armateurs, les négociants et les banquiers. Matelots et pêcheurs, détaillants et artisans, ouvriers et portefaix s'entassent dans les faubourgs. Les hôtelleries, les auberges, les débits de boissons se font suite ; les lieux de plaisirs sont toujours pleins. Aux citoyens se mêlent les mêtèques, les esclaves et les affranchis, les étrangers de passage. Foule bariolée, qui porte tous les costumes, pratique tous les cultes, parle tous les idiomes du monde. A ce contact l'atticisme des Piréens se contamine de mots exotiques et de manières rudes ; mais leur individualisme acquiert une

force singulière. « Les gens de mer, dit Aristote, sont portés vers la démocratie » ; en Attique, ils le sont passionnément. Ils se lancent dans la politique et le commerce avec le même esprit d'initiative et une égale énergie. Le Pirée contribue largement à former l'esprit public à Athènes et à faire de cette cité la capitale économique de la race grecque.

Les Athéniens s'habituaient à considérer leur ville comme le centre de la Grèce et du monde. « Veut-on aller d'une extrémité de la Grèce à l'autre, dit Xénophon, on fait le tour en traçant, pour ainsi dire, une circonférence autour d'Athènes. » C'est du Pirée que partaient les grandes voies maritimes. Celles du Nord aboutissaient en Chalcidique et en Thrace, ou dans la Propontide et le Pont ; celle de l'Est gagnait Chios, Lesbos et les ports de l'Asie Mineure ; celle du Midi se dirigeait par Délos sur Samos ou par Paros et Naxos sur Rhodes, pour atteindre Phasélis, Cypre, la Phénicie, l'Égypte et la Cyrénaïque. Même du côté des mers occidentales, si rien ne pouvait enlever à Corinthe la supériorité de sa position isthmique, un retard de deux ou trois jours n'était pas fait pour décourager des commerçants entreprenants et tenaces. Le commerce athénien rayonna donc en tous sens. Dans le voisinage immédiat du Pirée, il noua des relations durables avec les places qu'il avait fait déchoir. Il s'attacha les îles comme de véritables dépendances. Il trouva d'excellents points d'appui dans les clèrouquies placées aux extrémités de la mer Égée et dans les villes confédérées de l'Ionie et de la Carie, de l'Hellespont et de la Thrace. Il put ainsi conquérir la primauté sur tous les marchés.

L'importance économique de la Chalcidique et de la Thrace est suffisamment démontrée par l'acharnement des luttes qui s'engagèrent autour de Potidée, d'Olynthe et d'Amphipolis. Ces ports recevaient les denrées de l'intérieur. Les Athéniens vinrent d'abord y chercher les produits de l'élevage et des céréales. Quand ils disposèrent

de marchés mieux pourvus en grains, ils se mirent à exploiter les mines d'or dans la région du mont Pangée, exportèrent le bois, le lin et la poix de Macédoine, demandèrent aux Thraces de robustes esclaves.

Dans le Pont, le commerce d'Athènes avait été arrêté net par les guerres médiques : pas de transition ici, une lacune brusque et complète, entre les vases à figures rouges de style sévère et les vases de beau style. Mais, après la victoire de Salamine, les Grecs reviennent se fournir de céréales scythes ; Hérodote visite Olbia. Athènes, chassée d'Égypte, cherche un autre grenier. Elle établit des clèrouques en Chersonèse, en Propontide, plus loin encore, à Sinope et à Amisos ; elle envoie Périclès en personne croiser dans le Pont-Euxin ; quand éclate la guerre du Péloponèse, son premier soin est de poster ses fonctionnaires sur l'Hellespont pour surveiller le retour des bateaux et les diriger sur le Pirée. Au IV<sup>e</sup> siècle, elle obtient par la diplomatie ce qu'elle ne peut plus exiger par la force. Les princes du Bosphore Cimmérien accordent aux marchands athéniens la priorité de chargement et les exemptent du droit de sortie. Sur la moisson des barbares les Athéniens prélèvent leurs 4 ou 500.000 médimnes ; les autres attendent qu'ils aient fini. Avec le blé, on enlève du bétail, du poisson, des salaisons, des peaux, de la laine et des esclaves. En échange, on importe du vin et de l'huile dans des pots ordinaires ou des vases peints, des objets d'art, tels que les terres cuites. Du côté de Phasis, on va chercher du bois, du chanvre, de la toile de Colchide et de la cire. De Sinope on tire du poisson, des châtaignes et des amandes, du bois, du fer, des esclaves de Paphlagonie.

La guerre avait fermé l'empire perse à toute une génération de Grecs. Les caravanes avaient désappris le chemin des ports ioniens. Quand la paix fut rétablie, la tradition rompue ne se renoua pas. C'est aux extrémités de la péninsule que se porta le mouvement commercial. La Propontide et la Carie gagnèrent tout ce que perdait l'Ionie. Lamp-

saque paya, comme tribut fédéral, deux fois plus qu'Éphèse. Phasélis devint un centre considérable d'échanges. C'est par là qu'Athènes s'approvisionna de marchandises asiatiques. Dès avant 465, un traité de commerce était conclu entre les deux cités, et, plus d'un siècle après, Démosthène assurait qu'aucune ville ne donne autant à faire à la justice consulaire du Pirée que Phasélis. Mais, sur tous les autres points de l'empire perse, Athènes sait se passer d'intermédiaires. Les voyageurs et les commerçants recommencent à circuler librement dans les pays orientaux ; les missions grecques à Suse y forment des sortes de légations ; Athènes assure à ses citoyens la protection de princes philhellènes en Égypte et en Phénicie ; elle décerne la proxénie à des négociants ou à des dignitaires de Sidon et de Chypre. De leur côté, les Orientaux fréquentent de nouveau les ports grecs. Quand il vient un navire phénicien, on va le visiter et on admire le bon ordre qui y règne. Les colonies égyptienne et chypriote au Pirée sont nombreuses et influentes. Les importateurs sidoniens se font exempter du droit sur les métèques. Au temps où les pays occidentaux de l'empire perse emploient le grec comme langue officielle, l'araméen et le perse sont connus de quelques Athéniens. Les relations avec l'Orient ont donc une grande importance. En pleine guerre du Péloponèse, les flottilles de bateaux marchands reviennent régulièrement d'Égypte par la Phénicie, Phasélis et Rhodes ou par Cythère. Les Athéniens exportent en Phénicie des vases, qui sont revendus en partie aux Éthiopiens, et des blocs de marbre, que sculptent les élèves des artistes grecs. En Égypte, l'huile d'olive est toujours d'un placement sûr. Les Grecs l'échangent surtout contre du blé ; ils sont aussi acheteurs de tapis, de toiles de lin, de mousselines appelées *sindones*, de papier, de voiles et de cordes en papyrus, d'ivoire, de vases et de coupes en verre, d'encens et d'onguents, d'animaux rares et de petits nègres. Athènes sait si bien s'imposer comme intermédiaire entre l'Orient et la Grèce, que Gaza adopte

l'étalon et recopie le type des « chœnettes », et que les naopes de Delphes, ayant besoin d'ivoire pour les travaux du temple, sont obligés de l'acheter en Attique. L'hellénisation de l'empire perse avant la conquête d'Alexandre ne fut pas seulement l'œuvre des mercenaires, des artistes et des médecins, mais encore celle des marchands.

En Occident, comme en Orient, Thémistocle, avec sa clairvoyance géniale, montra aux Athéniens le chemin de l'avenir. Dès le vi<sup>e</sup> siècle, des masses de vases attiques étaient parties pour l'Italie, et les quatre cinquièmes des amphores panathénaïques de style archaïque ont été retrouvées en Étrurie. Mais les Athéniens avaient dû partager le bénéfice de cette exportation. Supprimer les intermédiaires et du même coup refouler la concurrence corinthienne, cette idée vint naturellement aux négociants et aux politiques. Athènes n'avait qu'à prendre en Occident la succession de Chalcis et à protéger les colonies eubœiennes contre la grande colonie corinthienne, Syracuse. Elle se réserve le marché étrusque et campanien, et entre peut-être en relations avec Rome ; elle dirige la colonisation de Thourioi ; elle fait alliance avec Égeste, Léontinoi et Rhégion, elle a ainsi des points d'appui en Sicile et en Italie. Les grands projets de 415 ne sont pas nés subitement ; bien avant, Athènes disputait à la Corinthe sicilienne le commerce occidental. Elle voulait rester libre de chercher dans les ports de la Grande-Grèce les bois de construction, le bétail, et, comme dit Sophoclé, « le blanc froment de l'Italie bénie des dieux », en Étrurie des produits métallurgiques et des chaussures de luxe, en Sicile des pores, des peaux de bœuf, du fromage et du blé, toujours du blé. Si elle ne réussit pas à conquérir l'île convoitée, elle s'assura du moins un nouveau marché de ravitaillement : pendant tout le iv<sup>e</sup> siècle, les arrivages de Sicile rempliront, moins que ceux du Pont, mais plus que ceux d'Égypte, la Halle aux grains du Pirée et rabattront plus d'une fois les prétentions des spéculateurs.

Par-delà les pays qu'il sert directement, le commerce athénien s'étendait par intermédiaires à toute une clientèle barbare. Le rôle joué par Sinope, Éphèse et Phasélis à l'égard de la Perse, par Tyr et Sidon à l'égard de l'Éthiopie, est dévolu à bien d'autres ports, au plus grand profit du Pirée. Au fond de la Méotide, Tanaïs fournit de marchandises grecques les nomades d'Europe et d'Asie. Cyrène doit sa richesse moins à l'exportation du silphion et des peaux qu'à l'importation des produits destinés aux caravanes. Par Tarente et par Adria, la poterie attique gagne l'intérieur de l'Italie et les régions barbares du Nord. Enfin, Massalie, la reine de l'Extrême-Occident, reçoit elle aussi des vases qu'elle fait pénétrer chez les Celtes et chez les Ibères.

Ainsi, de proche en proche, tous les pays en communication avec la Méditerranée deviennent les tributaires du Pirée. A elle seule, Athènes s'arroe la mission que se partageaient aux siècles passés plusieurs cités. Par ses marchands ou par ses courtiers, elle concentre le commerce universel.

Essayons de nous représenter le double courant des échanges. Athènes importe : avant tout, des denrées alimentaires, plus d'un million de médimnes de céréales, du poisson séché et des viandes salées, du vin, du fromage et des fruits ; puis des matières premières, du fer et du cuivre, des bois de construction, de menuiserie et d'ébénisterie, de la poix, de la cire, de l'ivoire, des peaux, des laines, du lin, de la fibre de papyrus ; des objets manufacturés, tuiles de Corinthe, lits de Chios et de Milet, tapis de Perse et de Carthage, vêtements grossiers de Mégare, tissus fins d'Égypte, brodequins et bronzes d'Étrurie, parfums de l'Arabie. Pour couvrir ses achats, Athènes a les produits de l'agriculture et de l'élevage, huile, vin, figues, miel, laines fines, les produits des mines et des carrières, plomb, argent et marbre, les produits industriels et artistiques, poterie commune et vases de prix, armes, statuettes de terre cuite, enfin les livres.

Ce mouvement d'affaires, il n'est pas impossible de l'évaluer approximativement. Au début du IV<sup>e</sup> siècle, à un

moment où les échanges souffrent de la guerre étrangère et de la guerre civile, la ferme du cinquantième sur l'entrée et la sortie du Pirée rapporte à l'État de 30 à 36 talents. Mais le produit brut de la douane dépasse le produit net au moins d'un quart et peut-être d'un tiers, c'est-à-dire qu'il flotte entre 37 1/2 et 48 talents. La valeur totale des importations et des exportations en Attique s'élève donc, dans une période de dépression, à une somme variant entre 1.875 et 2.400 talents (entre 11 et 14 millions de francs). Comment ce chiffre se décompose-t-il ? Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'importation dépasse l'exportation et que la plus grosse part des droits est payée par les blés, soit à l'entrée, soit en transit ; car les céréales introduites annuellement en Attique représentent alors une valeur de 3 à 4.000.000 dr. Mais, pour avoir une idée plus exacte du commerce athénien, il faut ajouter à celui de la capitale celui de l'empire. Lorsqu'en 413 on remplace le tribut fédéral par un droit du vingtième à l'entrée et à la sortie des villes fédérées, on compte sur une recette de 1.200 talents, par conséquent sur une perception brute de 1.500 ou 1.600, ce qui donne pour les importations et les exportations un total de 30 à 32.000 talents (180-190 millions). Qu'on n'oublie pas, pour se faire une idée plus précise de ces chiffres, qu'ils sont d'une époque où le prix du blé, sur lequel doit se régler la valeur de l'argent, est d'environ 6 francs l'hectolitre. D'ailleurs, Athènes, au temps de la grande prospérité, a dû connaître un mouvement d'affaires bien plus intense.

Aussi les Athéniens ne tarissent-ils pas sur le rôle joué par leur ville dans l'économie du monde. Le vulgaire s'ébahit de toutes les « bonnes choses » qu'apportent les navires, depuis les châtaignes de Paphlagonie jusqu'aux coussins brodés de Carthage. Les gens réfléchis expliquent à la façon d'Isocrate la concentration opérée par le commerce athénien : « Comme il n'existe pas de pays qui se suffise, mais que dans tous il y a déficit pour un produit, excédent

pour un autre, et qu'ainsi on est partout fort embarrassé pour trouver des débouchés et importer les manques, Athènes a paré à cet inconvénient : elle a établi un emporion au centre de la Grèce, elle a fait du Pirée un magasin où tout abonde. »

Si les politiques jettent, eux aussi, un regard complaisant sur ces monceaux de richesses, c'est pour discerner la condition première de la prospérité commerciale, qui est, à leur avis, la domination maritime : « Tout ce qu'il y a de délicieux en Sicile et en Italie, à Chypre, en Égypte, en Lydie, au Pont, au Péloponèse, en n'importe quel pays, tout cela afflue sur un point grâce à l'empire de la mer... Seuls parmi les Grecs et les barbares, les Athéniens sont à portée de s'enrichir. Qu'une ville abonde en bois de construction navale, une autre en fer, une autre encore en cuivre, en lin, où donc mettra-t-on ces marchandises en vente sans l'agrément du souverain des mers ? C'est avec tout cela que moi j'ai des vaisseaux : l'un me fournit du bois, l'autre du fer, un autre encore du cuivre, du lin, de la cire... Sans rien tirer de la terre, je me procure tout par mer. » C'est bien là ce qu'avaient voulu, avec une merveilleuse netteté de conception et une énergie opiniâtre, les créateurs de l'empire athénien. Il était juste et il était fatal qu'à la tête du gouvernement fussent placés un jour les notables commerçants du Pirée. L'impérialisme était leur chose. Il fallait qu'Athènes eût un empire, que par cet empire elle exerçât l'hégémonie en Grèce et que la Grèce commandât aux barbares, pour que tous, barbares et Grecs, fussent, sans résistance possible, les fournisseurs et les clients des Athéniens. Périclès se fait l'interprète de la conscience nationale, lorsque, dans une circonstance solennelle, il prononce ce mot : « La grandeur de notre cité attire de proche en proche les produits du monde entier. » Parole profonde ; car elle implique toute une politique mercantile ; car elle sous-entend qu'Athènes doit faire la loi au marché universel et, en achetant où elle veut, en

vendant à qui il lui plaît, opérer à sa guise la division internationale du travail.

Ce rêve grandiose fut presque une réalité. Il y eut un moment où nul échange ne se faisait sans la permission d'Athènes. Elle rend un décret, et Mégare est condamnée « à mourir de faim ». Ses agents fixent la destination de tout navire sortant du Pont ; ses diplomates limitent la jauge des bateaux péloponésiens admis à naviguer pendant un armistice. Les marins d'Aphytis doivent à son amitié le droit de transporter du blé ; les citoyens de Méthone, une année de disette, lui demandent humblement d'en importer un peu.

Même déchu de l'hégémonie politique, Athènes ne perdit pas la primauté commerciale. Les moyens changèrent, le but resta le même. Ce qu'on ne peut plus imposer par la « tyrannie », on l'obtient par la persuasion : des traités donnent aux Athéniens des privilèges et des exemptions par quoi ils continuent d'être les maîtres du marché. Un goût affiné, un monnayage régulier et loyal, la richesse acquise, la puissante constitution de la banque, une flotte qui reste la première du monde font le reste. Les gens d'affaires, qui formaient le parti de la guerre jadis, forment maintenant le parti de la paix. Ils remuent toutes sortes de projets pour relever les finances et offrir de nouvelles facilités au commerce ; ils proposent à l'État de leur louer des bateaux de transport, de multiplier les bazars, les entrepôts, les hôtelleries. « Qui donc, en temps de paix, se passerait de nous ? A commencer par les armateurs et les négociants, ce ne sont pas les marchands de blé en gros, ni ceux de vin ordinaire ou de vin fin, ou d'huile, ou de bestiaux ; ce ne sont pas ceux qui trouvent moyen de s'enrichir par l'intelligence ou l'argent. Quiconque a besoin de vendre ou d'acheter vite, où s'adresserait-il mieux qu'à Athènes ? » La prétention est justifiée. Pour se rendre compte de la hardiesse habile avec laquelle le commerce du Pirée opère sur toutes les

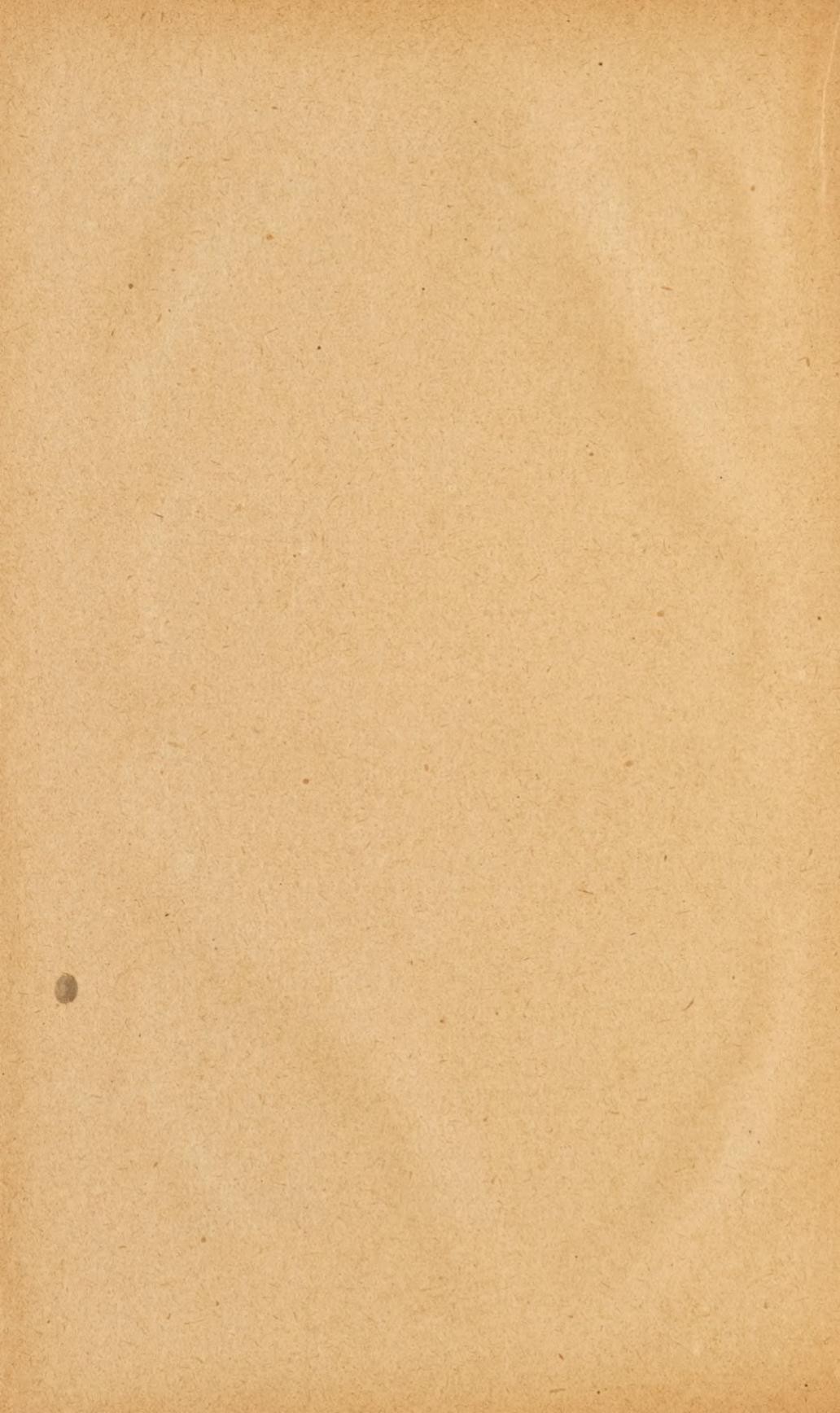
places, attirant tous les navires, s'intéressant à toutes les affaires, il n'y a qu'à consulter les dossiers des plaidoyers prononcés en matière de prêt à la grosse. Voici l'Athénien Démon qui avance à un étranger de quoi affréter au Pirée un navire massaliote qui cherchera du blé à Syracuse ; voilà l'Athénien Androclès qui, associé à un Carystien, prête de l'argent à un Phasélite pour qu'il aille charger du vin à Mendè en Chalcidique, le vendre à Panticapée et rapporter au Pirée son fret de retour. En vérité, Athènes vaincue pouvait se consoler en regardant le Pirée.

Malgré l'entrecroisement des relations commerciales et l'unité de civilisation, l'établissement d'un marché universel rencontrait encore des difficultés. L'excessive cherté des transports mal organisés s'opposait à toute proportionnalité des mercuriales. Mais surtout il y avait encore bien de l'incertitude dans le droit international. Si Athènes fit beaucoup pour la sécurité de la navigation, il lui fallut du temps : en 470, les Teiens en sont à se défendre contre les écumeurs de mer par un décret d'imprécation. Là où ne se fait pas sentir l'autorité du nom athénien, en Loeride, en Crète, les villes ont besoin de conclure des traités spéciaux pour interdire ou restreindre la course. Que la flotte d'Athènes se relâche de sa surveillance ou perde de sa force, aussitôt l'usage des représailles et le goût de la piraterie reprennent le dessus : un Alexandre de Phères court sus à tous les navires, et les Illyriens rendent leurs eaux impraticables. Encore la police des mers n'est-elle qu'une question de puissance. Mais comment abolir les survivances de l'antique hostilité contre les étrangers, triompher de la passion invétérée pour l'autonomie, supprimer toutes les barrières qui empêchent hommes et marchandises de circuler librement ?

Les moyens déjà éprouvés se perfectionnent. Les règlements des grandes panégories servent de modèles pour les foires d'importance moindre. Les privilèges qui relè-

vent la condition des non-citoyens se multiplient et se précisent. Au-dessus des métèques, on peut, par l'atélie, par l'isotélie, se hausser à une situation enviable. Les proxènes, patrons attitrés d'une cité, rendent à ses commerçants toutes sortes de services comme intermédiaires ou comme répondants. Bientôt on se met à régler les relations entre ressortissants d'États différents par des conventions bilatérales, des *symbola*. On fixe des principes communs pour garantir aux gens d'affaires l'exécution des engagements, pour leur assurer le bénéfice de la juridiction consulaire, pour rendre valable dans deux pays les jugements rendus dans un seul : ainsi naît le droit privé international. A la longue, les droits reconnus nominativement à certains étrangers sont exercés par tous, même en l'absence de clauses formelles : le *jus commercii* est de droit commun. Dès lors les cités commerçantes cessent de conclure des conventions, sinon pour s'accorder des privilèges. Les stipulations d'ordre économique s'introduisent dans les statuts des confédérations, dans les contrats de sympolitie ; elles prennent une place de plus en plus grande dans les traités de paix et d'alliance. Elles donnent lieu enfin à des traités spéciaux, de véritables traités de commerce. Le roi de Macédoine Amyntas et les Chalcidiens règlent l'exportation de la poix et des bois ; Céos concède aux Athéniens le droit exclusif d'exporter le vermillon ; les rois du Pont accordent aux Athéniens la priorité de chargement et l'exemption des droits de sortie, aux Mytiléniens de fortes réductions. Déjà même, les usages commerciaux de la cité qui domine le marché tendent à s'imposer aux autres cités et à former un corps de droit international.

Mais, si considérables que soient les progrès accomplis, le commerce n'a pas encore réussi à réunir les hommes en une unité économique ; il ne leur présente pas encore, même sous une forme purement matérielle, cette conception de l'« humanité » qui rayonnera sur le monde hellénistique.



## QUATRIÈME PARTIE

### LA PÉRIODE HELLÉNISTIQUE

---

#### CHAPITRE PREMIER

##### L'ORGANISATION POLITIQUE ET SOCIALE

Cités contre cités, classes contre classes, la Grèce était dans un état de lutte perpétuelle. L'extension des relations commerciales rendait plus irritant un système qui opposait violemment les villes voisines. Bien des tentatives avaient été faites pour rassembler en masse compacte ces « flocons » épars ; mais l'audace des entreprises impérialistes et la prudence des unions fédérales avaient également échoué. Si l'immensité des ressources accumulées avait adouci à Athènes les conflits entre oligarques et démocrates, presque partout ailleurs une haine exaspérée mettait les armes aux mains des pauvres et des riches. A ce mal aussi on avait cherché des remèdes ; mais les théories de socialisme patriarcal ne proposaient qu'un impossible recul vers un passé mort, et la génération de tyrans qui surgit au IV<sup>e</sup> siècle ne faisait que donner à l'individualisme du temps son expression suprême, un égoïsme sans scrupules. Comment donc se briseraient les vieux cadres de la vie politique et sociale ? Comment allaient s'organiser les sociétés nouvelles ?

En abattant les barrières qui séparaient la Grèce du monde barbare, Alexandre fit sauter du même coup celles qui hérissaient la Grèce. Dès lors l'horizon politique s'élar-

git. Au lieu d'étouffer dans les cités étroites, la race grecque voit s'ouvrir devant elle des espaces infinis ; elle se répand librement dans de grands États. A elle tout le bassin oriental de la Méditerranée ; à elle les vastes empires de l'Orient. Le jeune héros qu'elle avait suivi bon gré mal gré aspirait à la monarchie universelle. Arrêté dans sa course par la mort, il léguait à ses successeurs comme modèle la Perse conquise, la Perse où le grand roi commandait vingt satrapies. La Macédoine, qui naguère avait écrasé de son poids Thèbes et Athènes, était petite elle-même avec ses 90.000 kilomètres carrés et ses 3 ou 4 millions d'habitants, en comparaison des royaumes dévolus aux Ptolémées et aux Séleucides : l'Égypte, rien que dans les 120.000 kilomètres carrés de la vallée, comptait 7 millions d'âmes ; les rois de Syrie étaient les maîtres de 3.500.000 kilomètres carrés et d'environ 30 millions de sujets.

C'en était fait des distinctions qui avaient si longtemps séparé les Grecs. De partout les immigrants accourent dans les pays récemment ouverts ; leurs descendants ne savent plus d'où ils sont originaires. Même la répugnance du Grec pour le barbare, qu'un Macédonien comme Aristote croyait fondée sur un fait de nature, va s'amortir. A mesure que l'hellénisme se répand, l'Orient réagit sur les Grecs. Les races, d'abord juxtaposées, se mêlent. Dans la masse hétérogène des mercenaires établis en Égypte, figurent à côté des fiers Macédoniens et des Grecs superbes, des Thraces, des Asiates, des Perses, des Libyens. A la longue, beaucoup de ces étrangers épousent des filles d'indigènes, et l'on voit sur une liste de « cultivateurs grecs » des noms tels que Harphaésis fils de Pétosiris. La Grèce propre ne peut résister au mouvement d'idées qui entraîne le nouveau monde. Le droit de cité, qu'on accordait jadis en récompense de services éminents, on le prodigue maintenant à des catégories entières d'étrangers ; bien mieux, on le vend, et à Éphèse n'importe qui peut se l'offrir pour six mines. A quoi bon, d'ailleurs, le rechercher ? Les mèteques com-

mercent librement dans tous les ports, et bien souvent ils peuvent acquérir des maisons et des terres. A Pagase en Thessalie, les étrangers foisonnent à tel point qu'on se demande où sont les gens du pays. On assiste aux échanges de populations les plus extraordinaires. Un bronzier lucanien se fixe à Rhodes, un fabricant de soieries natif d'Antioche meurt à Naples. Voyez les habitants de Délos. Tout d'abord se rencontrent dans l'île des proxènes de tous les pays ; les Égyptiens ouvrent des chapelles ; les négociants et armateurs de Bérytos forment une confrérie ; les banquiers de Tarente, de Ténos et de Syracuse se font concurrence ou s'associent ; on n'a pas besoin d'être citoyen pour être adjudicataire des travaux publics, fermier des domaines sacrés, chorège dans les fêtes. Puis les marchands phéniciens et arabes hellénisent leur nom ; la communauté romaine de l'île, qui est en relations avec celle d'Alexandrie, admet dans son sein tout individu originaire d'Italie et de Sicile, comme pour préparer, au moment où s'élargit la cité grecque, l'élargissement définitif de la cité romaine. Déjà même les actes d'intérêt général sont rédigés « au nom des Athéniens, des Romains et des autres Grecs établis ou de passage à Délos ». Que de faits qui eussent paru incompréhensibles dans la période précédente ! Une famille de négociants cypriotes essaime à Délos, à Athènes et à Tarente. Le président de l'association bérytienne à Délos a pour frère un éphèbe qui représente Athènes aux fêtes de Delphes. Le banquier Philostratos d'Ascalon dédie des monuments à Délos, comme citoyen de Naples. Cette mobilité des individus et ce cumul des nationalités montrent comment la pratique a forcé les doctrines et les constitutions à fonder en raison et en droit le cosmopolitisme hellénistique. Les différentes parties du monde méditerranéen se pénètrent ; la diversité des États ne fait pas obstacle à l'unité de civilisation, condition d'un marché universel.

Dans les grands pays où les Grecs sont en contact avec

les barbares et où se contrariaient tant d'intérêts privés, l'intérêt commun ne peut plus avoir pour organe l'assemblée des citoyens. Or, l'antiquité ne s'est jamais élevée à la conception du régime représentatif. Il faut désormais que l'idée de l'État s'incarne dans un chef. Depuis longtemps les constructeurs de systèmes, Xénophon, Platon, Isocrate, demandaient dans leurs ouvrages ou cherchaient dans la réalité le bon tyran qui se chargerait de faire régner la justice. Ils prophétisaient. La monarchie apparaît comme nécessaire pour contenir les classes opposées, pour régler les relations entre les races diverses, pour définir le droit et marquer la place de chacun. Au roi, fils de Dieu, incombe la mission surhumaine d'arbitrer les destins des hommes. L'État dispose de la toute-puissance pour organiser la société.

Mais telle est devenue la complexité des rapports politiques et économiques, que seul un agencement savant est capable de les maintenir en harmonie. Les progrès universels de la technique vont jusqu'à perfectionner la division du travail social. Il ne semble plus vrai que l'intelligence des affaires publiques soit compatible avec l'exercice d'un métier, ni que le même homme puisse tour à tour obéir et commander. Une distinction permanente s'impose. Ce n'est pas assez que le roi, assisté de ministres, répartisse la besogne administrative ; les charges hiérarchisées et spécialisées doivent être remplies par des fonctionnaires de carrière. La défense du pays est de moins en moins une obligation des citoyens ; c'est le métier des mercenaires. Mais l'État n'a pas de tâche plus importante et plus lourde que de surveiller l'économie en vue d'assurer une distribution équitable de la richesse et du travail.

Pour y réussir, il fait le plus large emploi de sa souveraineté. La propriété collective du sol, décrite dans le roman d'Evhémère, est la loi même de l'Égypte ptolémaïque. Le commerce extérieur constitue un service public, non pas seulement dans le vieux pays des pharaons,

au même titre que l'agriculture et l'industrie, mais dans une petite colonie de l'Adriatique, à Apollonia. Néarque est envoyé en mission dans le golfe Persique, Patrocle dans la mer Caspienne, Mégasthénès dans l'Inde, Euthyménès et Pythéas dans l'Océan Atlantique. Partout l'attention se porte sur de grands travaux d'utilité générale : Démétrios Poliocrète songe, comme jadis Cypsélos, à percer l'isthme de Corinthe ; Pyrrhus veut jeter un pont de Dyrhaëchion à Brindisium ; Antiochos I<sup>er</sup> projette un canal entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne ; les Ptolémées réalisent l'entreprise de Néchao et de Darios en faisant communiquer par eau Alexandrie avec la mer Érythrée. Les rois de Pergame promulguent des règlements d'édilité qui serviront de modèles aux empereurs romains. Les agoranomes ne se bornent plus au contrôle des poids et mesures ; ils fixent les unités obligatoires pour chaque catégorie de marchandises ; ils exigent qu'on se serve des balances banales ; ils édictent des tarifs de prix. Un grand nombre de villes possèdent des archives officielles pour les contrats privés, des banques publiques ; le roi a son aire, son grenier et sa banque dans presque tous les villages d'Égypte.

Puisque, dans une société bien réglée, chacun doit avoir son occupation et y être complètement adapté, le mieux ne serait-il pas d'imiter ces castes fermées que les voyageurs examinaient avec curiosité dans l'Inde ? On n'allait pas jusque-là cependant, excepté dans les rêves de philosophes trop logiques. Mais les successeurs des pharaons trouvaient dans une tradition éternelle des prescriptions assez rigoureuses pour perpétuer dans la même famille l'obligation militaire ou la fonction de cultivateur. Là même où subsistait une entière liberté dans le choix de la profession, un besoin croissant de connaissances et d'habileté techniques poussait tout ensemble au développement de l'apprentissage et à la transmission héréditaire de l'expérience acquise. On pourrait citer une dizaine de familles athéniennes où, du III<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècle, on était statuaire de

père en fils. Les comptes des travaux exécutés à Délos permettent de dire que le fait est général. Le fils succède au père dans toutes les professions, et l'on rencontre à chaque instant d'obscures dynasties de cultivateurs, de maçons, de charpentiers, de forgerons, de marchands de bois et d'entrepreneurs.

Cette hérédité du métier est manifestement produite par la division du travail. La période hellénistique a poussé très loin la spécialisation. A Délos, le menuisier qui pose une porte ne dresse pas le pilier qui doit la soutenir ; avant que le charpentier place sur l'assise supérieure d'un mur la planche d'orme qui doit supporter les traverses du plafond, on fait venir le maçon pour niveler cette assise ; les tailleurs de pierre attachés au temple n'aiguisent pas eux-mêmes leurs outils. A Milet, les ouvriers qui taillent finement les carreaux de marbre formant parements ne sont pas ceux qui dégrossissent les blocs de pierre constituant le noyau central. On a pu dresser, d'après les papyrus, une liste interminable des métiers pratiqués en Égypte. Un homme gagne sa vie comme apiculteur, éleveur de pores ou d'oies, marchand d'oignons, cultivateur d'arbres fruitiers, mesureur de grains, fabricant de paillassons. Du portefaix se distinguent le porteur de sacs et le porteur de lait. La boulangerie pour pain de luxe est à part. Parmi les médecins spécialistes, Monsieur Purgon verrait avec joie le clystérisateur. Les forges et les poteries ont leurs fourniers et leurs chauffeurs. Le carrier, le tailleur de pierre refuse de déblayer le sable ou d'enlever une couche de cailloux ; ce n'est pas son affaire. Non seulement les marchands de bière, d'huile et d'habits ne sont pas les fabricants ; mais les huileries emploient des broyeurs de graines et des ouvriers particuliers pour l'huile de ricin ; les vêtements d'étoffe grossière et les fins othonia ne sont ni confectionnés ni vendus par les mêmes personnes, et le textile comporte le ramasseur de déchets de laine. A chacun son métier.

Entre les deux extrémités de l'échelle sociale la distance

est immense ; mais, si haut placés ou si humbles qu'ils soient, tous les sujets du roi travaillent sous la commune protection et pour le bien commun de l'État. Aussi les idées sur le travail présentent-elles pendant la période hellénistique un singulier mélange de répugnance hautaine et d'humaine sympathie pour les gens de métier. Maintenant qu'est réalisée en grande partie la différenciation désirée par les philosophes entre les occupations qui demandent du loisir et celles qui n'en laissent pas, les fonctionnaires et les guerriers, les lettrés et les artistes, même les grands négociants et les industriels enrichis ne sont pas sans éprouver pour les besognes manuelles le mépris que leur vouaient jadis les doctrinaires et les oligarques. Mais il n'est pas d'être si bas que ne relève sa contribution à l'œuvre qui le dépasse ; il n'est pas de condition si vile que n'ennoblisse l'universelle solidarité. Dans ces croyances tempérées et composites communit le Grec et l'Oriental : l'un y apporte l'orgueil de la pensée individuelle ; l'autre, un sentiment confus de panthéisme social. C'est de la Judée, du pays où les prophètes quittaient leur établi pour haranguer les rois, que sort la voix qui donne aux opinions nouvelles l'expression la plus saisissante. Écoutez Jésus fils de Sirach : « La sagesse de l'homme instruit dans les écritures s'acquiert à la faveur des loisirs. Comment devenir sage quand on mène la charrue ? Et il en est ainsi de l'ouvrier et du maître maçon, et du forgeron à qui la fumée du feu gerce la peau, du potier qui, penché sur sa tâche, ne pense qu'au nombre de pièces à livrer. Ceux-là ne se mettent pas en avant dans l'assemblée, ils ne connaissent pas le recueil des lois, ils ne s'assoient point sur les sièges des juges. Mais sans eux aucune ville ne se bâtit. Ils entretiennent l'éternelle production, ceux dont la prière se rapporte à l'exercice d'un métier. » Il faut être de ce temps pour penser ainsi sur la nécessité et les avantages de la division du travail, pour glorifier le travail de l'intelligence en affirmant le respect dû au travail manuel.

L'importance croissante de la division du travail et de la classification sociale amène peu à peu la formation de groupements nouveaux. Aristote ne connaissait encore que des associations « formées pour offrir des sacrifices et pour fournir à leurs membres des occasions de réunions ». Les plus solides et les plus actives étaient des confréries de caractère religieux, où les hommes d'une même profession honoraient une divinité patronale. Tout au plus quelques-unes avaient-elles vaguement un but d'assistance mutuelle. Elles présentaient au fond une grande uniformité, qui tenait à l'absence de toute idée économique. Il n'en pouvait être autrement au temps où la cité donnait satisfaction aux besoins matériels et moraux des individus, où, comme le dit encore Aristote, la société politique ne laissait aux associations que « des prétextes à d'agréables délassements ». Mais, maintenant que les cités sont réduites à la condition de centres administratifs, elles laissent une place terriblement vide. Au point de vue moral, il n'y a plus rien entre l'individu et l'humanité, et les cultes d'État, avec leurs cérémonies froides et distantes, échauffent difficilement les cœurs. Alors, de plus en plus, la communauté de sentiment national et religieux se renforce de solidarité professionnelle. Comme jadis, c'est dans les villes commerçantes, où se mêlent des hommes de tous les pays, de toutes les confessions et de tous les métiers, que l'on éprouve le plus vivement le besoin de se grouper. Il se manifeste à Délos de toutes les façons. Un siècle durant, une dynastie de marchands de bois s'annexe tous ses concurrents par des mariages et forme une sorte de corporation familiale. Les orfèvres, les importateurs d'huile ou de vin agissent de concert. Les étrangers forment des associations dont le nom indique leur profession, en même temps que leur nationalité et leur dieu. Les « négociants et armateurs Héracléistes de Tyr », les « négociants, armateurs et expéditeurs Poseidoniasstes de Bérytos » ne s'occupent pas seulement de célébrer des fêtes somptueuses, comme les Sarapiastes et

les Syriens, ou de prier, comme les Juifs; les Italiens Hermaïstes ou Mercuriales possèdent un vaste local pour traiter leurs affaires. A Rhodes, les étrangers, marchands et soldats, se réunissent dans d'innombrables clubs où, entre deux banquets, ils rédigent en l'honneur de patrons généreux des décrets déclamatoires ou de pompeuses épitaphes. En Égypte, les Ptolémées conservent la tradition pharaonique du groupement par métier : c'est si commode pour l'administration de donner des ordres aux fermiers d'un village réunis en corps et de régler le service des âniers en s'adressant à leur secrétaire ! Mais les gens de métier profitent de ces dispositions pour organiser de véritables syndicats. Les meuniers, avec leur comité directeur d'anciens, les pâtisseries, les fossoyeurs, se proposent manifestement la défense d'intérêts professionnels. Les associations de cultivateurs, d'artisans et de marchands pullulent.

Déjà même les syndicats commencent à se fédérer. Il y en a en Égypte qui s'étendent à tout un nome. Les expéditeurs d'Alexandrie sont englobés dans une *synodos*, union de sociétés particulières qui a une filiale à Délos. En dehors de l'Égypte, on trouve des exemples remarquables de fédérations chez les artistes dionysiaques. En un temps où une civilisation raffinée fait une grande place au théâtre, tous ceux qui en vivent, auteurs, régisseurs, aulètes, comédiens, tragédiens, costumiers et loueurs de costumes, forment un syndicat. Mais, comme les troupes vont fréquemment en tournée, les syndicats sont obligés de s'entendre et se constituent en fédération régionale. Les artistes d'Athènes forment le premier groupement de ce genre. Ils rencontrent bientôt la concurrence de la société isthmique-néméenne, dont le siège social est transporté de Corinthe à Thèbes et qui enfante une multitude de filiales. En Orient, ces grandes sociétés se placent sous le patronage des princes. Les « artistes de l'Ionie et de l'Hellespont » ont d'abord pour centre Téos, puis forment à Pergame la société

du théâtre royal. En Occident, des institutions semblables fonctionnent à Rhégion et à Syracuse.

Embrassons d'un coup d'œil la constitution des sociétés hellénistiques. La ruine des cités fait prédominer les doctrines cosmopolites. Mais les nécessités politiques parquent les individus dans de grands États ; les nécessités administratives et la division du travail social les répartissent par provinces et les soumettent à des fonctionnaires hiérarchisés ; la division du travail économique les groupe par métiers et pousse les associations corporatives à s'organiser par régions.

---

## CHAPITRE II

### EXTENSION DU RÉGIME MONÉTAIRE

La conquête d'Alexandre eut pour effet de jeter sur le marché grec des quantités énormes de métal précieux, mais aussi d'étendre ce marché à des pays immenses où dominait auparavant l'économie naturelle. De là résulta qu'une circulation monétaire d'une intensité inconnue ne tarda pas à influencer sur l'économie des contrées qui n'avaient pas jusqu'alors senti le besoin d'argent. Après une brusque rupture d'équilibre dans le prix des denrées, la mise en commun d'une production plus vaste faisant compensation à l'abondance du numéraire, il s'établit à la longue un équilibre nouveau.

Déjà au cours du IV<sup>e</sup> siècle, des masses d'or s'étaient mises en circulation dans la Grèce entière. Mais qu'étaient les 10.000 talents enlevés à Delphes, les 1.000 talents que le roi Philippe tirait annuellement du mont Pangée, en comparaison des trésors qu'Alexandre trouva dans les palais de Persépolis, de Suse, d'Ecbatane et de Babylone? Il y avait là, en lingots entassés depuis deux siècles, de quoi confondre l'imagination : on en compta pour une valeur de 170.000 talents (1 milliard). Tout cela fut mis en circulation avec une rapidité inouïe. Les prodigalités d'un roi jeune et amoureux du luxe, les donations aux membres de sa famille, les récompenses accordées aux simples soldats comme aux généraux, les offrandes envoyées aux temples, les sommes dépensées pour acheter des concours politiques eurent vite fait de disperser les réserves des Achéménides.

Le régime monétaire qu'Athènes avait donné à la Grèce en fut transformé. Depuis quelque temps, l'abondance de l'or avait ramené à 1 : 10 le rapport du métal jaune au



Fig. 48. — Statère d'or d'Alexandre  
(*Dict. des antiq.*, fig. 215).

métal blanc. Les « philippes » d'or, au poids des dariques, avaient pour appoint des monnaies d'argent conformes à ce rapport et capables d'entrer en concurrence avec les chouettes

lauriotiques : le bimétallisme de Darios s'était modernisé. Alexandre fit concorder le système avec l'étalon attique. Il se défendait ainsi de porter préjudice au tétradrachme d'Athènes, qui continua effectivement d'être accepté sur le marché et auquel un décret amphictionique donnait encore une valeur panhellénique au début du 1<sup>er</sup> siècle. Mais les « alexandrins » d'or, n'en eurent pas moins un succès universel, qui dépassa celui des « philippes ». Leur nom se conserva bien longtemps. Ils furent imités jusqu'en Gaule, et des villes du Pont-Euxin qui n'avaient jamais appartenu au Macédonien frappaient des monnaies d'argent au type d'Alexandre cent cinquante ans après sa



Fig. 49. — Didrachme de Rhodes  
(*Dict. des antiq.*, fig. 2369).

mort. D'autre part, l'étalon éginétique d'argent, lancé par Rhodes, prit sa revanche sur l'étalon attique et se répandit en Égypte, en Sicile, jusqu'à Carthage.

Au premier moment, c'est pour l'Europe que partirent les sommes les plus considérables. Les alliés grecs, licenciés après la conquête, emportent, outre les économies réalisées

sur la haute paye, 2.000 talents de gratifications. Quand Harpalos vient corrompre les Athéniens, il a 700 talents dans sa cassette. Le gouverneur Ménès dispose de 3.000 talents pour lutter contre Agis. La reine Olympias envoie des dariques à Delphes, et c'est souvent en dariques que les naopes y font leurs comptes. Indirectement, le faste oriental de la cour va enrichir les artistes, les marchands et les industriels des villes les plus raffinées. Un flot d'or se déverse sur la Grèce.

Mais les pays de grande production devaient vite en avoir leur part. Obligée de s'approvisionner au dehors de denrées agricoles et de matières premières, la Grèce ne pouvait pas indéfiniment drainer les trésors mis en circulation, ni même retenir toutes les richesses qu'elle avait attirées à la faveur de circonstances exceptionnelles. Les peuples grecs se mêlaient maintenant à d'autres peuples dont la vie matérielle avait été bien différente. Parmi ceux-là, les uns allaient rester fidèles à leur tradition d'économie naturelle, tandis que les autres, prêts à céder le surplus d'une production énorme et n'ayant rien à demander en échange que du numéraire, tendaient progressivement vers l'économie monétaire.

A la première catégorie semblent appartenir la plupart des provinces qui relèvent des Séleucides. Malgré le voisinage de la côte phénicienne, malgré l'opiniâtreté mise par la dynastie à étendre le régime urbain, les campagnes de l'Asie ne cessent pas de payer les impôts en grains, et, sauf dans les grandes villes, les caisses royales sont des magasins. L'Épire présente un spectacle plus curieux. En plein III<sup>e</sup> siècle, quand Pyrrhus part pour la conquête du monde, ce pays de montagnes en est encore à la forme la plus primitive de l'économie naturelle, la forme pastorale. Le grand et le petit bétail, voilà les principales richesses du roi et des nobles. La surveillance générale des troupeaux royaux est une des plus hautes dignités de l'État; le berger en chef compte parmi les fonctionnaires de la

cour, et, pour récompenser le zèle d'un sujet, le souverain lui offre en cadeau une paire de bœufs. Les pays qui exportent peu vivent de leurs ressources intérieures et n'emploient guère l'instrument des échanges universels.

Tout autre apparaît peu à peu l'Égypte ptolémaïque. La vieille vallée du Nil, où les hommes semblent figés dans les institutions séculaires, comme les statues dans les attitudes hiératiques, et où tant de générations vécurent de la récolte annuelle sans que leur pensée allât plus loin, là voilà qui bouge et s'éveille à une vie nouvelle. Les rois de Perse lui avaient appris la valeur de l'argent en exigeant d'elle comme tribut, avec les 120.000 mesures de blé qui ne lui coûtaient guère, une somme de 700 talents ; mais, si elle convertissait alors du grain en métal précieux, elle s'en procurait juste ce qu'il fallait expédier à Suse. Maîtres du pays, les Macédoniens et les Grecs virent tout ce qu'il y avait à tirer d'un sol inlassablement fertile et de côtes admirablement situées. En s'enrichissant, ils enrichirent la race conquise. Avant même qu'Alexandre eût achevé la soumission de l'Asie, le gouverneur qu'il avait laissé à Memphis profitait magistralement d'une disette générale : il accapara les céréales en Égypte, et, faisant la loi au marché, ouvrit un canal de dérivation sur le courant d'or et d'argent qui s'écoulait de Perse en Grèce. Les Ptolémées exploitèrent leur royaume systématiquement, dans leur intérêt et dans le sien. Pour la première fois se fit sentir le besoin d'une monnaie nationale en métal précieux ; jusqu'alors quelques grossières pièces de cuivre avaient suffi. Après avoir essayé le système attique et le rhodien, on donna la préférence au phénicien, parce qu'il permettait le mieux de faire concorder les étalons grecs avec les poids de cuivre qui avaient cours jusque-là. Le rapport de l'argent au cuivre fut fixé à 1 : 120. Il est vrai que l'usage du cuivre fut toujours le plus répandu. On maniait des sommes considérables en billon. L'argent fit prime. Au III<sup>e</sup> siècle, les documents officiels admettent, pour les paiements dus en

argent et effectués en cuivre, un agio de 10 p. 100. Au II<sup>e</sup> siècle, l'argent se raréfie encore ; les dettes, même les amendes, sont acquittées presque uniquement en cuivre. Il en résulte une dépréciation du cuivre, qui s'aggrave jusqu'à la fin de la dynastie. Le rapport des deux métaux est porté à 1 : 240, puis à 1 : 375 et même à 1 : 500. Il n'en reste pas moins que les Ptolémées ont bien répandu en Égypte l'économie monétaire.

Et l'on voit, en effet, dans toutes les manifestations de la vie publique et privée se produire un recul incessant de l'économie naturelle. Ce n'est pas à dire que, même en trois siècles, l'Égypte ait regagné toute l'avance qu'avait sur elle la Grèce. L'échange en nature y garde toujours une bien autre importance. S'il arrive encore, dans les villes d'Asie Mineure ou dans les îles, que la rente foncière soit partiellement payable aux temples en céréales, en bois ou en bétail, si l'administration sacrée de Délos fournit pendant deux ans le blé et le vêtement à deux ouvriers et ne leur paie en espèces que l'*opsonion*, ce sont là des survivances ou des faits exceptionnels qui ne sauraient caractériser un régime économique. En Égypte, au contraire, l'ancienne coutume enveloppe encore de toutes parts la société indigène. Face à face, dans presque chaque village, on trouve la banque publique, où va le numéraire, et le grenier public, où vont les récoltes. Dans les deux établissements se pratiquent les mêmes opérations : l'un accepte les dépôts et effectue les paiements des artisans et des marchands ; l'autre est le centre d'affaires pour les cultivateurs. L'évolution économique de l'Égypte s'exprime par ce fait, que les affaires du grenier diminuent au profit de la banque.

L'État ne veut pas que le paysan soit mis à la discrétion du revendeur et de l'usurier par la nécessité de se procurer des espèces. Il accepte le paiement de l'impôt foncier en nature, quand on lui apporte des denrées de conservation facile et dont il a l'emploi, des grains et des graines oléa-

gineuses. Avec le froment et l'orge il entretient les soldats et les fonctionnaires, quitte à mettre en vente le surplus et à réduire ainsi la part des valeurs naturelles dans ses recettes ; le croton et le sésame servent de matières premières dans les huileries royales. Mais tous les autres impôts, même le droit sur les vignes, les palmeraies et les olivettes, sont payés en argent. Sur l'ensemble de ses revenus, le trésor perçoit un trentième seulement en nature. Pour le domaine royal, comme pour les terres des temples, les baux évaluent le loyer en valeurs naturelles. Le fermier doit tant de blé par aroure. Un barème fixe le rapport des produits, de même que le système monétaire indique la valeur relative des métaux frappés. Le froment équivaut aux lentilles ; il est à l'orge comme 5 est à 3, au dourah comme 5 est à 2. Mais la conversion en argent est également prévue ; elle doit se faire suivant le cours. Et le sacerdoce y pousse de plus en plus ; car il a des besoins croissants de capitaux pour ses opérations commerciales.

A la diminution des recettes en nature correspond forcément la restriction des dépenses qu'elles couvrent. L'État paie les fonctionnaires sur ses greniers ou sur ses banques. Le petit personnel reçoit des vivres. Aux hauts dignitaires sont alloués des émoluments mixtes ; les savants du Musée sont pensionnés et touchent un traitement. Il arrive même que des appointements fixés en monnaie soient versés en nature. Mais l'histoire de la solde militaire montre bien l'évolution de l'économie. Dès le III<sup>e</sup> siècle, la solde primitive, appelée *sitarchia* parce qu'elle consistait naguère en grains, est distribuée en espèces ; pour désigner le supplément remis en nature, on a besoin d'un mot nouveau, *sitométria*, qui s'oppose à l'ancien. A son tour, la *sitométria* tend à subir la même transformation. Au III<sup>e</sup> siècle, un soldat touche 150 drachmes de cuivre et 3 artabes (118 l.) de blé ; au II<sup>e</sup> siècle, sur ces 3 artabes, une seule est fournie en nature, et la conversion du reste en espèces élève le prêt à 350 drachmes, somme qui représente les trois quarts de la solde totale.

Le soldat qui a droit au vin, le cavalier qui a droit à la nourriture du cheval touche une indemnité. Quant aux fournisseurs de l'État, ils ne sont payés qu'en numéraire.

Dans la vie privée des villageois égyptiens, l'économie naturelle subsiste en partie. Les emprunts de céréales ou de vin sont continuels. Mais, qu'un débiteur ne s'acquitte pas à l'échéance, la dette est convertie en valeur monétaire, au cours du jour. Favorable d'abord au créancier et imposée par clause pénale, cette conversion devait avoir bientôt une influence bienfaisante ; car il fut admis que, pour les obligations en numéraire, les intérêts composés ne pouvaient faire dépasser à la dette le double du principal. Dans le salaire des ouvriers, comme dans la solde militaire, la part en nature va en décroissant. Voici un roulier qui reçoit, pour lui et son personnel, des rations quotidiennes de pain, de vin et d'huile, avec un petit porc les jours fériés, sans compter le foin pour ses bêtes. Mais voilà une équipe de carriers qui touche, avec une artabe de blé et une petite mesure d'huile, douze drachmes en argent : la proportion du numéraire est de 83 p. 100. Les prêtres qui avaient pour habitude, dans leurs fabriques de byssos, de laisser à la main-d'œuvre une part de sa production, adoptent progressivement un mode de paiement plus moderne. Bientôt le travail n'est plus du tout rémunéré en vivres. Les terrassiers touchent un tétradrachme par cube de soixante *naubia*. A ce moment, en Égypte comme ailleurs, le nom d'*opsonion* donné au salaire ne répond plus à la réalité. Bref, la monnaie devient nécessaire partout. Pas de fellah qui n'en ait besoin. Les papyrus nous livrent des comptes de ménage où sont notées jour par jour les dépenses effectuées dans les plus humbles maisons : tout s'achète ; ceux qui ont leur blé paient le boulanger en drachmes ; il n'est pas jusqu'au mendiant qui ne reçoive sa pièce. L'argent, ou plutôt le cuivre, n'est pas seulement l'étalon de valeur le plus commode, mais l'instrument d'échange en usage jusque dans les villages les plus reculés.

Les changements amenés par les progrès de l'économie monétaire dans la répartition des métaux précieux et des denrées eurent pour résultat des variations sensibles dans les prix. Lorsque, après la conquête d'Alexandre, la Grèce reçut la pluie d'or apportée par le vent d'Est, elle n'en fut pas beaucoup plus riche, ni surtout ne le resta longtemps. La masse des produits n'en était pas augmentée ; il arriva même qu'une série de mauvaises récoltes la diminua. La hausse était fatale ; elle prit une allure fantastique. Mais, grâce à l'extension du marché, la masse de denrées mise en circulation ne tarde pas à s'opposer à celle des métaux précieux. Elle pèse sur les cours lourdement. De la fin du IV<sup>e</sup> siècle au milieu du III<sup>e</sup>, une baisse forte et continue compense à peu près l'énorme hausse des années 330-320 et restaure sur un marché bien élargi l'équilibre des valeurs. Une fois que les pays de forte production et ceux qui détiennent le métal précieux ont fait les échanges nécessaires et qu'ainsi l'économie monétaire prévaut partout, vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle, la baisse, n'ayant plus besoin d'unifier et d'épurer le marché, cesse spontanément. Le cours naturel des choses reprend. Jusqu'à la conquête romaine, de nouveau les prix se maintiennent ou se relèvent par des mouvements lents et sains.

---

## CHAPITRE III

### LES VILLES

Les rencontres décisives entre la Grèce et l'Orient ont pour résultat infaillible de déplacer le centre de gravité dans le monde économique. Jadis la conquête de l'Ionie par les Perses avait préparé la grandeur d'Athènes ; la conquête de l'Asie par Alexandre fit dévier la grande production et les grandes affaires vers l'Est.

Elle exerça sur les cités de la Grèce antique la même action que la découverte de l'Amérique sur les pays de l'Europe moderne. Une masse énorme d'émigrants se porta sur le nouveau monde. Mercenaires avides de hautes payes ou de bonnes terres, marchands assurés de faire fortune en des pays neufs, artistes, littérateurs et savants appelés par des princes éclairés et généreux, médecins et précepteurs nécessaires aux immigrés et bientôt aux indigènes, parasites, coureurs d'aventures, courtisanes éblouies par l'exemple de l'illustre Thaïs, ils se répandaient par milliers jusqu'aux cataractes de Syène et aux rives de l'Indus. A l'exode spontané succéda la colonisation systématique, organisée par les rois. Leur but était militaire et politique autant qu'économique et social. Ils voulaient, en fixant les soldats sur les *klèroi* et en attirant les gens de commerce, défendre la frontière et se constituer une garde du corps, mais aussi étendre la culture, agrandir les villes, mêler les populations, augmenter la richesse générale. A la voix des Ptolémées, les Grecs accoururent : ils remplirent la métropole nouvellement bâtie, occupèrent les camps du Delta, arra-

chèrent au désert et mirent en rapport toute la province du Fayoum. Sur un signe des Séleucides, d'autres en foule se répartirent dans les centres d'administration et de civilisation qui leur étaient assignés. La Grèce se vidait. Pour compenser ces pertes, elle ne pouvait pas compter sur les progrès de la natalité. On aimait trop le bien-être pour se charger d'une famille nombreuse; on pratiquait le célibat systématique et l'exposition des nouveau-nés. La Grèce souffrait de ce mal profond et incurable que Polybe appelait « le manque d'enfants » et « la disette d'hommes ».

En même temps que la population, diminuaient les ressources. La Grèce s'appauvriissait. Elle ne pouvait soutenir la concurrence que faisaient à ses terres médiocres les plus fertiles plaines du monde; elle n'avait pas assez de matières premières pour développer son industrie; elle était trop éloignée des grandes voies qui s'ouvraient maintenant au commerce. Peu à peu elle se déshabitua du travail. Les riches se cloîtraient dans l'égoïsme. Avides, ils ne songeaient qu'à tranquillement arrondir leur domaine; prodigues, ils s'adonnaient à un luxe effréné ou recherchaient les jouissances les plus basses. Le tableau qu'on nous trace de la Béotie, de ses banquets et de ses beuveries, est tout simplement effroyable. En face de cette classe qui ne savait plus faire de la fortune un emploi productif, se dressait un prolétariat misérable et de jour en jour plus haineux. Les plus virils des pauvres étaient partis pour l'Orient; ceux qui restaient n'avaient trop souvent d'autre ressource que d'attendre les libéralités des évergètes ou d'échapper à la gêne par les dettes et aux dettes par les revendications violentes. Les complots et les luttes civiles se suivent sans interruption. A mesure qu'on est moins nombreux, on se dispute la terre avec plus d'acharnement. On se bat sur des ruines. Les terres restent en friche. Les villes désertes tombent à l'état de villages trop grands. L'herbe pousse sur les places, et le bétail y vient brouter. L'ancienne Grèce agonise.

Quelques villes seulement, en Europe, conservent des restes de leur splendeur passée. Corinthe jouit toujours des avantages que lui vaut son isthme. Syracuse ne cesse pas d'attirer à elle les richesses agricoles de la Sicile et même d'assurer en partie les échanges de la Grèce avec l'Occident. Athènes continue d'être la reine de l'univers ; mais sa souveraineté change de caractère. De puissance politique il n'est plus question pour elle. Dèmétrios de Phalère s'est chargé de lui inculquer la résignation, de plier son orgueil au destin : il se fait l'organisateur de la plus petite Athènes. Il abolit la fiscalité démocratique avec ses liturgies et ses *misthoi*, il réduit la flotte : c'est le syndic d'une immense faillite. Les pauvres partent en masse, les mineurs pour la Thrace, d'autres pour Cyrène. La population diminue dans la ville, plus encore dans la Mésogée agricole. Sur la côte du moins elle se maintient. C'est que la décadence commerciale est lente, à cause des habitudes prises ; le tétradrachme attique continue d'avoir cours dans toute la Grèce ; les navires ne se détournent du Pirée que peu à peu. Toutefois ce n'est plus là qu'il faut chercher l'emporion de l'univers. Athènes est désormais une ville d'art et de science, de luxe et de plaisir. Les étrangers y viennent parce qu'il y fait bon vivre plus qu'en tout autre lieu. Sur les places peuplées de belles statues passent de brillantes processions. Au théâtre, les artistes dionysiaques organisent des représentations admirables. Les courtisanes donnent le ton et lancent la mode. Les sculpteurs reçoivent des commandes royales ; les architectes et les entrepreneurs sont appelés de tous les côtés dans les villes neuves qui rivalisent de magnificence. Une foule d'étudiants vient écouter les rhéteurs et les philosophes, dont les écoles constituent une véritable Université. Athènes reste la métropole intellectuelle. Elle distribue la gloire ; elle est « le fanal qui seul projette la renommée des hommes jusqu'aux confins du monde. »

Tandis qu'insensiblement la vie économique se retire

du centre vers les extrémités, elle afflue vers les villes historiques de l'Asie Mineure. A elles le bénéfice des relations qui se multiplient avec l'intérieur du continent. Éphèse et Smyrne redeviennent prospères ; Milet compte de nouveau cent mille habitants ; Pergame a, comme capitale, une existence courte, mais brillante ; Lampsaque, Cyzique, Héraclée, Sinope s'enrichissent. Sous toutes les formes se manifeste un extraordinaire développement de la vie urbaine. Les villes s'efforcent à l'envi de s'agrandir. Par l'isopolitie et la collation du droit de cité, elles se prennent les unes aux autres des personnes isolées ; par la sympolitie, les communes s'agglomèrent ; par le synécisme, les chefs-lieux absorbent les bourgades. Pour l'édilité, si négligée jadis, commence l'âge d'or. L'administration règle la largeur des rues et l'entretien des fontaines publiques ; elle exige l'enlèvement des ordures. Une ville de second ordre pourtant, Priène, frappe par son aspect propre, par un air de coquetterie et de gaieté. Les citadins sont fiers d'avoir pour marchés couverts de beaux édifices. Milet en possède trois : la halle au blé mesure 163 mètres de long ; l'agora du Nord, en contre-bas d'un escalier large de 140 mètres, est entourée de galeries en marbre formant deux étages et bordées de stalles ; l'agora du Sud a des proportions colossales, avec ses portiques superposés, ses centaines de colonnes, ses interminables rangées de magasins et d'ateliers.

Mais ce ne sont pas ces villes de l'ancienne Grèce qui ont le plus profité de l'extension prise par le marché grec ; pour des relations nouvelles il fallait des centres nouveaux. Dans les pays récemment ouverts à l'activité de la race hellénique, le besoin de concentration urbaine reçut une satisfaction originale, grandiose. Jamais dans l'histoire du monde, excepté en Amérique au XIX<sup>e</sup> siècle, on ne voit surgir du sol autant de villes à la fois. Sur un geste du roi, elles sortaient du néant. Les conquérants ne devaient pas se disperser, se perdre dans les peuples con-

quis. On les groupait. On occupait ainsi les positions stratégiques, on jalonnait les étapes des voies commerciales, on créait des points d'attraction pour les tribus nomades, on fixait les foyers d'où allait rayonner la civilisation. Toute une politique de domination militaire, administrative, économique et morale ; une grande œuvre d'avenir. Les règles du système sont posées, dès le premier jour, par la puissante intuition d'Alexandre. De l'Égypte à la Sogdiane, du Caucase à l'Inde, il fonde plus de soixante-dix villes, et les noms d'Alexandrie, d'Alexandrette, de Hérat et de Candahar disent assez avec quel coup d'œil et quelle prescience. Les Ptolémées n'ont qu'à exécuter le programme qu'il a tracé. Le gouvernement intérieur des Séleucides tient tout entier dans la distinction entre le régime militaire appliqué au plat pays et le régime civil appliqué aux villes et à leur banlieue ; mais ces villes, destinées aux colons grecs, il fallait presque partout les créer de toutes pièces, pour en étendre ensuite le territoire en proportion de l'influence qu'elles exerçaient sur les populations d'alentour. Séleucos I<sup>er</sup> fonda dans les soixante-douze satrapies neuf Séleucies, seize Antioches, cinq Laodicées, trois Apamées et une Stratonicie. De Latakiah à Merw, toutes les villes de son empire lui rappelaient le souvenir de sa famille et sa gloire de fondateur. En un siècle, Antioche sur Oronte quadrupla. Les rois de Pergame suivirent l'exemple des Séleucides. Il n'est pas jusqu'aux rois de Thrace et de Macédoine qui n'eurent leur Lysimacheia, leur Cassandria ou leur Dèmètrias. Ces villes ne pouvaient pas réussir toutes également : il y en avait de mort-nées ; beaucoup rendirent des services modestes ; quelques-unes étaient réservées à une destinée illustre ; l'une d'elles allait devenir la vraie capitale du monde hellénistique.

Jamais la géniale volonté d'Alexandre ne se révéla plus fortement que le jour où il déclara faire de Rhacôtis, village de pêcheurs, la future capitale de l'Égypte. Entre l'île de Pharos et le lac Maréotis, à l'abri des alluvions qu'un

courant régulier emporte vers l'Est, la place était marquée pour une cité immense et pour d'admirables ports où la Méditerranée, le Nil et la mer Érythrée pouvaient apporter les marchandises du monde entier. L'idée du grand roi fut réalisée par Ptolémée I<sup>er</sup> ; les plans dressés par Deinocrates de Rhodes furent exécutés par Sostratos de Cnide : ce fut Alexandrie. Deux grandes avenues se croisaient perpendiculairement au centre de la ville et en atteignaient les quatre extrémités. Elles limitaient ainsi quatre quartiers, où toutes les rues se coupaient à angle droit. Partout des égouts, chose nouvelle ; de l'eau potable en abondance. Quelques années suffirent pour qu'Alexandrie pût opposer aux monuments des cités les plus fameuses le tombeau d'Alexandre, le palais du roi, le Sarapéon et ce Musée sans pareil dont la Bibliothèque mettait à la disposition des travailleurs un catalogue de deux cent mille volumes. Quand la ville fut complètement bâtie, il s'y entassa plus de cinq cent mille habitants, mélange turbulent de Macédoniens, de Grecs, de Perses, de Juifs, d'Égyptiens, d'Arabes et de nègres. Les savants étaient attirés par des pensions qui leur assuraient une existence honorée dans une ombre studieuse ; les riches accouraient au centre du luxe, de la mode et des plaisirs ; la plèbe innombrable, une vraie plèbe de grande ville, remplissait les faubourgs. Une industrie active produisait des tissus, toutes sortes d'objets en métal, des chars, des meubles, des vases, des terres cuites, de la verrerie, du papyrus. Mais la grande ressource et l'orgueil d'Alexandrie, c'étaient ses ports pleins de navires. La rade abritée par le Pharos était coupée en deux par la digue de l'Heptastadion qui menait du rivage à l'île. À l'Est, le port de guerre ; à l'Ouest, le port marchand, l'Eunostos. Tous les deux étaient magnifiquement éclairés la nuit par le premier des phares. Un canal faisait communiquer les ports maritimes avec le port intérieur installé sur le lac Maréotis. D'autres canaux permettaient aux navires de gagner la vallée du Nil et bientôt même la mer Érythrée.

Les grandes voies du Sud et du Sud-Est s'abouchaient ainsi sur celles du Nord et de l'Occident. Des entrepôts immenses recevaient les produits destinés à l'exportation, des masses de blé et d'objets fabriqués, et les marchandises d'Orient qui passaient en transit. Digne de donner son nom à la civilisation nouvelle, Alexandrie se substitua pour de longs siècles au Pirée, comme emporion du commerce universel.

Mais il y avait encore une belle place à prendre dans la mer Égée, où se rencontraient deux courants commerciaux, l'un du Sud au Nord, l'autre de l'Est à l'Ouest. C'est Rhodes qui la prit. Sa situation lui assurait de grands avantages. Tous les navires venus d'Égypte devaient y faire relâche avant de se disperser en tous sens ; toutes les marchandises apportées du Pont, de l'Asie Mineure, de Chypre et de Phénicie devaient s'y concentrer pour être portées en Sicile et en Italie. La ruine de Tyr et la fondation d'Alexandrie lui ouvraient les plus vastes perspectives ; l'énergie et l'habileté de ses marins, le sens pratique de ses armateurs et de ses négociants lui conquièrent tous les marchés. Une politique réaliste appuyait un mercantilisme pacifique sur une flotte puissante et une autonomie jalouse. Déterminés à tout pour s'assurer les libertés nécessaires, les Rhodiens tiennent tête victorieusement à Dèmétrios le Preneur de villes, contraignent les Byzantins à supprimer le droit qu'ils prélevaient sur les navires de passage, combattent Eumène qui voulait leur fermer le Pont, font une guerre acharnée aux pirates crétois. Ils répandent aux dépens d'Athènes leur système monétaire et promulguent un code qui règlera pendant des siècles la navigation dans la Méditerranée. Cette république de marchands jouit d'un assez grand prestige pour pouvoir sans humiliation rechercher l'amitié des rois ; elle a de tels moyens d'information et une diplomatie tellement fine, qu'elle prévoit la grandeur de Rome et conclut avec elle dès 306 un traité de commerce, véritable traite tirée

sur l'avenir. Au reste, elle agit avec les autres comme elle entend qu'ils agissent avec elle : elle accorde aux étrangers établis dans l'île des droits plus étendus que ne faisait jadis Athènes à ses métèques ; elle les autorise à s'associer sans même se classer par nationalités. En somme, aucune ville n'a autant fait pour se concilier et pour exploiter les faveurs de la fortune. Aussi les résultats sont-ils splendides. Les vases à estampille rhodienne sont à peu près les seuls qu'on reçoive à Pergame comme à Alexandrie, et ils s'imposent même aux villes concurrentes de Délos et d'Athènes. Par le port de Rhodes se fait un grand commerce de transit. Les droits de douane, qui sont de 2 p. 100, rapportent net un million de drachmes, ce qui suppose, à l'entrée et à la sortie, un mouvement de marchandises notablement supérieur à cinquante millions. Mais les Rhodiens, qui naviguent partout, s'enrichissent encore par le courtage international. Ils sont célèbres dans l'antiquité par leur opulence ; ils en font étalage avec cette pompe grandiloquente et ce goût de l'énorme qu'ont volontiers les peuples parvenus. Un siècle et demi durant, les Rhodiens n'eurent à craindre aucune rivalité. Ils étaient sûrs de leur clientèle, comme d'eux-mêmes. Lorsqu'en 225 un tremblement de terre dévasta leur ville, ils purent la relever rapidement grâce aux libéralités de tous les États : empressement remarquable, qui témoigne à la fois de l'importance prise par la place de Rhodes et de la solidarité d'intérêts qui unissait tous les marchés.

Et tout d'un coup cette prospérité se tarit, captée à sa source même. Depuis longtemps, Délos, l'île sainte, faisait effort pour devenir une place de commerce. Elle était entrée en relations avec l'Égypte, puis s'était tournée vers la Macédoine. Dès l'an 179, ses rapports avec l'Occident étaient assez suivis, pour que Massinissa lui envoyât un royal cadeau. Elle était ainsi devenue un entrepôt de céréales. L'agora, entourée de portiques, avait grand air ; la Bourse du commerce présentait un aspect imposant,

avec sa façade à colonnes ouverte sur la mer et les quatre nefs de sa salle hypostyle. L'accroissement de la population étrangère provoquait une hausse rapide des loyers. Déjà les Phéniciens venaient vendre de l'ivoire, les Égyptiens se bâtissaient des sanctuaires, les Italiens commençaient à faire leur apparition. C'est alors que les négociants romains, fatigués de payer double taxe à Rhodes pour les marchandises en transit, décident le sénat à se brouiller avec sa vieille alliée : en 166, les Athéniens sont remis en possession de Délos, à condition d'y établir un port franc. L'effet fut immédiat. En deux ou trois ans, le produit des douanes rhodiennes tombe d'un million à 150.000 drachmes. Délos va remplacer Rhodes.

Elle offre toute sécurité à la navigation, toute commodité au commerce. La rade est protégée contre le vent du Nord par un puissant brise-lames. Un môle la coupe en deux parties. D'un côté, le port sacré, destiné aux caïques qui font le transport des pèlerins ; l'embarcadère dont il est muni donne sur un grand carrefour et sur une agora. De l'autre côté, le port marchand où accèdent les gros bateaux de charge. Divisé en régions que limitent des bornes, il est bordé de quais sur lesquels s'ouvrent les docks, entrepôts et magasins. En arrière, se trouvent le Deigma et le marché, partagés en sections où chaque catégorie de denrées se vend sur échantillons ou par quantités. Tout autour s'étend le quartier commerçant, avec un entassement de boutiques, d'ateliers, de bazars, d'hôtelleries. Là sont établis les artisans, marbriers, céramistes, forgerons, teinturiers. Mais ce n'est pas l'industrie locale qui entretient un mouvement d'affaires au moins égal à la perte subie par Rhodes. Devenue « l'emporion commun des Grecs », Délos ramasse tous les produits de la Grèce orientale, depuis l'Égypte jusqu'au Pont, afin de les expédier en Italie, sur Tarente ou sur Pouzzoles, « la petite Délos ». Elle organise le va-et-vient ininterrompu des esclaves, des céréales, des épices, des aromates, etc. Un îlot presque sté-

rile sert de rendez-vous aux hommes de tous les pays et de toutes les races ; les Rhodiens seuls s'abstiennent. Bon nombre de ces étrangers disparaissent dès qu'ils ont réglé leurs affaires. Presque tous font partie de confréries qui groupent les nationalités ou les professions apparentées : les négociants et armateurs Héracléistes de Tyr forment une société de secours mutuel ; les négociants, armateurs et entrepositaires Poseidoniastes de Bérytos créent un club qui a son sanctuaire et sa Bourse ; les Égyptiens se réunissent dans des salles de banquet, les Juifs à la synagogue ; les marchands et armateurs commerçant en Bithynie, les fabricants d'hermès, les marchands d'huile s'entre-tiennent de leurs intérêts communs. A force de se mêler, les familles se fondent par des mariages mixtes : un Dionysios a pour parents un Sostratos d'Athènes et une Rhomatha d'Antioche. La seule association qui se tienne à l'écart et prenne une attitude politique, c'est celle des Mercuriales, où les Romains se placent à la tête des autres Italiens. C'est que Délos a beau être officiellement une dépendance d'Athènes ; elle est bien plus encore le comptoir commercial de Rome dans les mers orientales. Le plus beau monument de l'île est l'agora des Italiens. Les grands banquiers sont P. Æmulus, Marius Gerillanus, Lucius Aufidius. Les poteries qui se substituent en Sicile à celles de Rhodes portent la marque délienne de Trebius Luisus. Tous ces étrangers donnent à la vie économique de Délos une ampleur et une intensité singulières. Les terrains et les immeubles acquièrent une plus-value énorme ; les moindres recoins sont occupés par des constructions qui s'enchevêtrent ; la population se porte toujours plus loin vers les hauts quartiers. Qui reconnaîtrait maintenant l'île sainte ? Les jours mêmes où la panégyrie attire, comme jadis, les bateaux des îles voisines, parmi les chants sacrés et les processions, les marchands s'attardent à débattre le prix des esclaves sous les colonnades du marché.

## CHAPITRE IV

### LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET L'AGRICULTURE

La répartition du sol subit pendant la période hellénistique des transformations profondes. Dans les grandes monarchies, la toute-puissance de l'État va permettre au roi d'opérer en grand une distribution des terres favorable tout ensemble à la dynastie et aux immigrés. Dans les cités de la Grèce, la diminution de la population, l'opposition des classes et la décadence de l'agriculture, peut-être aussi l'influence confuse des exemples donnés en Orient, vont provoquer des perturbations graves dans la propriété foncière.

Avant même la conquête de l'Asie, la Macédoine connaissait un régime dont les Grecs n'avaient aucune idée. Une royauté patriarcale, à la fois féodale et absolue, disposait d'un domaine qui comprenait une vaste étendue de terres labourables, de forêts et de mines. Elle en faisait largement profiter les grands seigneurs : Philippe et Alexandre avaient maintes fois octroyé des concessions bénéficiaires sous réserve de confirmation royale en cas de mutation. Ainsi s'était constituée en Macédoine, au-dessus des paysans libres, une classe de grands propriétaires. Les huit cents « compagnons » (*hétaires*) de Philippe possédaient, disait-on, autant de terre que dix mille Grecs.

Quand le fils de Lagos fut le maître de l'Égypte, il dut quand même se trouver un peu dérouter par le principe que lui léguaient les pharaons. Ici le roi possède un droit éminent sur toute la terre dont il est le chef et le dieu.

Il est le propriétaire unique. Sa parole règle souverainement les rapports des hommes avec le sol.

La couronne se réserve spécialement un vaste domaine, « *la terre royale* ». Le roi, qui ne renonce jamais aux mines et carrières, possède aussi dans tous les nomes des vignes, des palmeraies, des vergers, et surtout des champs où il récolte des céréales, des graines oléagineuses et des fibres textiles. Très dispersées, les terres du domaine renferment de toutes petites parcelles ou de grandes étendues avec des séries de villages. Le mode d'exploitation n'est pas la régie ; les « cultivateurs du roi » sont des fermiers. Mais les baux, quoiqu'ils soient de longue durée en fait, n'ont pas de terme fixe. C'est que les fellahs soumissionnent par écrit, sans qu'il y ait cependant de contrat formel : le gouvernement accepte une offre, déclare exécutoire l'engagement proposé, et ne s'engage à rien. L'« entente » est une convention léonine à obligations unilatérales. Assez longtemps, toutefois, la situation du fermier ne fut pas mauvaise. La redevance payée, le surplus de la récolte était à lui. A l'adjudication, les surenchères ne manquaient pas. D'ailleurs, les fermiers du village étaient solidairement responsables envers l'État. Ils formaient une association que dirigeaient les « anciens » et dont la comptabilité était tenue par un scribe ; liés par des cautionnements mutuels, ils constituaient une personne morale, sous la surveillance de l'administration royale. Mais peu à peu les exigences du fisc s'accroissent, la condition du fermier empire, sa liberté même est compromise. Les fonctionnaires voient le parti qu'ils peuvent tirer des actes chirographaires par lesquels ils tiennent les cultivateurs du roi. Quand un paysan demande une avance de semailles, il faut qu'il s'engage à travailler la terre jusqu'à ce qu'il ait payé sa rente : il est attaché à la glèbe au moins pour la durée d'une campagne agricole. Telle est l'origine du colonat en Égypte. Vers la fin du II<sup>e</sup> siècle, le travail sur la terre royale laisse si peu de bénéfice aux fermiers, qu'ils s'enfuient dès qu'ils

peuvent. Maintenir la redevance à l'ancien taux, il n'y faut plus songer ; on se résigne à l'affermage « sur estimation », avec rabais sur la mise à prix officielle. Mais, s'il ne se présente personne pour soumissionner, alors le roi se souvient qu'il est maître absolu des hommes comme des terres : on recourt au système de la « contrainte sans entente », de la « désignation » ; on distribue les tenures et on fixe les redevances par acte administratif ; le tenancier n'a pas le droit d'abandonner son village et peut être évincé en cours de bail. Les « cultivateurs du roi » étaient indispensables au régime : à la sueur de leur front, ils faisaient subsister la cour et les fonctionnaires, alimentaient les usines des monopoles, fournissaient des produits d'exportation convertibles en espèces. Ils méritaient bien que leur labeur les fit vivre. Taillables et corvéables, menés à coups de bâtons, ils furent les victimes du régime qui s'appuyait sur eux.

Mais de la « terre royale » se détache la « terre à concession ». Elle comprend, avec les biens du clergé, de notables portions du domaine passées à des particuliers. Si la couronne garde précieusement les terres atteintes par l'inondation, sur les autres elle confie volontiers le défrichement à des concessionnaires choisis et réalise le droit de l'État sous la double forme d'un contrôle administratif et d'un loyer annuel.

La « terre sacrée » est abandonnée en jouissance à la divinité ; mais de cette divinité les prêtres, simples serviteurs, ne peuvent être les représentants, surtout au regard du roi, dieu suprême. Le roi reste maître des terres qu'il laisse aux temples. La gestion en appartient au gouvernement : elles sont affermées dans les mêmes conditions que les terres domaniales, et leurs revenus sont versés dans les mêmes trésors.

Dans des circonstances assez rares, en récompense de services exceptionnels, le roi octroie à ses dignitaires de grandes propriétés à titre de « terre en donation ». Ces béné-

fices englobent des villages entiers avec des champs en plein rapport ; ils peuvent être loués par parcelles à des fermiers ; ils jouissent même de l'immunité, mais sans que cette faveur suprême porte atteinte aux droits souverains de l'État.

Autrement importante est la « *terre clèrouchique* ». Il s'agissait pour la dynastie nouvelle de fixer en Égypte le plus grand nombre possible de soldats et de fonctionnaires dévoués, tout en donnant une vigoureuse impulsion à la politique agraire. Tous les projets de colonisation intérieure avaient pour condition première la distribution de *klèroi*. Les Lagides y gagnèrent d'un seul coup toute une province : le Fayoum fut conquis à l'agriculture. Les clèrouques, soldats de l'armée active en disponibilité, vaquaient la plus grande partie du temps à l'exploitation de leur terre. Les améliorations qu'ils y apportaient ne pouvaient que fortifier leur droit de possession. Au début, l'État ne se borne pas à déclarer la concession inaliénable ; il la considère comme essentiellement révocable, et il lui arrive de la révoquer en effet, à la mort du bénéficiaire ; il exerce sur les clèrouques une surveillance tellement stricte, qu'il va parfois jusqu'à leur imposer la résidence et leur interdire de prendre des fermiers. Vers 218, l'État exerce encore un droit de reprise après décès : il séquestre le bien vacant et ne reconnaît de titres à l'héritier qu'après la transcription de nom dans un délai prescrit et le paiement de « l'or coronaire ». Au II<sup>e</sup> siècle, la transmission héréditaire passe à l'état de coutume, sans être reconnue comme un droit, et les familles des clèrouques, par un insensible retour à la tradition nationale, tendent à former une classe de plus en plus fermée. Mais ce n'est qu'au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., quand le clèrouque aura la liberté de tester en faveur d'un consanguin quelconque, que la terre clèrouchique deviendra vraiment propriété privée.

Comment, dans ces conditions, l'Égypte ptolémaïque a-t-elle pu renfermer de tout temps des terres dites de

« possession privée » ? On n'en sait trop rien. On peut seulement soupçonner que des particuliers arrivèrent, soit par usucapion, soit après entente avec l'autorité, à se créer sur des parcelles du domaine une situation analogue à celle des autres concessionnaires. Des colons grecs obtenaient aux environs d'Alexandrie des friches aux fins de plantation ; peut-être les gardaient-ils au bénéfice de l'emphytéose. Dans des villages où l'État ne trouvait pas en général de fermiers de bonne volonté, il se présentait, par ci par là, des fils qui demandaient à hériter de la ferme paternelle ; l'État ne pouvait qu'encourager de pareilles dispositions. Il se forma ainsi en Égypte de petites exploitations que le tenancier avait le droit de vendre, de céder, de mettre en gage et de transmettre à titre successoral. Mais elles étaient rares, et le roi les comptait toujours parmi les « terres en concession ».

On voit avec quelle rigueur la monarchie gréco-égyptienne traita la question de la propriété. Tant qu'elle eut conscience de ses devoirs en même temps que de ses droits, la campagne fut assez prospère pour enrichir le trésor en faisant vivre à l'aise les fellahs. La machine hydraulique inventée par Archimède élève et distribue l'eau du fleuve. Le désert recule. Les cultures s'améliorent. Des règles précises de rotation sont fixées par l'administration du domaine royal et généralement pratiquées sur les terres des clérouques et des particuliers : la propriété est divisée en trois soles, dont chacune est emblavée deux ans de suite, pour être, la troisième année, non pas laissée en jachère morte, mais mise « au repos » par une culture légère. L'État organise la conservation et la vente des denrées agricoles ; des services publics de transport et d'exportation maintiennent les cours à un taux rémunérateur. Malgré l'extension du terrain cultivé, l'élevage semble en progrès : les bœufs, les chevaux et les ânes sont très nombreux ; les oies s'exportent ; les chameaux commencent à paraître. Mais déjà la réglementation est excessive : la récolte de chacun est

battue sur l'aire royale, jaugée par les mesureurs, enregistrée par les scribes, apportée au grenier royal ; les vigneron sont soumis à l'exercice et doivent 1/10 ou 1/6 de la vendange. Vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle se font pleinement sentir les effets d'un système insoucieux du bien-être individuel. Le paysan ne travaille plus que pour le fisc ; le fisc, à force de pressurer le producteur, tarit les ressources qu'il veut capter. Les clèrouques ne trouvent plus de fermiers ; ils sont forcés d'exploiter eux-mêmes, mais ne suffisent pas à la tâche. Le gouvernement essaie alors d'encourager les cultures de grand rapport : il accorde des avantages aux viticulteurs et aux maraîchers Vains efforts. En cinquante ans la moitié des terres domaniales situées dans le bourg de Kerkéosiris devient inculte. Le désert reprend les espaces qu'on lui avait enlevés.

De même que les Lagides perpétuèrent la tradition pharaonique à la manière macédonienne, les Séleucides furent à leur façon les héritiers de l'« économie royale » et de l'« économie satrapique ». Ils possèdent, eux aussi, un domaine immense : ils y établissent des haras et une administration des forêts ; pour la culture ils s'en remettent à des tenanciers, qui paient leurs redevances en nature. Tout ce qui n'est pas compris dans le domaine constitue la terre libre, régie par l'« économie de cité » ou l'« économie privée » et soumise à l'impôt en numéraire. Les tenanciers du roi sont des serfs. Ils possèdent leur maison, leurs instruments aratoires et leur cheptel ; la redevance acquittée, ils disposent du reste. Mais ils sont attachés à la terre et passent avec elle à ceux que le roi en gratifie. Les cités, les temples, les simples particuliers ont leurs serfs, comme le roi. On connaissait, d'ailleurs, d'autres modes d'exploitation : le fermage à bail et l'emphytéose. A cette organisation les Séleucides firent subir une évolution remarquable par leur politique urbaine. Ils détachaient constamment du domaine des parcelles pour en constituer des cités nouvelles à la grecque ou pour les

englober dans le territoire des cités existantes. D'autre part, ils faisaient une guerre acharnée aux seigneurs féodaux et annexaient leurs fiefs. Tout compensé, le domaine royal se maintenait à peu près et s'unifiait, tandis qu'à côté se développait la propriété privée et que le servage fournissait à toutes les catégories de terres la main-d'œuvre nécessaire. De grands progrès se réalisaient ; la vigne s'acclimatait en Susiane.

Pendant ce temps que devenait la propriété foncière dans l'ancienne Grèce ? Elle avait fini de se morceler ; elle se transformait même rapidement en sens contraire. Beaucoup d'émigrants vendaient leur bien ; des familles s'éteignaient, et leur patrimoine allait grossir celui des branches collatérales. La « disette d'hommes » avait pour conséquence fatale la reconcentration d'un sol pulvérisé. Dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle, les poètes comiques pouvaient parler sans invraisemblance de domaines mesurant dix mille coudées (plus de 2.000 hectares). Les 300.000 hectares de la Laconie appartenaient à une centaine de propriétaires. Mais la reconstitution de la grande propriété, jointe à la concurrence croissante des pays étrangers, allait produire des effets désastreux sur le régime agraire et particulièrement sur ce qui restait de petits propriétaires. Les bras manquent à l'agriculture ; et puis à quoi bon travailler une terre qui ne nourrit plus son homme ? Les campagnes sont abandonnées. En Thessalie, plusieurs villes achètent des terrains pour les allotir et les distribuer aux pauvres ; mais on a beau faire, le territoire de Larissa reste en friche. Les deux tiers de la fertile Eubée sont laissés à l'abandon, et les villes envoient des fonctionnaires acheter du blé au loin. En Attique, la population rurale de la Mésogée diminue rapidement.

Cette décadence générale de l'agriculture donne à la question des approvisionnements une extrême importance et, si l'on peut dire, une acuité chronique. Dans la période hellénistique, bien plus encore qu'au V<sup>e</sup> et au IV<sup>e</sup> siè-

de, la Grèce propre est obligée de demander aux places étrangères de quoi manger. La situation d'Athènes, entre les royaumes du Nord et l'Égypte, n'est si difficile et à certains moments si angoissante que parce qu'il s'agit pour elle de savoir si elle aura du blé en quantité suffisante, et d'où il lui viendra, des Chersonèses ou d'Alexandrie. Toutes les îles, toutes les cités d'Asie Mineure éprouvent les mêmes inquiétudes. Aussi l'État comprend-il dans ses attributions l'organisation de la *sitonia* ou annone. Il ne suffit plus, comme jadis, qu'il encourage le commerce libre et protège les consommateurs contre les excès des marchands ; il faut qu'il se fasse lui-même marchand de blé pour assurer aux citoyens le pain à bon marché. Le premier de ses devoirs est de pourvoir à l'alimentation publique sans réaliser de bénéfice. Jadis Athènes nommait des *sitophylaxes* pour surveiller sur place les transactions entre particuliers ; elle élit maintenant des *sitônai* qu'elle envoie, munis des fonds nécessaires, sur les principaux marchés de grains. Pas de ville, si petite qu'elle soit, qui n'ait ainsi, à dater du III<sup>e</sup> siècle, ses « grainetiers » ou ses « importateurs ». A Samos, l'État fait servir au ravitaillement les intérêts d'un fonds constitué par un impôt extraordinaire : deux citoyens élus doivent acheter le froment produit par le domaine sacré, au prix fixe de 5 dr. 2 ob. ; si cette récolte ne suffit pas, un « sitônès » ira chercher le surplus au dehors. En Sicile, à Taouroménion, l'institution apparaît dans son plein développement avec trois corps de fonctionnaires, des acheteurs, des receveurs et des gardiens chargés de la vente.

La situation des cultivateurs devient de plus en plus alarmante. Les moins malheureux sont ceux qui obtiennent, en renonçant à leur droit de propriété, de demeurer sur leur terre comme fermiers. Il y en a qui vendent leur bien à une divinité sous condition d'un bail perpétuel, ce qui équivaut à un prêt hypothécaire à fonds perdus et à intérêts dissimulés sous forme de loyer. D'autres louent

les fermes que les temples mettent en adjudication. Nous pouvons voir à Délos quels résultats ils obtiennent. L'exploitant à fin de bail y peut rembailler moyennant une augmentation de loyer de  $1/10$  ; il est rare qu'il use de cette faculté. Les loyers sont en hausse légère une quinzaine d'années, puis ils baissent brusquement, et cette baisse dure presque sans interruption pendant plus d'un siècle. La plus belle de ces fermes, comprenant plusieurs corps de logis, un grenier à deux étages, une étable à bœufs, une étable à moutons, un four, un moulin, 72 figuiers et 560 pieds de vigne, le tout en bon état et clôturé, est loué 3.111 dr. en 297 et ne rapporte plus que 799 dr. en 179. Pour l'ensemble du domaine sacré, le total des loyers tombe, dans le même intervalle, de 16.356 dr. à 6.980. Un grand nombre de fermiers n'arrivent pas à s'acquitter. Ce sont, pour la plupart, des gens de bonne famille et de bonne réputation ; mais la culture ne paie pas. Ils ont beau, depuis que Délos est devenu l'entrepôt des blés étrangers, consacrer leurs soins à la vigne et aux figuiers ; à chaque instant on en voit qui sont évincés comme insolvables : l'administration saisit leur récolte et les inscrit sur la liste des débiteurs pour une fois et demie la somme dont ils restent redevables. Il est clair d'après cet exemple que, si le développement de l'affermage est un signe des temps, il ne remédie qu'insuffisamment aux souffrances de la classe rurale.

Et combien envient le sort des fermiers ! Les petits propriétaires n'ont souvent plus de quoi ensemer leur champ. Ils cherchent du travail ailleurs ; ou bien ils contractent des dettes, et alors c'est la débâcle qui commence. Quant à ceux qui n'ont pas de bien au soleil, ils vivent au jour le jour, misérablement. Ils sont des milliers pareils à ce campagnard de Ménandre qui va en service pour que sa mère ne meure pas de faim, des milliers qui sont obligés de s'engager chez leur créancier avec femme et enfants. Le paupérisme agraire est la plaie de la Grèce aux temps hellénistiques. Plus que toute autre cause, il préci-

pite une décadence qui, d'économique, devient vite politique. D'un côté, une opulence de satrape qui recherche des objets de luxe dans le monde entier, des domaines et des capitaux immenses qui continuent d'attirer à eux la terre et l'argent. De l'autre, une masse sans ressources et très souvent sans travail. Le contraste était trop violent pour ne pas exciter de terribles convoitises. Le socialisme agraire, maintenant, n'a plus rien de théorique. La question de la propriété se pose partout en Grèce et partout se complique de la question des dettes. Les évincés et les « obérés » forment une classe qu'un dénûment identique lance contre la richesse. Du Péloponèse à l'Étolie, des cris de haine retentissent, suivis de massacres, de bannissements et de spoliations. Le patriotisme de cité et même de confédération, déjà ébranlé par les conceptions monarchiques et cosmopolites, ne résiste pas à la solidarité internationale des partis. La Grèce périt dans la tourmente, et c'est en promettant le partage des terres et l'abolition des dettes que succombent ses derniers défenseurs.

---

## CHAPITRE V

### L'INDUSTRIE

#### § 1. — Le régime industriel.

L'accession de pays populeux à la civilisation grecque accroissait la somme des besoins à satisfaire ; l'extension de l'économie monétaire fournissait les capitaux indispensables ; le développement de la vie urbaine allait de pair avec le progrès général de la division du travail et groupait une main-d'œuvre suffisamment abondante et habile. L'industrie trouvait donc des conditions éminemment favorables, mais à condition de délaissier les cités de la Grèce propre, pour s'établir dans les monarchies d'Orient où la population était dense et le gouvernement fortement organisé. Une puissante intervention de l'État en vue d'une production intense, voilà le caractère essentiel de l'industrie dans la période hellénistique. Nulle part il ne s'accuse mieux qu'en Égypte et dans le royaume de Pergame.

En Égypte, le roi, qui est le premier propriétaire, est aussi le premier industriel. Il compte sur ses ateliers presque autant que sur ses champs pour alimenter son trésor. De son côté, le sacerdoce s'enrichit par toutes sortes de métiers. Le temple égyptien est, comme le couvent du moyen âge, un centre important d'entreprises économiques. Avec ses terres et ses troupeaux, ses moulins et sa boulangerie, il vend ses excédents de grains, de farine, de pain, de légumes et de salaisons ; le *Klosterbrau* fabrique de la bière et paie patente pour des débits où il place des tenanciers. Les

prêtres ont aussi leurs ateliers, pour industries de luxe ; ils produisent l'huile fine et les beaux tissus de byssos que réclament les dieux. Dans le plat pays, ils sont presque seuls à travailler comme tailleurs de pierre, sculpteurs et peintres. Pour tirer parti de leurs richesses, ils font la banque. Bref, dans leurs comptes de recettes figurent en bonne place « les revenus des commerces et métiers ». Malgré cette double concurrence, les particuliers créent des milliers d'ateliers dans les grandes villes et trouvent moyen de gagner leur vie comme artisans jusque dans les moindres villages.

Les bras ne manquent pas. Avec ses sept millions d'habitants, l'Égypte renferme une masse énorme de petits cultivateurs qui, entre semailles et moisson, été comme hiver, laissent le soleil et le fleuve faire leur œuvre. Sur place, on est tisserand, forgeron, briquetier, maçon ; l'un a son petit atelier, l'autre s'engage chez le voisin. On quitte le village ; Alexandrie, la première des villes « tentaculaires », attire des centaines de mille ouvriers. Ils se groupent par métiers dans les quartiers et les rues, même dans une ville de second ordre comme Arsinoé. Ils forment des associations corporatives qui, du bourg ou de la ville, étendent leur action dans le nome. Sobres, dressés à l'obéissance, ébahis de toucher un salaire en argent, ces travailleurs ont peu d'exigences. Il est vrai que la discipline des manufactures royales ne leur plaît pas toujours ; ils répugnent au labeur trop dur des terrassements, des carrières et des mines ; mais, quand l'État a besoin d'eux, il sait les trouver et les assujettir à la corvée. La main-d'œuvre libre (si tant est qu'on peut parler de liberté sous un pareil régime) suffit donc presque à toutes les tâches.

On est étonné, en effet, du peu de place que tient le travail servile dans l'Égypte ptolémaïque. La terre n'en demande pas ; il y a bien assez de fellahs. Dans les campagnes, quelques riches maisons de Grecs possèdent des esclaves, mais en petit nombre, jamais plus de quatre. Ce sont surtout

des femmes, employées au service domestique, souvent concubines de leur maître. Les métiers n'emploient d'esclaves que dans les villes grecques. Alexandrie en renferme peut-être deux cent mille ; mais beaucoup d'entre eux servent au luxe et au plaisir, et ceux qui exercent une profession mènent généralement une vie indépendante, sauf à régler leurs comptes avec leur maître. Ainsi, en Égypte, l'esclavage n'a presque aucune raison d'être, et, là où il existe, apporté par les Grecs, il apparaît sous une forme singulièrement adoucie.

C'est qu'en Grèce même l'esclavage n'est plus ce qu'il était devenu exceptionnellement dans quelques villes industrielles. Si les expéditions d'Alexandre, qui auraient dû, semble-t-il, jeter sur le marché des multitudes de prisonniers, réduisirent au contraire très peu de monde en servitude, c'est que cette politique de ménagement n'allait pas à l'encontre des besoins économiques. Le champ de recrutement ouvert aux négociants en chair humaine a beau s'étendre, les esclaves ne sont pas plus nombreux. A Délos, où se tient un marché considérable, la clientèle vient surtout d'Italie. De la Grèce, où la main-d'œuvre libre suffit presque à un travail bien réduit, il faut aller en Asie pour trouver d'assez fortes équipes d'esclaves occupées dans les métiers. Les rois de Pergame entretiennent dans leurs ateliers un personnel servile, hommes et femmes ; Milet emploie des esclaves publics des deux sexes à l'élevage et au tissage, tandis que Didymes fait travailler des esclaves sacrés à l'extraction du marbre et à la construction ; dans une petite ville de Carie, un puisatier dispose de cinq ouvriers et de trente manœuvres. Mais à Délos, en plein marché d'esclaves, le temple n'en possède pas une demi-douzaine, et il est très rare qu'on voie dans les comptes de travaux un charpentier ou un maçon accompagné de son esclave. Tandis que la décadence économique réduit le nombre des esclaves, le progrès moral améliore leur condition. Le rapprochement des races, l'expansion de la phi-

lanthropie athénienne et du stoïcisme, l'idée toujours plus nette de la fraternité humaine, tout contribue à transformer l'esclavage. Le nombre des affranchis augmente à mesure que diminue celui des esclaves. On peut faire le compte des serviteurs à qui Aristote et ses trois successeurs au Lycée accordèrent la liberté par testament : on trouve d'abord 5 affranchis sur 13, puis successivement 5 sur 9, 4 sur 6, 11 sur 12. A partir de l'an 200, les murs à inscriptions de Delphes se couvrent d'actes libérateurs placés sous la garantie de la divinité. Sans doute les maîtres n'y perdent rien ; ils touchent la rançon et, très souvent, obligent leur domestique à continuer de les servir. Mais cela même est un phénomène remarquable : à l'esclavage se substitue progressivement la main-d'œuvre libre ou à moitié libre.

La division du travail exige des gens de métier une éducation de plus en plus intense. La technique ne s'apprend pas seulement en famille. Dans les papyrus figurent assez souvent des contrats d'apprentissage : on voit des esclaves placés chez un cardeur, un foulon, un tachygraphe, une joueuse de flûte. Le maître reçoit une indemnité pour la nourriture et l'habillement et a droit aux services de l'apprenti. Des précautions sont prises pour sauvegarder la discipline et la moralité : défense de sortir sans permission. D'autres fois, la famille ne pouvant rien payer, l'intéressé est mis à la disposition de son patron comme domestique.

La technique semble à la veille d'appliquer en grand les découvertes de la science à l'industrie. La vis d'Archimède permet d'établir des machines à moteurs animés pour élever l'eau (machines à tympan ou à roues) ; Ctésibios invente la pompe et ouvre la voie féconde que suivra Héron d'Alexandrie. C'est bien en Égypte, dans le pays des cadastres, des canaux et des *châdoufs*, que la géométrie devait s'employer aux plus délicates opérations d'arpentage, de nivellement et d'hydraulique. A la *groma*, de réglage assez diffi-

eile, se substitue la *dioptre*, niveau d'eau mobile sur pied, qui se fixe aisément dans un plan quelconque. L'ingénieur résoud des problèmes insolubles jusqu'alors ; il sait déterminer la différence de niveau entre deux points donnés, mesurer la distance et la hauteur d'un point inaccessible, évaluer la quantité d'eau fournie par une fontaine. Une nouvelle machine de soulèvement et de traction, la *baroulcos*, complète utilement l'antique treuil et la bigue. Le moulin à eau remplace le moulin à bras, bien avant qu'Antipatros de Thessalonique s'écrie : « Ne mettez plus la main à la meule, ô meunières. Dormez paisiblement et laissez le chant du coq annoncer l'aurore. Dèmèter a chargé les Nymphes de faire votre besogne. Celles-ci s'élancent au haut d'une roue et en font tourner l'axe, qui, par des rayons mobiles, met en mouvement la masse pesante de quatre meules concaves. » Malgré ces timides essais, l'antiquité n'a jamais connu le machinisme industriel, pas plus à Alexandrie que jadis à Athènes et plus tard à Rome. Il eût fallu, comme stimulant, la nécessité de pourvoir à une main-d'œuvre rare et chère. Mais, du moins dans les arts industriels, la technique et la division du travail sont extrêmement avancées. Pour satisfaire à la mode des vêtements riches, qui renaît comme une revanche de l'Asie sur l'Europe et des idées aristocratiques sur la démocratie, Cos tisse en fibres de bombyx des mousselines pareilles à celles de Babylone, Alexandrie fait des brocards sur des métiers à plusieurs lices, et la fabrique royale de Pergame produit des tissus lamés d'or. Des mouleurs vendent aux bronziers et aux orfèvres des matrices qui permettent de reproduire des motifs de décoration pris sur les chefs-d'œuvre de la ciselure.

La participation de l'État à l'industrie se manifeste, à l'époque hellénistique, par une exploitation systématique des droits régaliens, spécialement du droit sur le sous-sol. En Attique, l'État laissait les matériaux tendres

au maître de la surface et se réservait les mines et les carrières à pierre dure ; il se bornait à mettre des concessions aux enchères et à percevoir des redevances. Dans la Grèce nouvelle, la cité étend son droit et le réalise parfois directement. A Rhodes, à Cnide, à Smyrne, à Paros, à Thasos, à Olbia, un poinçon officiel est apposé sur les vases, parce que l'argile en a été prise dans des glaisières dont les unes sont exploitées en régie et les autres affermées : dans le premier cas, l'estampille nomme le directeur de la fabrication ; dans le second, elle désigne l'adjudicataire et justifie du paiement d'une taxe. On peut penser si, dans les grandes monarchies, le droit éminent du roi sur toute la terre pénétrait dans le dessous. Les Séleucides classent parmi leurs revenus « les richesses contenues dans le sol ». Les Ptolémées n'abandonnent aux particuliers que les matériaux les plus vils. Dans les mines, auxquelles sont assimilées les carrières de pierres précieuses et de matériaux précieux comme l'albâtre, l'exploitation est directe : les agents de l'administration font travailler les forçats ou des hommes de corvée. Mais les carrières en général sont adjudgées dans les mêmes formes que les terres du domaine et les impôts. Les matériaux extraits devant appartenir à l'État, l'entrepreneur ne fait que louer du travail. Il s'engage à fournir et à entretenir le nombre d'ouvriers nécessaires à une production déterminée ; souvent même on met les outils à sa disposition. L'Administration exerce sur sa gestion un contrôle permanent : on lui indique les tailles à entreprendre, il est tenu d'adresser régulièrement des rapports à l'« architecte » ou ingénieur du gouvernement. Moyennant quoi, il doit recevoir des indemnités à échéances fixes.

L'exploitation des mines et carrières fait, d'ailleurs, partie en Égypte de tout un système. Innombrables sont les monopoles, monopoles de production, de fabrication et de vente. L'organisation dont il s'agit n'est pas une forme perfectionnée d'économie domestique ; elle n'a pas

non plus pour but de fournir des modèles à l'industrie privée, ni de façonner le goût du public. C'est une institution purement fiscale, qui ne vise qu'au bénéfice. Les modes d'exploitation sont très variés : certains monopoles sont soumis au régime de la ferme contrôlée ; d'autres sont mis en régie, tout en laissant une place à la libre concurrence ; il en est qui renoncent à la fabrication et se réservent la vente exclusive ; il en est aussi d'absolus.

De tous les monopoles, celui que nous connaissons le mieux, c'est le monopole des huiles. Nous possédons l'ordonnance qui l'organisa. Tout y est prévu. L'économe du roi et les nomarques (disons les préfets) ont dans leurs attributions la culture des plantes oléagineuses. Ils déterminent la superficie des terres à ensemercer ; ils fixent les quantités à produire pour chaque sorte, sésame, croton, carthame, coloquinte, lin, etc. ; ils surveillent la récolte. Toute la production doit être vendue aux agents du roi, au prix du roi, taxe déduite. La fabrication est concentrée dans les manufactures royales. Quand le monopole fut créé, les particuliers qui possédaient des presses et des mortiers furent tenus de les remettre à la manufacturè la plus proche, et des précautions minutieuses furent prises contre tout pressurage clandestin. Les prêtres seuls ont un privilège, d'ailleurs restreint : ils peuvent fabriquer l'huile de sésame, la plus fine, mais seulement pour l'usage du temple, pendant deux mois et sous l'œil des contrôleurs ; il leur est interdit de vendre à d'autres qu'au roi ce qu'ils ne consomment pas. La vente au public est donc monopolisée de la façon la plus rigoureuse. Elle se fait dans des débits autorisés par l'État. Chaque village a son marchand d'huile ; il reçoit la marchandise au prix légal du gros et la revend au prix légal du détail, qui lui laisse un bénéfice d'un huitième. Pour écarter la concurrence extérieure, l'État prohibe toute importation des sortes qu'il produit. L'huile d'olive, qu'il ne produit pas, peut entrer, mais en payant un droit de 25 p. 100 sur le prix de la meilleure qualité

indigène. Le monopole des huiles réalise ainsi un bénéfice net d'un tiers. Pour être à l'abri de tout mécompte, le fise complète le système par une assurance : il constitue tous les deux ans un syndicat de garantie qui, moyennant une prime par mètre fabriqué, prend à sa charge les risques de mauvaise récolte.

On peut se représenter sur ce modèle la production, la fabrication et la vente du papyrus, et sans doute aussi le monopole du tissage. Laines, filasses et cotons sont convertis dans les manufactures royales en linge, tissus et vêtements de tout genre. Les temples ont ici encore un privilège ; ils fabriquent les étoffes les plus fines, en byssos ; mais ils vendent au roi tout ce qui n'est pas nécessaire pour habiller le personnel sacerdotal et les statues des dieux. Des licences sont accordées à des particuliers ; mais ils ne peuvent travailler que dans les ateliers et peut-être avec les métiers du roi, et ils apportent leur production à la régie qui leur donne les prix du tarif. Toutes les industries annexes, le foulage, la teinturerie, s'ajoutent au monopole du tissage.

Les produits précieux de l'étranger, l'encens d'Arabie et la myrrhe des Troglodytes, se répandent en Égypte et au dehors par l'intermédiaire du roi. A ce monopole de vente le roi, ou peut-être la reine, joint le droit exclusif de fabriquer les pommades, onguents et baumes.

Ce ne sont là que des exemples. Pour avoir une idée complète de la place prise par l'Administration royale dans l'industrie et, en général, dans la vie économique de l'Égypte, il faudrait savoir plus exactement ce qu'était, à côté des brasseries royales (du *Hofbrau*), l'exercice auquel étaient soumis les brasseries des temples et des particuliers ; il faudrait mieux connaître les droits du roi sur le vin, sur les abeilles et le miel, sur le bois, la corderie, la construction et le louage de bateaux, sur la tannerie, sur le moulage de briques, sur la verrerie de luxe, le travail des pierres précieuses, la bronzerie d'art et l'orfèvrerie. Tout cela

était objet de monopole. Le roi s'arrogeait jusqu'à la chasse aux éléphants et la vente de l'ivoire.

Dans le royaume des Séleucides et dans celui des Attalides, les mêmes principes de politique entraînaient les mêmes conséquences dans l'économie. Le baume de Judée se vend au profit d'un monopole dynastique. Les rois de Pergame, qui ont leurs magasins de céréales et de vin, possèdent aussi des tuileries et des briqueteries ; ils font concurrence au papyrus des Ptolémées avec leur parchemin ; ils répandent sur le marché de belles étoffes lamées d'or. A la tête du service industriel est placé un directeur des ateliers royaux. Ce que le roi fait en grand, les cités autonomes des États asiatiques le font en petit. L'administration de Milet vend les laines provenant des bergeries publiques ou les transforme en tissus, en vêtements et en tapis dans les manufactures municipales ; elle autorise le temple de Didymes à entretenir ses carrières, ses tailleurs de pierre et ses maçons.

Les services rendus par cette forte organisation de l'industrie se mesurent à la faiblesse des moyens dont disposaient les particuliers, non seulement dans les pays à monopole d'État, mais encore et surtout dans les cités qui restaient fidèles au régime de la liberté industrielle et commerciale. Les particuliers eux-mêmes étaient forcés de se grouper, d'unir leurs capitaux, dès qu'une affaire avait quelque importance. En Égypte, les petits entrepreneurs peuvent soumissionner pour l'exploitation d'une carrière, parce qu'on pratique le système des lots fractionnés ; mais les travaux des digues et des canaux sont adjugés à des sociétés qui comprennent quelquefois tout un village et dont le directeur, désigné parmi les bailleurs de fonds ou les hauts fonctionnaires, a seul qualité pour contracter avec l'État. A Délos, où l'initiative privée n'est gênée par aucune restriction, on reste stupéfait du peu de ressources en argent et en hommes que les citoyens, même aidés des étrangers, peuvent consacrer aux entreprises de construction. Les

adjudicataires ont beau toucher d'avance des acomptes, dont le premier s'élève presque toujours à la moitié ; pour peu qu'une tâche semble considérable, ils se mettent à deux, trois ou quatre. Théopantos de Carystos fait tout seul de menues réparations, il se joint à Xénophanès de Syros pour un travail évalué à 40 dr., et tous les deux ont encore besoin de Démocratès pour enlever aux enchères des travaux de 1.300 dr. De pareilles associations, qui n'ont en vue qu'une opération et où jamais ne se rencontrent deux ans de suite les mêmes participants, donnent l'impression d'une industrie chétive et timide.

## § 2. — Les ouvriers et les salaires.

La situation des travailleurs varie selon les pays et les métiers. Terrible est la condition faite aux forçats et à leurs familles dans les mines de la frontière nubienne. Les ouvriers du fond sont plongés dans des galeries sinueuses, étroites, obscures. Jour et nuit ils attaquent la roche avec de simples piques de fer, lampe au front, nus, courbés dans toutes les positions, couverts de chaînes, sous le fouet des porions. Derrière eux, les enfants ramassent le minerai abattu et le portent sur le carreau. Les ouvriers du jour sont classés par équipes de broyeurs, de laveurs et de fondeurs. Les hommes de plus de trente ans concassent le minerai dans des mortiers ; les femmes et les vieillards se mettent à deux ou trois par meule pour le réduire en poudre. Le lavage à eau courante exige une attention continuelle. La fonte se fait dans des vases exposés au feu cinq jours et cinq nuits. Tous ces malheureux sont surveillés par des soldats étrangers. Ils n'obtiennent jamais qu'une maigre nourriture et succombent vite à la peine. Seuls les hommes de corvée qu'on leur adjoint en cas de besoin ont droit à un salaire.

Les ouvriers libres sont eux-mêmes soumis à une rude discipline par les règlements gréco-égyptiens. Dans les

ateliers du roi, sur les chantiers affermés, le personnel de surveillance est nombreux. L'ingénieur en chef Cléon, préposé au défrichement du Fayoum, a sous ses ordres toute une hiérarchie d'inspecteurs qui contrôlent les entrepreneurs ; les entrepreneurs s'aident de conducteurs et de contremaîtres pour diriger une armée de terrassiers, groupés par équipes de dix hommes, dont un dizenier. Un jour de repos sur dix, non payé. Défense de chômer sous les peines les plus sévères.

Les ouvriers à la journée étaient généralement nourris ; mais pour l'« opsonion » ils recevaient une indemnité en argent, qui ne tarda pas à être un véritable salaire. Le travailleur de la terre obtenait de ce chef une obole par jour. On voit des carriers toucher 2 ob. en espèces, une chénice de blé (1 l. 08) et un cyathe d'huile (0 l. 045), ce qui met le salaire quotidien à un peu plus de 2 ob. 1/3. Quand Ptolémée Évergète envoya aux Rhodiens 100 maçons et 350 manœuvres, il affecta une somme de 14 talents à leur salaire annuel, c'est-à-dire qu'il fut probablement alloué aux manœuvres 2 ob. 1/2 par jour, aux ouvriers 4 ob., aux dizeniers 1 dr. Le taux de ces salaires est réduit au quart de celui qui prévalait en Attique au IV<sup>e</sup> siècle.

Le travail à la tâche subit un changement identique. La pose de briques, qui valait en Attique de 12 à 17 dr. le mille, revient à 4 dr. Comme il faut environ deux jours et demi à une équipe de trois hommes pour poser un millier de briques, nous avons encore le salaire moyen de 3 ob. par jour. Quant au terrassement, il est payé à raison d'un tétradrachme par cube variant de 40 à 75 *aoilia*, la différence de tarif tenant à la nature du terrain et à la saison. De toute façon, la rémunération du terrassier n'est en moyenne que d'une obole par jour ; mais il faut la considérer comme une indemnité de corvée, et non pas comme un véritable salaire.

Dans les huileries du roi, les broyeurs, quoique payés à la tâche, devaient traiter une quantité minima par jour,

par exemple au moins une artabe (39 l.) de carthame. Leur paye était médiocre. Mais il leur revenait sur les bénéfices de la vente une soulte de 2 dr.  $1/2$  par métrète d'huile, réduite par les frais à 1 dr. 4 ob. Comme 8 artabes de graine rendaient un métrète d'huile, ils se faisaient ainsi un supplément d'environ 1 ob.  $1/4$  ou  $1/2$  par jour. Il est à remarquer que leur part était supérieure à celle de l'entrepreneur, qui n'avait droit qu'à 1 dr. par métrète.

Tous les renseignements donnés par les papyrus sur les salaires viennent de bourgades rurales. A Alexandrie, on était bien mieux payé en apparence, d'où l'exode des travailleurs vers la grand ville. Mais la cherté de la vie y réduisait la part des économies et ne permettait pas d'élever une famille nombreuse. Nous avons conservé la lettre d'un ouvrier à sa femme, demeurée à la campagne : il promet de lui envoyer la paye qu'il va toucher et lui recommande, quand elle aura mis au monde l'enfant qu'elle attend, de l'exposer, si c'est une fille. Plus minces dans le plat pays, les salaires y garantissaient, en somme, un niveau d'existence supportable, parce que la vie n'y coûtait pas cher. Ils arrivaient en moyenne à 10 ou 15 drachmes par mois. Or, l'administration financière donnait au greffier 10 drachmes par mois et à l'appariteur 20 ; l'administration militaire accordait aux chasseurs d'éléphants 4 ob. par jour. Une femme qui vivait du travail de ses mains dans un petit bourg gagnait assez pour aller régulièrement prendre des bains chauds.

La situation de l'ouvrier dans l'Égypte ptolémaïque n'eût donc pas été trop mauvaise, si ses chefs avaient toujours exécuté les engagements pris. Malheureusement les directeurs des manufactures royales et les entrepreneurs commettaient toutes sortes d'abus. Un édit d'Évergète II dut interdire dans les tissages le travail au-dessous du tarif. La correspondance de l'ingénieur Cléon nous fait connaître les continuelles réclamations des carriers et les difficultés qui résultent de leur mécontentement. Une équipe se plaint

du contremaître, qui la met toujours à la pierre dure ; on attend les servants qui doivent enlever les cailloux ou le sable ; l'administration ne fournit pas les coins nécessaires, le fer est de mauvaise qualité ; les vivres manquent, l'argent n'arrive pas ; l'entrepreneur ne peut toucher ses bons, parce qu'ils ne sont pas en règle ; les bureaux ne répondent pas et se renvoient la responsabilité les uns aux autres. A la fin, les ouvriers en ont assez ; ils déposent les outils ou les mettent en gage : c'est la grève. Et alors les esprits se montent, les violences sont proches ; car, dit une lettre à un ingénieur, « tu n'ignores pas ce qui se passe dans les équipes, quand on cesse le travail ».

Dans la Grèce propre et dans les îles, l'émigration et la décadence générale de l'industrie déterminent une crise de la main-d'œuvre. Les entrepreneurs ont grand peine à conserver leur personnel pendant la durée des travaux. Cette difficulté est prévue dans les contrats. A Délos, pour une construction de 300 drachmes, il est stipulé que l'adjudicataire devra maintenir en permanence sur le chantier au moins quatre ouvriers avec leurs aides, faute de quoi l'intendance sacrée remplacera les manquants et exigera une amende d'une drachme par homme et par jour. On craint donc le chômage volontaire plutôt que le manque de bras.

Mais la rémunération du travail n'a pas besoin d'être avilie par la concurrence pour diminuer du IV<sup>e</sup> au III<sup>e</sup> siècle. La baisse générale des prix a pour conséquence une baisse plus forte des salaires. A Délos, les ouvriers qualifiés ne se font plus à la journée que 2 dr., au lieu de 2 dr. 1/2 (maçons, charpentiers), 1 dr. 1/2 au lieu de 2 dr. (ravaleurs) ; les manœuvres reviennent à la drachme du V<sup>e</sup> siècle ; les aides doivent se contenter de moins encore. Il est vrai que le coût de la vie n'est plus ce qu'il était jadis ; un adulte se suffit à la rigueur avec 2 ob. par jour ; avec une drachme il peut fournir le strict nécessaire à une femme et à un ou deux enfants. Mais le chômage ne lui permet pas toujours

de s'assurer ce minimum, ni surtout de s'élever à un niveau d'existence sensiblement supérieur. On imagine alors l'engagement au mois et à l'année : ce système offre tout avantage à l'administration, sûre de sa main-d'œuvre, et aux ouvriers, sûrs de leur salaire. Des tailleurs de pierre font ainsi partie du personnel attaché au temple. Mais ils ont à peine la situation qu'Athènes faisait jadis aux esclaves publics. Les deux premières années, on leur donne le *sitos*, à raison d'une chénice et demie de blé (1 l. 62) ou trois chénices d'orge (3 l. 24) par jour, l'habillement et un *opsonion* en espèces de 120 dr.; puis, pendant quatorze ans, on leur paie en monnaie le *sitos* comme l'*opsonion*, le tout évalué à 240 dr., et on y joint le vêtement, qui vaut 20 ou 22 dr. Voilà donc des ouvriers qui pouvaient gagner des journées de 2 dr. et qui préfèrent un abonnement à une moyenne de 4 ob.  $1/3$ . C'est, vraisemblablement, qu'ils n'auraient pas obtenu la paye de 2 dr. plus d'un jour sur trois. Le traitement de l'architecte lui-même subit une baisse sensible. Il reste une cinquantaine d'années au taux normal de 720 dr. par an ou de 2 dr. par jour; pour des artistes réputés, il s'élève à 3 et 4 dr. Ces chiffres sont déjà inférieurs de 30 p. 100 à ceux que donne la comptabilité de Delphes vers 345. A partir de 250, une nouvelle chute ramène au taux de 1 dr.  $1/2$  qu'appliquait Épidaure plus d'un siècle auparavant.

Ce qui pèse sur le salaire à la journée, c'est le travail à la pièce et à la mesure, combiné avec le système des adjudications. Si le maçon de Délos touche 20 p. 100 de moins à la journée que jadis celui d'Athènes, c'est qu'il accepte 25 p. 100 de moins à la brasse carrée (6 dr. pour les fondations en libage, au lieu de 8). Encore le maçon offre-t-il plus de résistance à la baisse, dans une île où l'on bâtit beaucoup et où la pose des briques reste immuablement à 8 ob. le cent. Mais, par une habile alternance du forfait et du travail à la pièce, l'administration amène le forgeron, qui recevait en 281 une obole par outil aiguisé, à se

contenter, sept ans après, d'une demi-obole. Le vernisseur, payé en 296 à raison de 3 dr. 4 ob. par mètre de poix employée, ne touche plus en 250 que 1 dr. 4 ob., 55 p. 100 de moins. Sur le tarif des lapicides, la baisse est encore plus forte. Déjà, dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle, à Delphes et à Épidaure, le prix des cent lettres avait été réduit d'une drachme éginétique à une drachme attique. A Délos, le taux d'une drachme le cent disparaît vite devant le taux d'une drachme les trois cents. On n'en connaît plus d'autre, pas plus à Lébadée qu'à Délos. D'une façon générale, le prix du travail a baissé plus vite et plus fort que celui des denrées dans le dernier quart du IV<sup>e</sup> siècle et la première moitié du III<sup>e</sup> siècle ; puis, lorsque le prix des denrées a marqué une légère tendance à la hausse, celui du travail est resté définitivement au niveau le plus bas.

De ces salaires trop maigres on n'était même pas sûr. Les entrepreneurs, responsables des malfaçons, faisaient retomber cette obligation sur leurs ouvriers. Pour faute grave, le patron opérant une retenue sur le salaire ou même le retenait tout entier. S'il était rapace ou de mauvaise foi, il trouvait moyen de renvoyer l'ouvrier sans le payer, sous prétexte que son travail ne valait rien. Jadis Laomédon chassait ainsi Apollon et menaçait de lui couper les oreilles ; de même, dans une comédie, un cuisinier est obligé de déguerpir les mains vides. Athènes, à la belle époque, réglait ces conflits par les voies ordinaires : les « nautodikai » au Pirée faisaient rapidement justice aux travailleurs du port ; les artisans et les ouvriers devaient avoir à leur profit la même action qui permettait à un sophiste de revendiquer ses honoraires. A l'époque hellénistique, les litiges relatifs au paiement des salaires durent se multiplier. Ils s'aggravèrent. Il en résulta des grèves. Mais les principes nouveaux sur les droits de l'État autorisaient ses représentants à intervenir entre les employeurs et les employés sans attendre d'être saisis par une plainte formelle. D'après des contrats de Lébadée et de Tégée, des

commissaires de surveillance avaient qualité pour frapper d'amende ou pour expulser des chantiers les ouvriers maladroits ou désobéissants. Un décret de Paros honore un agronome qui avait su « empêcher les salariés et les entrepreneurs de se faire tort réciproquement, en obligeant, conformément aux lois et conventions, les uns à ne pas faire grève et à exécuter leur tâche, les autres à payer aux ouvriers leur salaire sans procès ».

Les classes laborieuses avaient donc fort à souffrir, mais bien plus dans les régions de la Grèce propre, qui n'avaient pas de matières premières, que dans les pays d'Orient, où la construction de grandes villes et les richesses du sol favorisaient l'industrie. On comprend que les fonctions publiques et les arts libéraux aient exercé sur les gens des villes un attrait de plus en plus puissant. On comprend que tant de travailleurs aient quitté leur patrie et changé leurs outils pour des armes, à la perspective des belles soldes offertes par les rois. Dans l'éclat de la civilisation hellénistique se dissimulent d'innombrables misères.

---

## CHAPITRE VI

### LE COMMERCE

#### § 1. — Organisation du commerce.

La conquête de l'Orient élargit le champ d'expansion ouvert jusqu'alors au commerce grec. Il ne s'était jamais écarté de la Méditerranée. Maintenant il s'annexe des masses continentales ; il pénètre jusqu'à l'Ister, jusqu'à l'Indus, jusqu'aux cataractes du Nil ; il prend un caractère universel. Par-delà les frontières politiques se fonde et s'affermi l'unité de civilisation et d'économie. Déjà même l'hellénisme rayonne sur l'Italie entière et sur Carthage, sur les Celtes de la Tène et sur le royaume de Sandracotta, de l'océan Atlantique à l'océan Indien.

Pour donner à ce marché l'intensité en même temps que l'ampleur, toutes les conditions sont réunies. La circulation monétaire augmente dans tous les pays la puissance d'achat. La spécialisation de la production agricole multiplie les échanges entre les pays à blé et les pays à huile ou à vin. L'industrie réclame des matières premières et pousse à la création de nouveaux débouchés. Le progrès du bien-être et du luxe répand l'usage des parfums, des épices, des étoffes rares, des bois précieux qu'il faut demander aux régions les plus lointaines. Les gouvernements suivent systématiquement une politique mercantile ; ils ne se bornent pas à bâtir des villes, à creuser des ports et des canaux, à entretenir les routes, à envoyer les explorateurs dans toutes les directions ; ils mettent la diplomatie

et les armées au service des intérêts commerciaux. Philadelphie noue des relations avec Rome et avec les rois de l'Inde ; les Séleucides disputent aux Lagides les grandes voies qui aboutissent en Syrie ; les rois font leur cour aux marchands de Rhodes.

Partout le commerce local déploie une activité croissante. Entre l'importateur et le détaillant, l'*emporos* et le *kapèlos*, augmente le nombre et grandit le rôle des intermédiaires. Parcourons Délos. Les rues sont bordées de magasins, ce sont pour la plupart des locaux exigus ; aux façades, des enseignes et des emblèmes servant de réclame ; à l'intérieur, des murs creusés de niches. Aux objets trouvés sur place on reconnaît les marchands de poterie, de quincaillerie, d'articles de ménage, le tourneur en ivoire et le sculpteur. Près du port, les boutiques se groupent d'après leur spécialité, appelant le public à la double baie de leurs vantaux. Passons à Priène. A mesure qu'on approche des marchés, se multiplient les magasins et les petits ateliers sans fenêtres. Un carrefour : c'est le petit marché. De toutes parts se présentent les échoppes de boulangers ; des tables de marbre, longées par des conduites d'eau, servent d'étaux aux bouchers et aux marchands de poisson. Plus loin, la place du grand marché a son centre marqué par un grand autel et ses quatre côtés longés de galeries spacieuses au fond desquelles s'alignent les boutiques.

C'est dans ces cadres qu'il faut placer toutes les petites gens dont la littérature et l'art alexandrins ont fait les glorieux personnages de leurs inventions favorites : bergers en peau de mouton égarés dans la ville, vieilles paysannes portant un agneau sous le bras, pêcheurs sentant la marée, boutiquiers beaux parleurs et forains criant à tue-tête, esclaves et marchands d'esclaves, portefaix violents et bourgeoises minaudières. Qui fera jamais l'article avec plus de verve que le cordonnier d'Hérondas, quand il énumère à sa jolie cliente toutes les chaussures qu'il a dans

ses rayons ? on ne s'appelle pas pour rien Kerdôn, Legagneur. Le commerce de détail est, d'ailleurs, habitué aux gros bénéfices. A Délos, la tuile vaut à quai 4 ob. la paire, et 5 chez le marchand ; l'importateur livre la chaux à 3 dr. le médimne, le revendeur à 4 ; la brique coûte pour 2.000 pièces 4 dr. le cent, pour 1.450 pièces 5 dr., pour 290 pièces 6 dr. 1/2, pour 100 pièces 7 dr., pour 60 pièces près de 8 dr. La réclame, effrontée chez les uns, est savante chez d'autres. Les spécialités de pharmacie se vendent dans des pots d'argile ou de plomb qui portent le nom de l'apothicaire avec les armes de la ville ou avec le nom du médecin qui les lance. Par son estampille, le céramiste fait connaître sa marque partout où les exportateurs d'huile et de vin répandent sa marchandise.

La société commerciale est chose fréquente. A Délos, les entrepreneurs s'unissent pour les adjudications de travaux, et les marchands pour les affaires qui nécessitent une forte mise de fonds. Un document délien mentionne, par exemple, les banques Nymphodôros et Héracléidès, Philôn et Sélénos, Hellen et Mantineus, Philophôn et Paetyès. En Égypte, on connaît la société d'armateurs Archidamos et Métrophanès, la banque Proitos, Conon et C<sup>lo</sup> ; ce sont des sociétés qui prennent généralement à ferme les travaux et les impôts. Il y a même des sociétés qui exploitent de petites affaires : à Magdôla, trois débitants de vin associés ont des fournisseurs également associés. L'État ne reconnaît, d'ailleurs, pas aux sociétés la personnalité civile. Il traite avec un seul individu, qui représente tous les autres et qui peut être une femme. Quand des associés adressent une plainte à la justice, le stratège répond à « un tel et consorts ».

De nouvelles combinaisons d'intérêts surgissent de toutes parts. Le Rhodien Antiménès trouve, en 324, le premier système d'assurances que mentionne l'histoire : il garantit les propriétaires contre la fuite des esclaves moyennant une prime annuelle de 8 p. 100. Des ententes se nouent,

des cartels se forment. Les bateliers de Smyrne se coalisent pour supprimer les inconvénients de la concurrence et hausser les prix, jusqu'à ce qu'un décret de la ville les vienne juguler. Les spéculateurs imaginent de limiter la production pour imposer leurs cours. Il est même question d'une tentative faite pour restreindre artificiellement la culture des céréales. Mais de toutes les manœuvres que signale la période hellénistique, la plus caractéristique est celle qui l'inaugure avec éclat, l'accaparement des blés conçu et réalisé vers 330 par le gouverneur de Memphis Cléoménès. La disette était générale en Grèce; l'Égypte avait fait une bonne récolte. Cléoménès suspendit l'exportation. Baisse brusque en Égypte, nouvelle hausse au dehors : tandis que le fellah avait ses greniers pleins, l'Athénien payait le médimne 32 dr. (60 fr. l'hectol.). Alors Cléoménès achète toute la récolte égyptienne ; mais il se garde bien d'abuser de la baisse : il offre un prix très rémunérateur, pour avoir un véritable monopole d'achat. Alors aussi il organise l'exportation en grand : dans tous les ports il a ses agences de renseignements et de vente, qui correspondent avec lui et entre eux par une poste privée. Informé de tous les besoins, au courant de toutes les fluctuations, il est à même de diriger à coup sûr les marchandises sur les places où les prix sont les plus avantageux. Les résultats furent splendides.

En des temps où l'activité industrielle et surtout commerciale était intense et où la quantité de numéraire augmentait moins que celle des denrées, le crédit, qui avait fait une brillante apparition à Athènes, devait progresser sur le marché tout entier. La banque devient l'organe essentiel de la vie économique. La circulation productive augmente, les emprunts sont plus faciles. Redoutée jadis comme un commencement d'expropriation, l'hypothèque est considérée comme un moyen commode de se procurer de l'argent à un taux relativement modéré. Les classes laborieuses

n'ont plus tant de peine à obtenir du capital. Sans doute le commerce use encore rarement du crédit à long terme, et le prêt à la grosse aventure continue d'être l'opération favorite. Il n'est pas sûr que l'époque hellénistique ait jamais connu la véritable lettre de change, le papier payable à un tiers sur l'étranger et conférant un recours contre l'émetteur. Mais l'usage du chèque prend une ampleur surprenante. Le virement offre aux transactions des facilités que multiplie et raffine l'ingéniosité grecque. Par la diffusion du crédit, la somme des bénéfices augmente dans d'énormes proportions ; mais leur tantième baisse, par cela même que les risques diminuent. Le taux normal de l'intérêt fléchit dès le III<sup>e</sup> siècle de 12 à 10 p. 100 ; il tombe à 7 p. 100 vers le début du II<sup>e</sup> siècle, et, pour le relever, il faudra que la conquête romaine livre les provinces en pâture aux usuriers.

La concentration des capitaux dans les banques offre désormais de précieux avantages à l'État. Jusqu'alors le crédit public n'existait pas. Les citoyens ne pouvaient avoir confiance, en présence d'une souveraineté qui légitimait l'emprunt forcé ; les créanciers étrangers n'avaient d'autre recours contre leur tout-puissant débiteur que des représailles hasardeuses. Aussi les emprunts d'État n'étaient-ils jamais que des tractations politiques. Maintenant les établissements de crédit sont capables de rendre aux trésors dans l'embarras des services purement économiques. Chaque État donne des lettres de crédit sur les banques étrangères à ses ambassadeurs et aux agents qu'il envoie acheter des céréales : des Rhodiens facilitent ainsi, à Délos, l'approvisionnement d'Histiée et d'Ios. Cependant, les emprunts d'État sont encore bien différents, selon qu'ils sont intérieurs ou extérieurs. Dans le premier cas, on s'adresse à la générosité des patriotes riches : ce sont des souscriptions, des prêts gratuits. Dans le second cas, on est contraint d'en passer par les conditions les plus dures : d'ordinaire on consent au doublement des intérêts en cas

de protêt ; Olbia donne en gage les vases sacrés ; un Naxien se fait reconnaître par Arkésinè un droit d'exécution sur toutes les propriétés tant privées que publiques, dans l'île et au dehors ; un créancier saisit à l'échéance les portiques de Cumès. On comprend que de beaux intérêts, avec de pareilles sûretés, aient attiré les *negotiatores* romains.

Si les banques privées pouvaient risquer toutes sortes d'entreprises, les Administrations des trésors sacrés devaient se montrer prudentes, par conséquent exiger les plus solides garanties. Elles ne s'adressaient donc pas directement au public. A Ilion, les temples confient la plus grande partie de leurs fonds à la république, qui se charge de les faire valoir et leur en verse 10 p. 100. Les hiéropes de Délos prêtent aux banquiers et aux cités. Pour les emprunts d'État, ils font endosser la responsabilité collective de la ville, en première ligne par le Conseil, le secrétaire et les trésoriers, en seconde ligne par les cautions considérées personnellement comme débiteurs, en troisième ligne par les cautions des cautions. Il n'y avait qu'un pas à faire pour convertir ce genre d'établissement en banque d'État ; on n'y manqua pas.

La banque publique est une institution qui se répandit dans une bonne partie du monde hellénistique, mais surtout autour de Byzance. On ne conférait pas à un établissement un monopole absolu ; on lui concédait certains privilèges dans l'intérêt de l'État. Il obtenait le plus souvent le droit exclusif de faire le change, quelquefois avec celui de frapper monnaie. A Ilion et à Délos, la banque publique dispose des fonds empruntés par la ville aux temples, et elle est exploitée en régie par des fonctionnaires. En général, elle est adjugée à qui offre la plus forte redevance.

Nulle part les institutions de crédit ne furent d'un usage plus perfectionné qu'en Égypte, où pourtant l'économie naturelle se perpétuait encore dans l'économie monétaire. Rien ne montre mieux avec quelle prudence il faut manier

les théories qui font de l'économie naturelle, de l'économie monétaire et de l'économie fiduciaire trois stades successifs dans l'histoire des sociétés. Sous les Ptolémées, chaque bourgade dans les nomes pauvres, chaque village dans les nomes fertiles avait son grenier public (*thésauros*) administré par un *sitologue*. Le moindre village avait sa banque publique (*trapéza*), que l'État mettait en adjudication. Grâce à ces deux sortes d'établissement, on put opérer des virements sous toutes les formes en nature, en monnaie et en papier. — Les greniers publics recevaient, outre les impôts et les revenus du domaine perçus en nature, tous les produits que les cultivateurs apportaient en dépôt. C'étaient de véritables banques au capital constitué par des richesses naturelles. Chaque sorte de blé y avait, chaque année, sa valeur fixe. Les comptes-courants de dépôts permettaient d'effectuer les paiements sans déplacement de marchandise, par une simple passation d'écritures. Le système se prêtait aux transactions les plus complexes. Avec les reçus du sitologue, le contribuable ou le débiteur pouvait payer n'importe où une somme qui était finalement portée au débit de son compte dans son village. Chaque dépositaire pouvait mettre en circulation des chèques en proportion de sa provision. Dans les métropoles, où étaient vérifiés les comptes des sitologues, fonctionnaient de véritables chambres de compensation. — Les banques publiques jouaient le même rôle que les greniers, avec la monnaie comme moyen d'action. C'étaient, avant tout, des bureaux de perception dépendant de l'administration centrale; mais ils recevaient des dépôts métalliques des particuliers, leur ouvraient des comptes-courants et mettaient à leur disposition des mandats et des chèques. — Enfin, on trouva le moyen de rendre négociable, même sans dépôt, tout titre de propriété. Les actes notariés étaient conservés dans les temples, à la façon égyptienne, ou dans les archives du *syngraphophylax*, à la façon grecque; ils furent mis en circulation par des billets à vire-

ment. Un établissement spécial, la *bibliothèkè egyptèséon* ou conservatoire des actes de propriété, garantissait à tout venant une valeur fiduciaire représentée tant par les objets mobiliers que par les propriétés foncières. On peut dire que jamais, dans aucun pays du monde, le crédit n'a été vulgarisé plus complètement que dans l'Égypte ptolémaïque.

Pour achever de s'organiser, le commerce allait avoir à sa disposition des moyens de communication relativement rapides et commodes.

La navigation maritime trouvait des facilités naguère inconnues. Quand le phare d'Alexandrie porta un feu visible à 60 kilomètres, cette utile invention se répandit vite. Les capitaines disposent de bons portulans ; l'amiral égyptien Timosthénès de Rhodes rédige des *Instructions nautiques* avec indication des distances. Sans que la vitesse absolue des bateaux ait notablement changé, leur vitesse commerciale a bien augmenté, parce qu'ils fendent la pleine mer et marchent de nuit. Au lieu de faire de 65 à 80 milles marins dans les vingt-quatre heures, ils en font de 80 à 135, filant de 4 à 6 nœuds sans interruption. D'Alexandrie à Rhodes, la durée du trajet est de 4 jours ; avec bon vent, on met 6 ou 7 jours pour aller d'Alexandrie en Sicile. La construction maritime fait de tels progrès, que le tonnage des navires devance les besoins. La marine de guerre remplace les trières par des pentères, et le *Lionne* d'Héraclée avait peut-être huit rangs de cent rameurs. Le *Syracuse*, commandé par Hiéron II aux chantiers d'Archias le Corinthien, contenait 3.900 tonnes de marchandises et offrait aux passagers tout le confort rêvé, cabines nombreuses, salons luxueux. Son équipage était de 600 matelots et 300 soldats de marine. Pour se défendre contre les pirates, il portait des tourelles et des magasins d'armes. Ce mastodonte devait donc jaugeur 5.000 tonnes. Il était chargé de faire le service de Syracuse à Alexandrie et en

Grèce ; mais, à l'expérience, ses dimensions parurent exagérées, et Hiéron, pour s'en débarrasser, en fit cadeau à Ptolémée.

Pour qu'on ait songé à lancer un paquebot de cette taille, il a fallu que le commerce maritime se fût concentré dans de grands ports, pourvus d'un outillage perfectionné. Le modèle, c'est Alexandrie, où les bassins maritimes ont leurs docks pour les chargements importés et où les vastes entrepôts du lac Maréotis reçoivent les marchandises à exporter. Partout les services de transport maritime s'organisent. Ce sont quelquefois des entreprises particulières ; mais elles ont peine à lutter. Les bateliers de Smyrne essaient vainement de limiter la concurrence ; la ville met fin à leur manœuvre. Le plus souvent, l'État constitue le transport en monopole affermé : Délos compte parmi ses revenus le produit de la *porthmeia* ; à Myra, l'adjudicataire doit majorer les prix de passage de 25 p. 100 au profit du trésor. Mais c'est évidemment à une régie qu'Hiéron destine le gigantesque *Syracuse*. Grâce à ces diverses organisations, il se forme dans la navigation maritime de grands courants. Le Pont reste un peu à l'écart : infesté par les incursions des Scythes et l'invasion des Galates, il ne résiste pas à la concurrence égyptienne pour le blé et ne garde toute son importance que pour les salaisons. C'est d'Alexandrie et de Rhodes à Corinthe, Tarente, Syracuse et Carthage que se produisent les plus forts mouvements d'échanges, et plus tard d'Alexandrie et de Délos à Pouzzoles. Les opérations sont assez nombreuses pour rendre générale la distinction entre *emporoi* (négociants), *nauklèroi* (armateurs) et *ekdokheis* (expéditeurs). Mais ils se groupent tous ensemble dans des associations qui étendent leur champ d'action à plusieurs ports. Le code maritime de Rhodes est peu à peu adopté par tous les marins de la Méditerranée ; plusieurs des règles qu'il prescrit seront même transmises aux temps modernes par le droit romain et le droit byzantin.

Les conditions nouvelles de la navigation ne font pas baisser le fret pour les trajets courts. De Paros ou de Naxos à Délos, le transport du marbre coûte de 11 à 15 ob. par pied cube (de 2 fr. 25 à 3 fr. par quintal métrique, pour une distance de vingt milles marins); de Syros à Délos, les tuiles paient 1 ob. 1/6 ou 1 ob. 1/4 la paire (18-20 centimes), et les briques 3 dr. 4 ob. 1/2 le cent (3 fr. 60). Mais, pour les longs trajets, une vitesse plus grande, un tonnage plus fort et une meilleure organisation ont dû agir dans le sens de la baisse générale et réduire le fret. En tout cas, la diminution des risques influe sur le prêt maritime : là où il rapportait 30 p. 100, on se contente de 24.

Maintenant que les Grecs sont installés dans des pays à grands fleuves, ils s'occupent pour la première fois de batellerie. Alexandre fait aménager la navigation sur le bas Tigre. Par les cours d'eau thraces, les marchandises grecques se dirigent vers les Carpathes. Alexandrie sert de port d'attache à une innombrable flotte qui remonte le Nil jusqu'aux cataractes, pour faire le service des voyageurs, mais surtout pour rapporter les produits agricoles et manufacturés. La felouque portant quelques dizaines de sacs croise l'imposante *dahabiyé* qui jauge parfois 10.000 artabes (plus de 300 tonnes). De ces bateaux, les uns appartiennent au roi ou à la reine, les autres à des particuliers. On connaît un nommé Papiris qui possède sur le Nil une jauge totale de 80.000 artabes (au moins 2.500 tonnes). L'armateur ne se charge pas de la marchandise ; il loue son bateau à l'agent de transport ou *nauklèros*. Le principal client, c'est l'État ; la grande affaire, c'est la manipulation des grains. Tous les excédents du pays doivent être expédiés au grenier royal d'Alexandrie. Le *nauklèros* se rend au port d'embarquement qui lui est désigné. Il prend livraison du chargement amené à quai par ordre des *sitologues*, et remet sa lettre de commission en échange d'un connaissement détaillé. Pour le transport des grosses pièces, par exemple des obélisques des-

tinés à orner Alexandrie, on recourt à la manœuvre inventée par l'ingénieur Satyros : sous la pièce, étendue d'une rive à l'autre d'un canal, se glisse un bateau rempli de pierraille ; on le vide, et, en s'élevant, il soulève la pièce qu'il doit emporter.

Le transport par terre prend également en Macédoine et en Orient une importance qu'il n'avait jamais eue en Grèce. De Pydna à l'Adriatique, des tronçons de route amorent la future *via Egnatia*. En Égypte, les céréales provenant de greniers éloignés sont dirigées sur le port d'embarquement à dos d'âne. Les propriétaires amènent leurs bêtes sur réquisition et touchent une indemnité en grains. Ils forment une corporation sous les auspices de l'État, non pour défendre leurs intérêts contre lui, mais pour organiser le roulement des prestations. La traction des pierres se fait par des routes à glissières qu'on humecte : à Syène, une grande chaussée amène le granit de la carrière au quai ; le porphyre du Djebel Duchân descend par un réseau de voies de plus en plus larges, plantées de piliers à intervalles réguliers et pavées aux pentes raides. Les routes de caravanes se multiplient : les unes desservent les oasis libyques et enlèvent le bénéfice de ces relations à Cyrène, maintenant déchuë ; les autres, marquées aujourd'hui encore de place en place par de vastes abreuvoirs, font communiquer Kainèpolis et Coptos avec les mines de topaze et d'émeraude et les nouveaux ports du golfe Arabe. Les Séleucides consacrent leur attention aux voies terrestres, bien plus que les Ptolémées. Les missions de Mégasthénès dans l'Inde, les explorations de la mer Caspienne par Patroclès, de Rhodes et du lac d'Aral par Dèmodamas de Milet, les expéditions militaires en Arachosie, la chasse aux pirates arabes ne peuvent donner de résultats pratiques que si les routes royales sont entretenues avec soin. La grande voie du Nord aboutit à Trapézonte et en Asie Mineure. Les voies de l'Extrême-Orient convergent sur le Tigre, à Séleucie ; de là elles se dirigent, soit sur Damas

et le port de Béryte, soit sur Antioche et le port de Séleucie. A Damas arrivent les caravanes de l'Égypte et de l'Arabie ; d'Antioche part le grand chemin qui gagne Éphèse et Pergame. En quarante jours, on se rend de l'Indus au Tigre ; en quinze jours, du Tigre à la Méditerranée. Cette œuvre grandiose a pour but immédiat de pourvoir aux besoins de la poste royale et des transports militaires ; mais le commerce ne peut qu'y gagner. Le gouvernement fait rédiger un indicateur des stathmes ou relais, modèle des itinéraires romains. La circulation devient active ; le goût des voyages se répand. Sur les routes, les soldats et les marchands rencontrent les touristes qui vont visiter les sept merveilles du monde. Des hôtels de toutes catégories s'établissent dans les grandes villes ; il n'est si petit village où l'étranger ne trouve une auberge.

La poste, qui avait été un instrument essentiel de gouvernement dans l'empire des Achéménides, le lien direct entre les satrapies et le roi, continua d'être un service d'État aux mains des Séleucides et fut organisée par les Ptolémées en Égypte. Réservée à la correspondance officielle, nous n'aurions pas à en parler, si le roi n'avait pas été le plus grand négociant, le plus grand industriel, le plus grand banquier, et si, par conséquent, elle n'avait pas été utilisée dans l'intérêt du commerce comme dans celui du fisc. La poste égyptienne prit à la Perse et transmit à Rome le nom d'*angarcia*. Pour la grande vitesse, réservée à la correspondance du roi et du pouvoir central, on employait des messagers à cheval. A Hibeh, dont le nom rappelle peut-être un relais (*hipponon*), on a trouvé un bordereau où le maître de poste inscrivait, jour par jour, heure par heure, les rouleaux qui lui arrivaient, avec leur adresse, et les noms des facteurs qui les apportaient et les remportaient. La poste ordinaire par petite vitesse transportait à l'intérieur de chaque nome la correspondance des fonctionnaires locaux et avait pour agents de simples piétons.

## § 2. — Extension du commerce.

Pour juger de l'importance prise par le commerce extérieur, il suffirait de regarder, parmi tant de villes qui grandissent, Alexandrie, Rhodes, Délos. Mais nous avons le moyen d'apprécier par un chiffre l'ampleur des affaires traitées dans les grands ports : la douane produisait à Rhodes, vers l'an 170, 166 talents, cinq fois plus qu'au Pirée vers le début du IV<sup>e</sup> siècle. On a beau se dire qu'en deux siècles la valeur de l'argent a diminué ; il n'en reste pas moins que, pour le commerce extérieur, Rhodes l'emporte de beaucoup sur Athènes. Que penser alors d'Alexandrie ?

C'est dans la Méditerranée que s'effectuaient les grands mouvements d'affaires, ceux qui portaient les produits des pays grecs et grécisés jusqu'au fond du continent européen. Mais il convient d'insister sur les relations avec les pays les plus lointains du monde ; car, si leur importance est plus historique encore qu'économique, elles sont la grande nouveauté de la période hellénistique et ont fortement contribué à incliner vers l'Égypte et la Syrie les grandes voies du commerce universel.

A l'exemple des grands Pharaons, les Lagides ont beaucoup fait pour favoriser le commerce de l'Égypte avec l'Éthiopie et les pays de l'Océan Indien. Ptolémée Philadelphe envoya des explorateurs de toutes parts, Dalion au delà de Méroé, Ariston sur les côtes de l'Arabie, Dionysios dans l'Inde. Bien qu'Alexandre eût déjà révélé à son maître Aristote le secret des sources du Nil, on pénétra rarement dans le Soudan par le haut fleuve ; on préférait le chemin de la mer Arabique et de la mer Érythrée. Attirés de ce côté par la chasse aux éléphants de guerre, les Ptolémées s'y attachèrent pour des raisons commerciales. Là on trouvait des ports nombreux, des vents périodiques, des marchés où fréquentaient des populations civilisées. Là on pouvait se procurer l'ivoire et l'or de l'Afrique inté-

riure, l'encens et la myrrhe de l'Arabie, la cannelle, les épices, les produits pharmaceutiques et le coton de l'Inde, même la soie de Chine. On pouvait offrir en échange les articles que les ateliers égyptiens fabriquaient pour l'exportation, particulièrement des « vêtements à la barbare ». De Bérénice, de Leucos Limen, de Myos Hormos, les précieux chargements du lointain Orient étaient transportés par caravanes sur les bords du Nil, ou bien ils suivaient le canal des deux mers jusqu'aux quais d'Alexandrie. De hauts fonctionnaires veillaient au débarquement des denrées exotiques et les convoaient sur Coptos. Une série de fortins et d'aiguades assurait la domination des Gréco-Égyptiens sur la côte des Troglodytes et sur la côte des Aromates. Avec les Nabatéens, les Minéens, les Sabéens, les Homérites, les rapports étaient réguliers. Du Notou Kéras, on tentait des excursions dans l'Océan, avant même qu'Hippalos eût familiarisé les marins avec la mousson. Si parfois un envoyé du roi osait pousser jusqu'à l'Inde, les Indiens abordaient aussi en Égypte et y laissaient par des dédicaces la trace de leur passage.

Jusqu'alors l'empire perse avait été un obstacle insurmontable aux relations entre la Méditerranée et l'Indus. La conquête macédonienne mit en présence les Indiens et ceux qu'ils appelaient, à la façon des Perses, les Yavanas ou Yonas. L'expédition d'Alexandre contre le roi Poros ne fut pas un coup de tonnerre formidable et stérile. Immédiatement commença un vaste travail d'exploration. Les gens de lettres prenaient des notes pittoresques sur le pays et les habitants ; le secrétaire du roi, Euménès de Cardia, recueillait des observations précises pour les *Éphémérides* officielles ; les *bématistes*, officiers de la section topographique de l'état-major, faisaient un relevé systématique du Gandhâra et du Pendjab ; l'amiral Néarque, qui croisait sur l'Océan Indien, rédigeait son journal de bord, document de premier ordre sur les mers et les côtes ; des spécialistes étaient envoyés en mission pour étudier

les questions scientifiques ou économiques, comme celui qui rédigea un travail sur les mines de sel, d'or et d'argent du royaume de Sopeythès. Après l'évacuation de l'Inde, Séleucos Nicator y suivit une politique de pénétration pacifique : Mégasthènes la visita et rapporta de ses voyages une relation qui eut un grand succès. Presque en même temps Dionysios, envoyé par Ptolémée Philadelphé, recueillait des renseignements sur la population. Ainsi s'amassa un trésor de connaissances que les savants répandirent dans le grand public. Par la route continentale que surveillaient les Séleucides, par la voie de l'Érythrée que détenaient les Ptolémées, les Yavanas assurèrent un nouveau champ d'expansion à leur civilisation et à leur commerce.

Soldats, artistes, philosophes, marchands, les Occidentaux accouraient en ces pays de rêve. Ils savaient que des princes fabuleusement riches et amoureux du luxe y couvraient d'or les ordonnateurs de fêtes et les joueuses de flûte, les graveurs de monnaies qui livraient à l'admiration des sujets les traits du maître auréolés de son nom, les architectes qui bâtissaient des temples à colonnes enroulées de volutes ou enguirlandées d'acanthé, les sculpteurs qui faisaient doucement sourire dans la pierre les dieux aux gestes déraïdis. D'autres auraient craint d'approcher une population qui repoussait impitoyablement de ses cadres rigides tout étranger ; mais ces diables d'hommes parvenaient vite à se faufiler entre les sept castes reconnues et à en faire constituer de nouvelles pour eux. Comment les sages, les *brahmânes*, leur auraient-ils tenu rigueur ? Ils apportaient une écriture nouvelle, enseignaient les lois de l'astronomie et de l'astrologie, mesuraient l'espace et le temps. Comment les guerriers, les *kshatriyas*, n'auraient-ils pas subi le prestige de ces vaillants qui en un jour élevaient un trône ? Les agriculteurs et les pasteurs se félicitaient de voir compléter le travail des *çûdras* par des gens qui faisaient creuser à leurs frais des canaux, des puits et des citernes. Mais, plus que toute autre caste, les

artisans et les commerçants étaient stupéfaits par la hardiesse de ces négociants qui surgissaient par terre et par mer, héroïques et calculateurs. Les récoltes miraculeuses de riz, les bienfaits du cotonnier et de la canne à sucre, l'énorme profit à tirer des épices et des bois rares, les gisements d'or, d'argent et de pierres précieuses, l'abondance de l'ivoire, la facilité de procurer aux armées des éléphants, tout excitait la convoitise des Yavanas. Pour se faire bien venir, ils dédiaient une châsse, une crypte, un fronton dans quelque sanctuaire vénéré, un réfectoire dans quelque monastère ; une inscription rappelait leur générosité, réclame incomparable. Désormais ils pouvaient aller partout, proposer leur marchandise et ramasser les produits indigènes. Ils apportaient le blé d'Alexandrie (*âlîsandaga*), des étoffes à ramages (*yavaniká*), l'encens d'Arabie (*yávana*) et le styrax (*yavanadeçaja*) ; ils présentaient aux rois pour leurs harems des esclaves habiles à la danse et au chant. En échange, ils demandaient surtout la soie de Chine, la « sérique », et le poivre, leur « passion » (*yavanapriya*). Quand les précieux chargements qu'ils payaient en *drammas* d'argent arrivaient par l'Oxus ou l'Indus sur la Méditerranée, ils valaient des statères d'or.

Sur le tard, les Grecs atteignirent la soie plus directement. Le royaume de Bactriane, poste avancé de l'hellénisme, était situé de manière à communiquer avec les Chinois du jour où les circonstances seraient favorables. Jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle les incursions des Mongols coupèrent la Chine de l'Occident. La soie n'arrivait dans l'Inde même qu'après avoir passé par les mains de plusieurs intermédiaires en de menues transactions. Mais, la grande muraille une fois achevée, vers 126, la dynastie des Han occupa le bassin du Tarim et les passes du Pamir. A partir de 114, le contact fut établi avec les Grecs. Les échanges se développèrent avec une incroyable rapidité. Tous les ans arrivaient sur l'Iaxarte et l'Oxus douze caravanes. Vers 105, l'empereur Wuti autorisa les commer-

cants étrangers à circuler librement dans ses États. Quand les Grecs succombèrent sous les coups des Parthes, ils avaient noué des relations dont héritèrent leurs compatriotes de Syrie.

A toutes les périodes de l'histoire, les poussées ou les reculs de l'hellénisme au Levant s'accompagnent de mouvements analogues au Couchant. Les campagnes d'Alexandre furent suivies de grandes explorations où les Phocéens de Massalie rompirent les barrières dressées devant eux par les Phéniciens de Carthage : au périple du golfe Persique correspondit celui de l'Atlantique. Depuis qu'elle existait, Massalie trouvait les colonnes d'Héraclès bien gardées. Enfin, elle passa. Euthyménès osa, le premier, suivre la route d'Hannon et visiter la côte d'Afrique. Puis, vers 325-320, Pythéas s'élança sur la route d'Himilcon, vers le Nord. Ce loup de mer était doublé d'un savant : il avait toutes les curiosités et toutes les audaces ; il résolut de pénétrer les secrets des terres septentrionales, en cherchant l'étain et l'ambre dans les pays producteurs. Les négociants et armateurs de Massalie durent faire les fonds de l'expédition. De Gadès, il gagna l'île d'Ouessant, fit le tour complet de la Grande-Bretagne, pénétra dans l'embouchure de l'Elbe, explora la Norvège jusque vers le cercle polaire et ne s'arrêta que lorsque la brume et les glaces l'empêchèrent d'aller plus loin. Il rapporta une ample moisson de connaissances nouvelles. Dans sa relation de voyage, il évaluait les distances et donnait force détails sur les mœurs des habitants, les productions et les marchés. Quant aux résultats pratiques de cette célèbre exploration, ils devaient être nuls. La presqu'île qui produisait l'étain et l'île où se concentrait le commerce de l'ambre étaient trop lointaines. Mais de pareilles tentatives montrent, aussi bien que la multitude des navires ancrés dans les ports ou que les lignes de caravanes qui s'allongent sur les routes, l'esprit d'entreprise qui anime le commerce grec et le pousse aux confins de l'univers.



## CONCLUSION

---

Arrivés au terme de cette étude, arrêtons-nous un instant, pour jeter un coup d'œil sur le chemin parcouru.

Nous avons vu, durant une dizaine de siècles, les cadres historiques de la Grèce s'agrandir continuellement. D'abord morcelée à l'infini en familles, en clans, la race hellénique groupe ses énergies dans des cités autonomes. Une de ces cités exerce sur les autres une hégémonie merveilleusement féconde et qui pouvait, en durant, mener à l'unité. Si cette tentative échoue, du moins les Grecs sont bientôt répartis dans de grandes monarchies qui préparent l'unité romaine.

A ces transformations politiques correspond une évolution économique et sociale.

L'époque homérique part d'un régime mi-pastoral mi-agricole où la grande famille travaille en commun sur une propriété collective et cherche à se suffire en s'aidant de quelques esclaves. Mais bientôt la propriété privée se constitue par des empiètements sur les pâturages communaux, par des défrichements et des plantations. Autour des marchés, où les familles échangent leurs produits, des villes surgissent. Des gens de métier travaillent pour le public et se rendent à domicile pour façonner le bois, le métal, le cuir et l'argile. Des mercenaires s'engagent partout où ils trouvent de l'ouvrage. Les biens mobiliers augmentent de valeur ; le métal, sous forme de lingots ou d'ustensiles, devient instrument d'échange. Les objets qu'on

ne peut pas se procurer sur le marché intérieur, on va les chercher au loin, et les pirates frayent la voie aux marchands : les ports s'enrichissent. Les Grecs n'ont pas renoncé aux institutions domestiques et commencent seulement à connaître les institutions urbaines, que déjà ils visitent la Thrace, la Troade et l'Égypte.

Tandis que les cités où domine l'aristocratie agraire persistent dans l'économie naturelle et familiale, les autres, pour satisfaire aux besoins croissants du commerce, apposent leur marque sur les pièces de métal précieux qui servent aux échanges, et l'usage de la monnaie se répand des villes asiatiques aux villes européennes. La *chrématistique* vient tout transformer. Les inégalités sociales s'accroissent : les riches trouvent plus de facilités à augmenter leur richesse et le luxe qui en témoigne ; les paysans appauvris n'échappent au servage que par la révolution. En vain Sparte s'évertue à maintenir un régime périmé, à faire entretenir une caste de guerriers par des hilotes attachés à la glèbe et des périèques portant la flétrissure du travail. Sparte reste un cas unique. Ailleurs, il faut à tous des terres nouvelles, de nouveaux comptoirs : la colonisation y pourvoit ; elle rattache à la petite Grèce presque tout le littoral de la Méditerranée. Bien en retard sur les commerçants, les artisans achèvent leur éducation ; les moyens techniques s'accroissent par d'utiles inventions, l'outillage humain par le développement de l'esclavage ; les métiers se spécialisent davantage, et les ateliers atteignent le niveau de la moyenne industrie. Avec les ressources, augmentent les convoitises et les jalousies. La concurrence des villes commerçantes provoque des guerres terribles. Corinthe enlève la primauté à Milet, en attendant de se la voir arracher par Athènes.

C'est Athènes qui porte le régime économique de la cité grecque à son point de perfection, parce que, d'une part, elle assure à l'individualisme, dont ce régime est le produit, tous les droits conciliables avec la puissance d'une démo-

cratie souveraine et que, d'autre part, elle concentre sur son marché toutes les denrées éparses jusqu'alors ou partiellement ramassées. Le travail est estimé dans une ville dont il fait la prospérité. Les citoyens vivent de la terre, des fonctions publiques et des carrières libérales, bien moins du commerce et de l'industrie : ils laissent aux métèques la plus grande place dans les boutiques et les ateliers, dans le haut négoce et la banque ; ils considèrent l'esclavage comme nécessaire aux métiers manuels et à la cité même. La division du travail attire l'attention des philosophes qui posent les principes d'une économie vraiment « politique ». La circulation monétaire devient intense : l'Athénien renonce à thésauriser et place son argent. L'agriculture se mercantilise et s'intensifie : le morcellement même de la propriété foncière facilite la reconcentration des terres et la spéculation ; l'agronomie enseigne des méthodes savantes aux viticulteurs, aux arboriculteurs et aux maraîchers. Si l'industrie progresse, elle ne parvient pas à triompher des conditions défavorables qui continuent à l'entraver : elle ignore le machinisme et dispose seulement d'esclaves. Persistance du travail familial, dispersion des ouvriers dans de petits établissements, médiocrité des mises de fonds, tout indique une industrie moyenne qui ne produit guère par avance. Travaillant à loisir, l'artisan donne à son ouvrage un fini qui rapproche l'industrie de l'art. Aussi la concurrence du travail servile ne pèse-t-elle pas d'un poids trop lourd sur le travail libre ; les salaires, uniformes au v<sup>e</sup> siècle, se diversifient au iv<sup>e</sup> dans une hausse générale. Mais c'est le commerce qui prend dans Athènes le plus d'importance et d'ampleur. Par son organisation technique et juridique, il se rend apte à toutes les opérations. L'*emporion* offre les combinaisons les plus variées aux armateurs, aux expéditeurs et aux bailleurs de fonds ; les sociétés minières et métallurgiques groupent de gros capitaux ; la banque se prête à tous les besoins et se livre à toutes les spéculations. Sans autre protection

que le prestige d'un empire incontesté sur mer, Athènes fait de son port l'*emporion* où convergent et d'où se dispersent tous les produits. Centre économique du monde grec, elle vise à la constitution d'un marché universel.

Réaliser un rêve pareil était au-dessus des forces d'une ville. Le régime de la cité croule ; sur ses ruines s'établissent de grands États qui englobent les barbares dans le monde grec. Les races se mêlent, et le cosmopolitisme tend à l'unité de civilisation. La monarchie absolue se charge de protéger tous les intérêts en réglant toutes les activités. Dans la société entière se précise la division du travail. Les métiers s'organisent ; les associations professionnelles se groupent en syndicats régionaux. De vastes pays, confinés de tout temps dans l'économie naturelle, s'ouvrent à l'économie monétaire, et de fortes variations se produisent sur les prix jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli. Des villes neuves s'élèvent sur l'ordre des souverains. Le centre de gravité se déplace vers l'Orient. Alexandrie, Rhodes, Délos, voilà désormais les grands ports. En Égypte, la répartition de la terre a de quoi surprendre l'individualisme hellénique : le roi, unique propriétaire, distribue les lots à sa guise et surveille la culture. Incapable de lutter contre la production des grands pays à blé, le paysan de Grèce accepte d'être fermier ou émigre. Dans l'industrie, si le nombre des esclaves n'est pas élevé, la technique fait d'autant plus de progrès. Les monopoles de production attirent dans les ateliers royaux une armée de travailleurs ; mais cette concentration relative de la main-d'œuvre va de pair avec la baisse des salaires, et les souffrances des classes laborieuses amènent des grèves. C'est toujours le commerce qui présente l'aspect le plus brillant. Les marchés couverts sont des monuments somptueux ; les boutiques s'ouvrent largement sur la rue. Les sociétés commerciales se multiplient. Partout apparaissent des banques d'État. Jamais, en aucun pays, le crédit n'a été organisé sur un plan plus vaste qu'en Égypte, où les greniers et les banques du roi permettent

au moindre villageois de valoriser tout ce qu'il possède. Les compagnies de navigation desservent les voies maritimes qui relient l'Orient à l'Occident. Par terre et par mer, les marchands grecs pénètrent dans l'Inde, et Massalie envoie des explorateurs sur les chemins atlantiques de l'étain.

Qu'on réfléchisse un instant devant ces tableaux successifs, on verra combien sont fragiles des théories hâtivement émises sur l'économie des Grecs. Aucune ne résiste au courant tumultueux de l'histoire. Plus elles sont péremptoires, plus elles sont ruineuses, et leur fausseté apparaît en raison de leur exclusivisme.

D'après Rodbertus et Bücher, l'économie dans l'antiquité n'a jamais cessé d'être proprement « économique » ; elle s'est toujours cantonnée dans la maison, et l'autarkie familiale n'avait besoin d'acquérir au dehors, comme complément, qu'une quantité insignifiante d'objets. Mais qu'est-ce qu'un régime strictement domestique qui pousse les Grecs à tirer leur subsistance de la Scythie ou d'Égypte et à faire pénétrer leurs marchandises dans la plus lointaine barbarie ? Manifestement, une évolution puissante a donc transformé la Grèce, et de bonne heure. Mais alors trouve-t-on ici, nettement distinctes, les périodes savamment déterminées par les économistes ? Les doctrinaires allemands ramènent volontiers le développement économique de l'humanité à trois grandes périodes, qu'ils appellent, selon qu'ils considèrent l'extension ou l'intensité des phénomènes, tantôt *Hauswirtschaft*, *Stadtwirtschaft*, *Weltwirtschaft*, tantôt *Naturalwirtschaft*, *Geldwirtschaft*, [*Creditwirtschaft*. Encore qu'on entrevoie en Grèce nombre de faits favorables à de pareils systèmes, les démarcations qu'ils établissent n'y sont, en tout cas, rien moins que tranchées, et les interférences entre les régimes soi-disant différents et successifs sont si nombreuses et si importantes, qu'il ne reste de ces constructions majestueuses que des truismes vides à peu près. C'est ainsi que, dès l'époque homérique, quand dominait l'économie domestique et naturelle, quand

l'économie urbaine commençait à peine, déjà les marins tendaient à constituer un marché méditerranéen ; c'est ainsi qu'au <sup>v</sup><sup>e</sup> et au <sup>iv</sup><sup>e</sup> siècle, les métèques des villes commerçantes formaient en plein régime de la cité une classe internationale ; c'est ainsi que l'Égypte ptolémaïque, brûlant les étapes, permettait à n'importe qui d'émettre une valeur de crédit sur la moindre somme d'argent, sur un sac de blé, sur un objet quelconque, à l'époque où elle apprenait seulement l'usage de la monnaie.

Pour la même raison, il est impossible de suivre les historiens qui soutiennent, comme Eduard Meyer et Pöhlmann, qu'après avoir dépassé le stade de l'économie domestique, les Grecs sont vite arrivés à une économie, non plus seulement urbaine, mais mondiale, et que, par cela même, ils ont entendu retentir avec insistance les revendications socialistes du prolétariat. Il est bien vrai qu'à regarder le commerce hellénique, on est ébloui des progrès accomplis : rapides et constants, ils ne s'arrêtent que devant les bornes, toujours plus reculées, du monde connu. Mais, chez ces Grecs qui ont pour patrie toute la Méditerranée, le marchand a une avance énorme sur l'artisan. Dans Athènes, entrepôt du commerce universel, l'industrie garde un aspect chétif. L'absence de machines empêche l'atelier de se transformer en usine, la main-d'œuvre de se concentrer fortement, la production en masse de tuer le travail en famille. C'est que le machinisme est inconciliable avec l'esclavage, et que l'esclavage passait pour nécessaire. L'institution servile, inhérente à la conception même de la cité, voilà ce qui met une différence essentielle entre l'économie antique et l'économie moderne. Il n'est pas jusqu'aux doctrines socialistes, même quand elles descendent dans le peuple, qui ne conservent en Grèce un caractère à certains égards aristocratique et rétrograde, puisqu'elles prétendent, elles aussi, fonder l'égal bien-être des citoyens sur le travail des esclaves.

---

## INDEX ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

---

- Adjudications, 211, 217-8, 321, **324-5**.  
 423, 429, 430.  
*Aeinautai*, 93, 132.  
 Affranchis, 30, 231, **239-40**, 245,  
 253, **257-61**, 420.  
*Agora*, 17, 137, **344-6**, 400.  
 Agriculture, 19, 26-7, 39, **48-52**, **79-82**,  
 206-7, 243-6, 249, **294-314**,  
**411-2**.  
 Agronomie, 243, **306-7**, 311.  
 ALEXANDRIE, **401-3**, 418, 420, 421,  
 440, 442.  
 Apprentissage, 331-2, 383, 420.  
 Appropriation du sol, **13-5**, **44-5**, 77.  
 ARISTOPHANE, 179, **190-1**, 199, 207,  
 214, 268, 275, 302, 303, 304, 311,  
 315, 326, 332, 341.  
 ARISTOTE, 87-8, 92-3, 118, 179, 196,  
 206, 226, 235-6, 246, 250, 263, 296,  
 302, 343, 353, 365, 368, 386.  
 Art, 58, 115, 136, 157-8, 160, 169,  
 172, 173, 194, 198, 209-10, 216, 225,  
 274, **328-9**, 331.  
 Associations corporatives, 132,  
**386-8**, 441.  
 Assurances, 435.  
 Ateliers, **158-9**, 169-70, 316, 319,  
 321, 333, 334.  
 ATHÈNES, 81, 83, 86, 93, 94-5, 101,  
 103, 138, 151, 152, 155, 162, 164,  
**167-73**, **175-377**, 379, 390, 399,  
 413, 414, **451-3**.  
*Autarkie*, 12, 18, **19-21**, 117.  
*Autopólikè*, 61, 82.  
*Banausos*, 105, **195-6**, 198.  
 Banque, 223, 261, **361-6**, 418, 436.  
 Banques d'État, 362, 383, **437-40**.  
 Bâtiment (industrie du), 20, 29, 55,  
 157, 211, 212, 217, 246-7. (Voir *Tec-  
 tón*.)  
*Bibliothèkè eghtèséon*, 440.  
 Bimétallisme, 85-6, 280.  
 Bois (industrie du), 116, 208, 210,  
 216, 217, **273-4**. (Voir *Tectón*.)  
*Byssos*, 318, 418.  
*Calasireis*, 318.  
 Canaux, 141, 383.  
 Céréales, 48, 50, 81, 151, **308-9**,  
 394.  
 CHALCIS, 83, 86, 93, 129, 131, 151,  
 152, 155, 173, 215, 276, 371.  
*Chalkeus*, 33, 35, **53-4**, **56-8**.  
 Chasse, 47.  
 Chèques, 363, 437.  
 Chevaliers, 46, 93, 204, 205, 296.  
*Chítou*, 29, 31, 52, 96.  
*Chlaina*, 31.  
 Chômage, 335, **338**, 429-30.  
*Chrêmastistique*, 87, 196, 312, 451.  
*Chrysochoos*, 35, 58-9.  
 Citoyens, **203-13**.  
 Classes sociales. (Voir *Dèmiurges*,  
*Thètes*, *Eupatrides*, *Pentacosio-  
 mèdimnes*, *Chevaliers*, *Zeugites*,  
*Hilotes*, *Périèques*, *Citoyens*, *Mé-  
 tèques*, *Esclaves*.)  
*Clèrouques* (Athènes), 122, **180-1**,  
 205, 208.  
*Clèrouques* (Égypte), 410, 412.  
 Colonisation, 82, **120-33**, **397-8**.  
 Commerce, 17, **68-76**, 82-3, 117-8,  
 124, **136-53**, 157, 213, 220-2,  
**343-77**, **433-49**. (Voir *Emporia*,  
*Emporion*, *Emporos*, *Ekdokheis*,  
*Transport*, etc.)  
 Commerce de détail, 212-3, 220-1,  
 253, **343-6**, 435. (Voir *Kapèlia*,  
*Agora*.)  
 Commerce des grains, 309, **354-6**,  
 414.

- Construction navale, 20, 56, **65**,  
**139-40**, 159, 274, 321, **349-50**,  
**440-1**.
- Contremaîtres, 253, 256, 336, 427,  
429.
- CORINTHE, 83, 86, 93, 106, 109, 121,  
123, 143, 147, 148, 151, 152, 161-2,  
**164-7**, 171, 173, 193, 215, 239, 276,  
279, 372.
- Cosmopolitisme, 226, 230, **380-1**.
- Coût de la vie, **341-2**.
- CRÈTE, 64, 67, 78, 81, 102, 103, 110,  
132, 154, **155-6**, 160, 163.
- Cuir (industrie du), 20, 29, 55, 117,  
218, 248, **271-2**, 275, 316, 319, 321.  
(Voir *Skytotos*.)
- CYPRE, 57, 58, 62, 63, 70, 74, 80,  
130, 143, 151, 155, 163, 172, 222,  
318, 370.
- CYRÈNE, 46, 74-5, 86, 125, 127, **131**,  
**146**, 164, 399, 443.
- Déboisement, 80, 308, 310-1.
- Défrichement, 50, 80-1, 409, 411.
- Deigma*, 367, 405.
- DÉLOS, 137-8, 143, 362, 381, 384, 386,  
393, **404-6**, 415, 419, 425-6, 429-  
31, 435, 438, 441, 442.
- Demiurges*, 15, **31-7**, 53, 94-5.
- Démocratie, 101, **175-82**, 236.
- DÉMOSTHÈNE, **199-200**, 201, 222, 223,  
243, 247-8, 275, 281, 287, 291, 297,  
301, 302, 319, 321, 325-6, 365, 370.
- Diobélie*, 181.
- Diolcos*, 141, 366.
- Division de travail, 25, **31-5**, **53-60**,  
83, **157-8**, 242, **265-76**, **384**,  
433.
- Douanes, 63, 64, 141, **356-7**, 361-2,  
373, 404, 405.
- Droit commercial, **358-9**.
- Économie familiale, 454. (Voir  
*Génos*.)
- Économie internationale, 68-69, **73-  
76**, 82, 83, 135, 136, **143-53**, 267,  
276, **366-77**, 433, **445-9**, 454.  
(Voir Commerce, Navigation, Cos-  
mopolitisme.)
- Économie monétaire, 454-5. (Voir  
*Chrémastique*, Monnaies.)
- Économie naturelle, 13, 16, 61, **79-  
80**, 112, **277-8**, 391, **392-5**,  
454-5.
- Économie urbaine, 17-8, 82-3, 400-1,  
454-5.
- ÉGINE, 83, 84, 86, 94, 1139, 142, 152,  
160; 161, 162, 173, 215, 239.
- ÉGYPTE, 23, 64, 74, 93, 123, 127, 130,  
151, 153, 215, **292-5**, **401-3**, **407-  
12**, **417-9**, 420, 421, **422-5**,  
426-7, 436, 442, 443, 445-6.  
*Ekdokheis*, 441.  
*Ekecheiria*, 137.  
*Électron*, 85, 86, 281.
- ÉLEUSIS, 138, **211-2**, **216-8**, 221,  
**255-6**, 273-4, 305, 325, 339, 340,  
347.
- Élevage, 16, 26-7, 39, **43-8**, 80, 211,  
**309-10**, 411.
- Emporia*, 142, 344, 351, 452.
- Emporion*, 130, 367, 374, 403, 405,  
453.
- Emporos*, 72, 355, 434, 441.
- Emprunts d'État, 185-6, 437-8.
- Éranos*, 289.
- ÉRECHTHEION, **208-10**, **215-6**, 221,  
**246-7**, 233, 273, 277, 338, 339.
- Étatisme, 141, **177-86**, **382-3**. (Voir  
Monopoles.)
- Eupatrides*, 66, 81, **91-5**.
- Exomis*, 256, 318.
- Extrême-Orient, 443, 448-9.
- Femmes (travail des), 18, 19, **20-1**,  
**25-6**, 44, 46, 78, 104, 195, 199-200,  
218, 234, **240**, **261-2**, 268, **269-70**,  
306, **317-8**, 320.
- Fermiers, 288, **304-5**, 311, 408, 410,  
**414-5**.
- Foires. (Voir *Panégyries*.)
- Fret, **352**, **442**.
- Génos*, **12-15**, **19-21**, 91, 101, 137,  
176.
- GRANDE-GRÈCE, 75, 86, 125, 128,  
**131-3**, **147-50**, 173, 309, 371.
- Greniers publics, 439, 442.
- Grèves, 429, 431-2.
- Hectémores*, 100.
- Hérédité des métiers, **35**, 111, **156**,  
**318-9**, **383-4**.
- HÉSTODE, 31, 52, 66, 81, 88-9, 95, 100,  
121, 240, 142.
- Hilotes*, 102, **111-4**.
- Himation*, 256.
- Hospitalité, **68-9**.

- IBÉRIE, 75, 134-5, 151.  
 Idées sur le travail, 12-3, **19-21**,  
 27, 66, **88-9**, 93, 105-6, **109-10**,  
**193-202**, 211, 213, 217, **385**.  
 INDE, 443, **445-8**.  
 Industrie, 20, 39, **53-60**, 82, 115-7,  
**154-73**, 208-12, **215-42**, **417-32**.  
 (Voir *Demiurges*, *Machines*, *Bois*,  
*Cuir*, *Métallurgie*, *Mines et Car-*  
*rières*, *Pierre*, *Poterie*, *Textiles*.)  
 Intérêt, 87, 99, **289-93**, 437.  
 Isthmes (percement d'), 141, 383.  
*Kapèlia*, 343-4, 434.  
*Kérameus*, 34, 53, 59-60.  
*Khôris oikountes*, **252-4**.  
*Klêros*, 14, 107, 109, 295, 397, 410.  
 (Voir *Clêrouques*.)  
 Location d'esclaves, 245-6, **249-52**,  
 288, 326-7.  
 Louage de services, 38, 40, 330.  
 Luites de classes, **87-90**, 95, **100-1**,  
 184-5, 398, **416**.  
 Luxe, 13, 58, **96-7**, 159, 399, 402.  
 LYDIE, 74, 85, 127, 130, 141, **143-4**,  
 151, 153, **155**, 233, 234.  
 LYSIAS, 201, 246, 287, 305, 325.  
 Machines, 246, 249, **321-3**, 411,  
**420-1**.  
 Maisons de rapport, 252, 288.  
 Manœuvres, 198, 200, 208, 211, 216,  
 227, 246, 329-30, 337, 342.  
 Marchés. (Voir *Agora*.)  
 MASSALIE, 126-7, **134**, 150-1, 222 n.,  
 372, 449.  
 Mendians, **37-8**, 39.  
 Mercenaires, 123-4.  
*Métablêtikè*, 82.  
 Métallurgie, 20, 116, **160-2**, 211, 212,  
 217, 219, 248, **268**, 275, 319, 321,  
 361. (Voir *Chalkeus*.)  
*Mèteques*, 208-13, **214-30**, **381-2**.  
 Mévente, 314.  
 MILET, 73, **83**, 93, 104, **129-30**,  
**143-4**, **146-7**, 151, **152**, 163, 167,  
 173, 215, 276, 318, 372, 384, 400,  
 425.  
 Mines et Carrières, 56, 116, **164**,  
**183**, **219-20**, 234, **248**, 255, **272**,  
**278**, 316, **319-20**, 326, **327-8**,  
 330-1, 333, 335-6, 361, **421-2**, 425,  
**426**.  
*Misthophorie*, 178, 180, 399.  
*Misthôtôi*, 329.  
 Monnaies, **85-7**, 98, 117, 133, 148,  
 153, **277-85**, **389-96**.  
 Monométallisme, 86, 280-1.  
 Monopoles, 357-8, **422-5**.  
 Morcellement de la propriété, 15, 98,  
**297-299**.  
*Naoclèria*, 442, 351, 441-2.  
 NAUCRATIS, 130, 138, 141, 142, **144-6**,  
 151, 163.  
*Nautodikai*, 330, 358, 431.  
 Navigation, **65-8**, 72, **73-6**, **139-41**,  
 222, **349-51**, 368, **440-2**.  
*Opsonion*, 80, 341, **393-5**, 427, 430.  
 Orfèvrerie, 157, 209, 216. (Voir *Chry-*  
*sochoos*.)  
 Ouvriers. (Voir *Thètes*, *Misthôtôi*,  
*Manœuvres*, *Salaires*, etc.)  
*Panéguries*, 64, 137-8, 143, 406.  
*Parasiasis*, 142, 351-2.  
 Pêche, 47.  
*Pentacosiomédimnes*, 204, 296.  
*Périèques*, 109, **114-8**.  
 PHÉNICIENS, 23, **62-4**, 72, 73, 74, 130,  
 141, 143, 153, 154, 155, 221, 222 n.,  
 370, 372.  
*Phortégia*, 142, 351.  
 Pierre (industrie de la), 56, 157,  
**159-60**, 208, 209, 210, 211, 212,  
 216, 217, 273, 275.  
 Piraterie, 15, 17, 23, **61-8**, 78, 123,  
 136.  
 PIRÉE (le), 207-8, 215, 221, 222, 223,  
 274, 316, 351, **366-8**, 370, 374, 376.  
 Placements, **250-2**, **286-93**, 320-1,  
**326-8**.  
 PLATON, 61, 111, 121, 179, 180, **188-**  
**90**, 195, 197, 226, 236, 237, 243,  
 255, **265-7**, 273, 318, 329, 330, 343,  
 353, 358, 382.  
 Ploutocratie, 95.  
 Poids et mesures, 69, 84, 98, 110,  
 296, 300, 341.  
 PONT-EUXIN, 75, 83, 127, **129-30**,  
 143, **146-7**, 151, 163, 167, 221,  
 222 n., 233, 234, 309, 319, 336, **369**,  
 372, 390.  
*Porthmeuticon*, 352, 441.  
 Poste, 349, 444.  
 Poterie, 82, 115-6, 142-3, 156, **162-**

- 73**, 208, 218-9, 247. (Voir *Kérameus*.)  
 Prêt maritime, 27, 222, **292**, 437, 442.  
 Prix, **69-71**, 98, **285-6**, 389, **396-435**.  
 Professions libérales, **31-3**, 35, 55, **225-9**.  
 Propriété (dans le royaume des Séleucides), **412-3**.  
 Propriété (en Égypte), **407-11**.  
 Propriété (grande), 15, 39, **45**, 49, 89, **295-7**, **299-300**, 301, 314, 407. (Voir *Eupatrides*.)  
 Propriété (moyenne), 15, 98, 296.  
 Propriété (petite), 15, 39, 52, 81, **98-101**, **296-8**, **415-6**.  
 PYTHÉAS, 449.
- Régie, **323-4**.  
 Rendement du travail, **336-7**.  
 RHODES, 132, 134, 163, 370, 387, 390, **403-4**, 406, 422, 427, 435, 440, 441, 445.  
 Routes et charroi, **71-2**, **138-9**, **346-8**, **443-4**.  
 Rythme du travail, 333-4.
- Salaires, 36, **40-2**, 56, 200, 210, 246, 277-8, **337-42**, **427-31**.  
*Seisachtheia*, 101, 103.  
 SÉLEUCIDES, 391, **412-3**, 425, **443**.  
 Servage, 30, **101-3**, 412. (Voir *Hilotes*.)  
 Service domestique, **25-6**, 31, **39-41**, 104, **240-3**, 419.  
 SICILE, 46, 75, 86, 124, 125, 127, **131-3**, 147-8, 221, 222 n., 233, 277, 279, 309, 318, 371, 399, 414.  
*Sindones*, 370.  
*Sitarchia* et *sitométria*, 394.  
*Sitologues*, 439, 442.  
*Sitônai*, 414.  
*Sitophylaques*, 355.  
*Sitos*, 80, 341, 430.  
*Skytotomos*, 33-4, 53, 59.  
 Socialisme, **186-92**.  
 Sociétés commerciales, **359-62**, 425, **435-6**.
- SOCRATE, 188, 195, **197-8**, 242, 247, 252, 288, 315, 334, 363.  
 SPARTE, 78-79, **107-19**, 138, 150, 162, 164, 173, 184, 193, 295-6, 413.  
 Spéculation, 87, 152, 299, **365-6**, **436**.  
 Surproduction, **325-6**.  
*Symbola*, 377.  
 Syndicats. (Voir Associations corporatives.)  
*Synodos*, 387.  
*Syssities*, **110-1**.
- Technitès*, 34 n., 198.  
*Tectôn*, **33-5**, 53, **55-6**, **273-4**.  
*Téménos*, 14, 49.  
 Textiles, **20-1**, 25, 31, 40, 42, **104**, 117, 157, **159**, 218, 247, **269-71**, **316-8**, **421**, 425.  
 THÉOGNIS, 94, **95**, **101**, 184.  
 Thésaurisation, 16, **61-2**, **278-9**, 286.  
*Thésauros*, 439.  
*Thètes*, **37-42**, 89, **102-3**, **204-5**, 296.  
*Thiases*, 339.  
 THRACE, 52, 64, **129**, 151, 154, 221, 233, 234, **368-9**, 399.  
 Traités de commerce, 377.  
 Transport, 71, 72, 138-9, 248, 268, 274, 348, 411, 443-4. (Voir Fret.)  
*Trapéza*, 439.  
*Trapézites*, 223, **363-6**.  
 Travail de nuit, 333.  
*Trophè*, 255.
- Valeur de la terre, **287-8**.  
 Valeurs d'échange, **69-71**. (Voir Monnaies.)  
 Villes (attrance des), 17, 83, 206, 302, 418, 428.  
 Virements, 437, 439.
- XENOPHON, **242**, 248, **252**, 255, **267-8**, 269, 292, 301, 314, 320, 326, 334, 368, 382.
- Zeugites*, 97, 180, 204, 205, 296.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
INTRODUCTION . . . . .	1
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	7

### PREMIÈRE PARTIE

#### LA PÉRIODE HOMÉRIQUE

##### CHAPITRE PREMIER

###### De l'économie familiale à l'économie urbaine.

L'évolution aux temps de l'épopée. — Le *génos*, la propriété collective et l'*autarkie* familiale. — Constitution de la propriété privée. — Répartition inégale de la propriété foncière. — La propriété mobilière. — La richesse. — Commencements de l'économie urbaine. — L'idéal économique dans l'épopée . . . . . 11

##### CHAPITRE II

###### Le travail en famille.

§ 1. LES MEMBRES DE LA FAMILLE. — Le travail en commun. — Le travail des hommes. — Le travail des femmes. . . . . 19

§ 2. LES ESCLAVES. — Importance restreinte de l'esclavage aux temps homériques. — Sources de l'esclavage. — Vente des esclaves. — L'esclavage domestique. — L'esclavage agricole. — La condition des esclaves. . . . . 22

##### CHAPITRE III

###### Le travail hors de la famille.

§ 1. LES GENS DE MÉTIER (DÉMIURGES). — Les catégories de démiurges et la division du travail. — Les professions « libérales » : devins, chanteurs, médecins, hérauts. — Les professions manuelles : le travail du bois, du métal, du cuir, de l'argile. — État rudimentaire de la division du travail. — Condition des démiurges . . . . . 31

§ 2. LES MERCENAIRES (THÈTES). — Les vagabonds. — Les mendiants. — Les travailleurs gagistes. — Emplois des thètes. — Leur condition . . . . . 37

## CHAPITRE IV

## L'élevage et l'agriculture.

- § 1. L'ÉLEVAGE. — Extension des pâturages. — Appropriation des pâturages communaux. — L'exploitation d'Ulysse. — La vie des pâtres. — L'élevage du cheval. — La laiterie de Polyphème. — La chasse et la pêche . . . . . 43
- § 2. L'AGRICULTURE. — Extension de l'agriculture. — Le *déménos*, type de la grande propriété. — L'exploitation agricole. — La main-d'œuvre agricole. — Progrès de la production maraîchère et fruitière. — Le petit paysan . . . . . 48

## CHAPITRE V

## L'industrie.

- La forge. — Le travail au domicile du client. — Absence de patronat. — La concurrence. — Le travail du bois (*tectôn*). — Le travail du métal (*chalkeus*). — Le travail du cuir (*skytotomos*). — La poterie (*kérameus*) . . . . . 53

## CHAPITRE VI

## La piraterie et le commerce.

- § 1. LA PIRATERIE. — Insuffisance du marché intérieur. — L'acquisition par la piraterie. — Les pirates étrangers en Grèce. — Les Phéniciens. — Les Lemniens et les Crétois. — La marine grecque à ses débuts. — Les pirates grecs. . . . . 61
- § 2. LE COMMERCE. — Conditions morales du commerce : l'hospitalité. — Conditions techniques : un système de poids et mesures. — Le bœuf unité de valeur. — Les unités d'échange en métal. — Le commerce par terre. — Progrès du commerce maritime. — La Schérie des Phéaciens. — Relations de la Grèce avec la Thrace, l'Égypte, l'Occident et le Nord . . . . . 68

## DEUXIÈME PARTIE

## LA PÉRIODE ARCHAÏQUE

## CHAPITRE PREMIER

## Transformation économique : la terre et la monnaie.

- Intensité croissante de la vie économique. — Persistance de l'économie naturelle et familiale. — Progrès de l'agriculture : le défrichement et les cultures arborescentes. — Le régime mercantile et l'économie urbaine. — Les systèmes métriques. — Les origines de la monnaie. — Extension de l'économie monétaire. — Expansion du commerce : la *chrématistique*. — Transformation des idées morales. — Évolution sociale et politique . . . . . 77

## CHAPITRE II

## Transformation sociale : les classes.

- § 1. LES CLASSES SUPÉRIEURES. — Les Eupatrides. — Leur puissance foncière et militaire. — Les grands roturiers. — Fusion des nobles et des riches : aristocratie et ploutocratie. — Le luxe. . . . . 91
- § 2. LES CLASSES INFÉRIEURES. — La classe moyenne. — La classe inférieure. — Appauvrissement des paysans. — Protestations et luttes. — La réforme en Attique. . . . . 97
- § 3. LE SERVAGE ET L'ESCLAVAGE. — Origines du servage. — Les pays à serfs. — Développement de l'esclavage. — L'esclavage industriel. — Effets économiques de l'esclavage. . . . . 101

## CHAPITRE III

## Le régime économique et social de Sparte.

- Singularité du régime spartiate. — Ses origines. — Son caractère conservateur et guerrier. — Le régime foncier : la *terre civique* et la *péριοικία*. — Les « Égaux ». — Les *syssities*. — Les hilotés. — Leur condition économique. — Leur situation juridique. — Les Périèques. — Leur monopole industriel et commercial. — Impuissance de Sparte à maintenir une constitution inhumaine. 107

## CHAPITRE IV

## La colonisation.

- Causes de la colonisation. — Colonisation agricole. — Colonisation commerciale. — Colonisation spontanée et colonisation organisée. — Les colons et les indigènes. — Les colons et la métropole. — Les colonies de Thrace et du Pont-Euxin. — Les comptoirs d'Égypte et Cyrène. — Les colonies de Grande-Grèce et de Sicile. — Massalie. — Conséquences économiques de la colonisation . . . . . 120

## CHAPITRE V

## Le commerce.

- Le marché méditerranéen. — La sécurité de l'agora et le conduit des foires. — Le commerce par terre. — Progrès de la navigation. — La monnaie et l'écriture. — La division du travail dans le commerce maritime. — Le commerce avec la Lydie, l'Égypte et la Cyrénaïque. — Les Milésiens dans le Pont-Euxin. — Corinthe et le commerce en Occident. — Sybaris. — Cumes. — Les Phocéens dans l'Adriatique et à Massalie. — Prospérité commerciale de la Grèce. — Conséquences sociales et politiques. . . . . 136

## CHAPITRE VI

## L'industrie.

Progrès tardifs de l'industrie. — Les matières premières. — L'éducation technique. — Les inventions. — La spécialisation industrielle. — L'atelier de la moyenne industrie. — L'industrie textile. — La métallurgie. — La céramique d'Ionie, de Corinthe et d'Athènes. — La concurrence entre artisans et entre cités. . . . 154

## TROISIÈME PARTIE

## LA PÉRIODE ATHÉNIENNE

## CHAPITRE PREMIER

## La démocratie et la propriété.

Évolution de la Grèce vers la démocratie. — Progrès de la démocratie à Athènes . . . . . 175

§ 1. ÉTATISME ET INDIVIDUALISME. — La souveraineté du peuple. — La *misthophorie*. — Le radicalisme socialisant et conservateur. — Avantages assurés aux citoyens par l'État : les clérouquies, les travaux publics, l'assistance, le *théorique*. — L'équilibre social. — L'État et l'individu en matière de propriété. — Les droits régaliens. — Restrictions au droit de propriété individuelle. — L'expropriation pour cause d'utilité publique. — Pas de spoliation en masse. — La politique financière d'Athènes . . . . . 177

§ 2. SOCIALISME. — Caractère agraire et aristocratique des doctrines socialistes en Grèce. — Les vieux systèmes : Pythagore, etc. — Platon. — Le socialisme populaire. . . . . 186

## CHAPITRE II

## Les idées sur le travail.

Mépris des cités aristocratiques pour le travail manuel. — Préjugés de l'oligarchie dans les cités démocratiques. — Les idées de Platon et d'Aristote. — L'opinion des Athéniens généralement favorable au travail. — Persistance des préjugés. — Distinction entre les professions. — Inclination pour les carrières libérales. . . . . 193

## CHAPITRE III

## Les citoyens.

Le droit de cité. — Disparition des classes censitaires. — Persistance des distinctions sociales. — Les nobles. — Les paysans. — Les classes laborieuses en ville. — Place médiocre des citoyens dans l'industrie et dans le commerce. — La terre et les fonctions publiques . . . . . 203

## CHAPITRE IV

## Les métèques.

Condition des métèques. — Leur origine et leur groupement en Attique. — Rôle économique des métèques. — Place importante des métèques dans l'industrie au v<sup>e</sup> siècle ; nouveau progrès au iv<sup>e</sup>. — Situation exceptionnelle de l'industrie minière. — Prépondérance des métèques dans le commerce en général, dans le haut négoce, dans l'armement, dans la banque. — Leur richesse. — Place des métèques dans les professions intellectuelles. — Caractère imprimé par les métèques à la philosophie, à la philosophie, à l'éloquence, à la musique, au théâtre. — Services rendus à Athènes par les métèques. — Constitution d'une classe internationale en plein régime de la cité. . . . . 214

## CHAPITRE V

## Les esclaves.

§ 1. LE RECRUTEMENT ET LA CONDITION DES ESCLAVES. — Sources de l'esclavage. — Le commerce des esclaves. — Leur prix. — Condition juridique des esclaves dans la Grèce en général. — L'esclave en droit attique. — La « philanthropie » athénienne. . . . . 231

§ 2. LE TRAVAIL SERVILE. — Nombre des esclaves. — Nombre relatif des hommes et des femmes esclaves. — Travail domestique des esclaves. — Les esclaves agricoles. — Les esclaves industriels . . . . . 239

§ 3. FORMES ADOUCCIES DE L'ESCLAVAGE. — Les esclaves de louage. — Les esclaves « à domicile particulier ». — Les esclaves publics. . . . . 249

§ 4. LES AFFRANCHIS. — Modes d'affranchissement. — Condition des affranchis. — Activité des affranchis. — Rareté des affranchissements. — L'esclavage et la conception de la cité. . . . . 257

## CHAPITRE VI

## La division du travail.

La division du travail politique. — La division du travail économique. — La division du travail dans Platon et dans Xénophon. — Spécialisation des métiers dans l'alimentation et le vêtement. — Division du travail dans les mines, la poterie, le bâtiment, etc. — Véritable signification de la division du travail dans l'antiquité grecque . . . . . 265

## CHAPITRE VII

## L'activité monétaire.

§ 1. LE RÉGIME MONÉTAIRE. — Survivances de l'économie naturelle et triomphe de l'économie monétaire. — Drainage de l'or par la thésaurisation au v<sup>e</sup> siècle. — Abondance de l'or au iv<sup>e</sup> siècle. — Autonomie politique et anarchie monétaire. — Les « chouettes laurétiques ». — Hégémonie monétaire d'Athènes. — La hausse des prix . . . . . 277

§ 2. LES PLACEMENTS ET L'INTÉRÊT. — Circulation des valeurs.	
— Rendement des placements fonciers. — Rendement des esclaves.	
— Le prêt à intérêt. — Taux élevé de l'intérêt . . . . .	286

## CHAPITRE VIII

## La propriété foncière et l'agriculture.

Importance de l'agriculture en Attique . . . . .	294
§ 1. RÉPARTITION DU SOL. — Les pays de grande propriété. — La propriété en Attique au temps de Solon. — Morcellement progressif du sol. — Facilités offertes à la reconstitution de la grande propriété. — Accaparement des petits lots. — La spéculation sur la terre. . . . .	295
§ 2. LA POPULATION RURALE. — Grand nombre des citoyens propriétaires. — Le grand propriétaire. — Le régisseur. — Le petit exploitant. — Prospérité du paysan au v <sup>e</sup> siècle. — Sa gêne croissante au iv <sup>e</sup> . — Les fermiers. — Les journaliers agricoles. . . .	300
§ 3. L'ÉCONOMIE RURALE. — L'agronomie attique. — La culture de céréales : production, consommation, importation. — L'élevage. — Les cultures arborescentes. — La culture maraîchère. — Conséquences sociales de la transformation agricole . . . . .	306

## CHAPITRE IX

## L'industrie.

§ 1. LE RÉGIME INDUSTRIEL. — Importance croissante de l'industrie. — Petite et moyenne industrie. — Persistance du travail familial. — Nombre médiocre des travailleurs dans les établissements. — Médiocrité des mises de fonds. — Absence de machines. — Fourniture des matières premières. — Fractionnement des travaux publics. — Peu de surproduction. — Le revenu industriel. — Industrie et art . . . . .	314
§ 2. LES OUVRIERS ET LES SALAIRES. — Ouvriers qualifiés, manœuvres et aides. — Absence de mesures légales en faveur des travailleurs. — L'apprentissage. — L'embauchage. — La journée de travail. — Le travail à l'atelier. — Le travail à la mine. — Le contremaître. — Rendement du travail. — Le salaire en nature. — Le salaire à la journée. — Le chômage. — Le salaire à la pièce. — Répartition du travail à la journée et du travail à la pièce. — Le niveau d'existence. . . . .	329

## CHAPITRE X

## Le commerce.

Importance croissante du commerce . . . . .	343
§ 1. CONDITIONS TECHNIQUES DU COMMERCE. — <i>Kapèlia</i> et <i>emporìa</i> . — Le commerce sans intermédiaire. — Le petit commerce. — L'agora. — Les marchands aux fêtes et aux armées. — Les routes. — Les moyens de transport. — Prix du transport par terre. — Les	